BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1870.

Tome II. — 1re Livraison.

DIEPPE

IMPRIMERIE D'ÉMILE DELEVOYE

Rue des Tribunaux, 7.

—

1871

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE.

TOME II.

DIEPPE

IMPRIMERIE D'ÉMILE DELEVOYE

Rue des Tribunaux, 7.

—

1871

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LISTE DES MEMBRES

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

—

1870-1871.

Dates.	Noms.	Qualités.
	MM.	
1871, 20 mars.	G. LIZOT, préfet de la Seine-Inférieure,	*président.*
1834, 16 mars.	COCHET ✻ (l'abbé), conservateur du Musée d'antiquités de Rouen, inspecteur des monuments historiques et religieux de la Seine-Inférieure,	*vice-président.*
1860, 2 août.	LANGLOIS D'ESTAINTOT (le vicomte Robert), avocat à Rouen,	*secrétaire.*
1864, 17 mars.	BOUQUET ✻, professeur au lycée de Rouen,	*secrétaire-adjoint.*
1866, 24 janv.	LOTH (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie de Rouen,	*secrétaire-adjoint.*
1824, 22 déc.	FLOQUET ✻, correspondant de l'Institut, à Paris.	
1825, 7 juill.	DEVILLE ✻, fondateur du Musée d'antiquités, ancien receveur général, à Paris.	
1826, 2 oct.	FERET, conservateur de la Bibliothèque, à Dieppe.	
1831, 19 déc.	Henry BARBET G O ✻ ✻, ancien député, ancien maire de Rouen.	
Id. id.	POUCHET ✻, correspondant de l'Institut, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Rouen.	

MM.

1841, 29 nov. BARTHÉLEMY ✡, architecte diocésain, à Rouen.
Id id. G. MORIN ✡, conservateur du Musée de peinture, à Rouen.
1842, 9 mai. BEAUCAMP (l'abbé), ch. hon., curé de Saint-Ouen de Rouen.
1850, 19 déc. Alfred DARCEL ✡, membre des Comités historiques, à Paris.
1852, 27 mars. L. DE GLANVILLE, membre de l'Académie de Rouen.
Id. id. DESMAREST ✡, architecte en chef de la Seine-Inférieure, à Rouen.
1854, 20 juin. DE BEAUREPAIRE ✡, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.
1856, 2 août. DE LA LONDE (Adolphe), capitaine en retraite, à Rouen.
1858, 2 août. DECORDE (l'abbé), curé de Notre-Dame-d'Aliermont, arrondissement de Dieppe.
1860, 2 août. LECOMTE (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie de Rouen.
1860, 12 août. SIMON, architecte à Rouen.
1860, 27 août. DE MERVAL (Stéphane), propriétaire à Canteleu.
1861, 5 août. G.-V. GRANDIN, propriétaire à Elbeuf.
1862, 20 mai. COLAS (l'abbé), chanoine de l'église métropolitaine de Rouen.
1864, 17 mars. Paul BAUDRY, propriétaire à Rouen.
1865, 12 janv. DE GIRANCOURT ✡, membre du conseil général, à Rouen, et à Varimpré, près Neufchâtel.
Id. id. BRIANCHON, archéologue à Gruchet-le-Valasse.
Id. id. SOMMÉNIL (l'abbé), chanoine honoraire à Blosseville-Bonsecours, près Rouen.
1866, 16 fév. DE BLOSSEVILLE ✡ (Marquis Ernest), ancien député, à Rouen, et à Amfreville-la-Campagne (Eure).
1867, 31 janv. G. GOUELLAIN, archéologue, au Mont-aux-Malades, près Rouen.
1868, 14 mars. BATAILLE DE BELLEGARDE (Albert), maire de Grémonville, à Rouen.
Id. id. E. GUEROULT, docteur-médecin à Caudebec-en-Caux.

MM.

1868,	août.	JEUFFRAIN (l'abbé), chanoine archiprêtre de la Cathédrale de Rouen.
1869,	3 juill.	DE LÉPINOIS, conservateur des hypothèques, à Rouen.
Id.	id.	GOSSELIN, pharmacien à Caudebec-lès-Elbeuf.
1870,	3 janv.	D. DERGNY, archéologue à Grandcourt, près Londinières.
1870,	24 janv.	FRÈRE (Édouard), bibliothécaire de la ville de Rouen.
1871,	27 nov.	DE LA SERRE, inspecteur des eaux et forêts, à Rouen.
Id.	id.	Michel HARDY, bibliothécaire-archiviste de la ville de Dieppe.
Id.	id.	Ch. ROESSLER, archéologue, au Havre.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Pendant l'année 1870.

Séance du 27 janvier 1870.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

La séance ouvre à deux heures, dans une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet.

Sont présents : MM. Morin, de Beaurepaire, de la Londe, l'abbé Lecomte, Simon, de Merval, l'abbé Colas, l'abbé Somménil, l'abbé Loth, marquis de Blosseville, Gouellain, Thaurin, de Bellegarde, de Lépinois, Gosselin et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. P. Baudry, Brianchon et le docteur Gueroult sont excusés.

Décès de M. de la Quérière. — M. le Président fait part à la Commission du décès de son plus ancien membre, M. Eustache de la Quérière. « La Commission, dit-il, sera unanime dans l'expression des regrets que lui cause cette perte. L'admission de M. de la Quérière, au sein de la Commission, datait de 1821. Cette date est marquée, dans sa vie, par la publication de son ouvrage sur *les Maisons de Rouen*. On peut dire, de M. de la Quérière, qu'il fut le révélateur de l'architec-

ture civile. Il a composé tous ses travaux à travers les occupations de sa vie de commerçant. Peu de personnes ont produit autant de brochures que lui. On peut notamment citer celles qui concernent les épis, les enseignes, les cuirs, les ornements des maisons. Aucun détail n'échappait à ses patientes investigations : sa vie entière a été consacrée à la science. Peu de membres ont été aussi exacts que lui à nos réunions. Il savait Rouen par cœur; et nul ne recueillit avec plus d'amour les vestiges glorieux de son passé. »

La Commission tout entière s'associe aux regrets exprimés par M. l'abbé Cochet.

Le procès-verbal de la précédente séance est ensuite lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend les pièces suivantes :

Compte rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1867, avec atlas.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. III, 1868-1869.

Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, année 1868.

Société française de Numismatique et d'Archéologie, bull. n° 97 à 112.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. XX, t. 1er (2e série).

Les Siéges de Soissons en 1814.

Nomination de M. Dergny comme membre correspondant. — M. le Président communique un arrêté de M. le Préfet, en date du 3 janvier 1870, nommant membre correspondant de la Commission, M. Dergny (Dieudonné), homme de lettres à Grandcourt, près Londinières. M. Dergny est auteur d'un ouvrage, en deux volumes, sur les cloches du pays de Bray.

Le Campigny.— Silex taillés. — M. l'abbé Cochet com-

munique un extrait du *Journal de Neufchâtel* (18 janvier 1870) mentionnant la découverte de silex taillés, au Campigny, commune de Blangy.

« Au mois d'avril dernier, dans une carrière située sur le territoire de Blangy, au lieu dit le Campigny, a été découverte par M. Eugène de Morgan, une collection de silex taillés qu'il a réunis ; cette carrière avait été ouverte afin d'exploiter un vaste banc de silex propre à l'entretien des chemins, et une de ses coupes laissait voir une inflexion très-prononcée du banc de silex formant une sorte de poche toute remplie d'abord de terre végétale, puis de terre semblable, mélangée de cendres et de charbons, de débris de poteries grossières et de silex taillés recueillis au nombre de 280.

» Ces silex ont les formes suivantes : couteaux, ciseaux, racloirs, lances, flèches, marteaux, etc. ; tous sont conservés par M. de Morgan qui les a classés, ce qui forme une charmante collection digne de figurer dans un de nos musées d'antiquités.

» D'après cette découverte, il est évident qu'il y avait sur le Campigny une station celtique, un atelier, peut-être même un lieu de combat, quelque camp *(campus quique)*. Cette dernière appellation ne peut être que très-postérieure, et se rattacherait à la légende de la vallée aux corbeaux. Peu de temps après, M. de Morgan ne fut pas moins heureux dans ses recherches, et quelques belles ammonites, trouvées par lui au hameau de Grémontmesnil-Blangy, figurent avec avantage dans sa collection. »

Neufchâtel. — Silex taillés trouvés dans l'arrondissement. — M. l'abbé Cochet ajoute à cette mention l'indication d'une collection réunie par M. Courtin, photographe à Neufchâtel, de diverses hachettes de pierre trouvées dans l'arrondissement : trois à Neufchâtel, au Mont-Ricard, en 1867 et 1868 ; une aux Vieilles-Landes, en 1868 ; une et deux fragments à la côte

Saint-Antoine de Neufchâtel, en 1867; une autre à Saint-Saire, en 1869; une jolie hachette en grès au bois de la Couture, à Aumale, en 1864; une autre hachette, en serpentine, à Saint-Saëns, au fond du Thil, en 1867.

M. de Girancourt possède, à Varimpré, une jolie hachette en silex très-blanc, provenant de Nesle-Normandeuse.

Nesle-Hodeng. — Vase rouge. — M. Courtin a également dans sa collection un vase en terre rouge, du ve siècle, décoré d'ornement tracés à la roulette. Il a été trouvé à Nesle-Hodeng, en 1868. Il a offert ce vase au Musée de Rouen.

Saint-Saëns. — Hipposandale dans le bois de l'Abbaye. — M. l'abbé Cochet fait passer sous les yeux de la Commission une hipposandale ou busandale en fer, trouvée en 1861, à Saint-Saëns, dans les bois de l'Abbaye. Elle a été donnée au Musée par M. Cheveraux, de Bosemesnil.

M. Thaurin se demande s'il ne faut pas y voir une sorte de patin pour marcher sur la glace.

Rouen. — Inscription sur le tombeau de Groulard. — M. l'abbé Cochet donne ensuite lecture à la Commission des deux formules d'inscriptions à placer sur les tombeaux de Claude Groulard et de Barbe Guiffard, sa femme, formules rédigées par M. l'abbé Robert et par lui, et en ce moment soumises à l'approbation de Mgr l'Archevêque.

Voici le projet d'inscription pour les tombeaux de Claude Groulard et de Barbe Guiffard, qui, en 1865, fut proposé par M. l'abbé Cochet à S. E. Mgr le Cardinal et qui fut approuvé par lui :

Hæc sepulcra et icones
Claudii Groulart, in inclyto Normanniæ senatu principis († 1607)
et Barbaræ Guiffard, uxoris ejus († 1599)
primum in capella Cœlestinorum hujus urbis posita,

Deinde, anno 1785, in ecclesiâ Sancti Albini-le-Cauf
canonicè translata sunt.
Tempore perturbationis Gallicæ tàm penitùs abscondita
ut, in anno 1841, tantum, a Dno Floquet delecta fuerint.
Rotomagum de novo adducta
In palatio curiæ regiæ, 24 annos, permanserunt.
Tandèm, cunctis plaudentibus.
In hoc sacello Sancti Stephani ecclesiæ majoris,
Anno domini 1865, collocata sunt,
Annuente Eminentissimo Cardinale de Bonnechose
Rotomagensi Archiepiscopo
procurante Dno Bone Le Roy, Senatore,
Sequanæ-Inferioris præfecto,
favente Dno Mne Godart de Belbeuf, Senatore,
illustrium defunctorum pronepote.

Cette inscription fut approuvée, la même année, par M. le Sénateur Préfet de la Seine-Inférieure.

L'affaire dormit quatre ans, et voici le texte proposé, en 1869, par M. l'abbé Robert à S. E. Mgr le Cardinal qui, à ce que m'assure M. Barthélemy, le lui avait demandé.

Sepulchrum et effigies clarissimi viri Claudii
Groulart, quondam in Rotom. curiâ senatûs
principis, qui, justi et æqui vindex acerrimus,
Multas urbes à malâ factione revocavit.
Obiit Kal. Decembris Ao. Di. MDCVII,
Cujus animæ propitietur Deus.

Sepulchrum et effigies Barbaræ Guiffart
uxoris Claudii Groulart, quæ obiit.
Ao. Di. MDXCIX. Requiescat in pace,

Hæc sepulchra primum in ecclesia Sancti Clementis,
Monasterii Cœlestinorum, Deindè in ecclesiâ
parochiæ vulgò dictæ S. Aubin le Cauf posita,
pastremò in hoc sacello collocata sunt
Anno reparatæ salutis MDCCCLXV.

La Commission n'ayant point d'avis à donner à cet égard, aucun vote n'est émis.

Hautot-sur-Mer. — Croix de Pourville. — M. l'abbé Cochet fait ensuite part des vicissitudes qu'a subies le rétablissement de la Croix de Pourville. Elle date de 1546, mais de cette époque le fût seul existe aujourd'hui. Il est remarquable par ses moulures en spirale et les décorations figurant les instruments de la Passion et des fleurs variées.

Vendue d'abord à un particulier, en 1860, conservée par suite des protestations des paroissiens, relevée par le département, restaurée d'après un dessin de M. André Durand approuvé par M. Viollet-Leduc, bénite même, en 1861, elle s'est trouvée ensevelie en partie par le remblai du chemin de grande communication, n° 75, de Dieppe à Saint-Aubin-sur-Mer.

Il s'agit aujourd'hui de décider si elle sera ou non maintenue à un carrefour, où un habitant de Hautot, M. Rivière, a fourni les moyens de la transporter.

Un conflit local s'est élevé à cet égard. M. Cochet espère qu'elle sera conservée à l'endroit où elle a été définitivement fixée.

Ventes-Saint-Remy. — Forêt d'Eawy. — M. Fautras, des Petites-Ventes, ancien garde forestier, a récemment indiqué à notre collègue divers emplacements dans la forêt d'Eawy, ou des fouilles pourraient amener des découvertes intéressantes. Voici la note que M. Fautras à remise à M. Cochet.

« Fouilles faites dans la forêt d'Eawy, pendant les mois de novembre et décembre 1869. — Canton du Camp-Cusson, commune de Rosay. — Il existe sur un terrain en pente, et de la contenance d'environ 1 hectare, un emplacement limité par des larges fossés de 4 mètres de largeur et de près de 2 mètres de profondeur. Dans le fond de l'un d'eux est l'orifice d'un puits ou citerne, et dans l'enceinte de ces retranchements il y a une construction consistant en une masse de pierres siliceuses massées en grande partie dans une espèce

de glaise rouge qui ne se trouve pas dans la contrée ; on y rencontre aussi une quantité de tuiles romaines. Ce monument peut couvrir une superficie d'environ 1 are. — L'ensemble me porte à supposer que là existait une redoute.

» Canton de la Côte aux Hêtreaux, commune des Ventes-Saint-Remy. — Deux emplacements d'habitations romaines, ainsi que l'indiquent des tuiles ou fragments de tuiles à rebord et une meule en poudingue trouvés sur les lieux. Malheureusement ces restes d'habitations ont été fouillées antérieurement ; il ne reste que les premières assises des murs ; cependant j'ai pu encore en développer plusieurs, notamment un sur une longueur de 18 mètres ; la largeur de ce mur n'est que de 60 c. Le mur opposé, qui a été presqu'entièrement détruit, se trouve à 10 mètres de celui-ci.

» Canton du Camp-Souverain, commune des Ventes-Saint-Remy. — A environ 100 mètres de la nécropole fouillée l'année dernière, j'ai découvert un mur de 80 c. de largeur. J'en ai développé environ 5 mètres de long, et si l'on me permet d'y continuer les travaux, j'y emploirai le restant des fonds qui ont été mis à ma disposition. Ces ruines ont une certaine étendue, au moins égale en grandeur à celle qui a été développée l'année dernière ; on y trouve beaucoup de fragments de tuiles romaines et des fragments de diverses poteries anciennes.

» La meule en poudingue, assez bien conservée, est en dépôt chez le soussigné.

» Aux Ventes-Saint-Remy, le 2 janvier 1870.

» Fautras. »

Nota. Aux environs des ruines souterraines du canton du Camp-Souverain, il existe plusieurs places qui pourraient donner des résultats, mais la coupe, en exploitation dans cette localité, s'y oppose pour le moment. F.

Bures. — *Sceau.* — M. l'abbé Cochet communique l'estampage d'un sceau du XIVe ou du XVe siècle, où l'on lit : S. M. FERET, donné par M. l'abbé Decorde.

Rouen. — *Croix de pierre.* — M. Paul Baudry désirerait que les débris de la Croix de Pierre fussent transportés au Musée.

Fouilles au Collége de Darnétal, rue Saint-Nicolas. — M. Thaurin entretient la Commission des découvertes faites, rue Saint-Nicolas, nº 56, dans les fouilles opérées sur l'emplacement de l'ancien collége, dit de Darnétal (voir *Journal de Rouen,* nos des 8 et 27 janvier 1870). Il cite les restes d'un beau vase gaulois, ayant 0,32 à 0,35 de haut, aux parois épaisses et rugueuses à l'extérieur; il repose sur une base plate et relativement étroite ; il était de forme conique et fait d'une pâte noire, friable et parsemée de gravois siliceux.

Plus tard on a trouvé un casse-tête gaulois en silex pyromaque, très-bien poli mais fragmenté à ses extrémités ; les deux tiers d'une grosse anse d'amphore en terre rougeâtre ; des débris de poteries rouge à reliefs; des monnaies de bronze de Vespasien ou Titus, de Nerva, d'Antonin Pie ; un denier d'argent à l'effigie de l'impératrice Sabine, un moyen bronze à l'effigie de Philippe Ier, où se remarquent les sigles suivants : autour d'un autel cylindrique : COS. III. et SAECVLARES. AVGG, ce qui indique qu'il fut frappé à l'occasion des jeux séculaires ordonnés par Philippe sous son troisième consulat.

Melun et Berville-sur-Mer. — M. Simon présente à la Commission un buste de femme en bronze, aux yeux d'émail, trouvé à Melun, et une dague à ressort, en fer, trouvée à Berville-sur-Mer.

Croisset. — *Caveau funéraire dans l'église des Pénitents de Sainte-Barbe.* — M. de Merval rapporte que, dans une réparation récente faite dans l'église du couvent des Pénitents à Sainte-Barbe, en soulevant une

pierre tombale on a découvert l'entrée d'un caveau voûté en pierre où étaient encore déposés deux restes de corps ; au milieu était élevée à 0,35 de hauteur une pierre présentant 0,35 en carré. On y reconnaissait un scellement de plâtre, la pierre était creuse et en enlevant le plâtre on a trouvé, dans une capsule de plomb portant gravée les mots : *l'an* 1707 *le* 12e *jour de juillet,* une capsule d'ivoire sur laquelle étaient, délicatement sculptées, les armoiries des Paviot écartelées de celles des Malherbe ; celles des Paviot contre-écartelées d'un écusson de gueules, un griffon d'or, à la bordure d'azur, chargée de hauts besants d'or. On sait que Charles Paviot, procureur-général de la Chambre des Comptes avait, en 1672, épousé une Malherbe. Ce qui explique la présence de cet écusson armorié dans la chapelle de Sainte-Barbe, c'est qu'Alexandre-Joseph Paviot, sr de la Hauteville, reçu conseiller au Parlement, en 1703, avait épousé, en 1701, Elizabeth Le Coulteux, dont les parents habitaient Croisset.

La dalle tumulaire portait l'inscription suivante :

D. O. M.

Cy-dessoubs gissent messire Michel Deshayes, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, demeurant à Croisset..... et sa femme Claire Le Bis.....

Tous deux sont mentionnés dans Farin pour une fondation faite par eux.

Claire Le Bis était veuve d'Anne Le Clerc, esr, sr de Gaillarbois, né le 26 juin 1580, mort en février 1647, troisième fils d'Alonce Le Clerc, esr, sr de Croisset, Quevilly, Gaillarbois, Pauche-le-Chièvre, etc., et de Marie d'Assé, lesquels eurent dix fils et deux filles.

Alonce de Croisset fut nommé, le 13 novembre 1583, député pour la noblesse aux États de Normandie.

M. Gouellain offre une pièce en fayence en camaïeu rose, de la fabrication de Rouen.

Aumale. — Inscription de la dédicace du Cimetière. — M. Cochet lit une lettre de M. Dergny qui envoie le relevé, par lui fait, de l'inscription de la dédicace de l'ancien cimetière d'Aumale. Cette inscription, en caractères gothiques, est gravée sur une pierre placée à l'extérieur dans le mur septentrional de cet édifice religieux, chapelle Saint-Roch ; elle est ainsi conçue :

« Le XIXe jour de sep
-tembre mil Vc LII
fut dédiée ce cy
mitière au nom
de Messire Sainct
Pierre. Priez Dieu
pour les ames de
ceulx dot les cor
ps y reposent. »

Elle était surmontée d'une petite statuette représentant une personne en prières.

L'emplacement du cimetière est aujourd'hui traversé par une rue dite du *Vieux-Cimetière.*

M. Dergny signale encore :

1° Une pièce en cuivre sur laquelle on lit : *Lvdovicvs XIII Francorvm et Nav. rex.* Sur ce côté les armes de *France* accolées de *Navarre.* Le tout surmonté de la couronne royale. De l'autre côté : *Pax et Fœlicitas temporvm* 1632. De ce côté : *Un caducée accompagné de deux cornes d'abondance.*

2° Une autre pièce aussi en cuivre. On lit sur la face de cette pièce : ..... D. L. TOVR DVC DE BVILLON. On distingue encore un peu l'effigie, mais le nom du prince est effacé ainsi que la date. Sur le revers de cette pièce de monnaie : Les armes de la maison de *la Tour : d'azur semé de fleurs de lys d'or à la tour d'argent maçonnée de sable.* Autour de l'écusson on lit :

Double de Sédan. C'est une pièce de monnaie de la principauté de Sédan indépendante, aux XVIe et XVIIe siècles.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Vte D'ESTAINTOT.

Séance du 28 février 1870.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, dans une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet.

Sont présents : MM. Morin, de Glanville, de Beaurepaire, l'abbé Lecomte, Simon, de Merval, l'abbé Colas, P. Baudry, de Girancourt, Brianchon, l'abbé Somménil, l'abbé Loth, le marquis de Blosseville, Gouellain, de Bellegarde, de Lépinois, Gosselin, Frère et le vicomte Robert d'Estaintot, secrétaire.

M. de Linas a été invité par M. le Président à assister à la séance.

M. Gueroult, absent, s'est fait excuser de ne pouvoir y assister.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre est lu par M. Brianchon et adopté. Le procès-verbal du 27 janvier 1870 est lu par le secrétaire et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

Le *Bulletin de la Société archéologique de Chateaudun.*

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1869, n° 3.

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie,* 1869, 2e et 3e trimestre.

Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* 27e vol., et 1re livraison du 28e.

Les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,* t. VII, année 1866 et 1868.

Jetons de présence. — M. Simon rappelle l'observation présentée à la dernière séance par un des membres de la Commission, demandant que la Commission soit admise au partage des jetons de présence que le budget attribue aux Commissions départementales.

Droit de présentation. — MM. Simon et de Merval appellent également l'attention sur l'ancien règlement de la Commission qui l'investissait du droit de proposer à M. le Préfet les membres à nommer, usage qui aurait été observé jusqu'à la nomination de M. Darcel.

M. P. Baudry offre à la Commission, pour son portefeuille, un dessin de M. Merlin, représentant l'église de Rançon et son abside circulaire.

Des remercîments lui sont adressés.

M. Frère, nouveau membre. — M. le Président signale ensuite la présence de M. Ed. Frère au sein de la Commission. Il salue en lui le digne successeur de M. Pottier, et insiste sur ses travaux bibliographiques qui ont porté son nom bien au-delà des limites de la Normandie. Il compte sur lui pour nous donner bientôt les catalogues si désirés de la Bibliothèque publique, et se félicite de voir un bibliographe venir prendre place au sein de la Commission.

M. Frère remercie M. le Président de ce bienveillant accueil ; il ne sépare pas les membres de la Commission dans l'expression des remercîments qu'il a déjà adressés à M. le Préfet ; il fera tous ses efforts pour suppléer au vide créé dans les rangs de la Commission par la perte de M. de la Quérière.

M. l'abbé Cochet dépose sur le bureau, pour le portefeuille de la Commission, la copie du procès-verbal de la déposition du cœur de Richard Cœur-de-Lion.

Rouen. — Monnnaie gauloise en or. — M. l'abbé Cochet a soumis à M. Hucher, du Mans, la monnaie gauloise en or trouvée sur le territoire de Rouen, dont l'avers présente une tête chevelue, et le revers deux chevaux attelés. M. Hucher l'attribue aux *Unelli* ou aux *Bajocasses;* il a reproduit un spécimen analogue dans son *Art Gaulois*, planche 100, nº 2. Peut-être cependant pourrait-elle appartenir aux *Velocasses.*

Le Manoir, près Pont-de-l'Arche. — Cimetière gaulois. — Sur le territoire du Manoir, près Pont-de-l'Arche, on a récemment trouvé des vases gaulois et des épées en fer ployées. Elles provenaient, sans aucun doute, d'un cimetière gaulois, semblable à ceux du Vaudreuil et de Caudebec-lès-Elbeuf.

Rouen.— Collége de Darnétal. —Vases romains. — Rue Saint-Nicolas, dans les fouilles du collége de Darnétal, M. Billiard, aide-conservateur du Musée d'antiquités, a recueilli des vases romains, en terre rouge et grise, qui figurent aujourd'hui dans la collection départementale.

Braquemont. — Monnaies de bronze, à Puys. — Le Musée de Dieppe vient de s'enrichir d'une monnaie de bronze d'*Adrien*, trouvée par un cantonnier au hameau de Puys, près Braquemont.

Quincampoix. — M. le docteur Gueroult a fait part à M. l'abbé Cochet de plusieurs découvertes de monnaies de bronze du haut-empire : un Claude et un Domitien, grand bronze, à fleur de coin, provenant de la forêt de Quincampoix, et un bronze de Néron, un autre d'Auguste et d'Agrippa, trouvés aux environs du phare de Fatouville, près d'Honfleur ; ils ont été acquis par notre collègue.

Etretat. — La Tour du Rivage. — M. l'abbé Cochet communique ensuite les renseignements suivants sur

la tour de la plage d'Étretat, qui vient d'être récemment démolie :

« J'éprouve le besoin, dit notre confrère, d'adresser un dernier adieu à la tour d'Étretat qui, à mon très-grand regret, a été démolie l'année dernière par la nouvelle société des bains de mer, afin d'agrandir le *Casino*. Les directeurs parisiens de cet établissement, auxquels le génie militaire avait vendu la vieille forteresse, n'ont trouvé rien de mieux à faire que de raser jusqu'au sol cette pierre angulaire de l'Etretat féodal, le plus ancien témoin de son histoire. On eût pu utiliser l'ancien monument et le faire entrer dans les combinaisons du nouvel et spacieux établissement que l'on va créer. On eût pu lui donner une plate-forme crénelée et en faire un ornement de la plage. Dans tous les cas, on eût fait une bonne œuvre en conservant le plus vieux monument du village après l'Eglise (Nous reproduisons ici un dessin de la tour qui vient de disparaître.)

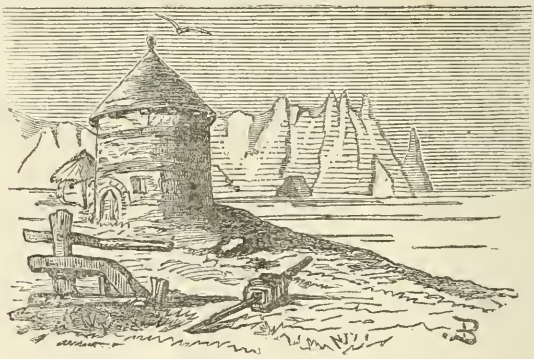

LA TOUR D'ÉTRETAT EN 1870.

« Mais puisqu'il n'en a pas été ainsi, nous devons dire un mot de la tour qui vient de disparaître. Nous

la croyons contemporaine de Henri IV et de Louis XIII. Elle était à cette époque l'unique défense du rivage et de la vallée. La muraille littorale du moyen-âge devait tomber en ruines et les retranchements en terre de 1756 n'avaient pas encore été élevés. Voici dans quels termes parle de la tour et de la plage le chevalier de Bonneval, ingénieur en chef de Granville, qui, en 1762, fut commissionné par le duc de Harcourt, pour lui rédiger un *Mémoire sur les côtes de la Normandie :* (1)

« Au centre de la vallée d'Etretat, il y a une tour » en maçonnerie qui a six petites embrasures au rez- » de-chaussée. Elle est coupée par un tillac ou plancher » sur lequel on a fait un pavé de pierres de taille. On » y a laissé une écoutille pour descendre avec une » échelle dans la partie inférieure ; cette tour n'a que » 21 pieds de diamètre dans œuvre ; les murs n'ont » que 3 pieds d'épaisseur. Elle est de trop peu de res- » sources et sujette à inconvénient. »

« Aussi, l'ingénieur propose-t-il d'en faire un simple ravelin destiné à protéger un fort en terre qui serait élevé derrière et où l'on pourrait loger cent hommes.

LA TOUR D'ÉTRETAT EN 1789.

» Ce projet n'eut aucune suite et la tour est restée la même jusqu'en 1789. Nous en possédons une vue cavalière d'après un plan du temps. Ce plan n'est autre que le *Terrier d'Etretat*, dressé en 1789, pour Messire Réné de Blamanoir, seigneur de Fréfossé, et

(1) Ce mémoire manuscrit, adressé au gouverneur de la Normandie, se voit aux archives départementales de la Seine-Inférieure.

encore aujourd'hui déposé au château du Tilleul. Ce *Terrier* avait été rédigé à cause du fief du *Camelet* qui se trouvait à Etretat. Dans ce plan, on voit une tour circulaire sans toit et avec plate-forme pour une batterie. (Nous en donnons une copie fidèle à la page 15.)

» Ce système de tours, que les batteries en terre ont remplacé sous la République et l'Empire, était général dans les trois derniers siècles sur tout le littoral de la Haute-Normandie.

» Le Havre avait, à l'entrée de son port, les tours du Vidame et de François Ier ; Fécamp et Saint-Valery en possédaient d'analogues. Le Hâble de Dieppe était protégé par la Tour-aux-Crabes et la Bastille du Pollet. Harfleur nous a laissé voir, en 1839, les fondements de sa vieille tour des Galères, et l'on y reconnaît encore la grande et la petite tour du Pont-aux-Chaînes. Les galets des bouches de l'Yère n'empêchent pas de reconnaître à Criel la base circulaire de tours existant sous Louis XIV. La plage de Dieppe a gardé jusqu'en 1853, les trois tours élevées en 1744, pour asseoir les batteries du rivage. Ce système de tours circulaires, échelonnant les rivages de la mer, se retrouve sur les rochers de la Bretagne armoricaine et jusque sur les côtes reculées du golfe de Gascogne. L'idée, vieille comme le monde, paraît même avoir traversé la mer et être passée jusqu'en Angleterre ; car, dans la vaste baie de Pevensey, nous avons compté plus de trente tours rondes placées à un kilomètre de distance pour défendre la plage contre une nouvelle descente des fils de Guillaume-le-Conquérant. »

Saint-Georges-de-Boscherville.—Dégagement de l'église. — M. le Président annonce ensuite à la Commission l'heureuse issue des négociations entreprises pour dégager la nef de l'église de Saint-Georges-de-Boscherville, des bâtiments ruraux qui s'y trouvaient adossés du côté nord. Moyennant une somme de 1,500 fr. ver-

sée au propriétaire voisin, ce dernier s'est engagé à supprimer les écuries qui avaient été installées dans l'ancien cloître des religieux. L'église a été complétement dégagée, et cette suppression produit le meilleur effet pour l'édifice d'abord et pour la salle capitulaire ensuite.

Malheureusement le dégagement de l'église est loin d'être complet ; à l'est et au midi des jardins s'étendent jusqu'à l'église et fixent leurs espaliers sur ses vieux murs romans.

Blangy. — Restauration d'un bas-relief et d'une inscription du XVe siècle. — M. l'abbé Cochet vient de faire restaurer à Dieppe, par le sculpteur Caulier, un bas-relief portant une inscription funéraire et obituaire, et il l'a replacé dans l'église de Blangy. Ce bas-relief, du xve siècle, représente la sainte Vierge assise et tenant l'enfant Jésus ; devant elle est agenouillé un chanoine vêtu d'un surplis et portant sur le bras l'aumusse canoniale. Ce chanoine était curé de Blangy ainsi que le prouve l'inscription suivante placée au-dessous :

Chy devat git frère Ricart (Masquerel?) en so vivat curé des eglises de Blagi lequel p. licèce de so prélat, abbé et convet foda a ppetuite chun samedi de la semaine le respondz *gaude Maria* avec le vers..... et la proze *Iviolata* et bont *post ptu* (1) et lorison *famulorum* apres de *profodis inclina et fideliu* qui se dira apz vespz p le cure ou chapelai et n. offans et sot tenus le maire et mairgliziers le tout fere dire et ..... aisi q dit et le servise jouste lez (chartes ou contrats?) et la some de larget recu, et tspa là mil CCCC IIII XX et VII le XXVIIIe jo de auril.

L'inscription a été déchiffrée avec l'aide de M. le curé de Martin-Église.

Cette sculpture est aujourd'hui replacée dans l'église de Blangy.

M. de Merval a trouvé Guichard de Masquerel, pres-

(1) Partum.

tre, quatrième fils de Jean de Masquerel, chev. s^r d'Hermanville, et de Jaqueline de Longroy. Led. Jean vivant en 1458 et 1470.

M. de Linas observe que la position de l'aumusse (sur le bras) indique que le chanoine était mort après Pâques.

Saint-Victor-l'Abbaye. — Inscription tumulaire du frère de l'abbé Terrisse. — M. l'abbé Cochet vient de faire restaurer, autour de l'église de Saint-Victor-l'Abbaye, l'inscription tumulaire d'un frère de l'abbé Terrisse, décédé à Saint-Victor pendant que celui-ci était titulaire de l'abbaye.

Cette pierre a été enlevée, en 1867, lorsqu'on a fait le pavage du chœur ; elle avait été placée en dehors de l'église dans le cimetière, entourée d'un encastrement de brique.

Voici l'inscription :

Cy gist
Messire Pierre Joseph
Christophe TERRISSE
écuyer, décédé en
l'abbaye de ce lieu
le 8 septembre 1757.
Priez Dieu pour lui.

M. l'abbé Cochet a fait rétablir au haut de l'inscription les armes des Terrisse qui lui ont été indiquées par M. des Guerrots.

Cette restauration a été opérée aux frais de M. Legentil, maire de Saint-Victor.

Cottévrard. — Dalles tumulaires des Marcdargent. — Notre collègue a fait également encastrer dans l'église de Cottévrard deux fragments de dalles tumulaires, du XIVe siècle, appartenant à la famille Marcdargent.

Fresquienne. — Classement du clocher. — M. le Président annonce le classement de l'intéressant clocher de Fresquienne, qui date de 1577, au nombre des

monuments historiques de troisième classe. L'arrêté porte la date du 26 janvier dernier.

Fécamp. — Chapelle de la Sainte-Vierge. — M. Charles Huet a envoyé à M. l'abbé Cochet le dessin exact, au dixième, d'une baie du XIIIe siècle par lui découverte en enlevant le crépi intérieur du côté sud de la chapelle de la Vierge, sur la côte de Fécamp. A l'extérieur se trouvait, paraît-il, une ouverture semblable.

Elle est ornée, à l'intérieur, de deux colonnettes dont le fût a 0,09 de diamètre et 0,87 de hauteur totale avec le chapiteau. Elles sont surmontées d'une armature trilobée de 0,50 de haut.

La profondeur de la baie est de 0,50, et à mi-hauteur se trouve un cordon de pierre, faisant saillie, de 0,15.

En travaillant au mur nord, M. Huet avait également remarqué à 1 mètre de hauteur du sol, à l'intérieur, une excavation de 1 mètre de long sur 0,70 de haut et 0,50 de profondeur, dans laquelle se trouvaient des os détachés et un fragment de mâchoire auquel adhéraient encore des dents.

M. l'abbé Cochet annonce à la Commission que les monnaies de Théodebert, qu'il lui a soumises dans une de ses précédentes séances, vont être gravées par la Société des Antiquaires de France.

Il remet, pour le portefeuille de la Commission, le plan des fouilles exécutées à la *Sallandrière,* dans la forêt d'Eawy. Ce plan a été dressé par M. Ternisien, agent-voyer du canton de Saint-Saëns.

Renseignements sur la faïence de Rouen. — M. de Linas fournit quelques explications sur les relations directes qui existent entre les fabriques de faïence de Rouen et celles créées à Dunkerque, en 1741, puis à Saint-Omer quelques années plus tard. Cette fabrication paraît avoir été surtout dirigée par un sieur Jacques-Adrien Levesque, qui figure avec la qualité d'*habile peintre faïencier* de l'école de Rouen.

M. Gouellain ajoute qu'un Adrien Levesque est cité dans l'ouvrage de M. Pottier, et qu'il tenta à Dangu la création d'une fabrique de faïence qui ne réussit pas et produisit néanmoins de belles choses.

Vraiville (Eure). — M. Gosselin fait passer sous les yeux de la Commission une lampe en bronze à quatre becs, trouvée à Vraiville près Louviers, et une cuiller en bronze. Ces deux objets sont attribués au Moyen-Age.

Blangy. — Intaille. — M. de Girancourt soumet une intaille en verre bleu, trouvée à Blangy, ou aux environs ; il la croit de la Renaissance.

M. Gouellain observe que des objets semblables se fabriquent actuellement à Rome, et s'y vendent au prix de 50 centimes.

M. de Bellegarde présente une jolie petite Vierge en ivoire tenant l'enfant Jésus et placée sous un dais. Ce charmant spécimen de l'art du XIVe siècle, est vivement apprécié.

M. Gouellain a trouvé dans les fouilles du couvent de Sainte-Claire, à Saint-Hilaire, un fragment de plat à pâtes incrustées, du XVe siècle, et une petite figurine en terre émaillée de vert, de la Renaissance.

Inscription hébraïque de D'hiban. — M. l'abbé Cochet résume ensuite les intéressants détails de l'une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions, à laquelle il assistait. Il s'agissait d'une rareté épigraphique, d'une inscription conservée sur une stèle de grès noir, trouvée à D'hiban, près la mer Morte. Cette stèle a été depuis brisée par les tribus arabes qui se préoccupaient de l'intérêt dont le monde savant commençait à l'entourer. Mais l'inscription relevée, avant cet acte de vandalisme, par le consul français de Jérusalem, M. Clermont-Ganneau, a pu être conservée. Composée en caractères phéniciens, c'est le seul monument, contemporain de la Bible, qui permette d'en contrôler et d'en vérifier le témoignage. Ce monument,

élevé par Mésa, roi de Moab, dans le pays de Moab, rapporte des faits retracés au 4e Livre des Rois, ch. II et III, et au Livre des Paralipomènes. Sa date peut être reportée à l'an 896 avant Jésus-Christ.

M. Renan le considère comme la plus curieuse découverte faite de nos jours.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Vte D'ESTAINTOT.

Séance du 7 avril 1870.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance s'ouvre à deux heures et demie, dans une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. de Glanville, de la Londe, de Beaurepaire, de Merval, Grandin, d'Estaintot, l'abbé Colas, Paul Baudry, Brianchon, Gouellain, marquis de Blosseville, Thaurin, docteur Gueroult, l'abbé Jeuffrain, de Lépinois et l'abbé Loth.

Se sont fait excuser : MM. de Girancourt et Gosselin.

M. d'Estaintot lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

La Commission a reçu, dans le courant de mars, les ouvrages suivants :

1° *Publications de la Société historique de l'Institut de Luxembourg* (ci-devant *Société archéologique du Grand-Duché),* vol. XXIV, Luxembourg, 1869 ;

2° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais,* t. II, atlas, 1868 ;

3° *Collégiale de Saint-Quentin,* par Pierre Beisard, 1867 ;

4° Le *Tombeau de Mausole,* par Ch. Rœssler, Paris, 1870 ;

5° *Comptes-rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie,* t. II, année 1870 ;

6° *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.*

M. Thaurin fait hommage, à la Commission, d'un numéro du *Journal de Rouen* où se trouve un de ses articles sur des antiquités locales.

M. l'abbé Loth offre un dessin de la pierre tumulaire des trois jeunes cavaliers natifs de Rouen, condamnés à mort par le tribunal des Andelis, et inhumés à la cathédrale de Rouen, près la chapelle dite des Innocents.

Lillebonne. — Découverte d'une belle Mosaïque. — M. l'abbé Cochet fait part à la Commission de la découverte de l'importante mosaïque de Lillebonne, et pendant près d'une heure la tient sous le charme de cette communication dont nous allons essayer de reproduire les détails principaux :

Dans les premiers jours du mois de mars 1870, un cafetier de Lillebonne, le sieur Fagot, défonçait une cour pour en faire un jardin, lorsqu'à 60 centimètres du sol, il rencontra, à son grand étonnement, un pavage antique qui arrêta court sa pioche. Il appela sur le champ le propriétaire du terrain, M. le docteur Pigné, maire de Lillebonne, et M. Bataille, pharmacien, qui reconnurent dans ce pavage une véritable et magnifique mosaïque. M. Cochet, averti presqu'aussitôt, n'eut rien de plus pressé que de se transporter à Lillebonne pour apprécier une découverte qui déjà faisait bruit. Il ne se contenta pas d'un premier examen, il retourna plusieurs fois à ce riche monument et put, après l'avoir découvert et analysé dans son entier, se rendre un compte exact de l'ensemble et des moindres détails.

Située dans le quartier Saint-Denis, sur un terrain ou s'éleva jadis l'ancien hôpital, entre les routes du Havre et de Bolbec, cette mosaïque se trouve au milieu de jardins et isolée de tout bâtiment.

Elle mesure 8 mètres 56 centimètres dans sa plus grande longueur, qui est orientée de l'est à l'ouest ; sa largeur est de 6 mètres 80 centimètres. On y voit deux parties distinctes : un péristyle placé dans la direction de l'est, ornementé par des cercles noirs enchevêtrés les uns dans les autres, sur un fond blanc, et imitant assez bien les croix de consécration de nos églises du Moyen-Age. Cette portion peut avoir 6 mètres 70 de long sur 2 mètres 25 de large, tandis que la partie consacrée aux sujets allégoriques forme un carré de 5 mètres 80 de longueur sur 5 mètres 60 de largeur.

Il est important de faire remarquer, avant de passer à la description de ce précieux pavage, qu'il était renfermé dans des murs épais de 60 centimètres, mais qui ne s'élèvent guère aujourd'hui qu'à 25 centimètres. L'examen de ces murs a prouvé au savant archéologue qu'ils étaient recouverts de peintures et de crépis coloriés ; il a même trouvé, dans les débris, des fragments de plaques de marbre qui ont dû décorer le monument disparu.

On doit attribuer à un incendie la ruine de l'édifice qui abritait la mosaïque. Les tuiles à rebord, les faîtières, les clous même de la toiture, la couche noire et charbonnée d'une notable épaisseur qui la recouvraient ne peuvent laisser de doute sur ce point.

M. Cochet a interrogé tous ces débris et il y a trouvé plusieurs statuettes votives, noircies par leur séjour séculaire dans ce milieu détruit par les flammes. Parmi ces statuettes il a reconnu particulièrement celle de Latone assise, et des Vénus anadyomènes. Il a conjecturé, non sans raison, que le monument dont il nous reste le pavage, était un temple païen, consacré, selon

toute vraisemblance, à cause des sujets dont nous allons parler, à Diane et à Apollon.

Nous l'avons dit, on remarque d'abord dans la mosaïque ce qu'on peut appeler le péristyle. Puis une bordure blanche, de 55 centimètres, encadrée par des lignes noires. Vient ensuite le compartiment des chasses.

Le sujet représenté est la chasse au cerf, telle qu'elle se pratiquait dans l'antiquité. On y voit les deux manières de chasser ce noble animal. La chasse à l'arc, au moyen du cerf privé, et la chasse à courre, à l'aide du cheval lancé dans les forêts.

Le début ou, si l'on veut, la fin de la chasse représente un sacrifice à Diane, la déesse des chasseurs. La divinité, qui tient un arc à la main, est posée sur son piédestal ; devant elle est un autel où un prêtre entretient le feu sacré. Le grand-prêtre préside la cérémonie ; deux servants lui apportent les vases, le bois et un jeune cerf destiné au sacrifice. Les chasseurs assistent, arrivant de la chasse ou plutôt prêts à partir. Un cheval est sellé et près de lui se tient un homme avec une massue ou épée. L'autre chasseur, vêtu de la braie gauloise, tient d'une main une lance aiguë et de l'autre un chien enchaîné. Tel est le côté nord.

Le côté ouest représente le départ pour la chasse à l'animal privé. Comme la scène précédente, comme toutes les autres également, celle-ci se passe en forêt. En avant marche un cerf dix cors conduit par un piqueur. Derrière l'animal suit un personnage tenant de la main droite un bâton recourbé et de la gauche une massue ou double marteau jeté sur ses épaules. Il est suivi par deux chiens portant collier et attachés l'un à l'autre. Derrière les chiens sont deux chasseurs avec chacun un cheval. L'un est déjà monté et l'autre ne l'est pas encore. Tous deux portent à la main un fouet ou *flagellum*.

Le côté sud montre la chasse à l'arc. Le cerf privé est en avant, tenu par son piqueur. Derrière lui se tient caché un chasseur l'arc bandé. Il se prépare à tirer un beau cerf dix cors, qui vient visiter le cerf privé. Toutefois ce cerf n'avance qu'avec défiance, ainsi qu'une biche et un daim que l'on aperçoit dans les profondeurs de la forêt.

Le côté est représente les incidents de la chasse à courre dans la forêt. On voit trois chasseurs montés à cheval, dont deux lancés au galop poursuivent un cerf qui se sauve à toute jambe. Deux chiens suivent l'animal et précédent les chevaux des chasseurs. Ces scènes sont aussi belles que bien conservées.

Mais c'est au centre que réside le principal intérêt du tableau. Le point capital est encore encadré d'une bande blanche large de $0^m,27$, bordée comme l'autre par des lignes noires de $0^m,03$ centimètres. Comme le tableau central est circulaire, il en résulte aux angles des vides que l'artiste a remplis au moyen d'une corbeille ou grand vase antique à deux anses avec pied. A droite et à gauche de la corbeille s'allongent des branches de laurier.

Au centre de la mosaïque sont deux personnages de grandeur naturelle. C'est un homme et une femme entièrement nus et qui n'ont pour se protéger qu'une écharpe légère. Celle de la femme est noire et celle de l'homme est rouge. Malheureusement l'homme est très-mutilé. Il ne reste guère de lui que les jambes et le haut de la tête. Il court après la femme qui fuit devant lui, mais qui, arrivée à bout de ses forces, fléchit le genou et se tourne vers celui qui la poursuit. La femme est parée et l'on distingue sur ses bras un bracelet de perles vertes et d'autres perles dans les tresses de ses cheveux. De la main droite elle laisse échapper une boîte ou un tronc circulaire; elle étend la gauche vers l'homme comme pour demander grâce. La tête de

l'homme est ceinte d'une couronne de laurier. Il tient d'une main un long bâton qui est entier ; une écharpe rouge flotte derrière lui. On dirait Apollon poursuivant une nymphe des eaux ou des bois.

Un détail bien remarquable, c'est que l'attitude des deux personnages de Lillebonne est identique à celle de Thésée et du Minotaure placés au centre de la mosaïque de Cormerod près Fribourg, découverte en 1830. Cette dernière représente un labyrinthe.

L'inscription qui orne cette mosaïque est surtout à noter, parce qu'elle est comme la signature de l'artiste éminent qui l'a faite.

T. SEN. FILIX C PV
TEOLANVS FEC.

Titus, Senius, Felix, civis Puteolanus fecit.

C'est donc un citoyen de Pouzzoles, ville célèbre en l'art de ces tapis de pierre, qui a doté la Gaule et notre province de ce monument.

ET AMORCI ou GI, ou CK
DISCIPVLVS

Et élève d'Amorsus ou Amorgus. S'agit-il ici du maître ou de l'école ? le savant archéologue ne le peut dire.

Ainsi cette belle œuvre est un vestige important du second siècle de notre ère, contemporaine du théâtre et de la prospérité de Juliobona. Tout porte à croire qu'elle servait de pavage à un temple d'Apollon et de Diane, détruit au moment ou la foi chrétienne prenait possession de nos contrées. Les mutilations mêmes exercées sur les personnages du groupe central de la mosaïque, attesteraient les chastes préoccupations des nouveaux convertis.

Le plan, légèrement incliné de cette belle mosaïque, explique son bel état de conservation.

La Commission, après avoir entendu ce brillant et fidèle exposé dont nous ne pouvons que reproduire les principaux traits, a adressé ses félicitations et ses remercîments à son vice-président.

La discussion s'ouvre immédiatement sur la suite à donner à cette découverte. Un certain nombre de membres y prennent part. Les uns, notamment M. Gouellain et M. Thaurin, sont d'avis qu'on acquière cette mosaïque pour la transporter au Musée des Antiquités de Rouen. Les autres, M. le docteur Gueroult, M. Brianchon, M. de Beaurepaire, estiment que dans le cas où l'on pourrait traiter avec M. le docteur Pigné et se rendre propriétaire du monument, il conviendrait de le laisser sur place.

Cette mosaïque, dit M. de Beaurepaire, a un double intérêt, par elle-même d'abord, et au point de vue de l'Histoire ensuite, puisqu'elle rappelle l'emplacement d'un temple antique. A ces deux points de vue, il lui paraît préférable qu'elle soit laissée dans la vieille cité romaine, dont elle fait, en quelque sorte, partie intégrante.

M. Thaurin n'est pas de cet avis. Le sort réservé dans l'avenir à la mosaïque, si elle demeure en l'état où elle est, le touche vivement. N'y a-t-il pas à craindre toutes sortes de dangers pour sa conservation, dans une localité où les archéologues font défaut?

Les membres de la Commission, sauf les deux membres précités, MM. Gouellain et Thaurin, sont unanimes pour demander que des ouvertures soient faites à M. le docteur Pigné, dans le but d'acquérir, pour le département, cette précieuse antiquité, sauf à statuer ensuite sur sa destination.

M. l'abbé Cochet répond qu'il a fait tout ce que les circonstances lui permettaient. Il ne pouvait prendre d'initiave à cet égard avant d'avoir vu M. le Préfet et d'en avoir conféré avec la Commission. Plus que per-

sonne il désire ardemment la conservation de la mosaïque, et il est bien résolu à ne rien négliger pour obtenir ce résultat. Mais il faut qu'il agisse administrativement, et avec toute la prudence et la maturité désirables. Il donne à la Commission l'assurance qu'il suivra cette affaire de manière à satisfaire tous les intérêts.

Rouen. — Lambris du XVIe siècle. — M. Thaurin entretient la Commission des lambris en bois de chêne sculptés, du XVIe siècle, qui se remarquent dans un hôtel de la *rue Ganterie,* habité précédemment par M. Lefort-Gonssolin, et qui était autrefois la résidence des seigneurs de Manneville. Ces boiseries, déjà signalées par M. de la Quérière, ont été dégagées des couches épaisses de peinture qui dérobaient aux regards les gracieux détails et les allégories fantastiques dont elles sont remplies. On distingue, parmi les sujets principaux, une sorte d'entrée triomphale d'Empereur romain, dans le goût capricieux du XVIe siècle, avec des attributs et des groupes de haute fantaisie ; puis des tournois, des luttes et des danses folâtres ; sur d'autres panneaux sont sculptés des personnages symboliques portant les instruments de la Passion.

Pîtres. — Fibules scandinaves. — M. l'abbé Cochet met sous les yeux de la Commission deux magnifiques fibules testudiniformes, du plus haut intérêt, dont l'origine scandinave et les attributs caractéristiques méritent un sérieux examen.

Le savant archéologue rappelle que les monuments de la période piratique sont très-rares parmi nous, si tant est qu'il en existe. On n'a pu sauver aucun des vestiges laissés sur notre sol par les fiers conquérants du nord. On ne connaît même pas les armes avec lesquelles ils soumirent, au IXe siècle, nos aïeux. Aussi est-il heureux de pouvoir doter notre Musée de ces deux fibules, portées par un de ces guerriers barbares,

inhumé à Pîtres et trouvé avec de la poterie ancienne, en 1865. (Nous donnons ici, dans sa forme agrandie, une des deux fibules de Pîtres.) (1)

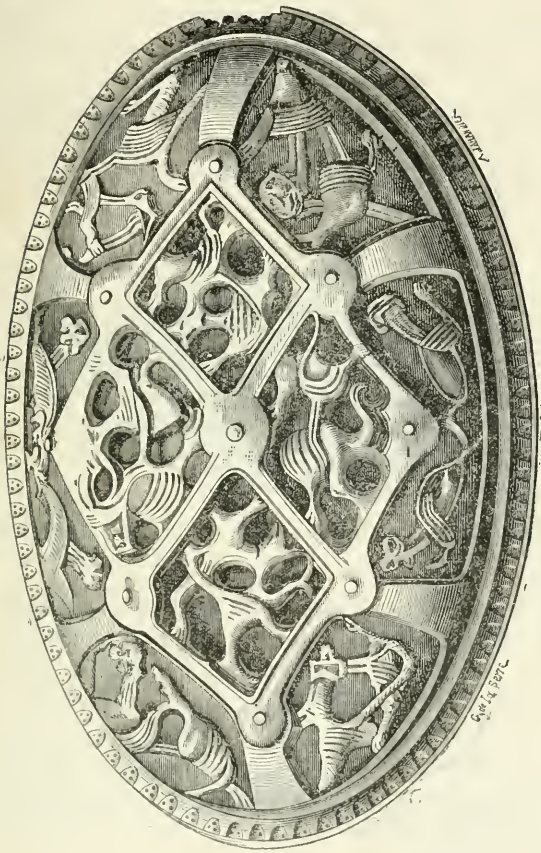

FIBULE SCANDINAVE, PITRES (EURE), 1865.

La forme et les dessins de ces deux fibules sont surtout remarquables, en ce qu'ils rappellent exactement

(1) Voir le *Magasin Pittoresque*, année 1871, p. 100.

les types scandinaves et les motifs qui ornent les vieilles églises norwégiennes du XIe siècle. Il y a, entre ces fibules à la forme testudinaire et aux emblêmes scandinaves, une ressemblance exacte avec les ornements décoratifs de tous les monuments danois et norwégiens de cette époque. M. Cochet a profité de cette occasion pour retirer, des objets non classés du Musée, deux fibules anciennes entrées en 1840 au Musée de Rouen, comme venant du Danemarck et que l'on n'avait osé classer. (Nous reproduisons ici une de ces deux fibules

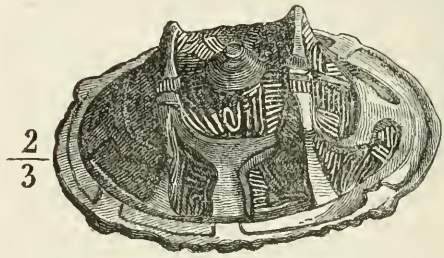

FIBULE SCANDINAVE ENTRÉE AU MUSÉE DE ROUEN EN 1840.

norwégiennes.) Ces fibules sont aussi en forme de crapauds ou de tortues. M. Cochet les joindra aux précédentes, et en ornera notre Musée qui possédera ainsi les deux seuls monuments connus de l'invasion normande. Les études entreprises récemment par plusieurs archéologues sur l'art scandinave, et auxquelles le congrès de Copenhague a donné une impulsion nouvelle, rendent cette découverte de nos fibules doublement précieuse.

Alizay. — Bracelets gaulois en bronze. — M. le Président fait passer sous les yeux de la Commission deux beaux bracelets en bronze, trouvés en mars 1870, dans le cimetière gallo-romain d'Alizay (Eure).

Rouen. — Découvertes de M. Thaurin. — M. Thaurin fait observer qu'il a trouvé, dans les fouilles de la ville de Rouen, des vases qu'il attribue à l'époque scandinave. L'épaisseur des parois, qui est considérable (de 2 à 3 centimètres), et la base arrondie de ces vases, lui donnent à penser que ces objets sont contemporains de l'invasion des Normands. Il fait part, ensuite à la Commission, des différents fragments qu'il a recueillis dans une fouille de la *rue Fleurus-Duvivier,* notamment un vase qui, par sa pâte, lui semble appartenir à l'époque saxonne. M. Cochet croit que M. Thaurin se méprend sur l'origine de ce vase dont la forme trahit évidemment le XIVe ou le XIIIe siècle. — M. Thaurin a trouvé, en différents endroits de notre sol, des hachettes celtiques, des hachettes en diorithe, et une collection de médailles de moyen bronze et des médailles romaines d'Antonin Pie, dont il a enrichi son Musée.

Les communications étant épuisées, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-Adjoint,

Julien Loth.

Séance du 19 mai 1870.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

La séance ouvre à deux heures, dans une salle de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet.

Sont présents : MM. Morin, de Beaurepaire, de la Londe, l'abbé Lecomte, l'abbé Colas, P. Baudry, Brianchon, l'abbé Loth, le marquis de Blosseville, Gouellain, Thaurin, de Bellegarde, de Lépinois, Gosselin, Ed. Frère et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. l'abbé Loth, secrétaire-adjoint, et adopté.

La correspondance comprend les ouvrages suivants :

Le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (2e sem., 1869).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (ann. 1869, n° 4).

Bulletin de la Société Dunoise, n° 8 (avril 1870).

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France (3e et 4e trim., 1869).

Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France (4e série, t. 1er).

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais (t. XI, atlas).

M. l'abbé Somménil, absent de la séance, est excusé.

Lillebonne. — Mosaïque. — A propos de la mosaïque de Lillebonne, M. Cochet annonce que le propriétaire est disposé à la vendre, mais le plus cher possible ; qu'au reste, toutes les mesures ont été prises pour empêcher sa détérioration. Elle est maintenant sous un hangar, à l'abri de l'eau, et est entourée d'un barrage.

M. le vice-président va, du reste, en faire exécuter un dessin sur une échelle suffisamment développée, par M. Duchesne, artiste, que M. Morin a bien voulu lui indiquer.

Il rappelle la remarque déjà faite sur la dépression qui s'est produite à l'un des angles ; peut-être faudrait-il l'attribuer à l'existence d'un hypocauste. Une mosaïque, découverte à Loupiac, près Bordeaux, était également placée au-dessus d'un hypocauste.

Concours archéologique. — M. l'abbé Cochet a reçu, au nom de la Commission, deux circulaires de M. le Recteur de l'Académie de Caen, indiquant les conditions du concours ouvert pour le prix archéologique qui sera distribué cette année aux membres des Sociétés savantes du ressort.

Paris. — Arènes de la rue Monge. — Intervention. — M. l'abbé Cochet a également reçu de M. de Ponton d'Amécourt, Président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, une lettre relative aux Arènes de la rue Monge, et engageant la Commission à faire une démarche près de M. le Préfet de la Seine pour assurer leur conservation.

M. d'Estaintot craint qu'une démarche ne soit actuellement un peu tardive : il signale l'avis contraire à la conservation des Arènes, émis par la Commission des monuments historiques.

Néanmoins le projet de lettre suivant est adopté par la Commission et souscrit de la signature des membres présents :

A Monsieur le Sénateur Préfet de la Seine et à Messieurs les Membres du Conseil municipal de la ville de Paris.

Messieurs,

L'attention du monde savant s'attache en ce moment aux Arènes de la rue Monge. Il fait des vœux pour que ces ruines, l'un des plus curieux débris de la colonie gallo-romaine de l'ancienne Lutèce, viennent grossir le nombre des richesses archéologiques que l'administration de la ville de Paris conserve avec un soin si scrupuleux.

Nous sommes convaincus que cette découverte inattendue va devenir la propriété de la ville ; elle sera jalouse de suivre l'exemple que lui offre maintenant la ville de Senlis, et celui que donnait, dès 1818, le département de la Seine-Inférieure pour le théâtre romain de Lillebonne.

Permettez-nous, Messieurs, d'unir nos vœux à ceux dont vous avez dû recevoir déjà l'expression, et l'espoir que l'acquisition des Arènes viendra compléter, pour une époque non moins digne d'intérêt, la pensée que révélait déjà l'acquisition de l'hôtel Carnavalet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre profond respect.

Les Membres de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Alizay (Eure). — Découvertes de Sépultures gallo-romaines. — M. l'abbé Cochet résume, en quelques

mots, des fouilles par lui opérées depuis le mois de mars dernier, à Alizay (Eure), dans un champ voisin du château de Rouville, qui lui ont permis de constater l'existence d'urnes sépulcrales des époques gauloise et gallo-romaine, analogues à celles trouvées au Vaudreuil, en 1859 et 1860, et à Caudebec-lès-Elbeuf, en 1864, 1865 et 1866.

Ces urnes, et divers objets en fer et en bronze qui les accompagnaient, ont été recueillis par M. l'abbé Cochet pour le Musée de Rouen.

Le Tréport. — Sainte-Croix-du-Parc. — Sépultures. — M. l'abbé Cochet donne également des détails sur la découverte de sépultures présumées mérovingiennes, à Sainte-Croix, près Eu. L'article suivant, inséré dans le *Courrier de la Bresle,* par M. Hardy, conservateur de la Bibliothèque de Dieppe, les résume :

« Dans le numéro du 20 mars dernier, nous donnions quelques détails sur un petit cercueil en moellon que des ouvriers, occupés à l'exploitation d'une carrière de cailloux, avaient découvert à Sainte-Croix pendant l'hiver de 1868 à 1869.

» Au moment même où paraissait notre article, deux nouvelles sépultures étaient reconnues au même endroit, l'une à droite et l'autre à gauche de la place qu'occupait le cercueil.

» Cette fois encore, malheureusement, aucun fragment d'arme ou de poterie n'a été retrouvé ; les squelettes n'étaient même pas renfermés dans un cercueil, mais reposaient dans la terre nue.

» L'un d'eux, celui qui se trouvait sur la droite, était orienté du N.-E. au S.-O. et replié sur lui-même, ce qui semble démontrer que le mort avait été enterré assis.

» Ce mode de sépulture se rencontre assez souvent à l'époque franque ; nous nous rappelons l'avoir observé dans plusieurs tombes du cimetière franc du Bois-Robert en 1860, alors que le savant auteur du

Tombeau de Childéric, M. l'abbé Cochet, y faisait faire des fouilles.

» Le second squelette, situé à gauche du cercueil, du côté de la ville d'Eu, était orienté du N.-O. au S.-E. et complétement étendu ; mais une particularité bien étrange donne à cette sépulture un assez grand intérêt et mérite d'être rapportée.

» Sur le cou et la partie inférieure de la poitrine, on a découvert un énorme rognon de silex du poids de 37 kilos. Une semblable masse, pesant 33 kilos, avait été appliquée sur les pieds, et à côté d'elle en était une autre de 26 kilos.

» On se demande, avec étonnement, à quoi pouvaient servir ces énormes cailloux sur un cadavre : Peut-être étaient-ils destinés à empêcher qu'il fût déterré et enlevé par les chiens ; mais alors, pourquoi l'autre squelette, enterré à la même profondeur, deux pieds environ, n'offrait-il pas la même particularité ?

» Si étrange que puisse paraître cette coutume de placer sur les morts de gros cailloux, elle a déjà plusieurs fois été observée dans des sépultures de l'époque mérovingienne, ainsi que nous l'apprend M. l'abbé Cochet. Dans le vallon des Petites-Dalles, commune de Saint-Martin-aux-Buneaux, le docte archéologue que nous venons de citer l'observa lui-même, en 1864, dans plusieurs tombes mérovingiennes.

» Toutefois cette coutume ne paraît pas s'être généralisée ; et, à défaut d'autres renseignements précieux pour l'archéologie, le petit cimetière mérovingien de Sainte-Croix aura du moins le mérite d'en avoir fourni un nouvel exemple.

» Les ossements découverts dans les deux sépultures, dont nous venons de parler, étaient dans un tel état de décomposition et de friabilité, qu'à l'exception du crâne et de la mâchoire inférieure du squelette étendu et d'un radius du squelette replié sur lui-même,

on n'a pu recueillir que des débris. Ils attestent cependant suffisamment que nos deux mérovingiens étaient d'une grande force et d'une haute stature. Le radius mesure 315 millimètres ; quant au crâne, il est particulièrement remarquable par son développement en longueur. En effet, tandis que la plus grande distance des bords externes des arcades sourcilières ne mesure que 95 millimètres, la longueur du crâne est, elle, de 180 millimètres. Le front était fuyant, mais ne manquait pas de caractère.

» Nous formons le souhait que d'autres sépultures nous permettent encore de faire de nouvelles observations.

» Les découvertes dans le genre de celle qui vient d'être faite à Sainte-Croix n'auraient-elles d'autre résultat que d'ajouter un fait de plus à l'histoire de notre pays, leur intérêt déjà ne saurait être discuté ; mais en outre elles peuvent fournir à l'archéologue, par la rencontre d'armes ou de poteries, même à l'état de fragments, de nombreux renseignements sur la vie intime des hommes qui, aux temps reculés de notre histoire, ont habité nos pays.

» Mieux que tous autres écrits, les nombreuses publications faites par M. l'abbé Cochet démontrent ce qu'une tombe peut révéler d'enseignements importants à celui qui sait l'interroger.

» Michel Hardy. »

Bois-l'Evêque. — Ancien Prieuré de Beaulieu. — Fouilles. — M. l'abbé Cochet donne ensuite les renseignements suivants sur une fouille archéologique qu'il a récemment faite au prieuré de Beaulieu :

« Beaulieu fut un prieuré de chanoines réguliers fondé, en 1200, sur la paroisse du Bois-l'Evêque par Jehan, châtelain de Préaux, pour le repos des âmes d'Osbert et de Mathilde, ses père et mère. Les religieux

étaient venus de Saint-Lô-de-Rouen. Ce monastère souffrit beaucoup des guerres de religion. Abandonné par ses chanoines au XVIIe siècle, il fut complétement sécularisé au XVIIIe.

» Par décret du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, en date du 19 octobre 1772, il fut supprimé et réuni au séminaire Saint-Nicaise qui était celui des pauvres clercs du diocèse. La mesure fut confirmée par lettres-patentes du Roi, délivrées au mois de décembre de la même année.

» L'église de Préaux où le prieuré de Beaulieu possédait une partie des grosses dîmes, tombait alors de vétusté et elle était dans l'obligation d'être rebâtie. Un article du décret accordait aux paroissiens de Préaux, qui en avaient fait la demande, « les matériaux, la charpente, les tuiles et autres démolitions de l'église du prieuré de Beaulieu, pour être employées à bâtir la nouvelle église. »

» L'église de Préaux fut, en effet, reconstruite en 1774 et 1775. Elle reçut les dalles tumulaires qui pavaient l'église du prieuré de Beaulieu. Elles y sont encore au nombre de dix. Elles vont du XIVe au XVIe siècle. Toutefois nous ne savons au juste à quelle époque cette translation se fit.

» Le décret n'en parle pas. Au contraire l'article 27 du décret veut, qu'à cause de l'abandon qui a été fait de l'église prieurale, « et par forme de dédommagement, la communauté des propriétaires de Préaux soit tenue de faire clore et mettre en bon état la chapelle attenante à l'église conventuelle, dite la *Chapelle de Préaux,* dans laquelle sont les tombeaux des seigneurs de Préaux. »

» Cette clause ne paraît pas avoir reçu d'exécution, ou du moins elle n'a pas subsisté longtemps.

» L'église prieurale fut donc démolie dans les dernières années du règne de Louis XV. Il ne reste plus

d'elle qu'une *image cavalière qui se voit dans un plan terrier* de M. Barbe, de Bois-l'Evêque, conservé à la mairie du lieu. D'après cette image l'édifice était important et possédait pour clocher une tour carrée d'un aspect imposant.

» La chapelle des fondateurs, si elle fut conservée, l'aura été fort peu de temps. Elle était contiguë à la salle capitulaire, et elle était, comme elle, du XIIIe siècle. Nous pouvons en juger par ce qui reste des murs et des arceaux des voûtes.

» La vente des biens claustraux de Beaulieu eut lieu le 15 décembre 1792. Ils furent adjugés pour la somme de 130,000 livres.

» Les acquéreurs ont laissé subsister la salle capitulaire avec ses voûtes et ses ogives, qui rappelle par son style celles de Saint-Victor-l'Abbaye et de Saint-Georges-de-Boscherville. On remarque également, chose plus rare, un fragment important du cloître, qui est en bois et du XIIIe siècle.

» M. le curé de Bois-l'Evêque, curieux d'étudier les monuments de sa paroisse afin d'en rédiger les *Annales* conformément aux prescriptions de Mgr l'archevêque de Rouen, a désiré rechercher les tombeaux des fondateurs et des personnages importants inhumés à Beaulieu. Il a prié M. l'abbé Cochet de se charger de ce travail, qui a eu lieu le 2 mai 1870. La fouille a été faite simultanément dans le chapitre et dans la chapelle de Sainte-Austreberte que l'on appelait *de Préaux,* à cause des fondateurs.

» La salle capitulaire a présenté plusieurs sépultures dont une était accompagnée de vases à charbon du XIIIe siècle. Dans les déblais on a tiré plusieurs fragments de pavés émaillés. L'un d'eux présente une aigle aux ailes éployées que nous croyons le blason des sires de Préaux. L'autre est un morceau de dalle tumulaire sur laquelle était une inscription du XIVe siècle. On lit

très-bien le mot : DOCT signifiant *doctus*, qualification attribuée à quelque prieur de Beaulieu.

» La fouille pratiquée dans l'église a eu des résultats plus importants. On a retrouvé dans la chapelle des fondateurs deux fosses maçonnées placées côte à côte et qui ont dû recevoir les plus illustres morts du monastère. Ces deux fosses avaient 2 mètres de longueur et leur largeur variait de 70 à 80 centimètres. Toutes deux étaient orientées est et ouest, les pieds à l'orient, la tête à l'occident. La plus petite ne contenait que quelques ossements et quelques fragments de vases qui semblent appartenir au XIVe siècle. La deuxième, au contraire, renfermait deux têtes et les ossements de deux corps. Mais ces ossements avaient été visités et déplacés à une époque que nous ne saurions assigner. Avec ces ossements se sont rencontrés douze vases en terre blanche ou rougeâtre, dont une partie offrait des traces de vernis verdâtre. Ces vases renfermaient encore le charbon qui avait servi à brûler l'encens le jour des funérailles. La plupart étaient forés après la cuisson. Ils avaient été percés avec un instrument aigu ou avec un foret. Ces vases m'ont paru appartenir aux XIIIe et XIVe siècles. Nous reportons aux mêmes époques les fosses maçonnées.

» C'est au XIIIe siècle, en effet, que ce système de sépulture prévaut dans nos églises. Nous en connaissons deux exemples bien caractérisés dans notre pays. Le premier, dans l'église de Saint-Martin-en-Campagne, pour Regnault de Calletot, mort vers 1282. Le second, dans l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville, pour Raoul IV de Tancarville, mort en 1277, et pour Guillaume V de Tancarville, décédé en 1286.

» D'après ces données monumentales et archéologiques nous croyons pouvoir attribuer la fosse principale de Beaulieu, où nous avons trouvé deux têtes, à Jehan de Préaux, mort en 1303, et à Catherine Mallet, sa

femme, décédée en 1331. La dalle de ces deux personnages qui recouvrit jadis cette fosse est à présent dans l'église de Préaux. »

Déville. — Inscription et dalles tumulaires provenant des églises de Rouen. — Dernièrement (le 14 avril) M. l'abbé Cochet se trouvant sur la route de Déville, a constaté, dans le chantier de l'entrepreneur Baron, la présence de dalles tumulaires en pierre ou schiste, la plupart fragmentées. Sur la plus grande on lisait :

Ci gist noble homme Me ..... Leroux, en son vivant sieur de ..... Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Rouen ..... décédé le 17 novembre 1583. Priez Dieu pour luy.

M. P. Baudry dit qu'elle doit provenir des démolitions de l'église Saint-Sever, où avaient été transportées les tombes de Saint-Etienne. Il ajoute que dans le jardin du presbytère de Saint-Sever, il a réuni une multitude de débris et de sculptures du même genre.

Rouen.— Grandmont.— Inscription tumulaire de 1445. — M. l'abbé Cochet a obtenu du gardien de Grandmont, une pierre tombale qui servait de couverture à une loge à chien.

M. Baudry propose la lecture suivante de l'inscription gravée à l'entour :

Cy devant gist Jehan de Lane, ceuier, en son vivant losieur? de L'evesque de Lisieux, administrateur de ceans, qui trespassa le XIXe jour de septembre l'an mil quatre cens quarante cinq.

Le défunt est à genoux devant une image de saint Jean-Baptiste, ses armes sont derrière lui, mais entre saint Jean et le gentilhomme est un casque posé sur un arbre.

M. l'abbé Cochet croit qu'il faut lire *de Sane* au lieu de *de Lane*, et *trésorier* au lieu de *losieur*.

M. de Beaurepaire élève quelques doutes sur cette qualification de *trésorier*, qui suppose un emploi fiscal incompatible avec la noblesse.

Auriol, près Marseille. — Monnaies gallo-grecques. —

M. le vice-président a acheté, pour le Musée, sept petites monnaies grecques provenant d'une cachette découverte à Auriol, près Marseille, laquelle contenait 2,130 petites monnaies de même origine. Celles qui vont figurer au Musée de Rouen proviennent des villes de Lampsaque, Vélie, Delphi, Cnide, Athènes et Pistilia.

Rouen. — Cathédrale. — Inscription projetée en mémoire de Cavelier de la Salle. — M. de Beaurepaire communique une série de lettres échangées entre M. Margry, M. le Préfet, Mgr le Cardinal et la ville. Cette correspondance est relative à la proposition faite par M. Margry, et tendant à ce qu'une plaque commémorative soit placée dans la cathédrale pour rappeler le souvenir de Cavelier de la Salle, et à ce que le nom de ce pionnier soit donné à l'une de nos rues.

Cette dernière proposition n'a pas été, quant à présent, agréée par l'administration municipale.

Monseigneur, au contraire, a accueilli favorablement le projet de plaque commémorative, parce qu'il a reconnu que « les services rendus par Cavelier de la » Salle à la foi catholique, lui donnent des titres à la » reconnaissance de la religion. »

Il demande seulement que le projet d'inscription lui soit soumis. Voici celui que propose M. Margry :

« Sur l'ancienne paroisse Saint-Herbland, comprise aujourd'hui » dans celle de Notre-Dame, est né et a été baptisé, le 2 novembre » 1643, René-Robert Cavelier, sieur de la Salle, qui de 1669 au » 19 mars 1687, jour qu'il a été assassiné dans le Texas, a ouvert » au christianisme et à la civilisation européenne les vastes vallées » de l'Ohio et du Mississipi.

» Scribantur hæc in generatione alterâ et
» Populus, qui creabitur, laudabit dominum.
» Psalm. 101. »

M. d'Estaintot désirerait que les armoiries de Cavelier de la Salle fussent placées au-dessus de l'inscription.

M. Frère voudrait voir remplacer le nom moderne de Texas.

Il est décidé que le soin de revoir l'inscription sera confié à une commission de cinq membres, présidée par M. l'abbé Cochet. M. le vice-président désigne, pour en faire partie, MM. de Beaurepaire, d'Estaintot, de Lépinois et l'abbé Somménil.

Fibules scandinaves. — Lettres de Christiania et de Copenhague. — M. l'abbé Cochet a écrit à Copenhague et à Christiania à propos des deux fibules testitudiniformes communiquées à la dernière séance (voir p. 30), et il a reçu de MM. Worsaae, de Copenhague, et Nicolaysen, de Christiania, les lettres suivantes.

Ce dernier s'exprime ainsi :

« Il ne s'écoule pas une année que plusieurs exemplaires du même genre n'entrent dans nos Musées. Jusqu'à présent des fibules de cette forme ont été maintes fois trouvées dans des sépultures en Islande, de même que dans quelques provinces russes de la mer Baltique, notamment en Estlande et en Livonie (V. l'ouvrage de Krüse, *Necrolivonia).* Cependant ceci a eu lieu le plus souvent en Suède et en Norwège, rarement en Danemark. En effet elles se trouvent en quelque quantité au Musée royal de Copenhague, mais ces fibules ont été rencontrées hors du Danemark, sauf quelques exceptions très-rares.

» Comme il y a raison de le supposer, ces fibules vinrent en usage à peu près cent ans après la naissance du Christ, et tout porte à croire qu'elles étaient encore en vogue lors de l'introduction complète du Christianisme ici, en Norwège, c'est-à-dire en 1030. La preuve qu'elles furent en vogue après 874, c'est qu'elles se trouvent dans des sépultures, en Islande, qui comme on le sait fut peuplée cette année-là par les Norwégiens.

» Ainsi ce genre de parures sont des représentants

saillants de la dernière période de l'âge de fer qui embrassait toute la Scandinavie, mais qui, dans ses singularités caractéristiques, prédomine dans des sépultures suédoises et norwégiennes. »

M. Worsaae n'est pas moins affirmatif, il les déclare « incontestablement d'origine scandinave... Vous en trouverez de semblables dans mon livre illustré, et je pourrais ajouter que ces fibules ne se trouvent nulle part, excepté dans les pays visités ou conquis par les Normands. J'en ai vu plusieurs en Islande, au nord d'Angleterre, en Écosse et en Russie, dans les anciennes colonies scandinaves. Dans mon livre « The Danes and Norwegians in England, Scotland and Ireland, » vous trouverez des dessins de telles trouvailles analogues... »

Forêts d'Eawy et de Bord. — Antiquités romaines. — M. l'abbé Cochet a appris récemment de M. Fautras qu'il existait dans la forêt d'Eawy, près des Ventes-Saint-Remy, des restes de deux fourneaux antiques.

Dans une autre forêt, celle de *Bord,* près Elbeuf, à la Vallée, au triége des *Vieilles-Maisons,* il a pu constater lui-même, sur les indications de notre collègue, M. Gosselin, quatre ou cinq maisons romaines dont les murailles ont encore aujourd'hui près de deux mètres de hauteur.

Dans l'enceinte du vieux château de Lillebonne on a trouvé trois bronzes romains.

M. Thaurin a récemment trouvé une monnaie d'argent de Guillaume-le-Conquérant, qui offre cette particularité précieuse d'avoir été frappée en Normandie.

Il fait ensuite passer sous les yeux des membres de la Commission une bague solaire dont le chaton de bronze en relief paraît avoir porté un écusson.

M. Brianchon communique également une photographie de *la Diège (Dei genitrix),* vierge du XIIe siècle, qui se trouve dans l'église de Jouy en Josas (Seine-et-Oise), et une lettre de M. Lemaire, de Bohain (Aisne),

contenant le croquis de l'une des faces d'un petit coffret en plomb, trouvé, avec différents vases de poterie noire et de verre, dans un petit caveau funéraire. Ce coffret portait sur chaque face un quadrige en relief.

Rouen. — Faïence. — M. Gouellain présente un plat de faïence de Rouen recouvert d'émail, blanc, dont le seul ornement consiste dans un dessin d'armoiries en couleur qui décore la bordure.

Sa fabrication remonte à l'époque primitive. M. de Merval, qu'il a consulté, attribue les armes figurées sur le plat aux Arnauld d'Andilly, de Pomponne, etc., qui portaient « d'azur au chevron d'or, accompagné » en chef de deux palmes, et en pointe d'une montagne » à six coupeaux, le tout d'or. »

Cette famille n'est pas originaire de notre province, mais, d'après un renseignement fourni par M. S. de Merval, il est tout naturel d'expliquer qu'elle ait pu faire exécuter à Rouen de la faïence à ses armes.

« Simon Arnauld, marquis de Pomponne, ministre » secrétaire d'État des affaires étrangères, acheta, en » 1682, la terre de Chambrais, près Bernay, qui fut » revendue par son fils, Nicolas-Simon, lieutenant-» général des armées du Roi, vers 1720. »

M. Gouellain ajoute que le plat provient des environs de Chambrais.

M. d'Estaintot observe que dans les armoiries figurées sur le plat, le chevron seul est d'or et que le rocher est d'argent; il ajoute que le chevron est accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées d'argent et non de deux palmes adossées d'or. Le cimier, qui consiste dans une imitation de casque figuré à l'aide des hachures de lambrequins, est d'ailleurs celui d'un simple gentilhomme. Il ne croit donc pas que le plat doive être attribué aux Arnauld de Pomponne.

Rouen. — Inscriptions du Monastère des Emmurées. — M. l'abbé Cochet a pu récemment obtenir la con-

cession de toutes les inscriptions qui se trouvaient dans l'église des Emmurées. Il en a sauvé ainsi 28; mais lorsque M. P. Baudry en a dressé le catalogue, en 1852, il en avait constaté 50; c'est donc, dans ce court intervalle, 22 inscriptions perdues.

Cours d'Archéologie au Séminaire de Rouen. — Quelques observations sont échangées sur l'intérêt qu'offrirait la prompte réalisation du projet formé par Mgr le Cardinal-Archevêque d'instituer, dans son séminaire diocésain, un cours d'archéologie. M. l'abbé Cochet indique les raisons personnelles de santé qui l'ont jusqu'ici empêché de le commencer.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Vte D'ESTAINTOT.

Séance du 10 novembre 1870.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance de la Commission des Antiquités, du jeudi 10 novembre 1870, se tient dans l'une des salles de l'Hôtel des Sociétés savantes, et s'ouvre, à deux heures, sous la présidence de M. l'abbé Cochet.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, vice-président; Morin, Simon, de Girancourt, Gustave Grandin, de la Londe, Paul Baudry, l'abbé Colas, Brianchon, l'abbé Lecomte, Gustave Gouellain, docteur Gueroult (de Caudebec-en-Caux), Frère, Gosselin (de Caudebec-lès-Elbeuf), l'abbé J. Loth, secrétaire-adjoint.

M. Loth donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation et est adopté.

La correspondance comprend les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société des Antiquaires de France (1er trimestre 1870).

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans (1er et 3e trimestre 1870).

Bulletin de la Société Dunoise (juillet 1870).

Opinion de la province sur la question des Arènes gallo-romaines de Paris.

Réunion malgré la guerre. — Pourquoi hors la Préfecture. — M. le Président fait part à la Commission du motif qui l'a porté à la réunir, malgré les circonstances douloureuses que traverse la patrie souillée par l'invasion étrangère.

Il a pensé qu'après tant de cruelles épreuves, il était bon de se reposer un instant dans les paisibles travaux de la science, et de se revoir quelques heures afin de ne pas interrompre tout à fait les communications amicales qui font le charme et la force de la Compagnie qu'il a l'honneur de présider. Dieu seul sait les nouvelles épreuves que l'avenir nous réserve. Il déplore, au nom de la science, les barbares projets de l'ennemi qui menace de bombarder Paris la capitale de la civilisation, le foyer des sciences, des lettres et des arts, l'abri de tant de monuments glorieux et inestimables, l'honneur et le fruit de tant de siècles de prospérité. La Prusse, si elle exécutait cet attentat, contracterait une terrible responsabilité devant l'Europe et devant l'Histoire.

M. le Président explique ensuite pourquoi la Commission, contrairement à l'usage, a été dans la nécessité de se réunir à l'Hôtel des Sociétés savantes : la Préfecture ne pouvant, à cause des travaux qui s'y exécutent, lui donner l'hospitalité.

Éloignement de M. le baron Le Roy, préfet de la Seine-Inférieure. — Regrets et hommage à sa mémoire. — L'honorable Président rappelle, avec douleur, à la

Commission, la perte que le département a faite, depuis les derniers événements, du magistrat éminent, de l'homme intelligent et bon, du protecteur éclairé de tous les intérêts moraux et matériels de ce grand pays, de M. le baron Ernest Le Roy, enfin, qui pendant vingt et un ans l'administra avec tant de tact, de dévoûment et de succès. Cette perte, si vivement ressentie par toutes les classes de la société, la Commission la regarde comme un deuil de famille. M. l'abbé Cochet énumère tout ce que M. le baron Le Roy a fait pour l'archéologie, les monuments et les antiquités de la Seine-Inférieure. En 1849, une douzaine de monuments à peine étaient classés, M. le baron Le Roy en a élevé chaque année le nombre et a sauvé, de la destruction et de l'oubli, à peu près tout ce qui mérite de vivre dans notre pays. Il a élevé, dans ce but, les allocations annuelles de 10,000 à 30,000 francs.

C'est lui qui a établi le crédit des Églises paroissiales, il y a dix-huit ans, et qui a provoqué ou autorisé la reconstruction ou la restauration d'un nombre considérable d'églises, de presbytères et d'écoles. Il est impossible d'énumérer, en quelques phrases, les travaux de tout genre auxquels M. Le Roy a attaché son nom. C'est à lui que le Musée départemental doit les agrandissements successifs qui en font un des plus considérables de la France, et en particulier la salle de la belle Mosaïque de Brotonne. Enfin la Commission des Antiquités, que M. Le Roy affectionnait singulièrement, tient de son initiative bienveillante son budget annuel qui lui a permis, dès 1862, de publier ses procès-verbaux et ses bulletins. Vingt-sept membres, sur trente-six, ont été nommés par cet administrateur éclairé, qui a apporté, dans ses choix, le discernement le plus parfait. A tous ces titres, la Commission doit à M. le baron Ernest Le Roy une vive reconnaissance, et M. le Président s'estime heureux d'être l'interprète

de la Compagnie en lui offrant l'expression de ses regrets profonds, de sa gratitude et de sa respectueuse et constante sympathie.

L'Assemblée s'associe, par ses applaudissements, aux paroles de son Président qui a si bien exprimé ses sentiments, et décide qu'une copie du procès-verbal sera adressée à M. le baron Ernest Le Roy.

Mort de M. Thaurin. — Sa collection. — Le décès récent de M. Thaurin (31 octobre 1870) fournit à M. le Président l'occasion de rendre hommage au zèle archéologique, aux travaux intéressants, au dévoûment patient et laborieux de ce regrettable confrère. M. Cochet rappelle la collection si variée et si précieuse, à quelques égards, formée pendant plus de vingt ans par M. Thaurin qui a su composer, de tous les vestiges recueillis dans le sol de Rouen, des diverses époques de notre Histoire, une sorte de Musée national, une histoire matérielle de l'industrie et de la civilisation rouennaises.

Divers membres, et notamment M. de Girancourt, expriment le vœu que cette collection soit acquise par la ville ou par quelqu'une des Sociétés savantes, et qu'en attendant un emploi définitif, elle ne soit pas déplacée.

M. Frère croit savoir que des démarches ont été déjà tentées dans ce sens auprès de l'autorité départementale qui leur a fait bon accueil.

M. Gouellain demande que cette collection devienne la base d'un Musée local, Musée d'études plutôt que de curiosité, à cause des nombreux objets fragmentés dont il se compose. Il fait ressortir, avec raison, que si cette collection était livrée aux hasards d'une vente publique, elle perdrait tout son prix et ne pourrait jamais atteindre son but. Il ajoute que dans sa conviction elle ne pourrait pas mieux être placée qu'au sein de la Commission des Antiquités, et il propose à

la Compagnie d'en faire l'acquisition. MM. Frère et le docteur Gueroult appuient vivement cette proposition. M. Cochet répond que tout en partageant en partie l'opinion des honorables membres, il est forcé de constater que la Commission n'a pas de local particulier, et qu'on ne peut songer sérieusement, pour le moment, à donner suite à ce projet.

Lillebonne. — Dessin de la Mosaïque. — La Commission apprend, avec satisfaction, qu'un dessin, très-fidèle, de cette célèbre Mosaïque, vient d'être fait par M. Duchesne, et que des photographies de ce dessin sont destinées à entrer dans ses cartons. En des temps meilleurs, la Commission se serait décidée à faire une lithographie de ce monument : pour le moment elle est forcée d'y renoncer.

Brotonne. — Dessin de la Mosaïque. — Un dessin de la Mosaïque de Brotonne, exécuté par feu M. Merlin, et acquis à sa vente par M. Billiard, est offert par ce dernier à la Commission qui lui en exprime sa reconnaissance.

Saint-André-sur-Cailly. — Théâtre romain. — Fouilles. — M. le Président donne, sur les fouilles qui ont pu être exécutées à Saint-André-sur-Cailly, et qui ont amené la découverte d'une partie du théâtre romain que possède cette commune, des détails pleins d'intérêt.

Ce théâtre a une similitude complète avec celui de Jublains (Mayenne), Neodunum Diablentium. On a retrouvé un grand mur qui a 18 à 20 pieds de haut. Le plan, d'ailleurs, annexé au présent procès-verbal, exécuté par M. Guilbert, agent-voyer de Clères, donne une idée exacte des proportions de ce théâtre et du mur mis à nu. M. Cochet, qui a présidé à cette fouille, constate que ce théâtre est plein de débris romains, et qu'il présenterait, pour l'Histoire et l'Archéologie, une ample source d'informations. Il regrette, amèrement, que les exigences du fermier qui exploite

ce terrain, entravent les explorations scientifiques. Force même a été de remblayer les tranchées ouvertes. Il espère que, dans un avenir prochain, les études pourront être reprises. On y a découvert, jusqu'ici, un cercueil franc et divers objets de provenance romaine. Ce théâtre a été, d'ailleurs, exploité bien des fois. On lui a enlevé des pierres jusqu'au siècle dernier et on y a rapporté, en certains endroits, jusqu'à 20 pieds de terre. Cette source d'études ne doit pas être oubliée. M. Cochet la recommande à l'attention des archéologues normands, et si contre son attente, il ne lui est pas donné de l'épuiser, il espère que d'autres après lui reprendront cette œuvre.

THÉÂTRE ROMAIN

DE SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY

EN 1870.

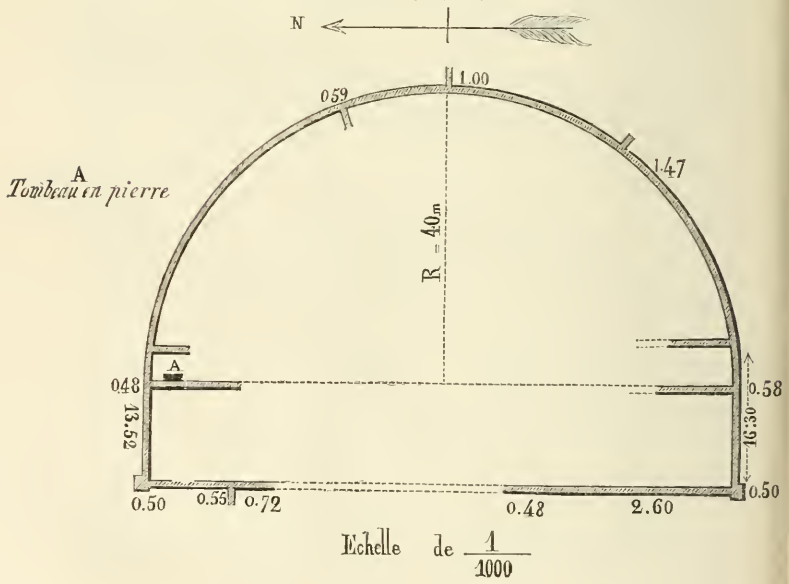

En attendant un temps meilleur, il reproduit à la page précédente le plan de ce théâtre tel que l'a fait connaître l'exploration de 1870.

M. Frère demande si c'est de ce monument que provient la cachette décrite par MM. Lévy et Hyacinthe Langlois. De Cailly même, répond M. Cochet, en 1821.

Sépultures gallo-romaines découvertes au Havre. — En juin 1870 il a été découvert, au Havre, sur la portion de la côte d'Ingouville avoisinant la rue aux Cailloux et faisant partie de la propriété des Dominicains, des sépultures gallo-romaines sur lesquelles la Société d'Études diverses a fait paraître la note suivante :

« Une sépulture avait été rencontrée, il y a environ six semaines, mais rien n'en était resté. C'est elle qui a attiré l'attention de l'explorateur en lui faisant entrevoir ce que les découvertes de mercredi et de jeudi ont si bien établi : l'ancienne existence d'un cimetière gallo-romain sur la déclivité de la côte défrichée par les Dominicains. Trois sépultures nouvelles ont été découvertes. Comme presque toujours, elles consistent en une *olla* remplie d'ossements calcinés et semblable à celle qui est la pièce principale de la sépulture de Lillebonne, déposée au Musée du Havre. Les vases accessoires n'étaient que des soucoupes servant de couvercle, ce qui indique la pauvreté des parents du défunt. Auprès d'une des urnes, cependant, il y avait un beau vase rouge à reliefs, qui est le morceau principal de la découverte et une des plus belles pièces rencontrées dans les tombeaux romains de nos pays. On y voit quatre personnages principaux se détachant sur des bouquets de feuilles de vigne, d'un très-bon style. On reconnaît un guerrier armé d'une lance, qui pourrait bien figurer Mars ; une figure drapée, appuyée sur un autel, que l'on prendrait pour Vesta ou pour une Vénus Anadyomène ; une déesse assise, ayant un enfant ailé à côté d'elle, et représentant Junon-Lucine

ou Vénus et l'Amour ; et un homme barbu, en costume barbare, vêtu d'un sayon et de braies gauloises. Un autre enfant ailé, recouvert d'un manteau, semble se réfugier auprès de lui.

» Ces sépultures sont reportées à l'époque gallo-romaine, à l'aide des données certaines de l'archéologie : le souvenir de découvertes semblables dans les environs s'est réveillé. Malheureusement, l'ignorance les avait fait perdre. Aujourd'hui, la comparaison de ces différentes trouvailles sur cette portion de la côte fait voir qu'il y avait là tout un cimetière du premier au troisième siècle de notre ère, et prouve qu'à cette époque il y avait dans le quartier des Gobelins un établissement gallo-romain d'une certaine importance. Notre cité actuelle existait donc déjà à l'état d'embryon, ce qui montre encore une fois que les bonnes positions étaient appréciées de tous les temps. (Nous reproduisons ici deux urnes en terre grise dans l'état où elles ont été trouvées dans le jardin des Dominicains.) [1]

URNES ROMAINES EN TERRE GRISE
(Dominicains du Havre, 1870).

(1) Nous devons ces deux bois à la bienveillance de la Société havraise d'Etudes diverses.

» En terminant son intéressant rapport, M. Ménant, le savant assyriologue, auteur de cette précieuse découverte, a rendu justice aux Dominicains, qui se sont prêtés à cette exploration avec la meilleure volonté et la plus grande intelligence. »

Forêt de Bord (Eure). — Fouilles de villas romaines. — M. Gosselin, de Caudebec-lès-Elbeuf, donne lecture de la note suivante sur les fouilles pratiquées sous sa direction dans la forêt de Bord :

« Messieurs,

» Ce n'est point un compte-rendu que vous allez entendre, mais seulement un simple aperçu concernant les fouilles opérées, pour le compte de la Commission des Antiquités, à l'endroit connu sous le nom de Vieilles-Maisons : cet endroit se trouve sur les confins du département de l'Eure, entre le canton du Pont-de-l'Arche et celui d'Elbeuf.

» Ces fouilles, constamment visitées par notre savant Président, je les ai conduites, autant que possible, sans m'écarter de la ligne qu'il a bien voulu me tracer. Sa plume aurait, sans doute, donné à ces simples notes un attrait que je vous supplie de ne pas exiger de mon inexpérience : trop heureux si vous voulez bien reconnaître dans ces quelques lignes, un zèle ardent et le désir non moins grand d'être utile aux travaux de notre Société.

» Il existe dans la forêt de Bord, a quelques centaines de mètres du village de la Vallée, plusieurs élévations de terrain connues des gens du pays, sous le nom de buttes des Vieilles-Maisons. Maintes fois la pioche des bûcherons en avait fait surgir des fragments de bloc et de silex taillés, ayant appartenu évidemment à un système de maçonnerie. Ces débris, que jusqu'à ce jour personne n'avait songé à interroger, nous ont eux-mêmes révélé leur origine et remontent à l'époque gallo-romaine.

» Le premier tertre nous a donné la coupe d'une belle et importante maison. On y compte jusqu'à sept ou huit pièces de grandeur diverse, toutes chauffées au moyen d'un hypocauste dont les vestiges sont parfaitement caractérisés. Ce qui reste des murs n'a pas moins de 80 centimètres à 1 mètre d'élévation. Plusieurs pièces ont offert des fragments d'un magnifique dallage en pierre de liais ; les murs, parfaitement polis à l'intérieur, étaient pour la plupart revêtus de peintures aux couleurs vives et d'une étonnante conservation. L'extérieur est en appareil de silex et de bloc artistement disposés.

» Comme objets d'art, cette première exploration n'a presque rien produit : deux couteaux ou poignards, quelques morceaux de marbre blanc, une épingle en os, de nombreux fragments de poterie rouge et d'autres débris de vases plus communs.

» La seconde construction accuse, dès les premiers travaux, des proportions considérables. Les plans ci-joints, soigneusement relevés par M. Taillefesse, agent-voyer, vous donneront une idée exacte de l'importance de cette magnifique et vaste habitation. Les tuiles à rebord ne se comptent plus, les blocs taillés, les débris céramiques de toutes sortes et de toutes dimensions, se découvrent par masses considérables, il n'y a qu'à les soulever ; la terre même qui les recouvre n'a pu s'interposer entre eux, tant ils sont nombreux et pressés, il n'y a qu'à les soulever pour les recueillir ; malheureusement tout est brisé dans cet amas de décombres amoncelés, et c'est avec un bonheur, j'ose dire inespéré, que nous rencontrons après plusieurs jours de travail, un petit vase en terre grise, peu remarquable sans doute, mais intact et bien conservé. Puis des fragments considérables d'une belle fiole en verre carrée, et se rapprochant beaucoup de celles trouvées à Tourville, Cany, Yébleron et Caude-

bec-lès-Elbeuf. Patience, cependant : l'exploration de cette butte est à peine commencée, et il nous faudra bien un mois pour la conduire à bonne fin ; d'ailleurs les arbres séculaires, depuis si longtemps possesseurs uniques de ces paisibles retraites, n'abandonnent qu'à regret le sol que nous leur disputons. Bientôt un jour ne se passera plus sans que quelqu'objet nouveau ne vienne encourager nos recherches.

» Un ouvrier remet à M. l'abbé Cochet une charmante plaquette en os avec des dessins délicatement exécutés. Cette plaquette, qui a dû servir d'ornement à un coffret, rappelle, bien que moins chargée d'ornements, celles trouvées à Envermeu, et reproduites à la page 135 de *la Seine-Inférieure historique et archéologique*. On recueille également un petit bronze de peu de valeur et d'une conservation incomplète. Nous l'inscrivons néanmoins avec plaisir, car c'est la seule monnaie que nous rencontrerons dans cette exploration. Mais voici que nous touchons à la phase la plus intéressante de nos découvertes : plusieurs piliers disposés régulièrement, puis à côté renversés et souvent brisés, de superbes carreaux en terre cuite ne mesurant pas moins de 40 centimètres en carré. Nous sommes à l'entrée d'un magnifique et vaste hypocauste dont nous donnons ici la coupe et l'élévation. Qu'il suffise, pour se former une idée de l'importance de cette pièce, de dire que le nombre des piliers était de cent.

» Dans un des angles restaient debout six conduits verticalement disposés et destinés à distribuer la chaleur dans la pièce située au-dessus. Le temps avait respecté ce bel appareil de chauffage, et l'on doit être convaincu, rien qu'à le voir, que le luxe, joint à la richesse, ne saurait être plus ingénieux pour installer, dans nos demeures, les éléments du bien-être et du confortable.

» Plusieurs objets ont été recueillis entre les nom-

breux piliers de cette vaste pièce : nous citerons un couteau ou poignard, un ciseau ou bec-d'âne, un trocard, ces trois objets sont en acier ; puis le beau plateau en bronze que vous avez sous les yeux. Je cite encore cet objet triangulaire, en terre cuite, percé de trous indiquant qu'il a dû être suspendu et servir de contrepoids, soit pour soutenir une lampe, soit pour fermer une porte. Nous en rencontrerons un semblable de l'autre côté du præfurnium dont l'entrée, soutenue par une voûte cintrée, s'aperçoit encore intacte au milieu d'un des murs de l'hypocauste.

» Passons maintenant dans une autre pièce. Ce n'est partout que cendres et charbons ; une sorte de pelle en fer, deux autres contre-poids formés de deux blocs taillés en forme de pyramide tronquée et percés d'un seul trou à la partie supérieure, sont les principales découvertes de cette partie de nos fouilles. Dans un des angles de cette pièce, ou peut-être même dans une petite pièce prise à même la première, je recueille une grande quantité de fragments d'os diversement travaillés, une cuillère, des épingles, des éclats à peine ébauchés, des défenses de sanglier, une coquille d'huître percée d'un trou ; puis, un peu plus loin, un fragment de cuir ou de corne très-résistant, qui a dû appartenir à un disque gradué avec des incisions régulièrement pratiquées sur les bords. J'en ignore la destination. Citons encore un petit fragment d'une belle poterie rouge portant en relief une tête de lion ; puis plusieurs fragments d'une feuille de bronze percée de trous nombreux et ressemblant aux passoires que nous possédons encore dans nos ménages.

» Parmi les nombreux carreaux en terre cuite, un portait sur son épaisseur le chiffre cinq V et un autre le chiffre IV. Est-ce une marque ? Quelle en serait la signification ? C'est à vous, Messieurs, que je le demande.

» Je me hâte de finir, mon récit se ressent trop de l'écolier pour ne pas vous avoir fatigué promptement. Il nous reste plusieurs autres tertres à explorer ; si Dieu nous prête vie ce sera le travail d'une autre année : nous pourrons alors donner un plan d'ensemble de l'intéressante station romaine, qu'une épaisse forêt nous a dissimulée pendant quinze siècles peut-être, et dont les vestiges sont encore pour nous un sujet d'études et d'admiration.

» Caudebec-lès-Elbeuf, le 10 novembre 1870.

» Jude Gosselin. »

M. Cochet rappelle que les historiens de Charles-le-Chauve parlent d'un endroit situé à 4 lieues de Rouen, qui portait dès lors le nom de *Veteres Domos*. Il y avait là une chapelle dédiée à saint Germain, où les reliques de saint Regnobert, de Bayeux, furent déposées. Charles se rendit à cette chapelle avec la reine qui souffrait d'un mal de dents et qui fut guérie au cours même de son pélerinage.

Caudebec-en-Caux. — Découvertes dans les environs. — M. le docteur Gueroult poursuit toujours ses patientes et fructueuses investigations dans les environs de Caudebec-en-Caux. Il a trouvé, pendant le dernier semestre de 1870, les objets dont la nomenclature suivante fera connaître la variété et l'intérêt.

« Saint-Wandrille. — 1° Une toile polychrome, de 1 m. 5 c. de hauteur sur 8 c. de largeur, d'une assez bonne facture, révélant le XVIIe siècle.

» Soustraite, en 1793, au monastère de Fontenelle, elle représente, en quatre cartouches ovales :

» Jésus agenouillé au Jardin des Olives ; la Flagellation ; l'Ecce Homo ; le Sauveur affaissé sous le poids de sa croix.— Dans une losange centrale : le Christ expirant. — Sur les bordures sont étagés les instruments de la Passion de N. S. Jésus-Christ : la lance, le glaive, l'éponge, les cordes, le jeu de cartes, etc.

» 2° Une plaquette en pierre sur laquelle est gravée, en creux, l'inscription onciale relative aux reliques de saint Gradulphe, 30e abbé de Fontenelle, mort le 2 mars 1049, et enseveli dans le Trésor de l'église Saint-Pierre de l'abbaye :

† R : S : GRA
DVLFI : ABBIS :
« *Reliquiæ sancti Gradulfi, abbatis.* »

» Vatteville. (La Vacquerie). — Un bûcheron a rencontré à 60 c. du sol, au pied d'un vieux chêne, un lot d'une cinquantaine de monnaies en cuivre et en argent de bas aloi. Ces pièces ont été frappées à Rouen par Henri V, roi d'Angleterre.

» Duclair. — Derrière un lambris tombant de vétusté, on a trouvé chez M. Georges Denise, maître d'hôtel de la localité, vingt jetons en cuivre à l'effigie de Louis XIV.

» Face : buste à profil droit du monarque ; tête laurée ; LVD : XIIII : D G : FR : E : NAV : REX.

» Pile : écusson couronné, de France, moderne ; légende en caractères allemands abréviatifs : CORN : LAVFFERS-RECH-PFEN.

» Lillebonne. — 1° Denier d'argent (fleur de coin) de Louis-le-Débonnaire.

» 2° Trois médailles romaines en excellent état de conservation : un grand bronze de Crispina-Augusta ; un moyen-bronze de Dioclétien ; un moyen-bronze de Maximinianus.

» Yvetot. — Tabatière en cuivre, oblongue, estampée, du XVIIIe siècle.

» Dessus : aigle du premier Empire germanique, portant en cœur l'écu de Lorraine timbré d'une couronne archiducale ; le tout sommé de la couronne du premier Empire.

» A dextre : buste de Marie-Thérèse d'Autriche,

fille de l'empereur Charles VI, auquel elle succéda en 1740, en vertu de la *pragmatique sanction*.

» Légende : MA. THERESIA. I. G. — R. IMP. G. H. — B. R. A. ALB. — Profil regardant à gauche.

» A senestre : buste de François de Lorraine, que Marie-Thérèse avait épousé en 1736 ; il fut proclamé empereur en 1740.

» Légende : FRANC. D. G. R. IMP. — SAGE. IE. RRL. — B. MII. D. — Profil tourné à droite.

» Dessous : armes d'Autriche accompagnées de bataillons avec noms des régiments ou des chefs ; on lit : C-HOC-ZIM — TSGESSE — KVGL — VOXCIANI — BENNERN — C-KN...., etc. »

M. Simon demande une rectification au dernier volume des procès-verbaux de la Commission, p. 411. Au lieu de sceau en *pierre*, du XIVe siècle, trouvé en Arques, il faut lire sceau en *cuivre*.

La Crique. — Découverte d'une cachette monétaire. — M. le Président fait part à la Commission de la découverte d'une cachette monétaire à la Crique (arrondissement de Dieppe) en 1870.

« Au commencement de cette année, dit-il, des terrassiers occupés dans le *Bois de Cormont* (commune de la Crique), ont trouvé un vase de terre qu'ils ont malheureusement brisé et détruit. Ce vase contenait un certain nombre de pièces d'argent qu'ils se sont partagées ; il renfermait de plus un *teurt* ou anneau d'argent propre au doigt d'une femme, qui nous a été remis pour le Musée de Rouen.

» Fort heureusement M. Papin, maire de Saint-Denis-sur-Scie, a pu se procurer dix des monnaies trouvées par les ouvriers, et il a bien voulu nous les remettre, ainsi que l'anneau, pour le Musée départemental d'antiquités.

» Huit de ces pièces sont semblables et datent du XIVe siècle ; elles présentent, d'un côté, une croix

grecque à branches pattées et autour la devise bien connue : SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM : *(Sit nomen Domini benedictum)* ; de l'autre côté on voit, dans le champ, une rose à six lobes ou feuilles encadrant quatre hermines de Bretagne, et autour : IOHANNES : BRITONVM : DVX : V. (Jean V, duc de Bretagne). Jean vivait de 1339 à 1399. Il gouverna la Bretagne du temps de nos deux rois Charles V et Charles VI. Il institua l'ordre de l'hermine auquel le semé de ses monnaies fait sans doute allusion.

» Les monnaies des ducs de Bretagne ne sont pas très-rares parmi nous, et celles de Jean V y sont plus communes que les autres. Nous savons qu'il y a environ quarante ans on en a déjà rencontré à Janval, près Dieppe.

» Les deux autres pièces de notre dépôt sont un blanc de Charles VI de France et un gros de Henri V ou Henri VI d'Angleterre.

» Sur la monnaie française on voit, d'un côté, la croix à branches égales et la devise habituelle du moyen-âge : *Sit nomen Domini benedictum.* De l'autre est l'écu de France aux trois fleurs de lis, et autour : KAROLVS : FRANCORVM : REX : (Charles Roi des Français).

» La monnaie anglaise, dont il nous reste à parler, est plus lourde et plus grande que les pièces bretonne et française. Le gros anglais pèse 3 grammes 25 cent. et mesure 28 millimètres de diamètre, tandis que le blanc breton ne pèse que 2 grammes 90 cent., et ne mesure que 26 millimètres.

» La pièce anglaise ou plutôt anglo-française montre d'un côté les écus réunis de France et d'Angleterre, surmontés du nom de HENRICVS, tandis que la légende porte FRANCORVM ⁝ ET ⁝ ANGLIE ⁝ REX ⁝ (Henri roi de France et d'Angleterre). Au revers, on lit encore dans le champ, le nom de HENRICVS, surmonté d'une croix latine qu'escortent, à droite et à gauche, le lis de

France et le léopard d'Angleterre. La légende du pourtour est comme partout : *Sit nomen Domini benedictum.*

» Cette cachette me paraît dater de la première moitié du xve siècle, alors que notre malheureux pays était envahi par les troupes anglaises et couvert de partisans et de bandes armées.

» Au printemps de 1865 une découverte à peu près analogue a été faite au Tréport. Un vase du xve siècle contenait une pièce d'or et 268 monnaies d'argent de Charles VI de France et de Henri VI d'Angleterre.

» En 1867 une autre cachette a été rencontrée à Bertrimont, près Tôtes. Le vase contenait 280 blancs au soleil de Charles VII et de Louis XI. »

Inscription, sur marbre noir, de la nef de l'église du Bois-l'Évêque (canton de Darnétal). — M. Couvet, premier avocat-général, a fait enlever, dans l'église de Bois-l'Évêque, un tableau qui cachait une fondation. L'inscription, gravée sur marbre noir, encastrée dans un cadre de pierre sculptée, mérite d'être conservée à l'Histoire. Nous la donnons ci-après. Comme on le verra, elle a été gravée avant la mort du fondateur.

OMNIA TRANSIBVNT, NOS IBIMVS, IBITIS, IBVNT.

—

Cy gist discrète personne Pierre Deshayes,
prestre chapellain de Nostre-Dame de Roven,
trésavrier et maistre de la confrairie
de céans, qui décéda l'an 16..., aagé
de.... ans, ayant fondé à perpétuité
le iovr de saincte Veroni
que, le mardi de la Qvinqvagesime après la
messe de Libera, le 1er iovr d'aovst, la messe de sai
nct Pierre le iovr de son décez, II messes
Vigiles VII nocturne et lavdes le dimanche
des Ram le Stabat et dimanche de Pen
tecoste Regina Cœli qvatre basses messes les
IIII vendredys des Qvatre Temps, le vendredy

sainct sera distribvé IIII livres à XII pavvres
de la paroisse, a donné II acres de terre par contract passé devant
le tabellion de Preavx, le IIII de novembre 1660.
Autre fondation II basses messes par sepmaine
le jevdy du Sainct Sacrement, le vendredy
de la Passion, par contract passé devant le
tabellion de Sainct Denis, le VI de mars 1660,
et a donné IIII acres de terre avec une cr
oix d'argent pour le....
REQVIESCAT IN PACE.

Sur une autre plaque de marbre placée au-dessous de la précédente, mais entièrement dépourvue d'encadrement, on lit :

Dv depvis le dit sr Deshayes étant devenv chanoi
ne des qvinze mares de l'église cathedrale de Roven a elu
le liev de sa sepvltvre à la dite église en la quel
le il fvt inhvmé devant l'image Ecce Homo
le dernier iovr d'aovst 1677.
REQVIESCAT IN PACE. AMEN.

Ces inscriptions et leur encadrement étaient en mauvais état quand M. l'abbé Cochet les a fait restaurer cette année.

Darnétal. — Fragments antiques. — M. Gouellain fait passer sous les yeux de la Commission des fragments de vases trouvés dans la cavée de Carville, en 1870.

Caudebec-en-Caux. — Découvertes dans l'église. — M. le docteur Gueroult a quelques mots à ajouter à la communication qu'il a faite plus haut. Il annonce qu'on a entrepris des restaurations dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Caudebec-en-Caux. On a trouvé, en exécutant les travaux, des débris du tabernacle du jubé qui servaient à former les marches de l'autel, et une pierre tombale d'un religieux, du XVIe siècle.

Vernon (Eure).— Inscriptions de l'église. — M. Brian-

chon termine la séance par la communication suivante :

« L'église collégiale de Vernon, dit-il, qui a le nom de Notre-Dame, est belle et grande, avec des allées tournantes et une croisée. Il y a une galerie au-dessous des vitres. Le chœur a cinq arcades, la nef six.

» C'était le 12e d'août 1718 que l'abbé Bertin, meilleur janséniste sans doute qu'archéologue, en retournant à Palaiseau, écrivait ceci. A cent cinquante-deux ans de distance, presque jour pour jour, j'ai visité à mon tour l'église de Vernon. Plein d'égards pour mon devancier, je ne referai pas sa description, mais j'y ajouterai deux choses. En procédant ainsi, de trois en trois demi-siècles, toutes bombes prussiennes mises à part, l'histoire de l'église de Vernon ne se fait pas vite, mais elle se fait.

» Des deux choses qui m'ont frappé, la première consiste en grandes et vieilles tapisseries, fort belles d'effet, qui décorent la nef, au nombre de quatre. Ces tapisseries, outre les personnages intéressants, présentent une série d'inscriptions, de quatre courtes lignes chacune, curieusement agencées, deux dans la partie supérieure du tableau, et deux au bas.

1re *Inscription.*	3e *Inscription.*
PACIS. INFVLA.	CASTITAS.
PRÆMIVM.	HONORATA.
IN.	IN.
AMBROSIO.	IOSEPHO.
2e *Inscription.*	4e *Inscription.*
EST. SVA. VIRTVTI.	MISERICORDIA.
MERCES.	CORONATA.
EST.	IN.
TRIVMPHVS.	MARCIANO.

La seconde chose qui m'a paru digne d'intérêt, surtout pour les Normands, c'est un tombeau placé sous le vitrail d'une chapelle, à gauche de la nef. Le socle,

en pierre, supporte une statue en marbre blanc. Cette statue représente une femme jeune, agenouillée, les mains jointes et richement vêtue, à la mode des premières années du XVIIe siècle. Dans les trois faces du socle, sont incrustées des plaques de marbre noir, sur chacune desquelles un mari vaniteux ou inconsolé a fait graver, en lettres d'or, les inscriptions suivantes :

1. — FACE A L'ENTRÉE DE LA CHAPELLE.

passant, Arreste Vn pev ta Veve svr
Ce Marbre mvet, iL t'apprendra qveLLe
est La Condition de L'estre Hvmain
qvi va Flottant Entre La Vie et le Trepas.
Cy Gist Dame Marie Maignart, Fille de
Sre Charles Maignart, Sieur de Bernieres,
ConseiLLer dv Roy en ses Conseilz
D'estat et prive et president en sa
Covr de parlement de Normandie,
Et Femme de Monsievr M. Alphonse Ivbert
Sievr D'arequene avssi Conseiller dv
Roy et president en sa Covr des Aydes
de Normandie, Avec LequeL eLLe a Vescv
sept Ans en Mariage ELLe sest Acqvis
Vn Renom qvi La Rendve immorteLLe.
ELLe deceda Aagee de Vingt et trois Ans
Le Dixiesme doctobre MiL six centz et dix.
La piete de son Mary Lvy a Faict Faire
ce Monvment en perpetveLLe Memoire.
Pries Diev povr le repos de son
Ame.

2. — FACE AU CONFESSIONNAL.

TOMBEAV.

La Flamme D'amour Coniugale
Les Coeurs et Volontes Egalle

Faisant Vne Ame de Deux Corps
Son Ardeur Saintement Emprainte
Par la Mort ne peut Estre Estainte
Dedans le Sepulchre des Mortz.

Car bien que les Parques Cruelles
Diuisent Lune des Parcelles
Et la Reduisent au Tombeau
Ceste Diuine Entelechie
Montre Encor en Lautre Partye
Les Rais de son Luisant Flambeau.

Passant Tu Vois Ceste Sculpture
Ces Lettres D'or ceste Figure
Ce sont autant d'esfectz D'amour
Pour les Regretz D'une Belle Ame
Dont le Corps gist Dessoubz la Lame
Priué de la Clarté Du iour.

3. — FACE A L'AUTEL.

ÉPITAPHE.

Peintres dont l'artiste pinceau
Va depeignant sur le Tableau
Les Vertus en habit de Femme
Pour en tirer le uray pourtraict
Il Faudroit lexemple parfaict
Quy est gisant soubz ceste lame.

Cest celle dont les actions
Ont Faict Veoir les perfections
Des Vertus contraires aux Vices
Mais sur touttes la pieté
Et les oeuures de Charité
Estoient ses communs exercices.

A peyne lApuril de ses iours
Auoit encor borné son cours
Quand la parque nous l'a rauie
Chacun plainct son Funeste sort
Et quy ne regrette sa mort
Il n'a pas bien connu sa Vie.

» A l'avant du cénotaphe, au-dessous de l'effigie de

Marie de Bernières, on remarque un monogramme formé de quatre lettres entrelacées : B, A, G, M, initiales présumées de Bernières et Arquence, Jubert (G pour J) et Maignart.

» Brianchon. »

Les communications étant épuisées, la séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire-Adjoint,

L'Abbé Julien Lothe.

RAPPORT ANNUEL

A MONSIEUR LE SÉNATEUR, PRÉFET

DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

SUR LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DE SON DÉPARTEMENT,

Pendant l'année administrative 1869-70.

Monsieur le Préfet,

L'année administrative (du 1er juillet 1869 au 30 juin 1870) dont j'ai à vous rendre compte, s'est montrée exceptionnellement importante par les découvertes hors ligne qui l'ont signalée. Ces découvertes concernent tout à la fois les arts et les monuments, l'Histoire et la topographie. Les trois plus grandes périodes de notre Histoire ont été splendidement représentées par la rencontre de monuments nouveaux et la restauration de monuments anciens du premier ordre.

Nous citerons pour l'époque franque, des bijoux d'or et un Théodebert Ier en argent, trouvés à Nesle, près de Neufchâtel ; pour l'époque romaine, le théâtre de Saint-André-sur-Cailly et la grande mosaïque de Lillebonne ; pour le Moyen-Age, les sépultures de l'évêque d'Orkney et des commissaires écossais, à Dieppe, et les royales statues des Plantagenets, dans la cathédrale de Rouen. Certes, il ne nous est pas toujours donné d'offrir à l'attention publique un groupe de faits d'une telle importance, et tous les départements ne pour-

raient se flatter de posséder un sol aussi richement doté pour l'archéologie.

Toutefois, Monsieur le Préfet, il en est ici comme dans tout le reste, tant valent les hommes, tant vaut la terre. Toutes ces richesses n'eussent jamais existé si vos prédécesseurs n'avaient institué, il y a cinquante ans, et si vous-même ne mainteniez auprès de vous une Commission d'Antiquités toujours attentive aux moindres révélations du sol. Combien de monuments eussent disparu si elle ne se fût montrée la gardienne vigilante de nos richesses archéologiques, toujours prête à élever la voix contre ceux qui mutilent, et à éclairer de ses conseils ceux qui recueillent les débris échappés à la faux du temps. Sans cette intervention aussi bienveillante qu'efficace, notre pays, loin de s'enorgueillir des nombreux monuments qui font sa gloire, aurait à déplorer la perte irréparable de trésors à jamais disparus.

C'est donc tout à la fois l'histoire de la Commission des Antiquités et l'éloge de votre administration que je vais faire en racontant les conquêtes de la science et les merveilles conservées à la jouissance d'un pays qui en est toujours reconnaissant.

Cette année, comme les précédentes, la Commission a publié un numéro de son *Bulletin archéologique* (1) qui contient le récit de ses opérations en 1869. Ce sont d'abord les procès-verbaux de ses séances, puis l'exposition développée des découvertes faites à Rouen, dans les travaux de l'Hôtel de la Préfecture, dans la fouille du cimetière franc de Nesle-Hodeng, près Neufchâtel, et enfin dans l'exploration de maisons romaines dans la forêt d'Eawy, entre Saint-Saëns et les Ventes.

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* année 1869, tome 1er, 3e livraison, de la page 345 à 469, in-8o, de 124 p. avec grav. Rouen, Boissel, 1870.

La Commission a eu cette année le malheur de perdre le plus ancien de ses membres. M. de la Querrière était bien connu dans le monde archéologique pour ses travaux sur le Moyen-Age dont il fut parmi nous un des révélateurs. *La Description historique des Maisons de Rouen,* publiée il y a un demi-siècle, lui a procuré une renommée qui dure encore. Cet ouvrage illustré par les mains d'un grand artiste normand (1), est aujourd'hui dans toutes les bibliothèques. Dans ces derniers temps, M. de la Querrière s'était fait l'annaliste des églises de Rouen, et il nous a laissé, sur plusieurs d'entre elles, des notes qui aideront à en rédiger l'histoire.

Vous avez remplacé M. de la Querrière par M. Ed. Frère, le savant conservateur de la Bibliothèque de Rouen, l'auteur considéré d'un excellent *Manuel du Bibliographe normand.* M. Frère est un oracle en matière bibliographique et la présence d'un tel homme est toujours utile au sein d'une Société vouée à l'étude du passé, car la connaissance des livres est la moitié du chemin de la science.

De plus, afin de nous assurer d'un surveillant dans le pays de Bray, si fertile en découvertes, et afin d'inspecter les grands travaux des chemins de fer de Gournay à Dieppe et d'Aumale au Tréport, vous avez choisi pour être son correspondant, M. Dergny, de Grandcourt, l'auteur estimé d'un ouvrage sur les *Cloches du pays de Bray.*

J'entre maintenant en matière et vous expose chronologiquement les opérations de cette année :

ÉPOQUE GAULOISE.

La civilisation gauloise, mieux connue et mieux appréciée que jamais, commence à entrer dans le domaine

1, M. Hyacinthe Langlois.

de l'archéologie. Depuis quelques années elle ne manque jamais de nous donner un petit contingent de monuments aussi utiles à nos collections qu'à l'Histoire. Jusqu'à présent la pierre et la céramique nous ont fourni les meilleurs éléments de cette période reculée.

Anquetierville, Petit-Couronne, Saint-Saire, Rouen. — Des hachettes en pierre polie ont été recueillies à Anquetierville, dans les labours ; au Petit-Couronne, dans les jardins ; à Saint-Saire, dans la tranchée du chemin de fer, et à Rouen, dans les fondations des maisons. Parmi ces dernières, il s'en est rencontré une en diorite.

Rouen. — Un vase gaulois a également été recueilli à Rouen dans la rue Saint-Nicolas, avec plusieurs débris de cette époque. Mais les deux points qui nous ont fourni les plus beaux spécimens sont Neufchâtel et Alizay, sur la limite de ce département.

Neufchâtel-en-Bray. — A Neufchâtel les travaux du chemin de fer ont fait rencontrer au hameau de Saint-Vincent-de-Nogent, des incinérations gauloises cachées dans la prairie. Le groupe se composait de quatre beaux vases en forme d'écuelle et de soupière. Quelques-uns de ces vases étaient ornés de grecques et de dentelures, genre de décoration particulière à cette époque. Ces précieux débris sont entrés au Musée de Rouen.

Alizay (Eure). — Les incinérations découvertes à Alizay ont plus d'importance encore. C'était un vrai cimetière gaulois, comme ceux de Moulineaux, du Vaudreuil et de Caudebec-lès-Elbeuf. Aussi nous en avons extrait plusieurs vases sous forme d'*ollas* et de barils du type le plus curieux et le plus intéressant. Cette fois, avec la céramique, il s'est rencontré du fer employé comme fibules, lances, couteaux, épées, ployées ou rompues. Enfin le bronze s'est manifesté sous forme de bracelets et de colliers. Le Musée de

Rouen s'est surtout enrichi de ces épaves que nous croyons contemporaines de César et de Jésus-Christ.

ÉPOQUE ROMAINE.

Alizay. — Le cimetière d'Alizay nous conduit naturellement à l'époque romaine, puisque, par sa durée, il a dû voir les deux civilisations, et qu'il nous en a livré les produits. Bon nombre de ces précieuses incinérations avaient été déposées par des mains romaines. Nous n'hésitons pas à leur attribuer des urnes côtelées, des amphores, des vases à parfums, des perles de verre et surtout une *olla* décorée de peintures dans le goût de celles qu'on trouve à Autun et qui rappellent les décorations grecques et étrusques.

Le Havre (Ingouville). — Une autre incinération romaine appartenant au second siècle de notre ère, s'est fait jour à la *côte d'Ingouville,* dans l'enclos des Dominicains. Un récit en a été communiqué à la *Société havraise d'Études diverses.* Il constate qu'un cimetière antique, rempli d'urnes et de vases aux offrandes s'est montré dans une terre défrichée par les Dominicains. Outre l'*olla* qui servait d'urne cinéraire, il a été recueilli des soucoupes et un beau vase rouge décoré de reliefs sur la panse. On a cru reconnaître au milieu de feuilles de vignes, les figures de Mars, de Vénus et d'Anchise.

Rouen. — Des vases romains isolés et offrant le caractère domestique ont été tirés du sol de Rouen, notamment dans la rue *Saint-Nicolas,* au point autrefois nommé le *Collége de Darnétal.* La voie antique de Rouen à Beauvais a encore montré dans la *rue Saint-Hilaire,* près de l'ancien couvent des Clarisses, un cercueil de plomb qui n'a pas donné d'objets d'art.

Mais les trois grands événements romains de cette année sont les découvertes faites, sur une grande

échelle, de terrains véritablement riches dans l'antiquité. Je veux parler des maisons antiques de la forêt d'Eawy, du théâtre de Saint-André-sur-Cailly et de la mosaïque de Lillebonne.

Forêt d'Eawy.— Saint-Saëns et les Ventes-Saint-Remy. — Dans mon rapport annuel de l'année passée, j'avais fait pressentir que nos forêts contenaient d'importants vestiges de la civilisation romaine. Je citais à l'appui de ma thèse, les découvertes déjà faites dans les forêts d'Eu, de Brotonne et de Maulévrier. J'ai dit celles que j'entrevoyais dans les forêts de Bord et d'Eawy. Cette année, grâce à votre bienveillance et à celle de l'Administration forestière, j'ai pu pratiquer dans la forêt d'Eawy une fouille qui a été très-heureuse. Les recherches ont porté sur les triéges de la *Sallandrière* et du *Camp-Souverain.* Le premier de ces triéges est situé sur la commune de Saint-Saëns, le second sur celle des Ventes-Saint-Remy.

A la *Sallandrière,* autour de la mare dite la *Mare-Verte,* j'ai exploré trois maisons romaines dont les murs, épais de 90 c. à 1 m., avaient encore 50 c. à 1 m. 20 de hauteur. Les maisons, séparées par des refends, avaient environ 20 mètres de long sur 9 mètres de large. Détruites par des incendies, les tuiles des toits s'étaient affaissées sur les pavages intérieurs. Dans l'une d'elles, nous avons pu remarquer les conduits et les soupiraux qui servaient à l'évaporation de la fumée. Parmi les objets d'art que nous ont donnés ces fouilles, nous citerons deux poids en grès, l'un de 8 et l'autre de 16 kilogrammes. Le plus petit portait, gravé sur sa surface, le chiffre romain XXV.

Au *Camp-Souverain,* tout près du grand *chemin des Limousins,* s'est révélé un bel édifice long de 20 mètres et large de 9 mètres. Les murs, hauts de 1^{m},30, avaient 1 mètre d'épaisseur. Cette grande salle, toute remplie de débris antiques, contenait, de plus, trente squelettes

Francs, dont quelques-uns avaient aux pieds des vases de terre et de verre ; et, sur le corps, des sabres de fer et des plaques de ceinturon damasquinées.

Ces constructions antiques ne sont pas les seules de la forêt d'Eawy. Des sondages faits çà et là, sur divers points des environs, nous ont montré, sous des hêtres séculaires, de nombreuses traces du séjour des anciens.

Du reste, le nom de *Camp-Souverain* donné à cette partie de la forêt, rappelle de grands souvenirs historiques. C'est au *Camp-Souverain* que Sidonius, moine de Jumièges, connu dans l'Église sous le nom de saint Saëns, vint, au VIIe siècle, fonder un ermitage avec saint Leufroy, lequel devint, quelques années après, le fondateur de l'abbaye de la Croix. C'est là que, plus tard, sur un terrain donné par Thierry II, il établit, par le conseil de saint Ouen et de saint Ansbert, un monastère qui fut détruit par les Normands. Toutefois, il se releva de ses ruines pour durer jusqu'à la Révolution.

C'est au *Camp-Souverain* que mourut saint Saëns et qu'il fut inhumé en 690, pour être ensuite porté sur les autels. Peut-être avons-nous eu le bonheur de rencontrer la trace de ces premiers civilisateurs chrétiens de nos contrées.

Saint-André-sur-Cailly. — La seconde fouille importante que j'aie entreprise cette année et que je n'ai pu conduire à terme, faute de temps et de ressources, est celle du théâtre romain de Saint-André-sur-Cailly. L'existence même de ce théâtre était soupçonnée depuis cinquante ans. MM. l'abbé Baston, Jean Rondeaux et Auguste Leprévost en avaient parlé, mais sans faire connaître aucun détail de son existence. En effet, nul travail méthodique n'avait été entrepris dans le but d'étudier scientifiquement ce monument antique, l'un des plus curieux du département. Nous nous sommes assuré de la destination du monument aux jeux de la

scène antique. Nous avons reconnu tout le mur de la précinction dont la longueur est de 150 mètres. L'épaisseur du mur est d'un mètre 50 c. Le fond de la maçonnerie est un silex recouvert, de temps à autre, avec du tuf taillé en petit appareil. C'est absolument l'appareil des théâtres de Lillebonne et de Champlieu, des arènes de Paris et de Senlis. L'ouverture de la scène, placée au midi, présente un espace de 79 mètres d'un *podium* à l'autre. Chaque *podium* a été conservé et peut-être reconnu. C'était une belle construction en pierre tuffeuse, d'un très-gracieux appareil. A droite et à gauche de l'entrée, et comme appuyée sur chaque *podium,* nous avons constaté l'existence d'une grande loge ou *cuneus* qui devait dominer toute la cavée ou précinction. A côté de ce *cuneus* était un vomitoire bien marqué. Mais d'un vomitoire à l'autre, il semblait que la cavée était unique et destinée à recevoir une immense population. Nous avons cru reconnaître, vers le nord, une ouverture destinée à recevoir le public et à le laisser s'écouler après les jeux.

Les seuls objets d'art que nous ait offert cette fouille, beaucoup trop superficielle, sont des marbres de diverses couleurs, six monnaies de bronze de Néron, de Domitien, de Marc-Aurèle et d'Antonin, et enfin un cercueil en pierre de Vergelé, que nous croyons une importation de l'époque barbare des invasions franques.

Rien ne serait plus intéressant, pour le pays, que l'étude de ce monument, le plus important de la Normandie, après le théâtre de Lillebonne. Nous faisons des vœux, pour que le conseil général, qui s'est tant honoré par l'exploration de *Juliobona,* n'abandonne pas un jalon si précieux de nos arts et de notre civilisation passée. (En attendant des circonstances plus heureuses, nous donnons ici une esquisse de notre fouille de 1870.)

THÉÂTRE ROMAIN

DE SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY

EN 1870.

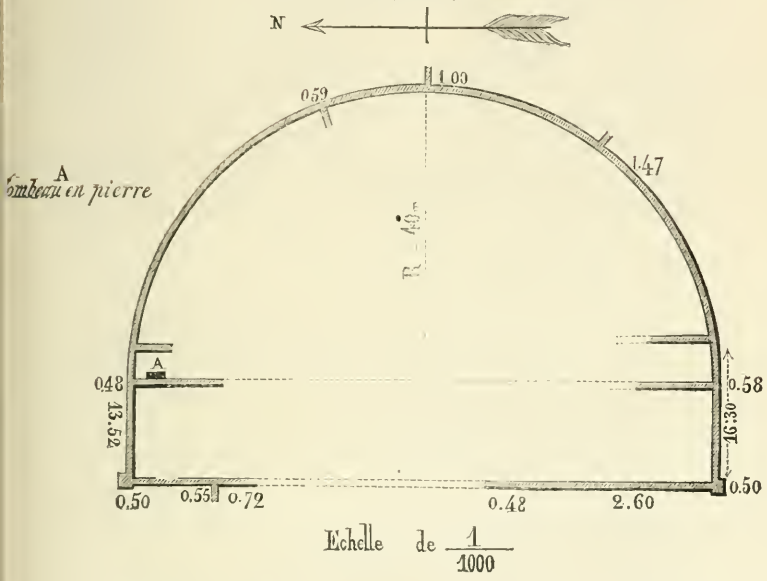

Lillebonne. — Mais c'est au hasard que nous devons la plus belle découverte archéologique de l'année.

Tout le monde a entendu parler de cette belle mosaïque romaine qui s'est révélée à Lillebonne, au printemps dernier, et sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion de vous adresser un rapport détaillé. Pour le besoin du conseil général, je résumerai ici mon premier travail.

La mosaïque de Lillebonne s'est montrée au centre de la ville, entre la route départementale qui conduit au Havre et celle qui mène à Bolbec. Elle est dans une cour qui appartient à M. le docteur Pigné, maire de la ville, et sur un terrain qui fit autrefois partie de l'ancien hôpital. Ce beau pavage, provenant d'un riche

établissement disparu, n'était qu'à 50 c. du sol. Il est long de 8 mètres 56 centimètres, sur une largeur de 6 mètres 80 centimètres. Chose merveilleuse, malgré son peu de profondeur, la mosaïque est dans un bon état de conservation. Deux parties intéressent surtout dans ce grand tableau. La première est celle qui représente une chasse antique ; la seconde, c'est le sujet central avec ses inscriptions.

Le fond de la mosaïque est blanc, avec encadrement de bordure noire. Quatre sujets, se rapportant essentiellement à la chasse au cerf, décorent chacune des faces du pavage. La première, au côté nord, présente un sacrifice à Diane, fait au sein d'une forêt et afin de se rendre la déesse favorable.

Diane, l'arc à la main, trône sur son piédestal. A ses pieds, est un autel sur lequel le feu brûle ; près de lui est placé un prêtre ou sacrificateur, autour duquel sont rangés les servants. Ces derniers tiennent à la main les instruments du sacrifice. On amène un jeune cerf pour être la victime. Des chasseurs assistent au sacrifice, tenant leurs chevaux sellés et prêts à partir.

La chasse se fait au moyen d'un cerf privé que l'on place au fond d'une forêt, afin d'attirer ses pareils. Aussi au côté ouest, que l'on peut considérer comme le départ pour la chasse, on voit un cerf privé conduit par un piqueur.

Un autre piqueur tient de la droite un *pedum* et de la gauche, un marteau comme pour fixer le piquet du cerf.

Derrière lui marchent deux chiens accouplés, et derrière les chiens, se montrent deux chasseurs, l'un à cheval et l'autre à pied.

Au côté sud, la chasse se déploie et est dans son plein exercice. Le cerf privé est attaché par la bouche, et derrière lui, se cache un chasseur à pied, armé d'un arc bandé dont il retient la flèche. Il vise un beau

cerf dix cors, qui arrive aux cris de son confrère attaché à un piquet. Derrière le cerf sont des biches, des daims ou chevreuils qui viennent, attirés par les cris du cerf, mais qui semblent éprouver un sentiment de défiance.

Enfin, au côté est, se voit une chasse à courre, composée de trois cavaliers lancés au galop et accompagnés de chiens qui se précipitent dans les fourrés de la forêt, comme pour rabattre le gibier.

Le sujet central, qui malheureusement est mutilé, représente un Sylvain ou un dieu, Apollon, par exemple, poursuivant une naïade ou nymphe des bois. Le dieu est caractérisé par un bâton et une couronne de laurier sur la tête, ce qui rentre parfaitement dans les attributs d'Apollon. La femme est parée de roseaux engagés dans ses cheveux. Des bracelets de perles vertes entourent ses bras. Un tronc d'arbre ou une urne semble s'échapper de sa main gauche, tandis que de sa droite elle semble demander grâce à celui qui la poursuit.

Il faut ajouter que la femme tombe sur ses genoux, fatiguée de la course et paraît sur le point d'être saisie par le poursuivant.

Au-dessus de ce groupe remarquable et de grandeur naturelle, est une inscription qui se rapporte à l'artiste qui a fait ce beau travail. On y lit le nom de Titus Senius Félix, citoyen de Pouzzoles, en Italie. Au bas du groupe l'artiste, complétant son inscription, se déclare un élève d'Armorgus. (Titus Senius Filix, civis Puteolanus fecit et Amorgi ou Amorci discipulus).

La fouille, faite avec soin, a fait voir une couche de cendres et de charbon prouvant que l'édifice qui contenait la mosaïque avait été détruit par le feu. Des statuettes, en terre cuite, de Vénus et de Latone indiquaient peut-être la destination d'une salle richement pavée.

Le sort de cette mosaïque reste toujours incertain, et c'est sur lui que je serais heureux de vous voir appeler l'attention du conseil général.

ÉPOQUE FRANQUE.

Grâce à une fouille importante, exceptionnellement heureuse, la période franque a été cette année des plus riches pour le département. Mais avant de vous la raconter, je demande la permission de vous en exposer les découvertes partielles.

Rouen. — La ville de Rouen nous a fourni, depuis six mois, son contingent mérovingien. Il consiste dans les six cercueils en pierre de Vergelé ou de La Roche, près Paris. Ces sarcophages en forme d'auge, plus étroits aux pieds qu'à la tête, ont un couvercle tectiforme. Par exception l'un d'eux était recouvert par une colonne antique cannelée et rudentée, qui avait été préparée pour cet effet. Ces cercueils étaient en trois morceaux, rarement en un seul. Ils contenaient ordinairement un corps entier et les restes de quelques autres ; mais ils ne possédaient aucun objet d'art. Deux sont entrés au Musée d'antiquités.

Tous ces cercueils, évidemment francs, ont été trouvés dans cette vaste nécropole qui entoure l'église de Saint-Gervais et qui depuis deux cents ans, n'a cessé d'offrir aux observateurs une série de faits de ce genre. Farin avait vu de ces cercueils de pierre sous Louis XIV ; Lebrun-Desmarettes en avait connu sous Louis XV. M. Périaux en avait entretenu l'Académie en 1806, et M. Leprévost en 1815.

Étretat. — Ce n'est pas le seul cimetière de Saint-Gervais qui nous a donné des monuments de la période franque. Le cimetière d'Étretat nous a fourni une dalle curieuse que l'on reporte à la période carlovingienne. Elle a $1^{m},34$ de long sur une largeur qui varie de 46 à 53 c. Elle est de cette pierre dure qui forme la base

des falaises d'Antifer. Elle présente sur sa surface une croix pattée et barrée, telle qu'on la pratiquait dans les temps carlovingiens. (Nous donnons ici le dessin

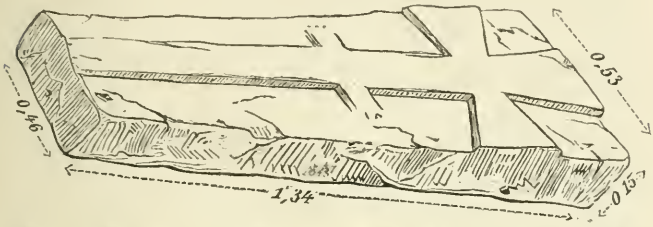

DALLE TUMULAIRE PRÉSUMÉE CARLOVINGIENNE (ÉTRETAT, 1869).

de cette curieuse pièce.) La Mairie d'Étretat a bien voulu offrir au Musée cette pierre précieuse.

Foucarmont. — Il est évident que plusieurs cimetières chrétiens du Moyen-Age ont succédé à des cimetières francs de la période mérovingienne. Déjà le cimetière franc de Foucarmont, dans des tranchées ouvertes depuis 1850, avait offert à M. Parisy, des vases, des armes et des ornements en bronze.

Cette fois, c'est M. de Girancourt, l'un de vos excellents conseillers généraux, qui a recueilli dans les fondations du collatéral nord de l'église, une belle

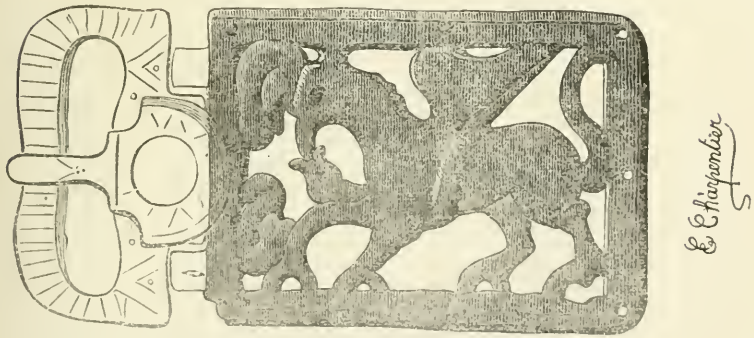

PLAQUE DE CEINTURON DÉCOUPÉE A JOUR (FOUCARMONT, 1869).

plaque de ceinturon découpée à jour. Le fond de cette agrafe représente un lion ailé, comme ceux que l'on voit sur les agrafes burgondes éditées par M. Troyon dans son cimetière de Bel-Air et par M. Baudot dans ses sépultures barbares de Charnay. (Nous la reproduisons à la page précédente en y ajoutant l'agrafe qui manque à la plaque.)

Aubermesnil-lès-Érables. — Puisque nous sommes dans la vallée d'Yères, nous ne la quitterons pas sans parler du cimetière franc d'Aubermesnil-lès-Érables, situé à 3 kilomètres de Foucarmont. Cette nécropole, placée sur une colline, s'est révélée en 1852, par un cercueil de pierre qui est conservé dans le pays, par un vase en terre, un scramasaxe en fer et des ossements qui ont disparu.

Nous en avons commencé l'exploration au mois d'octobre dernier. Nous avons pu nous convaincre de sa vaste étendue. Une douzaine de fosses ont été visitées et elles nous ont donné des vases, un sabre, des haches, des lances, des boucles en fer et en bronze; deux fibules ansées, en bronze, liées ensemble par une chaînette du même métal. (Nous reproduisons ici un dessin de la fibule avec chaînette.)

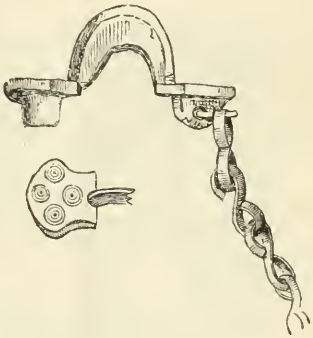

FIBULES FRANQUES (AUBERMESNIL-LÈS-ÉRABLES, 1869).

Inutile d'ajouter que tous ces objets sont entrés au Musée d'Antiquités.

Forêt d'Eawy. — Camp-Souverain. — Nous avons parlé des fouilles que nous avons pratiquées dans les forêts de la Seine-Inférieure et qui nous ont donné des monuments gaulois et romains du plus haut intérêt.

Jusqu'ici nous n'avions pas eu l'occasion d'y rencontrer des Francs. Cette faveur nous a été accordée cette année dans la forêt d'Eawy, au triége du *Camp-Souverain,* sur le territoire des Ventes-Saint-Remy. Nous avons raconté tout-à-l'heure l'importante découverte de l'édifice romain que nous sommes loin d'avoir vu en entier. Cet édifice au moment de sa ruine sans doute, a servi de sépulture à des barbares francs ou normands.

En effet, dans une salle que nous avons visitée tout entière, nous avons reconnu trente cadavres bien alignés, couchés sur le dos et parfaitement orientés. Plusieurs de ces corps possédaient des plaques de ceinturon en fer damasquiné, trois ou quatre avaient aussi des sabres de fer dont un était coupé. Enfin une douzaine offraient des vases de terre et de verre placés aux pieds des morts, comme dans les sépultures franques. Cette circonstance d'être trouvés en forêt et dans un édifice romain, donne à ces morts une physionomie toute particulière. (Nous donnons à la page suivante un dessin de la coupe de verre trouvée sur les morts barbares du Camp-Souverain.)

Jusqu'à présent nous avons pu, avec quelque certitude, dater les sépultures et les monuments qui sont passés sous nos yeux. Du moins pour les classer nous avions des analogues et nous nous sommes cru fondé à les attribuer à telle ou à telle période. Mais voici deux découvertes qui échappent à notre appréciation. L'une a eu lieu l'an passé dans les ruines du vieux château

de Graville, l'autre s'est manifestée à la côte de Sainte-Croix, entre Eu et le Tréport.

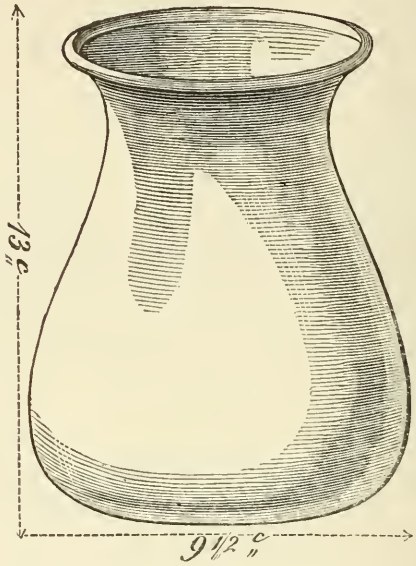

COUPE FRANQUE EN VERRE (FORÊT D'EAWY, 1869).

Graville-Sainte-Honorine. — Le propriétaire de l'ancien château des Mallet de Graville ayant transformé ces ruines historiques pour en faire ce qu'il appelle un *petit Bois de Boulogne,* a attaqué la base du donjon dont les murs indiquent le XIIIe siècle. Au-dessous de ces épaisses murailles et dans des terres qui n'ont pas remué depuis mille ans, il a rencontré de douze à quinze squelettes dont aucun ne présentait d'objets d'art. Nous avons visité plusieurs de ces squelettes laissés en place par le propriétaire, qui en faisait une spéculation. Il y en avait de tout âge et de tout sexe. Le seul moyen que j'aie eu d'asseoir un jugement sur

eux, c'était le placement des mains alignées le long des côtes, caractère qui paraît antérieur au XIe siècle. D'autre part, l'absence d'objets d'art exclut l'époque mérovingienne, de sorte que je suis tenté d'attribuer ces corps à l'époque piratique des Normands, qui va du IXe au Xe siècle.

Le Tréport. — Sainte-Croix. — Je suis tenté d'attribuer à la même période une douzaine de sépultures sans cercueil et sans accompagnement artistique rencontrées par M. Michel Hardy, sur la côte qui domine le prieuré de Sainte-Croix, aux bouches de la Bresle. Ces sépultures ont quelque rapport avec celles que j'ai étudiées aux Petites-Dalles, en 1864. Mais il faut attendre la fin de l'exploration. Peut-être un dernier coup de bêche donnera-t-il le mot de l'énigme.

Je mentionnerai, en passant, un monument rare dans nos contrées : je parle d'un saïga d'argent appartenant à l'heptarchie bretonne du VIIe au IXe siècle, qui a été recueilli à Saint-Wandrille, entre l'église et l'abbaye. La terre de saint Wulfran et des apôtres de la Frise et de la Germanie est assurément celle qui convient le mieux pour ces sortes de découvertes.

Nesle-Hodeng. — Enfin nous arrivons à la belle fouille de Nesle-Hodeng à laquelle il nous faut donner quelque développement.

Des découvertes faites en 1868, lors de la confection du chemin de grande communication n° 7 d'Elbeuf à Sénarpont, avaient appelé mon attention sur le territoire de Nesle-Hodeng, près Neufchâtel. Ces trouvailles, importantes par elles-mêmes, avaient eu lieu dans un champ nommé le *Paradis,* dénomination qui indique presque toujours une nécropole mérovingienne. Cette fois la présomption n'a pas tardé à devenir une réalité. Une fouille importante fut pratiquée, en octobre dernier, dans le champ du *Paradis,* qui, heureusement,

est la propriété de M. Sémichon, inspecteur départemental des établissements de bienfaisance.

J'ai interrogé dix rangées, composées chacune de quinze à vingt-deux inhumations. Sur deux cents sépultures, un très-grand nombre avaient été violées anciennement par des chercheurs de trésors. — Malgré cela, nous avons recueilli dans ce cimetière une abondante moisson.

La céramique était représentée par trente-huit vases, dont trente-six en terre cuite et deux en verre, par des perles coloriées et en pâte vitrifiée. Ces perles formaient un bracelet et quatre colliers. Le fer nous a donné des boucles, un sabre, huit haches, quatorze lances, un bouclier et un fauchard, puis une vrille, deux flèches, quatre fermoirs de bourse, l'anse et les cercles d'un baquet. — Le bronze était représenté par un vase de forme hémisphérique, par de petites boucles pour lanières, et dix boucles de ceinturon. Par des têtes de clous et des triangles à orner la ceinture, par une bague encore passée au doigt et huit fibules, dont quatre au type cruciforme et quatre en manière d'oiseaux de proie. (Nous donnons ici une de ces fibules.)

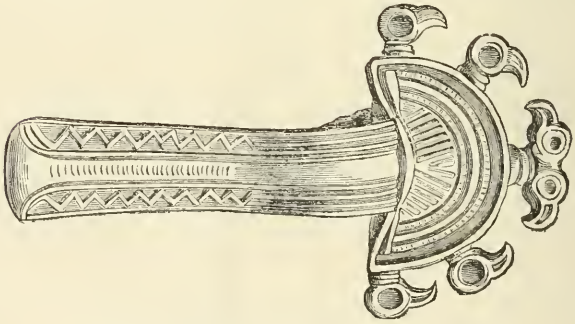

FIBULE FRANQUE EN BRONZE (NESLE, 1869).

Quelques-unes de ces dernières étaient décorées de

grenats. N'oublions pas deux aiguilles, deux styles et cinq monnaies romaines, dont une d'Adrien et trois de Tétricus. Une de ces dernières était forée pour suspension.

L'argent nous a donné un style, une bague, une fibule et une garniture de couteau.

L'or était très-abondant, et nous avons recueilli une bague décorée d'une croix pattée, sept perles d'or provenant d'un collier ou d'un anneau, une épingle à cheveux enchâssant un lapis-lazuli ; un style, un tiers de sol d'or d'Anastase, et deux magnifiques fibules circulaires décorées de grenats et de filigranes. La croix, parfaitement marquée, indique une parure chrétienne.

FIBULE FRANQUE EN OR (NESLE, 1869).

En dehors de cette paire de fibules, estimée 500 fr. par les experts de Paris (ce qui couvre les frais de la fouille), nous devons citer la plus belle découverte de Nesle. Elle consiste en une monnaie d'argent de Théodebert Ier, roi d'Austrasie (534-48). Cette pièce, qui pèse 4 décigrammes, constitue une véritable découverte pour la science numismatique. — Non-seulement elle est unique dans son genre, mais elle est toute une révélation scientifique. C'est une monnaie impériale adaptée aux rois barbares. C'est un prince mérovingien qui, dans l'atelier d'Arles, se substitue aux Césars de

Rome ou de Byzance. (Nous reproduisons ici cette pièce rare et précieuse.)

MONNAIE D'ARGENT DE THÉODEBERT Ier (NESLE, 1869).

LE MOYEN-AGE.

Le Moyen-Age est la période qui, dans le domaine de l'Archéologie et de l'Histoire, nous offre la plus grande variété, parfois aussi la plus grande abondance de monuments. Cette fois ce qu'elle nous donne ce sont des sceaux, des dalles, des bas-reliefs, des croix, des tombeaux, des statues et des inscriptions sépulcrales.

Bures. — Monchaux. — Arques. — Il faut que la coutume de sceller des actes avec de la cire ait été bien commune au Moyen-Age, car il ne s'écoule pas d'année sans que plusieurs sceaux de métal ou de pierre ne se révèlent sur plusieurs points du département. Et, chose bien remarquable, ce sont les XIIIe et XIVe siècles qui nous fournissent les plus nombreux éléments de la science sphragistique. Ainsi, il a été trouvé à Bures, près de l'ancien prieuré, un joli sceau en cuivre que nous croyons être celui d'un curé ou d'un prieur du nom de « M. Feret. » A Monchaux, dans une tranchée faite sur l'emplacement du vieux château, M. de Girancourt a recueilli un sceau de cuivre portant le nom de Will. Lemire (Guillaume Lemire). C'est probablement un agent fiscal de la châtellenie, au XIIIe siècle. Enfin le sol d'Arques, profondément féodal, a donné un sceau du XIVe siècle, du nom d'Enguerrand Elie. (S. Engeran Elie).

Etretat. — J'ai déjà parlé d'une dalle tumulaire

chrétienne rencontrée dans le cimetière qui entoure l'église d'Etretat. J'ai classé cette dalle parmi les monuments carlovingiens (p. 79). Le fossoyeur, en creusant des tombes, a recueilli plusieurs fragments de pierres sculptées que j'attribue également à des tombes chrétiennes, autrefois placées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'église. Ces dernières me paraissent appartenir au XIIIe ou au XIVe siècle. Le lecteur en jugera par les trois principaux fragments que nous reproduisons ici.

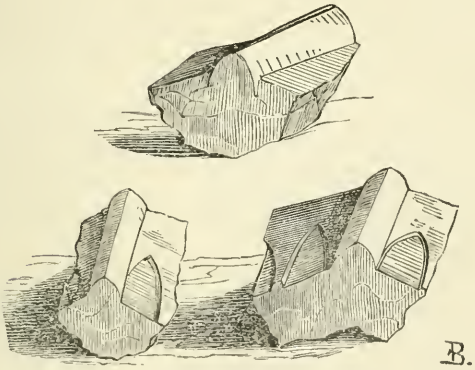

FRAGMENTS DE TOMBES CHRÉTIENNES, XIIIe OU XIVe SIÈCLE (ÉTRETAT, 1869).

Après ces découvertes, uniquement dues au hasard, il nous faut enregistrer celles qui ont été faites par des recherches dirigées dans le but de découvrir des objets d'art et d'Histoire. La première a eu lieu dans l'ancien prieuré de Beaulieu (commune de Bois-l'Évêque, canton de Darnétal). La seconde s'est effectuée dans l'église de Saint-Jacques de Dieppe.

Bois-l'Évêque. — Prieuré de Beaulieu. — Beaulieu était un prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, situé sur la paroisse de Bois-l'Évêque.

Il fut fondé en 1200, par Jean, seigneur de Préaux, pour être le lieu de sa sépulture et celle de sa famille. Ce prieuré a duré jusqu'en 1772, époque où il fut canoniquement supprimé et où ses biens furent réunis au séminaire de Rouen. Des bâtiments monastiques aliénés par la Révolution, on a fait une ferme où l'on reconnaît encore un cloître en bois, du XIIIe siècle, et une salle capitulaire construite sous Philippe-Auguste.

C'est dans ce chapitre et dans l'ancienne chapelle de Sainte-Austreberte, dite de Préaux ou des fondateurs, qu'ont porté mes fouilles. Dans la salle capitulaire, transformée en grange, nous avons reconnu deux ou trois corps, dont un était accompagné de vases à charbon, du XIIIe siècle. Nous avons également recueilli quelques débris de pavage en terre cuite, dont un reproduisait un aigle aux ailes déployées, et l'autre un fragment d'inscription provenant, probablement, de la dalle de Robert de Préaux, archidiacre de Rouen, mort en 1341.

Dans la chapelle du XIIIe siècle, qui était contiguë au chapitre, et qui faisait partie de l'église, nous avons trouvé deux fosses maçonnées qui avaient tous les caractères du XIVe siècle. Ces deux fosses n'étaient séparées l'une de l'autre que par un mur d'une faible épaisseur. Elles étaient bien orientées, la tête au levant, les pieds au couchant.

La première, et la plus grande, était longue de 2 mètres, haute de 83 centimètres et large de 86 centimètres à la tête et de 70 centimètres aux pieds.

Le caveau avait contenu deux corps, lesquels avaient été déplacés à une époque dont il n'est pas resté trace. Les ossements avaient été laissés dans la fosse, et autour d'eux nous avons recueilli des vases à charbon, du XIVe siècle. Les vases avaient reçu une portion de vernis verdâtre et avaient été forés après la cuisson. Le petit caveau était long de 2 mètres, haut de 90 c.,

large de 70 à 80 c. Il n'y a été rencontré que peu d'ossements et quelques fragments de vases. Nous croyons que le premier caveau est la sépulture de Jean de Préaux, mort en 1303, et de Catherine Malet, sa femme, morte en 1331. Le second pouvait appartenir à Robert de Préaux, archidiacre de Rouen, mort en 1341.

Dieppe. — La seconde fouille, pratiquée dans l'église Saint-Jacques de Dieppe, nous paraît encore plus intéressante que celle-là.

On savait, par l'Histoire, qu'une chapelle, située au côté méridional de la nef, était, depuis plusieurs siècles, dédiée à saint André, le grand patron d'Écosse. On savait aussi qu'à cause de ce patronage, elle était la *Chapelle des Écossais,* tribu commerçante et nombreuse établie dans la ville et dont une rue importante répète le nom.

En 1861, une communication intéressante, venue du Poitou, nous apprit que cette chapelle avait, en 1558, reçu dans son sein, le corps de Robert Reid, évêque d'Orkney et président du Parlement d'Écosse. Ce grand personnage était décédé subitement à Dieppe, au mois de septembre de la même année. Robert Reid était un des commissaires envoyés par le gouvernement écossais pour représenter la nation au mariage de Marie Stuart, contracté à Paris avec le dauphin qui devint bientôt François II. Nous apprîmes également que trois des compagnons de l'évêque des Orcades, les comtes de Rothes et de Cassilis, et lord Fleming étaient aussi décédés à Dieppe, à la même époque et de la même manière et y avaient dû recevoir la même sépulture.

Un travail de restauration ayant eu lieu cette année dans la chapelle Saint-André, j'ai cru devoir profiter de cette circonstance pour interroger le sol et m'assurer de la présence des nobles Écossais. Une fouille pratiquée pour cet effet, nous a révélé la présence de

cinq corps contemporains, inhumés à la même époque et de la même manière, au sein de cette chapelle. Tout porte à croire que ces cercueils, si bien alignés, que ces corps inviolés sont ceux des commissaires écossais morts presque en même temps dans la ville de Dieppe, le port d'embarquement de l'ambassade.

Cette découverte importante, dont je pourrai peut-être conserver le souvenir par une inscription commémorative, a beaucoup intéressé le pays et elle a ajouté une page à notre Histoire.

Ypreville. — Biville-le-Martel. — Parfois aussi une fouille faite dans un but en atteint un autre. C'est ainsi que dans ces derniers temps M. le desservant d'Ypreville-Biville, près Valmont, pratiquait une tranchée dans le chœur de l'église de Biville-le-Martel. Le but était d'assainir des murs rongés par l'humidité. Sans le chercher, M. l'abbé Huet a découvert un cercueil en plomb, du XVIe ou du XVIIe siècle. Ce cercueil, arrondi aux angles, offre un emboîtement circulaire pour la tête. (Nous en donnons ici le dessin.) Auprès

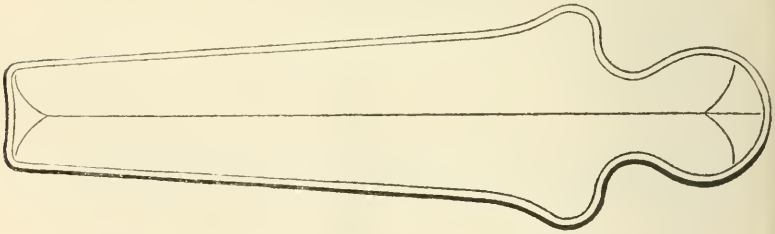

CERCUEIL DE PLOMB DE 1604 (BIVILLE-LE-MARTEL, 1870).

de ce sarcophage, il a trouvé un cœur en plomb, contenant le cœur de messire Anne de Roncherolles, chevalier, décédé en 1604.

Tous ces monuments funéraires ont été religieuse-

ment replacés dans l'église qui les contient depuis deux siècles et demi.

Blangy. — Les mesures de conservation et de préservation prises en faveur de nos monuments historiques, sont l'élément dominant des opérations touchant le Moyen-Age. C'est dans cette pensée que j'ai cru devoir restaurer un bas-relief du xve siècle qui se voit au bas de l'église de Blangy. Ce bas-relief, qui représente un chanoine en prière devant la sainte Vierge, était accompagné d'une inscription tumulaire et obituaire de plus de cinq cents lettres. Grâce à votre bienveillance, sculpture et inscription ont été rétablies avec tout le soin possible, et aujourd'hui le monument est entièrement renouvelé.

Saint-Victor-l'Abbaye. — Une dalle tumulaire de 1757, relative à messire Joseph Terrisse, écuyer, frère du célèbre Christophe Terrisse, doyen du chapitre de Rouen, et avant-dernier abbé de Saint-Victor, avait été complètement usée par les pieds des fidèles. Avec le concours de M. Le Gentil, maire de la commune, j'ai pu faire rétablir cette inscription qui gardera à Saint-Victor le souvenir d'une famille qui a rempli le pays de son nom pendant tout le milieu du xviiie siècle.

Cottévrard. — A Cottévrard (canton de Bellencombre) je suis parvenu, non sans peine, à faire encastrer, dans les murs de l'église, deux dalles tumulaires du xive siècle, très-intéressantes, bien qu'incomplètes. Ces pierres qui reproduisent l'image de chevaliers, se rapportent à la famille Marc-d'Argent, autrefois seigneuriale à Cottévrard.

Mais cette famille a un autre intérêt pour nous. Il n'est pas impossible que ces dalles aient autrefois recouvert les restes de parents du célèbre Roussel Marc-d'Argent, abbé de Saint-Ouen et fondateur de la grande basilique, en 1318. Ces pierres, d'ailleurs, sont tout-à-fait contemporaines de l'illustre bâtisseur.

Rouen. — Cathédrale. — Vous n'avez pas oublié qu'en 1865, vous m'avez accordé un crédit pour encastrer dans l'église métropolitaine deux belles dalles tumulaires, dont l'une était du XIIIe siècle et l'autre du XIVe siècle. Toutes deux avaient souffert de l'injure du temps et du passage des fidèles. Avec un nouveau secours que vous avez bien voulu m'accorder cette année, ces deux dalles ont été restaurées et mises dans un état satisfaisant. La dalle de Nicole Gibouin, clerc de la ville de Rouen, en 1325, a vu remplir ses vides. Des fragments de marbre ont été mis à la place de la tête et des mains et dans tous les écussons qui encadraient le personnage. La dalle d'Étienne de Sens, archidiacre de Rouen, mort en 1282, a vu se reformer les traits de la figure, les lignes de l'encadrement et jusqu'aux lettres de l'inscription que les siècles avaient effacées.

Ry. — J'espère, avec votre bon concours, qui ne me fait jamais défaut, pouvoir relever prochainement une belle dalle du XIIIe siècle, dans l'église de Ry (canton de Darnétal).

Sommesnil. — Je crois pouvoir compter sur le dévouement de M. d'Iquelon, l'un de vos honorables conseillers généraux, pour restaurer, dans l'église de Sommesnil, une dalle de 1645, qui recouvrit le cœur de Jean Bigot, l'un des membres les plus distingués de cette célèbre famille qui fournit à la science historique des Mécènes et des adeptes. Nous serions, d'ailleurs, disposé à attribuer à Jean Bigot les magnifiques portes du château de Sommesnil.

Rouen. — Grammont. — J'ai été heureux de pouvoir sauver d'une perte à peu près imminente une dalle tumulaire de l'ancien prieuré de Grammont, près de Rouen. Cette pierre qui montre le casque et l'inscription d'un écuyer, serviteur de l'évêque Cauchon, porte la date de 1445. Les monuments d'une pareille époque

sont bien rares quand on songe à toutes les horreurs commises dans notre pays par l'invasion anglaise.

Rouen. — Les Emmurées. — Dans l'ancien monastère des Emmurées de Rouen, la moisson épigraphique a été plus belle encore. Dans cette maison dominicaine, fille du roi saint Louis, et souvent visitée par notre grand archevêque Eudes Rigaud, il y eut autrefois une vraie bibliothèque lapidaire. En 1850, on y comptait plus de cinquante inscriptions sur pierre, redisant le nom et la mort des religieuses et de leurs bienfaiteurs. Des travaux d'appropriation récemment entrepris par le Génie militaire, ont fait périr la moitié de ces inscriptions. Grâce à la bienveillance de l'administration actuelle, j'ai conservé vingt-cinq inscriptions tumulaires, allant du XVIe au XVIIIe siècle. Aujourd'hui cette série forme au Musée départemental un nécrologe monastique dont l'intérêt s'accroîtra avec les années.

Il me reste encore à ajouter plusieurs actes importants de conservation et de restauration de monuments du Moyen-Age.

Petit-Quevilly. — Les Chartreux. — On vous doit des remerciements pour avoir bien voulu classer, parmi les monuments historiques du département, la chapelle romane de Saint-Julien, dite des Chartreux, et aujourd'hui rattachée à l'hôpital du Petit-Quevilly. Ce charmant édifice, attribué à la munificence de Henri II Plantagenet, paraît avoir été construit en 1183. Ce petit monument, à présent propriété publique, est une des plus curieuses constructions romanes du département.

Pourville. — Un simple hameau maritime a été témoin d'un acte de restauration qui annonce bien du tact et de la délicatesse de sentiment de la part de ses auteurs. Il s'agit de la translation de la croix de Pourville, commune de Hautot, près Dieppe, opérée vers la fin de l'année dernière.

Ce calvaire en grès et pierre, du milieu du XVIe siècle (1546), avait été abattu en 1860. Il avait été replacé par moi en 1861, au bord de l'ancien chemin qui conduisait de Dieppe à Varengeville par le rivage. En 1868, le chemin de grande communication n° 75, de Dieppe à Saint-Aubin-sur-Mer, fut établi dans la vallée de Pourville. Le résultat du remblai pratiqué pour l'assiette de la chaussée fut l'ensevelissement de la croix dont l'accès n'était plus possible. Il n'était pas convenable de laisser dans cet état un monument tout à la fois artistique et religieux. Depuis quelque temps je méditais de vous demander, ainsi qu'au service vicinal, de vouloir bien replacer plus avantageusement le seul monument que possédât le hameau de Pourville.

A ce moment M. Jules Rivière, architecte à Paris, et propriétaire à Pourville, voulut bien se substituer à l'administration, et il demanda de faire à ses frais une translation qu'aurait dû opérer le département.

Tout le monde s'empressa de favoriser de si excellentes dispositions, et M. Rivière, après différents obstacles dont il a su triompher, a pu placer convenablement, dans le principal carrefour de Pourville, le seul monument que possède cet intéressant pays.

De Pourville nous nous transportons à Rouen pour ne plus en sortir.

Rouen. — La Croix de Pierre. — La fontaine de la Croix de Pierre est un délicieux monument du XVIe siècle, connu de tous les habitants de Rouen, et des étrangers qui visitent cette grande cité, la capitale du Moyen-Age. Mais depuis près d'un siècle, elle avait perdu ses niches, ses statues, ses aiguilles et ses ornements, à tel point que ce n'était plus qu'une masse informe, sans grâce comme sans caractère. La ville de Rouen, qui a si bien rajeuni la *Fontaine de la Crosse*, il y a quelques années, n'a pas reculé devant une restauration complète de *la Croix de Pierre*. Ce monument,

tout à la fois civil et religieux, est un des bijoux lapidaires que le Moyen-Age ait légués à la ville de Rouen, la plus gothique de l'Europe, au dire même des étrangers. L'ancienne pyramide vient de disparaître et on va la remplacer par un édifice d'un goût parfait et d'un travail achevé. Quand on saura que la ville a confié cette délicate mission à M. Barthélemy, personne ne conservera plus la moindre appréhension à l'endroit d'un chef-d'œuvre de l'art chrétien.

Rouen. — La Cathédrale. — Depuis un an le nom de M. Barthélemy s'est encore rattaché à une restitution aussi belle qu'honorable. Il s'agit de la résurrection, dans la cathédrale de Rouen, des tombeaux et des statues sépulcrales des rois anglo-normands Henri Court-Mantel et Richard Cœur-de-Lion. Ces deux royales images, le plus grand souvenir de cette vaste métropole, avaient disparu du sanctuaire depuis un siècle et demi. Français et étrangers les cherchaient vainement dans cette basilique qu'ils avaient enrichie de leurs dons et honorée de leur dernier souvenir.

Un malheureux vent de réforme, soufflant sur l'Église, avait fait disparaître ces monuments funèbres, en 1734, ainsi que le mausolée du roi Charles-le-Sage. D'heureux efforts, des recherches persévérantes ont réussi à rendre à l'église de Rouen les statues funèbres de ses hôtes couronnés.

Dans cette circonstance, l'État s'est montré à la hauteur des découvertes de 1838 et de 1866. Il a voulu que les Plantagenets, qui avaient régné sur les plus belles terres de l'Europe, conservassent, dans la capitale de leur ancien empire, la place d'honneur qu'ils avaient désirée pendant leur vie.

Rouen, aujourd'hui, n'a plus rien à envier à Fontevrault. Les images et les mausolées redeviendront l'objet des pélerinages des Anglo-Normands, en même temps qu'ils sont redevenus une richesse nationale.

Ma conclusion, Monsieur le Préfet, est que pour continuer avantageusement les recherches commencées, notamment celles du théâtre romain de Saint-André-sur-Cailly, une somme de 2,000 fr. serait nécessaire, plus les 200 fr. que le département donne au gardien du théâtre de Lillebonne, ce qui porterait le crédit à 2,200 fr., chiffre qu'il atteignit constamment de 1840 à 1860.

Enfin l'allocation de 600 fr. pour les impressions, dessins et gravures de la Commission des Antiquités.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance du profond respect de

Votre dévoué serviteur,

L'Abbé Cochet.

Rouen, le 30 juin 1870.

LES PORCHES DE LA SEINE-INFÉRIEURE

A PROPOS DU PORCHE DE BOSC-BORDEL

(Canton de Buchy, arrondissement de Rouen).

Tout le monde sait ce que c'est que le porche d'une église. Chacun connaît ce corps avancé qui précède le portail et qui, selon les temps, a pris le nom de *porche*, d'*aître* ou de *parvis*. Les porches, rares dans les villes, sont communs dans les campagnes. Cependant ils disparaissent tous les jours ; et comme on n'en construit aucun, on ne saura bientôt plus ce que c'est qu'un porche d'église. Quelques-uns pourtant sont de vrais objets d'art et méritent d'être conservés pour la postérité. C'est un de ces derniers que nous décrirons ici ; et à cette occasion, nous demanderons au lecteur la permission de lui donner les états de service des porches. Ce sera la meilleure manière de faire l'oraison funèbre de ce vieux témoin de l'ancienne liturgie.

C'est dans les Pères de l'Église, les Conciles, les Synodes, les liturgies, les anciennes coutumes, que nous puiserons l'histoire des porches. D'après les Pères, le parvis des églises contenait des puits, des bassins, des fontaines, où les fidèles pouvaient se purifier avant de pénétrer dans le lieu saint. C'est à cette pratique, si profondément disparue aujourd'hui, qu'ont succédé les bénitiers que l'on voit parfois dans les porches, mais le plus souvent à l'entrée des églises.

Ces formes préliminaires et préparatoires, qui pour les fidèles adultes n'étaient qu'une figure et une allégorie de la pureté nécessaire pour entrer dans les

églises, devenaient une réalité pour les catéchumènes et les enfants non baptisés. D'après certains auteurs, les anciens baptistères ont été placés dans le parvis des églises. C'était là qu'étaient les fontaines et les bassins de la régénération. C'est dans le parvis de Notre-Dame de Rouen, à la *fontaine de la Trinité,* que furent régénérés deux Scandinaves célèbres, Rollon, duc de Normandie, et saint Olaf, premier roi chrétien de Norwége.

Dans ces parvis on avait élevé des chapelles circulaires dédiées à saint Jean, le premier des baptistes. Ces chapelles, à cause de leur forme, portèrent parfois le nom de Saint-Jean le Rond. C'étaient là les anciens baptistères, dont il reste encore de brillants spécimens en Italie. Plus tard, au XIIe et au XIIIe siècle, quand il n'y avait plus que des enfants à baptiser, on introduisit la cuve baptismale dans l'intérieur des églises. Toutefois on continua à faire dans les porches et dans les parvis les exorcismes et les prières préparatoires au sacrement de Baptême. Aussi, dans la liturgie rouennaise, le prêtre dit-il à l'enfant : « Entrez maintenant dans le temple du Seigneur, afin d'obtenir vos droits à la vie éternelle. » *Ingredere in templum Domini.*

Les porches et les parvis étaient surtout utiles aux catéchumènes qui, n'étant pas encore admis au baptême, ne pouvaient participer avec les fidèles aux mystères intérieurs. C'est là qu'ils se retiraient au moment solennel où ils étaient expulsés des saints mystères.

Avec les catéchumènes, et longtemps après encore, lorsqu'il n'y avait plus de baptêmes d'adultes, les porches ou parvis servaient aux pénitents astreints à la pénitence publique et canonique. C'est ici que le Moyen-Age les a vus pieds nus, la tête découverte, dans leur costume pauvre et leur attitude humiliée, demandant pardon à Dieu et aux hommes, et implorant, par leurs prières, la pitié des fidèles assez heureux

pour entrer dans le temple. C'est là aussi que s'opérait leur réconciliation, et cette touchante cérémonie avait lieu le jeudi saint, appelé pour cela le *jeudi absolu*. Tous étant à genoux et prosternés, le prêtre récitait publiquement les sept Psaumes de la Pénitence, et il prononçait cette absolution générale qui était l'amnistie de l'Église.

Une autre sorte de catéchumènes ou de pénitents a rempli nos porches dans les trois derniers siècles. Nous voulons parler des mariages mixtes, que nous croyons y avoir été longtemps célébrés. Au XVIe siècle, l'Église de France fut affligée par l'hérésie de Calvin, qui lui enleva un grand nombre de ses enfants et rendit si difficiles les principaux actes de la vie civile, alors confondue avec la vie religieuse. Une tolérance bien entendue en faveur des personnes autorisa les alliances mixtes. Nous croyons que les premiers mariages de ce genre eurent lieu dans les porches, dans les parvis, devant le portail des églises. Aujourd'hui encore ces alliances se contractent dans les sacristies, afin d'être à l'abri des intempéries des saisons; mais chez nos rudes ancêtres, la cérémonie avait lieu devant la porte des églises, et naturellement dans le porche, quand il y en avait un. Nous avons toujours entendu dire que le mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois avait été célébré devant le portail de Notre-Dame de Paris. C'est là aussi qu'en 1837 fut contracté celui du duc d'Orléans, lorsqu'il épousa la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin.

Aux yeux de la foi chrétienne, les pauvres sont les portiers de l'Église triomphante. Afin de remplir ici-bas leur ministère, il est naturel qu'ils soient aussi les portiers de l'Église militante. C'est pour cela que dans les vestibules des anciennes églises on voyait des pauvres mendier à l'entrée de la maison de Dieu. On les y voit encore de nos jours, plus rarement toutefois, à

cause de la suppression de la mendicité. Mais autrefois le porche était par excellence la demeure du pauvre. On peut avoir une idée de ce qui s'y pratiquait communément par ce que l'on voit encore dans quelques lieux, en certains jours de pèlerinage, lorsque la foule se précipite vers les reliques et les images des saints protecteurs. Les pauvres alors ne manquent jamais de vous faire traverser une double haie de mendiants, d'infirmes et de blessés, formant ainsi le péristyle de l'église.

Nos pères envisageaient encore les porches ou parvis de nos églises sous un autre point de vue. Les considérant toujours comme l'entrée du ciel, ils voulurent y être inhumés et y reposer comme dans l'antichambre du paradis. Dans les premiers temps du christianisme, lorsque l'on n'osait se faire inhumer dans les basiliques, les empereurs de la famille de Constantin se firent déposer à l'entrée des églises, s'estimant très-honorés d'être les huissiers des pêcheurs. Des évêques firent de même, et après eux une foule de pieux fidèles.

Les Conciles, les Pères, les liturgistes sont d'accord sur cette tendance antique. Dans les processions on ne manquait jamais d'encenser les corps de ceux qui reposaient dans ces enceintes sacrées. Le portique de l'église Saint-Pierre de Vienne était tout chargé de sépultures illustres. On en a trouvé beaucoup dans l'église d'Arcy-Sainte-Restitute.

En Normandie, nous avons constaté pour les XIe, XIIe et XIIIe siècles, un grand empressement à se faire inhumer dans les porches de nos églises. En 1859 et en 1860, dans le parvis de l'église d'Étran, près Dieppe, nous avons trouvé une vingtaine de cercueils de pierre alignés et comme formant pavage. En 1861, devant l'église du Petit-Appeville, nous avons rencontré plusieurs cercueils de pierre et des corps avec vases funéraires. De 1855 à 1860, nous avons reconnu bon nom-

bre de sépultures de pierre devant les églises de Bouteilles et de Rouxmesnil, près Dieppe. Par ces exemples, nous sommes convaincu qu'il en est de même du portail de toutes les anciennes églises.

Outre nos morts qui sont des reliques fort respectables, les auteurs ecclésiastiques racontent que, dans certaines cérémonies, on exposait dans nos porches les restes vénérés des saints. On comprend que, pour tous ces motifs, les Conciles, les Synodes, les Lettres pastorales aient formulé des canons et édicté des peines sévères contre ceux qui vendraient et trafiqueraient dans les porches de nos églises. Au point de vue de la vénération et du respect, on les assimilait aux églises elles-mêmes. On allait même jusqu'à interdire d'y étaler et d'y vendre des livres, des chapelets, des médailles, des cierges, des chandelles, des rosaires et des enseignes de pèlerinage. Ces défenses, qui faisaient loi pendant l'année, perdaient leur rigueur les jours de pèlerinage et de fêtes patronales, lorsque de toute part les foules se précipitaient vers les saints lieux.

Mais il est dans le diocèse de Rouen un genre de trafic qui s'est toujours pratiqué et qui se pratique encore dans les porches de nos églises. C'est la vente de l'excédant des pains bénits et à bénir, offerts par les fidèles, les corporations et les confréries. Cette vente a lieu au profit de l'église, et pour beaucoup de chapelles et d'églises, c'est leur plus grande ressource et leur meilleur entretien. Nous ne nous sentons pas le courage de blâmer une coutume pieuse et naïve qui a survécu à la ruine de tant d'institutions disparues.

Puisque nous en sommes sur les coutumes oubliées et sur les habitudes perdues, les porches sont des vieillards qui ont beaucoup à nous raconter sur ce sujet. Ils ont vu passer tant de générations! Ils pourraient nous dire que dans certaines localités, on y lisait, après les offices, les contrats de vente intéressant le

public. On y faisait les publications et les annonces, parce que le dimanche était un jour de réunion du peuple et que l'église était le seul lieu où l'on pût parler à tout le monde.

En Bretagne, nous avons encore vu dans le parvis de l'église de Carnac une pierre que le peuple appelle *Men-banet* (la pierre du publicateur) ; et à Étretat, dans mon enfance, j'ai entendu crier les choses perdues ou à vendre sous le porche et dans l'aître de l'église.

Afin d'éviter les déplacements et d'économiser les allées et venues, le Moyen-Age avait imaginé de tenir les plaids dans les porches. Après la Messe, chacun apportait la redevance féodale due pour son champ ou pour sa maison au premier propriétaire du sol ; car, on le sait, à cette époque, il n'y avait point de terres sans seigneur.

Comme la plupart de nos porches sont munis de bancs en bois, en pierre ou en maçonnerie, nous ne serions nullement surpris qu'on y ait tenu autrefois ces assemblées syndicales, à l'*état de commun*, qui dans nos villages précédèrent les mairies, instituées ou rétablies seulement par la révolution de 1789.

Il est également très-vraisemblable qu'on y a tenu les réunions de fabrique qui, d'après les statuts épiscopaux du XIIIe siècle, devaient avoir lieu trois fois par an en pleine paroisse, *in plenâ parochiâ ter in annum.* Nos porches normands nous paraissent avoir été éminemment favorables à l'exercice de cette juridiction populaire.

De son côté, M. l'abbé Barbier de Montault assure en avoir trouvé la preuve dans les églises de Maine-et-Loire, qu'il a toutes parcourues. « Maintes fois, dit-il, j'ai rencontré en avant de nos églises rurales des porches en charpente vulgairement appelés *ballets*, et les actes m'ont appris que là se réunissaient les notables de la paroisse à l'issue de la grand'messe, pour y

délibérer à l'état de commun. Aussi tout autour y avait-on établi des bancs de pierre. » *(Bulletins de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* année 1869, p. 283.)

L'étude des archives paroissiales nous apprendrait bien des choses sur les faits qui se sont passés dans les porches, soit qu'ils aient été réguliers ou accidentels. C'est ainsi que, parcourant les registres de baptêmes au XVIIe siècle, nous avons reconnu que plusieurs enfants abandonnés ont été déposés dans le porche et recueillis là par quelque saint Vincent de Paul du lieu. C'était le temps où cet apôtre de la charité fondait dans les villes ces maisons d'enfants trouvés que l'on ferait si bien de rouvrir.

Nous aurions encore mille choses à dire sur le rôle des porches, des aîtres, des parvis, des portiques, des vestibules au Moyen-Age. N'était-ce pas là que se passait tout service religieux, lorsque l'interdit ou l'excommunication venait à frapper une ville, une province, une nation, de son redoutable anathème ? L'église, alors hermétiquement fermée aux chants et à la prière, était aux yeux des populations comme un grand tombeau muet qui ne laissait pas sortir de ses flancs le moindre signe de vie. Les inhumations, les baptêmes, les mariages se faisaient aux portes. Les quelques prières permises se murmuraient sous les portiques des temples devenus silencieux comme la tombe. Les porches alors étaient les seules églises et l'unique intermédiaire entre Dieu et l'homme, entre la terre et le ciel.

Deux processions célèbres de l'année chrétienne s'arrêtaient dans les porches et les parvis pour leur station annuelle. L'une était celle des Rameaux, figurant l'entrée triomphante de Jésus dans Jérusalem. C'est là que le prêtre prononçait cet émouvant *attollite portas* qui toute la vie retentit dans nos oreilles d'enfant. C'est là aussi que la procession stationnait le jour

de l'Ascension et que deux chantres, montés dans les galeries, adressaient aux fidèles, représentant les Apôtres, ces paroles sorties de la bouche des Anges : *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum?*

Ce chant du *Viri Galilæi* avait fait appeler la tribune *galerie* et le porche *galilée*. Ce nom de galilée se retrouve surtout en Angleterre, et le Moyen-Age l'avait appliqué à plusieurs cathédrales et abbayes, notamment aux églises de Durham, de Lincoln et d'Ely. A Caudebec, en Normandie, on appelle *viri galilæi* la galerie où, le jour de l'Ascension, les chantres entonnaient ce répons célèbre. Le bréviaire des Chartreux de 1560 appelle encore *galilée* le parvis qui précède le lieu saint.

Maintenant que nous avons fait connaître les différents usages des porches, selon les siècles et selon les pays, disons un mot de leur histoire architecturale.

Nous ne savons au juste quand a commencé l'usage des porches proprement dits. Il est vraisemblable qu'ils auront succédé aux parvis ou aîtres qui furent toujours usités dans l'église. Nous ne connaissons pas de porche roman dans la Seine-Inférieure ; mais nous savons qu'il en existe de fort intéressants dans le reste de la France. Nous citerons surtout le département de l'Yonne, où ils ont été signalés par M. Quantin dans son *Répertoire archéologique* (1). Nous connaissons quelques porches du XIIIe siècle. Il y en a notamment au côté méridional de l'abbaye de Fécamp, de la collégiale d'Eu, de l'église prieurale d'Auffay et au côté nord de l'église paroissiale de Saint-Nicolas-d'Aliermont. Nous pourrions presque considérer comme tel les voussures profondes qui décorent les portails des Cathédrales de Reims, de Chartres, d'Amiens, ainsi que d'un grand nombre de basiliques du même temps. Je

(1) QUANTIN, *Répertoire archéologique de l'Yonne*, articles Civry, Dracy, Escolives, Michery, Moutiers, Vaux, Vezinnes, Vignes.

connais un porche du XIVe siècle au nord de l'église de Saint-Jacques de Dieppe et un du XVe au midi de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Le même siècle avait projeté un porche à l'entrée de cette basilique ; il fut détruit en 1845. Sur le porche en bois de l'église Saint-Mards, près Bacqueville, on lit le chiffre de M. CCCC LXX (1470).

La ville de Rouen montre de charmants porches en pierre sculptée à l'entrée des églises de Saint-Vivien, de Saint-Maclou et de Saint-Vincent. N'oublions pas ceux qui se voient aux entrées des églises du Tréport, de Harfleur et surtout de Montivilliers.

Mais c'est assurément le XVIe siècle qui a élevé le plus de porches devant nos églises. Nous en connaissons de cette époque construits en bois ou en pierre et qui sont de vrais travaux d'art. Je citerai de ce nombre les porches de Ry, de Bosc-Bordel, de Neufbosc, de Saint-Paër, d'Épinay-sur-Duclair et de Hodeng-en-Bray (Seine-Inférieure).

Toutefois l'un des plus curieux porches que nous connaissions du XVIe siècle, est le porche ou plutôt le passage des Sybilles qui se trouve au côté nord de l'église Saint-Jacques de Dieppe, où il sert aujourd'hui de chapelle baptismale. Ce passage, construit en pierre et décoré avec élégance, présente encore, de chaque côté, des bancs de grès pour y asseoir les pauvres ou les assistants. Au-dessus de ces bancs on remarque douze niches vides qui, dit-on, furent autrefois remplies par douze statues de Sybilles. Ces prophétesses des païens avaient grand crédit chez nos pères, et au XVIe siècle, elles jouaient presque, dans nos églises, le rôle des patriarches et des prophètes. On considérait leurs livres comme la préparation à l'Évangile et comme le péristyle de la loi nouvelle. C'est pour cela que nos ancêtres les plaçaient à l'entrée de leurs églises comme une introduction au Christianisme.

Le XVIIe siècle en a élevé un grand nombre en bois sculpté, témoin ceux de Rouelles, d'Auppegard et de Bully, en Normandie.

Le XVIIIe siècle, loin de les détruire, les multipliait encore parmi nous. Toutefois nous avons à lui reprocher la destruction du porche d'Arques, qui était en pierre.

C'est le XIXe siècle qui a fait aux porches une guerre acharnée et qui la continue jusqu'à extermination. Nous pourrions dresser un nécrologe de tous ceux qui meurent chaque année, et nous aurons toutes les peines du monde à en conserver quelques-uns comme spécimens de coutumes qui ne sont plus et d'une liturgie qui s'en va. Ce ne sera qu'à titre de monuments historiques et avec toute la complaisance de nos confrères que nous conserverons les porches de Rebets, de Ry et de Bosc-Bordel, afin de donner à la postérité une idée de ces monuments que nous regrettons.

Nous avons reproduit ailleurs (1) et nous reproduisons dans ce recueil le porche de Bosc-Bordel, dont nous croyons avoir assuré l'existence en le faisant classer comme monument historique et en mettant son entretien à la charge du département.

Ce porche est une charpente en bois recouverte de tuiles. A la base sont des murs hauts d'environ un mètre, et imitant une mosaïque de cailloux noirs et blancs. La forme de l'entrée présente une abside triangulaire. Les poteaux en bois sont tous décorés de statues ; dans les intervalles descendaient des ornements découpés et se plaçaient des torsades qui ont disparu.

Les poutres transversales qui soutiennent le toit sont décorées de dragons à la gueule béante. Une vigne élégante, symbole du peuple chrétien, décore la corniche.

(1) *Magasin Pittoresque*, XXXIXe année, mai 1871, p. 157.

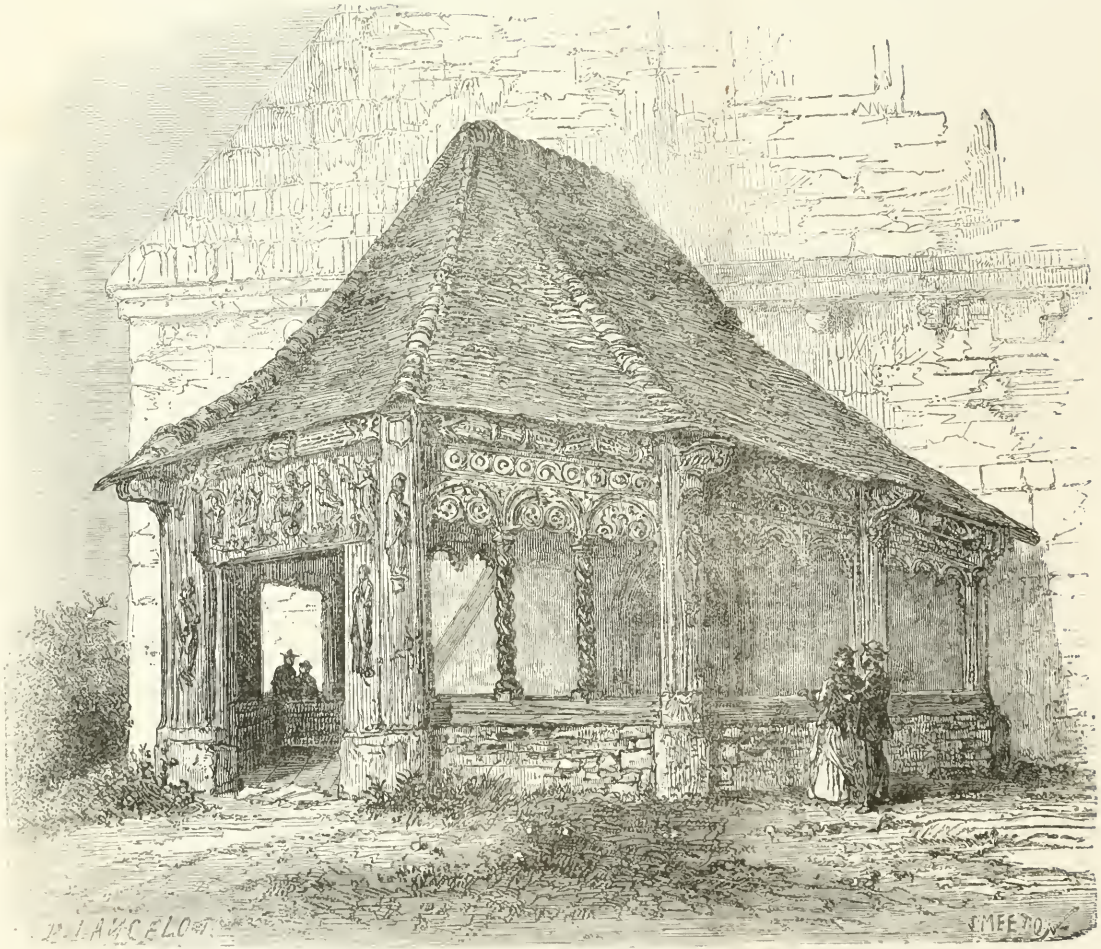

PORCHE DE BOSC-BORDEL (XVIe SIÈCLE)

CANTON DE BUCHY. — ARRONDISSEMENT DE ROUEN

Parmi les statues qui soutiennent les poteaux formant colonnes, je distingue saint Nicolas avec ses trois clercs, saint Michel et son dragon, saint Jean, saint Sébastien, sainte Anne et sainte Catherine.

Mais la partie la plus intéressante, c'est le grand bas-relief sculpté qui décore l'entrée. Malheureusement, il a été grandement usé par la pluie et les vents. Malgré cela, il offre un vif intérêt. On y voit ce qui se reproduisait souvent dans les églises du Moyen-Age, une représentation de l'Enfer et du Paradis, une Résurrection générale avec le Jugement dernier. C'est là un sujet fréquent sur les tympans de nos grandes basiliques. Pour ne citer que des édifices connus de tous, nous indiquerons les Cathédrales de Rouen et de Paris, les églises de Saint-Maclou de Rouen et de Saint-Jacques de Dieppe.

Sur le porche de Bosc-Bordel, on voit les morts sortir de leurs tombeaux à la voix des Anges qui sonnent de la trompette. Dans un des angles de cette composition, on remarque une barque où rame un nocher passant sur un fleuve les corps ressuscités. C'est là une réminiscence classique de la barque à Caron. Elle se trouve bien à Rome sur le *Jugement dernier* de Michel-Ange. Au milieu du tableau est le Christ assis, prêt à juger le monde. Autour de lui sont rangés les plus grands saints du Paradis. Voici de quelle manière M. l'abbé Decorde complète la description de ce bas-relief :

« Au sommet de la scène, on voit le souverain Juge plein de puissance et de majesté, ayant à ses côtés deux Anges qui réunissent les hommes au son de leur trompette. Dans le bas, c'est la foule ressuscitée, en proie à la consternation. Aux pieds du Juge, un Ange tient d'une main une épée flamboyante, et de l'autre les balances de l'éternelle justice, destinées au pèsement des âmes. Les justes sortent du plateau de droite sous une

forme svelte et comme spiritualisés, pour aller au paradis. Les réprouvés tombent du plateau de gauche, attirés par un démon, pour aller en enfer. La sainte Vierge, à genoux auprès de son divin Fils, lui présente les élus qui sont reçus à la porte du ciel, et saint Pierre, muni de ses clefs, les introduit dans la béatitude céleste par le ministère des Anges. Le paradis est figuré par une espèce de palais dans lequel on voit les élus occuper diverses places.

» L'enfer est à gauche. On voit aux pieds de Jésus-Christ un réprouvé qui demande grâce en rappelant quelques bonnes œuvres qu'il a faites. Mais cette prière trop tardive est repoussée. Satan, muni d'un long croc, préside à la scène de désolation au milieu de laquelle il retrouve ceux qu'il avait séduits. Puis on voit plusieurs démons occupés à recueillir leurs victimes dans la funeste Babylone où ils ont établi leur demeure. Un de ces derniers étreint un damné par le cou et le met dans la hotte d'un autre démon qui pousse une brouette chargée de réprouvés. Il la renverse à la porte de l'enfer, au milieu de plusieurs autres damnés qui frémissent à la vue des supplices. Enfin, on voit dans le bas une chaudière remplie d'un liquide bouillant au milieu duquel se débat la multitude des damnés confiés à la garde d'un démon qui retient, avec un crochet, ceux qui cherchent à sortir de ce séjour, où ils doivent brûler pendant toute l'éternité. »

L'abbé Cochet.

NOTE

SUR DES

SÉPULTURES ANTIQUES

Trouvées au Havre en 1870 et en 1871.

Une importante découverte de sépultures romaines a eu lieu au Havre en 1870. La *Société havraise d'Études diverses,* entrant dans une véritable voie scientifique, a fait pratiquer, par trois de ses membres, une fouille méthodique. Cette Commission a adressé, à la Compagnie, un intéressant rapport que celle-ci s'est empressée d'insérer dans le volume de ses *Publications* (1). Avec la permission de la Société, nous analysons ici cet excellent Mémoire que nous sommes heureux de faire connaître aux lecteurs du *Bulletin,* dans l'intérêt le mieux entendu de la science. La *Société havraise* nous ayant également autorisé à reproduire les gravures et autres illustrations de ce travail, nous nous empressons de lui témoigner ici notre reconnaissance.

La côte qui va depuis Harfleur jusqu'à Sainte-Adresse renferme, çà et là, dans ses flancs des groupes de sépultures romaines. Ces sépultures sont principalement des incinérations remontant aux trois premiers siècles de notre ère. Parmi les dépôts qui sont parvenus à notre connaissance, nous citerons ceux du pavillon

(1) *Publicat. de la Soc. havr. d'études div.*, 36e année, p. 63 à 82.

Michel, construit dans le *bois de la Hallatte,* en 1839 (1); de la maison Dubus, construite en 1861, au haut de la *rue Montmirail* (2); du hameau de Tourneville, en 1750 (3); de la *côte de Sainte-Hélène* à la *cavée de Sanvic,* en 1856 (4); de la *côte Morisse,* à diverses reprises, de 1830 à 1835 (5); enfin de la *côte d'Ingouville,* en 1839, lorsqu'on y construisit le pavillon Koch (6).

La découverte accidentelle faite à la côte d'Ingouville, il y a trente-deux ans, était loin d'avoir épuisé cette portion de la colline que longe la *rue des Gobelins.* La construction d'un second pavillon avait encore mis à jour, dans ce quartier, des sépultures nouvelles.

Un défrichement plus récent, opéré en 1870 par les RR. PP. Dominicains, a ouvert une dernière route aux investigations de la science. La découverte s'est produite dans les premiers jours du mois de juin.

Dès que la *Société havraise d'Études diverses* en eut connaissance, elle s'empressa d'intervenir par l'organe de ses zélés archéologues. Elle nomma une Commission dont le premier soin fut de se concerter avec les disciples de saint Dominique qui se prêtèrent admirablement aux nécessités de l'archéologie.

(1) *La Norm. souter.*, 2e édit., p. 144. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 2e édit., p. 327.—*Répert. archéol. de la Seine-Inf.*, p. 121.

(2) *La Seine-Inférieure histor. et archéol.*, p. 337. — L'abbé Lecomte, *Publications de la Soc. havr.*, 26e année, p. 35-38. — *Répert. archéol.*, p. 122.

(3) Caylus, *Recueil d'antiquités,* t. Ier, p. 199, pl. LXXV, fig. IV. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 335.— *Répert. archéol. de la Seine-Inférieure,* p. 124.

(4) *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, p. 335. — *Publications de la Soc. havr.*, 36e année, p. 86.

(5) *Notes manusc.*, de M. Deville, et *La Seine-Inf. hist.*, p. 335.

(6) *Le Havre et son arrondiss.*, article *Ingouville,* p. 3 et pl. — *La Norm. souter.*, 2e édit., p. 144. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 334.— *Publications de la Soc. havr.*, 36e année, p. 83. — *Répert. arch. de la Seine-Inf.*, p. 124.

Le terrain exploré par les délégués de la *Société havraise*, est situé entre la *rue des Gobelins*, la *rue aux Cailloux* et la *rue de la côte Morisse*. Il forme un espace d'environ 8 mètres dans tous les sens. La nature du

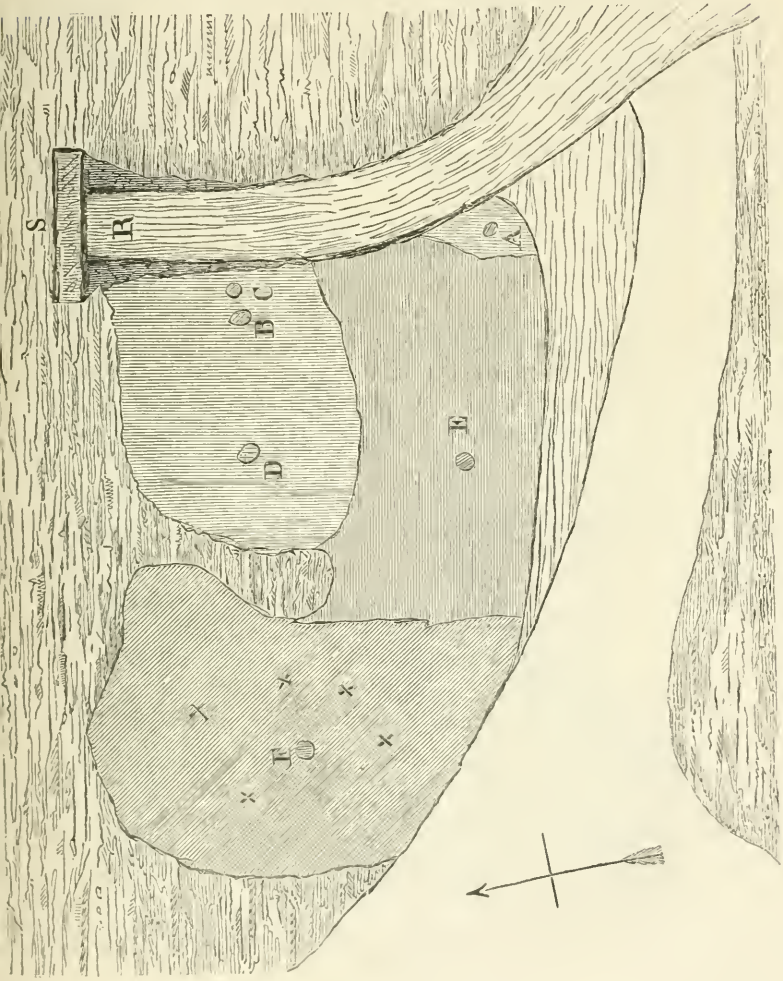

N° 1er. — PLAN DU CIMETIÈRE ROMAIN DES DOMINICAINS DU HAVRE.

sol se compose d'une couche de terre végétale d'environ 30 centimètres de profondeur, d'un lit d'argile, dite *terre à renards*, qui mesure environ 1 mètre. Après cela vient la *bitte* ou terrain quaternaire qui chez nous précède immédiatement la craie.

C'est dans l'argile, ou *terre à renards*, qu'étaient déposées les urnes à une profondeur qui varie de 80 centimètres à 1 mètre 30 centimètres.

Dans le plan d'ensemble que nous donnons page 111, la place des différentes découvertes est parfaitement indiquée. Les X ou croix indiquent les divers points où l'on n'a rencontré que des urnes brisées par une culture précédente. Au contraire les ronds O accompagnés des lettres A, B, C, D, E, F, marquent les points où l'on en rencontre des dépôts encore inviolés par la main des hommes, bien que le tassement des terres les ait précédemment brisés. La lettre R indique une source connue depuis long-temps ; et la lettre S, une construction destinée à ornementer la grotte de la source.

Un second plan, marqué n° 2, donne la position exacte qu'occupaient les urnes au sein de la terre et

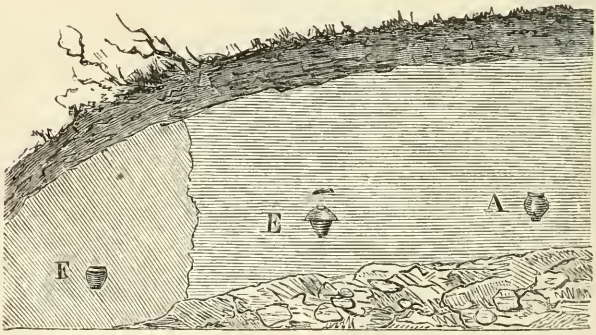

N° 2. — COUPE DU CIMETIÈRE ROMAIN DES DOMINICAINS DU HAVRE.

leur profondeur respective. On peut voir ainsi comment ces *olla* étaient couvertes ou protégées.

Les archéologues havrais ont trouvé, dans leur exploration, six sépultures dont le total des vases peut s'élever à douze ou quinze environ. Malheureusement tous étaient brisés, à l'exception d'un seul dont nous allons parler tout à l'heure. C'étaient généralement des urnes en terre grise, en forme de *pot-au-feu*, auquel il convient mieux de donner le nom d'*olla*. Puis des assiettes, des plateaux ou des soucoupes destinées, pour la plupart, à recouvrir les urnes constamment remplies d'os brûlés. (Nous reproduisons ici, pour la commodité du lecteur, deux urnes en terre grise déjà données à la page 52 de ce volume de nos *Bulletins.)*

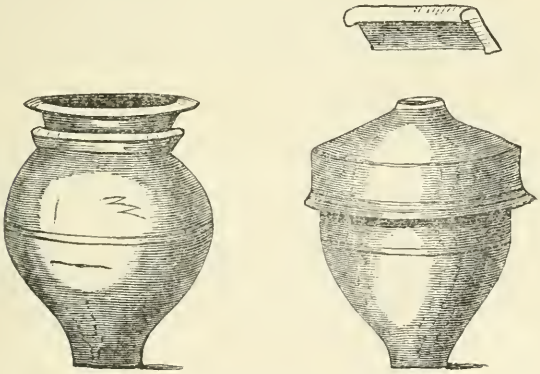

URNES ROMAINES EN TERRE GRISE
(Dominicains du Havre, 1870).

Les commissaires ont reconnu qu'ici, comme dans tout le pays de Caux (1), ces dépôts funéraires avaient été confiés à la terre dans des caisses de bois. Ils ont recueilli et reproduit les clous et les ferrures de ces coffrets funèbres. (Nous donnons ici deux de ces clous.)

(1) Voir sur ce sujet *La Normandie souter.*, chap. XI, p. 67-69.

CLOUS ROMAINS EN FER OXYDÉ PROVENANT DE CAISSES FUNÈBRES (HAVRE, 1870).

Parmi les objets métalliques qui accompagnaient les urnes, ils ne signalent guère qu'une lame de couteau, en fer, dont nous reproduisons ici les débris.

COUTEAU ROMAIN EN FER (HAVRE, 1870).

De l'une des urnes, ils ont extrait deux plaquettes en os dont nous donnons ici la forme. Ces plaquettes, de forme losangée, sont décorées, d'un seul côté, d'ornements concentriques, tracés en creux, ce qui paraîtrait indiquer qu'elles étaient destinées à parer un coffret.

PLAQUETTE EN OS DE SÉPULTURE ROMAINE (HAVRE, 1870).

Des plaquettes losangées, de ce genre, ont été trouvées en grand nombre dans le cimetière à incinération de Caudecôte, près Dieppe, exploré par M. Feret, en

1826, aux frais de la duchesse de Berry (1). Moi-même j'en ai trouvé une à Lillebonne en 1853 ; elle était dans une urne de verre (2). Je sais qu'il en a également été recueilli à Rouen et à Caudebec-lès-Elbeuf (3) ; mais j'ignore si elles étaient dans des urnes. Toutefois il y a lieu de le supposer pour celles qui, en 1839, ont été rencontrées sur la place des Carmes, près le cippe de Cassiola (4). Le précieux dépôt trouvé à Cailly en 1821, en a donné également (5) ; mais cette localité n'était pas funéraire. J'en dis autant du dépôt rencontré à Valailles, près Bernay, en 1857, par M. Metayer (6). Celles-là viennent du fond d'un puits. On va même jusqu'à citer la présence de ces plaquettes, en os et en ivoire, sur le tombeau de saint Chaltric, mort évêque de Chartres, en 573, et découvert en 1703 (7).

Une remarque qui n'a point échappé aux explorateurs havrais et que nous avions déjà eu l'occasion de faire dans les incinérations cauchoises, c'est qu'une tuile à rebords protégeait une urne qui pourtant avait un couvercle. Nous avions déjà eu l'occasion de faire pareille observation à Cany, en 1849 (8) ; à Fécamp, en 1852 (9) ; à Lillebonne, en 1853 (10), et à Saint-Martin-

(1) Ferel, *Souscription pour la recherche et la découverte des antiq. dans l'arrond. de Dieppe*, p. 15. — *La Normandie souter.*, 2e édit., p. 73.

(2) Id., ibid., 2e édit., p. 73.

(3) Id., ibid. Pour Caudebec les plaques sont chez M. Lalun, à Louviers.

(4) Id., ibid., p. 159.

(5) Lévy, *Note sur les antiquités trouvées à Cailly*, Rouen, Baudry, 1822.

(6) Déposées au Musée de Rouen.

(7) Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. Ier, p. 306.

(8) *La Normandie souter.*, 2e édit., p. 68.

(9) Id., ibid., p. 101.

(10) *La Normandie souter.*, p. 131.

en-Campagne, en 1856 (1). La tuile funèbre a été également remarquée à Bordeaux, au cimetière de *Terre-Nègre* (2), et M. Bonnafoux a rencontré aussi à Janaillac (Creuse) des urnes romaines couvertes d'une simple tuile (3). Enfin M. Thom. Wright dit la même chose des incinérations romano-bretonnes de l'Angleterre (4). La tuile, en effet, était un des attributs de la sépulture antique. C'est ce qu'exprime si élégamment Ovide dans les vers suivants :

« ..... Non avidos Styx habet ima Deos
» Tegula projectis satis est velata coronis. »

Mais la plus belle et la plus remarquable pièce sortie de ce cimetière antique, est un beau vase rouge rencontré au point B, du plan n° 1er. Pour le décrire nous laisserons la parole à MM. Ménant et Rœssler, rapporteurs de la Commission havraise.

« Ce morceau capital, disent-ils, est en terre rouge sigillée, d'une hauteur de 0m,21 et d'un diamètre de 0m,20. Il était intact, malheureusement le coup de pioche qui l'a fait si inopinément découvrir, en a cassé le pied en plusieurs fragments, dont la plupart ont été retrouvés. Il est orné de figures et de ceps de vigne d'un type fort élégant.

» Les personnages estampés dans un creux, dont il est facile de reconnaître la beauté originelle, ont été appliqués sur la panse du vase avant sa cuisson ; les ornements qui les accompagnent nous reportent vers le 1er siècle de notre ère sans nous autoriser, par ce seul indice, à assigner cette date à nos sépultures.

» Nous devons indiquer ici que ces ornements ont une certaine analogie avec ceux qui décorent un vase

(1) *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.*, p. 67.
(2) Id., ibid., p. 67.
(3) *Bulletin monumental*, t. XXI, p. 494.
(4) Th. Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon*, p. 304.

noir, à reliefs, trouvé à Lillebonne et qui a été publié par M. l'abbé Cochet, dans ses remarquables travaux sur l'histoire de notre département. (Voyez *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 2e édit., p. 405, et *La Normandie souterraine*, pl. VI, fig. 10.)

» Malgré les recherches les plus minutieuses, nous n'avons pu compléter le pied de notre vase et nous le regrettons d'autant plus que, sur un des fragments perdus, nous eussions peut-être rencontré le nom du potier à qui nous devons ce bel échantillon de la céramique gallo-romaine découvert dans nos contrées.

» Pour apprécier maintenant cette découverte, nous sommes heureux de faire connaître l'opinion de M. A. de Longpérier, membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiques au Louvre, qui en a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 10 juin. Voici la note qu'il a bien voulu nous adresser, et que nous reproduisons pour n'en point affaiblir les termes :

» On rencontre bien rarement dans la Gaule des monuments céramiques aussi importants. Le style des figures (surtout des groupes) qui décorent celui-ci est fort remarquable. On y sent l'influence de la grande école grecque. Il est vrai de dire que, à en juger par sa forme, le vase appartient au Ier siècle de notre ère, alors que les principes d'art importés par les potiers d'Arezzo, étaient encore dans toute leur vigueur. D'après le croquis très-sommaire, mais fort spirituellement exécuté par M. Ménant, et qui m'est parvenu le 10 juin, j'avais, le même jour, proposé à l'Académie des Inscriptions, une explication conjecturale qui devient pour moi, définitive, depuis que j'ai reçu l'empreinte du seul groupe qui pût soulever quelque difficulté.

» Le vase représente deux scènes dont le parallélisme est évident et très-bien expliqué.

» D'un côté, Mars montrant, par son geste, l'admiration que lui inspire Vénus, assise et accompagnée d'Eros. De l'autre côté Anchise que l'Amour guide et qui tend la main droite vers la déesse, debout, et qui paraît l'attendre. Ces personnages se rapportent aux origines de Rome, et toute la composition est à la fois mythologique et *natalice*, si j'ose m'exprimer ainsi. La présence de deux sujets empruntés à la légende de Vénus ne doit pas nous étonner. Les peintres du Moyen-Age qui représentaient, soit dans un tableau, soit dans un vitrail, une série d'actions du même saint n'ont pas inventé ce procédé, familier à l'antiquité. Pour ne citer qu'un exemple, important en raison de l'analogie qu'offre le monument qui nous le fournit avec le vase du Havre, je rappellerai la belle patère d'argent, dont la panse est décorée de reliefs représentant quatre scènes des amours de Jupiter, publiée par M. J. de Witte. (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. xxx, 1868, p. 181.) J'engagerais les archéologues à examiner cette composition et à voir comment un artiste romain comprenait la coiffure de Ganymède, ce grand-oncle d'Anchise qui rencontra le Dieu sur ce même mont Ida où Vénus apparut au père d'Énée.

» Le costume oriental du petit-fils d'Assaracus est fort clairement rendu. Il se compose d'une courte tunique, de pantalons ou anaxyrides, d'un manteau et du bonnet, dit Phrygien, que les Romains employaient pour caractériser les personnages asiatiques. Il faut comparer cet Anchise avec le Priam deux fois représenté sur les belles aiguières d'argent trouvées aussi en Normandie, à Berthouville. On m'a dit qu'on avait cru voir sur la tête du personnage barbu, une dépouille de loup, et qu'on prenait ce personnage pour un Gaulois. Je ne saurais, après un examen minutieux, admettre ces deux propositions. Je crois avoir vu toutes les figures de Gaulois que nous ont conservées les

monuments antiques ; et c'est en toute connaissance de cause que je signale ici un Asiatique. D'ailleurs, comment expliquerait-on la présence d'Eros ailé, tenant son arc, dans un groupe où paraîtrait un Gaulois? Les monuments ne peuvent s'expliquer que par une comparaison attentive d'un grand nombre de types : Une comparaison prise isolément résiste nécessairement à l'interprétation et prête à l'illusion. »

Nous reproduisons ici, une des trois planches coloriées de M. Devaux, celle qui montre Vénus accompagnée de son fils. Dans les deux gravures ci-jointes nous donnons Vénus et Mars, qui sont sur deux autres côtés du vase.

MARS.

VÉNUS.

VASE ROMAIN DES DOMINICAINS DU HAVRE, 1870.

Nous terminerons ce qui concerne le cimetière romain des Dominicains, par une dernière découverte faite en août 1871, et dont ont parlé les quatre journaux du Havre, du 26 de ce mois.

Les orages des 14 et 15 août, en ravinant le sol, avaient mis à découvert une urne en terre grise entamée par la culture, mais encore placée dans son as-

siette antique. Le R. P. Souillard, prieur des Dominicains du Havre, ayant bien voulu m'aviser de cette découverte, me réserva également le plaisir de dégager le vase antique et d'en étudier le gisement ainsi que le milieu. C'est ce que je fis le mercredi 23 août. Ce jour-là je trouvai, presque à fleur de terre, un groupe sépulcral composé de quatre vases romains, dont trois mutilés et un parfaitement entier. Les vases mutilés se composaient d'une urne en terre cuite, de forme ollaire, contenant un amas d'os brûlés; d'une seconde urne de même forme, mais en terre grise, et d'un vase aux offrandes, en terre cendrée, qui ne contenait rien. Le vase entier était une petite ampoule de verre, de forme hexagone, avec des anses en cou de cygne. Cette fiole, évidemment destinée à des parfums, bien que différente de forme, appartient à cette famille de petites ampoules de verre si fréquentes dans les sépultures des Calètes.

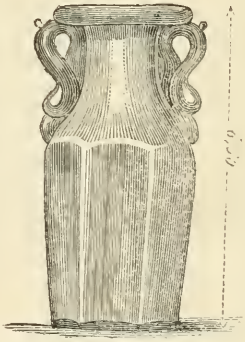

FIOLE DE VERRE ROMAINE (DOMINICAINS DU HAVRE, 1871).

Nous pouvons en signaler la présence reconnue et constatée par nous à Neuville, près Dieppe, en 1845 (1);

(1) *La Normandie souter.*, pl. II, fig. 23, 29.

à Cany, en 1849 (1) ; aux Loges, en 1851 (2) ; à Fécamp, en 1852 (3) ; à Lillebonne, en 1853 (4) ; à Barentin, en 1858 (5), et à Orival, en 1864 (6). Déjà le comte de Caylus l'avait signalée à Tourneville, hameau de Grasville, en 1750 (7) ; M. Du Boccage de Bléville l'avait trouvée, en 1755, à Grainville-l'Alouette (8) ; M. Deville l'avait remarquée à Barentin, en 1838 (9), et M. Houben, à Xanten, sur les bords du Rhin, la même année (10).

La dernière observation qui me reste à faire sur le cimetière des Dominicains du Havre, c'est qu'avant de servir aux Romains il avait appartenu aux Calètes, proprement dits, c'est-à-dire aux Gaulois indigènes. En effet dans une coupe de terrain plus rapprochée du monastère des religieux, mais à peu près au niveau des précédentes découvertes, j'ai recueilli une douzaine de fragments de poterie gauloise nationale. Ces fragments provenaient évidemment d'urnes celtiques, en forme de pot à fleur, comme les urnes trouvées par moi à Moulineaux, près Rouen, en 1855 (11) ; au Vaudreuil (Eure), en 1859 (12) ; aux *Caillettes*, près Saint-

(1) *La Normandie souter.*, pl. Ire, fig. 54.
(2) Id., pl. IV, fig. 3, p. 92.
(3) Id., pl. V, fig. 46.
(4) Id., pl. VI, fig. 1re, p. 130.
(5) *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 2e édit., p. 181 et 183.
(6) Id., ibid., p. 464.
(7) Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. Ier, p. 199, pl. LXXV, fig. 4.
(8) *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.*, p. 92-93, pl., fig. 23.
(9) Id., ibid., p. 72-93.
(10) Houben, *Romische antiquarium*, pl. XXXVIII, fig. 6 et 8.
(11) *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.*, p. 4-16. — *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 2e édit., p. 151-154.
(12) *Note archéol. sur un cimet. gaulois découvert au Vaudreuil (Eure), en* 1858 *et* 1859, in-8o de 14 p., Rouen, 1864. — *Revue de la Normandie*, année 1864, p. 201-212. — *Revue des Soc. sav.*, 3e série, t. III, p. 606-615.

Wandrille, en 1861 (1); à Caudebec-lès-Elbeuf, en 1864 et 1865 (2); à Alizay (Eure), en 1870 (3), et à différentes reprises dans la Basse-Forêt d'Eu, de 1863 à 1865 (4). C'est la même terre que M. Feret a trouvée, en 1826-27, et que l'on trouve tous les jours dans la Cité de Limes, près Dieppe, cet oppidum belge des mieux caractérisés (5). Des fragments semblables à ceux du Havre ont été reconnus par nous à Dieppe, à Rouen, à Foucarmont et à Londinières (6). M. l'abbé Decorde en a signalé à Bouelles (canton de Neufchâtel), en 1854 (7), et à Saint-Remy-en-Rivière (canton de Blangy), en 1865 (8). Enfin comme dernier analogue, je citerai le vase celtique trouvé aux Baons-le-Comte, en 1842, vase qui contenait quatre-vingt-dix-neuf pièces gauloises en argent. Ces monnaies, toutes anépigraphiques, remontaient à deux ou trois cents ans avant Jésus-Christ (9). Dans tout état de choses, c'est la

(1) *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 2e édit., p. 482.

(2) Id., 2e édit., p. 590.

(3) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inf.*, t. II, p. 13, 70, 71.

(4) *Notice sur une Sépult. gaul. trouvée dans la Basse-Forêt d'Eu, en* 1865, in-8o de 18 p., Rouen, 1866. — Id., Paris, imprimerie impériale, 1867. — *Revue de la Norm.*, année 1866, t. V, p. 281-298. — *Mém. lus à la Sorbonne, en* 1866.

(5) *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.*, p. 25-26. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 2e édit., p. 261. — *La Cité de Limes ou le camp de César, à Braquemont, près Dieppe*, in-8o de 15 p., année 1861. — Feret, *Recherches sur le camp de César ou la Cité de Limes*, et dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, année 1826.

(6) *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, p. 89, 559.

(7) *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.*, p. 397-410. — *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 2e édit., p. 508-509. — L'abbé Decorde, *Notice sur un Vase gallo-romain découvert au Hallais, en* 1854, in-8o de 15 p., Neufchâtel, 1854.

(8) *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 2e édit., p. 547.

(9) Id., 2e édit., p. 425.

première fois que de la céramique indigène et nationale est reconnue au Havre et dans son arrondissement.

L'abbé Cochet.

Post-scriptum. — Le Musée de Rouen possède un vase antique en terre rouge sigillée, de la même forme et de même grandeur que celui du Havre. Ce vase a été trouvé à Cailly, en 1859, dans une tranchée pratiquée pour le chemin de grande communication, n° 44, qui va de Pavilly à Cailly. Ce vase présente une Vénus accompagnée de Cupidon, entièrement semblable à celle du Havre. Pour les autres sujets ce vase offre un gladiateur, un Hercule, etc. L'exécution est beaucoup moins belle que celle du Havre.

Dieppe. — Imprimerie d'Emile Delevoye.

Mr Coutromara

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1871.

Tome II. — 2e Livraison.

DIEPPE

IMPRIMERIE D'ÉMILE DELEVOYE

Rue des Tribunaux, 7.

1872

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Pendant l'année 1871.

Séance du 23 février 1871.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

La séance s'ouvre à deux heures, à l'hôtel des Sociétés savantes (salle de la Société de médecine), sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, Morin, de Beaurepaire, de la Londe, l'abbé Lecomte, Paul Baudry, Brianchon, Gouellain, de Lépinois et l'abbé Loth, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'archéologie malgré la guerre. — M. l'abbé Cochet ouvre la séance par quelques paroles pleines de patriotisme, où, après avoir déploré l'issue fatale de la guerre présente, il émet l'espoir que la paix, dont il est question, sera honorable pour la France. Il voit arriver à l'Assemblée nationale, avec un vif sentiment de satisfaction qui sera partagé par tous les amis des lettres et de l'archéologie, M. Vitet, dont la Normandie a le droit d'être fière. Il espère que son intervention ne

sera pas inefficace dans l'affaire de la Mosaïque de Lillebonne, qu'il se propose de lui recommander. M. le Président termine son allocution en disant que bien que les épreuves cruelles que nous venons de traverser aient nui singulièrement aux travaux paisibles de la science, il pense qu'on ne peut déserter tout à fait ce noble drapeau, et que pour lui il a cherché quelque consolation, pendant les jours si sombres de l'invasion, en s'occupant, autant qu'il lui a été possible, des antiquités et des découvertes locales. Il a cru que la Commission lui saurait gré de l'avoir réunie pour ne pas interrompre tout à fait ses laborieuses traditions, et pour faire diversion, ne fût-ce qu'un instant, aux réalités poignantes de l'occupation ennemie.

Le Havre. — Vase en terre sigillée des Dominicains. — Dessin. — M. le Président revient sur le beau vase en terre, dite de Samos, découvert au Havre dans la sépulture dont il a été parlé dans la séance précédente. Le dessin de ce vase a été fait par M. Devaux, avec autant de fidélité que de talent, et M. le Président le fait passer sous les yeux de la Commission, dont il est destiné à enrichir les cartons.

Archives de la Commission. — Proposition de classement. — A ce sujet, il est proposé à la Commission de mettre à profit l'interruption forcée de ses travaux pour classer les nombreux dessins et photographies qui n'ont pu trouver place jusqu'ici dans les cartons.

MM. de Beaurepaire et Gouellain sont chargés de ce soin.

Forêt de Bord. — Fouilles de Maisons romaines. — Observations. — M. l'abbé Cochet présente quelques observations sur les maisons romaines de la forêt de Bord.

« Dans le rapport que nous a fait M. Gosselin des fouilles qu'il a dirigées dans la forêt de Bord, j'ai remarqué une lacune. Je veux parler de la découverte

d'un certain nombre d'objets en os, tels que cuillères et épingles, mais surtout de plusieurs morceaux d'os à un degré plus ou moins avancé de travail. Cet assortiment, unique dans son genre, m'a fait penser, non sans raison, qu'il y avait eu, dans ces maisons romaines de la forêt de Bord, un atelier d'osserie gallo-romaine; ceci est un détail intéressant pour l'histoire du commerce et de l'industrie dans l'antiquité. »

Sotteville-lès-Rouen. — Incinérations romaines. — M. l'abbé Cochet communique encore à la Commission la note suivante relative à une découverte romaine faite à Quatre-Mares :

« La partie de la commune de Sotteville, connue sous le nom de Quatre-Mares, s'est montrée, depuis trente ans, féconde en découvertes archéologiques. C'est surtout en sépultures romaines que ces bruyères se sont trouvées fertiles. Je n'ai pas besoin de rappeler les cercueils de pierre et de plomb, qui furent découverts en 1843, ce mode des inhumations du IVe au Ve siècle. Aujourd'hui nous avons à signaler une incinération des trois premiers siècles, rencontrée dans le nivellement des terrains opéré pour le nouvel asile des aliénés, construit en 1870.

» Dans un sol sablonneux, à la profondeur de moins d'un mètre, il s'est rencontré une urne remplie des os brûlés d'un adulte. Cette urne n'était autre chose qu'une cruche en terre rougeâtre, comme j'en ai trouvé un grand nombre en 1851 dans le cimetière romain du bois des Loges, et en 1858 dans celui du bois de la Forterelle à Barentin. Dans cette urne, qui fut cassée par les travailleurs, on a recueilli une petite fiole de verre de la famille des lacrymatoires. Cette sépulture a fourni encore un autre petit vase aux offrandes, qui a été recueilli entier. Ces trois objets sont entrés au Musée de Rouen. »

Rouen. — Sceau papal de Martin IV. — M. le Prési-

dent a reçu de M. l'abbé Duboc, un sceau du Pape Martin IV, trouvé, avec plusieurs pièces anciennes, dans sa propriété de la rue Bihorel. On sait qu'il y avait autrefois, à cet endroit, de vastes terrains appartenant aux religieux de l'abbaye de Saint-Ouen.

Rouen. — Château d'Eau. — M. le Président remet également, pour les archives de la Commission, un fac-simile de l'inscription mise dans la première pierre du réservoir de Sainte-Marie, à Rouen.

Fécamp. — Église de l'Abbaye. — Inscription commémorative. — M. Cochet annonce à la Commission qu'il a fait placer, dans l'église de l'abbaye de Fécamp, avec l'approbation de l'autorité diocésaine et le concours de l'administration départementale, une inscription dont la teneur suit :

A LA MÉMOIRE
DE
PHILIPPE DU FOSSÉ,
XXIe ABBÉ DE FÉCAMP (1372-1381) ;
DE
ESTOLD D'ESTOUTTEVILLE,
XXIIIe ABBÉ DE FÉCAMP (1390-1423),
FONDATEUR DE LA MAITRISE,
ET DE
JEHAN DE LA HAULLE DE GRÉMONVILLE,
XXVe ABBÉ DE FÉCAMP (1440-1467),
TOUS TROIS INHUMÉS
DANS LA NEF DE CETTE ÉGLISE.

—

PRIEZ DIEU POUR EUX.

—

RESTITUTUM SUMPTU PUBLICO
ANNO MDCCCLXX.

Cette inscription, gravée sur marbre noir, est destinée à remplir un encadrement en pierre, du XVIIe siècle, demeuré vide depuis la Révolution, et situé à

l'entrée du chœur de l'abbaye. M. Cochet a pensé qu'en sauvant ainsi de l'oubli les noms de trois abbés inhumés dans l'église abbatiale, il utiliserait convenablement cette place restée sans emploi.

Rouen. — Cathédrale. — Inscription du tombeau de Groulart. — M. le Président rappelle à la Commission les phases diverses qu'a traversées la question de l'inscription du tombeau de Groulart, et regrette qu'elle n'ait pas encore été résolue. A ce sujet il fait part d'une lettre qu'il a reçue du savant et vénérable M. Floquet. Elle est ainsi conçue :

Formentin, par Bonnebosq (Calvados), 21 novembre 1870.

Monsieur et honoré Confrère,

Le *Bulletin* reçu par moi, hier dimanche 20, et lu avec empressement, m'a intéressé plus encore que je ne me l'étais promis. Parmi les documents, très-curieux, qu'il contient, je n'avais garde de ne point remarquer particulièrement ce qui se rapporte à l'illustre premier Président du Parlement de Normandie. Il signait, invariablement, ainsi :

« CLAUDE GROULART. »

Remarque de peu d'importance, sans doute, mais que, pour la plus entière exactitude, il serait néanmoins bon, peut-être, de signaler à l'attention des personnes qui rédigeront définitivement, et à celles qui auront charge de graver les inscriptions destinées à figurer sur le tombeau du très-éminent magistrat.

Un nom, bien obscur assurément, surtout si on le compare à celui du vénérable et docte président, sera-t-il inscrit sur sa sépulture? Fidèle à n'exprimer, et même à n'oser former aucun vœu à cet égard, je me fais seulement un devoir très-doux de témoigner mon affectueuse gratitude au bienveillant auteur de la proposition qui en a été faite, par l'éminent rédacteur de la *Notice du Bulletin*, relative à ce sujet. J'ai été extrêmement sensible à ce nouveau et touchant témoignage de son indulgente bonté.

A vous, cher et honoré confrère, en toute gratitude et en tout respect.

A. FLOQUET.

Inscription de Mgr Blanquart de Bailleul. — A propos d'épigraphie, M. Cochet croit devoir faire remarquer

que l'inscription de la pierre commémorative récemment élevée, dans la chapelle de la Sainte-Vierge de la Cathédrale, à la mémoire de Mgr Blanquart de Bailleul, présente cette singulière anomalie que les caractères employés sont modernes et l'orthographe des mots ancienne. Il faudrait, selon lui, être conséquent, et ne pas se servir d'une orthographe vieillie, quand on emploie le style et les lettres du XIXe siècle. Il signale, particulièrement, l'emploi des V pour des U, qui ne lui paraît pas justifié dans le cas présent.

Ypreville-Biville. — Eglise de Biville-la-Martel. — Cercueil en plomb. — Il a été trouvé dans le chœur de l'ancienne église de Biville, aujourd'hui section d'Ypreville, un sarcophage en plomb avec boîte circulaire pour la tête. Les dimensions étaient :

Longueur des pieds à la tête	1m	90
Largeur aux épaules	0	57
Id. aux pieds	0	26

(Nous donnons ici un dessin au trait du cercueil de plomb de Biville.)

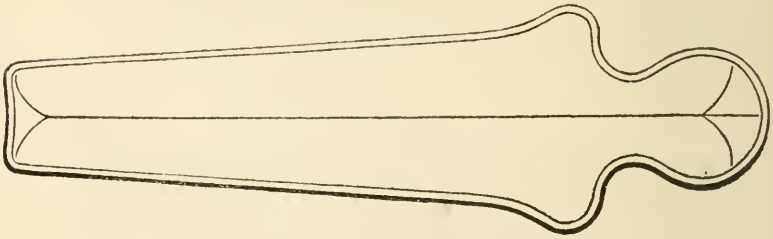

A droite de l'autel, dans la même église, à 50 centimètres de profondeur du sol, il a été trouvé un cœur également en plomb, accompagné de l'inscription suivante :

(La terre a pris) le corps au printemps de son âge
(Et son âme est) volée au céleste pourpris,
(Puis) celle qu'il avait d'amour parfait épris
A retenu son cœur comme très-fidelle gage.

« Sous cette pierre gist le cœur de messire Anne de Roncherolle, chevalier, sieur de....., lequel décéda la 1er janvier 1604 (époux de), dame Anne Martel, veuve très-dolente. Priez Dieu pour luy. »

Rouen. — Pierre-limite de Saint-Ouen. — Saint-Sépulcre des Dominicains. — M. le Président communique à la Commission deux notes, relatives l'une à une pierre-limite de l'abbaye de Saint-Ouen, et l'autre à un Saint-Sépulcre trouvé dans l'ancien couvent des Dominicains. Ces notes devant être publiées, à part, à la fin du volume, nous nous abstenons de les analyser ici.

Saint-Valery-en-Caux. — Croix de 1678 au hameau de Saint-Léger. — M. Brianchon parle en ces termes d'une croix en grès trouvée à Saint-Léger, hameau de Saint-Valery-en-Caux :

« Au *trivium* du hameau de Saint-Léger, commune de Saint-Valery-en-Caux, et près d'une ferme dite la ferme de Haut, occupée par M. Sylvain Blanquet, et appartenant à M. Charles Vasse, se trouve une croix en grès, dont le fût est brisé en deux morceaux, mais sur la base octogone de laquelle, le dimanche 10 avril 1870, jour de Pâques fleuries, on pouvait encore laborieusement déchiffrer, gravée en relief, l'inscription suivante :

CESTE† | A EST | E DON | E PAR | N. VAS | SE ET | M. FAV | CONNET | SA FE | MME. | PRIES | DIEV | POV | R EV | X 167 | 8. | REQVI | ESCA | NT IN P | ACE.

» Dans les soubassements de la maison de M. Blanquet, à la ferme de Bas, on voit encore une pierre en grès portant le millésime de 1620. Cette pierre provient d'une cheminée de la ferme de Haut.

» Tout ce que nous savons des pieux donateurs de la croix de Saint-Léger, c'est que, aux termes d'un contrat de vente, en date du 4 août 1669, Nicolas Vasse est qualifié de « honorable homme, bourgeois de

Saint-Vallery, y demeurant. » D'un autre côté, dans le *Registre des baptesmes, mariages et inhumations de la paroisse de Saint-Vallery-en-Caux, pour l'année 1698,* on lit ce qui suit : « Ce jourd'huy 26 decembre 1698 a esté apporté dans nostre église parroissialle de Saint-Vallery-en-Caux, le corps de deffunct maistre Nicolas Vasse, maire perpetuel de Saint-Vallery-en-Caux, en presence duquel corps a esté dit et celebré une grande messe et ensuite porté en l'église des reverends pères Penitens ou il a esté inhumé. Lequel est decedé le 24 du dit mois apres auoir reçu touts les sacrements et inhumé en presence de Margueritte Fauconnet, sa femme, de Jean et François Vasse, ses freres, lesquels ont signé. »

» C'est en vain que nous avons cherché, à plusieurs reprises, la pierre tombale de Nicolas Vasse, alors que l'église des Pénitents était transformée en parc d'artillerie. Le dallage de la nef et des chapelles avait disparu. Aujourd'hui que le couvent des religieux de Saint-François a reçu une destination plus humaine, et qu'il est devenu l'hospice de la ville, nous n'avons pas été plus heureux à dépister la trace des « élégantes boiseries à colonnes torses dans le style de Louis XIII, qui décoraient les deux chapelles de Bon-Secours et de Saint-Adrien, toutes chargées des armoiries des familles d'Aumont et de Bréauté, et qui méritaient, observe avec raison M. l'abbé Cochet, d'être conservées (1). » Ces boiseries ont été vendues, selon toute apparence, par ordre du génie militaire. Mais où, et à qui ? C'est ce qu'il nous a été impossible de découvrir.

» Brianchon. »

Harfleur et Orcher. — Manoir de Bévilliers. — L'attention de la Commission est appelée sur le manoir

(1) *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, par M. l'abbé Cochet, 1852, t. II, p. 28.

de Bévillers, intéressant à plus d'un titre, et remarquable par ses sculptures de la Renaissance. La clé de voûte de la cave porte la date de 1528, époque de sa construction. On remarque dans la chapelle un carré de pavés émaillés et faïencés, de 1536. Ce manoir s'appelait Sénitot et fut converti en prêche à l'époque de la Réforme. Il servit à cet usage jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. M. de Beaurepaire dit qu'il existe aux archives d'Harfleur des lettres curieuses du propriétaire de Sénitot.

Bornambusc. — Manoir de Clercy. — M. l'abbé Lecomte a visité la gentilhommière de Bornambusc. Il y a remarqué deux tombeaux du XIIIe siècle, des salles immenses dont l'une conserve encore quatorze fûts de colonnes du XIIIe siècle. Il s'est demandé si cette salle n'avait pas servi précédemment de chapelle. Plusieurs membres lui répondent que cette salle est probablement une grange dîmeresse. On trouve de nombreuses granges avec colonnes dans les diverses parties de la France, et M. de Lépinois en connaît beaucoup de ce genre.

Saint-Victor-l'Abbaye et Saint-Maclou-de-Folleville. — Incendie du château de la Pierre. — M. Gouellain a le regret d'apprendre à la Commission un nouvel acte de vandalisme des Prussiens. Ils ont brûlé, dans la nuit de Noël, le château de la Pierre, près Saint-Victor, qui se recommandait à l'histoire locale par ses souvenirs et par sa construction. Bâti dans les dernières années du XVIe siècle, il était la propriété de la famille de Giffard et offrait un spécimen intéressant de l'architecture civile de ce temps. Les Prussiens ont livré aux flammes, à la suite d'une orgie, ce manoir habité par un garde et sa femme, des plus inoffensifs, et qui ont failli être eux-mêmes victimes de la brutalité de cette soldatesque. L'œuvre de destruction a été telle qu'il ne reste plus que des débris. De tels actes por-

tent avec eux leur flétrissure et doivent être conservés à l'Histoire qui en fera justice.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-Adjoint,

L'Abbé Julien Loth.

Séance du 4 avril 1871.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

La séance s'ouvre à deux heures, dans la salle de la Société de médecine, à l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. l'abbé Cochet.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, de Beaurepaire, Morin, de la Londe, de Duranville, de Merval, l'abbé Colas, Paul Baudry, l'abbé Somménil, Gouellain, Frère, Gosselin et l'abbé Loth.

M. de Linas (d'Arras) est invité à prendre place à côté de M. le Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. l'abbé Loth, secrétaire-adjoint, et adopté.

Lettre de M. Le Roy, ancien préfet. — M. le Président communique à l'assemblée la lettre suivante qu'il a reçue de M. le baron Ernest Le Roy, en réponse à l'adresse de la Commission :

Fleurus, près Saint-Sever (Landes), 26 mars 1871.

Monsieur l'abbé, cher conservateur et ami,

Je suis profondément reconnaissant de l'expression beaucoup trop indulgente de vos sentiments et de ceux de la Commission des Antiquités. Si le bien que vous rappelez a été réalisé, c'est à votre savant dévoûment et à votre infatigable zèle, aidés des avis de la Commission, que cet heureux résultat est dû. Notre commune

reconnaissance doit aussi en attribuer, pour une large part, le mérite aux votes éclairés et libéraux du Conseil général.

Encore une fois, Monsieur l'abbé et honorable conservateur et ami, accueillez et offrez à MM. les Membres de la Commission des Antiquités mes vifs remercîments. Croyez bien à mes sentiments de haute considération et d'affectueux dévoûment.

E. Le Roy.

Dessins des découvertes de Saint-Ouen. — M. l'abbé Cochet fait passer sous les yeux de la Commission plusieurs dessins destinés à enrichir ses cartons :

Les dessins de la fouille de Saint-Ouen, exécutés par MM. Nion, Billiard, Duchesne et Delaunay. La Commission vote à ces dignes collaborateurs de vifs et sincères remercîments ;

Un dessin de Mlle Pottier, représentant, avec la plus scrupuleuse exactitude, la pierre-limite de l'abbaye de Saint-Ouen.

M. Cochet voudrait être fixé sur l'époque de cette pierre-limite, et demande s'il ne serait pas possible de la déterminer exactement d'après la forme de l'écu et des accessoires. L'opinion du savant héraldiste, notre confrère, M. de Merval, est spécialement invoquée. M. de Merval émet son opinion motivée, et estime qu'on ne peut attribuer cette pierre à une époque antérieure au XVIe siècle.

Cité de Limes. — Monnaie gauloise. — M. le Président recommande à l'attention de la Commission une monnaie gauloise en or, trouvée sur le bord de la mer, non loin de la Cité de Limes, et achetée à Dieppe, en février 1871, par M. Bruet, numismate de Cany. M. Bruet a bien voulu offrir cette pièce au Musée de Rouen.

Rouen. — Fouilles de Saint-Ouen. — M. le Président fait à la Commission un historique détaillé et une description des plus intéressantes des fouilles qu'il vient de diriger dans un ancien cimetière attenant à l'abbaye

de Saint-Ouen. Cette communication, d'une extrême importance, devant trouver place dans notre Bulletin, dans sa forme définitive, nous n'avons pas cru devoir la déflorer par une analyse nécessairement incomplète. Nous nous bornons à la mentionner et nous renvoyons à la partie du Bulletin consacrée aux mémoires jugés dignes de l'impression. Le récit et les savantes explications de M. le Président ont captivé au plus haut point l'attention de la compagnie qui a témoigné, par ses applaudissements, l'intérêt qu'elle attache à cette précieuse découverte. On y trouve, en effet, résumées par le témoignage saisissant et irrécusable des faits, les études entreprises, depuis trente ans, par le docte archéologue sur les sépultures des époques mérovingienne, carlovingienne, capétienne et du Moyen-Age, dans notre sol normand.

M. de Beaurepaire présente quelques observations sur le passage relatif à Jeanne d'Arc. L'Histoire nous apprend, dit l'honorable membre, que Jeanne a été prêchée dans le cimetière des moines de Saint-Ouen. Or, M. Cochet peut-il déterminer, avec certitude, que ce cimetière est celui qu'il a découvert, ou ne faut-il pas plutôt penser que le cimetière des moines était situé de l'autre côté de l'abbatiale, conformément au plan de Dom Pommeraye.

Le cimetière mis au jour par notre savant Président, serait, vraisemblablement, dans la pensée de M. de Beaurepaire, celui de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen.

M. l'abbé Cochet répond :

1° Que le plan de Dom Pommeraye est du XVIIe siècle, et ne donne l'état des lieux que pour cette époque. Qu'antérieurement au XVIIe siècle, le cimetière des moines pouvait et devait se trouver là où il a en effet découvert de nombreuses sépultures ;

2° Ces sépultures ne pouvaient convenir à un cime-

tière de paroisse, vu l'importance et le nombre des tombeaux de pierre, réservés, comme on sait, à des personnages de marque, tels qu'auraient été les patrons, les bienfaiteurs, les moines de l'abbaye ;

3° L'emplacement du cimetière Sainte-Croix-Saint-Ouen, sans pouvoir être rigoureusement déterminé, ne saurait être confondu avec le cimetière qu'il a découvert, attendu que dans des fouilles précédentes il a été trouvé nombre d'ossements à des endroits beaucoup plus rapprochés de l'ancienne église Sainte-Croix, — que de plus, le cimetière qu'il a découvert était évidemment dans l'enceinte de l'abbaye, ce qui exclue la pensée qu'il put être affecté à l'usage de la paroisse, —qu'en outre les sépultures d'époque mérovingienne et carlovingienne font remonter l'usage de ce champ des morts à une époque bien antérieure à la fondation de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, — que des débris de construction romane trouvés dans les sépultures et provenant de la première abbaye de Saint-Ouen, tendent à prouver que les moines du XIIe siècle, continuant les traditions de leurs prédécesseurs, ont utilisé à leur usage les tombeaux et le terrain de ce cimetière. Par toutes ces raisons, M. Cochet croit pouvoir conclure que les personnages inhumés dans cet endroit étaient des bienfaiteurs et des moines de l'abbaye, que le cimetière était bien lui-même celui des moines où Jeanne d'Arc a comparu dans l'acte mémorable de sa rétractation.

Étoffes de crin. — La parole est donnée ensuite à M. de Linas, à l'examen duquel M. Cochet a soumis des fragments d'étoffe trouvés dans une des sépultures de ce cimetière.

M. de Linas, qui est un de nos savants les plus expérimentés en matière d'étoffes et de tissus antiques, commence par constater que les étoffes communes anciennes sont extrêmement rares. On a trouvé des

tissus, à peu près semblables, quant à la couleur, dans les cités lacustres de la Suisse et en Danemark. Ces étoffes anciennes sont toutes brunes. Cette coloration est le résultat d'un séjour souterrain prolongé. Quant au tissu qu'il a sous les yeux, il est en matière animale, probablement en poil de vache. En Danemark ces sortes de tissus servaient de vêtements. Ici en Normandie, ils ne pouvaient servir ni de costume ni d'enveloppe, la trame étant beaucoup trop lâche. M. de Linas n'hésite pas à affirmer que ces fragments d'étoffe sont tout simplement des cilices. C'était un usage fréquent autrefois de se faire inhumer avec un cilice, en signe de piété et de pénitence. Il en cite plusieurs exemples constatés par l'Histoire, notamment celui de Guillaume-Longue-Épée. Selon lui, les moines ou bienfaiteurs de Saint-Ouen, découverts par M. Cochet, auraient emporté, dans la tombe, cet instrument de mortification.

M. le Président remercie M. de Linas de son intéressante dissertation.

(Nous donnons ici un dessin de cette étoffe de crin.)

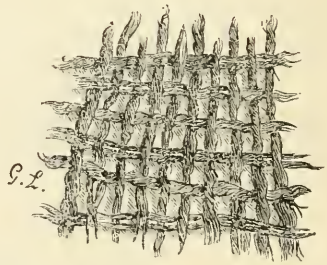

TISSU DE CRIN. — CILICE? (ROUEN, 1871.)

Hildesheim. — Vases romains. — M. Gosselin fait passer sous les yeux de la Commission des photographies du fameux trésor de Varus, trouvé en 1868 à Hildesheim (Hanovre), et rappelle les circonstances

dans lesquelles s'est opérée cette importante découverte, due, comme beaucoup d'autres, au hasard.

M. Gouellain qui a suivi les fouilles de Saint-Ouen au point de vue de la poterie ancienne, apprend à la Commission qu'on a découvert peu de fragments romains. Toutefois il a recueilli plusieurs débris de vases en terre rouge, dont l'un portait le nom du potier Acurioni M (anu). Il a trouvé des carrelages du Moyen-Age, ornés d'animaux héraldiques bien dessinés, de figures humaines et de cavaliers. Il a même remarqué un carreau portant, en écusson, le mouton de Rouen avec la croix ; mais il n'a pas eu le bonheur de rencontrer des carreaux émaillés, postérieurs au XVIe siècle.

Caudebec-lès-Elbeuf.— Vases romains à vernis verdâtre. — M. Gosselin (de Caudebec-lès-Elbeuf) soumet à la compagnie le fruit de ses recherches, poursuivies avec persévérance, dans le terrain si fécond de la rue du Calvaire, qu'il exploite depuis près d'un an. Il montre des vases romains à vernis verdâtre, dont l'un, très-curieux, a la forme d'un lion ; des anneaux, des statuettes, découverts depuis la dernière séance de la Commission.

M. Paul Baudry a recueilli plusieurs débris anciens dans les derniers travaux de Rouen, sur lesquels il donne quelques détails intéressants, et dont il a fait présent au Musée des antiquités.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-Adjoint,

L'Abbé Julien Loth.

Séance du 23 mai 1871.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, Président ; Darcel, de la Londe, l'abbé Lecomte, l'abbé Colas, P. Baudry, Brianchon, l'abbé Loth, Gouellain, de Bellegarde, Gosselin, Éd. Frère et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. l'abbé Jeuffrain, de Lépinois, de Merval et Somménil se sont excusés par lettre.

M. l'abbé Loth donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 avril. Ce procès-verbal est adopté.

Ouvrages offerts. — La correspondance imprimée comprend :

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1 et 2, trim. 1870.

Le *Bulletin des Antiquaires de Picardie,* t. x, 1868, 69-70.

Dordogne. — Préhistoriques. — M. Hardy, bibliothécaire de la ville de Dieppe, communique à la Commission, par l'intermédiaire de M. l'abbé Cochet, un conglomérat provenant de la grotte de Badegoule (Dordogne).

Seine-Inférieure. — Préhistoriques. — Il offre également, pour le portefeuille, des dessins de l'époque préhistorique, aujourd'hui en sa possession, et provenant du Val-de-Gland, près Eu ; de Coquereaumont, près Ancourt ; d'Arques et de Caudecote, près Dieppe.

La Commission lui en adresse ses plus vifs remercîments.

Rouen. — Cathédrale. — Dalle tumulaire. — M. l'abbé Cochet fait quelques observations relatives à la mitre indûment placée sur la tête d'Estienne de Sens, à la Cathédrale. Elles devront être reportées à qui de droit.

Caudebec. — Vase romain. — M. de la Serre offre également à la Commission, pour son portefeuille, un joli dessin du vase romain en terre blanche à vernis verdâtre, en forme de lion, trouvé à Caudebec par M. Gosselin.

Pîtres. — Fibules scandinaves. — Dessin. — M. l'abbé Cochet remet, dans le même but, une épreuve du dessin, sur bois, des deux fibules scandinaves trouvées à Pîtres, et qui figurent au Musée.

Vases péruviens. — Il fait passer, sous les yeux de la Commission, cinq vases péruviens, de divers modèles, offerts au Musée par M. Luis Cisneros, consul général du Pérou, au Havre. Ces vases, connus sous le nom de *Huacas,* proviennent des anciens tombeaux des Indiens primitifs, et donnent une idée de la civilisation indigène avant la conquête espagnole.

Saint-André-sur-Cailly. — Tubes en terre cuite servant aux hypocaustes. — Aux fouilles de Saint-André-sur-Cailly, il a été recueilli plusieurs tubes en terre cuite, d'une forme particulière. Creux à l'intérieur, ils ont une longueur de 10 centimètres ; l'une des extrémités présente une sorte de rondelle sphérique. Ils sont d'une épaisseur de 1 centimètre sur un diamètre de 10 cent. Ils proviennent d'un ancien hypocauste. Déjà, dans la forêt de Compiègne, on en a trouvé de semblables. Vus en place, ils étaient traversés par une tige en fer, et servaient à soutenir le pavage des hypocaustes. M. l'abbé Cochet suppose qu'ils étaient placés horizontalement le long des murs (1).

M. Darcel croit que des tubes semblables ont été trouvés dans un hypocauste, auprès du Mans. Il donne sur ce sujet l'opinion de M. Hucher.

(1) Grand nombre de ces tubes céramiques se voient au Musée de Saint-Germain-en-Laye. L'un d'eux renferme encore une tige de fer oxydé.

Martin-Église. — Objets mérovingiens. — Martin-Église offre, depuis vingt ans, de nombreuses découvertes d'objets mérovingiens. Cette localité est signalée dans une charte de Charles-le-Chauve, de 876, et la donation de l'église, en faveur du Chapitre, émane de Riculfe, archevêque de Rouen à cette époque. Tout récemment, M. l'abbé Malais qui surveille toujours l'ouverture des fosses, a remis à M. l'abbé Cochet un vase en terre noire, et une fibule sigillaire en bronze portant une croix pattée.

Aubermesnil-les-Érables. — Objets mérovingiens. — A Aubermesnil-les-Érables, de nouvelles recherches, faites par M. l'abbé Cochet, et surveillées par M. Cahingt, ont amené la découverte de six vases mérovingiens, cinq noirs et un blanc, et une très-belle agrafe en bronze étamé avec contre-plaque ; à côté de ces objets se trouvaient encore des clous destinés à l'ornementation du ceinturon, une aiguille, un certain nombre d'objets en fer, hache, lance, couteau, alènes. Tous ces objets sont déposés au Musée.

Les Marettes. — Haches de pierre. — M. Cahingt a également adressé à M. l'abbé Cochet trois échantillons des hachettes de pierre trouvées aux Marettes.

Église de Caudebec. — Pendentif et Vases acoustiques. — Notre collègue soumet ensuite à la Commission deux vases en terre blanche, hauts de 50 centimètres, larges de 40 centimètres, percés d'une ouverture circulaire à la place du col, et provenant de l'un des pendentifs les plus remarquables de l'église de Caudebec-en-Caux. Ces vases, au nombre de six, étaient disposés à l'intérieur du pendentif, placés horizontalement, l'ouverture appuyée contre le revêtement extérieur et la partie inférieure dirigée vers le centre.

M. l'abbé Cochet voit dans cet exemple une nouvelle preuve de l'emploi des vases acoustiques.

M. Darcel rappelle, à ce propos, que le dôme de Saint-Vital de Ravenne, est formé par la juxtaposition de vases creux en terre cuite, qui réunissent le double avantage de la légèreté et de la sonorité.

Grandcourt. — Maison de la Prévôté. — M. Dergny se conformant au vœu exprimé, dès 1821, par M. de la Quérière, dans la préface de ses *Maisons de Rouen,* vœu qui tendait à ce que toutes les inscriptions murales qui se trouvent sur les anciennes maisons, fussent copiées et imprimées, nous a adressé l'inscription suivante. Elle est placée dans le mur d'une ancienne maison qui sert aujourd'hui d'auberge, à Grandcourt, et qui était autrefois le siége de la prévosté de cette baronie, membre du comté d'Eu.

ICI EST LA MAISON DE
LA PVVOSTE DE GRAN
COURT BASTIE PAR NICOL
AS BRVBIER AN 1628.

Incheville. — Tuilerie romaine. — Le même correspondant signale à Incheville, près Eu, une grande quantité de tuiles à rebords qui lui fait croire à l'existence d'une ancienne tuilerie romaine.

Longroy. — Vieux Château. — Il a adressé au Musée quelques débris provenant des ruines du château de Longroy, coupé par le chemin de fer de la Bresle.

Ponts-et-Marais. — Vases romains. — A Ponts-et-Marais, M. l'abbé Cochet a appris que les ouvriers terrassiers avaient trouvé un certain nombre de vases romains.

Rouen. — Saint-Éloy. — Inscription. — Dans notre ville de Rouen, au temple Saint-Éloy, l'enlèvement des lambris opéré pour faciliter le placement de grands poêles, a fait découvrir une inscription tumulaire qui est venue enrichir les collections du Musée.

Voici l'inscription gravée sur la pierre :

CY GIST Mr JEAN DV SAVSSAY
VIVANT PROCVREVR AV PARLEM
DE ROVEN LEQVEL A FONDE CES
HEVRES MAVTINALES PO ESTRE
CÉLÉBRÉES EN CESTE EGLISE
PAR AVCVN DIMANCHE DE
(L') AN OV LA Dte EGLISE NEST
(OCC)VPEE AVEC VN OBIT
PAR AN AV JOVR DE SON
DECEDS AVX CHARGES PORTÉES
SVR LE CONTRACT. PRIEZ
DIEV POVR LVY.

Le Musée a reçu du même temple plusieurs panneaux de verrières, du XVIe siècle.

Dessins de la Commission. — Quelques observations sont échangées relativement aux dessins qui sont accumulés dans les cartons de la Commission.

M. Gouellain, qui a été chargé de les examiner, estime qu'un petit nombre seulement mériteraient de figurer dans les volumes déjà commencés. Les dessins d'une bonne exécution devraient seuls y prendre place. Quant aux photographies et aux dessins incorrects on les conserverait dans des cartons à part.

M. d'Estaintot croit que cette division pourrait offrir des inconvénients sérieux ; les collections, composées par la Commission, sont moins disposées dans un but artistique qu'elles ne sont recueillies dans la pensée de fournir des matériaux pour des recherches ultérieures ; il craindrait que ce classement, en partie double, n'eût pour conséquence de rendre moins sûre la conservation des dessins considérés comme moins artistiques, et qui cependant doivent être envisagés comme étant souvent les plus précieux pour l'histoire locale.

Il rappelle, d'ailleurs, qu'à partir de l'époque où,

grâce à la générosité de M. Dutuit, la Commission a pu disposer d'un nouveau portefeuille et classer les dessins qui s'étaient accumulés dans ses cartons, il a été admis que l'on rangerait désormais par ordre de séances ceux qui lui seraient offerts. C'est pour satisfaire à ce désir et faciliter ce classement que le secrétaire a soin de consigner, en marge du dessin offert, la date de la séance à laquelle il a été présenté. Le procès-verbal, auquel cette indication permet de se reporter, devient alors le commentaire naturel du dessin lui-même.

Diverses observations sont échangées à cet égard ; il en résulte que la Commission croit devoir persévérer dans ce classement adopté par date de séance.

Rouen. — Fouilles de Saint-Ouen. — Parmi les nouveaux objets découverts aux fouilles de Saint-Ouen, M. Gouellain signale un fragment de dalle du XIIIe siècle, une statue de la République en pierre, un couvercle de pot à vernis vert, un petit vase en verre.

Lillebonne. — Monuments romains. — M. Brianchon fournit ensuite d'intéressants détails sur la situation des antiquités de Lillebonne.

Malgré les rigueurs de l'hiver, le théâtre n'a pas trop souffert. Les larges assises de pierre, placées au centre de la précinction, en face de la grille d'entrée, ont seules subi quelque altération. Il n'en faut pas moins prévoir que ces belles ruines auront malheureusement le sort de presque toutes les ruines qui sortent du tombeau. Il a vu cependant, avec satisfaction, les pans de mur du monument se couvrir à nouveau d'un sombre manteau de lierre, et bien que la question de l'utilité conservatrice du lierre pour les ruines soit contestée, M. Brianchon se range du côté de ceux qui défendent le lierre, splendeur des ruines, contre ceux qui le proscrivent.

Lillebonne. — La Mosaïque. — La Mosaïque a failli

être convertie en écurie pour les reîtres du comte de Bismark, et s'ils ont reculé ce n'est ni par amour de l'art ni par respect pour l'œuvre de Titus Senius Felix, mais parce que le bâtiment était trop bas et manquait d'air et de lumière.

Plus tard nos oppresseurs ont rendu plus de justice à la Mosaïque, et M. Bataille, maire de Lillebonne, réquisitionné par eux, a dû leur servir de cicerone, et les initier à la connaissance des antiquités locales, précédé de deux soudards, mousqueton au poing et croisant la bayonnette à chaque temps d'arrêt.

Seulement l'hiver en a singulièrement modifié l'aspect ; un immense voile vert, tissé par le défaut d'air et l'humidité, la couvre dans toute son étendue.

M. Duval, dont le nom ne se sépare guère des antiquités de Lillebonne, s'occupe en ce moment de colorier les compartiments et le médaillon central de la Mosaïque, dessinés par M. Bouet. Bon nombre de détails prennent une signification nouvelle. C'est ainsi que dans un objet primitivement incertain, porté sur l'épaule par un piqueur, on reconnaît un falot. Et ce falot est à lui seul un trait de lumière, soit dit sans jeu de mots, puisqu'il caractérise, à n'en pouvoir douter, une chasse aux flambeaux que personne ne soupçonnerait sans cet attribut.

Cette espèce de plante, à feuilles rouges, qu'on remarque sur un dé de pierre, aux pieds de la déesse, c'est le *flagrantibus aris* dont parle Virgile, de même que, dans le personnage de gauche, qui traîne un cerf, on reconnaît l'*admovitque pecus*, et, dans celui de droite, qui se tient à côté de l'autel debout majestueusement, le *purâ in veste sacerdos* (1). Une fois son coloriage achevé, M. Duval renverra ses dessins à M. Bouet, qui les fera graver à Paris.

(1) *Énéide*, l. XII, v. 171, 173.

Lillebonne. — Nouvelles ruines romaines. — M. Brianchon signale ensuite quelques découvertes nouvelles.

Au bout et en dehors du parc de M. Lemaître, en suivant le chemin de la vallée qui conduit de Lillebonne à Alvimare, un pan de mur éraillé, dont il ne reste plus que la base, va se greffant en diagonale sur une sorte d'abside en hémicycle encore imparfaitement dégagée et dont le côté convexe se présente seul à l'œil du visiteur. La maçonnerie, en pierre tuffeuse et de petit appareil, semble contemporaine de celle du théâtre. Çà et là des fragments de tuiles à rebords, de faîtières, de tuyaux d'hypocauste, deux morceaux de pavé en pierre blanche, dure et polie comme du marbre; d'ailleurs, pas une médaille.

La tradition de Lillebonne veut qu'il y ait eu, très-anciennement en cet endroit, une église et un cimetière.

Dans un terrain appartenant à M. Montier-Huet, sur le bord et à gauche de la route de Lillebonne au Port-Jérôme, vis-à-vis l'établissement de feu M. Alfred Lemaître, on a trouvé deux fragments de pierre dont la réunion nous a paru former le chapiteau arrondi d'une même colonne. Ce chapiteau, qui mesure environ 45 centimètres de hauteur sur 48 centimètres de diamètre, est chargé de sculptures en relief regrettablement altérées. On distingue une femme assise devant une autre femme debout. Les têtes manquent, et doivent se retrouver sur un autre bloc de pierre encore enfoui. Tous les personnages sont nus. Ces débris encore précieux, malgré leur mutilation, sont destinés à enrichir, au Câtillon, la collection de M. Montier.

M. Brianchon fait passer sous les yeux de la Commission deux dessins de M. L. de Warenghien.

Caudebec-en-Caux. — Hachette en silex. — Monnaies et débris antiques. — M. Gueroult signale, au milieu de la côte de Maulévrier, la découverte d'une hachette en silex, trouvée sur la route;

A Vatteville, celle de deux médailles d'argent, petit module, d'Antonin-le-Pieux et de Philippe-l'Arabe;

A Caudebec, celle de divers fragments de vases de Samos.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire,
Vte Robert d'Estaintot.

Séance du 18 juillet 1871.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

Sont présents : MM. de Beaurepaire, Alfred Darcel, P. Baudry, Bouquet, Brianchon, Gouellain, Frère, de Lépinois, Gosselin, l'abbé Jeuffrain, et l'abbé J. Loth, faisant fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La correspondance comprend une lettre d'excuses de M. Lecomte, un télégramme du Dr Gueroult, empêché d'assister à la séance, et le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.*

Dessins. — M. le Président communique à la Commission une série de dessins et d'objets antiques. Les dessins de Mlle Pottier reproduisent une agrafe mérovingienne et divers objets provenant des fouilles de M. l'abbé Cochet.

Parmi les objets antiques dont le dessin est soumis à la Commission, nous remarquerons principalement des silex taillés de la période archéolithique, trouvés dans la Seine-Inférieure; des hachettes diluviennes provenant des sablonnières de Sotteville (1860), une tête de lance trouvée (19 mai 1865) dans le diluvium,

au Val-Gilles, dans la tranchée du chemin de Rosay à Beuzeville (canton de Bellencombre).

M. le Président rappelle que M. Hardy, de Dieppe, qui s'occupe spécialement des temps préhistoriques, a réussi à faire une collection, déjà importante et pleine d'intérêt, des objets en silex de cette époque. Quelques-uns sont très-fins, tels que des aiguilles et des épingles, et bien qu'on ne connût pas encore l'art de polir, ils décèlent un travail patient et ingénieux.

L'étude des temps préhistoriques préoccupe aujourd'hui vivement le monde savant : elle n'est encore qu'à ses débuts ; les découvertes qui se multiplient, permettront bientôt d'asseoir quelques principes sûrement contrôlés.

Saint-André-sur-Cailly. — Tubes en terre cuite. — M. Cochet soumet à la Commission trois tubes provenant d'une villa avec hypocauste, à Saint-André-sur-Cailly, et lui demande son avis sur la destination de ces objets qui y ont été trouvés au nombre de huit. Pour lui il pense, d'après M. de Roussy, que ces tubes étaient des manchons destinés à préserver la fiche-pate. M. Gosselin estime aussi qu'ils étaient faits pour servir d'objets isolants.

(Nous reproduisons ici un des tubes provenant de l'hypocauste de Saint-André-sur-Cailly.)

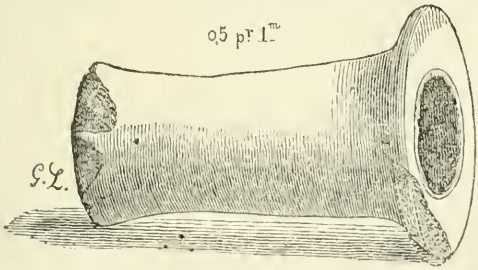

TUBE EN TERRE CUITE PROVENANT D'UN HYPOCAUSTE ROMAIN
(Saint-André-sur-Cailly, 1870).

M. Bouquet conseille de recourir à Vitruve.

M. Alfred Darcel communique la lettre suivante qu'il a reçue, à ce sujet, du savant M. Hucher, du Mans.

A Monsieur Darcel.

Monsieur,

Ces petits cylindres doivent être de la famille de ceux qui sont représentés, page 22 du *Catalogue du Musée archéologique du Mans*, dont je vous prie d'agréer un exemplaire.

Seulement, à l'époque où ces gravures furent faites, je n'avais pas retrouvé les éléments de l'espèce de tuyau que j'ai depuis recomposé.

La brique, nº 158 du *Catalogue*, n'est qu'un fragment; nous pouvons maintenant reconstituer la boîte, qui n'était qu'un élément superposé sur beaucoup d'autres, sans doute du même genre, mais ce qui m'intrigue un peu c'est que tous les éléments que nous possédons sont pourvus de ces trous latéraux, et tous ces éléments étaient composés de deux parties se reconstituant par rapprochement, de manière à placer, dans la lunette ainsi formée, le petit cylindre dont deux éléments sont représentés sous nº 157.

Vous demandez l'usage précis; il semble bien qu'il s'agit ici de tuyaux de chaleur pourvus de leurs bouches.

Seulement ces bouches semblent bien rapprochées, puisque tous les éléments découverts sont pourvus de lunettes de ce genre avec un intervalle léger entre les cylindres; cependant on peut aussi restituer ainsi, mais alors les deux cylindres sont joints et l'on ne voit pas à quoi serviraient ces cylindres, sinon à faire passer de l'air frais à travers.

Enfin vous avez là de quoi instruire le procès; je désire que cela vous satisfasse et vous prouve mon désir de vous être agréable ainsi qu'au bon et brave abbé Cochet, mon digne ami.

E. Hucher.

(Par la bienveillance de M. Hucher, nous reproduisons à la page suivante deux des tubes du Musée du Mans, ceux qui figurent dans son *Catalogue* sous le nº 157. On remarquera l'extrême similitude avec ceux de Saint-André-sur-Cailly.)

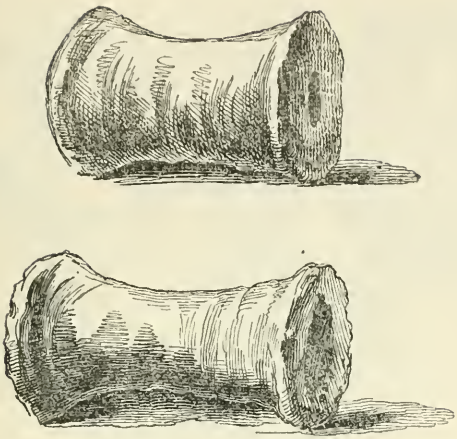

TUBES EN TERRE CUITE PROVENANT D'HYPOCAUSTES ROMAINS
(Musée du Mans, 1869).

Le Mesnil-Mauger. — Vases de bronze du Moyen-Age. — M. de Trefforet a donné, au Musée, deux vases en bronze, qui ont été dorés, et dont l'un a la forme anglaise, avec la signature P. T. Ils ont été trouvés, en 1864, au bord de la rivière la Béthune, sous la chapelle et près du château de Trefforest. Ces vases ont dû être cachés à l'époque des guerres avec l'Angleterre, car ils paraissent être du XIVe ou du XVe siècle. Ils passent sous les yeux de la Commission. On fait remarquer que l'un d'eux a plusieurs similaires, déjà trouvés à Étretat dans une chaudière en cuivre remplie de débris culinaires; au champ de bataille, près le Neubourg; dans un puits, à Duranville (Eure), avec des plats d'étain du XIIIe siècle.

(Nous reproduisons aux pages suivantes le dessin des vases de Trefforest ainsi que le dessin des vases d'Étretat et de Duranville.)

2

1

VASE DE BRONZE DU XIVe OU XVe SIÈCLE AVEC LES INITIALES QUI SONT SOUS LE No 1 (TREFFOREST, 1864).

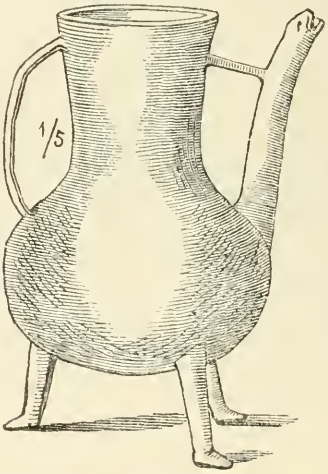

BROC EN BRONZE (ÉTRETAT, 1833).

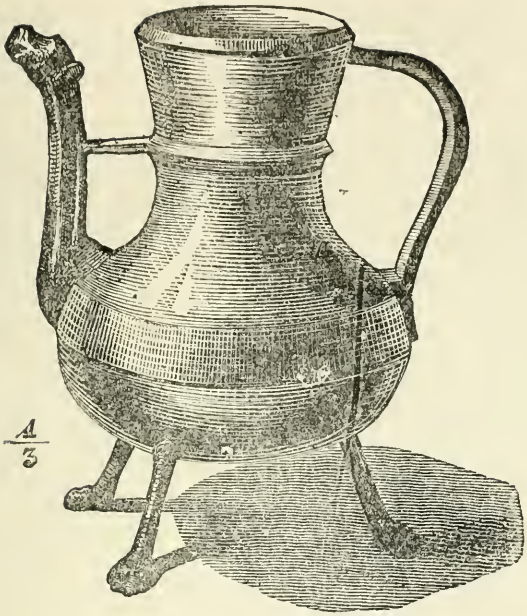

BROC EN BRONZE (DURANVILLE, 1859).

Objets divers donnés au Musée d'antiquités. — M. l'abbé Cochet présente encore à l'examen de la Commission :

1° Une lance en fer avec crochets, trouvée à Lucy (canton de Neufchâtel), sur les bords de l'Eaulne, dans une sépulture mérovingienne, chez M. Suzémont;

2° Un pied de calice, en étain, du XIVe siècle, trouvé à Aubermesnil-les-Érables, dans la tombe d'un prêtre, inhumé dans le chœur. Ces monuments de la coutume, de l'art et de la métallurgie du passé ne sont pas à dédaigner ;

3° Un chandelier, du Moyen-Age, en bronze, trouvé à Foucarmont en 1860 ;

4° Une petite coupe en étain et un petit vase en grès, du XVe siècle, façon de Savignies (donnés par M. Cailleux, agent-voyer de Rouen) ;

5° Un vase romain, trouvé à Cailly, en 1868 ;

6° Un vase et un gobelet, trouvés à Gièvres (ancienne Gabris), dans un tombeau antique ; ils ont été donnés par les héritiers Chassan.

Forêt d'Eu. — M. Cochet et M. de Girancourt continuent leurs travaux d'exploration des fosses de Varimpré, dont il a été plusieurs fois parlé. On vient de rencontrer, dans de grandes excavations, des restes de fer, à l'état natif, qui laissent à penser qu'il y a eu là une ancienne ferrière. Des fragments de poterie romaine accompagnent ces exploitations. On sait qu'au Bosc-le-Hard on découvre jusqu'à deux mètres de laitier, restes de forges antiques. A Forges et à Bellencombre il y a eu jadis de hauts fourneaux, dont quelques-uns étaient encore exploités, au XVIIe siècle, par des Allemands.

Rouen. — Fouilles du jardin de Saint-Ouen. — M. le Président ajoute, à ses communications précédentes sur les fouilles du jardin de Saint-Ouen, l'inventaire des objets trouvés de nouveau dans le jardin, en juin 1871.

Un objet en bronze servant à mettre des parfums ou objets de senteur pour les dames romaines ; un palet en os ; le piédouche d'une statuette en terre cuite ; une petite cuiller en bronze ; une portion d'un tube en verre verdâtre et uni, fragment d'un bracelet en verre noir ; une fibule en bronze avec émail et grenat au milieu ; des boules en verre pour les enfants romains du temps ; parmi les monnaies : un grand bronze de Faustine mère ; douze quinaires ou pièces divisionnaires franques, du IVe au VIe siècle ; un Constance fils de Constantin.

C'est entre la porte et le bassin du jardin, dans l'espace d'environ 2 mètres, que ces découvertes ont été faites. M. Cochet estime ce lieu tout à fait romain. Il y a vérifié une quantité de détritus de toute nature,

d'innombrables fragments de terre rouge, des cendres, des débris enfin de la même nature que ceux trouvés à Caudebec-lès-Elbeuf, à l'endroit nommé la *Fosse-aux-Moules.*

Ponts-et-Marais. — Incheville. — Orival. — Découvertes. — Plusieurs explorations et découvertes intéressantes ont été faites depuis la dernière séance :

A Ponts-et-Marais, les travaux du chemin de fer de la Bresle ont mis à jour, dans une tranchée, une sépulture romaine : ossements, incinérations, et six vases entiers ;

A Incheville, entre la forêt et la rivière, on a enlevé des masses de tuiles à rebord et rencontré des piliers et des fourneaux. Il semblerait qu'il y a eu là une tuilerie. Nous n'avons pas de fours romains, pour la tuile, aussi bien marqués ;

Dans le triége du *Mont-à-la-Chèvre,* selon l'avis fourni par le curé de la Londe, on a trouvé un cercueil de pierre avec ossements. Déjà, en 1849, au triége de la *Mare-du-Puits* (forêt de Rouvray), on avait mis à jour un pavage romain et des vestiges importants de cette civilisation disparue ;

A la Vilette (Caudebec-lès-Elbeuf), tuiles et poterie romaines.

Borne milliaire, du nom de Tétricus, trouvée en Normandie, au XVIIe siècle. — A l'occasion de cette importante découverte, M. l'abbé Cochet donne lecture d'une lettre que lui a adressée un officier d'artillerie, du plus solide savoir et, il l'espère, du plus brillant avenir. Cette lettre nous a paru mériter les honneurs du procès-verbal.

Voici, d'abord, la note de M. l'abbé Cochet :

« En 1715, M. Moreau de Mautour lut à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une Note sur une inscription de Tetricus fils. Cette Note concernait une inscription dont copie lui avait

été adressée, de Rouen, par M. Camus de Pontcarré, premier président du Parlement de Normandie.

» L'inscription, tracée en lettres majuscules et en caractères romains, était sur une colonne de pierre d'environ 5 pieds de hauteur.

» Elle était ainsi conçue :

C. P. ESVBIO TETRICO
NOBILISSIMO CAES.....
. . . . . .
P F..... AVG.....
L I

» Ce monument était alors à Rouen, dans la maison de M. Bigot de Sommesnil : il y était placé, ou pour mieux dire, incrusté dans un mur de la cour, par les soins de M. Éméric Bigot qui l'avait rapporté d'Italie en 1637.

» Cette pierre était revenue à Rouen, envoyée par Ferdinand II, duc de Toscane, qui la possédait dans son palais de Florence. Le grand duc l'avait acquise par amour des arts, car elle avait été trouvée en Normandie, vers 1638.

» M. Éméric Bigot, qui connaissait cette découverte, alla en Italie, demanda et obtint du duc le monument normand. Mais si M. Éméric Bigot envoya la pierre, on assure qu'elle fut encastrée par M. Pierre Bigot, seigneur de Sommesnil et de Cleuville, doyen de la Cour des Aides et Finances de Normandie.

» Tristan avait parlé de cette inscription d'après une communication du Père Sirmond. Il la restituait mal. Reinesius la rapporte également, mais d'une façon incomplète. — M. de Mautour rétablit le *Leuca prima* que les deux précédents épigraphistes avaient méconnu. — *Hist. de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, t. III, p. 235-239, in-4°, imprimé en 1746. »

Voici la lettre de M. le chef d'escadrons Mowat :

Rennes, 16 juin 1871.

Monsieur l'Abbé,

Il vous souvient, peut-être, que lorsque j'eus l'honneur de faire votre connaissance au Musée archéologique de Rouen, vers la fin du mois d'avril dernier, je vous demandais si vous saviez ce qu'était devenue une inscription de Tétricus le Jeune, dont il est fait

mention, à plusieurs reprises, dans l'*Histoire de l'Académie des Insc. et Belles-Lettres* (1).

Vous me répondîtes que vous étiez, vous-même, à la recherche de ce monument dont vous aviez pris connaissance à la même source, mais que jusqu'alors vous n'aviez obtenu aucun résultat. Permettez-moi de venir vous signaler une circonstance qui, si elle ne vous est pas déjà connue, pourrait faciliter vos investigations en les circonscrivant dans un cercle déterminé. Pour vous éviter des renvois fastidieux, je vais résumer l'état de la question relativement à cette inscription.

Nous la connaissons par les transcriptions que nous en ont laissées Farin *(Hist. de Rouen*, t. I, p. 10) ; Reinesius *(Syntagm. Insc.*, p. 319), et Tristan *(Commentaires*, p. 233), d'après une copie du P. Sirmond ; Spon *(Miscell.*, p. 274), d'après une copie de M. Vaillant ; et enfin M. Moreau de Mautour, d'après une copie du président de Pontcarré.

Quant au sort de cette inscription, voici ce que nous en savons. Une colonne milliaire, avec dédicace à Tetricus le Jeune, fut découverte, en Normandie, vers 1638, et apportée à Rouen ; M. Jean Bigot, sr de Somménil et de Cleuville, en devint propriétaire et la fit encastrer, en 1658, dans le mur de sa cour, où elle se voyait encore en 1752, ainsi que le dit formellement de Boze dans la dissertation qu'il lut cette année à l'Académie (2). A partir de ce moment, nous n'en entendons plus parler. Or, il me semble que, depuis une époque aussi rapprochée de nous, il est peu probable qu'on ait complétement perdu tout souvenir d'une famille aussi importante que celle de Bigot, doyen de la Cour des Aides. Les registres de la paroisse, par exemple, existent sans doute aux archives de la ville ou du département ; le nom des Bigot revient souvent dans l'Histoire de Rouen, par Farin, et je signale surtout à votre attention le passage suivant qui peut mettre sur la voie : Je lis au tome II, p. 271-273, un long paragraphe portant que dans l'église Saint-Laurent, au premier pilier du chœur, l'épitaphe de la famille Bigot est gravée en lettres d'or sur une grande table de marbre. Parmi les membres de la famille dont les noms y sont inscrits, se trouve précisément celui de Jean Bigot, sr de Somménil et de Cleuville, doyen des conseillers de la Cour des Aides, décédé le 12 avril 1645 ; il s'agit, bien là, du propriétaire de l'inscription ;

(1) T. III, p. 255 ; t. XIV, p. 154 ; t. XXVI, p. 517.

(2) T. XXVI, p. 517.

mais comment accorder la date de sa mort, 1645, avec celle à laquelle il l'aurait fait encastrer dans sa cour, en 1658, comme le dit le rédacteur de la dissertation, publiée au t. III, p. 255, de l'*Hist. de l'Acad. des Insc.?*

Quoi qu'il en soit de cette contradiction, un fait est acquis, c'est que Jean Bigot était de la paroisse Saint-Laurent; Farin le dit expressément. N'est-on pas en droit de conclure que sa maison était située sur le territoire de cette paroisse? et n'y a-t-il aucun moyen de la retrouver, ou au moins son emplacement, en partant de cette donnée? Outre les registres de la paroisse, on pourrait aussi consulter les archives du Parlement, et sans doute M. l'archiviste serait à même de fournir d'utiles indications. Ne soyez pas étonné, Monsieur l'abbé, de l'intérêt que je prends à ce monument; le Musée de Rennes vient de s'enrichir d'une colonne milliaire au nom du même Tetricus, laquelle se trouvait dans l'église du village de Saint-Gondran, à cinq lieues d'ici, et je n'ai pas peu contribué à l'acquisition que la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine s'est décidée à en faire.

Les seules inscriptions que l'on connaisse, relatives aux deux Tetricus, existent à Southampton, à Niort, à Nantes et à Dijon. Vous voyez qu'elles sont rares, et qu'il serait désirable de retrouver celle de Rouen, d'autant plus que les copies que nous en possédons ne sont pas absolument d'accord entre elles, et que nous ne sommes point, par conséquent, assurés de la véritable leçon Il est bon d'ajouter que Fréret, se tenant strictement au récit de Farin, contemporain de la découverte du monument conservé par Jean Bigot, regardait avec raison comme une fable la tradition de famille des descendants de ce magistrat qui prétendaient que leur ancêtre devait la possession de cette borne milliaire, *retour d'Italie*, à la munificence d'un duc de Toscane.

M. Mowat, continuant ses bienveillantes observations en notre faveur, ajoute à sa lettre quelques réflexions sur les inscriptions antiques qu'il a vues au Musée de Rouen ; nous sommes heureux de les reproduire ici.

J'ai songé à votre inscription, nº 58, ... AVG | ..... NORBA | ..... NIFIL | , que je soupçonne fortement de se rapporter à L. Appius Maximus Norbanus, qu'on sait avoir été consul, pour la deuxième fois, en l'an 103 de notre ère, sans qu'on connaisse la date de son

premier consulat (1). La présence du mot AVG indique un empereur comme collègue; peut-être est-ce Trajan, et s'agit-il du premier consulat de ce Norbanus. Parmi les homonymes, je vois L. Norbanus Balbus et M. Junius Silanus, consuls en l'an 19; Drusus et C. Norbanus, consuls en l'an 15; et enfin C. Norbanus, consul avec Auguste, en l'an 729 de Rome. On ne trouve donc de Norbanus, consul avec un empereur, que ce dernier; votre inscription se rapporte donc à ce consulat, ou à l'un de ceux de Trajan, ce qui est plus probable.

Quant au n° 31, je remarque que *Caecina* est un cognomen (d'origine étrusque) masculin porté dans plusieurs *gentes*, chez les *Laecanii*, les *Licinii* (Tacit., *Hist. II*, 43); un M. Octavius le porta aussi (Cic., *Brut.* 25). Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il était porté aussi dans la gens consulaire *Silia* (Momsen, Insc. du royaume de Naples), dont nous avons ici probablement un membre, P. Silius Criton. Il faut donc lire ainsi : aux Dieux Mânes de Paetilia, fille de C. Caecina Menelaus, P. Silius Criton, etc. En effet, *Paetilia C. Caecina*, comme nom de femme, est contraire aux règles onomastiques romaines. D'après cela, il y a apparence que P. Silius Criton, était non-seulement un ami, mais un parent de C. Caecina Menelaus, peut-être à ce titre le tuteur de sa fille.

Pardonnez-moi, Monsieur l'abbé, de vous proposer cette légère correction à l'interprétation que vous avez donnée de cette inscription dans votre Catalogue (2). Je m'arrête ici dans la crainte de devenir indiscret, ou tout au moins ennuyeusement trop long.

Veuillez bien agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma respectueuse considération.

R. MOWAT.

M. de Beaurepaire pense que des recherches faites dans les papiers de la famille Bigot, notamment l'acte de vente de l'hôtel, en 1758, mettraient sur la trace de la borne milliaire. Il croit que Dom Gourdin et M. Le Carpentier ont dû faire, en 1793, au Directoire du département, un rapport à ce sujet.

La Commission le prie de vouloir bien s'en assurer.

(1) Orelli, 772.

(2) La lecture que nous donnons, à la page 89 de notre Catalogue, appartient à notre prédécesseur, M. Deville, à qui nous l'avons empruntée.

Lillebonne. — Mosaïque. — M. Brianchon, fidèle à son culte pour la Mosaïque de Lillebonne, est heureux d'en donner, à la Commission, de bonnes nouvelles. M. Pigné l'a recouverte d'un enduit et lui a fait subir un nettoyage qui met en relief ses couleurs et ses gracieux dessins.

Salle pour la Commission. — Le même membre propose, à la Commission, de demander à M. le Préfet un emplacement dans les nouveaux bâtiments de la Préfecture, tant pour les séances de la Commission que pour ses archives et ses cartons.

Plusieurs membres appuient fortement cette proposition, et en font ressortir l'opportunité. Elle rallie l'unanimité des suffrages de l'assemblée, qui charge son Président de cette démarche, se réservant de la renouveler s'il y a lieu.

Caudebec-lès-Elbeuf. — Cercueil en plâtre dans l'église. — M. Gosselin annonce qu'une sépulture en plâtre a été découverte, sous un pilier, dans l'église de Caudebec-lès-Elbeuf, et en donne une description sommaire.

Lettre de M. de Caumont. — M. Frère communique une lettre de M. de Caumont demandant un Congrès de deux jours, à Rouen, pour la séance de l'Institut des Provinces. La Commission émet un avis favorable.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-Adjoint,

JULIEN LOTH.

Séance du 5 octobre 1871.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

La séance est ouverte à deux heures un quart, dans une des salles de l'hôtel des Sociétés savantes.

Présents : MM. Morin, de la Londe, Bouquet, Paul Baudry, Gosselin, l'abbé Jeuffrain, l'abbé Cochet et Gouellain, faisant fonctions de secrétaire.

MM. Brianchon et Gueroult se sont excusés par lettres.

La Commission a reçu les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar,* 11e année ;

2° *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine,* 4e volume de la 2e série ;

3° *Histoire d'un Four à Verre de l'ancienne Normandie,* par M. Milet ;

4° Plusieurs Fascicules du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais ;*

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* n° 1, année 1870 ;

6° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan,* 1er semestre, 1870.

M. le Président communique les documents ci-après :

1° Une lettre de M. le Préfet de police demandant, à la Commission, des ouvrages pour reconstituer la bibliothèque de la Préfecture, détruite par l'incendie de Paris.

Il est décidé que la Commission répondra, à cette demande, par l'envoi des volumes de ses Procès-Verbaux et de son Bulletin ;

2° Le dessin d'une agrafe franque, en bronze, trou-

vée, en 1869, autour de l'église de Foucarmont. Ce dessin est offert, pour nos cartons, par M. de Girancourt, possesseur de l'objet. Cette pièce, découpée à jour, représente un cheval ailé mangeant un serpent.

Elle a ceci d'intéressant qu'elle est la première de ce genre trouvée dans la Seine-Inférieure. La Suisse et la Bourgogne en ont offert plusieurs de cette espèce.

(Pour l'instruction de ceux de nos lecteurs qui ne la connaissent pas, nous reproduisons ici cette plaque de ceinturon dont nous devons la gravure à la bienveillance de M. de Girancourt.)

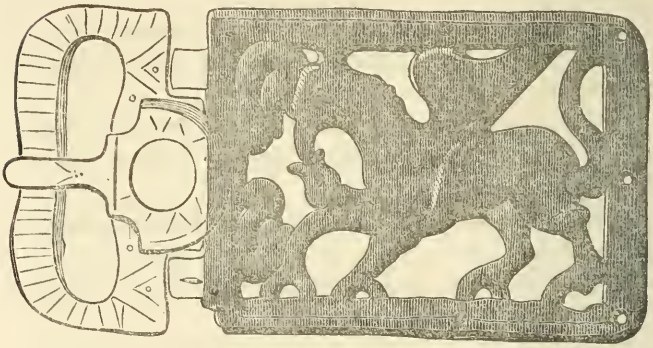

PLAQUE DE CEINTURON DÉCOUPÉE A JOUR (FOUCARMONT, 1869).

Rouen. — Borne milliaire romaine. — M. le Président communique une lettre de M. Jules Dieusy, propriétaire de la maison de la rue de l'Écureuil, qui porte le n° 14, et que l'on croit avoir été l'*Hôtel-Bigot.*

M. Dieusy déclare que, lors de la reconstruction de la maison, il y a quelques années, son architecte a retrouvé les armes de la famille Bigot qui ont été remises à M. D'Iquelon.

Il n'a pas été retrouvé de borne milliaire.

A propos de cette communication, M. Bouquet, qui

a fait des recherches sur l'emplacement de l'*Hôtel-Bigot*, lit la note suivante :

Rouen, 5 octobre 1871.

Messieurs,

La curieuse lettre du savant officier français, venant, de propos délibéré, visiter notre Musée d'Antiquités, pour y trouver une borne milliaire, dont la présence à Rouen lui avait été signalée par un ouvrage, a soulevé pour nous deux petits problèmes sur lesquels nous vous demandons la permission d'appeler, quelques instants encore, votre attention.

Le premier problème est celui qui s'est agité à la dernière séance : « Où se trouvait, à Rouen, l'Hôtel Bigot, possesseur, au XVIIIe siè» cle, de la borne milliaire en question ? »

Le petit plan de Rouen, fait par Gomboust, en 1655, et compris dans le texte de la *Topographie de la Gaule* par Martin Zeiller, répond à cette question. On lit, en effet, dans la Légende du plan : « No 101 M. Bigot. » Cet hôtel était situé dans la rue de l'Écureuil, à gauche, en descendant de l'église Saint-Laurent vers la rue Ganterie, mais plus près de la rue Ganterie que de l'église. Il avait une forme carrée, avec cour au milieu et façade sur la rue de l'Écureuil. Il paraît avoir fait place à la grande maison portant aujourd'hui le no 14, à peu de distance de laquelle se trouve encore une petite porte qui remonte au moins au XVIIe siècle.

C'est donc là que fut autrefois la borne milliaire qui se trouvait à Rouen, au XVIIIe siècle.

La seconde remarque, que nous croyons devoir faire, porte sur l'interprétation des deux lettres LI qui terminent le texte de l'inscription.

Après lecture faite de ce texte, il a été dit, si nos souvenirs sont fidèles : « Quant aux lettres LI, qui terminent le texte, elles si» gnifient naturellement *Leuca prima.* »

Tout d'abord, cette interprétation nous inspira un doute, sachant que les Romains avaient le *Mille* comme unité de mesure itinéraire, et non la *Lieue.* De là est venu aux pierres ou bornes, indiquant cette mesure, le nom de *Bornes milliaires.*

Mais la vue, la lecture d'inscriptions consignées sur des monuments semblables, a bientôt changé le doute primitif en certitude. En effet, un chiffre itinéraire était accusé, au bas de l'inscription que portaient ces bornes, en chiffres romains, c'est-à-dire en lettres capitales. Ainsi on connaît l'inscription d'une borne milliaire, qui

existe encore à Tunis, et se trouvait placée sur la voie romaine de Carthage à Theveste (Tebesa) ; elle se termine par les lettres LXX, détachées du reste du texte et placées au bas de l'inscription.

Vers 1845, lors des fouilles entreprises par une société française sur ce même sol de Carthage, on découvrit une borne milliaire, qui fut transportée à Paris et offerte à la Bibliothèque royale. Le texte est terminé par les lettres LXXXVI, placées en vedette, tout au bas de la borne milliaire.

Enfin, une autre borne a été trouvée et copiée à *Testour*, en Afrique, par sir Grenville Temple, et nous vous demanderons la permission de vous en citer le texte, en en conservant la disposition, ne fût-ce que pour montrer aux yeux tout ce que renfermait l'inscription d'une borne milliaire.

CAESAR M
AVRELIVS
ANTONINVS
PIVS. AVG. PART
HICVS. MAXIM
VS. BRITANICVS
MAXIMVS. GER
MANICVS. MA
XIMVS. TRIBVNI
CIA POT. XIX
COS. IIII. P.P. RESTITVIT
LXXI.

Le texte complet de cette inscription serait : « Cæsar Marcus » Aurelius Antoninus, Pius, Augustus, Parthicus Maximus, Bri- » tannicus Maximus, Germanicus Maximus, Tribunitia potestate » undevicies, consul quater, Pater Patriæ, restituit. Septuaginta » unum millia passuum. »

Ces trois exemples prouvent bien que les lettres finales des bornes milliaires étaient un chiffre indiquant le nombre de milles où la borne était placée, à partir d'un point dont quelques-unes d'entre elles donnaient même le nom.

D'après cela, les lettres LI, consignées dans l'inscription de la borne milliaire, que Rouen possédait encore au milieu du XVIIIe siècle, nous paraissent signifier : *Quinquaginta unum millia*, et non *Leuca prima;* c'est-à-dire *Cinquante et un milles*, ou *Cinquante et un mille pas*, et non *Première lieue*, comme il a été dit.

Enfin pour vous montrer, Messieurs, toute l'importance de la

communication qui nous a été faite, au nom du docte visiteur de notre Musée d'Antiquités, nous rappellerons ce que disait un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Letronne, en s'occupant de l'inscription d'une des bornes milliaires dont nous avons parlé plus haut : « Il n'est pas rare que les inscriptions des » bornes milliaires présentent beaucoup d'intérêt. Les notions di- » verses qui s'y trouvent exprimées, le chiffre itinéraire qui les » termine, les formules impériales qui les commencent, fournissent » assez fréquemment des indications utiles à l'histoire ou à la » géographie (1). »

Tel nous paraît être le cas pour la borne milliaire que Rouen possédait autrefois, dans l'Hôtel Bigot, rue de l'Écureuil, malgré l'ignorance où nous sommes du lieu où elle se trouvait primitivement et où elle fut découverte.

BOUQUET.

Après cette lettre, M. le Président prend la parole pour faire observer à M. Bouquet que l'habitude gauloise était de compter les mesures par lieues et non par milles. Cette coutume était particulière à la Gaule Celtique et à la Gaule Belgique. Aussi la retrouve-t-on constamment en usage entre la Loire et le Rhin. Cette mesure itinéraire, gauloise d'origine, avait survécu à la conquête. M. Lambert, de Bayeux, retrouve cette formule sur deux colonnes itinéraires de Septime-Sévère, rencontrées à Bayeux, en 1796, et sur une borne milliaire rencontrée au Manoir (Calvados), en 1819 (2). Seulement le savant archéologue de Bayeux réclame, on ne sait pourquoi, la borne milliaire d'Émeric Bigot pour sa ville natale; il croit qu'elle fût trouvée dans le Bessin, au XVIIe siècle.

Il interprète ainsi sa terminaison : « A... L. I. (Augustoduro leuca prima) (3), » tandis que tous les

(1) Observations historiques et géographiques sur l'inscription d'une borne milliaire qui existe à Tunis et sur la voie romaine de Carthage à Theveste *(Tebesa.)* — *Revue archéologique*, 1845. Page 1 de l'*Extrait*.

(2) Lambert, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XVII, p. 439.

(3) Id., ibid.

épigraphistes avaient lu jusqu'à présent : « Augusto... leuca prima. »

Dans tous les cas on décide que la note de M. Bouquet sera envoyée au chef d'escadrons Mowat, dont la lettre nous a tant intéressés.

Rome. — Inscriptions touchant des Normands. — M. le Président présente à la Commission de nouvelles notes très-intéressantes qu'il a reçues de Mgr Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté, résidant en France, au château de Maris, département de la Vienne.

Ces inscriptions sont, comme les précédentes, relatives à des ecclésiastiques normands, morts à Rome, et dont il existe trace gravée ou écrite.

C'est d'abord l'inscription commémorative, gravée au XVIIe siècle sur marbre blanc, à la mémoire du Cardinal Jean de la Rochetaillée, Archevêque de Rouen, Vice-Chancelier de la Sainte-Église Romaine, Légat de Bologne, décédé dans cette ville, le 26 mars 1437. A la Cathédrale de Bologne on lit :

IOANNI DE RVPE SCISSA, GALLO,
CARDINALI ROTHOMAGENSI,
S. R. E. (1) VICECANCELLARIO, BONONIAE LEG. (2)
VII. KAL. (3) APRILIS.
CIↃ. CCCC. XXXVII.
EX HVMANIS REBVS EREPTO.

Puis c'est l'épitaphe de Pierre Rechin, clerc du diocèse d'Évreux, dans le pavé de l'église de Saint-Louis-des-Français, à Rome :

D O M (4)
HIC PETRI RECHIN CLICI (5)
EBROICEN (6) DIOCESIS OSSA
RECVNDITA SVNT QVE AB
ANIMA SEPARATA
REMANSERE DIE 6 AVGVSTI
1616

Tête de mort sur deux os en sautoir.

(1) Sanctæ Romanæ Ecclesiæ. — (2) Legato. — (3) Kalendas. — (4) Deo optimo maximo. — (5) Clerici. — (6) Ebroïcensis.

Enfin c'est un extrait du *Kalendarium benefactorum ecclesiæ et hospitalis Sancti Ludovici nationis Gallicæ de Urbe,* manuscrit du XVIIe siècle.

« Illustrissimi Reverendissimique Domini Guillelmi Estoteuille, Cardinalis Rothomagen. 22 januarii 1481. »

Il s'agit ici d'un anniversaire que l'on célébrait, chaque année, le 22 janvier.

« Thomæ Juliani de Beaumonte Baïocen. Anniversarium perpetuum. 17 martii 1504. »

« Robinetæ Turpini Rothomagen. Anniversarium perpetuum. 24 martii 1483. »

« Reverendissimi Domini Richardj Cardinalis Constantiensis, singulis mensibus dicendæ missæ quatuor in capella Sanctissimi Salvatoris (1). 2 julii 1482. »

Richard-Olivier de Longueil, né à Touques, mourut à Rome en 1490. On voit dans les souterrains de S. Pierre au Vatican, dont il fut archiprêtre, son épitaphe et ses armoiries sur la base qui fut exécutée à ses frais pour supporter la statue de bronze.

« Reverendi Domini Amaurici de la Luiserna, canonici Rothomagen., singulis mensibus missæ 4. 1 octobris 1482. »

La Commission est reconnaissante envers le savant auteur de l'Épigraphie de Maine-et-Loire, qui a bien voulu la combler de précieux renseignements, que lui seul a su puiser dans ses longs et fréquents séjours dans la ville éternelle.

Saint-Georges-de-Boscherville et Bévilliers, près Harfleur.— L'occupation allemande, dont notre pays a été victime pendant la dernière guerre, aura laissé sa trace à Saint-Georges-de-Boscherville. M. le Président communique une lettre de M. le curé de Saint-Georges qui lui apprend que les Prussiens ont fait une écurie de la belle salle capitulaire. C'était là une humiliation qui manquait à l'histoire de ce vieil édifice. Heureusement M. le maire de Saint-Martin-de-Boscherville a obtenu qu'on n'y plaçât pas de râtelier.

Un autre méfait de la dernière guerre, c'est l'efface-

(1) S. Sauveur, *in Thermis.*

ment, dans le manoir de Bévilliers, d'une belle rosace faïencée, qui se trouvait dans l'ancienne chapelle du château. Cette rosace, qui portait la date de 1536, est aujourd'hui méconnaissable, mais cette fois la mutilation est le fait des mobiles et des francs-tireurs.

Étretat. — Église menacée dans ses parties anciennes. —M. le Président fait part à la Commission d'un projet de M. le curé d'Étretat, qui ne tend rien moins qu'à mutiler certaines parties anciennes de l'église. Ainsi M. le curé, projetant la pose d'un Chemin de la Croix, dans les fenêtres sans caractère des collatéraux, M. l'abbé Cochet est très-disposé à le laisser faire. Là, toute mutilation est impossible. Mais les bas-côtés n'ont que douze fenêtres, tandis que le Chemin de la Croix compte quatorze stations. Pour résoudre la difficulté, M. le curé veut agrandir, démesurément, deux fénestrelles du XIe siècle qui ferment les collatéraux par le bas et qui accompagnent le grand portail.

M. le curé veut encore aller plus loin. Pour conserver, à son église, deux vitraux modernes et de fantaisie qu'il a laissé placer dans les bas-côtés, il veut agrandir les deux jolies fenêtres, du XIIe siècle, qui terminent, à leur chevet, les deux chapelles latérales au chœur. Ces fenêtres sont fort bien travaillées, comme le prouve un dessin de M. Bligny, communiqué à la Commission. M. l'abbé Cochet a présenté ses observations à M. le Préfet et à Mgr l'Archevêque de Rouen. La Commission s'associe à la pensée de son Président et appuie, de tout son pouvoir, ses observations.

Rouelles. — Cadran solaire en pierre, à l'église. — M. l'abbé Cochet présente à la Commission, de la part de M. Ch. Roëssler, du Havre, une notice sur un cadran solaire découvert, par ce jeune archéologue, sur le pignon méridional de l'église de Rouelles. Cette note est accompagnée d'un excellent dessin, également dû à M. Roëssler. Voici la note de l'antiquaire havrais :

Le dessin ci-joint représente un joli morceau de sculpture, que l'on peut voir au Midi de l'église de Rouelles (arrondissement du Havre). C'est une horloge solaire placée de telle manière que ses deux côtés se trouvent éclairés, l'un depuis cinq heures du matin jusqu'à midi, l'autre depuis midi jusqu'à sept heures du soir. Dix nombres d'heures sont encore parfaitement visibles et permettent de suivre la marche de l'ombre donnée par les deux aiguilles des extrémités. Le style de la sculpture (sauf pour la partie inférieure servant de support et évidemment refaite ou rajoutée) indique l'époque, qui est soit de la fin du XVe siècle, soit des premières années du XVIe.

(Nous reproduisons ici le dessin de ce cadran solaire.)

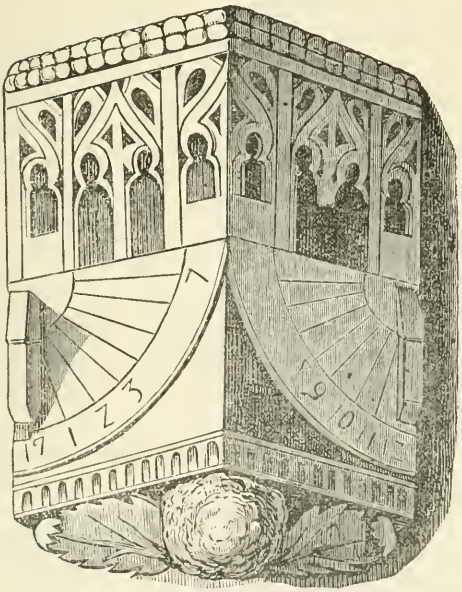

CADRAN SOLAIRE, XVIe SIÈCLE (ROUELLES, PRÈS LE HAVRE).

Lorsque nous avons reconnu la nature de ce petit monument, le souvenir de son usage s'était perdu parmi les habitants du pays que nous avions interrogés. Mais étant retourné quelques jours après à Rouelles, l'attention s'était trouvée attirée et quelques personnes

s'étaient souvenues qu'on appelait autrefois cette petite horloge un *méridien*, dénomination assez juste qui prouve qu'avant l'acquisition faite par la commune d'un cadran à sonnerie, on se servait encore de l'ancien appareil gothique aujourd'hui à peu près oublié.

Sur la même commune, on voit, au colombier du manoir de la Bouteillerie, un cadran de l'an 1631, encore très-bien conservé.

Cette esquisse suffit pour montrer le changement radical de formes qu'un siècle avait apporté dans les plus petits détails de l'architecture. Ici les heures sont placées différemment, le méridien est au milieu sous l'aiguille indicatrice, et du matin au soir l'ombre faisait, en douze heures, tout le demi-tour du cadran.

CH. R.

Saint-Saëns. — Reliquaire de saint Saëns, abbé du lieu. — M. le Président présente, à la Commission, un reliquaire, en forme de bras, provenant de l'église de Saint-Saëns, et offert, au Musée, par la fabrique du lieu. Ce reliquaire, mutilé et interdit, était resté, depuis 1825, dans les armoires de la sacristie de Saint-Saëns. Il contenait, autrefois, un ossement du bras du saint abbé qui a donné son nom à la ville. Depuis longtemps toute relique a disparu.

M. le Président lit, à ce sujet, une lettre de M. Darcel, membre de la Commission, et attaché au Musée du Louvre, qui a bien voulu décrire cette pièce curieuse d'orfévrerie chrétienne.

Voici la lettre de M. Darcel :

Paris, 4 octobre 1871.

Mon cher abbé,

Forcé de rentrer au Louvre, pour y reprendre mon service, je ne puis assister à la séance de la Commission d'Antiquités, mais en passant par Rouen j'ai examiné avec soin le reliquaire de Saint-Saëns, et je vous adresse le résultat de mes observations.

Ce bras-reliquaire, que ceux qui tiennent à ne pas parler français appellent un *dextrochère*, je crois, est composé, comme tous ses similaires de ma connaissance, d'une manche large et courte, ornée de galons ; d'une autre manche plus longue et plus étroite, garnie d'un poignet galonné, d'où sort la main, qui ici est bénissante.

Si le reliquaire de Saint-Saëns est celui d'un évêque ou d'un abbé, la manche large serait celle de la tunique, l'étroite celle de l'aube. Les étoffes sont d'argent et les galons d'argent doré.

Il me semble dater du XIIIe siècle, pour une partie, et du XVe siècle pour sa presque totalité.

Je considère, comme étant du XIIIe siècle seulement, toutes les parties ornées de filigranes, qui sont le poignet de l'aube et le galon vertical de la tunique, du côté de la paume de la main.

Les filigranes sont formés de deux fils d'argent conjugués, tordus, dorés, soudés sur le fond et assujétis par un petit clou à tête d'épingle fiché dans la boucle qui termine chaque morceau à l'une de ses extrémités. Ces fils forment sur le fond des dessins symétriques autour des bâtes qui portent des pierres cabochon, deux pierres gravées, ainsi que des perles, distribuées 2 et 1, suivant un système constant aux XIIe et XIIIe siècles.

Les deux intailles représentent, l'une un homme nu, sur lapis lazuli : l'autre un petit temple et un arbre sur rouge antique. Enfin une petite rosace à six pétales formés de verre grenat sur paillon, semble provenir d'un bijou mérovingien ou carolingien. Je ne connais pas d'exemple de ce genre de décoration au Moyen-Age.

Le galon montant sur la face de la tunique, est composé : 1° de deux bandes filigranées, comme le galon de l'aube, ornées chacune de cinq pierres cabochon ou perles disposées : une au centre, et une autre à chaque angle ; 2° de trois plaques quadrilatères, également filigranées, chacune encadrant un émail circulaire. La plaque supérieure qui relie le galon montant avec celui qui forme l'ourlet de la tunique est un trapèze fait nécessairement pour la place qu'il occupe.

Les trois émaux circulaires et bombés, en goutte de suif, sont champlevés.

Celui de l'angle supérieur procède plutôt de l'école rhénane que de l'école de Limoges, tant par le style de l'ornement que par le ton des émaux ou le vert sombre domine. Cet émail, où c'est le métal doré qui sert de fond, serait plutôt du XIIe que du XIIIe siècle. On peut le comparer avec ceux de la châsse des grandes reliques d'Aix-la-Chapelle, que les RR. PP. Cahier et Martin ont publiés dans leurs *Mélanges d'Archéologie*.

L'émail du milieu qui représente le Christ nimbé, bénissant, vu en buste, est peut-être d'une époque un peu postérieure. Les carnations et une partie du vêtement sont réservés dans le métal et

gravés, tandis que c'est le fond qui est émaillé. Il n'y a d'exception que pour la tunique. Les émaux sont assez sales, le bleu y est sombre, ainsi que le vert qui domine. La gravure est passablement négligée. Cela ne me semble pas de Limoges.

Le troisième émail, bien que champlevé, me paraît être du XVe siècle, comme les autres, au nombre de six, qui coupent les galons du revers et du côté.

Chacun d'eux se compose d'une fleur centrale, ou d'une rosace, ou d'une étoile entourée d'une couronne verte, espèce de couronne d'épines d'où s'échappent des fleurs en bouton ou épanouies. Il y a là une recherche de la nature et un dessin particulier qui ne sont point du XIIIe siècle, où l'ornement est une interprétation d'une plante et non sa copie. Les deux émaux où l'on voit des fleurs demi-ouvertes et de profil, nuancées de rouge, blanc et bleu, appartiennent franchement au XVe siècle, ainsi qu'on peut s'en assurer en faisant quelques recherches dans les bordures de manuscrits de cette époque.

Si, de plus, on compare les parties oblitérées de ces émaux avec les parties d'où l'émail a été également enlevé dans la plaque que j'ai citée la première, à l'angle des deux galons, on remarquera que le travail du ciseleur n'est pas le même. Dans l'émail du XIIIe siècle le sillon est beaucoup plus profond et à bords beaucoup plus droits que dans les émaux que je crois du XVe siècle.

Ceux-ci sont excessivement intéressants à cause de l'époque que je leur assigne. On en faisait fort peu alors. Ceux que l'on connaît sont de la classe des émaux translucides sur relief, dont le Musée de Rouen possède un fort bel échantillon. Les autres sont des émaux peints.

Limoges ne fabriquait pas seul des émaux, avec Cologne et Verdun. Nous voyons dans le livre de la *Taille sous Philippe-le-Bel* (DOCUMENTS INÉDITS), plusieurs émailleurs établis à Paris. Il se pourrait qu'il y en eut eu aussi à Rouen, qui se seraient attardés en plein XVe siècle dans la pratique des émaux champlevés, telle qu'elle florissait au XIIe siècle ; le sujet étant émaillé, et le fond réservé : c'est l'inverse au XIIIe siècle, et surtout au XIVe. Notons que par leur forme circulaire sur une surface courbe, afin de s'adapter à la rotondité du bras sur le côté, ces émaux montrent qu'ils ont été faits pour la place qu'ils occupent.

Je ferai, à cette occasion, la remarque que les émaux qui sont appliqués sur la châsse des Saints Apôtres, maintenant de la *Fierte S. Romain*, appartenant à la Cathédrale, sont également d'une fa-

brication anormale, étant des émaux cloisonnés, c'est-à-dire avec des cloisons rapportées, et non champlevées sur le fond, et du XIIIe siècle.

Faut-il en conclure qu'il y eut à Rouen, pendant le Moyen-Age, — du XIIe au XVIe siècle, — des ateliers qui fournissaient des émaux aux orfèvres de la localité ? Je n'oserais l'assurer. Mais la remarque est à noter des anomalies que présentent des émaux, les uns du XIIIe, les autres du XVe, trouvés en Normandie.

Les plaques estampées sur lesquelles sont appliqués les émaux, portent, dans l'angle, un petit ornement repoussé qui, bien que sans grand caractère, dénote cependant le XVe siècle. Quant aux plaques estampées qui galonnent les coutures de la manche et séparent les émaux, elles sont évidemment de la même époque. Est-ce la vigne à feuille profondément découpée dont des ceps existent encore en quelques localités de Normandie, — à Anneville-sur-Seine entre autres, — qui a servi de type à l'ornement. Je le croirais assez à la forme des feuillages et à la présence de grapes. Mais la grande fleur, à six pétales aigus et plissés, qui occupe le milieu des enroulements de la tige, ne se rattache point; pour moi, à aucun type connu.

Le champ de ces repoussés a été maté avec un outil circulaire, dessinant sur le fond une petite perle.

Une des bandes a été réparée au XVIe siècle par un fragment dont les ornements appartiennent franchement à la Renaissance.

La petite figure d'abbé nimbé debout sous un dais, gravée sur la porte à coulisse qui cache l'ouverture du milieu du reliquaire, est encore du XVe siècle. Ce personnage lisant, et crossé, pourrait peut-être servir à déterminer le saint dont ce reliquaire contenait un ossement. On remarque, en effet, qu'il porte quelque chose que je crois être un petit barillet à l'extrémité d'une courroie placée en sautoir. J'ai cherché, en vain, cet attribut dans le *Dictionnaire d'Iconographie*, de Guénebaut, ouvrage fort médiocre, du reste, et je ne l'ai pas trouvé. Peut-être sera-t-on plus heureux dans le *Caractéristique des Saints*, du R. P. Cahier ?

Alfred DARCEL.

La lecture de cette note a excité le plus vif intérêt de la Commission, et les détails spéciaux qu'elle renferme ont été très-goûtés par les membres présents. La Commission décide que cette pièce sera insérée dans ses procès-verbaux.

Bolbec. — Incinérations romaines. — Fouilles. — M. l'abbé Cochet lit à la Commission la note suivante relative à une récente découverte d'antiquités romaines faite à Bolbec, et sur les fouilles qu'il y a pratiquées pendant deux jours. Cette note a paru dans les journaux de Bolbec et de Rouen :

« En 1848, MM. Lemaître-Lavotte, grands manufacturiers de Bolbec, faisaient défricher un bois taillis voisin de leur usine et situé à Saint-Martin-du-Vivier, près l'ancien château de Fontaine-Martel. Ce défrichement révéla tout un cimetière romain des trois premiers siècles de notre ère. Différentes personnes obtinrent les divers objets provenant de cette découverte accidentelle, mais la plus grande partie est allée au Havre former le cabinet de M. Platel, l'architecte de la ville.

» Depuis 1848, chaque fois que la nécessité fit travailler dans ce taillis, on ne cessa d'y faire de nouvelles découvertes. Cette année MM. Lemaître, ayant ouvert un chemin d'accès, rencontrèrent deux urnes romaines en verre qu'ils ont bien voulu remettre à M. l'abbé Cochet pour le Musée départemental d'antiquités de Rouen.

» MM. Lemaître-Lavotte ont poussé encore plus loin leur bienveillance pour notre collection départementale ; ils ont fait pratiquer, sous les yeux de M. l'abbé Cochet, quelques tranchées dans leur bois du Vivier. En deux jours on a rencontré une vingtaine de vases antiques en terre cuite et en verre formant cinq ou six groupes d'incinération romaine.

» Bon nombre de ces vases sont sortis brisés du sein de la terre, d'abord à cause de la dureté du terrain composé de cailloux de transport, ensuite à cause de la présence des racines et de la proximité du sol qui les laissait ainsi sans protection. Malgré cela on a pu sauver une belle urne en terre grise de forme ollaire, haute de 52 centimètres, et différents petits vases destinés aux offrandes. Ces pièces délicates étaient enfermées dans les urnes et, de cette sorte, ont été préservées de la destruction. Parmi les morceaux les plus intéressants, nous citerons une coupe rouge en terre de Samos et une lampe en terre recouverte d'un vernis jaunâtre métallique. C'est la première pièce de ce genre que M. l'abbé Cochet ait encore recueillie dans ses fouilles.

» La surveillance de ces fouilles a été confiée au jardinier de

l'établissement, M. Loqué, ancien jardinier du comte de Luxembourg.

» Nous croyons être l'interprète de M. le directeur du Musée départemental en remerciant MM. Lemaître de leur complaisance et de leur générosité. »

M. Gosselin, de Caudebec-lès-Elbeuf, communique un objet en bronze dont la date et la destination ne sont pas facilement appréciables. M. l'abbé Cochet cependant le croit du Moyen-Age.

Rouen. -- Chaire à prêcher de l'église Saint-Sever. — M. Paul Baudry regrette que la chaire à prêcher de l'église Saint-Sever soit appelée à disparaître. Elle provenait de l'ancienne église Saint-Herbland de Rouen. Le conseil de fabrique de la paroisse vient de décider qu'elle serait remplacée par une chaire nouvelle. La Commission n'a pas d'action à exercer sur ce point. Seulement elle consigne les regrets exprimés par l'un de ses membres :

Dans le *Journal des Beaux-Arts* (15 septembre 1867), M. Raymond Bordeaux, faisant allusion à un examen individuel et rétrospectif, dont quelques monuments de notre localité avaient été l'objet, à l'occasion de la 32e session du congrès scientifique tenu à Rouen en 1865, s'exprimait ainsi :

« Le *Nouvelliste* constata la visite faite à la chaire à prêcher de l'église Saint-Sever, la seule pièce de mobilier ancien que renferme cette église neuve et que l'architecte voudrait démolir pour en arranger les panneaux sculptés à la mode des chaires en gothique-faux des églises de Saint-Ouen et de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Cette chaire de Saint-Sever qui a échappé à la Révolution et aux faiseurs contemporains est le dernier débris de l'église paroissiale de Saint-Herbland, supprimée en 1791 et démolie depuis. »

Messieurs, la chaire dont parlait ainsi M. Raymond Bordeaux est en effet menacée d'exil, sinon de destruction. Je n'en accuse pas l'architecte qui peut en être parfaitement innocent; mais, ce que je puis vous affirmer, c'est que, en vertu d'une autorisation du conseil de fabrique dont je suis membre, une chaire moderne va remplacer l'ancienne. Or, quoique je sois moins sévère que M. Raymond Bordeaux dans l'appréciation des œuvres contempo-

raines, je regrette la disparition d'un vieux spécimen de l'architecture Louis XIII, dont les panneaux, en bois sculpté, eussent fort bien pu, au lieu d'être proscrits, entrer dans le plan d'une composition nouvelle, et figurer honorablement à côté des autres épaves que l'église actuelle a recueillies de l'ancienne, à savoir la pierre tumulaire du vénérable J.-B. de La Salle, rétablie par les soins de notre honorable Président; la pierre de dédicace de la précédente église, et les stalles du chœur qui ont été utilisées grâce à un remaniement intelligent. P. B.

Darnétal. — Tour de Carville. — Dessin. — M. le Préfet envoie en communication le plan de la Tour de Carville, dont les restaurations, commencées l'an passé, continuent cette année sous la direction de M. Desmarest, architecte départemental. La Commission donne son assentiment à ce plan qui sera conservé dans ses archives.

A quatre heures et demie la séance est levée.

G. Gouellain.

Séance du 21 novembre 1871.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. de Beaurepaire, de la Londe, de Merval, P. Baudry, Bouquet, de Girancourt, Brianchon, l'abbé Somménil, l'abbé Loth, de Bellegarde, Gueroult, Gosselin, de Lépinois et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

M. d'Estaintot donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 mai dernier;

M. l'abbé Loth de celui de la séance du 18 juillet;

Et M. le Président de celui de la séance du 5 octobre, rédigé par M. Gouellain.

Ces trois procès-verbaux sont adoptés.

La correspondance imprimée comprend les volumes suivants :

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans (t. XIII, n° 4).

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (6e et 7e années).

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (1er semestre, année 1871).

Rouen. — Colonne milliaire chez M. Bigot de Sommesnil. — A propos de la colonne milliaire, signalée par M. le chef d'escadrons Mowat, de nouvelles explications sont échangées au sujet des différents hôtels possédés par la famille Bigot.

Ces hôtels sont au nombre de trois : celui de la rue de l'Écureuil, d'abord ; puis celui de la rue Beauvoisine, au n° 15, aujourd'hui occupé en partie par M. de Petiteville ; enfin celui de la rue du Moulinet, sur laquelle se trouvait un autre hôtel Bigot, possédé en dernier lieu par le marquis de Martainville, hôtel démoli lors de l'ouverture de la rue Alain-Blanchard, et dans les dépendances duquel se trouvait l'ancienne tour dite *Tour-Bigot.*

M. Bouquet se demande ensuite si les caractères L. I. signalés sur la colonne doivent être interprétés par LEVGA. Ia., et s'il ne faut pas lire tout simplement le chiffre LI (51). Dans toutes les inscriptions consultées, le chiffre gravé s'applique aux milles, dans les pays de la domination romaine où l'on comptait par milles, et jamais on ne voit figurer la lettre M, indicative du mille. Pourquoi, dans les contrées où la lieue était en vigueur, aurait-on cru devoir représenter l'unité métrique par une lettre? Il n'en voit pas la raison. Il ajoute, d'ailleurs, que suivant lui, la lettre L, indi-

cative de la LEVCA, devrait suivre et non précéder le millésime, de manière à ce qu'on lût : *Prima leuca.*

M. l'abbé Cochet croit que cette interprétation doit être repoussée, et que l'on doit bien lire L. I. par *Leuca prima.* Il cite, à l'appui de son opinion, Danville, préface de sa *Notice de l'ancienne Gaule* (p. xx), où ce savant constate que l'usage persista dans la partie de la Gaule située en dehors de l'ancienne province romaine, d'employer la mesure établie chez la nation et désignée sous le nom de lieue.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Mowat, datée du 9 novembre, où l'objection est ainsi réfutée :

« Farin, t. II, p. 10, traduit ainsi l'inscription de Rouen : « CAIO PESVBIO TETTRI CO *(sic)* nobilissimo Cæsari Pio Felici Augusto Leuca Prima. » Orelli cite cette inscription au n° 1019, avec cette note : « Ultimas notas, I. E. LI. Hagenbuch recte explicat Leuga II. » M. de Caumont lit avec MM. Pluquet et Lambert : « Augustoduro Leuga I... » Ammien Marcellin (15, 11) dit formellement : « Les Gaules commencent à Lyon : à partir de là, on ne compte plus les distances par *milles,* mais par lieues : « Qui locus exordium est Galliarum : exinde non millenis passibus sed Leugis itinera metiuntur. »

M. Mowat cite ensuite de nombreux exemples de colonnes itinéraires où la distance leugaire est exprimée par le sigle L suivi d'un numéral. Il renvoie au texte dont M. Desjardins a accompagné son édition de la carte de Peutinger. Il continue :

« J'ai vu et dessiné moi-même la colonne de Saint-Meloir, près Courseul. Elle porte :

MP. CÆS. M PI
AVONIO VIC
TORINO P F AG
P OCOR
LEVG I II.

(Imperatori Cæsari marco Piavonio
Victorino pio, felici, Augusto, pater patriæ
.....
(LEUGA III.)

Orelli cite, n° 5063, une inscription trouvée à Sion :

P IMMP....CCAA
EES GALLO ET | VOLVSIANO | P. F. AVGG. AVEN. | LEVGG. |
XVII (c'est-à-dire Aventicum Leugæ XVII.)

Voir aussi les deux colonnes dessinées dans l'atlas du *Cours d'Antiquités monumentales,* pl. XVIII, n°s 6 et 7, et l'inscription géographique d'Autun *(Rév. archéol.,* t. I, p. 182, ann. 1860), restituée par le général Creuly qui montre que sur la partie gauche de l'inscription les mesures sont exprimées en *lieues* et sur la partie droite en *milles.*

M. Mowat termine sur ce point par une citation de M. de Caumont (Op. cit., t. II, p. 10.)

M. d'Estaintot se demande si des renseignements précis, sur la provenance de cette colonne, ne devraient pas se rencontrer dans le volume 450 des manuscrits de la bibliothèque Bigot, qui porte ce titre : « *Epistolæ ad D. Bigotium per doctos viros Enscriptæ,* » volume qui doit se trouver à la Bibliothèque impériale.

Dans la lettre ci-dessus rappelée, M. Mowat a soin de constater que si Moreau de Mautour, dans sa communication à l'Académie des Inscriptions, constate que cette pierre avait été encastrée, en 1658, dans la cour de la maison de M. Bigot, l'abbé Venuti *(Observat. sur les anciens Monuments de la ville de Bordeaux,* 1754, in-4°, Bordeaux, p. 62), rapporte qu'on la voit chez M. de Pontcarré, premier président du Parlement de Rouen. Il se demande quelle peut être l'exactitude de ce renseignement.

Havre. — Vase de Samos trouvé chez les Dominicains. — M. le Président fait passer sous les yeux de la Commission le remarquable vase en terre de Samos trouvé

dans les fouilles opérées chez les Dominicains du Havre, et qui offre sur sa panse, séparés par les rinceaux les plus délicats : Mars, Vénus et Cupidon, Vénus Anchise et Eros.

Il communique en même temps la photographie d'un vase trouvé à Lisieux, par M. Delaporte, et qui présente exactement la même hauteur (0m,21) et les mêmes rinceaux.

Le joli vase du Havre doit rester provisoirement en dépôt au Musée départemental.

M. P. Baudry communique un objet en bronze semblable à celui que M. Gosselin à soumis à la Commission dans sa dernière séance.

Bévilliers, près Harfleur. — Carrelage émaillé du château. — M. l'abbé Cochet soumet un dessin colorié, dû au pinceau de M. Roessler, du carrelage d'une des salles du premier étage du château de Bévilliers (sur la côte d'Harfleur).

Ce dessin est accompagné d'une note de M. Roessler, dont nous extrayons ce qui suit :

« Le fond est rouge, mais il n'était pas destiné à être vu, comme dans les carrelages émaillés du XIIIe au XVe siècle. L'impression n'a pas non plus servi ici à contribuer à l'ornementation. Sur une mince couche blanche, on avait exécuté des peintures en couleur bleue et jaune, et, pour l'encadrement intérieur, verte. Des lignes bleu foncé servent de limites aux dessins, excepté à la bordure principale où le bleu pâlit à l'aide d'une dégradation assez intelligente. Au centre du bouquet formant la pièce principale, il y avait sans doute quelque emblême qui semble avoir été détruit à plaisir, sans doute à l'époque de la Révolution. Au-dessous, on lit la date : 1536, postérieure de huit ans à celle que l'on trouve dans les caves du bâtiment. Ces peintures, ayant été terminées, avaient subies l'ac-

tion du feu qui les avait couvertes d'une couche vitreuse semblable à celle de la porcelaine. Sur notre croquis nous avons essayé de figurer ce brillant pour faire ressortir les parties non brisées. Un dessin plus complet que le nôtre serait du reste facile à obtenir à l'aide d'une toile à calquer. On aurait ainsi l'indication mathématique des surfaces encore intactes.

» Les mutilations qu'on remarque sur les vingt-cinq carreaux formant l'ensemble de la composition, ne datent pas de l'hiver passé, comme nous l'avons entendu dire. En juin 1868, nous avons examiné ce curieux pavage, et nous n'y avons remarqué, cette année, que très-peu de différence. Il est d'ailleurs temps que le manoir de Bévilliers devienne enfin l'objet de l'attention des antiquaires et des artistes. A notre avis, c'est le plus beau monument de la Renaissance de tout notre arrondissement. Les cheminées, les sculptures de la porte principale et de la portion supérieure du bâtiment, les appareils des murs et la tour de l'escalier, attendent encore le moment où un crayon habile saura les faire apprécier dignement. Nous ne parlons pas de la prétendue visite du roi Henri IV et du tombeau des Basnage, signalés dans les guides de touristes; nos recherches à ce sujet ne nous ayant jamais rien fait apprendre à Bévilliers. Nous attendons plus des recherches qui pourraient être faites aux archives du département, où l'on trouverait peut-être des indications sur les anciens propriétaires de ce joli manoir. »

A propos de la date qui figure sur ce pavage (1536), M. Cochet rappelle celle de la salle faïencée du Havre (1526). Il se demande si la faïence employée à Bévilliers offre de l'analogie avec celle d'Écouen ou avec celle du Havre.

M. de Bellegarde ne voit pas d'analogie avec Écouen.

M. de Beaurepaire dit que le manoir de Bévilliers appartenait, au XVIe siècle, à la famille de Viennens

dont quelques membres ont rempli la fonction de lieutenants du vicomte de Montivilliers.

Plus tard, devenus protestants, ils établirent à Bévilliers, pour leurs coréligionnaires d'Harfleur, un prêche qui subsista jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Le château appartient aujourd'hui à M. de Mortemart.

Blangy. — Découverte de la station celtique du Campigny. — M. l'abbé Cochet signale la réunion, à Blangy, de quatre amateurs distingués d'archéologie : MM. de Morgan, de Bommy, Levasseur et Daliphard.

Un article, extrait du *Nouvelliste,* fournit quelques détails sur les travaux de ces amateurs :

« Il y a quelques années, M. E. de Morgan découvrit à Blangy-sur-Bresle, au lieu dit le *Campigny,* la présence d'une ancienne station celtique. Quelques silex taillés ramassés sur le sol le mirent sur la voie. A sa prière, des ouvriers occupés à extraire des cailloux donnèrent quelques coups de pioche. Des débris de poterie primitive, poterie gauloise, des cendres, des silex calcinés : tel fut le résultat de cette première fouille faite sur l'emplacement problable de quelque *Tugurium.*

» M. de Morgan revint plusieurs fois de suite, et chaque jour sa collection s'augmentait de nouveaux spécimens de l'âge de pierre, époque néolithique ou postdiluvienne par opposition à l'époque archéolitique ou antediluvienne qui comprend les silex de Saint-Acheul, de Manchecourt, Moulin-Guignon, les quaternaires des environs de Paris.

» M. de Morgan ayant parlé de sa découverte à quelques amis, M. Levasseur, notaire, continua les premières recherches et parvint à réunir une collection fort remarquable et très-nombreuse.

» Plus de quinze cents pièces de choix sont classées avec méthode en différentes catégories contenant de

forts beaux échantillons des types que l'on trouve au Campigny. Citons surtout une charmante petite hache en diorite, un beau marteau poli et des fragments de haches polies.

» Pendant les derniers dix-huit mois qui viennent de s'écouler, l'esprit était ailleurs, et les douleurs du pays avaient fait oublier aux chercheurs blangeois la station néolithique du Campigny.

» Cependant ces derniers temps MM. M. de Bommy et Édouard Daliphard continuèrent les recherches commencées par MM. de Morgan et Levasseur.

» Malgré l'abondante moisson faite par ses deux devanciers, M. Éd. Daliphard fut encore assez heureux pour rassembler quelques centaines de pièces intéressantes.

» La semaine passée, le Campigny fut visité par M. Hardy, bibliothécaire et conservateur du Musée de Dieppe, collectionneur passionné et convaincu, et par M. A. Maître, directeur des ateliers du Musée national de Saint-Germain-en-Laye. Ce dernier après une journée d'exploration emporta une abondante récolte à laquelle vint se joindre une centaine de pièces offertes par M. Levasseur. Nos deux visiteurs furent unanimes pour constater la richesse du Campigny que M. Hardy appelait *une mine inépuisable.*

» Parmi les trouvailles faites ce temps-ci, il faut citer une hache polie trouvée par M. Bommy, une superbe hache en diorite, trouvée par M. Hardy, et une hache en silex résinite à patine blanchâtre de la forme des *langues de chat,* de Saint-Acheul, trouvée par M. Alfred Legras et déposée aujourd'hui dans la collection de M. Éd. Daliphard.

» Ici un problème se dresse devant nous. Que vient faire dans le Campigny néolithique postidiluvien ce spécimen de l'art archéolitique antediluvien ? question

grave, dont nous laissons la solution à de plus compétents que nous. »

A ces détails curieux sur les temps primitifs de Blangy et de la vallée de la Bresle, nous pouvons ajouter l'exploration d'un cimetière franc, par M. de Morgan, en 1871. Voici la curieuse lettre écrite à ce sujet, au Président de la Commission, par M. de Morgan lui-même :

Blangy, 28 octobre 1871.

Monsieur le Président de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Dans le courant de l'été dernier nous avons fait des fouilles dans le cimetière franc du Camp-Comtois, commune de Blangy-sur-Bresle, découvert par nous, en 1861, et visité, rapidement, par M. l'abbé Cochet, en 1862 (1). Nous avons obtenu d'assez bons résultats.

Un travail sur ces fouilles a été envoyé par nous à la Société des Antiquaires de Normandie; nous avons pensé qu'il était utile de faire connaître à la Commission des Antiquités la nomenclature des objets trouvés. Nous passerons rapidement sur les bronzes, vases et armes; nous insisterons seulement sur les trouvailles numismatiques.

Voici la liste des objets trouvés :

4 scramasaxes, — 3 grands couteaux et 10 à 12 petits, — 7 haches ou francisques, — 11 lances.

Vases : 1 en terre rouge, — 1 en terre blanche, — 10 en terre noire ou gris noir, — 2 en verre (un autre fut trouvé en 1861 et un en 1862).

Objets divers : 2 plaques de ceinturon avec les contre-plaques, l'une d'entre elles offre une damasquinure argent et bronze ou or, l'autre tout argent; — 2 autres avec plaque seulement, — 1 boucle en fer avec deux ornements ronds, — 10 petites boucles en fer, — 1 poinçon avec une partie importante de son manche en bois, — 2 autres objets que nous croyons des poinçons, — 2 fragments de mors de cheval avec empreinte d'étoffe, — 1 clé de fer.

Objets en bronze : 6 grandes boucles en bronze ou alliage, —

(1) Voir *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 2e édit., p. 546; — *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 176.

un certain nombre de plus petites, — 1 boucle avec plaque, — 1 boucle en fer avec une sorte de plaque en bronze, — 35 ornements de ceinturon, — 1 boucle d'oreille, — 5 aiguilles, — 3 fibules, — 2 stylets, — 1 pince à épiler à trois branches, — 1 petit médaillon orné de verroteries rouges, doublées d'une feuille d'or estampé ; — 3 bagues.

Nous n'avons trouvé que sept pièces et un quart de grand bronze romain. Quatre de ces pièces sont romaines : ce sont des petites monnaies. Deux sont très-frustes et percées d'un trou ; l'une est en argent, l'autre en bronze. Les deux autres sont deux petits bronzes : l'un de Magnentius, l'autre de Constantius-Gallus ou de Constantius II. Les trois dernières pièces sont franques. Elles ont un très-grand intérêt, car elles appartiennent à ces très-rares monnaies divisionnaires des Mérovingiens, dont quatre spécimens ont été trouvés à Envermeu et décrits par M. Thomas.

La première, qui était intacte, et qui a été malheureusement brisée par un visiteur, était la mieux conservée des trois. Nous avons pu la restaurer, elle pèse 15 centigrammes, son diamètre est de 13 millimètres. Elle a cela de très-remarquable que son avers est en relief et son revers en creux, le dessin étant le même pour les deux côtés de la pièce.

La deuxième, de même poids et de même dimension, ne présente pas la même particularité. Son avers offre en saillie une tête et quelques lettres : IAVN..... II ? Le revers porte aussi quelques traits en saillie, mais l'usure de cette partie de la pièce ne permet pas de recomposer un dessin.

La troisième est complètement fruste : elle pèse le même poids que les deux premières. Son diamètre est le même.

Ces trois pièces étaient à la ceinture, sous le coude gauche, dans la première tombe fouillée. Les pièces romaines étaient dans une autre, à la ceinture également.

Nous préparons une petite note sur une station de l'âge de pierre, que nous avons découverte en avril 1868, au lieu dit le Campigny, encore sur la commune de Blangy. Ce travail eût été fait plus tôt, mais nous avons attendu que les séries que nous composions soient devenues intéressantes. Nous vous demanderons de vous donner communication de cette note dès qu'elle sera terminée.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

H. DE MORGAN.

Jumiéges. — Dalle tumulaire d'un abbé. — M. le doc-

teur Gueroult offre à la Commission la photographie d'une dalle tumulaire, du xve siècle, exhumée à Caudebec, à 50 centimètres en contrebas d'une maison de la rue de la Vicomté, n° 1, où elle servait de sous-seuil. Cette maison avait, en 1793, le même propriétaire, que celle, assise route d'Yvetot, 25 et 27, où déjà M. Gueroult avait signalé la présence de trois pierres abbatiales. Notre collègue croit qu'elle doit provenir de Jumiéges.

« Un abbé, crossé, mitré, portant les insignes officiaux : chasuble fleurdelysée, étole, manipule, se tient, les mains jointes, sous une grande ogive lancéolée, au-dessus de laquelle quatre anges adorent, agenouillés, au-devant d'une gracieuse galerie en tiers-point. Sur les côtés, dans des niches superposées et délicatement découpées de trèfles et de quatre-feuilles, six anges nimbés, les ailes éployées, couverts de longues toges, jouent de divers instruments de musique. »

Parmi ces instruments, M. Gueroult signale le psaltérion, la petite harpe, la cithare à trois cordes, *l'organistrum viela,* l'orgue portatif et le *monocordium,* dont il donne la définition d'après l'ouvrage de Laroche et Seré *(le Moyen-Age et la Renaissance,* t. IV). Au portail de l'église de Caudebec un cortége de dix statuettes d'anges exécute un concert à l'aide des mêmes instruments, à côté desquels on reconnaît encore le cor, les cymbales, la musette, le galoubet et le tambourin.

Cette belle dalle, destinée par M. Gueroult au Musée départemental, ne contient aucune trace d'épigraphie. La place du visage, des pieds et des mains est vide. Aux quatre angles on voyait incrustés les attributs des quatre Évangélistes. Ceux de S. Jean et de S. Luc subsistent seuls aujourd'hui.

Montivilliers. — Scel des obligations de la Vicomté. — Notre collègue soumet ensuite à la Commission une

empreinte en gutta-percha du Scel des Obligac : de la Vicoté Monstivilliers-sur-Lézarde, dont il possède la matrice en cuivre. Au centre sont figurées les armes de l'abbaye qu'il blasonne ainsi : « *d'argent au moutier* » *à trois porches de face sommé d'un double clocheton* » *avec sa croix, accompagné à dextre et à senestre d'un* » *écusson de France à trois fleurs-de-lys, deux en chef et* » *une en pointe ;* l'écu de droite est pendant en ban- » nière à une lance à pied fiché. Au-dessous du mou- » tier passe un lézard, emblème de la rivière nommée » *la Lézarde,* relevant du monastère. »

Caudebec. — Sainte-Gertrude. — Vatteville. — Découvertes. — M. Gueroult signale en outre les découvertes suivantes :

A Caudebec, une monnaie d'argent de bas aloi, du règne de François Ier ; un jeton de cuivre présentant à l'avers l'agneau pascal portant l'oriflamme chargé d'une croix. Au revers on lit : Ecce agnus dei qui tollit peccata mundi ; un jeton d'argent, d'une conservation rare, à l'effigie de Louis XV, avec la légende : Ludov. xv. d. g. fr. et nav. rex, et au revers, une représentation, soigneusement ciselée, de la cérémonie du sacre, et au-dessous cette légende : Rex cœlesti oleo unctus, à l'exergue, on lit : D (? Lyon) emis 23. oct. 1723.

A Sainte-Gertrude, deux monnaies romaines, l'une d'argent, petit module, avec la légende : iv. ce. avgvsta., portant au revers un personnage revêtu de la chlamyde, assis sur une chaise curule, et en arrière l'inscription : maxim. ; l'autre, grand bronze de nerva. trajan.

A Vatteville, trois petits bronzes, l'un de Constance, les autres, quinaires du bas-empire.

Saint-Eustache-la-Forêt. — Maison à briques historiées. — M. Brianchon donne ensuite connaissance d'une note intéressante, sur une maison du xvie siècle,

remarquable par son appareil à briques historiées, et déjà signalée par lui à Saint-Eustache-la-Forêt, hameau de la Mare-Barbey (séance du 25 juin 1867).

L'ancien propriétaire, M. Baron, venant de mourir, et la maison devant être vendue, notre collègue a été assez heureux pour obtenir une trentaine de briques qui seront partagées, pour la plupart, entre les Musées de Sèvres, de Rouen, du Havre et de Montivilliers. Depuis, la vente a eu lieu par contrat devant Chollet, notaire à Bolbec, du 5 octobre 1871, au profit du sieur Maraine, tanneur.

Notre collègue entre ensuite dans une description détaillée de la maison de Mélamare, que nous croyons utile de reproduire textuellement :

« La maison renaissance de Saint-Eustache, cadastrée sous le n° 671, et connue, jusque dans ces derniers temps, sous le nom de *Maison Baron,* est une des plus modestes parmi ses sœurs dont notre contrée abonde. Elle n'a guère que 17 mètres de long, dont il conviendrait même de retrancher 3 mètres, ajoutés ou remaniés depuis sa construction. Trois pièces, au rez-de-chaussée; au premier étage, une chambre, entre deux greniers, voilà tout. La cuisine, ou principal appartement, est séparée de la chambre contiguë par une cheminée double. Suivant une disposition assez habituelle, dans le pays de Caux, aux maisons du temps de François Ier, c'est par un escalier droit, de trois ou quatre marches, que l'on accède à cette chambre, dont le sol a été exhaussé pour ménager systématiquement, croyons-nous, une sorte de pièce hybride, moitié cellier et moitié cave.

» Comme nous le disions tout-à-l'heure, cet exhaussement est caractéristique, pour les maisons du XVIe siècle, dans notre région. Nous pourrions en citer plusieurs exemples, notamment à Saint-Eustache même, à la Cerlangue et à Saint-Romain-de-Colbosc.

Ici, l'étage supérieur est si déprimé, qu'il ne mesure que 2 mètres à peine. Il est éclairé, au milieu, par une fenestrelle triple, et, vers chaque bout, par une double fenestrelle. Deux fortes poutres, en chêne, courent horizontalement sur toute la longueur de l'habitation, à 2 mètres 50 centimètres d'écartement. Ces poutres relient entre elles des colombes perpendiculaires, espacées régulièrement, de manière à encastrer les briques. La porte et les fenêtres, ainsi que les soliveaux de la cuisine, sont ornées de simples moulures.

» Rien d'intéressant à l'intérieur, que la cheminée double, au linteau de bois, dans la cuisine, avec câble sculpté ; au linteau géminé de pierre et bois, dans la chambre, avec câbles aussi sculptés. Il est à remarquer que le bandeau de pierre, raccourci aux deux extrémités, se termine aujourd'hui, d'un côté, par un médaillon, et, de l'autre, par un cartouche, grossièrement rajustés et après coup. Au centre du bandeau, existe un écusson dont quelque grattage révolutionnaire, en effaçant les armes, nous fait perdre l'espoir de retrouver jamais le nom du bâtisseur. De chaque côté de l'écusson, et à certaine distance, se détachent en saillie deux têtes d'ornement. Le cartouche de droite représente un singe, enroulé dans une branche d'arbre, tandis que le médaillon de gauche, à entourage perlé, figure un profil de tête d'homme, affublé de l'un de ces casques bizarres reproduits par nos briques, et particuliers à l'époque de la renaissance.

» Mais ce qui distingue, entre toutes, la maison renaissance de Saint-Eustache, ce qui lui assigne, parmi des constructions autrement importantes, un cachet et un intérêt à part, ce sont ses briques moulées, appliquées dos à dos, entre les colombes, et formant ainsi, au dedans et au dehors, double ornementation. Le moulage de ces briques, de différents modules, variant de 2 à 3 centimètres d'épaisseur,

sur 12 à 14 centimètres de largeur et 26 à 30 centimètres de hauteur, avec rainure sur les tranches, semble avoir été exécuté, d'après une vingtaine de types, la plupart excellents, avec plus ou moins de soins et une matière plus ou moins choisie. Mais la maison n'est pas décorée ainsi dans son entier. Les pignons, d'abord, sont nus. Ensuite, des deux zones qui partagent inégalement la maison, la première et la plus grande, appuyée sur un soubassement en maçonnerie, et formée par l'écartement des poutres dont nous venons de parler, n'est garnie que de briques minces et plates, dites de Mélamare. Posées à champ, ces briques constituent un appareil fruste, mais non sans grâce, au moyen de losanges, de zig-zags et de dés, et d'assises tantôt verticales, tantôt horizontales ou diagonales. C'est la seconde zone, haute de 1 mètre 10 centimètres, voilée par le larmier, qui est revêtue de briques moulées, soit sur la façade sud de la maison, soit sur la façade nord. Les entre-fenêtres sont seuls ornés. La garniture des sous-fenêtres est en plâtre. Chaque entre-colombes ou travée n'a que la largeur d'une brique. Les briques sont aboutées dans le sens de leur hauteur, et chaque travée n'en contient que quatre.

» On en retrouve encore quelques-unes, toujours entre les colombes, dans les refends en galandage de la chambre centrale.

» Nous avons dit que chaque entre-colombes ou travée contenait quatre briques. Il n'en faudrait pas conclure que chaque travée possède quatre briques entières. Le remplissage n'est rien moins que régulier. Pour compléter ces quatre briques, on a presque toujours recours à des fragments ou moitiés de plaques, sertis pêle-mêle, soit en haut, soit en bas de la travée, soit même au milieu.

» Le nombre des briques entières qui restent encore aujourd'hui (novembre 1871), à la maison de Saint-

Eustache, peut être évalué à 230, et celui des fragments à 50 environ.

» Le total des entre-colombes de la façade sud étant de 32, et 50 celui de la façade nord, en supposant que les refends de la chambre du milieu aient jamais été décorés intégralement, ce qui n'est rien moins que certain, nous estimons à un millier le nombre des briques employées jadis pour l'ornementation ou le remplissage de la maison de Saint-Eustache.

» Remplissage ou ornementation, avons-nous dit. En effet, après un examen attentif de ce singulier appareil, disposé sur une bande aussi étroite et à l'ombre de la couverture, on se demande si l'on est en face d'un propriétaire sans goût, enchâssant des produits merveilleux dans un obscur écrin, ou si l'on a tout simplement affaire à un artiste habile, mais économe, ne laissant rien perdre, et qui a voulu garnir les derniers vides de sa maisonnette rustique avec le trop plein de sa fabrication.

» Un des premiers problèmes qui se dressent devant le visiteur, à l'aspect de ces briques historiées, est de savoir où et par qui elles ont été produites. Notre savant confrère, M. Desmarest, croit à l'industrie répandue des terres cuites d'ornement au moyen-âge. Et il ne serait pas éloigné de revendiquer, aussi bien pour les briques de Saint-Eustache que pour la décoration céramique des maisons en bois de la rue de la Grosse-Horloge, qui attendent toujours, dans les hangars du corps-de-garde de Saint-Sever, leur résurrection depuis longtemps promise et sans cesse ajournée, une possible communauté d'origine. A l'intérieur du château du Blanc-Buisson, près Bernay, on voit encore, assure-t-on, des carreaux céramiques semblables aux nôtres. Pour moi, qui ne parle que d'après l'observation d'un fait unique, j'incline à croire que les briques de la maison de Saint-Eustache ont été faites

sur place, avec la terre extraite dans la cour même de la ferme, et cuites dans des fours dont on retrouve encore les restes à chaque pas.

» Le paragraphe suivant d'une lettre de M. Milet, de Sèvres, en date du 10 novembre 1871, ne vient pas médiocrement à l'appui de mon opinion :

« Après examen de la terre de notre échantillon, écrit ce praticien expérimenté, de plasticité assez faible et qui a cuit rougeâtre, je suis porté à croire qu'elle provient de gisements épars dont se servent encore les potiers de Mélamare. Ce serait donc une production locale, et, œuvre de briquetier plutôt que de potier, s'il y a absence totale de trace de vernis plombifère. »

Or, cette trace n'existe nulle part.

« Mais, ajoute M. Milet, cette production ne fut nullement fortuite ou isolée. On a pu en constater d'autres. A Neufchâtel, par exemple, il existe des congénères assez remarquables, encore en place, sur la maison en briques de M. Gervais. J'en ai eu des moulages pour une étude, au point de vue de l'art. A Varengeville, j'ai également recueilli, dans le manoir d'Ango, quelques débris de plaques de revêtement, sans doute intérieur, et qui sont vernissés.

» La remarque de M. Desmarest aurait besoin d'être confirmée, en ce qui concerne les maisons de Rouen. Mais elle me paraît tout à fait plausible. »

» Quoi qu'il en soit, la découverte est faite, l'éveil est donné, des échantillons des briques de Saint-Eustache vont être déposés dans les musées et chez quelques amateurs sérieux. La comparaison aura lieu, et, quand la cause sera instruite, les juges prononceront.

» Mais ne serait-il pas étrange qu'après une étude approfondie de la question, l'on en vint à conclure que, non-seulement la fabrication des briques moulées constituait, à l'époque de la renaissance, toute une industrie, mais encore que cette industrie avait son

principal centre en Normandie, dans une ferme de Saint-Eustache ?

» Les briques historiées de la maison de Saint-Eustache appartiennent à la plus pure époque de la Renaissance (1520-1530). Elles ont été moulées. Mais comment ? Avec des moules en bois, plâtre ou terre cuite ? Je ne fais que poser la question : aux spécialistes de la résoudre. « Il me semble reconnaître sur quelques fragments, remarque M. Milet, la trace fibreuse du bois de chêne. Dès lors, on serait fondé à penser que toutes ces briques, ou la plus grande partie, sont le produit d'un estampage ou surmoulage pratiqué sur les panneaux de bahuts ou coffres d'un hucher bien approvisionné. »

» Je diviserai, un peu au hasard, les briques de Saint-Eustache en quatre catégories : médaillons, sujets de genre, arabesques, motifs d'architecture ou d'ornement.

» Les médaillons se subdivisent en profils alternes, occupant la partie supérieure de la brique, en têtes d'homme casquées et en têtes de femme, avec cheveux ou coiffes retenus par des rubans.

» Les motifs d'architecture embrassent les fenêtres ou panneaux, avec meneaux et roses, festons, galeries, pinacles, écussons, nattes, fleurs de lys, etc.

» Dans les arabesques, dénomination étrange, selon la judicieuse remarque de M. de Caumont, puisque les Arabes ont proscrit la nature animée de leurs ouvrages d'imitation, on distingue, quelquefois séparés par un cartouche, les attributs ordinaires des rinceaux, têtes d'homme, de femme, oiseaux, chimères et grotesques.

» Les sujets dits de genre, tombés en notre possession, et que nous destinons spécialement au Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure, sont plus rares que les précédents, et nous semblent mériter une

mention particulière. Ils sont au nombre de cinq, dont trois exemplaires uniques.

» A tort ou à raison, nous ouvrons cette catégorie par l'oiseau symbolique de la charité, le pélican. Ce type revient plusieurs fois dans les décorations de la maison de Saint-Eustache.

» Le second spécimen figure, sur les deux tiers de la partie supérieure de la brique, un dais ou tente, aux rideaux entr'ouverts. A l'entrée de cette tente se tient un personnage, debout, les mains levées, la tête couverte d'une toque, et portant la tunique courte, à gros plis, avec manches flottantes, serrée par une ceinture. Je connais un groupe du XVIe siècle où précisément saint Eustache est sculpté à peu près dans ce costume et dans cette attitude. La partie inférieure de la brique se termine par un rinceau posé en travers. Preuve non douteuse de l'application de deux moules distincts pour une seule brique.

» Une autre plaque, malheureusement fragmentée, ne laisse plus reconnaître que la partie inférieure du corps d'un gentilhomme chasseur, à cheval, avec son chien, forçant le sanglier dans sa bauge. On distingue encore l'épée, l'étrier, la botte armée de son éperon. Un reste de jambe, s'avançant au bord de la brique, derrière la longue queue du cheval, semble indiquer un piqueur suivant à pied le cavalier.

» La quatrième brique commence par offrir, dans le tiers de sa partie supérieure, des ogives maladroitement renversées. Autre preuve d'un double moulage. Au-dessous, l'artiste s'est plu à retracer une scène chère au moyen-âge, le couronnement de la Vierge, qu'il ne faut pas confondre, observe à bon droit l'abbé Crosnier, avec son Assomption. La Vierge, au milieu des trois personnes divines, petite, les mains jointes, incline modestement le front sous la couronne que lui imposent, chacun d'une main, le Père éternel et son

divin Fils, d'accord avec le Saint-Esprit qui, sous forme de colombe, étend les ailes au-dessus de sa tête. Dieu le Père est représenté debout, couronné, avec une taille gigantesque. Le Christ est assis, tête nue, les cheveux séparés au milieu du front. Une large fibule agrafe, sur sa poitrine, le manteau royal.

» Enfin, un dernier morceau de terre cuite, mesurant 19 centimètres de long, sur 9 d'épaisseur et 15 de large, à côté d'éraillures regrettables, qui ont emporté des lettres ou chiffres, permet de lire encore distinctement les majuscules C. D., accompagnées d'une sorte de herse, — peut-être les initiales et les armoiries du briquetier inconnu dont nous admirons les œuvres. »

M. d'Estaintot fait remarquer que sur les deux briques ornées d'écussons, l'un d'eux représente un écusson semé de fleurs de lys, chargé d'un chevron et accompagné d'un chef sur lequel apparaissent trois besans ou tourteaux ; l'autre, sommé d'une couronne ducale, un dauphin senestré sur une rose mouvante du flanc senestre de l'écu.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire,

Vte Robert d'Estaintot.

Séance du 27 décembre 1871.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

La Commission s'est réunie, à deux heures, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, dans la salle de séances de l'Académie, hôtel des Sociétés savantes.

Étaient présents : MM. de Beaurepaire, Colas, P. Baudry, l'abbé Somménil, le marquis de Blosseville, de Lépinois, de la Serre, Hardy, l'abbé Loth et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. l'abbé Jeuffrain, de Merval, Gueroult, Gosselin, Brianchon, Roëssler, Bouquet et l'abbé Lecomte, sont excusés.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. de la Serre et Hardy, nouveaux membres. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à MM. de la Serre et Hardy, membres nouvellement nommés.

Il rappelle les excellents dessins offerts à la Commission par M. de la Serre, ses connaissances variées qui lui permettront de rendre de nombreux services à l'archéologie, et ses rapports d'alliance avec M. de Linas, qui, à eux seuls, lui vaudraient une recommandation.

M. Hardy remplace, à la Bibliothèque de Dieppe, M. Feret; il le remplacera également à la Commission. L'étude spéciale qu'il a faite des temps préhistoriques lui permettra de représenter, parmi nous, une face nouvelle de la science archéologique.

Quant à M. Roëssler, notre nouveau correspondant, qui s'est fait excuser pour la séance d'aujourd'hui, la Commission sait que c'est l'homme du Havre le plus attentif aux événements qui peuvent intéresser l'œuvre spéciale pour laquelle la Commission a été créée.

Bulletin de la Commission, pour 1870. — M. le Président dépose sur le bureau et distribue, aux membres présents, la première livraison du tome II du *Bulletin de la Commission* (année 1870).

Havre et Graville. — Érection d'une statue votive à Notre-Dame du Havre. — Il fait donner lecture, par M. l'abbé Loth, d'un procès-verbal d'une séance de la

Commission, tenue à la Préfecture, au cabinet de M. l'archiviste départemental, et motivée par un projet d'érection de statue de la Vierge sur la tour de l'église de Graville-Sainte-Honorine.

Il est ainsi conçu :

« Séance du mardi 5 décembre 1871.

» Présidence de M. l'abbé Cochet.

» Sont présents : MM. l'abbé Cochet, Desmarest, G. Simon, de Beaurepaire, vicomte d'Estaintot, Bouquet, Paul Baudry, l'abbé Loth.

» M. le Président expose à la Commission l'objet de cette réunion extraordinaire et donne lecture d'une lettre qui lui a été communiquée par M. le secrétaire-général, ainsi conçue :

« Graville-Sainte-Honorine, le 21 novembre 1871.

» Monsieur le Préfet,

» Pendant la période de la guerre 1870-1871, alors que les armées ennemies avaient envahi notre département et menaçaient la ville du Havre, la Société des mères chrétiennes implorant la Vierge Marie et la priant d'intercéder pour que l'invasion n'eût pas lieu, fit le vœu, si leur prière était exaucée, d'ériger sous le vocable de Notre-Dame du Havre, une statue commémorative.

» Aujourd'hui elles veulent accomplir leur vœu et la tour de notre vieille abbaye a été choisie pour servir de piédestal à l'érection de cette statue dont l'exécution a été confiée à M. Pratt-Robert.

» L'église de l'abbaye étant un monument historique classé au département, je viens vous demander, Monsieur le Préfet, l'autorisation de poursuivre la réalisation de ce vœu en accordant aux mères chrétiennes du Havre ce qu'elles demandent.

» Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Signé : Mazeline, adjoint. »

» La Commission après avoir étudié attentivement les plans et dessins de l'abbatiale de Graville, exécutés

autrefois par Hte Langlois, et déposés dans ses cartons, se livre à la discussion du projet sus-énoncé. Les divers membres prennent tour à tour la parole et exposent leur opinion.

» Il résulte de la discussion que la Commission malgré son vif désir d'aider à la réalisation du vœu si pieux et si légitime des mères chrétiennes du Havre, ne croit pas devoir se rallier au projet tel qu'il est conçu et adopte la résolution suivante :

» La Commission départementale des antiquités, après avoir pris connaissance du projet d'érection d'une statue de la Sainte-Vierge sur la tour de Graville et l'avoir étudié sérieusement, exprime le regret qu'on ait choisi la tour de l'abbaye de Graville pour y placer, contre toutes les règles de l'architecture et le respect dû à ces ruines monumentales, une statue moderne, de proportions exagérées (6 mètres) et d'un style qui lui est inconnu.

» Que si toutefois l'administration préfectorale croit devoir donner suite au projet, la Commission est d'avis qu'on n'ajoute au monument aucune forme ni restauration architecturale non approuvée, qui pourrait en altérer le caractère; mais qu'on place simplement la statue à l'angle, sur le contre-fort sud-ouest de la tour, en adoptant pour son centre la rencontre des deux axes du mur méridional et du mur occidental.

» Fait et délibéré à Rouen, le 5 décembre 1871. »

Bévilliers. — Manoir. — M. de Beaurepaire donne lecture d'une note relative au château de Bévilliers.

Cette note sera insérée dans le *Bulletin* de la Commission.

M. l'abbé Cochet croit qu'il existe sur la cheminée du manoir un monogramme L. I. Il n'en trouve pas l'explication dans les noms des différents possesseurs cités par M. de Beaurepaire.

Ce dernier observe qu'il serait possible à notre collègue, M. de Merval, d'obtenir des renseignements nouveaux en consultant le chartrier d'Orcher que possède M. de Mortemart.

Les Bigot de Sommesnil. — Leur hôtel à Rouen. — M. d'Estaintot résume les renseignements qu'il a pu recueillir à l'occasion de la situation exacte de l'hôtel habité par les Bigot de Sommesnil.

Trois branches principales de cette famille semblent avoir résidé à Rouen, et toutes trois avoir demeuré sur la paroisse Saint-Laurent : les Bigot, seigneurs de Graveron et de la Turgère ; les Bigot, barons de Monville, et les Bigot de Sommesnil.

Dans le *Flambeau astronomique,* de 1716, Henry et Alexandre Bigot de Monville, sont indiqués comme demeurant rue de l'Écureuil. Les Bigot de la Turgère, occupaient à la même époque, sinon le même hôtel, du moins la même rue.

Il paraît constant que le n° 14 de la rue de l'Écureuil, appartenant à M. Dieusy, aurait été l'un de ces hôtels.

Il n'est pas question, dans le *Flambeau,* des Bigot de Sommesnil.

Cette circonstance s'explique par l'étude de leur généalogie.

Jean Bigot de Sommesnil, conseiller à la Cour des Aides, et fondateur de la fameuse bibliothèque qui porta son nom, eut trois fils : 1° Jean, seigneur de Sommesnil, conseiller au Parlement, en 1643 ; 2° Nicolas, seigneur de Sommesnil, conseiller comme son père à la Cour des Aides, qui fut inhumé dans le chœur de Saint-Laurent, le 12 avril 1682, à l'âge de 58 ans ; et 3° Émery Bigot de Sommesnil, le savant, inhumé dans le chœur de la même église, le 19 décembre 1689, à l'âge de 60 ans.

Le second seul laissa postérité. Ses enfants étaient

mineurs à la mort de leur oncle Émery, et celui-ci, dans le but probable d'assurer la conservation de sa bibliothèque, la légua à son cousin Robert Bigot, baron de Monville, conseiller au Parlement de Paris.

Robert Bigot de Monville mourait en 1692 ; il laissait des enfants, ce qui n'empêcha pas la bibliothèque d'être vendue publiquement, à la date du 1er juillet 1706. Le catalogue imprimé indique qu'elle fut vendue au collége de Saint-Gervais, rue du Foin, à Paris.

Quant au fils de Nicolas Bigot de Sommesnil, Nicolas-Alexandre, seigneur de Sommesnil et de Cleuville, né en 1677, il n'exerça aucune charge judiciaire. On sait seulement qu'il épousa, à Saint-Godard, le 17 septembre 1704, Marthe Coquerel. Il était assisté d'Adrien Langlois, seigneur de Breteuil, qui avait été son tuteur et était son oncle à la mode de Bretagne.

Seulement M. d'Estaintot possède une transaction du 24 mars 1738, intervenue entre les héritiers de son tuteur et M. de Sommesnil, où sa demeure est indiquée : « rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent. »

Son fils, Nicolas-Alexandre, conseiller au Parlement, père du dernier président à mortier, de ce nom, demeurait dans ce même hôtel, en 1775. *(Tableau de Rouen.)*

On sait que cet hôtel était situé au n° 15 de cette rue, en partie occupé aujourd'hui par M. de Petiteville.

Une nouvelle branche des Bigot était établie à Rouen à cette époque, et comme elle a également laissé des traces, il importe d'indiquer l'hôtel qu'elle occupait, et l'époque où elle a commencé à s'y fixer.

C'est la branche des sieurs du Heaume. A la mort de Robert Bigot, seigneur de Sassetot, décédé sans enfants, inhumé à Saint-Laurent, le 24 mars 1757, âgé de 91 ans, et dernier représentant de la branche de Monville, ses biens paraissent avoir été partagés

entre les trois branches : de Graveron-la-Turgère, du Heaume et de Sommesnil.

Jacques-Jean Bigot, sieur du Heaume, doit avoir eu, dans son lot, les terres de Sassetot et de Saint-Martin-aux-Buneaux ; il fut père de Jean-Robert, seigneur des mêmes terres, président à mortier, en 1755, qui posséda un hôtel rue du Moulinet, sur la paroisse Saint-Patrice, acheta, le 3 mai 1781, la tour, dite depuis tour Bigot, pour augmenter les dépendances de son hôtel, et n'eut que deux filles dont l'une épousa Charles-Gabriel Deshommets, marquis de Martainville, ancien maire de Rouen, et l'autre M. Le Sens de Folleville.

Si l'on rapproche ces renseignements des faits connus relatifs à la borne milliaire qui a provoqué ces recherches, on arrive à cette conclusion : 1° que cette borne doit avoir été trouvée, vers 1638 (trouvée il y a environ trente ans, dit Farin dans l'édition de 1668), et envoyée à M. Bigot, doyen de la Cour des Aides, c'est-à-dire, au premier, à Jean Bigot de Sommesnil ; 2° qu'elle dut être fixée dans l'hôtel de la rue Beauvoisine, si toutefois les Bigot de Sommesnil l'occupaient à cette date, ce que M. d'Estaintot n'a pu vérifier ; 3° que si elle a été remise à M. de Pontcarré, il est certain qu'elle ne put être transportée, avant 1727, à l'hôtel de la rue Saint-Lô, puisqu'il ne commença à être édifié que le 25 juin de cette année.

M. de Beaurepaire communique une liste de maisons vendues nationalement sur Robert Bigot, émigré.

Grandcourt. — Sceau en cuivre. — M. l'abbé Cochet communique à la Commission un sceau trouvé à Grandcourt, au lieu dit le Fonds du Baron, que lui a remis M. Dergny. Il porte le nom d'OVDART DE CRECI, ESCVIER, et le dessin d'un écusson... de à l'écu de... en abîme accompagné d'un orle de 11 billettes de... à la bande de ... brochant sur le tout.

Ce sceau sera déposé au Musée.

Fontaine-le-Dun. — Sceau en plomb. — M. le Président fait aussi passer sous les yeux des membres présents un sceau ovale en bronze, trouvé en 1858, à Fontaine-le-Dun. M. de Beaurepaire croit distinguer, dans la légende, le prénom de IOHANNA. Ce sceau paraît du XIVe siècle.

Mesnil-Raoult.— Meules à broyer en poudingue. — En novembre 1871, au triége des bois du Mesnil-Raoult, dans des bois défrichés depuis 1860, et dépendant de l'ancienne forêt de Longboël, à proximité de la voie romaine, M. Bultel, de la Neuville-Champ-d'Oisel, a remarqué une quantité considérable de meules à broyer en poudingue, à l'état de fragments; une seule était entière; M. Bultel l'a promise pour le Musée.

Rouen. — Cimetière mérovingien de Saint-Gervais. — Monnaie normande du XIe siècle. — Sur la place Saint-Gervais, à Rouen, dans des déblais occasionnés par le nivellement exécuté au printemps de 1871, les ouvriers ont rencontré des ossements et plusieurs cercueils mérovingiens dont quelques-uns étaient mutilés. Au milieu de ces épaves de la mort, un ouvrier a recueilli une pièce d'argent, malheureusement incomplète, que M. l'abbé Cochet a acquise pour le Musée.

M. Thomas, numismate distingué, l'a reconnue pour un denier normand, du XIe siècle. Elle porte à l'avers une sorte de croix de Lorraine à deux branches autour de laquelle court une légende dont les lettres semblent indiquer le nom de RATVMACVS. Au revers on distingue nettement une croix pattée, cantonnée de quatre perles dans un cercle de grenetis, autour de laquelle est inscrite une légende dont la lettre O est seule visible. En somme, il considère ce débris comme contemporain de Guillaume-le-Conquérant, mort à Saint-Gervais, le 9 septembre 1087.

Saint-Wandrille. — Cartouche en pierre du XVIIe siècle. — Monnaies des comtes du Mans. — M. Gueroult a

rencontré dans des déblais opérés à Saint-Wandrille :

1° Un cartouche en pierre, de 0m,25 de haut sur 0m,20 de large, figurant, en relief, les attributs de la Passion du Sauveur. A la partie centrale se dresse la croix enlacée par la couronne d'épines. Chacun des bras est traversé perpendiculairement par une longue fiche triangulaire. On distingue à droite l'éponge et la lance munies de leur hampe, à gauche la colonne portant les cordes et les étrivières. Au pied de la croix sont jetés six des trente deniers exigés par Judas pour livrer Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ce petit morceau de sculpture révèle une main exercée et paraît devoir être attribué au XVIIe siècle.

2° Trois petites monnaies d'argent du module d'une pièce de 15 sols. Avers : croix pattée cantonnée de deux billettes et l'alpha et de l'oméga. Revers : monogramme cantonné de l'inscription COMES CENOMANNIS.

Incheville. — Four gallo-romain. — M. l'abbé Cochet fait ensuite connaître le résultat des fouilles exécutées sur l'emplacement du four à tuiles gallo-romain, situé à Incheville, triége du *Quenne-à-Leu,* déjà signalé à la Commission par le plan de M. Varambaux, conducteur des ponts et chaussées à Eu.

Placé dans le talus du chemin de fer, a environ 150 mètres de la courbe que la Bresle l'oblige à décrire, sa longueur intérieure est de 2m,25 ; sa hauteur, sous voûte, de 0m,86 ; sa largeur, de 0m,74.

La voûte, par ses arêtes percées à jour, pour faciliter le développement de la chaleur sur la plate-forme, ressemble à un immense gril. L'ouverture de ces arêtes, quoique sérieusement déformée par l'action du feu, est encore très-facile à distinguer ainsi que les six bouches de chaleur placées de chaque côté, à 0m,30 l'une de l'autre, avec une ouverture de 0m,14. A 30 centimètres de l'extrémité de ces bouches se trouvait

une muraille malheureusement détruite par les ouvriers du chemin de fer. Faite comme le four lui-même avec des morceaux de tuile, elle formait une enceinte carrée destinée à conserver la chaleur pour la cuisson des produits, et mesurait $2^m,95$ de long et $1^m,95$ de large à l'intérieur.

Devant le four, dont l'ouverture est placée à l'est, on remarque un ouvrage en maçonnerie formé de deux murailles pareilles à celles de la voûte qu'il continue. C'est ce que de nos jours les ouvriers briquetiers et pannetiers nomment l'avant-four ; endroit où l'on dispose le bois pour l'introduire dans le four.

M. Dergny, qui dirigeait ces fouilles, manifeste le regret de n'avoir pu trouver aucun objet ayant servi à la fabrication. Quelques ossements, des débris de grands mollusques, une défense de sanglier et deux petites mottes de terre servant à la fabrication des tuiles, forment tout son butin. Cette terre ressemble à celles des marais voisins et indique clairement où les tuiliers gaulois allaient chercher leurs matériaux.

Incheville. — Camp de Mortagne. — Ambre. — Il a cependant été assez heureux pour trouver, sur le terroir de Breuilly, hameau de cette commune, plusieurs morceaux d'ambre à l'état natif, dont l'un pèse jusqu'à 74 grammes. M. l'abbé Cochet les fait passer sous les yeux de la Commission.

Incheville. — Camp de Mortagne. — M. Hardy donne ensuite lecture d'une note intéressante sur le camp de Mortagne, monument de l'âge néolithique à Incheville, canton d'Eu. Ce mémoire sera imprimé intégralement dans le *Bulletin*.

Havre. — Inscription fausse. — M. l'abbé Cochet a trouvé, chez un malheureux photographe ambulant, du Havre, qu'il a été relancer jusque dans son galetas, un bas-relief représentant un empereur romain, le tout posé sur un socle, dont il n'a pu connaître bien

exactement la provenance, soit de la Remuée, soit de la Fresnaye. Sur ce socle on lit ces mots : LIBVKOZ ΠΡΑΧΙΤΕΛΗΖ ΕΠΟΙΕΙ.

Notre collègue y voit l'œuvre d'un artiste de la Renaissance.

Rouen. — Salle capitulaire. — Il rappelle ensuite la découverte récente, dans la salle capitulaire, d'une dalle tumulaire, du XIIIe siècle, avec cette légende : « Rotomagensis canonicus fuit iste Johannes,.... » ainsi que celle de Robert Tousé, *nuncius* du chapitre.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Vte ROBERT D'ESTAINTOT.

RAPPORT ANNUEL

A MONSIEUR LE PREFET

DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

SUR LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DE SON DÉPARTEMENT,

Pendant l'année administrative 1870-71.

Monsieur le Préfet,

Vous savez dans quelle situation s'est trouvé notre pays pendant l'année administrative qui va du 1er juillet 1870 au 30 juin 1871. Les préoccupations de la guerre, le fardeau de l'invasion et de l'occupation allemandes, la suppression des conseils généraux et surtout l'absence totale de budget pendant le premier semestre de 1871, ont arrêté les fouilles ainsi que tous les travaux de recherches et de conservation d'antiquités. Cependant malgré ces obstacles considérables, quelques découvertes ont eu lieu tant à Rouen que dans le département. Je m'empresse de vous en donner ici le résumé.

TEMPS PRÉHISTORIQUES ET ÉPOQUE GAULOISE.

Beaumont-le-Harenc. — Lammerville. — Sainte-Adresse. — Quelques silex préhistoriques ont été recueillis à Beaumont-le-Harenc (canton de Bellencom-

bre), à Lammerville, près Bacqueville, et au Havre, au bas du cap de la Hève.

Rouen et Dieppe. — Deux monnaies gauloises en or ont été recueillies, l'une à Rouen, quartier Bihorel, l'autre sur le rivage de la cité de Limes, près Dieppe. Toutes deux sont entrées au Musée départemental ; la première par acquisition, la seconde par donation. La pièce de Rouen est attribuée aux *Bajocasses,* peuple de la cité de Bayeux ; celle de Limes appartenait probablement aux *Unelli,* l'ancien Contentin, qui fait aujourd'hui partie du département de la Manche.

Le Havre et la cité de Limes. — De la poterie gauloise s'est révélée sur les bords de la mer et pour ainsi dire aux deux points extrêmes de ce département. La première apparition a été constatée par moi dans le jardin des Dominicains du Havre, la seconde dans la cité de Limes par le célèbre astronome Flammarion.

ÉPOQUE ROMAINE.

Cette année l'époque romaine a été la plus riche de toutes. Elle a surtout fourni des monuments pour l'Histoire.

Quatre-Mares, à Sotteville-lès-Rouen. — Je ne citerai que pour mémoire des urnes et des vases antiques rencontrés dans les nivellements opérés pour l'asile des aliénés que le département fait élever à Quatre-Mares. Ces vases sont entrés au Musée d'antiquités.

Rouen. — Jardin de Saint-Ouen. — Mais l'enceinte du jardin de Saint-Ouen, nouvellement réformée par la municipalité de Rouen, nous a donné des monuments romains de plusieurs sortes. Je cite avant tout des colonnes en pierre de Vergelé, puis des monnaies de bronze de Trajan, d'Antonin, de Claudius Albinus et une dizaine de quinaires des bas temps de l'empire, des meules à broyer, de la terre de Samos, une épingle

et un palet en os, un poids en pierre, une boîte à parfums et une fibule de bronze émaillée.

Forêt de Bord, près Elbeuf. — Deux fouilles importantes, commencées avant la guerre, ont été continuées malgré les préoccupations du moment jusqu'à la veille de l'occupation allemande. L'une de ces fouilles, faite aux frais du département, a eu lieu dans la forêt de Bord, près Caudebec-lès-Elbeuf. Elle a été pratiquée au triége des *Vieilles-Maisons,* elle a amené la découverte de deux maisons romaines très-importantes qui toutes deux renfermaient un hypocauste.

Un plan de ces deux constructions a été dressé par l'agent-voyer du canton d'Elbeuf, et leurs débris portatifs ont été recueillis au Musée départemental. Parmi les objets meubles qui sont entrés dans la collection de Rouen, je citerai des marbres, des pierres de liais, du verre à vitre, des vases de terre et de verre, un plateau en bronze, des outils en fer, des poids en terre cuite, des plaquettes, des épingles et des cuillères en os. Il a été recueilli, dans les déblais, tant de morceaux d'os travaillés, que l'on peut, avec quelque raison, supposer qu'il y avait en cet endroit une fabrique d'osserie gallo-romaine.

Saint-André-sur-Cailly. — Théâtre romain. — L'autre fouille a été le fruit de la générosité d'un ami des arts, de M. Dutuit, de Rouen. Ce membre du conseil d'arrondissement de Rouen, pénétré de la nécessité d'explorer le théâtre romain de Saint-André-sur-Cailly, m'a remis une somme pour cet effet. J'ai pu, malgré les préoccupations du moment, commencer et poursuivre mon œuvre. M. Dutuit a raconté lui-même les résultats de l'exploration au conseil d'arrondissement de Rouen, dont les délibérations vont être soumises au conseil général de cette année. Un plan d'ensemble avec les principaux détails, vous a été adressé par M. Guilbert, agent-voyer du canton de Clères ; ce qui

vous a permis d'apprécier l'importance du monument.

J'ai mis à jour toute la précinction du théâtre. Le mur, en tuf et en silex, est épais d'un mètre 20 centimètres ; son circuit est de 150 mètres. Dans certaines parties il s'élève à 6 mètres de hauteur. L'ouverture du théâtre est de 80 mètres. Deux grandes travées ont été déblayées.

Malheureusement il a fallu s'arrêter dans le cours du travail, par suite de l'épuisement des fonds et aussi à cause des exigences du fermier qui demandait des indemnités exagérées.

En 1871, j'ai remblayé l'œuvre de 1870, me contentant de constater la présence d'un théâtre de plus dans nos contrées. Une somme de cinq à six mille francs serait nécessaire pour dégager complètement cet édifice qui a le plus grand rapport avec le théâtre antique de Jublains (Mayenne).

Le Havre. — Cimetière romain d'Ingouville. — En terminant ce qui concerne l'époque romaine, je ne dois pas omettre l'exploration d'un cimetière antique, faite au pied de la côte d'Ingouville, par la Société havraise d'Études diverses. Ce cimetière à incinération se trouvait placé dans la propriété des RR. PP. Dominicains, qui ont favorisé la fouille de tout leur pouvoir.

La nécropole a donné une douzaine de sépultures composées chacune de plusieurs vases de terre de toutes couleurs. Parmi ces vases, déjà bien connus par les différentes explorations dont le pays de Caux a été le théâtre depuis cinquante ans, il s'est présenté un vase en terre samienne parfaitement intact et offrant des reliefs inusités. Au milieu des personnages encadrés de feuillage, on reconnaît très-bien Mars et Vénus isolés, puis Anchise conduit par l'Amour, et Vénus précédée par Eros. C'est assurément le plus beau vase que nous connaissions en Normandie. Le R. P. Souaillard, prieur des Dominicains du Havre, a bien voulu

nous promettre de le déposer au Musée départemental de Rouen.

ÉPOQUE FRANQUE.

L'époque franque, d'ordinaire si riche en découvertes et en objets d'art de tous genres, ne s'est manifestée cette année que sur deux points importants. Mais l'un des deux nous a révélé des documents véritablement nouveaux dans son espèce.

Aubermesnil-lès-Érables. — Le premier point révélé a été Aubermesnil-lès-Érables (canton de Blangy). Sur le versant d'une côte appartenant à la Mairie du lieu, on avait autrefois rencontré un cercueil de pierre. Cette révélation fut cause d'une recherche faite par moi en 1869 et en 1870. Dans ces deux explorations, j'ai constaté l'existence d'un cimetière mérovingien où plus de cent vingt fosses ont été ouvertes.

Ces fosses nous ont fourni six vases en terre noire et blanche. — Fer : une lance, deux haches, deux grands couteaux, trois plaques de ceinturon, un fermoir de bourse, deux vrilles ou alènes, un outil inconnu. — Bronze : une épingle, une bague, deux boutons d'assemblage, une terminaison de ceinturon triangulaire et double, deux petites boucles de lanière, deux boucles de ceinturon, une belle agrafe avec contre-plaque argentée ou étamée ornée d'une croix en creux, six clous pour orner le cuir du ceinturon, une paire de boucles d'oreilles, et enfin un peigne en os.

Rouen. — Jardin de Saint-Ouen. — Le second point est la ville même de Rouen, où nos fouilles du jardin de Saint-Ouen, si importantes par leurs résultats archéologiques, ont révélé un point mérovingien contemporain de saint Ouen lui-même, et un point carlovingien contemporain des invasions normandes.

Le sol mérovingien, allant de 2 mètres 80 à 3 mètres

40, nous a donné dix cercueils en pierre de Vergelé ou de Saint-Leu, avec couvercles tantôt plats tantôt tectiformes. Tous ces cercueils avaient été réoccupés à une époque postérieure, mais certainement fort ancienne. Par la matière et la forme, ils ne dataient pas moins que du VIIe et du VIIIe siècle. Quelques-uns nous ont donné des agrafes de bronze et de fer damasquiné, un bracelet en fer et des perles d'ambre ayant appartenu à un bracelet ou à un collier. Dans quelques-unes il s'est rencontré des vases aux pieds et des fragments d'une étoffe de crin qui semble provenir d'un cilice.

Au-dessus de la couche mérovingienne reposait, à 2 mètres et 2 mètres 60, une couche carlovingienne, composée de six sarcophages. Ces sarcophages ont des caractères qui leur sont propres. D'abord ils sont d'une seule pièce comme les précédents, puis ils sont en pierre du pays provenant des carrières de Bihorel ou de Caumont. Ils ont de plus une entaille pour la tête du défunt. Cette entaille est tantôt ronde, tantôt carrée. Le couvercle est bombé, lourd et massif comme dans les tombeaux romains.

J'ai conservé, pour le Musée, tout ce que j'ai pu sauver de cette classe de cercueils qui manquait à nos collections.

MOYEN-AGE.

Cette longue et fertile période nous a fourni quelques découvertes et a été l'occasion de deux actes de conservation.

Rouen. — Anciens Dominicains. — La complète destruction de l'ancienne église des Jacobins de Rouen, nécessitée par l'agrandissement de la Préfecture, a amené la découverte d'un ancien Saint-Sépulcre dont les statues remontaient au moins au XVe siècle.

Rouen. — Saint-Ouen. — L'appropriation de l'ancienne *Chambre aux Clercs,* à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, a montré un pavage en terre cuite, de l'époque romane. Ce pavage, composé de morceaux coloriés, imitait une mosaïque grossière, et doit remonter au moins au XIIe siècle. Un échantillon de ce curieux système est déposé au Musée des antiquités.

La démolition des vieux murs qui formaient autrefois la clôture monastique de Saint-Ouen, du côté de la *rue des Faulx,* a laissé libre un écusson gravé sur pierre au XVIe siècle. Cet écusson, composé de trois fleurs de lys, était surmonté d'une crosse abbatiale avec accompagnement d'une épée et d'une clef en sautoir. Tous ces emblèmes étaient les attributs du royal monastère, jadis dédié à saint Pierre et à saint Paul. Cet écusson n'était autre chose qu'une borne-limite des propriétés de l'abbaye. C'était ainsi qu'un grand nombre de fiefs ecclésiastiques marquaient leurs maisons et leurs clôtures au Moyen-Age. Cette borne-limite est entrée au Musée départemental.

Les opérations du nivellement du jardin de Saint-Ouen ont amené quelques découvertes accidentelles. Dans le nombre, je dois citer des débris d'architecture romane, un aqueduc avec son tuyau en plomb, et des carreaux émaillés allant du XIIIe au XVIe siècle.

Mais ces mêmes travaux ont été l'occasion d'une fouille méthodique, d'où sont sorties des sépultures intéressantes, allant du XIe au XVe siècle. A partir d'un mètre 20 jusqu'à 2 mètres, il s'est rencontré deux couches de cercueils de pierre faits de pièces et de morceaux, soudés avec de la maçonnerie et présentant pour la tête une entaille constamment carrée. Cette entaille, en effet, était formée de trois pièces assemblées dans ce dessein.

Ces cercueils, entièrement pareils à ceux que nous avons trouvés à Bouteilles, près Dieppe, appartiennent

comme ces derniers au XIe et au XIIe siècle ; peut-être même quelques-uns descendent-ils jusqu'au XIIIe siècle. Nous n'avons rencontré, dans deux ou trois, qu'une baguette de coudrier et des bottines de cuir.

Au-dessus de cette couche sépulcrale se trouvait une assise de squelettes sans cercueils, mais accompagnés de vases à eau bénite et surtout des vases à charbon pour l'encens. Ces morts allaient du XIIIe au XVe siècle. Ce cimetière était celui des moines de l'abbaye de Saint-Ouen, où Jeanne Darc abjura, le 24 mai 1431, en présence de ses juges et d'une foule d'évêques et d'abbés.

Longueville. — Après cette fouille de Rouen, je citerai celle de Longueville. Le chœur de l'église de Longueville ayant été reconstruit en 1871, j'ai pu faire une fouille dans son enceinte. J'y ai rencontré des sépultures ecclésiastiques étalant encore leurs ornements sacerdotaux et accompagnés d'un calice en verre et d'un vase de terre pour l'eau bénite. Il est également sorti de ces tranchées des pavés émaillés présentant les têtes de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge.

Caudebec-en-Caux. — Des travaux de réparation, entrepris dans la chapelle de la Sainte-Vierge, de Caudebec-en-Caux, ont fait rencontrer des vases acoustiques fort intéressants. Ces vases garnissaient le grand pendentif qui décore la chapelle de la Sainte-Vierge de cette charmante église. Six de ces vases sont sortis de leur assise. M. le curé de Caudebec a bien voulu m'en offrir deux pour le Musée.

La Crique. — Les cachettes monétaires sont assez communes en archéologie. Cependant cette année je n'en ai qu'une à enregistrer. Elle a eu lieu dans le Bois-Cormont, commune de la Crique (canton de Bellencombre). Elle était renfermée dans un vase de terre et se composait d'une bague en argent, connue

sous le nom de *Teurt*, et d'une certaine quantité de monnaies du même métal. Parmi les pièces qui m'ont été remises, j'ai reconnu des blancs de Charles V et de Charles VI, des gros de Henri V ou de Henri VI d'Angleterre, et des monnaies de Jean V, duc de Bretagne.

Il me reste à vous signaler la réparation de deux inscriptions dont l'une est obituaire et l'autre commémorative.

Le Bois-l'Évêque. — Fécamp. — L'inscription tumulaire et obituaire se trouve dans l'église du Bois-l'Évêque (canton de Darnétal). Elle est relative à Jehan Deshayes, chanoine, de quinze marcs, dans la cathédrale de Rouen. En 1660, il fonda un obit dans l'église du Bois-l'Évêque, sa paroisse natale, où il fut inhumé en 1677. Cette inscription, mutilée à la Révolution, est à présent restaurée dans son texte et dans son encadrement. L'autre inscription, entièrement commémorative, a été placée au haut de la nef de la grande abbaye de Fécamp. Il existe là un encadrement de pierre et de marbre, dans le style Louis XIII, dont la tablette a disparu à la Révolution. Cette tablette contenait une inscription latine dont le texte ne nous est pas connu. J'ai cru devoir utiliser ce bel encadrement en y plaçant une table de marbre noir, contenant, en lettres d'or, les noms des trois abbés de Fécamp, inhumés au haut de la nef abbatiale. Ces abbés sont : Philippe du Fossé (1372-1384), Estold d'Estoutteville (1390-1423), Jehan de la Haulle de Grémonville (1445-1470).

En terminant ce rapport, je dois vous dire un mot de la Commission des Antiquités qui fonctionne à la Préfecture, sous votre haute direction.

Malgré les tristesses du temps, la Commission n'a cessé de tenir ses séances habituelles, seulement la Préfecture étant en travail de reconstruction, elle s'est réunie à l'hôtel des Sociétés savantes. Grâce à l'allo-

cation que vous avez maintenue au budget, elle continue l'impression de ses procès-verbaux. Son *Bulletin*, pour 1870, est sous presse.

La Commission a perdu un de ses membres les plus zélés dans la personne de M. Thaurin, qui a été enlevé à l'archéologie à la fin d'octobre 1870. M. Thaurin était connu par une collection d'antiquités locales réunies surtout depuis 1860, époque des grands travaux de Rouen.

Mais une perte plus sensible a eu lieu par l'éloignement de M. le baron Le Roy, ancien préfet de ce département.

Bien que la Commission ait retrouvé en vous, Monsieur le Préfet, qui êtes un enfant du pays, un protecteur assuré, elle ne peut oublier tout ce qu'elle doit à la bonté de M. Le Roy, qui, pendant plus de vingt ans, a été pour elle un bienfaiteur aussi gracieux qu'éclairé.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance du profond respect de

Votre très-dévoué serviteur,

L'Abbé Cochet.

Rouen, le 30 juin 1871.

NOTICE

SUR DES

SÉPULTURES CHRÉTIENNES

Trouvées en mars 1871, à Saint-Ouen de Rouen.

Parmi les nombreuses allégories que l'antiquité nous a léguées, une des plus belles, ce me semble, est celle du temps découvrant la vérité. Cette noble image appliquée d'habitude aux actes cachés de la vie humaine, regarde avec beaucoup plus de raison les faits encore inconnus de l'Histoire. En effet, combien de découvertes a faites de nos jours la science historique, au moyen des recherches de l'érudition et des investigations de l'archéologie ? On peut dire que l'antiquité est sortie vivante de son tombeau, grâce aux efforts tentés de toutes parts pour la résurrection des races mortes et des civilisations éteintes. L'Égypte, l'Assyrie, la Grèce et l'Italie ont été interrogées tour-à-tour, et cette terre des premiers hommes a livré des secrets que l'Histoire n'avait pas enregistrés dans ses pages. Il en est de même aujourd'hui de la Gaule, de la Bretagne et de la Germanie.

Le voile que le temps a jeté sur la vie de nos pères est si épais que des légions de pionniers et des siècles

de labeurs suffisent à peine pour en déchirer quelques coins. Pour nous qui avons passé notre vie à éclairer quelques-uns des recoins perdus de notre Histoire, nous nous sommes surtout attaché à la sépulture de l'homme, et nous avons cherché la lumière dans la nuit du tombeau. Pour y parvenir nous nous sommes fait une lampe en terre cuite que, pendant près de quarante ans, nous avons remplie avec l'huile de nos sueurs. C'est le vase à la main que nous avons abordé le tombeau des générations et que nous avons essayé de classer la poussière humaine sur laquelle le temps avait jeté un suaire en apparence impénétrable.

Nous avons interrogé la pierre muette des tombeaux. Malgré son silence profond nous avons essayé de la faire parler. Nous lui avons demandé son âge et sa nationalité. Puis, pressant davantage nos questions, nous avons demandé à la pierre, où se heurtait notre bêche, quelles mains l'avaient taillée et quelles générations elle renfermait dans son sein.

Il faut bien le dire, rarement dans le passé on a autant déchiré le sol et remué la terre que de nos jours. Aussi, pour bien préciser notre situation, nous dirons que jamais nous ne sommes entré dans ces dortoirs de l'homme antique que sur les pas d'un maçon ou d'un terrassier, d'un voyer ou d'un ingénieur. Cette fois ce fut un jardinier paysagiste qui nous ouvrit la porte de la nécropole que nous allons décrire. C'est à la suite du Le Nôtre rouennais que nous avons pu interroger une couche qui commence à la première de nos civilisations, pour s'arrêter au seuil de la Renaissance, cette aurore du monde moderne.

Il nous faut raconter ici, à quelle occasion s'est faite notre dernière fouille ; nous dirons ensuite quels importants résultats elle nous a donnés.

Dans les premiers jours de mars 1871, je visitais les opérations de nivellement et les mouvements de ter-

rain que faisait pratiquer la Mairie de Rouen, dans l'ancien jardin des moines de Saint-Ouen, devenu propriété municipale. Après avoir interrogé diverses tranchées profondes, où je ne reconnus que des remblais de différents siècles assez rapprochés de nous, j'arrivai à un trou formé par l'extraction d'un marronnier enlevé carrément, avec toutes ses racines, d'après les principes les plus récents de l'horticulture. La couche de terre qui en était sortie laissait voir un vide d'environ 1 mètre 25 centimètres de profondeur. Dans cette cavité, peu importante par elle-même, je ne fus pas médiocrement surpris de rencontrer un cercueil en pierre de Vergelé, plus étroit aux pieds qu'à la tête, en un mot, un sarcophage ayant tous les caractères de l'époque mérovingienne. (Nous le reproduisons ici.)

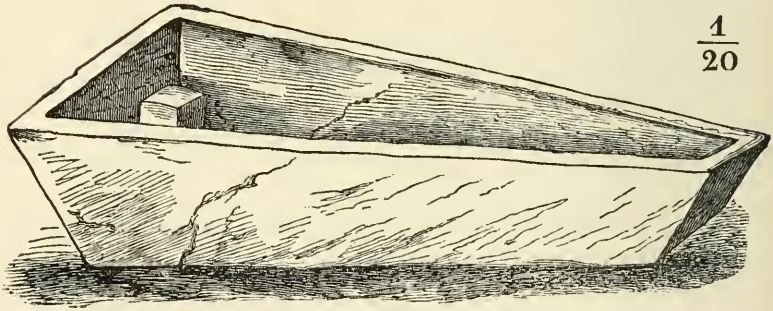

CERCUEIL MÉROVINGIEN. (ROUEN, SAINT-OUEN, 1871.)

Évidemment ce cercueil n'était point à sa place primitive ; mais il n'en appelait pas moins toute mon attention sur un quartier qui s'annonçait comme éminemment sépulcral.

En effet, dans la coupe du terrain, on voyait çà et là percer des ossements provenant d'anciennes sépultures. J'apercevais également quelques débris de vases funéraires, et un ouvrier me remit, comme sorti de cette

tranchée, un joli vase en terre blanche recouvert de vernis verdâtre, qui dut servir autrefois à contenir l'eau bénite dans une inhumation du Moyen-Age. Il aura ensuite été jeté dans la tombe d'où il est sorti sain et sauf. (Nous reproduisons ici ce charmant échantillon qui est entré au Musée départemental de Rouen.)

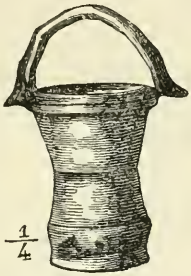

VASE A EAU BÉNITE, XVe SIÈCLE. (ROUEN, SAINT-OUEN, 1871.)

Alléché par de si belles espérances, je résolus d'interroger un coin de terre qui se présentait sous d'aussi favorables auspices. Secondé par la bienveillance de M. Beaucantin, jardinier paysagiste, chargé du travail municipal, je m'y livrai dès les premiers jours de mars, et j'y restai jusqu'à la fin du même mois. L'espace que j'interrogeai n'avait pas moins de 12 mètres de longueur sur 10 de largeur. Je descendis parfois jusqu'à 5 mètres 30 centimètres de profondeur.

J'étais loin de me douter que je touchais à l'une des plus curieuses nécropoles que j'aie rencontrées de ma vie et que j'allais trouver ici la justification et le complément de toutes mes données sur les sépultures de nos pères, pendant la période chrétienne qui va du VIIe au XVe siècle, de saint Ouen à Jeanne Darc. Pourtant c'est ce qui est arrivé et ce que j'ai hâte de consigner ici, car c'est pour moi une page démonstrative de tout ce que j'ai appris, écrit ou enseigné sur les

sépultures, pendant les mille ans environ qu'a duré le Moyen-Age.

La première couche de sépultures ne m'a donné que des inhumations sans cercueils de pierre. J'avais toujours pensé que, parmi nous, l'usage d'enterrer dans la pierre avait cessé vers le XIIIe siècle, et que, si l'on trouvait encore quelques sarcophages du temps de saint Louis, on ne devait plus en rencontrer de Philippe-le-Bel à Louis XI (XIVe et XVe siècles).

Les sépultures que je trouvais ici donnaient raison à mes conjectures, déjà basées sur un grand nombre d'observations. Dans toute cette couche funèbre, où les ossements abondaient, il ne s'est rencontré qu'un seul cercueil de pierre, celui dont j'ai parlé. C'était un ancien tombeau dépaysé, ou, si l'on veut, mobilisé au XIVe ou au XVe siècle, le produit d'une fouille ou d'une découverte quelconque que l'on aura transporté ou utilisé par pitié ou par fantaisie.

Déjà nous avons constaté pareille singularité à Sigy, en 1857 (1), et à Lamberville, en 1859 (2). Mais les sépultures régulières, celles qui n'avaient pas subi d'altération et qui possédaient tout le caractère de leur temps, étaient des inhumations chrétiennes orientées est et ouest, et qui avaient été mises en terre, quelques-unes dans des coffres de bois, mais le plus grand nombre avec un simple linceul. Des quelques cercueils de bois qui avaient existé ici, il ne restait pour les trahir que des clous en fer, indiquant que les planches avaient une grande épaisseur (de 3 à 4 centimètres).

Mais ce qui donnait la date de ces sépultures, c'étaient les vases à charbon dont nous avons recueilli un certain nombre. Je n'estime pas à moins d'une tren-

(1) *Procès-Verbaux de la Commission des Antiq. de la Seine-Inf.*, t. II, p. 90.

(2) L'abbé Cochet, *Notice hist. et archéol. sur les antiq. franq. et l'Église de Lamberville*, p. 14. — Id., *La Picardie*, t. III, p. 348.

taine les vases que nous avons rassemblés. Toute cette céramique avait les caractères qui distinguent la poterie bien connue du XIIIe au XVe siècle. Le XIVe y dominait. Un ou deux étaient en terre blanche, à fond bombé, à collet et à parois côtelées horizontalement. (Nous donnons ici un de ces vases qui a été recueilli entier et qui est entré au Musée de Rouen.) Des vases

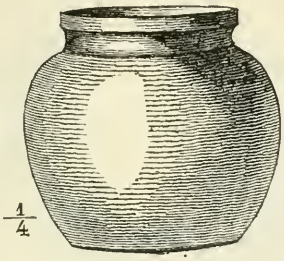

VASE A CHARBON EN TERRE BLANCHE, XIIIe SIÈCLE.
(ROUEN, SAINT-OUEN, 1871)

d'une identité parfaite avec ceux-ci ont été recueillis à Fécamp, en 1856 ; à Auffay, en 1861 (1) ; à Leure, près le Havre, dans la tombe de Pierre Berenguier (XIIIe siècle) (2) ; à Saint-Wandrille, en 1861 (3) ; à Lillebonne, à Sigy (4), à l'abbaye d'Aumale, en 1859 (5), et au Câtillon, près Bénouville-sur-Orne, en 1851 (6).

(1) *Procès-Verbaux de la Commission des Antiq. de la Seine-Inf.*, t. II, p. 179.

(2) Ibid., p. 74.

(3) L'abbé Cochet, *Fouilles faites en* 1861, *à l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. 9 et 10.

(4) Id., *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 390, 392.

(5) *La Picardie*, 2e série, VIIe année, p. 73, 74.

(6) Charma, *Rapport sur les Fouilles exécut. au Câtillon, en* 1851, p. 23, 24. — Id., *Mémoire de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIX, p. 496. — *Sépult. chrét. de la période anglo-normande, trouv. à Bouteilles, en* 1857, p. 51-58.

(Nous reproduisons ici quelques-uns des vases que nous venons de citer.)

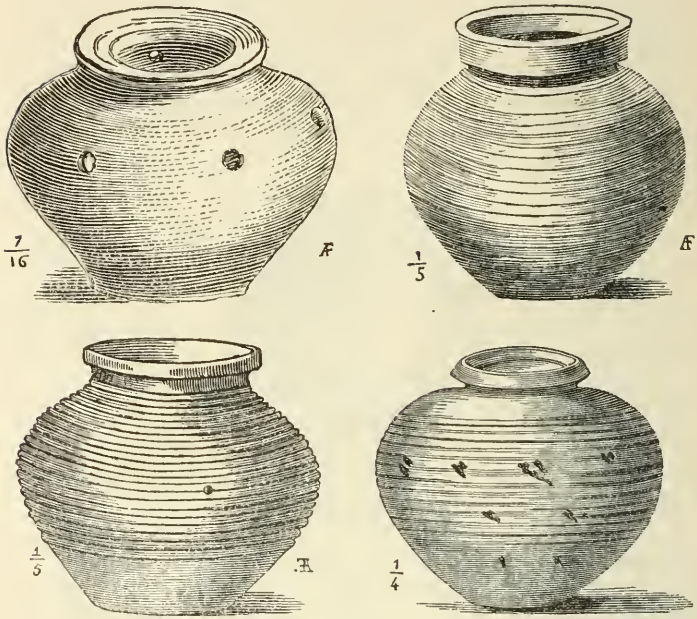

VASES DU XIIe SIÈCLE. (CIMETIÈRES DE LA SEINE-INFÉRIEURE.)

Pour les autres, j'en ai surtout distingué de deux sortes : les premiers en terre blanche, les derniers en terre rougeâtre. Ceux en terre blanche avaient une anse et une ouverture sans collet. Au fond de ces vases et sur les bords on trouve du vernis verdâtre mal distribué. De ce même vernis on remarque également quelques taches sur la panse extérieure. Des vases analogues à ceux-ci ont été rencontrés à Bouteilles (1),

(1) L'abbé Cochet, *Archæologia*, vol. XXXVI, p. 266, pl. XXI, fig. 6. — *Sépult. chrét. de la période anglo-normande, trouv. à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857, p. 50, 51.

au Petit-Appeville (1), à Rouxmesnil (2), à Neufchâtel (3), à Massy, à Auffay (4), etc. Les vases en terre rose ont aussi une anse, un fond bombé, une ouverture sans collet. Le vernis verdâtre y est plus abondant et mieux répandu au dedans qu'au dehors.

(Comme aucun des vases de ce genre n'est venu entier à Rouen, nous reproduisons ici des analogues trouvés dans la Seine-Inférieure.)

VASES EN TERRE BLANCHE AVEC VERNIS VERDATRE, XIIIe SIÈCLE.
(CIMETIÈRES DE BOUTEILLES ET DE NEUFCHATEL, EN NORMANDIE.)

(1) *Notice hist. et archéol. sur l'église et le hameau du Petit-Appeville, près Dieppe*, p. 11.

(2) *Explorat. des anc. Cimetières de Rouxmesnil et d'Étran*, p. 3.

(3) *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 388.

(4) *Procès-Verbaux de la Commission des Antiq. de la Seine-Inf.*, t. II, p. 179.

Presque tous ces vases, que nous venons de décrire, ont été forés après la cuisson, afin de servir d'encensoirs pendant les funérailles, puis jetés immédiatement dans la tombe avec le charbon qui les remplissait.

Dans cette couche nous avons rencontré deux cercueils de plâtre, en plâtre coulé sur place, bien entendu. L'un d'eux n'avait guère conservé que les angles; mais l'autre, aperçu le 21 mars, avait montré ses parois qui étaient doubles : il formait la cavité et présentait pour la tête un petit oreiller en forme de calotte. Nous savons qu'à Paris et ailleurs, il a été rencontré des cercueils de plâtre descendant jusqu'au xve siècle. Il doit en être de même de ceux-ci.

Voilà pour la première couche de nos sépultures et la période que j'appellerai *Valésienne* (xive et xve siècles).

La seconde assise que j'appellerai *Capétienne* (1050 à 1250), commence à se manifester à 1 mètre 25 centimètres pour durer jusqu'à 2 mètres. Assez généralement elle est double, c'est-à-dire que les tombeaux sont les uns sur les autres. Tous ces cercueils sont faits des morceaux de pierre juxtaposés et fixés à l'aide de mortier. Chose remarquable : dans de pareils cercueils, on ne trouve jamais de pierre pour servir de fond. Sur les côtés les pierres sont posées à champ, tandis que d'autres, posées à plat, forment le couvercle ; il n'y a strictement que la place du corps, et encore un emboîtement carré a été pratiqué pour la tête.

(Nous reproduisons à la page suivante un de nos cercueils de Rouen du xiie siècle.)

De pareils cercueils sont bien connus. Dans mes différents Mémoires sur les sépultures chrétiennes, j'ai eu souvent l'occasion de les mentionner et de les reproduire. Je citerai notamment les trois différentes fouilles faites à Bouteilles, près Dieppe, de 1855 à

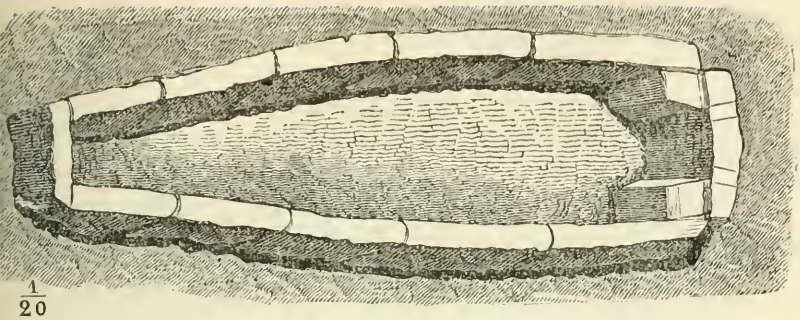

1/20

CERCUEIL CHRÉTIEN EN PIERRE DU XIIe SIÈCLE (INTÉRIEUR).
(ROUEN, SAINT-OUEN, 1871.)

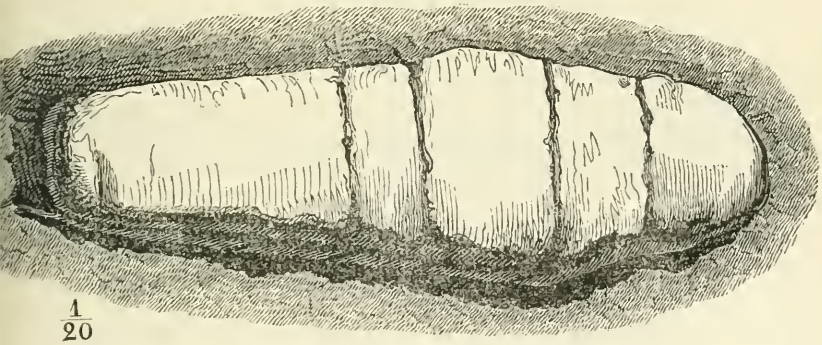

1/20

CERCUEIL CHRÉTIEN EN PIERRE DU XIIe SIÈCLE (EXTÉRIEUR).
(ROUEN, SAINT-OUEN, 1871).

1857 (1) ; celles d'Étran, en 1859 et en 1860 (2) ; celles de Rouxmesnil, en 1858 (3) ; du Petit-Appeville, en

(1) L'abbé Cochet, *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 221-226, 332-334. — Id., *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXII, p. 12-16. — *Bulletin monumental*, t. XXV, p. 103-131, 178-311. — *Archæologia*, vol. XXXVI et XXXVII. — *Sépult. chrét. de la période anglo-norm., trouv. à Bouteilles, en* 1857, p. 1 à 40.

(2) Id., *Explorations des anc. cimet. de Rouxmesnil et d'Étran*, p. 9 et 10. — *Archæologia*, vol. XXXIV. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXV.

(3) Id., *Explor. des anc. cimet. de Rouxmesnil et d'Étran*, p. 6-7.

1861 (1), et de Saint-Wandrille, en 1861 (2). Je ne finirais pas si je voulais citer les analogues découverts soit dans nos contrées, soit ailleurs. Je ne puis cependant me dispenser de citer Hautot-sur-Mer et Martin-Église, près Dieppe (3); l'abbaye du Tréport (4), le prieuré de Bonne-Nouvelle, à Rouen (5); la léproserie du Câtillon, à Bénouville-sur-Orne (6); l'abbaye de Saint-Denis, en France (7); la Réole, près Bordeaux (8); Saint-Serges, à Angers (9); Tarons (Basses-Pyrénées) (10), Brétigny, près Quierzy (Oise) (11); la cathédrale de Laon (12), la cathédrale de Worcester (13) et le collége d'Arundel, en Angleterre (14).

(Comme analogues, nous reproduisons ici deux cer-

(1) L'abbé Cochet, *Notice hist. et archéol. sur l'église et le hameau du Petit-Appeville*, p. 10.

(2) Id., *Fouilles faites à l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. 5. — *Revue de la Normandie*, année 1862, p. 3-4.

(3) Id., *Sépult. gaul., rom., franq. et normand.*, p. 322.

(4) Id., *Les Églises de l'arrond. de Dieppe*, t. Ier, p. 175.

(5) Pottier, *Revue de Rouen*, année 1850, p. 315.

(6) Charma, *Rapport sur les fouilles exéc. au Câtillon, près Bénouville-sur-Orne*, p. 20. — Id., *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIX, p. 494.

(7) *Compte-rendu des trav. de la Commiss. des Monum. hist. de la Gironde*, 1847, p. 36.

(8) Berthevin, *Recherc. hist. sur les dern. jours des rois de France*, p. 296.

(9) Godard-Faultrier, *Note sur un Tombeau découvert à Saint-Serges*, in-8o, Angers, 1857. — *Bulletin monum.*, t. XXIII, p. 75. — *Revue de l'Art chrét.*, année 1857, p. 130.

(10) *Bullet. du Comité d'Hist. et d'Archéol. de la prov. ecclés. d'Auch*, t. Ier, p. 512.

(11) *Bullet. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de la Moselle*, 3e année, p. 103.

(12) *Journal des Débats*, du 21 mars 1857, d'après le *Journal de l'Aisne*.

(13) *The Illustrated London News*, du 21 juin 1856, p. 691.

(14) *Sussex archæological collections*, vol. III, p. 80.

cueils du XIIe siècle trouvés par nous à Bouteilles, près Dieppe.)

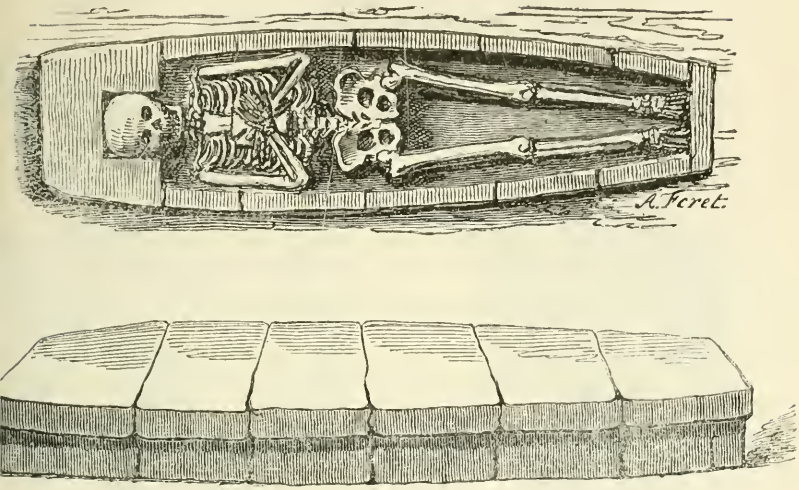

CERCUEILS EN PIERRE, XIe ET XIIe SIÈCLES. (BOUTEILLES, PRÈS DIEPPE, 1855-57.)

Nous éprouverions une certaine difficulté à dater ce genre de cercueils, sans une circonstance particulière qui s'est produite à Bouteilles, à diverses reprises. Dans quinze ou seize cercueils s'est montrée, sur la poitrine du mort, une croix en plomb de forme presque grecque, sur laquelle était gravée une formule d'absolution. L'écriture, tracée à la pointe, a été examinée par les plus savants paléographes de notre École des Chartes, de la Bibliothèque et des Archives nationales. Elle a été jugée par eux appartenir aux XIe et XIIe siècles (1). Nous nous croyons donc autorisé à reporter à cette période toutes les sépultures de la même

(1) L'abbé Cochet, *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.*, p. 303-318.

espèce, qu'elles nous apparaissent en France ou en Angleterre. Pour éclairer et convaincre le lecteur, nous reproduisons ici quatre des croix d'absolution trouvées dans les tombeaux de Bouteilles.

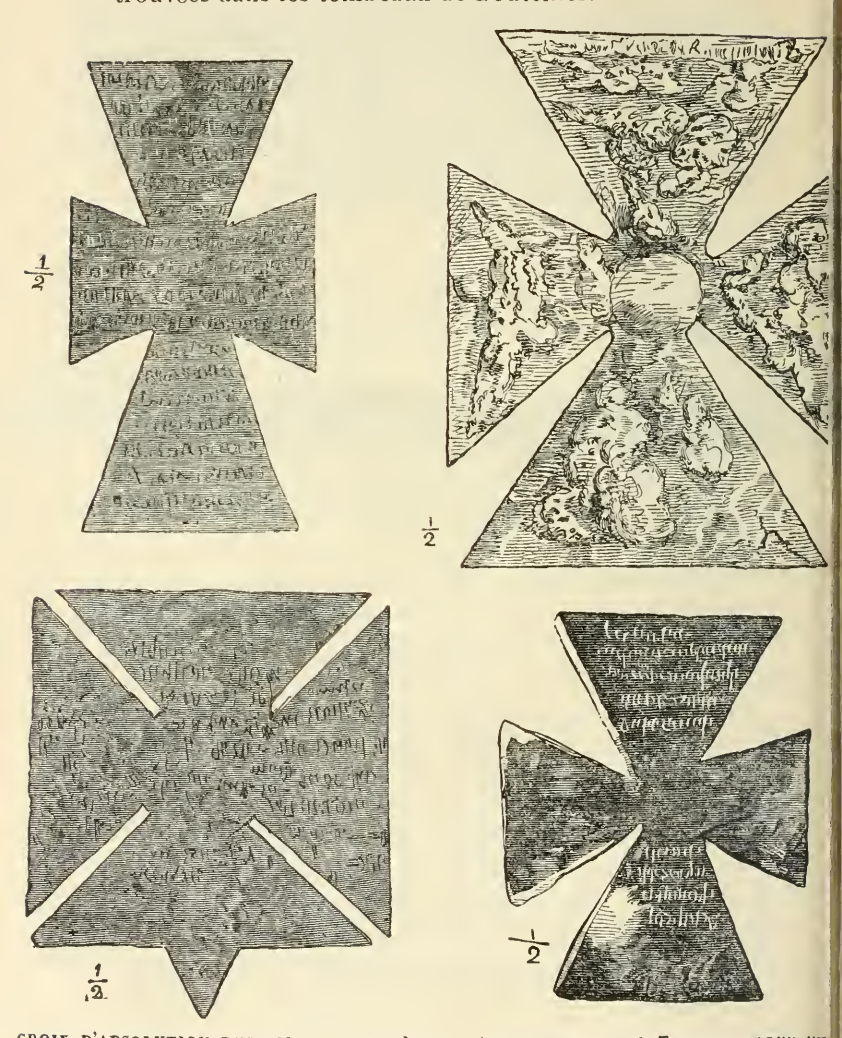

CROIX D'ABSOLUTION DES XIe ET XIIe SIÈCLES. (BOUTEILLES, PRÈS DIEPPE, 1855-57

Plusieurs circonstances ou détails se rattachant soit à la charpente de ces cercueils soit aux objets meubles qu'ils contenaient, sont de nature à nous confirmer dans la date que nous leur assignons. Pour ce qui touche la construction, un de nos cercueils, fait comme les autres de pièces et de morceaux, renfermait dans sa charpente une sculpture romane détachée de l'église. C'était une bordure circulaire où l'on reconnaissait parfaitement des billettes du XIe siècle, entrées ici dans une sépulture du XIIe. Un autre a offert, gravée sur pierre, une croix grecque semblable à nos croix d'absolution de Bouteilles. (Nous reproduisons ici cette croix : on pourra voir combien sa forme se rapproche de celle de Bouteilles)

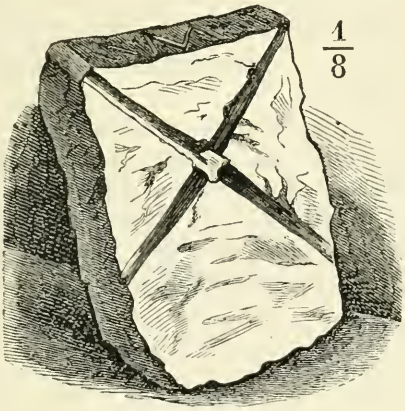

CROIX TRACÉE SUR PIERRE, XIIe SIÈCLE. (ROUEN, St-OUEN, 1871.)

Dans le pauvre et chétif mobilier qui est sorti de ces sépultures, nous signalerons une boucle en fer recueillie à la ceinture et des bottines ou chaussures en cuir rencontrées aux pieds de défunts que l'on est tenté de considérer comme des religieux.

A plusieurs reprises nous avons eu l'occasion de constater la présence de boucles dans des sépultures chrétiennes du Moyen-Age. La première fois, ce fut, en 1861, dans le prieuré d'Auffay, près Dieppe (1). La seconde fois, ce fut dans une fouille pratiquée la même année dans la célèbre abbaye de Saint-Wandrille (2). Une boucle en cuivre a été également rencontrée, en 1858, par M. Métayer, dans la léproserie de la Madeleine de Bernay (3). Une ceinture bouclée a été vue, en 1807, dans une sépulture du XIIIe siècle, observée par M. Alexandre Lenoir dans l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris (4). Enfin, une boucle avec ceinture figure sur la plupart des dalles tumulaires des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Je cite pour exemple la tombe de Regnault Lemoigne, chaussetier, mort à la léproserie de Dijon, le 25 novembre 1482 (5). Mais comme tout le monde portait ceinture à cette époque, il devient difficile de décider si, à Rouen, nous avons affaire à des clercs ou à des laïques.

Quant aux chaussures remarquées sur deux des morts de nos tombeaux capétiens, ce n'est certes pas la première fois que cela se rencontre; nous-même en avons trouvé plusieurs à l'abbaye de Saint-Wandrille dans des fouilles que nous avons dirigées, en 1861 (6). Avant nous, le même monastère en avait donné dès

(1) *Procès-verbaux de la Commiss. des Antiq. de la Seine-Inf.*, t. II, p. 178-180.

(2) L'abbé Cochet, *Fouilles faites en* 1861, *dans l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. 7. — *Revue de la Normandie*, année 1862.

(3) Id.

(4) A. Lenoir, *Stat. mon. de Paris*, 3e liv., pl. XI, fig. 1 et 10.

(5) *Bulletin du Comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France*, t. III, p. 46, pl. I.

(6) L'abbé Cochet, *Fouilles faites en* 1861, *à l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. 14, 15.

1671 (1), et celui de Jumiéges en a montré à différentes reprises, tant dans l'église que dans le chapitre. Cela tenait sans doute à l'usage assez général d'inhumer les moines et surtout les abbés tout habillés (2); c'était tout à la fois une prescription liturgique et une forme symbolique : nos ancêtres croyaient que les chaussures signifiaient que l'on était prêt à se présenter au jugement de Dieu. C'est la raison qu'en donnent les liturgistes du XIIe et du XIIIe siècle : « (Mortui) habeant et soleas in pedibus qua significent ita se paratos esse ad judicium (3). Et ut quidam dicunt, debent habere caligas circà tibias ut per hoc ipsos esse paratos ad judicium representætur (4). »

(1) Guilmeth, *Descript. géogr., hist., stat. et mon. des arrond.*, t. II, p. 173.

(2) L'abbé Cochet, *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 365. — Id., *Revue de l'Art chrétien*, t. VI, p. 254.

(3) Johan. Beleth., *Divin offi. explicatio*, c. CLIX.

(4) Durandus, *Rationale divin. offic.*, lib. XII, c. 35. — Nous pourrions citer une foule d'exemples de défunts inhumés avec leurs chaussures, retrouvés par l'archéologie. — On remarque des chaussures liées aux pieds d'un moine du XIIIe siècle, aperçues, en 1807, dans l'église de Sainte-Geneviève, de Paris. (Albert Lenoir, *Statistique monum. de Paris*, 13e livraison, pl. XI, fig. 1 à 10). — En 1861, la cathédrale de Worcester a montré, dans le mur même de l'édifice, un squelette ayant aux pieds des sandales avec des semelles de cuir. (*The Gentleman's Magazine*, octobre 1861, p. 427). — Un petit nombre d'années auparavant, l'évêque Tyndewode, récemment découvert en Angleterre, avait été trouvé avec des sandales aux pieds. (*Archæologia*, vol. XXXIV, p. 403.— Wylie, *The graves of the Allemanni*, p. 26) Ce qui prouva aux antiquaires anglais que cette coutume avait duré chez eux jusqu'au XVIe siècle. — Les églises ou monastères d'Angers nous en ont offert beaucoup d'exemples. Dans le tombeau du chanoine Gérard, fondateur de l'église de Toussaint, mort en 1028, on trouva des chaussures qui disparurent au toucher. (Godard-Faultrier, *Nouvelles archéol.* décembre 1853, p. 11.) — On en a découvert également dans le tombeau de Robert Ier, mort abbé de ce monastère, en 1140. (Id.,

Nous ne saurions omettre une double circonstance dont l'une sert à dater l'autre. Le 27 mars nous avons ouvert un cercueil formé de dalles juxtaposées. Au fond se trouvait, par exception, une couche de mortier. Le mort qui reposait nous a présenté des pieds enveloppés de bottines de cuir. Dans ce même tombeau se trouvait une pierre longue de 40 centimètres, large de 27 et épaisse de 8 centimètres, présentant, gravée en creux, une croix grecque entièrement semblable aux croix d'absolution de Bouteilles : ceci indique une grande parité de date. (Nous avons reproduit cette croix gravée à la page 129.)

Répertoire archéol. de l'Anjou, août 1840, p. 250, 251.) — M. Godard-Faultrier cite également des sandales ou bottines de cuir rencontrées sur François d'Orignay, abbé de Saint-Serges, d'Angers, trouvé en 1857. Cet abbé vivait au xve siècle. *(Notes sur un Tombeau découv. à Saint-Serges, d'Angers*, p. 2.) — Un historien milanais affirme qu'en 1638, on trouva, dans la basilique ambroisienne, le tombeau de Bernard, roi d'Italie, et petit-fils de Charlemagne. Ce prince, inhumé en 818, avait encore conservé à ses pieds et autour de ses jambes des chaussures de cuir rouge et des semelles de bois. (Puricelli, *Monument. Basilic. Ambros.)* — A Chelles, on conservait, dans l'ancienne abbaye, trois souliers attribués à sainte Bathilde et à sainte Berthilde, abbesses ou religieuses de ce monastère, au viiie siècle. « Il est probable, dit avec raison M. Grésy, que ces chaussures provenaient de leurs cercueils. » (*Revue archéol.*, année 1856, p. 663, pl. 273.) — Saint-Edmond ou Saint-Edme, de Cantorbéry, est mort, en 1241, à l'abbaye de Prontigny, près Auxerre. Dom Martenne raconte que lorsqu'on ouvrit son tombeau, on rencontra, parmi ses *pontificalia*, des sandales encore intactes. En 1856, M. de Linas a vu ces sandales à Sens chez M. Chauveau, vicaire-général. Il les décrivit et les dessina dans la *Revue de l'Art chrétien* (t. 1, p. 35, pl., fig. 4.) — Lors de l'exhumation de Gauthier Cornut, archevêque de Sens, mort en 1241, on trouva une paire de sandales funèbres qui furent réintégrées dans le cercueil. *(Revue de l'Art chrétien*, t. vi, p. 357.) — On a surtout recueilli, en abondance, des chaussures symboliques en bois sculpté, dans les tombeaux souabiens de l'ère carlovin-

Un dernier trait qui vient ajouter à tout ce que nous connaissons et qui aidera encore à dater cette famille de tombeaux, c'est que plusieurs d'entre eux étaient en maçonnerie. Or, des cercueils en maçonnerie ont été rencontrés çà et là, et plusieurs parmi eux peuvent asseoir une date certaine.

Le 9 avril 1857, j'ai trouvé à l'intérieur de l'église de Bouteilles, près Dieppe, un cercueil en maçonnerie grossière. C'était une masse énorme qui ne ressemblait pas mal à une fondation antique. Les bouts et les côtés étaient faits avec de gros silex à peine taillés et soudés

gienne, explorés, en 1846, à Oberflacht, près Stuttgart, dans le Wurtemberg. (Von Durrich, *Die heidengraber am lupfen bei Oberflacht*, pl. XIII, n° 4.) — Le célèbre docteur Grimm prétend que la coutume des chaussures funèbres existe encore en Allemagne. (Wylie, *The graves of the Allemanni in Suabia*, p. 24-26.) — On cite même des traces de cet usage dès l'époque romaine. M. Deville a reconnu une semelle dorée dans un tombeau de Quatre-Mares, près Rouen, en 1843. (Deville, *Découv. de Sépult. ant. à Quatre-Mares*, dans la *Revue de Rouen*, année 1843, 1er sem., p. 124. — L'abbé Cochet, la *Norm. souter.*, 2e édition, p. 49.) — Nous-même en avons trouvé à Cany, en 1849. (La *Norm. souter.*, 1re édition, p. 53-54 ; 2e édition, p. 63-64. — Girardin, *Précis analyt. de l'Acad. de Rouen*, 1852, pl. IV), et M. Godard-Faultrier en signale à Angers la même année. (Godard-Faultrier, la *Paroisse*, 1re année, p. 229, septembre 1861.) — Il ne faudrait pas croire que cette coutume ait péri dans l'Église et dans les monastères, ce serait une grande erreur. Dans le *Cérémonial des Religieuses de l'abbaye de Montivilliers*, on lit ce qui suit à l'article de l'inhumation d'une abbesse ou d'une religieuse : « Le corps étant lavé, on le vêtira de vêtements convenables : premièrement, d'une sergette, de la robe noire et du grand flocq, aux professes du chœur seulement, puis les chaussures. » (P. 180-182.) — Dans un compte de dépense des frais funéraires de Roger Belot, prêtre curé de Méry (archidiaconé de Pontoise), mort en 1603, et conservé aux archives de la Seine-Inférieure, on lit : « Il sera accordé, pour une paire d'escarpins pour mettre aux pieds du défunt, estant en bière, XII sous 6 deniers. »

à l'aide de mortier. A Saint-Ouen le silex était remplacé par le moellon, des fragments de pierre et des tuffeaux. A Bouteilles le couvercle se composait de brêches posées sans art et simplement liées avec du mortier. Le squelette, renfermé dans l'intérieur, offrait, sur sa poitrine, une croix de plomb avec formule d'absolution. A ce cercueil, daté par la paléographie, nous en ajouterons un, daté par l'Histoire (1).

Le 9 juillet 1672, des ouvriers, employés à creuser les fondations de la tour occidentale de l'église de Saint-Mélaine, de Rennes, rencontrèrent un cercueil en maçonnerie, se rétrécissant dans les pieds et recouvert de grandes dalles plates. Une croix de plomb, placée sur l'estomac du défunt, indiquait la sépulture de Constance, duchesse de Bretagne, fille de Guillaume-le-Conquérant, et femme d'Alain Fergent, décédée en 1091 (2).

Malgré cela, nous ne voudrions pas affirmer que la forme sépulcrale que nous venons de décrire, soit en maçonnerie, soit en moellons juxtaposés, n'ait jamais franchi le XIIe siècle. Un document écrit nous apprend que Nicolas Gellant, mort évêque d'Angers, en 1290, fut enterré « in sarcophago de tufello de variis peciis composito (3). » Nous croyons aussi qu'il faut attribuer au XIIIe siècle une tombe du genre des nôtres rencontrée à Arundel, en Angleterre (4), et, probablement, les trois cercueils de pierre trouvés, en 1851,

(1) L'abbé Cochet, *Sépult. chrét. de la période anglo-normande, trouv. à Bouteilles, en* 1857, p. 31-40. — Id., *Bulletin monumental*, t. XXV, p. 273-293.

(2) L'abbé Cochet, *Sépult. chrét. de la période anglo-normande, trouv. à Bouteilles, en* 1857, p. 22.

(3) Dom Luc d'Achery, *Spécilége*, t. X, p. 251. — De Gerville, *Essai sur les Sarcophages*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. II, p. 213.

(4) *Sussex archæological collections*, vol. III, p. 80.

par M. Charma, dans le cimetière de la léproserie du Câtillon, à Bénouville-sur-Orne (1).

Chose surprenante, nous n'avons jamais trouvé un seul vase dans ces cercueils ; rarement autour d'eux. Nous en concluons qu'aux XIe et XIIe siècles, l'usage des vases funéraires pour l'eau bénite et pour l'encens ne subsistait pas encore pour nos trépassés, ou du moins qu'on ne jetait pas encore dans la tombe les vases destinés à ce service. Aussi, jusqu'à présent, nous n'avons véritablement que les croix d'absolution pour dater ces sépultures.

Toutefois, la position des mains est de nature à fournir une observation sur les inhumations de cet âge. Au moment où ces cercueils s'introduisent parmi nous, les bras sont pieusement joints sur la poitrine dans une attitude de prière et de repos; les avant-bras se croisent et les mains touchent les coudes. Cette attitude, qui est celle de cet âge, se retrouve ici généralement.

Toutefois, il n'est pas sans exemple de voir les mains jointes sur la poitrine.

J'ai un détail à ajouter à propos des cercueils de ce temps et sur l'empire de l'habitude ou, si l'on veut, de la mode. Dans le milieu où nous sommes et parmi les sarcophages faits de pièces et de morceaux, il s'est trouvé quelques cercueils en pierre de Vergelé d'un seul morceau et ayant tous les caractères des tombeaux francs des VIe, VIIe et VIIIe siècles. Pour nous ces cercueils étaient, comme nous l'avons déjà dit, des mobilisés, d'anciens sarcophages rencontrés par les fossoyeurs du XIIe siècle et utilisés par eux pour des personnages de leur temps. Cela est si vrai que les couvercles primitifs manquant, on y a suppléé par

(1) Charma, *Rapport sur les Fouilles exécut. au Câtillon, en* 1851, et *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIX, p. 492-496.

une série de pierres plates, juxtaposées, comme on savait le faire alors. De plus, comme la coutume s'était introduite de faire des réceptacles ronds ou carrés pour la tête, et que les auges franques n'en avaient point, on y suppléait en plaçant deux chantiers de pierre, ce qui équivalait à l'entaille prise à même la pierre du pays. Comme on le voit, on ne peut mentir à son origine, et, parmi nos pères, nul n'a songé à nous tromper. La critique, d'ailleurs, et la connaissance du passé, faisaient alors complètement défaut.

Avant de passer à la troisième couche de nos cercueils, j'ai encore une observation importante à consigner ici. Elle est relative à une couleur violette qu'on remarque sur un grand nombre de squelettes de cette période. Cette teinte qui s'attache principalement aux os des jambes, des bras et de la tête, était surtout visible dans les cercueils en maçonnerie ou en pierres juxtaposées dans lesquels la terre n'avait pas pénétré. L'interposition de la terre avait tellement pour effet d'anéantir cette coloration, que dans les sarcophages remplis de terre, seulement vers les pieds, les ossements avaient la teinte grise et étaient solides comme partout ailleurs, tandis que vers la tête, dans la portion vide du cercueil, les os teints en violet et brillants de salpêtre, s'en allaient en poussière au moindre contact.

Ce n'est pas la première fois que, dans des fouilles archéologiques , cette particularité se présente. En 1866, dans un Mémoire lu au congrès des Sociétés savantes, tenu à la Sorbonne de Paris, M. le comte de Pibrac a parlé d'ossements anciens récemment découverts dans une crypte d'Orléans. Ce savant archéologue, ayant reconnu, sur quelques-uns de ces os, des traces de couleur violette, a supposé qu'ils avaient passé au feu. Un ou deux de ces ossements se trouvant placés sur le bureau de la Section d'Archéologie, je les ai examinés, et ai cru reconnaître sur eux une teinte

violette bien prononcée. Ces ossements, toutefois, ne me parurent nullement avoir passé au feu. Je considère la teinte violette qui les recouvre comme un pur effet physique et je rattache ce fait à la série de ceux que je vais citer.

« En 1807, lorsque l'on détruisit, à Paris, l'antique église de Sainte-Geneviève, on découvrit plusieurs tombeaux de cette royale basilique. Deux savants illustres, MM. Fourcroy et Vauquelin, virent avec étonnement deux squelettes dont les os étaient teints depuis les côtes jusqu'à la moitié du tibia, d'un beau violet foncé. Ils jugèrent, contre divers avis opposés, que la matière colorante, qui s'était épanchée sur les ossements, n'était qu'un simple résultat de la décomposition des corps eux-mêmes (1). »

Ce même fait, que nous avons puisé dans un travail de M. Hyacinthe Langlois, est cité par M. Alexandre Lenoir, lui-même, dans les *Mémoires de l'Académie celtique* (2). M. A. Lenoir, à ce que nous pensons du moins, était chargé de surveiller les découvertes faites pendant les travaux de démolition.

En 1845, M. Godard-Faultrier découvrit, à Angers, dans l'église de Toussaint, le cercueil de l'abbé Robert Ier, qui vivait au XIIe siècle. « Les restes de son crâne offraient une légère couche brillante et violacée qui vraisemblablement était du phosphate de chaux cristallisé (3). »

Vers 1860, M. l'abbé Decagny, curé d'Ennemain (Somme), a trouvé, dans le cimetière de sa paroisse, située près Péronne, un ancien tombeau en pierre,

(1) Hyacinthe Langlois, *Notice sur des Tombeaux gallo-romains découverts à Rouen, en* 1827 *et* 1828, et *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. IV, p. 242.

(2) Tome Ier, p. 358.

(3) Godard-Faultrier, *Répertoire archéologique de l'Anjou*, août 1861, p. 251.

taillée et scellée, qui, sans vases ni monnaies, avait sur ses os consumés une teinte violette.

Nous-même, enfin, dans le cimetière chrétien de Bouteilles, près Dieppe, avons rencontré, en 1857, un cercueil du XIIe siècle, composé de moëllons réunis à l'aide de mortier. Comme la terre n'avait point pénétré dans ce sarcophage, nous avons pu voir le corps dans son état primitif. Ce n'est pas sans étonnement que nous avons remarqué une teinte violette très-prononcée sur les parties proéminentes des ossements. Ayant remis quelques portions de ces os à M. le docteur Delattre, pour les analyser, ce chimiste reconnut qu'à Bouteilles comme à Paris, la teinte violette était due à une matière animale (1).

Nous reprenons maintenant la suite de notre exploration.

La troisième couche, que j'appellerai carlovingienne, allait de 2 mètres à 2 mètres 60 centimètres du sol. Cette couche nous a donné de cet âge six cercueils, entièrement semblables pour la matière et la forme. Ces sarcophages, lourds et massifs, sont en pierre du pays, d'un seul morceau ; ils viennent ou de la carrière de Bihorel, qui appartenait aux moines de Saint-Ouen, probablement depuis la fondation du monastère, ou bien des carrières de Caumont, exploitées, pendant tout le Moyen-Age, sous le nom de *Val-des-Leux*. Ils sont presque égaux aux pieds et à la tête; les pieds sont généralement amoindris comparativement au haut du corps. La forme pesante et rude de ces sarcophages a quelque chose des tombeaux romains des IVe et Ve siècles. La forme du couvercle, presque toujours d'une seule pièce comme les auges elles-mêmes, a quelque chose de bombé et de semi-circulaire ; mais

(1) L'abbé Cochet, *Sépult. chrét. de la période anglo-normande, trouv. à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857, p. 8 et 9. — Id., *Bulletin monumental*, t. XXV, p. 110-112.

ce qui les distingue entièrement des cercueils antiques, c'est un emboîtement circulaire pour la tête, pratiqué à même la roche. Ici l'emboîtement est rond, tandis qu'il est carré dans les cercueils faits de plusieurs morceaux.

Nous donnons à la page 240 la reproduction de trois de ces cercueils : l'un est fermé, tandis que les deux autres sont ouverts.

Nous connaissons un sarcophage du genre de ces derniers, et pour lequel nous pouvons fournir une date certaine. C'est celui de Robert Champart, ancien abbé de Jumiéges, dont le cercueil date de la première moitié du XIe siècle. Robert, après avoir été évêque de Londres et archevêque de Cantorbéry, était revenu mourir à Jumiéges, simple moine, en 1052. Son tombeau, exhumé dans ces derniers temps, se voit dans le chœur de Jumiéges, au lieu même où il fut inhumé. Il a une entaille, pour la tête, prise à même la pierre, ce qui me fait penser que les six cercueils de Saint-Ouen sont des temps carlovingiens ; cette série manquait à nos études.

Malheureusement nous n'avons trouvé dans aucun d'eux un seul objet d'art qui pût nous affermir complétement dans nos inductions. Nous avons seulement reconnu que l'on avait pratiqué à leur égard un abus fréquent aux temps mérovingiens. En effet, quelques-uns ont été réoccupés, et, dans le plus grand de tous, où pas une parcelle de terre n'avait pénétré, il s'est rencontré deux corps et deux têtes. La tête du dernier venu remplissait l'emboîtement, tandis que celle du premier occupant était à la place des épaules. Les ossements du dernier étaient parfaitement alignés, pendant que ceux du premier avaient été reployés sur les jambes de son successeur. Le sol sur lequel les grandes tombes reposaient, était semé de tuiles à rebords, ce qui indiquait que la couche antique n'était pas loin.

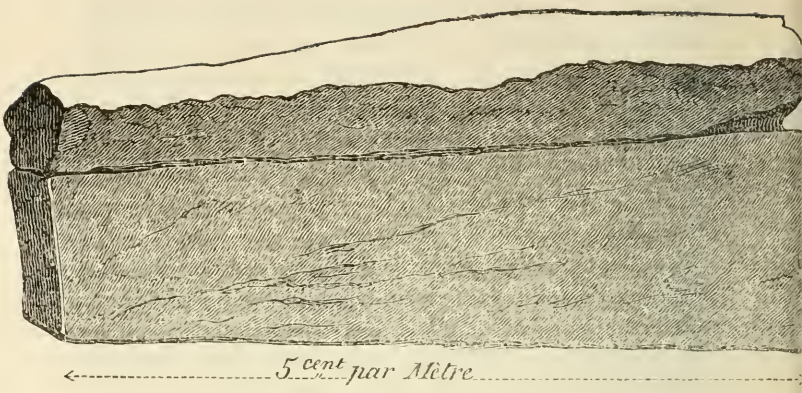

CERCUEIL CARLOVINGIEN. (ROUEN, 1871.)

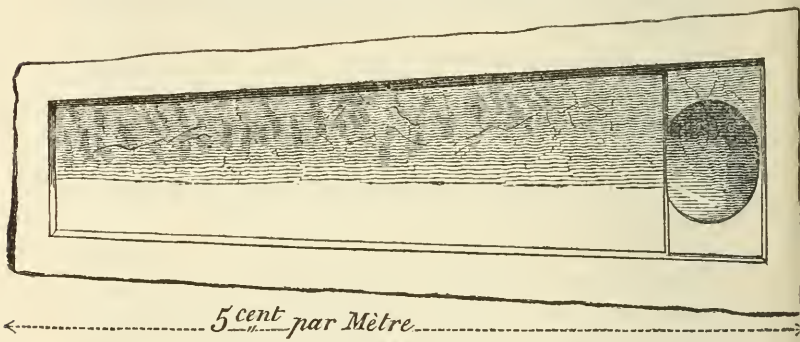

CERCUEIL CARLOVINGIEN OUVERT. (ROUEN, 1871.)

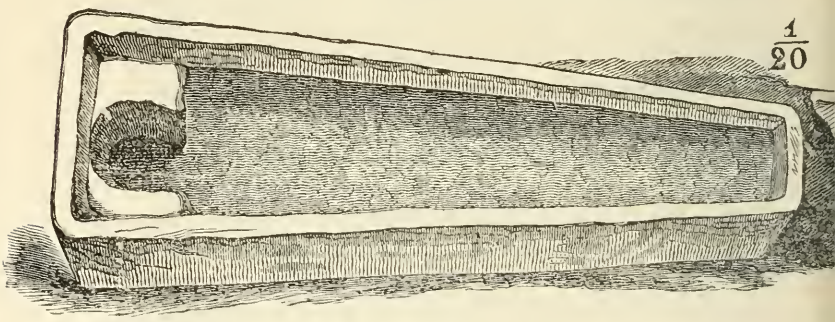

INTÉRIEUR D'UN CERCUEIL CARLOVINGIEN. (ROUEN, SAINT-OUEN, 1871.)

De plus, les mains n'étaient pas croisées sur la poitrine, comme cela se pratiquait généralement au XIIe siècle. Mais elles étaient posées dans la région de l'abdomen, position naturelle commune au VIIe siècle.

La quatrième couche, que j'appellerai mérovingienne, va de 2 mètres 80 centimètres à 3 mètres 40 centimètres. Elle se compose de cercueils en pierre de Vergelé, de Saint-Gervais ou de Saint-Leu. En un mot, c'est la pierre du bassin de Paris. Il s'en est trouvé ici huit à dix dans leur place antique et naturelle. Tous sont d'un seul morceau. Les couvercles sont plats ou légèrement tectiformes. Le plus beau de tous montre au fond un trou ovale préparé pour l'évacuation des matières putrides. Comme tous leurs pareils, ils sont plus étroits aux pieds qu'à la tête.

Comme spécimen de nos cercueils mérovingiens de Rouen, nous donnons ici le plus remarquable d'entre eux.

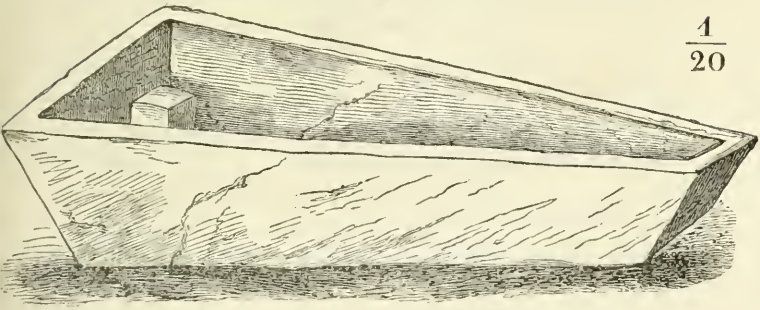

CERCUEIL MÉROVINGIEN. (ROUEN, SAINT-OUEN, 1871.)

Puis, pour donner plus de force à nos démonstrations, nous reproduisons en même temps deux cercueils francs, celui d'Ouville-la-Rivière, rencontré en 1854, et l'un des cercueils de Dieppe exhumés en 1846.

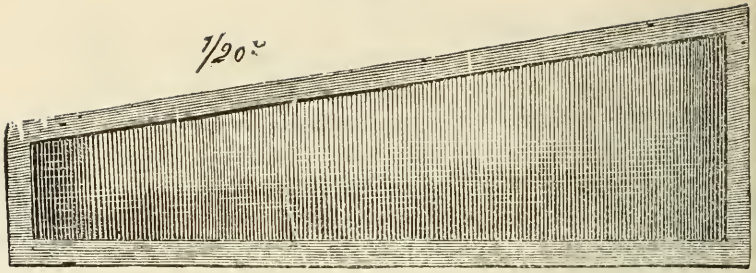

CERCUEIL FRANC. (OUVILLE-LA-RIVIÈRE, 1854.)

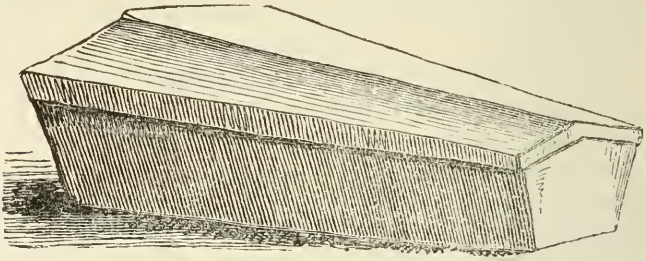

CERCUEIL FRANC. (DIEPPE, 1846.)

Ce qui, pour moi, sert autant que les cercueils à dater ces inhumations de la première heure, ce sont les objets d'art qui les accompagnent. Auprès du premier des cercueils francs que nous ayons découverts, nous avons recueilli un vase mérovingien comme ceux d'Envermeu et de la vallée d'Eaulne.

Nous reproduisons à la page suivante le vase mérovingien de Rouen, et nous l'accompagnons d'un vase franc de la vallée de l'Eaulne.

Le plus profond de tous, que nous avons visité le 27 mars, nous a donné une agrafe en bronze ciselé, quatre perles d'ambre et quelques débris de fer. Ce cercueil, rempli de terre et vide d'ossements, avait été visité et violé il y a bien des siècles, et ce que nous avons recueilli n'était que des épaves échappées aux spoliateurs.

Le fond du cercueil était entièrement rougi par l'oxyde, ce qui prouverait l'importance du matériel dont fut accompagné le mort des temps mérovingiens.

VASE FRANC. (ROUEN, 1871.)

VASE FRANC. (ENVERMEU, 1852.)

Toutefois, malgré les spoliations anciennes, il était resté dans ce sarcophage deux pièces à conviction de l'origine mérovingienne de cette sépulture. La première, ce sont les perles d'ambre si prodiguées à cette époque et si rares à toutes les autres. Pour nous, ces perles, comme toutes leurs pareilles, faisaient partie d'un bracelet et plus probablement d'un collier de femme. Nous savons, qu'en 1868, des perles d'ambre ont été recueillies à Saint-Denis, en France, dans les anciens cercueils de pierre de l'abbaye (1). Pour ce qui nous concerne, nous pouvons citer une foule de tombes et de cimetières francs, burgondes ou saxons, où des perles d'ambre ont été recueillies. Depuis vingt-quatre ans nous n'avons cessé d'en recueillir dans les nécropoles de Londinières (2), d'Envermeu (3), et de toute la vallée de l'Eaulne. Nous nous contenterons d'ajouter les cimetières de Saint-Aubin-sur-Scie (4),

(1) *Le Moniteur universel*, de novembre 1860. — *Journal de Rouen*, du 22 novembre 1860.

(2) L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e édit., p. 272.

(3) Id., ibid., p. 369. — Id., *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 195.

(4) Id., *La Normandie souterraine*, p. 434.

en 1854, et de Nesle-Hodeng, en 1869 (1). Il en a été de même en Belgique (2) et en Angleterre (3).

Je n'entasserai pas ici des exemples qui rempliraient toute une dissertation; mais je ne puis m'empêcher de faire une remarque qui, pour moi, a son côté frappant. Nous lisons dans la vie de saint Éloi, de Noyon, écrite par saint Ouen, de Rouen, que ce saint évêque, voulant prémunir les peuples de son temps contre les superstitions payennes, leur disait : « qu'aucune femme ne porte de l'ambre à son cou (4). » Ces perles étaient donc considérées comme amulétiques. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que dans le cimetière même du monastère, fondé par l'évêque de Rouen, et presque consacré par sa propre sépulture, on rencontre des perles contemporaines de ses écrits et condamnées par ses homélies.

La seconde preuve d'origine franque, c'est l'agrafe de bronze si abondante dans les sépultures des races germaniques. Celle que nous avons trouvée ici, composée comme toujours d'une plaque et d'une boucle, a tous les caractères du VIIe et du VIIIe siècles. Pour le prouver, il nous suffirait de la rapprocher de cet assortiment nombreux que possède le Musée de Rouen, et qui toutes proviennent du sol mérovingien de la Normandie. Le lecteur pourra juger de la forme de cette agrafe, puisque nous la reproduisons à la page suivante.

Mais cette agrafe n'est pas la seule de son espèce qu'ait donnée ce cimetière : dès 1838, lorsque l'on

(1) *Bulletins de la Commission des Antiq. de la Seine-Inférieure*, t. Ier, p. 448.

(2) Del Marmol, *Cimet. de l'époque franque*, p. 4, 6, 8. — V. Simon, *Mém. de l'Académie de Metz*, année 1850-51, f^ts 9, 16.

(3) Wylie, *Fairford graves*. — Néville, *Saxon obsequies*.

(4) *Vie de saint Éloi*, par saint Ouen, traduction de M. Barthélemy, p. 169.

creusa la cave du presbytère de Saint-Ouen, placé alors au milieu de nos sépultures, on recueillit une belle agrafe en bronze ciselé, qui ne fut alors comprise

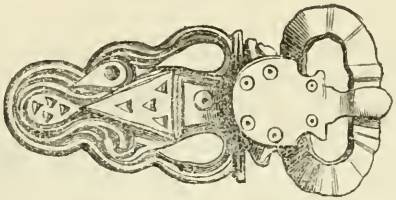

AGRAFE FRANQUE. (ROUEN, SAINT-OUEN, 1871.)

par personne. En 1838, l'archéologie mérovingienne n'était pas encore née. Fort heureusement cependant, M. Lecœur, président de la fabrique de Saint-Ouen, offrit cette pièce à M. Deville, qui la déposa au Musée où elle se trouve encore. (Nous l'avons fait graver pour notre travail.) Cette agrafe a la ressemblance

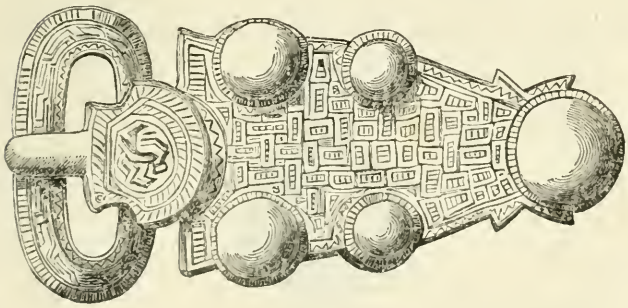

AGRAFE FRANQUE. (ROUEN, SAINT-OUEN, 1838.)

la plus frappante avec deux pièces de ce genre trouvées à Envermeu et reproduites dans mes ouvrages (1). (Nous donnons ici une de nos agrafes franques d'Envermeu. On pourrait aisément la confondre avec celle de Rouen.)

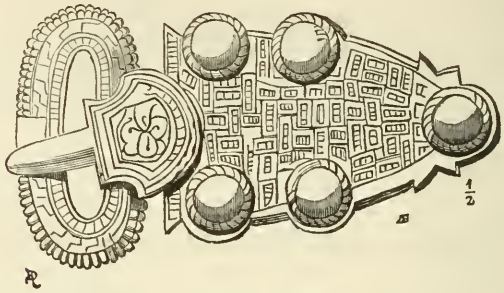

AGRAFE FRANQUE. (ENVERMEU, 1852.)

Le 28, un sarcophage de Vergelé descendu à 3 mètres et parfaitement fermé par un couvercle en dos d'âne, nous a donné un corps bien en place, ayant aux pieds un vase de terre rougeâtre en forme d'ampoule et plus romain que franc. La teinte et la forme de ce curieux vase me sont inconnues pour la période barbare ou celle du Moyen-Age. (Nous reproduisons ici ce vase curieux.) Sous la tête du défunt on avait

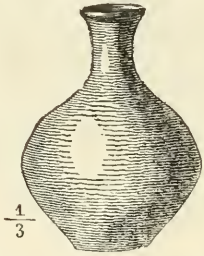

(1) L'abbé Cochet, *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, 2e édit., p. 301.

placé, en guise d'oreiller, quelques éclats de pierre.

Le même jour, à près de 3 mètres de profondeur, nous avons reconnu, placés côte à côte, deux cercueils de Vergelé avec couvercle tectiforme. Ces sarcophages du VIIe siècle n'étaient plus occupés par des contemporains de saint Ouen. Ce qui nous l'a prouvé, c'est que dans la terre qui séparait ces deux cercueils, nous avons recueilli des plaques de ceinturon en fer, de l'époque mérovingienne, provenant d'inhumations antérieures et évidemment déplacées.

Malgré cela, ces deux sépultures ne nous ont pas moins rendu leurs morts avec chacun leur léger butin. Dans l'un nous avons recueilli des fragments d'étoffe brune et mal serrée, semblable à celle que nous avions déjà rencontrée à Saint-Ouen dans un cercueil visité le 20 mars, et dont nous parlerons tout-à-l'heure. Celle-ci paraissait recouvrir le corps tout entier.

L'autre sarcophage nous a fourni des fragments d'un cuir ou d'une peau, dans lequel le corps avait été enveloppé. A côté du cuir nous avons reconnu un reste de bâton de coudrier. Le cuir était une enveloppe commune à la période normande et le coudrier entrait également dans les sépultures de cet âge et même des temps antérieurs.

Des enveloppes de cuir de bœuf pour les personnages marquants de l'Histoire, sont cités par des auteurs contemporains : pour Hugues de Grentemesnil, seigneur normand que l'on rapporta d'Angleterre, en 1108 (1) ; pour le roi Henri Ier, en 1135 (2); pour le roi Henri Court-Mantel, en 1183 (3); et pour Richard Cœur-de-Lion, en 1199 (4).

(1) Ord. Vit., *Hist. ecclesiast.*, t. III, p. 433.

(2) Ibid., p.

(3) Benoît de Peterborough, dans le *Rec. des Hist. de France*, t. XVII, p. 455.

(4) Deville, *Tombeaux de la Cathéd. de Rouen*, p. 156 et 164.

L'archéologie a retrouvé ces traces à Rennes, en 1672, sur Constance, duchesse de Bretagne, morte en 1091 (1) ; à l'abbaye du Bec, en 1682, sur l'impératrice Mathilde, morte en 1167 (2) ; à l'abbaye de Saint-Denis, en 1733, sur Louis VIII, mort en 1226 (3) ; à l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville, en 1826, sur des châtelains de Tancarville, du XIIIe siècle (4) ; enfin, à Rouen, en 1866, dans la tombe du roi Henri Court-Mantel (5).

Quant à la verge de coudrier, nous en connaissons des exemples pour les temps mérovingiens et capétiens. Nous ne pourrions dater les cercueils de plâtre du Tremblay, près le Neubourg, que le sieur Poisson trouva, en 1838 ; quelques-uns contenaient un bâton (6) ; mais nous pouvons attribuer au XIe ou au XIIe siècle, le cercueil de moëllon rencontré par nous, le 11 mars 1859, dans le parvis de l'église d'Étran, près Dieppe. Celui-ci renfermait une baguette de coudrier, longue de 40 à 50 centimètres (7). Des baguettes de coudrier ont été vues par Laurent Hunault, prieur de Saint-Wandrille, lorsqu'en 1671, il fit reconstruire

(1) L'abbé Cochet, *Sépult. chrét. de la période anglo-norm., trouvées à Bouteilles, en* 1857, p. 22.

(2) Duplessis, *Descript. de la Haute-Norm.*, t. II, p. 51. — Deville, *Revue de Rouen,* année 1846, p. 371 ; 1847, p. 42 et 608.

(3) Berthevin, *Recherches sur les dern. jours des Rois de France,* p. 297.

(4) Deville, *Essai hist. et descrip. sur l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville,* p. 18-19.

(5) L'abbé Cochet, *Tombeaux du roi Henri Court-Mantel et du duc de Bedford,* p. 9. — Id., *Revue de la Normandie,* année 1866, p. 719-20.

(6) Thaurin, *Journal de Rouen,* du 30 juin 1856. — L'abbé Cochet, *Explorat. des anc. Cimetières de Rouxmesnil et d'Étran,* p. 13.

(7) L'abbé Cochet, *Explorat. des anciens Cimetières de Rouxmesnil et d'Étran,* p. 12.

son abbaye. Elles étaient dans quatre cercueils de religieux, encore chaussés de leurs bottines de cuir (1).

Dans la *Statistique monumentale,* de Paris, M. Albert Lenoir fait figurer, parmi les tombes monastiques de Sainte-Geneviève, visitées en 1807, des bâtons, verges ou roseaux, que les religieux tenaient dans leurs mains (2). Ces sépultures semblent remonter au XIIe siècle.

Monfaucon et Mabillon affirment, tous deux, qu'à Saint-Germain-des-Prés, en 1656, on trouva un bâton de coudrier dans la tombe de la reine Bilichilde, épouse de Childéric II (3). Enfin, à Oberflacht, en Wurtemberg, le capitaine Von Durrich visita, en 1846, une série de tombeaux souabiens de l'époque carlovingienne, et il trouva dans deux d'entre eux des baguettes de noisetier (4).

Dès le 20 mars, dans celui de tous nos tombeaux qui était le plus profondément enseveli et qui était foré par le fond, nous avions rencontré un corps parfaitement entier et à sa place naturelle. Ce sujet, que nous supposerions volontiers une femme, nous a donné un bracelet de fer, encore passé à l'un de ses bras. Sur les genoux et autour de la tête, nous avons recueilli une étoffe brune d'un tissu gros et mal serré. (Nous donnons à la page 250 un échantillon de cet intéressant tissu.)

(1) Guilmeth, *Descript. géog., hist., stat. et mon. des arrond. d'Yvetot,* etc., t. II, p. 173.

(2) A. Lenoir, *Statist. monum. de Paris,* 3e livraison, pl. XI, fig. 1 et 10.

(3) Monfaucon, *Les Monumens de la Monarchie françoise,* t. Ier, p. 173-175. — Mabillon, *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres,* t. II, p. 641-42.

(4) Von Durrich et Menzel, *Die Heidengraber am Lupfen bei Oberflacht,* p. 9, 12, 13, et pl. IX, fig. 6. — *Archæologia,* vol. XXXVI, p. 159.

M. Bidard, chimiste de Rouen, qui a bien voulu examiner cette curieuse étoffe, nous a déclaré que ce

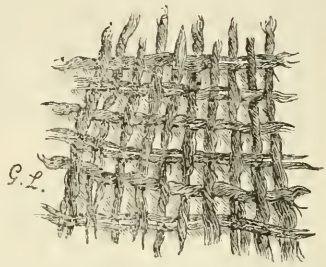

TISSU DE CRIN. — CILICE? (ROUEN, 1871.)

n'était pas de la laine, mais du crin. M. de Linas, d'Arras, si versé dans l'étude des tissus anciens, avait déjà soupçonné que dans notre étoffe le crin avait remplacé la laine, et il avait été jusqu'à prononcer le nom de cilice.

Ce que nous savons d'analogue à notre découverte, c'est que le 9 juin 1672, on trouva, devant l'église de Saint-Mélaine, de Rennes, le tombeau de Constance, duchesse de Bretagne, épouse d'Alain Fergent, et fille de Guillaume-le-Conquérant, morte en 1091. Sous une enveloppe de cuir, on découvrit une étoffe de laine d'un tissu gros et mal serré, de couleur brune, qui paraissait naturelle et sans teinture (1).

De l'ensemble de toutes ces données, il résulte pour nous que les cercueils de la dernière couche sont contemporains des fondateurs du monastère. Ils datent des VIIe et VIIIe siècles, époque après laquelle, nous le croyons, du moins, on n'a plus fait venir parmi nous ces auges parisiennes, tandis qu'elles inondent nos contrées aux VIe, VIIe et VIIIe siècles.

(1) L'abbé Cochet, *Sépult. chrét. de la période anglo-norm., trouv. à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857, p. 23.

La cinquième couche, que j'appellerai romaine, commence à partir de 3 mètres 30 centimètres jusqu'à 5 mètres 30 centimètres. Celle-là est entièrement remplie de débris antiques. A un moment donné, elle forme une couche céramique rouge et noire, composée de fragments de terre cuite, de charbons et de cendres. Les tuiles à rebords y sont sans nombre, ainsi que les tuiles faîtières. Je n'y ai pas rencontré un seul fragment de conduit de chaleur, ce qui prouverait qu'il n'y avait pas d'hypocauste, et que cet édifice n'a rien de domestique.

Dans la couche céramique, j'ai recueilli des fragments de poterie antique de toutes couleurs, noire, grise et rouge. Il y avait des terres fines, des terres grossières et des terres sigillées.

De gros charbons indiquaient les restes de poutres carbonisées ; des crépis, coloriés, accusaient les anciennes peintures des murs. Le terrain, cendré, est semé de défenses de sangliers, d'écailles d'huîtres et de coquilles de moules. C'est dans ces cendres que j'ai recueilli quatre monnaies de bronze, dont un Trajan, un Antonin-le-Pieux et un Clodius-Albinus.

Les deux premières étaient de grand module ; les deux dernières étaient des moyens bronzes. Ce qui s'est vu de plus remarquable, ce sont deux tronçons de colonnes restées debout dans le sol de la fouille. L'un est une base et l'autre est le tronçon d'un fût. Quel pouvait être cet édifice, qui, certainement, remonte aux temps romains de la cité ? On est tenté de penser à un temple qui, du culte des idoles, aura passé à celui du vrai dieu.

Quoi qu'il en soit, cet édifice s'est trouvé renfermé dans l'enceinte du monastère des Saints-Apôtres, dès sa fondation, qui remonte aux premiers temps du Christianisme à Rouen. Tout fait présumer qu'il y eut là, dès l'épiscopat de saint Victrice, un de ces monas-

tères de femmes dont le grand évêque avait rempli sa ville métropolitaine (1).

L'Histoire nous apprend que saint Filleul, successeur de saint Godard, et qui occupait le siége de Rouen au temps des fils de Clovis, établit une maison de clercs réguliers dans un faubourg de sa ville épiscopale et qu'il la plaça sous la protection du collége apostolique (2). Il fut aidé, dans cette œuvre, par sainte Clotilde qui pendant son veuvage se livra à des fondations religieuses.

Nous lisons dans la vie de cette pieuse reine, qu'ayant entrepris de relever de ses ruines le monastère des Saints-Apôtres, fondé dans un faubourg de Rouen, elle y fit travailler de 526 à 530. Dans les opérations de la reconstruction, on rencontra les débris d'un autel chrétien, des ruines duquel une inscription se fit jour. Cette inscription disait que l'autel avait été consacré aux saints Apôtres par le bienheureux Denis, de Paris (IIIe siècle) (3).

(1) Voici ce que, vers l'an 400, écrivait saint Paulin, de Nole, à saint Victrice, de Rouen : « Nunc Rotomagum et vicinis ante regionibus tenui nomine pervulgatum in longinquis etiam provinciis nominari venerabiliter audimus et inter urbes sacratis locis nobiles cum divina laude numerari.... ubi quotidiano concentu sapienter psallentium per frequentes Ecclesias et monasteria. » Pommeraye, *Concilia Rotomagensia*, p. 12.

(2) Pommeraye, *Concilia Rotomagensia*, p. 15.

(3) Voici, en effet, ce qu'on lit dans la Vie de sainte Clotilde, écrite au VIe siècle, publiée par Mabillon, et reproduite par Dom Bouquet (anno 526) : « Renovavit ab ipsis fondamentis quoddam miræ magnitudinis monasterium quod in suburbio Rotomagensis civitatis, prope muros ejusdem urbis, tempore beati Dionysii ædificatum fuit, et ab eodem apostolico viro dedicatum in nomine duodecim Apostolorum die kalendarum septembris, sicut in quadam petra quæ erat, in fundamentis altaris reposita, sculptum erat. Ibi etiam adgregavit non modicam congregationem clericorum Deo servientium. » *Recueil des Hist. de France*, t. III, p. 401.

Le monastère des Saints-Apôtres était si bien fondé avant 640, que saint Ouen en est déclaré le restaurateur plutôt que le fondateur. Ce fut lui qui introduisit les moines bénédictins, fils de ce grand saint Colomban qui avait béni son enfance.

Les premières inhumations que nous ayons rencontrées datent de cette époque, qui fut probablement aussi celle du nivellement des ruines romaines.

Ce cimetière de Saint-Ouen, qui remonte au VIIe siècle, à l'origine même du monastère bénédictin, reçut de bonne heure les bienfaiteurs et les amis de l'institution. Ce lieu de repos paraît avoir été recherché pendant huit ou neuf siècles par une foule de personnes pieuses qui ont voulu avoir part aux prières des moines et aux suffrages d'une sainte et illustre corporation (1).

Une inscription, échappée aux révolutions des âges, nous apprend que, pour solliciter la piété des fidèles dont le zèle allait sans doute se réfroidissant, les moines avaient proclamé, par la voix de la pierre, que des indulgences et des pardons étaient attachés au privilége de l'inhumation dans ce lieu vénéré. D'après cette inscription, tracée au XVe siècle, ces grandes faveurs remontaient jusqu'au souverain pontife. Voici les premières lignes de ce monument épigraphique, rencontré, en 1846, au pied d'une des

(1) Il en était à peu près de même partout où il y avait des monastères, des saints inhumés et des reliques célèbres. Dans des fouilles faites en 1841, au côté méridional de l'abbaye de Fécamp (dans la rue des Forts), on a constaté la présence de trois couches de cercueils en moellon, des XIe, XIIe et XIIIe siècles. (*Répert. archéol. de la Seine-Inf.*, p. 171). — Nous savons aussi qu'il y a quelques années, en fouillant autour de l'église de Saint-Gervais, à Vienne, en Dauphiné, église fondée, au IVe siècle, par saint Martin, on a trouvé trois couches de tombeaux. (*Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 104).

tours de Saint-Ouen, et aujourd'hui placé au Musée départemental d'antiquités (1).

Le pappe Jehan XIIe de ce nom a donné à tous cevlx qui p. (ar.)
Ce chimetière passerôt et dirôt pater nr (noster) et ave ma (ria).
L'anthne et oréson ensvite aqvererôt autant d'âs (ans) depados (pardons)
Qu'il a ev de corps inhumés depvis l'inceptio (n), etc.

Jean XII, en effet, avait accordé une indulgence formulée à peu près dans les termes de l'inscription ; mais cette indulgence n'était pas locale, elle était générale. Voici le document sur lequel s'appuie l'étonnant privilége que nous venons de citer :

Hoc scriptum fuit repertum Rome retro altare beati Patri. « Papa Johannes XII concessit omnibus dicentibus Pater noster, Ave Maria cum oratione sequenti tantum eundo per cimiterium pro qualibet vice qua dictum cimiterium intervenerint, tot annos indulgentie quot et quanta corpora in dicto cimiterio fuerint inhumata a constitutione dicti cimiterii usque ad horam qua dictum cimiterium intervenerint. »

Ce document, dont nous ne garantissons pas l'authenticité, nous a été communiqué par Mgr Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté. « Cette pièce, dit-il, se lit dans un livre d'heures, manuscrit du xve siècle, écrit pour le diocèse de Saint-Pol-de-Léon, et possédé par M. Mordret, d'Angers. »

Quelque sentiment que l'on adopte sur ces deux pièces attribuant à une époque troublée et à un pontife peu édifiant, une indulgence aussi extraordinaire, il n'en faudra pas moins conclure de la simultanéité de ces deux documents épigraphiques, que cette opinion prévalut et domina au xve siècle.

Après avoir étudié soigneusement toutes les couches sépulcrales de ce cimetière, je suis porté à croire qu'il a pu durer jusqu'à la fin du xve siècle.

(1) *Catalogue du Musée départ. d'antiq. de Rouen,* année 1868, p. 7.

Mais avant de cesser d'être consacré à sa destination primitive, ce cimetière dut être témoin d'une des grandes tristesses de l'Histoire.

Nous lisons dans le procès de Jeanne Darc, que le jeudi 24 mai 1431, dans la matinée, la pieuse et innocente jeune fille fut amenée dans le cimetière des moines de l'abbaye de Saint-Ouen. Elle s'y trouva en grande et nombreuse assemblée, présidée par Henry de Beaufort, cardinal, évêque de Winchester, plus connu sous le nom de *cardinal d'Angleterre ;* de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais ; de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne ; de Jean de Mailly, évêque de Noyon, et de William Ainswich, évêque de Norwich ; des abbés de Saint-Ouen, du Bec, de Fécamp, de Jumiéges et du Mont-Saint-Michel, etc. Elle y fut sermonnée par un docteur, et y fit abjuration publique d'erreurs qui lui étaient parfaitement étrangères (1). On ignorait, jusqu'à présent, quel était ce cimetière de Saint-Ouen, où se passa cette scène (2). Les morts eux-mêmes se sont chargés de nous l'apprendre. Cet endroit est donc un des trois seuls points de Rouen où Jeanne ait séjourné quelque temps. Le premier, c'est le vieux château, lieu de sa détention ; le second est le Vieux-Marché, où elle entendit sa sentence, le 30 mai, et où elle fut suppliciée le 31 ; le troisième enfin est le cimetière, aujourd'hui jardin de Saint-Ouen, qui reçut son abjuration, le 24 mai, sept jours seulement avant sa mort.

Au Vieux-Marché, une statue conserve le souvenir du bûcher. Au château, la tour du donjon proclame,

(1) O'Reilly, *Les deux Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 351-75. — Bouquet, *Jeanne d'Arc au Château de Rouen.* — Id., *Revue de la Normandie,* année 1865, p. 631-634.

(2) Pottier, *Revue de Rouen,* année 1846, 1er sem., p. 125-137. — Bouquet, *Revue de la Normandie,* année 1865, p. 632.

pour des siècles, la prison de l'héroïne. Au jardin de Saint-Ouen, ne conviendrait-il pas de garder, dans un bosquet, le souvenir du passage de la libératrice de la France? Il semble qu'aujourd'hui nous devons être ingénieux et attentifs à rechercher jusqu'à la moindre trace de chacun de ses pas, afin d'y faire entendre une parole d'expiation. Déjà, du reste, cette réparation est commencée depuis plus de quatre siècles, puisque ce fut, dans ce même cimetière, que le 7 juillet 1456, l'innocence de Jeanne Darc fut proclamée. Une procession générale accompagnait les juges qui venaient, à leur tour, se déjuger et prononcer une sentence de réhabilitation (1).

Il nous reste à faire une observation relative à l'élévation progressive du sol de la ville de Rouen et des cités antiques, depuis le commencement de l'ère chrétienne. A Rouen, on peut dire, qu'au centre de la ville, le sol s'est élevé, en moyenne, de 28 à 33 centimètres par siècle. Depuis cinquante ans environ que l'archéologie enregistre des observations bien faites, on a constaté, à partir de la civilisation romaine, une élévation de niveau, de près de 7 mètres, autour de la cathédrale; de 6 mètres, à Saint-Herbland, lorsqu'en 1828 on construisit l'hôtel sur l'emplacement de l'église; de 4 mètres, à Saint-Étienne-des-Tonneliers, en 1822; de 4 mètres, dans la rue Impériale, près de l'archevêché, en 1846; de 5 mètres, à Saint-Amand, en 1848; de 4 mètres, à la place des Carmes, en 1818 et 1819; de 6 mètres, à l'Hôtel-de-France, en 1789 et 1818; de 7 mètres, à Saint-Lô, de 1818 à 1824; et enfin de 5 mètres, au Palais-de-Justice, en 1844 (2).

(1) O'Reilly, *Les deux Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc,* t. Ier, p. XCII et c.

(2) L'abbé Cochet, *La Seine-Inférieure hist. et archéol.,* p. 91-99. — Id., *Les Origines de Rouen,* p. 20 à 35.

Pour nous, à Saint-Ouen, nous obtenons 5 mètres 30 centimètres, et nous sommes dans un faubourg où la sépulture de l'homme et les constructions monastiques forment tous les éléments d'élévation.

Cette moyenne, de 30 à 33 centimètres par siècle, est celle que l'on trouve dans toutes les villes romaines de la Gaule. A Metz, l'antique *Divodurum*, on a constaté une élévation de 5 à 6 mètres, en 1865 (1) ; à Trèves, le niveau s'est élevé de 14 à 20 pieds ; à Toulouse, l'exhaussement est de 5 à 6 mètres (2) ; à Troyes, l'antique *Augustobona*, il n'est pas moindre de 4 mètres. Sous le chœur de la cathédrale, on a rencontré un hypocauste à 3 mètres 30 centimètres (3). A Poitiers, le *Limonum* des *Pictavi*, l'élévation est également de 30 centimètres par siècle (4).

Les arènes de Paris, découvertes en 1870, étaient ensevelies sous un remblai de plus de 10 mètres ; à Rome, c'est bien plus encore, témoin l'église de Saint-Clément, exhumée dans ces dernières années.

Règle générale, qui aidera à expliquer cette situation du niveau : après les guerres, l'incendie ou le tremblement de terre, nos pères nivelaient toujours le sol, ils ne le déblayaient jamais.

L'Abbé Cochet.

(1) Lorrain, *Bulletin de la Société d'hist. et d'archéol. de la Moselle*, année 1865, p. 271.

(2) Chanoine Wilmuski, *Annales de la Société tréviroise des rech. utiles*, année 1864, p. 14.

(3) *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. xxx, p. 4 à 10.

(4) « Le sol des anciennes villes, s'est élevé, selon M. Cochet, d'environ 30 c. par siècle, ce qui est généralement vrai pour notre Poitiers, notamment autour du temple Saint-Jean. » Ménard, *Bulletins de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, n° 3e de l'année 1871, p. 65.

Archéologie préhistorique.

NOTE

SUR UNE

TÊTE DE LANCE, EN SILEX,

Trouvée dans le diluvium, à Caudecôte, près Dieppe.

Un savant, dont le nom fait autorité dans la science autant qu'il est béni par les classes ouvrières, M. Boucher de Perthes, d'Abbeville, avait longtemps affirmé que notre Europe occidentale avait été habitée par l'homme dès le début de l'époque quaternaire. Des silex taillés et présentant des formes définies, qu'il avait trouvés dans le diluvium, à Abbeville et aux environs d'Amiens, lui en avaient donné l'intime conviction. Cependant ces silex étaient, pour la plupart, d'un travail si grossier, que bon nombre de savants s'obstinaient à ne pas y reconnaître la main de l'homme, et ceux-mêmes que l'examen de ces instruments avait le plus ébranlés dans leurs opinions osaient à peine se persuader qu'ils fussent le travail de l'homme primitif, de l'homme *fossile,* comme on le répétait en enchérissant encore sur la véritable valeur de ce mot. La découverte d'ossements humains, au moulin Quignon, en 1864, dans ces mêmes couches du diluvium où des

silex taillés avaient été rencontrés, vint lever tous les doutes. Aujourd'hui, l'existence de l'homme, à l'époque des grandes inondations qui ont commencé la formation des terrains quaternaires, est un fait universellement admis.

Des découvertes, dans le genre de celles d'Abbeville, ont été faites sur bien des points, principalement en France et en Angleterre, et il n'est pas de Musée qui ne renferme quelques-uns de ces silex quaternaires, monuments précieux destinés à nous fournir de nombreuses révélations sur les habitudes de vie de nos premiers ancêtres.

Moins bien dotée que le département de la Somme, qui l'avoisine au Nord, la Seine-Inférieure n'a présenté jusqu'ici qu'un nombre assez restreint de silex taillés rencontrés dans le diluvium. Dans le bel ouvrage de M. l'abbé Cochet, intitulé *la Seine-Inférieure historique et archéologique,* dont la deuxième édition a été publiée en 1866, nous ne voyons mentionnées que deux localités, Sotteville-lès-Rouen et Arques, que l'on puisse citer pour avoir fourni des instruments quaternaires (1). Deux hachettes diluviennes, conservées au Musée des Antiquités de Rouen, avaient été trouvées à Sotteville, en 1860, et nous-même, en 1863, avions retiré d'un terrain diluvien, à Arques, une hachette elliptique du type d'Abbeville.

Depuis l'année 1866, il est vrai, le nombre des découvertes s'est notablement augmenté.

Parmi les acquisitions faites par le Musée de Rouen, depuis cette époque, figurent deux têtes de lances

(1) M. l'abbé Cochet signalait également la découverte d'une hachette diluvienne à Bully, canton de Neufchâtel. Ayant eu l'occasion d'étudier avec attention cette pièce, aujourd'hui conservée dans la collection de M. Daliphard, à Blangy-sur-Bresle, nous n'hésitons pas à la classer parmi les monuments de l'âge néolithique.

trouvées, l'une à Bellencombre, l'autre au Val-Gilles, commune de Beaumont-le-Harenc. De son côté M. E. Daliphard, de Blangy-sur-Bresle, amateur aussi zélé qu'instruit, conserve, dans sa collection d'objets préhistoriques, une petite tête de lance du diluvium, trouvée récemment à Blangy. Enfin notre collection particulière s'est elle-même enrichie d'une trentaine environ de silex quaternaires, trouvés par nous, pour la plupart, *in situ,* suivant l'expression employée par les archéologues anglais, et qui proviennent des localités suivantes : le Val-de-Gland, près Eu ; Sainte-Croix, près Tréport ; Coqueréaumont, commune d'Ancourt ; Lammerville et Sotteville-lès-Rouen.

La nouvelle découverte que nous allons signaler, en ajoutant une localité de plus à celles qui viennent d'être mentionnées, démontrera que notre département n'est pas aussi dépourvu, qu'on pourrait le croire, d'antiquités quaternaires, et que de nombreux monuments de l'industrie primitive se révèleront à nos archéologues, quand leur attention se portera plus particulièrement vers cette étude.

Le 27 juillet 1870, visitant une carrière très-étendue, située dans la plaine de Janval, au hameau de Caudecôte, commune de Dieppe, et appartenant à MM. Le Gros, fabricants de produits céramiques, nous trouvâmes, au pied d'un talus coupé presque à pic, une magnifique tête de lance, en silex, dont nous donnons le dessin à la page suivante.

Cette arme précieuse présente la plus grande analogie, pour la forme, avec la belle tête de lance trouvée à Hoxne, dans le comté de Suffolk (Angleterre), vers la fin du XVIIIe siècle et reproduite par sir John Lubboch dans son livre de *l'Homme avant l'Histoire,* fig. 137 et 138.

La tête de lance de Caudecôte est taillée des deux côtés et longuement effilée, se terminant en une pointe

très-acérée. Elle mesure 154 millimètres en longueur et sa plus grande largeur vers la base est de 64 millimètres. Sa couleur, qui est la même que celle des autres cailloux de la carrière, est blanche et mate. On doit considérer cette coloration comme constituant une patine pénétrante, car plusieurs éclats récemment brisés, que nous avons ramassés dans la carrière, montraient à l'intérieur la couleur noire habituelle des silex de nos pays ; la patine blanche n'avait pénétré qu'à une profondeur d'un millimètre environ. Sur l'un des côtés de la tête de lance, la croûte naturelle du

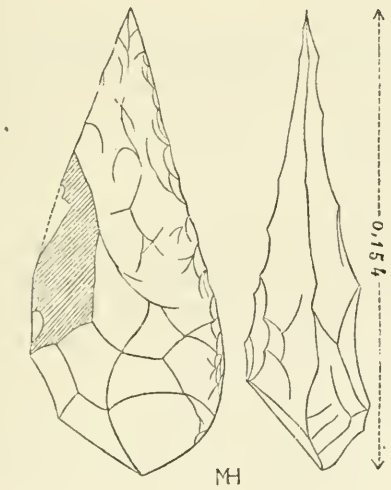

silex a été conservée, comme on l'observe fréquemment dans les silex taillés de l'époque quaternaire, mais cette croûte elle-même a perdu sa couleur primitive et présente une teinte blonde, passant au roux.

En attribuant à ce silex taillé une origine antédilu-

vienne, nous n'avons pas tenu compte seulement de sa ressemblance avec certains types du diluvium, nous y avons été amené également par l'étude géologique du terrain où nous l'avons découvert. La carrière de Caudecôte, en effet, présente, très-nettement définies, les couches quaternaires ou diluviennes se superposant à celles de l'époque tertiaire et recouvertes elles-mêmes par le sol arable.

Dans la partie nord-ouest sont des sables tertiaires blancs ou jaunâtres, formant les derniers prolongements des terrains signalés depuis longtemps, par les géologues, au cap d'Ailly et sur les falaises, entre Dieppe et Pourville. Dans la carrière de Caudecôte, ces sables présentent une couche d'assez grande puissance, mais s'inclinent très-brusquement vers le sud-est. Ils sont recouverts immédiatement par les terrains quaternaires. Ces derniers terrains se composent ici de bancs alternatifs, très-irréguliers, d'argiles sablonneuses rouges et de cailloux roulés et brisés. Sur l'un des côtés de la carrière, les cailloux sont ramassés en énormes paquets qui atteignent une hauteur de deux à trois mètres; sur d'autres points, nous avons reconnu trois lits de cailloux et de graviers, séparés par des argiles sablonneuses. Vers le nord, enfin, l'argile plastique prédomine et n'est recouverte que par une mince couche de cailloux.

Quoique variées dans leur composition, ces alluvions anciennes sont de la même formation et appartiennent à ces terrains de transport, de nature si diverse, que les géologues ont groupés sous la dénomination générale de diluvium.

MICHEL HARDY.

NOTE

SUR LE

MANOIR DE BÉVILLIERS

Près Harfleur.

Bévilliers, aujourd'hui simple ferme de la commune de Gonfreville-l'Orcher, mérite assurément l'attention par son joli manoir de la Renaissance, intégralement conservé ; mais il s'y rattache aussi certains souvenirs qu'il n'est peut-être pas sans quelque intérêt de rappeler.

Bévilliers était un fief relevant de la châtellenie d'Orcher, seigneurie importante à laquelle était attaché le titre de maréchal hérédital de Normandie, et qui compte, parmi ses opulents possesseurs, les Crespin, Robert de Floques, bailli d'Évreux ; Louis de Brezé, sénéchal et réformateur de Normandie ; Guyon le Roy, vice-amiral de France ; Jean d'O, comte d'Eu et de Maillebois ; André, Nicolas et André Potier de Novion, tous trois présidents à mortier au Parlement de Paris (1), et M. Duhamel de Melmont, conseiller au Parlement de Rouen. Le nom primitif de ce fief était Esnitot ou Sénitot. L'appellation de Bévilliers vient d'un propriétaire, Brachon sieur de Bévilliers ; elle ne

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, B. 190. Aveu d'André Potier, sr de Novion, 1702.

paraît que vers le milieu du XVIe siècle, et elle ne tarda pas à prévaloir sur l'ancienne, sans parvenir toutefois à la faire complétement oublier. Peut-être ce changement eut-il pour cause l'utilité qu'il y avait à distinguer le fief en question de deux autres fiefs du même nom, situés l'un à Manéglise et relevant de Graville, l'autre à Saint-Martin-du-Manoir et relevant de la seigneurie d'Angerville-l'Orcher.

Sénitot est cité dans un contrat de 1477, par lequel Jacqueline Crespin et Pierre d'Ercambourg, son mari, srs d'Orcher, fieffent, à Jean Le Coq, « tout le domaine du fief de Sénytot (1). » L'état des fiefs du bailliage de Caux, de 1502, cite aussi Senitot, en le qualifiant de quart de haubert relevant d'Orcher, et désigne, comme son possesseur, Louis de Viennens, écuyer (2).

Viennens appartenait à la bourgeoisie d'Harfleur. On sait que cette ville, avant la création du Havre, avait une réelle importance comme place frontière, comme port de commerce, et, plus encore, comme port militaire. Les Viennens furent honorés, à Harfleur et à Montivilliers, de charges municipales et judiciaires. L'un d'eux, très-probablement celui qu'indique l'état de 1502, « Loys de Viennens, esc. sr de Senytot, » était procureur d'Harfleur, vers la fin du XVe siècle. Il assista, comme délégué, aux États de la province, en 1490, 1494 et 1496. Il y défendit, de concert avec M. de la Motte et Jean Hellart, avocat du roi au bailliage de Caux, les priviléges d'Harfleur qui excitaient

(1) Bib. de Montivilliers. Mémoire imprimé relatif à la seign. de Gainneville, XVIIIe siècle.

(2) Arch. de la Seine-Inférieure. Nouvelles acquisitions et F. du Domaine, *Registre des fiefs de la Vic. de Montivilliers, de M. Isabel, XVIIIe siècle.* Cependant, le fief de Sénitot n'est pas mentionné dans l'aveu de la seigneurie d'Orcher, de 1702. M. Potier ne voulait voir dans le tènement de Sénitot qu'une pure roture. Cette prétention est en désaccord avec les textes que nous citons.

la jalousie des autres communautés de Normandie. Les services s'oublient vite. Il eût été convenable de se rappeler que peu de villes avaient aussi longuement et aussi cruellement souffert qu'Harfleur pendant les guerres avec les Anglais, que peu avaient défendu aussi énergiquement leur nationalité, que peu entretenaient avec autant de soin l'esprit militaire au sein de leur population.

Vers 1492 Loys Viennens fut envoyé en cour, toujours pour la défense des priviléges de ses concitoyens, et il écrivit, aux « Esleus et Conseillers d'Harfleur, » la lettre suivante dont le texte est conservé dans les archives municipales de cette ville :

« Messieurs,

» Je me recommande à vous tant comme je puys. Des nouvelles de par deça, je suys à la poursuitte pour recouvrer noz previllèges, ainsi que ceulx de Dieppe. La choze a esté renvoyée au Conseil, et ay produit l'information de noz previllèges anciens avec toutes noz lettres servans en la matere. Messieurs du grant conseil sont tous d'avys que nous ayons par chartre noz previleges telz qui sont contenuz à la dicte informacion, mais la chose ne peult estre encore wuydée pour le contredit du général qui ne veult accorder principallement le franc saller.

» Pour essayer de le gaigner, Mons. d'Aubegny en fait tout son povair; mesmes Mons. d'Orleans lui en doit parler et beaucovp de gens de bien qui se meslent de notre fait; et sur toutes choses tyrés vous devers le capitaine Jehan de Ramezay (1), qui doit venir devers Mons. et le remercyés bien du grant bien et bon voulloir que notre dit seigneur a envers la ville, car jamais ne nous print ung si grant bien que d'avoir recouvert ung si grant homme à

(1) Jean de Ramesay ou Ramsay, écuyer, sr de Sarregny, lieutenant-général de haut et puissant seigneur M. Beraud Stuard, sr d'Aubigny et de Saint-Quentin, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller et chambellan du Roy, bailli et gouverneur du Berry, capitaine de cent lances des grandes ordonnances d'icellui, seigneur, et de Harfleur et Montivilliers, 1492,... mort antérieurement au 3 oct. 1494. Arch. comm. d'Harfleur.

capitaine comme Monsr, car je vous asseure qu'il est en grande auctorité, et seroit bien que luy escripvés quelques lettres par mondit seigneur le capitaine, Mons. de Sarregny, affin qu'il me depeschast ce que avés à faire par delà de moy.

» J'ay monstré l'article des lettres de vous, mon compere Robert Raullin, touchant l'arrest de la Roze fait en Angleterre. S'il est ainsi que en soyés acertenés, à la vérité, je treuve que povés arrester le navire d'Angleterre par les officiers de Monsr l'amyral, s'il y en a par delà, et incontinent envoyer devers le Roy.

» Je actendoye des nouvelles au certain se ceulx de Honnefleur ont payé pour les mariniers affranchis, mesmes des lettres de Mons. le visamyral. Vous m'en ferés savoir voz plaisirs, lesquelz j'accompliray à mon povair, aydant mon Créateur qu'il vous dont le comble de vos désirs. A Paris ce mardi ve de fevrier, en haste,

» Vostre frere et amy,

» Loys Viennens (1). »

En 1508 et 1510, nous retrouvons le nom de Loys Viennens, escuier, sr de Senetot. — En 1523 (20 nov.), il n'est plus question que de Marie Erquemboult, sa veuve.

Dans le cours du xvie siècle, un seigneur de Senitot, que nous croyons n'être autre que Louis Viennens, fonda une chapelle de S. Michel en l'église d'Harfleur. Elle était à la collation de l'abbesse de Montivilliers, et à la présentation des seigneurs de Bevilliers. Nous supposons que c'est encore aux Viennens que fut due la construction du manoir actuel de Bevilliers, et la fondation, dans ce manoir, d'une chapelle, en l'année 1536.

Nous aurons l'occasion d'en parler plus loin.

La famille Viennens était remplacée, en 1557, par la

(1) Robert Erquenbourc, procureur de la ville d'Harfleur, 1505. — Ch. d'Ercambourg, écuyer, sr de Gaineville, lieut. au gouvernement de la ville d'Harfleur, 1588. (Arch. municip. d'Harfleur). — On voit en l'église de Gainneville, une tombe, avec ce fragment d'inscription : « Cy gist noble et puissant homme Johan de Erquembourg, escuier, qui trespassa l'an de grace.... »

famille Brachon. A l'arrière-ban de cette année, Antoine de Brachon comparaît pour le quart de fief de Senitot (1).

Un aveu, de 1557, rendu à la seigneurie de Graville, nous fait connaître le nom de noble homme Antoine Brachon, sr de Bevilliers, qui venait de mourir laissant plusieurs enfants mineurs. Il avait eu pour mère Colette de la Masure, fille de noble homme Jean de la Masure, sr de Fontaine-la-Mallet, et vicomte de Montivilliers (2), et pour femme Blanche de Richebourg (3).

Vers la fin du XVIe siècle un membre de la famille Brachon, propriétaire de Bevilliers ou Senitot, embrassa le protestantisme, et fit de son manoir un asile pour ceux de sa religion. Un prêche était établi à Bévilliers, dès 1596. — En 1609, Guillaume de la Champagne, l'un des anciens avocats de Montivilliers, âgé de plus de 80 ans, déposait qu'il avait vu « le commencement des troubles pour le different de religion, » que les protestants avaient essayé de s'établir à Montivilliers, dans le logis de Robert Viart, et grâce à la protection d'un capitaine Thomas, homme violent et redouté, mais que depuis l'Édit de Nantes ils avaient dû se contenter du manoir seigneurial de Bevilliers, où ils avaient érigé une forme de temple (4). « En 1607, un

(1) Arch. de la Seine-Inférieure. *Registre des fiefs de la Vicomté de Montivilliers*, précité.

(2) Arch. de la Seine-Infér., F. de Graville. A. 60.

(3) Jehan de la Masure, ecuyer, lieut.-général de N. H. messire Guillaume de Prestreval, chevalier, sr du lieu, capitaine d'Harfleur et Montivilliers.

(4) Arch. de la Seine-Inf., F. de l'abbaye de Montiv. — « Ils (les prostestants) se sont conptentés pour la publication de l'édict de faire et continuer l'exercice de religion par eux commencé ès années 96 et 97, en la paroisse de Gonfreville, au manoir seigneurial de Senitot appartenant au sr de Bevillier, distant d'une petite demie lieue de la dite ville où mesme ils se sont fait edifier ung edifice en forme de temple ou bastiment pour y faire leur dit exer-

nommé Martin Perdu légua, par testament, 50 liv. aux pauvres de la religion P. R. de Sénitot, et 30 liv. pour bâtir et se mettre à couvert afin de faire le prêche dudit lieu. » Ces sommes furent reçues par Daniel Petit, diacre de l'église de Senitot. Les commissaires du Roi permirent aux protestants d'avoir leur cimetière à Harfleur, et même, du moins pendant quelque temps, d'y ouvrir une école comme étant le lieu où « les ministres anciens, diacre, et la plus grande partie des P. R., faisaient leur actuelle résidence. » Mais l'exercice de la religion fut maintenu à Senitot, et ce fut là qu'il continua d'avoir lieu jusqu'en 1681.

Cette année, le dernier jour de juin, sur la requête d'Alexandre Bigot, syndic général du clergé de Normandie, le Conseil d'État rendit un arrêt portant interdiction de l'exercice du culte protestant à Bevilliers. Le consistoire fut supprimé par un autre arrêt, du 15 juin 1685. — Peu de temps après, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, Tristan de la Motte, ancien du consistoire, se vit obligé de faire la déclaration des biens ayant appartenu à l'église de Senitot, et d'opérer la remise du mobilier et des archives de cette église. On signale, parmi ces papiers, « un factum pour les habitants d'Harfleur et lieux circonvoisins, faisant profession de la R. P. R., qui avaient leur exercice à Senitot, autrement Bévilliers, deffendeurs contre le syndic du clergé du diocèse de Rouen (1);

» Un registre de mariages, un autre de baptêmes, un troisième de la recette des aumônes des années 1596 et 1597 ;

» Un registre du consistoire, commun aux églises

cice, lequel ils y font en toute paix et sans contredit, ainsi qu'avoient fait, après les troubles de 1577, ceux qui faisoient en ce temps-là profession de la religion, en la paroisse de Turretot. »

(1) Arch. municipales d'Harfleur.

de Criquetot et de Bevilliers, qui se trouvaient, aux années de l'Édit, desservies par le même ministre, le sr de la Motte Muids ;

» Un exemplaire du colloque tenu à Dieppe, en 1597, où l'on mentionnait l'élection, en qualité de modérateur, du sieur de la Motte, ministre de Criquetot et de Bevilliers ;

» Un billet, signé du sieur Pégorier, dernier ministre, daté du 11 août 1682. »

Au mois de novembre 1685, la ville d'Harfleur fut informée de la prochaine arrivée de quatre compagnies d'un régiment de cuirassiers, envoyées pour hâter l'exécution des ordres du Roi, et déterminer la conversion des protestants. Les échevins, effrayés de la charge qui allait peser sur toute la ville, envoyèrent, en toute hâte, un délégué vers M. de Marillac, intendant, avec charge de lui faire remarquer « que toutes les personnes, faisant ci-devant profession de la R. P. R., de l'un et de l'autre sexe, avaient fait leur conversion, et qu'il ne restoit, dans le lieu, que quatre à cinq misérables sans aucun bien et presque tous fugitifs (1). » La délibération portait la signature de M. de la Motte Muids, qui était signalé, peu de temps auparavant, comme un des plus notables du parti protestant.

Le 1er mars 1686, on loua la place vide servant de cimetière aux gens de la R. P. R.

Le 15 du même mois, les échevins d'Harfleur décidèrent qu'on détruirait le bâtiment du Consistoire, et qu'on en vendrait les matériaux.

Enfin, des lettres-patentes, du 17 juillet 1690, attri-

(1) « Toutes nos familles succombèrent chacune à leur tour, et si j'ose le dire à la honte de toutes, pas une n'a pu mériter, par sa constance, la récompense que Dieu a faite à ceux qui ont persévéré, qui jouissent de la liberté et se sont attiré la gloire du ciel et les honneurs du monde. » Mémoires de Dumont de Bostaquet, p. 110.

buèrent, à l'hôpital du Havre et à l'Hôtel-Dieu d'Harfleur, les rentes du Consistoire de Senitot. L'emplacement demeura la propriété de la famille Brachon.

Charlotte Dulac, veuve de Jean de Brachon, seigneur de Bévilliers, aussitôt après la révocation de l'Édit de Nantes, s'était retirée en Hollande avec ses filles ; elle laissa, en sa terre de Senitot, son fils Tristan-Lancelot, qui avait perdu l'esprit, et qui, après avoir été confié aux soins d'un fermier, fut transféré au monastère des Pénitents de Sainte-Barbe-de-Croisset (1). Ses parents se décidèrent enfin à lui donner, pour curatrice, Esther de Brachon, sa tante, veuve de Jacques du Quesne, sieur de Saint-Mards, domiciliée à Gonfreville-l'Orcher, nouvelle convertie, mais qui pourtant ne faisait aucun acte de religion catholique (2).

Il est à croire que les filles de Charlotte Dulac ne persévérèrent pas toutes dans le protestantisme, puisque dès les premières années du XVIIIe siècle, l'une d'elles, Esther de Brachon, revenait en France, et épousait Jean-Baptiste Le Roux, chev., s^r de Touffreville, auquel elle apporta la terre de Senitot. Peu de temps après, celui-ci adressait à l'archevêque une requête pour obtenir le rétablissement de l'ancienne chapelle de Senitot, et produisait, à l'appui de sa demande, un procès-verbal de visite de Jean le Vasseur, doyen de Saint-Romain. On trouvera, dans ces deux documents, quelques renseignements sur le manoir de Senitot ou Bevilliers.

« A Monseigneur l'archevesque de Roüen, primat de Normandie, duc et pair de France.

» Suplie très-humblement Jean-Baptiste Le Roux, chevalier, seigneur de Touffreville, Senitot et Bainvillers, et vous remontre,

(1) M. Francis Waddington, *Le Protestantisme en Normandie*, p. 11.

(2) Arch. de la Seine-Inf., F. de l'Intendance.

Monseigneur, qu'il est propriétaire de la maison et seigneurie de Senitot, au droit de la dame son épouse, dans laquelle il y a une chapelle antiennement bâtie et construite, dans laquelle on a célébré la Sainte-Messe pendant plus de cent ans; que le malheur des temps passés et le changement de religion des propriétaires en ont interdit et discontinué l'usage et l'exercice, jusque au point d'en avoir suprimé les tittres de fondation, et par un abus étrange, profitant alors des guerres civilles, les propriétaires étant tombés dans l'erreur de Calvin firent construire un temple auquel ils atachèrent le revenu qui sans doubte estoit destiné pour la chapelle; mais comme par la révocation de l'Édit de Nantes et de l'interdiction qu'il a plû au Roy, de glorieuse mémoire, d'aporter à l'exercice de la religion protestante, le temple a esté demoly, en sorte qu'il n'en reste plus aucunne vestige, et désirant, soubs votre bon plaisir, Monseigneur, faire renaître et continuer l'exercice spirituel dans la ditte chapelle, tant à cause de son ancienneté que de la dificulté que le supliant et sa famille ont d'aler au service divin, festes et dimanches, dans le lieu de la paroisse dont l'éloignement est près de trois quarts de lieue, et que, en hiver, le chemin est impraticable, il a recours à Vostre Grandeur,

» A ce qu'il vous plaise, Monseigneur, veu l'énoncé en la présente, le proceds-verbal du sieur doyen de Saint-Romain, cy attaché, par lequel le suppliant s'est soumis de dotter la dite chapelle, et de fournir, en outre, tous les ornemens et autres choses necesseres, et dont il en passera acte en forme devant les notaires, pour ensuitte estre mis coppie collationnée au secrétariat de l'archevesché, accorder au suppliant l'effet de la présente, et le suppliant continuera des vœux et des prières pour la santé et prospérité de Vostre Grandeur.

» De Touffreville (1). »

« Ce jour d'huy vingt-neufviesme jour d'aoust 1710, nous Jean Le Vasseur, prestre, curé et doyen de Saint-Romain, faisant la visite pour Mons. l'Archidiacre, par commission spéciale de Monseigneur l'Archevêque, en la paroisse de Gonfreville, sur la prière qui nous a esté faite par messire Jean-Baptiste Le Roux, chevalier, seigneur de Touffreville, ayant épousé noble dame Esther de Brachon, et, au droit de lad. dame, seigneur du fief de Senitot, scis en lad. paroisse de Gonfreville, de vouloir bien nous transporter au manoir dudit lieu de Senitot, pour faire la visite d'une chapelle

(1) Arch. de la Seine-Inf.., G. 1593.

domestique attenant audit manoir seigneurial, et en dresser notre proceds-verbal pour être présenté à Monseigneur l'Archevêque, à telle fin que de raison, nous, à la ditte prière, nous nous sommes exprès transportez audit lieu de Senitot-Bévilliers, où étant nous avons trouvé qu'au bout de la gallerie dudit manoir, au premier étage, du côté de l'orient, il y a un apartement de quinze à seize pieds de long sur viron douze pieds de large, et autant d'exaucement, bien construit en pierres de taille et en brique, bien pavé, fermants à clef par une porte à deux battants, ballustrée à hauteur d'appuy, dans lequel appartement il y a une vitre à trois refans, large de sept pieds sur huit de hauteur, dans le milieu de laquelle vitre nous y avons remarqué un crucifix en très-bonne peinture de verre, de hauteur de huit pouces, au-dessus duquel est un rond dans lequel est aussy, en peinture, une colombe représentant le Saint-Esprit, ladite vitre, couronnée de l'image du Père Éternel, portant le monde, au-dessus duquel il y a une croix, de sorte que nous avons tout lieu de croire ce que le dit sieur de Touffreville nous a dit que le dit appartement est une ancienne chapelle, laquelle auroit été abandonnée depuis longtemps par les seigneurs de la dite terre de Senitot, à cause de la religion prétendue réformée qu'ils professoient, et si l'on peut juger de la construction de la ditte chapelle par le pavé, nous trouvons que sur iceluy est écrit, en chiffre, 1536, et ce au-dessous des armes des seigneurs dudit fief de Senitot, lesquelles sont les mêmes que celles de la vitre cy-dessus spécifiée et que les autres aposées en différents endroits du dit manoir seigneurial.

» Signé : Levasseur, J. Le Grix. »

De Beaurepaire.

UNE PIERRE-LIMITE DE L'ABBAYE DE SAINT-OUEN

Les grands travaux opérés à Rouen dans ces dernières années, ont mis en évidence les vieux murs de pierre qui formaient l'enceinte monastique de l'abbaye de Saint-Ouen. Sur ces vieilles murailles qui ont bordé quelque temps la *rue des Faulx*, on a pu remarquer un écusson sculpté sur pierre qui présentait les restes de trois fleurs de lis, armes de la France. Cet écusson qui était également celui du royal monastère, était croisé d'une clef et d'une épée, attributs de saint Pierre et de saint Paul, patrons de la célèbre abbaye. Surmontant l'écu fleurdelisé, on voyait une crosse abbatiale qui spécifiait nettement le sens de cette pierre. C'était une borne parlante des propriétés de l'abbaye. La même chose se rencontrait également à Jumiéges, dont les patrons étaient aussi saint Pierre et saint Paul. Dans les ruines de l'Église abbatiale, M. Lepel-Cointet a réuni et conservé plusieurs bornes de pierre que nous croyons du XVIIe siècle. Sur elles sont sculptées deux clefs en sautoir, ou une clef et une épée croisées.

A Rouen, la pierre qui nous occupe est malheureusement un peu usée. Malgré cela elle présente un grand intérêt comme coutume monastique d'une part, et comme monument archéologique de l'autre.

Nous croyons que cette pierre-limite *(Bound Stone,* comme disent les Anglais) remonte au moins au XVe siècle. Nous la supposons de l'époque anglo-française, période agitée, où les propriétés de l'abbaye avaient besoin d'être clairement déterminées. La forme de la

crosse, celle de la clef et de l'épée indiquent assez le temps des Charles, qui est aussi l'époque de la construction de l'église.

Les vieux murs de Saint-Ouen ayant été démolis au mois de novembre dernier, pour l'agrandissement du jardin municipal, M. Beaucantin a pris soin de réserver cette épave de la féodalité. M. le maire de Rouen a bien voulu offrir ce curieux monument au Musée d'antiquités, qui le conservera avec soin.

La coutume des pierres limites (bouandaries-stones) n'est pas nouvelle pour les maisons monastiques, et nous savons que parmi nous elle a duré jusque dans ces derniers temps. Nous la trouvons pratiquée en Angleterre dès le VIIIe et le Xe siècles. Saint Gothalc, abbé de Croyland, mort en 734, limita les possessions de son abbaye au moyen de croix de pierre, dont une existait encore en 1772. La Société des Antiquaires de Londres, qui nous fait connaître ce détail, nous offre une croix grecque ou croix mérovingienne. On a cru lire sur la base : « *Hanc petram Gothalcus habet metam* (1). » L'Histoire, d'accord avec les monuments, parle du chancelier Turquetil qui, au Xe siècle, aurait fait restaurer ces croix limites. « *Cancellarius Turketellus jussit cruces lapideas terminorum renovari* (2). »

Les dernières preuves que nous connaissions de cet usage monastique, ce sont d'abord les bornes-limites de l'abbaye de Jumiéges, dont nous avons déjà parlé. Ce sont aussi les pierres avec inscription que l'on trouve sur les anciennes maisons de Paris. L'antiquaire qui nous a cité ce dernier fait avait eu l'occasion d'observer plusieurs fois ces marques de propriété. Les maisons qui appartenaient au chapitre de Notre-Dame étaient marquées N. D. ; celles des Chartreux portaient un C ;

(1) *Archæologia*, vol. III, p. 96, et vol. VI, p. 378; pl. XIV.
(2) *Archæologia*, vol. V, p. 101-104; pl. VI.

celles de l'abbaye de Saint-Victor, S. V. ; celles de Sainte-Geneviève, S. G. E. ; celles de Saint-Martin-des-Champs, S. M., et celles de Saint-Germain-des-Prés, S. G. N.

On peut dire que cette coutume s'étendait aux propriétés ecclésiastiques en général. A Dieppe, nous avons connu et nous connaissons encore plusieurs maisons qui ont appartenu à la chapelle de Saint-Sauveur de Longueil, fondée dans l'église Saint-Jacques. Toutes portent gravées sur une pierre de grès les quatre initiales suivantes : S. S. D. L. (Saint-Sauveur de Longueil). De ce nombre, nous pouvons citer les numéros 3 et 49 de la *rue de l'Épée,* le numéro 30 de la *rue de la Morinière,* les numéros 9 et 11 de la *rue de l'Ancienne-Poissonnerie,* le numéro 50 de la *rue du Haut-Pas,* le numéro 3 du *quai Henri-IV.* Ces maisons avaient été données à la chapelle par ses fondateurs, les châtelains de Longueil. L'acte de donation remontait à 1300, et la célèbre famille de Longueil conserva longtemps le droit de banc, de patronage et de tombe.

Comme une chose conduit presque toujours à une autre, ceci nous remet en mémoire un fait curieux, que nous avons eu l'occasion de consigner dans notre histoire des *Églises de l'arrondissement d'Yvetot.*

Avant la Révolution, la paroisse de Cliponville appartenait en grande partie à l'archevêque de Rouen. Un ancien registre de l'archevêché, aujourd'hui déposé aux archives départementales de la Seine-Inférieure, nous apprend que, sous Louis XIV, les maisons de propriété ecclésiastique étaient marquées d'une croix. C'était pour les habitants du lieu et pour les agents du fisc le signe de l'allégeance épiscopale. Des personnes instruites m'ont assuré que ce signe était généralement usité pour tous les vassaux du clergé. Nous connaissons çà et là bon nombre de maisons dont le

pignon est marqué d'une croix en brique et en silex. Nous pensions tout d'abord que c'était pure fantaisie du propriétaire ; il n'en est rien : c'était une marque féodale et le signe d'une exemption ou d'une redevance seigneuriale.

M. de Beaurepaire, le savant archiviste de la Seine-Inférieure, nous apprend, dans ses *Notes et documents concernant l'histoire des Campagnes de la Haute-Normandie,* que, comme les fiefs, « les terres d'aumônes étaient distinguées des autres par une croix, » afin d'avoir droit aux exemptions.

Le même paléographe a bien voulu nous communiquer plusieurs pièces relatives aux maisons croisées. La première concerne Cliponville et les maisons que l'archevêque de Rouen y possédait en 1673. Il s'agit d'une ordonnance imprimée de Mgr Rouxel de Médavy et de son sénéchal et garde du scel du temporel, « des aumônes de l'Archevêché. » Elle porte que : « Tous les tenans de Cliponville qui ont fait abattre les croix qui avoient été de tout temps immémorial sur le haut de leur cheminées ou toit pour marque visible de teneur ou qui en étoient tombées par vétusté ou par la violence des vents, seroient condamnés à les faire rétablir dans le mois. »

Dans tout le diocèse de Rouen il existait des maisons croisées. Au doyenné d'Aumale toutes les maisons d'aumônes et presque tous les presbytères avaient des croix.

Enfin, sur les maisons croisées, on pourra consulter utilement la Notice de M. de Beaurepaire, sur *le Droit d'asile au Moyen-Age,* et un travail de M. de Valroger, sur *le Droit normand au XVe siècle.* Ce mémoire est inséré dans les publications de la Société des Antiquaires de Normandie.

L'Abbé Cochet.

Dieppe. — Imprimerie d'Emile Delevoye.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SECONDE LIVRAISON.

Procès-verbaux des séances tenues en 1871. . . . 125 à 208

Dans les procès-verbaux on trouve des Notes intéressantes sur diverses matières, telles que :

Sur des tubes romains en terre cuite. 141, 149-151

Sur une borne milliaire de Tétricus. . . . 155-159, 162-165

Sur l'usage du mille romain dans les Gaules, par MM. Bouquet et Mowat. 162-165

Sur les inscriptions des Normands à Rome, par Mgr Barbier de Montault. 166-167

Sur des vases de bronze, du XVe siècle. 151-153

Sur un cadran solaire, du XVIe siècle, par M. Rœssler. 168-170

Sur un Reliquaire de Saint-Saëns, des XIIIe et XVe siècles, par par M. A. Darcel. 170-173

Sur un carrelage de 1536, au Manoir de Bévilliers. . . 180-182

Sur des silex taillés de Blangy. 182-183

Sur les fouilles romaines de Bolbec, 174 ; — de la forêt de Bord, 126-127 ; — d'Incbeville, 203-204 ; — de Saint Ouen de Rouen, 135, 138.

Sur les fouilles du cimetière mérovingien de Blangy, par M. le baron de Morgan. 184-185

Sur une Maison de la Renaissance, en briques moulées, à Saint-Eustache-la-Forêt, par M. Brianchon. 187-195

Sur la Statue votive de Notre-Dame-du-Havre-de-Grâce. 196-198

Rapport annuel à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, sur les opérations archéologiques de son département. 206

Notice sur des Sépultures chrétiennes trouvées à Saint-Ouen de Rouen. 216

Note sur une Tête de Lance en silex, trouvée près Dieppe, par M. Michel Hardy. 258

Note sur le Manoir de Bévilliers, près Harfleur, par M. de Beaurepaire. 263

Une Pierre-Limite de l'Abbaye de Saint-Ouen. 273

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1872.

Tome II. — 3e Livraison.

DIEPPE

IMPRIMERIE D'ÉMILE DELEVOYE

Rue des Tribunaux, 7.

1873

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Pendant l'année 1872.

Séance du 12 février 1872.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

La séance est ouverte à deux heures, dans une des salles de la Préfecture.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, de Beaurepaire, de la Londe, l'abbé Colas, Paul Baudry, de Girancourt, Brianchon, G. Gouellain, de Bellegarde, Gosselin, Frère, de la Serre, Hardy, Roessler et l'abbé Loth.

M. d'Estaintot, secrétaire, étant absent, il n'est pas donné lecture du procès-verbal de la séance précédente.

La correspondance imprimée comprend les ouvrages suivants :

Bulletin de la Commission historique du Nord, 1871.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1870.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne), 1869.

Bulletin de la Société Dunoise (janvier 1871).

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or (tome VIIIe).

Compte rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1868.

La correspondance manuscrite fournit des lettres de MM. de Merval, Simon, l'abbé Jeuffrain et Dr Gueroult, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance; une lettre, d'une bienveillance toute particulière, du savant et vénérable M. Floquet, qui aime à suivre, de sa retraite, les travaux de la Commission ; et un accusé de réception de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui a bien voulu transmettre au rapport du Comité des Travaux historiques, le tome Ier du Bulletin de notre Commission ; enfin une photographie de la Mosaïque de Lillebonne, exécutée par M. Fleury, architecte du Havre, et offert par M. Roessler.

Le Château de Beuvreuil. — Photographie. — M. l'abbé Cochet entretient la Commission du château du Beuvreuil, dépendant de Dampierre-en-Bray. Ce château, du XIIIe siècle, dont les tourelles, les contreforts et les cheminées présentent un intérêt archéologique, n'est pas étranger à notre histoire locale. Il a servi de retraite aux Huguenots et a fourni à M. Potin de la Mairie les éléments d'un feuilleton publié dans l'ancienne *Gazette de Normandie.* M. Letellier, de Bolbec, en a fait une photographie. Le château, éprouvé par les ans et les révolutions, est aujourd'hui à usage de métairie. Le gentilhomme est devenu valet de ferme, et n'offre plus que la triste image d'une décadence profonde.

Ponts-et-Marais. — Incinérations romaines. — M. le Président donne quelques détails sur les fouilles provenant de l'exécution du chemin de fer de la Bresle, et signale des incinérations remarquées à Ponts-et-Marais, lesquelles ont fourni plusieurs vases romains dont quatre sont entrés au Musée.

Vase égyptien. — Il met sous les yeux de la Commission : 1° un vase égyptien, fait au tour, trouvé au Serapeum, à 6 ou 7 mètres de profondeur de sable accumulé par le vent, pendant les travaux du canal maritime de Suez.

Anneau de Childéric. — Fac-simile. — 2° Un fac-simile de l'anneau sigillaire trouvé dans le célèbre tombeau de Childéric. M. Cochet rappelle que le P. Dumoulinet avait pris, à l'aide de la cire, une empreinte de l'original. C'est au moyen de cette cire que M. Dauban a pu reproduire, fidèlement, ce bijou mérovingien, dont le spécimen ornera désormais notre Musée d'antiquité, grâce au talent de M. Le Cavelier, de Caen.

Vallée de la Bresle. — Coq en bronze. — M. de Girancourt soumet à la Commission une lampe en bronze et apode, couronnée par un coq, trouvée dans les travaux du chemin de fer de la Bresle. Ce coq rappelle celui de la tapisserie de Bayeux.

Bondeville. — Dalle tumulaire du XVIIe siècle. — M. G. Gouellain a conduit M. l'abbé Cochet à l'ancienne abbaye de Bondeville, près Rouen, et ils y ont trouvé une dalle tumulaire qui n'est pas dépourvue de caractère et qui a servi à chaperonner un pilier cubique du XVIIIe siècle. Cette dalle tumulaire, du XVIIe siècle, longue de 50 c. et large d'autant, porte l'inscription suivante :

CY GIST NOBLE HOME MICHEL DOVBLET
EN SON VIVANT PRIEVR DE Ste MARGVERITE
DV PVBEL, SINDIC DV CLERGÉ, ET CVRÉ DE
St RIBERT DV GRAND TORSI QVI DECEDA
LE 29e DE NOVEMBRE 1661 AGÉ DE 52
ANS. PRIEZ DIEV POVR LE REPOS DE SON AME
REQVIESCAT IN PACE.

Rouen. — Tombeau de Robert Touzé. — On se souvient de la pierre tumulaire de Robert Touzé qui de-

vrait être encastrée dans l'église métropolitaine. M. de Beaurepaire donne, à propos de ce tombeau, des détails historiques qu'on ne lira pas sans un vif intérêt. Nous les consignons ici.

« L'inscription de la tombe de Robert Tousé, dit M. de Beaurepaire, a été reproduite inexactement dans l'ouvrage posthume d'Hyacinthe Langlois sur la *Danse des Morts*. Cette tombe, sur laquelle est représenté un homme mangé des vers, n'appartient pas au Moyen-Age, comme suffirait, du reste à l'indiquer, le caractère de cette singulière et lugubre composition ; elle est du règne de François Ier.

» Robert Tousé, messager du chapitre de la cathédrale, mourut en effet, à Rouen, non point en 1422, mais un siècle plus tard, le lundi 9 juin 1522. (Arch. de la S.-Inf., Reg. capitul.) Ce jour-là même Pierre Helleboult et Pierre Caudebec, prêtres, nommés par lui exécuteurs de ses dernières volontés, présentèrent son testament aux chanoines réunis en chapitre.

» On conserve aux archives départementales deux testaments de Robert Tousé, de 1513 et de 1520. Dans l'un et l'autre il émet le vœu que son corps soit porté en l'église N.-D. de Rouen « pour estre mis en sépulture devant l'uys du chappitre, auprès du petit pillier, ce il plaist à MM. du chapitre. » Il veut que tous les chapelains de l'église assistent à ses obsèques, qu'ils reçoivent chacun 12 d. pour leur peine ; qu'on donne aux pauvres assis dans l'église pour 30 d. de pain pendant trente jours. Il rappelle qu'il est *franc* des frairies des prêtres et des clercs du S.-Sacrement et de S.-Denis, et conjure ses confrères « de faire leur devoir, ce il leur plaist. » Dans une addition à son second testament, il lègue à frère Robert, son fils, un de ses hanaps en lui recommandant de prier Dieu pour lui et pour sa mère ; il lègue encore à monsieur Fortin, sa bible ; à mons. maître Richart Du Fay, chanoine,

son tableau de la Passion qu'il avait d'abord voulu donner à mons. le président, comme marque de reconnaissance pour tous les biens que lui et les siens en avaient reçus.

» Tousé était messager du chapitre dès l'année 1483. On lui désigna un successeur le 25 juin 1522. Voici les deux délibérations relatives à cette nomination :

« Repetito de providendo ad onus nuncii capituli, concluserunt prefati Domini plures etiquetas fieri, in quibus nomina singulorum supplicantium scriptis redigantur et cuilibet domino unam dari ut ipse a dicta estiqueta extrahat nomen illius quem eligere maluerit et illud ponat in aliquo pileo ut eo modo, exquisitis votis singulorum, comperiatur in quem major pars constiterit majorem partem dominorum consensisse et fiat scrutinium hujus modi hodie post obitum de releveya. »

« Placuit prefatis dominis procedere ad electionem nuncii capituli per scrutinium juxta conclusionem hac die mane super hoc habitam, ad quem finem ego notarius tradidi singulis dominis predictis unam estiquetam papiream in qua nomina singulorum supplicantium scribebantur, et deinde in meo pileo recepi a quolibet dominorum nomen illius in quem quilibet illorum consensit, de quibus nominibus, collacione facta coram omnibus, compertum fuit majorem numerum consensisse in Michaëlem Nehou, servitorem domesticum dicti domini Leconte, quem prefati domini elegerunt et acceptarunt, et eum ad onus illud commiserunt ad onera et emolumenta assueta et usque ad eorum beneplacitum, quem quidem Michaëlem Nehou statim in presenti capitulo evocari fecerunt, cui premissa retulerunt, seu retulit dictus dominus decanus in capitulo presidens, qui quidem Nehou onus hujusmodi acceptavit, et prestitis ab eo juramentis assuetis, fuit eidem injunctum quatinus de cetero honeste se

habeat circa exercicium dicti oneris et vestimenta honesta deferat ac reverenciam et obedientiam prefatis dominis exhibeat, quod ita facere se submisit. »

Les fonctions du messager du chapitre consistaient à transmettre les ordres des chanoines, à signifier les exploits de leur juridiction, à veiller à la garde de leurs prisons, à prendre les mesures nécessaires pour la vente des meubles des chanoines et des chapelains décédés (1), etc., etc.

Il portait, comme signe de ses attributions, une *verge d'argent* (2) et une tunique de deux couleurs (3).

Ses gages étaient de 30 l. par an, en 1585 (4).

Rouen. — Pierre tombale de l'ancien prieuré de Grandmont. — M. Paul Baudry revenant sur une communication faite précédemment à la Commission, donne, sur la pierre tombale de Jehan de Sane, les éclaircissements suivants :

« Le 19 mai 1870, M. l'abbé Cochet informa la Commission qu'il avait obtenu, pour le Musée, une pierre tombale du xve siècle, provenant de l'ancien prieuré de Grammont, et le procès-verbal constate que j'avais alors proposé, de l'inscription gravée sur cette pierre, la lecture suivante :

« Cy devant gist Jehan de Lane, escuier, en son vivant *losieur* de levesque de Lisieux, administrateur de céans, qui trespassa le xixe jour de septembre l'an mil quatre cens quarante cinq. »

» J'avais indiqué le mot *losieur* avec un point d'interrogation, car, sur la pierre, le commencement de ce

(1) Délib. capit., 15 mai 1483.

(2) V. la délib. relative à la nomination du successeur de Nehou.

(3) « Ordinaverunt quod nuncius capituli habeat tunicam duorum colorum, ut est moris, in proximo festo pasche, que sibi expediatur per receptorem vacantium. » 10 mars 1482. (V. délib. cap.)

(4) Arch. de la S.-Inf. Pièces justif. du compte de la Fabrique de la Cathédrale.

mot est si fruste que l'on peut y lire tout ce que l'on veut. M. l'abbé Cochet, au lieu de *losieur*, croyait voir *trésorier*.

» Or, au lieu de *losieur* ou de *trésorier*, il faut lire *serviteur*. En effet, quoique les premières lettres, du mot indéchiffrable, ne semblent pas encore se prêter absolument à cette nouvelle interprétation, il paraît difficile d'en donner une autre, depuis la découverte que j'ai été heureux de faire tout récemment de la mention de la sépulture de Grammont, dans un précieux manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, fond Martainville, qui constate les familles inhumées, du XIIIe au XVIIe siècle, dans les églises de Rouen et du diocèse.

» Dans un passage de ce manuscrit relatif au prieuré de Grammont, page 85, on trouve ce qui suit :

« En la nef... Cy gist Jean de Sanne, escuier, serviteur de monseigneur levesque de Lisieux, qui déceda le 19e septembre 1545, et portoit gironné d'argent et d'azur chargé d'un lionceau de sable rampant à un des cantons du giron, et sur le tout un escusson de.... »

» Bien que la teneur de l'inscription donnée par le manuscrit ne soit pas l'exacte reproduction de celle gravée sur la pierre, elle a l'avantage, en dehors du mot *serviteur* qu'elle rétablit, de nous fixer sur le nom même du personnage auquel elle se rapporte. C'est donc bien *de Sane* et non *de Lane* qu'il faut traduire. Seulement la pierre ne donne qu'un *n* à ce nom et le manuscrit en donne deux.

» Le manuscrit nous apprend, en outre, la désignation des armoiries de Jehan de Sane, que la seule gravure de l'écu placé derrière ce personnage révélerait, je crois, difficilement même à un interprète beaucoup plus compétent que moi. Rien n'y indique, en effet, les signes propres à déterminer les couleurs ;

et quant au lionceau rampant il n'en est nullement question.

» Resterait un dernier point à élucider, à savoir si le mot *administrateur*, relevé sur la pierre, est bien celui qui convient. Un examen nouveau et attentif du monument épigraphique actuellement conservé au Musée, m'a donné quelques doutes à cet égard. Ne trouvant rien de mieux à proposer, et le manuscrit Martainville se taisant à cet égard, je conserve cependant le mot qui doit, dans tous les cas, être *aministrateur* plutôt que administrateur. »

Pièce de faïence de 1720. — M. Gustave Gouellain fait passer, sous les yeux de la Commission, une potiche en faïence de Rouen, de 1720, d'une belle exécution et d'un émail parfait.

Plan de Rouen du Xe siècle. — Notre collègue apprend ensuite à la Compagnie que M. Cosserat a publié, à un petit nombre d'exemplaires, un dessin fort curieux qu'il possède d'un plan de Rouen tel qu'on le suppose en 943. Ce plan, qui n'est autre que celui de M. Rondeaux de Sétry, nous montre, dans ses limites restreintes, la ville de Rouen sous les ducs de Normandie. On y remarque les îles de Saint-Éloy et de Saint-Clément alors entourées par la Seine, et devenues bientôt après des quartiers populeux adhérents à la terre ferme. On a détourné le lit du fleuve et gagné une partie considérable de terrain. Ces progrès deviennent très-sensibles par l'inspection de ce plan qui offre, à divers points de vue, un intérêt réel. Aussi la Commission apprend avec plaisir qu'il est question d'en faire une reproduction nouvelle à tirage illimité.

Duclair. — Pierre tombale de l'église. — M. Brianchon communique à la Commission l'inscription ci-jointe d'une pierre tombale reconnue par lui dans l'église de Duclair :

CI GIST LE CORPS DE
MAISTRE IEAN CAPELLE EN SON VIVANT VI
CONTE TABELLION
RECEVEVR DE MESSIEVRS DE IVMIEGE LEQVEL
DESSEDA LE MARDI
VINGT QVATRÈME
IOVR DE IANVIER
1650. PRIES DIEV
POVR SON AME.

Petitville. — Cimetière franc. — M. Brianchon a reçu de M. Delarue, agent-voyer de Lillebonne, deux seramasaxes découverts dans les terrains remués pour l'ouverture d'un chemin. M. Delarue a mis à nu un certain nombre de fragments antiques, des couteaux scandinaves et saxons, une plaque franque, et découvert une grande quantité d'ossements. Tout donne à penser que cet endroit a servi de lieu de sépulture et que des fouilles sérieusement conduites amèneraient un mobilier plus complet.

M. Anatole Dauvergne. — M. l'abbé Cochet a appris récemment la mort d'un artiste éminent, cher à l'archéologie, aux lettres et à la France, M. Anatole Dauvergne. Il tient à rendre un hommage public de reconnaissance à la mémoire de ce peintre distingué qui a restauré la crypte de Saint-Jean-d'Abbetot, avec un talent et un désintéressement qui méritent d'être signalés. M. Dauvergne a collaboré à la publication de *l'Arrondissement du Havre.* Il s'est rendu célèbre dans le monde des arts par la restauration de la Sainte-Chapelle de Riom, et par des travaux considérables à Tarbes et à Moulins.

M. Dauvergne avait contribué à fonder, à Moulins, un recueil estimé intitulé : *l'Art en Province.* Il est de ces hommes qu'on voit disparaître avec un profond regret et que tous les amis des lettres et des arts entourent d'une respectueuse et fidèle sympathie.

Rouen et Paris. — *Montoirs.* — M. le Président signale à l'attention de la Compagnie un curieux montoir en pierre, situé à Rouen, rue Cauchoise, 12, à l'auberge de l'*Aigle d'or,* et donne à ce sujet quelques détails sur les montoirs. Il ajoute qu'en 1717 M. de Montaur fit, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, lecture d'un Mémoire sur quelques antiquités de Paris. Dans ce travail il cite un monument d'une grande simplicité auquel on a donné le nom de *Montoir.* « Ce sont, écrit-il, de grandes pierres de deux pieds et demi de hauteur et d'environ trois pieds de largeur, taillées en manière de gradins, attachées et cramponnées contre les murs et à côté de certaines grandes maisons anciennes surtout dans la Cité. Tant que ces pierres subsisteront, disait M. de Montaur, elles seront un témoignage de la simplicité de nos pères et du temps auquel les magistrats et leurs femmes n'avaient pour tout équipage que des mules sur lesquelles ils montaient à leur porte à l'aide de ces gradins. » *(Hist. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. III, p. 277.) (1746.)

Théâtre romain de Lillebonne. — M. Brianchon demande à formuler le vœu que la somme allouée chaque année à la restauration et à l'entretien du théâtre romain de Lillebonne soit plus élevée. Les réparations nécessitées par l'action destructive du temps sont faites sans doute avec soin et intelligence, mais elles sont insuffisantes. Chaque jour voit disparaître en quelque sorte l'une des pierres de cet important monument, et il serait à désirer que l'allocation départementale permît de remédier complétement à cet état de choses.

M. le Président répond qu'il donne au monument de Lillebonne tout l'argent dont il peut disposer. Sans doute la somme est modeste, mais elle suffit aux grosses réparations. Comme l'honorable préopinant, il désirerait être en mesure de relever toutes les

pierres tombées. Le budget restreint qui lui est fait ne le lui permet pas, et les circonstances présentes mettent à sa bonne volonté des entraves plus étroites encore que dans le passé.

M. Roessler propose d'ouvrir à Lillebonne une souscription en faveur du monument qui fait l'honneur de cette cité, et croit qu'elle réussirait. M. Cochet le souhaite, mais n'ose y compter.

Auberville-la-Campagne. — Cercueils en pierre. — M. Brianchon donne communication d'une note de M. Duval, de Lillebonne, qui rappelle qu'en 1827 trois cercueils en pierre ont été découverts à Auberville-la-Campagne, dans un bois appartenant alors à M. de Crèvecœur, aujourd'hui à M. Malfilâtre, sur le bord d'un chemin annulé, qui montait de la vallée à Grandcamp. Ces cercueils, d'égale grandeur, renfermaient, dit-on, les corps d'un homme, d'une femme et d'un enfant. Ils étaient fermés par des pierres plates. Aucun objet n'accompagnait les corps.

Le garde de M. Malfilâtre vient de remettre à M. Duval une épée trouvée, il y a trois ou quatre ans, dans un bois de Lintot. Cette épée, à lame quadrangulaire, mesure environ 80 centimètres de long. Elle conserve encore un reste de garde et des traces de fourreau.

Hautot-sur-Mer. — Découverte d'une station de l'âge néolithique à Bernouville. — M. Michel Hardy donne à la Commission lecture d'une note très-intéressante sur la découverte qu'il a faite d'une station de l'âge néolithique à Bernouville. Cette note sera insérée dans le *Bulletin*.

Nomination de M. Roessler, du Havre. — Après cette communication qui est accueillie par la Compagnie avec une faveur marquée, M. le Président présente à la Commission son dernier membre nommé, M. Roessler, du Havre. M. le Président rappelle les

travaux distingués qui ont déjà valu à M. Roessler l'attention et la sympathie des érudits. Quoique jeune encore, M. Roessler a bien mérité de l'archéologie; les notices et les dessins dont il a enrichi la Société des Études diverses au Havre ont été appréciés et loués par des juges compétents.

M. Cochet est heureux d'ouvrir les rangs de la Compagnie à M. Roessler qui y représentera dignement la ville du Havre, et s'il attend beaucoup pour la Commission du zèle, des talents variés et sérieux de son nouveau membre, il aime à lui donner, au nom de tous ses collègues, l'assurance des sentiments particulièrement affectueux de bienvenue qui l'accueillent aujourd'hui.

La Compagnie ratifie par ses applaudissements les paroles de son Président.

M. Roessler donne ensuite lecture d'un discours qui, nous l'espérons, trouvera sa place dans le *Bulletin*.

Le discours de M. Roessler produit la plus favorable impression et mérite à son auteur les félicitations et les remercîments de la Commission.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire-Adjoint,

L'Abbé Julien Loth.

Séance du 16 avril 1872.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

La séance est ouverte à deux heures, dans une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, Desmarest, Bou-

quet, de Beaurepaire, Simon, S. de Merval, l'abbé Colas, Paul Baudry, de Girancourt, Brianchon, G. Gouellain, de Lépinois, Gosselin, Frère, de la Serre, Hardy et l'abbé Loth, secrétaire-adjoint.

MM. d'Estaintot, l'abbé Jeuffrain, de Bellegarde, Gneroult et Roessler, s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à la séance.

M. Loth fait lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté.

La correspondance imprimée comprend les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France (32e année).

Bulletin de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne (1870).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (1871).

Les Origines du royaume d'Yvetot, par Oscar de Poli (1872).

Proposition applicable aux Musées, par A. Guidre.

Photographies et dessins de la nouvelle flèche de Saint-Maclou de Rouen, envoyés par M. Barthélemy.

Dessin de la chapelle Sainte-Anne, près Duclair, envoyé par M. Darcel.

Dessin de l'autel de la chapelle Saint-Maurice et Saint-Lazare, du cimetière de Montivilliers (1614), envoyé par M. Roessler.

Lettre de M. Floquet. — M. le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue du savant et vénérable M. Floquet :

Paris, 2 février 1872.

Monsieur et très-honoré Confrère,

Le *Bulletin* de la *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (pour *l'année* 1870), lu, relu par moi, avidement, aussitôt que je l'eus reçu de vos mains, m'a vivement intéressé, et, je le dois dire, touché, à ce point que je ne saurais me pardonner d'a-

voir tant tardé à vous rendre affectueusement grâces d'un si agréable présent.

Et d'abord, entre le *vingt-sept janvier* 1870, date de la première séance de la *Commission,* et le *dix novembre,* jour où, après une interruption de six mois, ses membres se retrouvèrent en présence, quels lamentables événements, quelles infortunes inouïes s'étaient succédé sans relâche, suivis, trop tôt, de calamités plus accablantes encore !

Cette année avait commencé sous de si riants auspices ! Six premiers mois de prospérité, pour tous, en France, et d'une sécurité si favorable aux travaux de la *Commission;* six mois, féconds pour elle en découvertes signalées : l'inestimable *Mosaïque de Lillebonne;* — le *Théâtre de Saint-André-sur-Cailly;* — des fouilles fructueuses dans la *Forêt de Bord;* — les antiques *Sépultures gallo-romaines d'Ingouville;* — le *Vase romain* du jardin *des Rév. PP. Dominicains du Havre;* — les restes du *Prieuré de Beaulieu!* Quelles bonnes fortunes, quels précieux encouragements pour les antiquaires de la Seine-Inférieure, quelles douces récompenses de leurs persévérants et infatigables efforts !... « Studia... secundas res ornant, » étaient-ils, alors, en droit de se dire.

Pourrais-je oublier cette *Médaille française,* trouvée par eux à *Aumale,* où, sous un caducée, au milieu de deux cornes d'abondance, s'offrirent à leurs yeux ces mots si suaves : « Pax et fælicitas temporum ! » qui semblaient résumer au vrai la situation prospère de nos contrées, celle, si enviable alors, de la France tout entière?

Mais, hélas, six mois à peine s'étaient écoulés, et voilà qu'à la *Commission,* assemblée, (le *dix novembre),* non plus, cette fois, dans l'Hôtel de la Préfecture, lieu accoutumé de ses séances, mais dans l'ancienne demeure des premiers Présidents du Parlement de Normandie, sont adressées par vous, Monsieur, d'éloquentes, mais tristes et navrantes paroles, trop fidèle expression de ce qui était si profondément, si douloureusement senti de tous : La France envahie, sa capitale assiégée, menacée d'un bombardement que l'on crut inévitable ; notre province à la veille d'une humiliante et onéreuse occupation !

Vous, cependant, Monsieur, et nos savants Confrères, fermes, résignés, vous évertuant, tous, à l'envi, en de si critiques conjonctures, continuant activement vos travaux aimés, et vous disant généreusement les uns aux autres : « Studia adversis rebus perfugium ac solatium præbent ! »

Pourrait-on, Monsieur, ne se point sentir honoré et fier de ses

relations de confraternité avec des hommes si oublieux d'eux mêmes en de telles extrémités, et si inébranlables dans leur dévoûment à la science? Que partout, dans notre France, les Lettrés, les Antiquaires, les hommes d'étude, sans se laisser troubler outre mesure par nos infortunes, s'évertuent, à votre exemple, que, comme vous, ils redoublent d'efforts; qu'avec vous ils se disent : « Studia... adversis rebus perfugium ac solatium præbent. » Que ces nobles paroles, présentes sans cesse à leur esprit, soutiennent, accroissent leur courage, animent, excitent leurs généreux efforts!

A ces jours de cruelles épreuves, d'amères tribulations, succéderont, n'en doutons pas, des temps meilleurs. Avec combien d'ardeur je le souhaite, avec quelle ferme confiance je m'y attends! Oh, oui, nous nous applaudirons d'être demeurés fermes *dans l'espérance, contre toute espérance :* « contrà spem, in spem! » Un jour (osons le croire), un jour, sur les pièces de monnaie de notre France, relevée alors et honorée de tous, au loin, il nous sera donné de revoir le caducée, les cornes d'abondance, et d'y relire ces joyeuses paroles : « Pax et fælicitas temporum! »

A vous, Monsieur, à Messieurs nos honorés Confrères, en toute sympathie, en tout respect,

A. Floquet.

La Commission entend la lecture de cette lettre avec un vif plaisir. Elle remercie M. Floquet de sa précieuse sympathie, et décide d'insérer ce document dans son procès-verbal.

Urnes en plomb et en verre et autres Objets antiques. — M. Cochet fait passer sous les yeux de la Compagnie une grande urne en plomb avec couvercle de plomb, renfermant une urne en verre avec couvercle, laquelle est remplie de cendres diverses mêlées à des lacrymatoires, achetés à Paris. Un fer à cheval trouvé dans la Loire, au pont de Tours, curieux spécimen de ces *soleæ*, qui emprunte à la question du ferrage des chevaux dans l'antiquité, actuellement à l'étude, un véritable intérêt.

Statue de Notre-Dame à placer sur la tour de Graville-Sainte-Honorine. — M. le Président rappelle les différentes phases de cette affaire et craint, d'après les

derniers avis qu'il a reçus, que malgré l'opinion de la Commission des Antiquités, malgré la décision de la Commission d'architecture qui a été unanime à rejeter les plans envoyés de Graville, on ne s'obstine à élever la statue sur la tour de l'antique abbatiale. On veut lui donner, pour piédestal, un rocher informe qui ressemble à une barricade. M. Desmarest proteste une fois encore contre ce projet malencontreux. Divers membres apprécient sa protestation et la Commission s'y associe. M. Cochet tentera les derniers efforts pour empêcher son exécution et conseillera de choisir le terre-plein de l'abbaye qui satisferait tout le monde, sans blesser les convenances archéologiques.

Manoir de Bévilliers. — M. Roessler informe par lettre, la Commission, que les deux initiales remarquées sur la cheminée et la porte du Manoir sont bien L. I.

Graville-Sainte-Honorine. — Tombeau de Guillaume Malet. — M. Brianchon informe la Commission qu'on va placer, dans le chœur de l'église de Graville, les restes de Guillaume Malet, sire de Graville, fondateur de l'abbaye, et ceux de sa femme, découverts récemment, sous la pierre tombale qui porte leurs noms. Cette pierre est de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. Tout porte à croire que, conformément à la tradition, ces restes sont ceux des fondateurs de l'abbaye.

Montivilliers. — Autel du cimetière. — M. Roessler a accompagné, le dessin qu'il a envoyé à la Commission de l'autel de la chapelle Saint-Maurice et Saint-Lazare du cimetière de Montivilliers, de la note suivante dont il est donné lecture :

« Le petit monument, dont j'ai l'honneur de vous soumettre une esquisse rapide, est un des nombreux exemples de la manière dont l'art de la sculpture a été compris et pratiqué dans nos environs à la fin de la Renaissance. — Comme il ne s'agit pas ici

d'une œuvre remarquable tant pour le travail que pour la matière, et que, peu d'années après l'introduction du genre italien en France, on ne s'appliquait plus qu'à des morceaux recommandables à ces titres, il est intéressant de chercher à se rendre compte de l'âge probable de ce petit retable d'autel, qui reflète encore l'amour-propre avec lequel les imagiers des époques précédentes préparaient leurs productions, même les plus modestes.

» L'autel, que j'ai essayé de représenter il y a quelques jours, est placé dans le cloître du cimetière de Montivilliers. Il forme l'extrémité d'une construction restée non achevée, à cause, selon la tradition, de la mort du fondateur du cloître, Jacques Deschamps. C'est une première indication, car la pierre tombale de Deschamps nous dit que ce personnage décéda vers 1520. D'ailleurs le style du peu de sculpture de l'autel indique une époque au moins postérieure, de cinquante ans, aux sculptures du Manoir de Bévilliers, près Harfleur, à l'intérieur duquel nous lisons les dates 1528 et 1532. Nous arrivons donc ainsi tout à la fin du XVIe siècle. S'il faut rajeunir encore notre petit monument, nous devrons nous souvenir du grand changement apporté dans les diverses branches de l'architecture par les artistes qui vinrent travailler en France dans le cours du règne de Henri IV, à la fin duquel l'art national perdit complètement et sa raison d'être et son originalité. D'un autre côté, le mouvement exagéré des gestes de certains personnages du retable nous indique que le genre italien était déjà goûté et mis en pratique par nos sculpteurs, qui adoptaient alors les nouvelles tendances en les combinant avec leurs propres traditions. C'est à ce moment passager de l'histoire de l'art, croyons-nous, que nous devons reporter notre petite sculpture. Nous ne pensons donc pas être loin de la vérité en lui assignant pour date le court règne de Henri IV. Ce point du reste pourra être facilement éclairci par l'examen du compte de dépense du cimetière de Montivilliers, et nous espérons que parmi les documents conservés aux archives du département, nous trouverons la solution de ce petit problème. »

Léry (Eure). — Sépultures romaines. — M. Cochet annonce qu'une découverte archéologique intéressante vient d'être faite à Léry. Le sol de cette commune a déjà fourni un grand nombre de vestiges d'antiquité, et toutes ces trouvailles excitent l'intérêt des savants qui connaissent l'importance de Léry aux époques romaine, mérovingienne et carlovingienne.

La plaine de Léry consiste en terrains d'alluvion au fond de la vallée de la Seine. C'est dans une partie plus haute de cette plaine, partie qui n'est jamais recouverte par les grandes eaux, que l'on fait surtout ces découvertes. Quand on perce des trous dans cette partie plus haute, il est très-rare que l'on n'y rencontre pas d'anciennes maçonneries, et c'est dans cette région que l'on a rencontré à diverses reprises des objets d'antiquité très-remarquables.

Mercredi dernier, 13 mars, M. Patrice Nouvel, propriétaire à Léry, en faisant des tranchées pour planter des asperges, a trouvé plusieurs urnes renfermant des ossements humains. L'une d'elles, plus grande que les autres et mesurant 60 centimètres de longueur, renfermait, outre des ossements, une autre urne de 30 centimètres de haut complètement remplie de débris d'os. Cette grande urne extérieure est en terre cuite de couleur rouge, et celle contenue à l'intérieur est en terre grèsée ; sur la surface de ce vase il existe encore une décoration peinte remarquable. A côté de la grande urne en terre rouge on a trouvé un sabre en fer avec son fourreau, mais en partie rongé par la rouille. La lame de cette arme antique mesure 90 centimètres de longueur sur 6 centimètres de largeur.

Quatre autres petites urnes en terre, de 30 centimètres de hauteur, et en forme de buires; elles renfermaient aussi des ossements brûlés.

M. le Président ajoute que l'épée dont il est ici question a été trouvée ployée, caractère distinctif de la mort, et que les divers objets qui l'accompagnent sont en bon état de conservation.

Saint-Saëns. — Objets trouvés au bord de la Varenne. — Il a été trouvé au bord de la Varenne, à Saint-Saëns, plusieurs objets curieux, entr'autres une boucle de cheval, qui semble provenir du XIIIe siècle.

Objets trouvés dans la Seine. — M. Forgeais a vendu

à M. le Président une écritoire en plomb et un crayon en même métal, trouvés dans la Seine. L'écritoire rappelle, par sa forme et par ses crochets, celles que portaient à la ceinture les écoliers du Moyen-Age.

Incheville. — Fouilles. — M. Dergny adresse à la Commission le rapport suivant sur les fouilles qui ont été exécutées à Incheville :

« Au mois de janvier 1872 une nouvelle trouvaille archéologique me fut signalée dans la commune d'Incheville, qui en a déjà donné plusieurs. Après vous en avoir entretenu, vous avez bien voulu mettre à ma disposition les fonds nécessaires pour faire les fouilles.

» Après plusieurs jours de déblais, par un temps pluvieux, j'obtins du propriétaire, qui d'abord n'avait pas voulu m'accorder aucun délai, de pouvoir suspendre le travail qui se faisait dans de mauvaises conditions et qui n'avait rien donné quant aux objets à recueillir.

» Quelques jours après le travail fut repris et enfin je mis à jour un four à potier du Moyen-Age. Toute la partie supérieure de la voûte du four, ainsi que la plate-forme, étaient détruites, mais la partie inférieure du four, jusqu'aux bouches de chaleur, — nommées *bulins* par les hommes du métier, — était intacte. Je rapporte plus bas les détails de construction de ce four.

» Dans l'intérieur et en avant du four j'ai pu recueillir un nombre très-important de fragments de vases de toutes sortes et de toutes dimensions, mais malheureusement je n'ai pu en trouver un entier. J'ai également recueilli beaucoup de pavés réduits en morceaux. De ces pavés, les uns sont seulement vernissés, tandis que les autres portent des signes en incrustation, pouvant représenter des feuilles, des branches ou des fleurs. J'ai aussi recueilli des pavés portant des parties d'inscriptions tumulaires, mais malheureusement aucun de ces pavés n'a pu être recueilli entier.

» Le genre d'écriture que vous remarquerez sur les morceaux que je vous adresse, pourra vous donner l'époque certaine de ces pavés, dont l'emploi a dû être autrefois très-fréquent, à en juger par ce que nous voyons encore dans nombre d'églises du pays de Bray.

» Pour les fragments de vases, il vous sera, je l'espère, aussi très-facile d'en indiquer l'époque. J'ai remarqué un de ces morceaux, il provient d'un vase de cuisine ayant des pieds et percé d'un nombre considérable de trous.

» Ainsi que plusieurs autres vases, celui-ci a dû être recouvert d'une couche de vernis. Il y en a aussi ayant des traits de gravés, mais c'est le plus petit nombre. Une chose qui a fixé mon attention, c'est, qu'ainsi qu'au four de tuiles gallo-romaines découvert l'été dernier sur la même commune, tous les produits de ces deux fours ne nous sont parvenus qu'en morceaux quoiqu'ils eussent été recueillis en nombre très-important, et que l'état de conservation du four à tuiles soit à peu près intact.

» DESCRIPTION DU FOUR A POTIER :

» La longueur du four est de 2 m. 70, la longueur intérieure est de 1 m. 65. Ce four est précédé d'une petite chambre que l'on remarque à l'entrée du four. Cette chambre à 0 m. 75 de largeur intérieure et 0 m. 45 d'avancée. L'entrée de cette chambre ou avant-four, est de 0 m. 48 de large. Le seuil est parfaitement conservé, et est fait, comme le four lui-même, avec des briques à bâtir. Les bouches de chaleur ou *bulins* ont 0 m. 10 d'ouverture et sont espacées de 0 m. 24 l'une de l'autre.

» Chose digne de remarque, c'est qu'Incheville qui avait des fours à tuiles et à potier à des époques si reculées, possède encore, de nos jours, deux fours à pannes et à pavés.

» Tels sont les résultats de cette opération qui n'a peut-être pas répondu à l'espoir que vous en aviez conçu, ce que je regrette autant que vous. Mais, Monsieur le Président, est-il nécessaire de vous dire combien cette branche de l'histoire présente de déceptions?

» Je viens de découvrir dans la muraille de l'église de l'ancienne paroisse de Pierrepont, une inscription gravée sur pierre. Son importance et la défectuosité de plusieurs mots m'empêchent de vous donner le relevé de cette inscription en lettres gothiques. »

Les inscriptions dont parle M. Dergny ont été examinées avec soin, et nous avons reconnu qu'elles se rapportaient à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle.

Fourneau à tuiles dans la forêt de Roumare. — M. de Girancourt fait part à la Commission de la découverte qu'on vient de faire, dans la forêt de Roumare, auprès du *Chêne à Leu*, d'un fourneau à tuiles.

Certains pavés étaient encore enfournés au-dessus des arcades du four.

Découvertes archéologiques des temps préhistoriques et de l'époque romaine, par M. Hardy. — M. Michel Hardy rend compte, à la Commission, des découvertes archéologiques qu'il a faites depuis la dernière séance :

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

Offranville. — A l'est du village d'Offranville et sur le plateau qui domine, de ce côté, la vallée de la Scie, j'ai recueilli plusieurs *silex taillés*, parmi lesquels un *racloir* soigneusement retouché et une *hachette* préparée pour le polissage. Cette opération avait été même commencée vers le tranchant de l'instrument.

Nous conservons également, dans notre collection, une belle *molette* en silex, trouvée dans la même commune, au mois de mai 1871.

Lammerville. — M. Levézier, instituteur à Lammerville, nous a remis une jolie petite hachette en silex, à patine blanchâtre (long. 88 millim., larg. au tranchant 37 millim.), trouvée, dans cette commune, au hameau de Beautot.

Dans le même endroit, M. Levézier a recueilli un fragment de hachette polie et un certain nombre d'instruments en silex (percuteurs, couteaux et racloirs), aujourd'hui déposés dans le Musée de Dieppe.

Incheville. — Camp de Mortagne. — Le 30 mars dernier, accompagné de notre honorable collègue M. Dergny, nous avons fait une excursion au camp de Mortagne. Notre attention a été tout d'abord attirée par l'abondance des fragments de *meules gisantes en silex* que les nouveaux labours avaient ramenés à la surface. En quelques instants nous en avions ramassé quatorze morceaux, et de nouvelles recherches faites par nous depuis cette époque nous en ont fait recueillir un bien plus grand nombre.

Cette abondance extraordinaire de *meules gisantes*, dites aussi *meules dormantes, en silex*, a d'autant plus lieu de nous étonner que ces objets n'ont pas encore été signalés, autant que nous sachions, par les archéologues. Nous trouvons décrites il est vrai dans les ouvrages spéciaux, des meules gisantes en granit, en porphyre ou en pierre meulière, mais nous ne voyons nulle part qu'on en ait observé en silex. Leur taille en effet devait être très-difficile et exiger de longs efforts ; aussi se peut-il que leur fabrication ait été très-limitée.

En dehors des meules gisantes en silex du camp de Mortagne, nous ne connaissons qu'une meule semblable mentionnée par

M. l'abbé Cochet dans sa *Seine-Inférieure*, 1re édit., page 366, et trouvée par M. Parisy-Dumanoir au fonds de Théodoric, près Foucarmont. Ce précieux monument de l'industrie primitive de nos ancêtres figure aujourd'hui dans notre collection.

Vers le milieu du camp de Mortagne et dans la partie qui incline vers la vallée de la Bresle, nous avons encore ramassé des débris de poteries primitives. Deux excavations circulaires qui se trouvent en cet endroit ont paru à M. Dergny avoir quelque analogie avec les fosses des forêts étudiées, pour la première fois, par M. l'abbé Cochet, dans la basse forêt d'Eu. Nous croyons toutefois devoir réserver notre opinion sur ce point jusqu'à ce qu'une fouille ait permis de bien déterminer la nature de ces excavations.

Mais s'il est un fait sur lequel nous ne conservions aucun doute, c'est la découverte que nous avons faite, M. Dergny et moi, de l'emplacement d'un poste d'observation de l'âge de la pierre polie à la pointe nord du camp de Mortagne. La vue que l'on découvre de cet endroit est des plus étendues et l'on peut dire qu'aucun autre point ne pouvait être mieux choisi pour veiller à la garde du plateau.

Dans un labour de défrichement fait pour la première fois dans cette partie de la colline et sur un espace de 2 m. carrés de superficie, facile à distinguer du reste du terrain par sa teinte plus foncée, nous avons recueilli une quantité considérable de débris de vases de l'âge de la pierre. Au milieu de ces débris se trouvaient des fragments d'anneaux ou *bracelets* d'une substance schistoïde, lamelleuse, de couleur brune, que nous croyons être de la corne bouillie.

Il paraît évident que ces fragiles objets étaient depuis un temps fort court et pour la première fois au contact de l'air ; autrement leur extrême friabilité eût causé promptement leur entière décomposition.

A quelques pas de ces précieux débris, nous avons ramassé deux hachettes en silex à patine blanche. L'une d'elles est entièrement polie et se rapproche de la forme ordinaire de ces instruments ; l'autre, taillée à petits éclats, est allongée, de forme aplatie, et terminée à ses deux extrémités par un arc de cercle. L'une des extrémités est polie, ce qui indique que l'instrument n'était pas seulement ébauché mais complètement achevé.

Dans une collection particulière, à Eu, chez M. Varambaux, conducteur des ponts-et-chaussées, nous avons vu un instrument semblable, mais sans trace de polissage. Il avait été trouvé égale-

ment au camp de Mortagne avec un très-beau ciseau en silex blond, soigneusement poli.

ÉPOQUE ROMAINE.

Saint-Aubin-sur-Scie. — Découverte d'un cimetière romain. — Le 13 mars dernier, un garde-chasse des environs de Dieppe, le sieur Duponchel, nous apportait quelques débris de vases romains qu'il avait remarqués dans un champ labouré, dit le *Champ de la Vierge*, à gauche du chemin vicinal qui conduit de Janval au hameau des Vertus, commune de Saint-Aubin-sur-Scie.

Dès le lendemain au matin nous nous rendîmes sur les lieux, et un heureux hasard vint bientôt diriger nos recherches. Une tuile à rebords, qui émergeait dans le talus du chemin, ayant attiré notre attention, nous cherchâmes à la dégager, et cela faisant nous nous trouvâmes en présence d'une sépulture à incinération.

Une belle urne de verre, pomi-forme et présentant une teinte verdâtre, en occupait le centre. Quoiqu'elle fût toute brisée par suite du foulement des terres, nous avons pu la reconstituer. Son diamètre est de 183 millim. et sa hauteur de 154 millim. — Elle était pleine d'ossements brûlés et recouverte par un plateau renversé en terre rouge de Samos.

La forme de ce dernier vase est des plus élégantes. Sur le fond se lit la marque VITALIS. MA. (MA pour *manu)* que nous croyons pouvoir être rapprochée de cette autre marque OF. VITALIS., trouvée à Amiens, en 1866, par M. l'abbé Cochet, et déposée par lui au Musée de Rouen. Ces deux marques nous semblent devoir être attribuées au même potier.

Dans le pied du plateau se trouvait un petit objet en fer malheureusement brisé et trop oxydé pour être sûrement déterminé. Peut-être est-ce une fibule? Des fragments d'étoffe, convertis en peroxyde de fer, y adhéraient encore.

Sur les côtés de l'urne cinéraire nous avons recueilli une cruche en terre grise, un petit vase aux libations en terre grise également, une gracieuse petite coupe en terre rougeâtre à couverte noire et une ampoule de verre à teinte verdâtre, identique pour la forme à celle figurée par M. l'abbé Cochet dans sa *Normandie souterraine*, pl. VI, fig. 1. Ce charmant petit vase, véritable bijou archéologique, n'a que 45 millimètres de hauteur.

En outre des six vases qui viennent d'être mentionnés, nous avons rencontré deux vases en verre blanc de cristal, une coupe et un lacrymatoire, malheureusement trop friables pour pouvoir être conservés.

Au pied de l'urne cinéraire était une pièce de monnaie en bronze complètement oxydée, mais sur laquelle on reconnaît encore le type d'Adrien.

Tous ces objets avaient été, à l'origine, renfermés dans une caisse en bois, dont nous retrouvions quelques rares débris adhérents aux clous, à section quadrangulaire, qui en retenaient les parties.

Une plaque de fer, brisée en deux fragments, nous a semblé appartenir à une serrure. M. l'abbé Cochet, en examinant cette plaque avec attention, reconnut un fragment de peigne en bois que le développement de la rouille y avait fait adhérer.

La caisse en bois était isolée du sol environnant à l'aide de tuiles à rebords. Quatre de ces tuiles formaient l'aire sur laquelle elle reposait. En mesurant la cavité intérieure laissée entre les tuiles, nous avons trouvé que la caisse devait avoir les dimensions suivantes: longueur, 0 m. 70; largeur, 0 m. 50; hauteur, 0 m. 30.

Telles sont les observations que nous a fournies cette belle sépulture à incinération. En parcourant le champ sur le bord duquel nous l'avions découverte, nous le trouvâmes rempli de fragments de vases antiques que la charrue avait impitoyablement brisés, et nous demeurâmes convaincus qu'il y avait là tout un cimetière du IIe ou IIIe siècle, correspondant à celui que M. l'abbé Cochet avait découvert de l'autre côté de la vallée de Dieppe, à Neuville-le-Pollet, et exploré avec tant de profit pour la science.

Dieppe, le 15 avril 1872.

MICHEL HARDY.

Tuyaux ou conduites d'hypocauste. — M. Bouquet donne communication, à la Commission, de la note suivante qu'il a rédigée sur les tuyaux ou conduites des hypocaustes. Nous la reproduisons ici :

« Messieurs,

» A l'une de vos dernières séances, on vous a présenté deux ou trois tuyaux d'un hypocauste, offrant certaines particularités restées inexpliquées pour nous.

» Afin d'en avoir la solution, comme le disait votre procès-verbal, lu à la séance suivante, « j'avais renvoyé à Vitruve. »

» En donnant cette indication, ma pensée me reportait vers le chapitre x du ve livre de son traité *de l'Architecture*, où Vitruve expose : « *De quelle manière les bains doivent être disposés, et de quelles parties ils se composent.* »

» Ce n'était pas sans raison que je renvoyais à ce chapitre ; car, quelque temps après, dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la séance du 17 novembre, sous la présidence de M. Léopold Delisle, M. le général Morin donnait lecture d'un travail sur la construction des hypocaustes employés chez les Romains au chauffage des thermes, et il se servait précisément du même chapitre pour fournir des explications dont quelques-unes nous semblent se rapporter aux bouts de tuyaux en question.

» De plus son Mémoire contient des explications nouvelles sur les hypocaustes, explications qui tendent à rectifier des interprétations admises jusqu'ici sans contrôle.

» C'est pour cela que je vous demanderai la permission de vous les soumettre à vous-mêmes, en les puisant dans le compte-rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, donné par M. Ferdinand Delaunay, dans le *Journal officiel*, du 25 novembre 1871.

» Dans l'opinion du général Morin, dit l'auteur du compte-rendu, les archéologues ont commis de graves erreurs, soit qu'ils aient supposé dans la construction des hypocaustes une science et une complication exagérées, soit qu'ils l'aient restreinte à des limites dans lesquelles l'art et la barbarie luttent avec un égal avantage.

» De nouveaux thermes découverts à Pierrefonds, en 1862 ; à Champlieu et à la Carrière-du-Roi, dans la forêt de Compiègne, en 1867, ont fourni à l'auteur l'occasion d'étudier d'une manière certaine et approfondie cette importante question.

» Le foyer n'était pas, comme on l'a dit, sous le plancher nommé *suspensura*, et qui formait l'aire des salles de bains.

» Le combustible était entassé dans une chambre spéciale située en avant de la *suspensura* et communiquant, avec l'espace libre au-dessous de celle-ci, par un conduit présentant un étranglement destiné à activer le tirage. Cette chambre était construite en briques. Le foyer étant en activité, la flamme et les produits de la combustion, c'est-à-dire la fumée, la vapeur d'eau et les gaz, se trouvaient entraînés sous l'aire de la *suspensura* et lui communiquaient directement la chaleur. A l'opposé du foyer, des conduits coudés et verticaux recevaient la fumée et la rejetaient au dehors. On voit que cette construction, aussi bien entendue que simple, ne faisait pas circuler, ainsi qu'on l'a affirmé, la fumée et la flamme dans l'intérieur des murs des salles.

» La *suspensura* reposait sur des piliers en briques régulière-

ment disposés. La structure de cette voûte exigeait des soins minutieux pour la mettre en état de résister à l'action de la flamme. M. le général Morin l'a constamment trouvée composée d'une couche épaisse et solide de béton de tuileaux enfermée entre deux dallages.

» Mais le point le plus curieux, c'est l'isolement de la *suspensura;* les anciens connaissaient assurément la dilatation que produit le calorique, aussi avaient-ils pris soin de laisser, entre les murs de l'édifice et la *suspensura*, un intervalle de quelques centimètres. »

Arrivé à ce point de l'analyse du Mémoire, l'auteur du compte-rendu dit qu'il ne lui reste plus, pour achever cette analyse, qu'à parler des moyens employés pour chauffer l'ensemble de l'édifice et pour opérer la ventilation dans les diverses salles. C'est dans cette partie du compte-rendu que nous paraît se trouver l'explication de l'emploi des tuyaux que vous avez vus.

« Au-dessus du foyer, poursuit l'auteur de l'analyse du travail du général Morin, et parfois sous la *suspensura*, on voit une série de petits tuyaux juxtaposés, d'un diamètre d'environ 2 centimètres. Ils sont clos. Ces tuyaux doivent recevoir directement l'action du feu. Le plus ordinairement ils convergent vers un ou deux tuyaux d'un diamètre considérable, lesquels se divisent en ramifications qui rampent le long des murs et circulent dans toutes les parties de l'édifice. Ces tuyaux sont portés sur des fiches enfoncées perpendiculairement dans les murs. L'auteur mentionne une particularité fort curieuse de cette installation des tuyaux et constate qu'elle avait pour but de prévenir les inconvénients de la dilatation; elle permettait aux tuyaux de s'élargir sans se déplacer ou se rompre.

» Nous sommes en présence d'un appareil à air chaud, analogue à ceux que nous construisons aujourd'hui.

» Mais où sont, dira-t-on, les bouches de chaleur?

» Elles existent, et même on peut dire qu'elles présentent un avantage sur les nôtres, qui envoient trop directement des bouffées incommodes. M. Morin a remarqué, en effet, que çà et là les conduits étaient percés de petits trous qui laissaient échapper l'air chaud dans les salles.

» Ces trous ne sont pas pratiqués dans la partie du tuyau qui regarde les salles, mais sur les côtés qui regardent en haut et en bas; de sorte que l'air chaud ne frappait pas les baigneurs, mais se répandait dans deux directions parallèles aux murs. Les con-

duits, qui sont destinés aux encoignures, sont percés d'une façon spéciale et non moins ingénieuse, ayant toujours pour but d'éviter l'incommodité des bouffées arrivant directement sur les personnes.

» Le général s'occupe ensuite de la ventilation, qui s'opérait au moyen d'un appareil que les anciens désignaient sous le nom de *clypeus* (bourlier), et qui correspondait certainement à ce que nos architectes appellent *registre*.

» Enfin il remarque que toutes les dispositions, étudiées et reconnues par lui dans les hypocaustes et les thermes romains, répondent admirablement aux principes des sciences modernes, de la physique, de l'hygiène et de la physiologie, telles que les derniers progrès les ont constituées.

» A nos yeux, cette étude de M. le général Morin a le premier mérite de nous expliquer clairement l'usage de ces tuyaux, dont vous avez eu deux spécimens sous les yeux : c'étaient des conduits destinés à devenir des bouches de chaleur, et, les trous qu'on a pu y remarquer trouvent aussi leur explication. Le second mérite est de mieux faire comprendre le sens du chapitre de Vitruve, qui traite des hypocaustes, en complétant et en rectifiant les lacunes et les imperfections de la traduction de Perrault, qui passait jusqu'ici pour l'une des meilleures, et d'exposer clairement le système usité chez les Romains, et dans les provinces soumises à leur domination, pour la construction des hypocaustes et des thermes.

» Rouen, 16 avril 1872.

» F. BOUQUET. »

M. le Président répond à M. Bouquet que tout en ayant écouté avec l'intérêt qu'elle mérite sa dissertation, il persiste à considérer les tubes en question, dont il a vu sur place de nombreux spécimens, comme destinés à soutenir les tuyaux de chaleur.

Tubes en os dits sifflets romains. — M. Bouquet réclame encore l'attention de la Compagnie pour lui communiquer un travail qu'il a fait au sujet de tubes en os auxquels on donne le nom de bouts de flûtes ou sifflets romains. Il donne, à ce sujet, lecture d'une note qui pourra trouver place dans le *Bulletin*.

M. l'abbé Cochet fait observer à M. Bouquet qu'il y a déjà deux ans que le monde savant connaît les expé-

riences et le travail de M. Beulé, dont il vient de donner des extraits. M. le Président avait lu le numéro de la *Revue des Deux-Mondes* qui traite cette question.

M. Cochet ajoute qu'il n'avait pas attendu les remarques de M. Bouquet pour étudier de près cette question. Les expériences de M. Fiorelli, le savant directeur des fouilles de Pompeï, lui étaient connues avant même l'article de M. Beulé. Il indique à M. Bouquet d'autres travaux à consulter sur cette question, et particulièrement un article de M. Desnoyers, vicaire-général d'Orléans, inséré dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont (4e série, tome 8e, 38e vol. de la Collection, n° 3, 1872).

Note sur Michel Doublet et sur les tombes de l'abbaye de Notre-Dame-de-Bondeville. — M. de Beaurepaire a fait des recherches, couronnées de succès, sur Michel Doublet, dont M. l'abbé Cochet a retrouvé la pierre tumulaire. Notre savant archiviste donne, au sujet de ce personnage et sur les personnes inhumées dans l'abbaye de Bondeville, des renseignements, écoutés par la Commission avec le plus vif intérêt. Ils formeront une Notice à part dans le *Bulletin*.

Caudebec-lès-Elbeuf. — Objets antiques retrouvés. — M. Gosselin, qui surveille avec tant d'attention et d'intelligence les travaux qui s'accomplissent à Caudebec-lès-Elbeuf ou dans les environs, lesquels amènent toujours — tant ce terrain est riche en débris antiques — quelques fragments intéressants, fait passer sous les yeux de la Compagnie une statuette votive plate de Vénus, une fibule avec émail, une tête de lion provenant d'un vase à mortier (mortarium), trouvés depuis la dernière séance de la Commission.

Rouen. — Saint-Ouen. — Travaux intérieurs de l'église. — M. le Président aime à signaler à la Commission les travaux de restauration et d'embellissement que l'intérieur de la belle abbatiale de Saint-Ouen ne cesse

de recevoir, grâce au zèle de M. le curé et des membres du conseil de fabrique, et à l'intelligente et dévouée direction de son savant architecte M. Desmarest.

M. le Président loue la pensée qui a fait restituer au chœur son ancienne physionomie en rendant aux piliers les statues des apôtres qui les décoraient autrefois. Toutefois il se permettra une légère critique sur la forme des statues de saint Pierre et saint Paul, déjà placées. Cette forme lui paraît trop moderne.

M. Desmarest remercie M. le Président de ses bonnes paroles. Il est heureux de trouver cette occasion pour assurer à la Commission que tout ce qui se fait à Saint-Ouen n'est que l'exacte et fidèle reproduction du passé : qu'il n'y a pas une pierre dont il ne puisse montrer la place précédente ; que rien, absolument rien, n'a été innové dans les travaux entrepris au chœur. Il invite les membres de la Compagnie à s'en convaincre de visu.

La place des stalles de chœur avait été bouchée au commencement de ce siècle. M. Desmarest n'a eu qu'à enlever le plâtre pour retrouver les niches du XIVe siècle. Quant aux statues elles-mêmes, elles sont l'œuvre d'un artiste justement estimé, M. Fulconis, qui a doté nos églises de tant d'œuvres sérieuses, louées bien des fois par M. l'abbé Cochet.

Ces statues n'étant pas encadrées dans des niches, M. Fulconis a pensé qu'elles pouvaient être plus étoffées et accuser une plus grande liberté de mouvements.

M. Fulconis croit être resté fidèle aux meilleures traditions de l'art chrétien dans les types de saint Pierre et saint Paul. M. Desmarest prie la Commission de ne pas porter un jugement précipité sur ces statues. Il désire qu'elle soit bien convaincue, pour le reste, que ce qui a été restauré n'est, comme il l'a dit déjà, que l'exacte reproduction de ce qui a été fait.

M. le Président rend de nouveau hommage au talent

et au dévoûment, depuis longtemps éprouvés, du savant maître de l'œuvre de Saint-Ouen.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire-Adjoint,

JULIEN LOTH.

Séance du 20 juin 1872.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, dans l'une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, Vice-Président.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, de Beaurepaire, l'abbé Colas, Paul Baudry, Bouquet, l'abbé Loth, le marquis de Blosseville, docteur Gueroult, l'abbé Jeuffrain, de Lépinois, Gosselin, E. Frère, C. Roessler et le vicomte Robert d'Estaintot, secrétaire.

MM. Brianchon, Dergny et Hardy, se sont excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. l'abbé Loth et adopté.

La Commission a reçu les ouvrages suivants :

Compte rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1869 (avec un volume de planches).

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, t. XIV, 1 et 2.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan (1871, 2e sem.).

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, t. Ier, 1872.

Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie (18e année, 71 et 72e livraisons).

M. Gouellain et M. l'abbé Lefèvre font hommage à la Commission :

Le premier, d'une brochure intitulée : *L'Assiette à la Guillotine.*

Le second, d'un : *Essai sur l'église du Saint-Sépulcre d'Abbeville.*

La Commission leur en adresse des remercîments.

M. Darcel a envoyé, pour le portefeuille de la Commission :

Le tirage d'une planche gravée représentant *la Maison des deux Corneille.*

Un croquis, à la mine de plomb, donnant le détail du mur des collatéraux du chœur de *l'église de Pavilly.*

Allocation de 300 fr. par M. le Ministre de l'Instruction publique. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, mettant à la disposition de la Commission une somme de 300 fr.

Il en a adressé, à M. le Ministre, les remercîments de la Commission et a touché cette somme sur laquelle il a déjà dépensé :

1° M. Mignot, vase romain du Havre.....	45 fr.
2° Registre de procès-verbaux.....	12
3° Dépenses pour les réunions à l'hôtel des Sociétés savantes.....	20
4° Port de brochures (de St-Pétersbourg)..	4
	81 fr.
Il reste par conséquent libre une somme de	219
	300 fr.

Adhésion au projet d'acquisition de la collection de Saulcy. — M. le Président donne lecture d'une circulaire adressée à la Commission, à la date du 8 juin dernier, par M. de Longpérier et plusieurs autres numismates de Paris, pour solliciter l'acquisition, par le gouvernement, de la belle collection numismatique de M. de Saulcy.

La Commission adopte le projet de lettre suivant, qui sera adressée à M. le Ministre, par l'intermédiaire de M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de ce comité, et est immédiatement signée par tous les membres présents :

A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction publique.

Monsieur le Ministre,

C'est avec le plus grand regret et la plus vive inquiétude, pour notre histoire nationale, que la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, a appris que la France était sur le point de perdre la collection de monnaies gauloises formée par M. de Saulcy, membre de l'Institut, et l'un des oracles de la science numismatique.

Elle n'ignore pas que cette collection, la plus nombreuse qui ait été formée par un enfant de l'ancienne Gaule, renferme un bon nombre de types du monnoyage des Calètes et des Vélocasses, et même de toute la ligue armoricaine.

A ce point de vue, elle considère la collection de Saulcy comme le plus précieux monument de nos origines nationales. La France ne saurait se dépouiller de ce plus vieux chartrier de son histoire.

La Commission, Monsieur le Ministre, joint ses prières à toutes celles que les Sociétés savantes françaises vont élever vers vous et vers le Gouvernement, afin que ce beau monument, le fruit de tant de sueurs et de sacrifices, revienne sur le sol de la patrie pour ne plus le quitter.

C'est à vous, Monsieur le Ministre, qu'il appartient de fixer les destinées de ce riche dépôt, en l'arrachant pour toujours aux hasards de la propriété privée.

Tel est le vœu du Président de la Commission des

Antiquités de la Seine-Inférieure et de tous les membres qui la composent.

Délibéré en séance à Rouen, le 20 juin 1872.

Beauvais. — Plaques en plomb, avec inscriptions gravées, des Xe et XIe siècles, provenant de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais. — M. le Président fait passer, sous les yeux de la Commission, trois plaques en plomb, qu'il a récemment achetées de M. l'abbé Barraud, chanoine de Beauvais.

Elles proviennent de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, et consacrent des souvenirs relatifs à trois évêques de ce diocèse : Honoré, évêque en 888-900 ; Hugues, en 980, et Hildegaire, en 972 ; mais ce qui leur donne un intérêt exceptionnel, c'est leur date même et la rareté des monuments épigraphiques de ces époques. Ce motif a déterminé notre collègue à en faire l'acquisition pour le Musée départemental.

Voici ce que portent ces inscriptions :

1o
HIC. REQVIES
CIT. HILDE
GARIVS. EPS.

2o
HIC. REQVI
ESCIT. HVGO
EPS.

3o
II. IDVS. MAII. ANNO. INCAR
NATI. VERBI. M. C. VIIII. INDICTI
ONE. II. ANNO. I. LVDOVICI. RE
GIS. TEMPORE. PAPE. PASCA
LIS. II. ET GAVSFRIDI. BEL
VACENSIS. EPI. TRANSLA
TVM. EST. CORPVS. HONO
RATI. EPI. ET. HIC. REPOSITV
SVB. GIROLDO. ABBATE
EODEM. ANNO. FVIT
VLTIMVM. PASCHA'.'

La plaque de plomb sur laquelle est gravée cette

dernière inscription, en contient, au verso, la reproduction gravée au simple trait, en caractères qui semblent de la même époque, mais comportent un beaucoup plus grand nombre d'abréviations. Elle ne paraît pas, d'ailleurs, de ce côté avoir été complètement terminée.

M. l'abbé Cochet insiste sur l'emploi du mot *requiescit* des deux premières inscriptions, qui se présente au xe siècle et avant, et qui est remplacé par *jacet* aux siècles suivants.

Forêt de Roumare sur Saint-Martin-de-Boscherville. — Fouilles. — M. l'abbé Cochet rend ensuite compte de deux fouilles opérées par lui. La première a eu lieu dans la forêt de Roumare, près le *Chêne à Leu,* sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Boscherville.

Voici la note que notre confrère a rédigée à ce sujet :

« Dans les premiers jours du mois de juin, j'ai fait une exploration dans la forêt de Roumare, au triége du *Chêne à Leu,* sur la commune de Saint-Martin-de-Boscherville. Cette fouille a amené la découverte d'un four à tuiles du xive ou du xve siècle.

» Ce four, enseveli sous plus d'un mètre de remblai, était parfaitement conservé dans ses parties inférieures. Il avait été construit avec de la tuile, la même absolument que celle qu'il était destiné à produire. Large de 2 m. 10, il avait 1 m. 40 de profondeur. Dans ces mesures ne sont pas compris les murs qui avaient environ 35 centimètres d'épaisseur. Vers le four, le mur se composait exclusivement de tuiles, comme nous l'avons déjà dit ; mais vers le sol, il était recouvert d'une chappe de gros moëllons pris dans la contrée.

» Ce four consistait en deux fourneaux ou ouvertures cintrées sous lesquelles on faisait le feu. Les tuiles à cuire se chargeaient sur un gril composé de cinq ouvertures par où s'échappait la fumée avec la chaleur.

La hauteur du mur qui encaissait carrément la tuile à cuire n'était plus que d'un mètre 50 centimètres, mais elle avait été autrefois de 2 mètres au moins. Quant au fourneau et à son gril, il était dans un état de conservation tel, qu'il pourrait encore servir aujourd'hui.

» La tuile que l'on cuisait dans ce four avait 25 centimètres de long sur 18 de large; dans sa partie haute, elle était munie d'un crochet qu'accompagnaient à droite et à gauche deux trous disposés pour recevoir les clous d'attache.

» Nous avons reconnu des tuiles semblables à la nôtre dans les cheminées du manoir d'Agnès Sorel au Mesnil-sous-Jumiéges. Le manoir de la dame de Byéaulté est une construction du XIVe siècle.

» L'avant-four qui est moins bien conservé que le four lui-même, s'avançait, en se retrécissant, d'un mètre 45 centimètres, au-devant du fourneau. Nous donnons ici le dessin de ce fourneau que nous avons déblayé en entier. Nous le reproduisons d'après M. de la Serre, attaché au service des forêts, qui a bien voulu le dessiner pour les archives de la Commission.

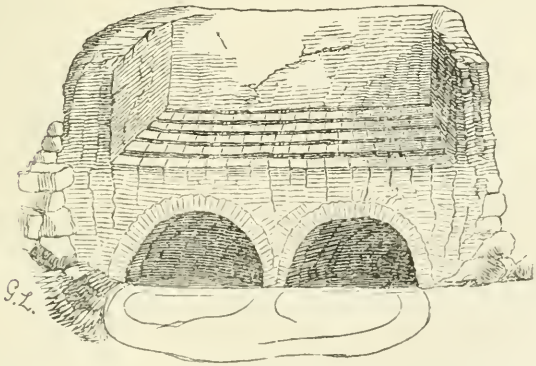

DESSIN DU FOUR : OUVERTURE DES DEUX FOURNEAUX ET DES CINQ OUVERTURES (Forêt de Roumare, 1872).

» L'administration forestière de la Seine-Inférieure qui s'est prêtée à cette exploration avec une bienveillance extrême a jugé à propos d'entourer d'une haie ce curieux monument et elle conserve soigneusement cet échantillon de l'industrie céramique du Moyen-Age. »

M. le Président signale les différences qui existent, comme procédé de cuisson, entre ce four et le four gallo-romain d'Incheville. Il dépose, d'ailleurs, sur le bureau différents dessins de ce four, dûs, les uns au crayon de M. de la Serre, notre collègue ; l'autre à celui de M. Delaunay, habile dessinateur de notre ville.

Rouen. — Fouilles dans la crypte de Saint-Gervais. — La seconde fouille a été exécutée dans la crypte de notre église de Saint-Gervais.

Voici le récit que M. Cochet en fait lui-même :

« Cette terre est la plus sainte, la plus sacrée et la plus vénérable de notre ville. Elle a connu ses premiers Évêques, elle les a reçus dans son sein ; elle a bu la sueur de saint Victrice, elle l'a vu à l'aurore du ve siècle ou à la chute du ive porter des pierres sur le dos, afin de construire un *martyrium* et une église en l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais, nouvellement retrouvés à Milan par saint Ambroise. C'est ce Pontife lui-même qui nous raconte qu'étant à Vienne des Allobroges, il a rencontré dans cette ville des martyrs saint Paulin de Nôle et saint Martin de Tours. Tous trois alors s'étaient partagé la caisse de reliques envoyées par le saint Évêque de Milan. Ces précieux restes, rapportés à Rouen, ne furent point déposés à la Cathédrale, mais on leur creusa dans les faubourgs une confession qui prit le nom d'église et de crypte de Saint-Gervais.

» Ce qui reste de constructions anciennes dans cette église tant de fois renouvelée ne consiste guère que dans la crypte et dans l'abside qui surmonte le chevet de la crypte. Dans cette abside extérieure on remarque trois ou quatre chapiteaux de pierre que plusieurs savants monumentalistes ne croient pas antérieurs au xie siècle et que pourtant nous sommes porté à attribuer à l'époque mérovingienne ou aux derniers temps de la domination romaine

dans les Gaules ; l'aigle aux ailes éployées et la forme épanouie des fleurons rappellent le type corinthien dégénéré.

» En 1846, lors d'une reconstruction de l'église Saint-Gervais, M. Deville et moi nous avons parfaitement reconnu des murs romains de petit appareil chaînés de briques rouges et posés sur des cercueils de pierre entassés sous leurs assises.

» Quant à la crypte, les deux tombeaux en *arcasolia* attribués aux premiers Évêques de Rouen, le petit appareil des murs, la présence des tuiles à rebords, tout cela démontre l'antiquité de cette construction. J'espérais donc que quelque tombeau d'évêque, quelque inscription, quelque objet d'art ancien viendraient me récompenser de mes peines et de mes sacrifices.

» Cette crypte se partage en trois parties, que j'appellerai la nef, le chœur et l'abside ou sanctuaire.

» J'interrogeai d'abord le voisinage des deux *arcasolia* et je n'eus pas de peine à constater la présence du sol naturel à 30 cent. du sol. Cette fouille aura du moins servi à constater que la crypte avait été creusée dans le roc. Le voisinage des *arcasolia* ne m'ayant rien donné, je transportai mon atelier au milieu de la nef, dans la partie qui avoisine le chœur. Là, je découvris six sépultures ecclésiastiques. Ces six personnages avaient été inhumés successivement et sans aucun cercueil. La cavité qui les contenait avait environ 70 cent. de profondeur sur une largeur de 60 cent. Le dernier seulement était en place et dans son attitude d'inhumation ; les autres avaient été relevés, et leurs ossements ployés pour faire place aux nouveaux venus. Des traces d'étoffe de soie et d'orfrois de cuivre indiquaient la présence d'ornements ecclésiastiques consumés par le temps. Ce sont ces débris qui me font supposer qu'il y a là six prieurs de Saint-Gervais des XIVe et XVe siècles. Cette conjecture toute gratuite, je la jette au vent de la publicité.

» La troisième fouille fut tentée dans ce que j'appelle le chœur de la crypte, qui a juste deux mètres de longueur. Là, j'ai rencontré deux cercueils, tous deux incomplets ; le premier n'était guère qu'à fleur du sol, il ne consistait plus que dans les deux extrémités, la tête et les pieds. Ce cercueil, en pierre de Vergelé, avait appartenu aux temps mérovingiens.

» Le deuxième, profond de 55 cent., remontait à l'époque romaine ; il avait disparu presqu'en entier ; il ne restait plus de lui que le fond, absolument ce qui reste à Paris du tombeau de sainte Geneviève ; le nôtre était en pierre blanche du pays. D'une largeur parfaitement égale aux pieds comme à la tête. Sa longueur était

de 2 mètres 4 cent.; l'épaisseur du fond n'était pas moindre de 25 cent.; ce qui est considérable. La largeur totale était de 35 cent. et l'épaisseur des parois dut être de 12 cent. environ.

» Ce cercueil, véritablement antique, doit être le sarcophage du plus grand personnage qu'ait possédé la crypte; mais nous ignorons profondément à qui il a appartenu. Son mutisme est complet: aucune inscription, aucun débris n'est venu trahir le premier propriétaire de cette relique.

» Enfin, j'ai terminé mon exploration par un petit sondage pratiqué dans l'abside et jusque sous l'autel de pierre. Bien que je sois descendu jusqu'au sol qui est ici à près de 2 mètres, je n'ai rencontré que des débris de tuiles antiques, des restes de vitraux et des fragments de sculpture romaine, mais rien d'important ni de bien caractérisé. »

Honfleur. — Cachette de Monnaies romaines. — M. le Président appelle ensuite l'attention sur une cachette de monnaies romaines, découvertes à Moulineaux, près Honfleur, et contenues dans un silex formant tirelire. Il prie M. Roessler, qui a été visiter cette intéressante trouvaille, de fournir, à cet égard, les détails venus à sa connaissance.

M. Roessler fait passer, sous les yeux de la Commission, les calques, pris par lui, des principales monnaies provenant de ce dépôt, et donne lecture d'une lettre de M. de Longpérier, à l'examen duquel il les avait soumis :

« Ce dépôt se compose de monnaies de la République en majorité, de quelques monnaies du triumvirat et d'Auguste. Ces dernières mêmes sont antérieures à l'ère chrétienne. Les plus récentes, c'est-à-dire les deux aureus et les onze deniers d'Auguste, représentant au revers les Césars Caius et Lucius, se classent à l'an 2 avant J.-C., c'est-à-dire à l'époque où le second de ces petits-fils d'Auguste fut désigné consul, comme l'avait été son frère.

» Voici le relevé des monnaies trouvées. Il y en a

trois que je n'ai pas indiqué parce que les croquis sont trop confus.

1. Famille Arilia.
2. — Antistia, rare, 20 fr.
3. — Aquilia, rare, 30 fr.
4. — Aurelia, c.
5. — Cœcilia.
6. — Carisia.
7. — Carvilia, c.
8. — Claudia, 2 types, 1 c.
9. — Considia, c.
10. — Cornelia.
11. — Capiennia.
12. — Domitia, rare, 20 fr.
13. — Hosidia.
14. — Hostilia.
15. — Julia, 3 types, c.
16. — Marcia.
17. — Nœvia, c.
18. — Nasidia, rare, 25 fr.
19. — Porcia.
20. — Postumia.
21. — Procilia.
22. — Roscia.
23. — Rubria.
24. — Tituria, c.
25. — Tullia.
26. Antoine III vir. Legion IV, c.
27. — — V. (2 pièces.) c.
28. — — X, c.
29. — — ?
30. Octave et Antoine III vir. c.
31. Auguste R. 2 lauriers.
32. — R. ob. civis servatos, c.
33. — R. IMP. X. ACT. c.
34. — R. IMP. XII. Taureau. c.
35. — R. Caïus et Lucius. Or (2 pièces). c.
36. — R. Caïus. Argent (11 pièces). c.

» Il y a donc quatre pièces rares. J'ai marqué d'un C celles qui sont très-communes et qui vaudraient

1 fr. si elles étaient bien conservées. Celles auxquelles je ne donne pas d'estimation sont demi-rares, valant 2 ou 3 fr. suivant la conservation. Les deux aureus valent ensemble de 60 à 65 fr.

» Vous ne m'avez rien dit, Monsieur, de l'état de conservation qu'il serait curieux d'étudier pour se rendre compte du temps de circulation de chaque pièce. Il est véritablement important pour le pays d'Honfleur d'établir la découverte d'un dépôt de l'ère chrétienne. »

M. Roessler ajoute, à la lecture de cette lettre, que toutes les pièces trouvées sont dans un état de conservation surprenant et paraissent sortir du coin.

Saint-Germain-sur-Eaulne et Épinay-Sainte-Beuve. — Hachette celtique et trépied en bronze incrusté d'argent. — M. l'abbé Cochet fait passer, sous les yeux de la Commission, le dessin d'une magnifique hachette en grès jaune, trouvée entre Ménouval et Saint-Germain, et actuellement aux mains d'un amateur de Neufchâtel.

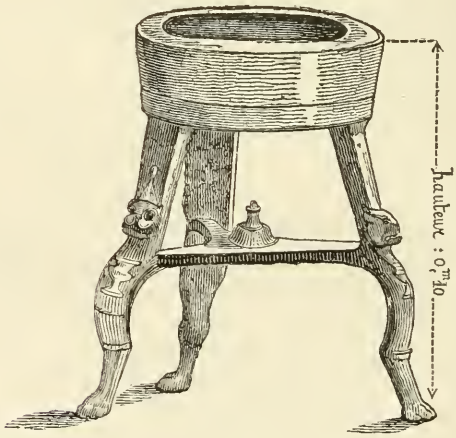

VASE EN BRONZE (LONDINIÈRES OU ÉPINAY-SAINTE-BEUVE, 1872.)

Son admirable poli en fait un objet digne du plus haut intérêt.

A Épinay, près Sainte-Beuve-en-Rivière, M. Louis Cahingt à découvert un charmant petit trépied en bronze, incrusté d'argent, orné de trois jolis mascarons, et en communique de jolis dessins exécutés par MM. Hoart et Hardy. (Nous reproduisons à la page précédente le trépied d'après un dessin de M. de la Serre.)

Arques. — Chandelier en bronze. — Il produit également un objet en bronze d'une hauteur de 0 m. 10 environ, ayant la forme d'un coquetier double, et présentant au centre un ornement en forme de lentille aplati. Il a été trouvé dans la vase, sur le tracé du chemin de fer de Dieppe à Neufchâtel, dans la traverse d'Arques. La présence d'un sorte de 2 en bronze soudé à l'intérieur de la partie supérieur, doit le faire considérer comme un chandelier.

L'administration du chemin de fer l'a offert au Musée.

Rouen. — Substructions romanes rue de la Vicomté. — Dernièrement, MM. Saint ont fait exécuter, dans la rue de la Vicomté, de vastes déblaiements pour la création de deux grandes salles souterraines. Ces déblais ont mis à découvert des substructions importantes, une belle porte romane et une petite lampe en terre sur le fond de laquelle est gravée la marque du potier : SVLPIC. ou IVLPI. O.

Rouen. — Vœu de la Commission sur le sujet du rétable de la chapelle Saint-Étienne, dans la Cathédrale. — M. l'abbé Colas demande ensuite la parole et rappelle la démolition qui eut lieu, il y a quelques années, dans la chapelle Saint-Étienne, d'un rétable fort intéressant, daté de 1585, et représentant le martyre de ce grand saint (1).

(1) Voir, à cet égard, les procès-verbaux des 12 février, 28 mars et 4 novembre 1865.

La restauration de l'antique chapelle où il figurait autrefois est aujourd'hui complétement terminée, il s'agit à présent de la compléter par le choix du sujet du nouveau rétable.

Un des projets actuels serait la Scène du Crucifiement. M. Barthelemy ne le croirait pas en rapport avec la décoration de la chapelle.

M. l'abbé Colas demande à la Commission si elle ne jugerait pas intéressant de reproduire aujourd'hui le sujet détruit en 1865 ; il aurait l'avantage de rappeler le vocable de la chapelle et le souvenir de l'ancienne paroisse de Saint-Étienne dite de la grande église. Si la Commission était de cet avis, il croirait urgent que l'expression de son vœu fut transmise à Mgr l'archevêque qui le prendrait probablement en considération.

Après quelques observations de M. l'abbé Cochet dans le même sens, la Commission, se préoccupant de l'achèvement de la chapelle si habilement restaurée, déclare qu'elle serait heureuse de voir restituer, au rétable de l'autel, le souvenir du martyre de saint Étienne, ancien patron de la paroisse supprimée, qui existait dans cette chapelle, et charge M. le Président de transmettre à Mgr le cardinal archevêque de Rouen, l'expression respectueuse de ce vœu.

Rouen. — Inscriptions du cimetière de Saint-Godard. — M. le curé de Saint-Godard a permis à M. l'abbé Cochet d'enlever, pour le Musée départemental, deux inscriptions qui se trouvaient incrustées, de haut en bas, dans la muraille extérieur de l'église, du côté de l'ancien cimetière.

Voici le texte de la première, tel que M. de Beaurepaire a réussi à le rétablir :

Pater noster. Ave Maria.

(A)vete omnes anime fidelium quorum corpora hic et ubique requiscunt in pulvere. Dominus noster Jesus † P. S. quo vos redemit suo preciosissimo sanguine Dignetur vos a penis liberare et inter

choros suorum sanctorum angelorum collocare det que vestri memores sic perhenniter exorare ut vobis associemur et vobiscum in celis coronamur.

Non intres judicium cum animabus servorum tuorum Domine quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

M. Baudry observe qu'une inscription conçue dans les mêmes termes, mais rappelant expressément le souvenir des indulgences accordées par le pape Jean XII, existait près de l'église des Emmurées. Il en a donné le texte dans la *Revue de Rouen*, de 1846.

M. l'abbé Cochet qui rappelle l'inscription du cimetière de Saint-Ouen, explique comment il a dû reconnaître, contrairement à l'opinion d'abord émise par M. Pottier, que c'était bien au pape Jean XII et non au pape Jean XXII qu'il fallait attribuer la concession de ces indulgences, et que Mgr Barbier de Montault lui a communiqué le texte d'un manuscrit du xve siècle qui vient confirmer cette attribution.

Rome. — Sculptures exécutées à Sainte-Marie-Majeure, par les ordres du cardinal Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen. — Mgr Barbier de Montault a également adressé à M. l'abbé Cochet la description de deux fragments de sculpture, du xve siècle, exécutés à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, par les soins du cardinal Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen.

Le texte de ces descriptions et les deux planches qui les accompagnent sont comprises dans un magnifique volume in-folio, publié par cet habile archéologue, chez Spithover à Rome, sous le titre de : *Les Chefs-d'Œuvre de la Sculpture religieuse à Rome, à l'époque de la Renaissance.*

Nous donnons ici ces deux notes comme annexes de notre procès-verbal :

« PLANCHE LV. — FRAGMENT DU RÉTABLE DE L'AUTEL DE LA CRÈCHE (xve siècle), *à Sainte-Marie-Majeure.* — L'historien

de Angelis a raconté, dans le volume qu'il a consacré à élucider les gloires de la basilique libérienne, la part qui revient, dans l'œuvre de restauration et d'embellissement, au cardinal français Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen. J'ai moi-même publié, il y a quelques années, une brochure, où éclatent de toutes parts, en témoignages nombreux, sa munificence et son goût pour les arts. Malheureusement, presque tout ce qu'il a fait a, pour ainsi dire, disparu et n'est plus que de l'histoire. Des divers et somptueux monuments de sa piété, il ne reste que des fragments, trop oubliés dans un corridor, d'où il serait bon de les retirer pour les placer avec d'autres dans la salle capitulaire.

» Le magnifique morceau de sculpture, dessiné par Tosi, commence une série des docteurs de l'église latine. Les statues de S. Jérôme et de S. Bernard sont debout, nimbés, comme il convient à des saints, dans des niches dont le tympan est évidé en coquille.

» S. Jérôme se distingue par ses quatre attributs ordinaires : le livre de la doctrine, le chapeau et la *cappa* cardinalices, en qualité de secrétaire du pape S. Damase, et le lion fidèle qui s'attacha à ses pas quand il lui eût enlevé l'épine qui blessait son pied.

» S. Bernard est vêtu de l'habit monastique et coiffé d'une calotte. Le livre peut rappeler sa science, aussi bien que la règle qu'il donna aux moines de Cîteaux. Vainqueur du démon en plus d'un combat, il le tient captif, enchaîné et rugissant.

» Deux pilastres feuillagés soutiennent une architrave unie, que couronne l'image du Sauveur, dont la tête est ornée d'un nimbre crucifère. Deux pots à feu brûlent, à droite et à gauche, en l'honneur de celui qui est la vraie lumière et qui inspire les docteurs de son Église, lumières du monde, suivant la belle pensée de Boniface VIII, *vera mundi lumina.* »

« PLANCHE LVI. — FRAGMENT DE L'AUTEL DE LA CRÈCHE (XVe siècle), *à Sainte-Marie-Majeure.* — Le cardinal d'Estouteville avait dédié un autel spécial à la Sainte-Crèche, dont il avait renfermé les précieuses reliques dans la partie supérieure d'un ciborium sculpté. Nous avons ici une des faces de ce ciborium, vraie châsse monumentale, sculptée en marbre.

» Cette face représente la Conception de la Vierge, à l'époque même où Sixte IV venait d'en approuver l'office et lui donner une place importante dans la liturgie catholique.

» Marie a la tête nimbée et voilée, car elle est en même temps sainte et vierge. Sa figure s'illumine d'une douceur pudique et ses

mains se joignent en action de grâces du don insigne qu'elle a reçu de la bonté de Dieu. Un manteau recouvre sa robe, ceinte à la taille, et des sandales protègent la plante de ses pieds.

» Du haut du ciel, le Père éternel, la main appuyée sur le livre de vie, bénit sa fille bien aimée qu'il a choisie pour mère à son Fils.

» Deux anges sont descendus des hauteurs célestes, portés sur les nuages, et, les mains croisées sur la poitrine, on contemple avec respect la plus sublime d'entre les créatures. A leur nimbe en perspective, on reconnaît déjà une modification au style traditionnel, qui entourait la tête elle-même d'une irradiation lumineuse.

» Les pilastres et les panneaux sont très-agréablement ornés de candélabres, de feuillages et d'oiseaux. La partie supérieure, amortie en cintre, est enjolivée, à l'extrémité, de rosaces et de palmettes. »

M. Gosselin communique à la Commission une monnaie d'argent de Jeanne d'Albret.

Observations relatives à l'autel élevé dans la chapelle de l'ancien cimetière de Montivilliers. — M. de Beaurepaire, au nom de M. de Merval, donne lecture de la note suivante :

« M. l'abbé Cochet a présenté, à la Commission, dans sa séance du 16 avril, le dessin de l'autel de la chapelle qui est élevée à l'extrémité du cloître de l'ancien cimetière de l'abbaye de Montivilliers.

» L'écusson armorié qui se voit au milieu des sculptures qui ornent le fond de cette chapelle, est celui de Jacques Deschamps, s^r^ d'Esnitot, fondateur de cette chapelle et donateur du cimetière. *(D'argent, à trois perroquets de sinople, becqués et onglés de gueules, posés 2 et 1).*

» La pierre tumulaire, sous laquelle reposaient les restes de Jacques Deschamps, est encore placée à l'entrée de la chapelle et au niveau du sol.

» C'est par erreur que la fondation de cette chapelle fut attribuée, dans la séance du 16 avril, à M. de Beuriot, vicomte et gouverneur de la ville de Montivilliers.

» Seulement M. de Beuriot fit don, en 1589, de la belle croix qui est dans le cimetière. Il portait pour armes : *D'azur, au lion rampant d'argent.* »

M. de Beaurepaire ajoute qu'il a eu l'occasion de recueillir l'inscription qui se trouvait sur la tombe du sr d'Esnitot. « Ci gist Jacques Deschamps, escuier » seigneur de..... ot, qui décéda le vendredi dernier » iour d'octobre 152(5). »

M. d'Estaintot observe que cette famille est encore aujourd'hui représentée par les Deschamps de Boishébert.

Dieppe. — Inscription commémorative dans l'église Saint-Jacques. — M. l'abbé Cochet communique l'article suivant, extrait de la *Vigie de Dieppe*, du 2 avril 1872, qui donne des détails sur un fait intéressant pour l'histoire de Dieppe :

« Il a été posé ces jours derniers, dans l'église Saint-Jacques, par les soins de M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, et grâce à la bienveillance de M. le Préfet et à l'autorisation de Mgr l'Archevêque, une plaque en cuivre, parfaitement gravée par M. Lecomte, de Rouen.

» Elle porte l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE
DE
ROBERT REID
ÉVÊQUE D'ORKNEY (ORCADES)
PRÉSIDENT DU PARLEMENT ÉCOSSAIS,
COMMISSAIRE DÉPUTÉ DE L'ÉCOSSE
AU MARIAGE DE MARIE STUART,
DÉCÉDÉ A DIEPPE, EN SEPTEMBRE 1558,
INHUMÉ DANS LA CHAPELLE SAINT-ANDRÉ
DITE DES ÉCOSSAIS.

———

REQUIESCAT IN PACE.

» Cette plaque est destinée à perpétuer le souvenir

d'un fait historique, généralement ignoré à Dieppe avant que M. l'abbé Cochet ne l'eût mis en lumière dans une notice qui a paru dans la *Vigie de Dieppe,* en juin 1870.

» De cet article, il résulte que plusieurs grands personnages d'Écosse, parmi lesquels on remarquait Robert Reid, évêque d'Orkney et Président du Parlement; Georges Lesley, comte de Rothes; Gilbert Kennedy, comte de Cassilis, lord grand-trésorier, et James lord Fleming, grand chancelier, ont passé par Dieppe pour se rendre d'Écosse à Paris, afin d'assister au mariage de Marie Stuart, reine d'Écosse, avec le dauphin qui fut François II, roi de France.

» A leur retour à Dieppe, ils y moururent successivement du 15 septembre au 15 novembre 1558.

» Ces personnages ont été inhumés dans l'église Saint-Jacques de Dieppe, dans la chapelle de Saint-André, dite *des Écossais.*

» Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur, curieux d'étudier cette page de notre histoire locale, au remarquable article de M. l'abbé Cochet, publié dans la *Vigie* du 7 juin 1870 (1). »

A cette occasion un regret est exprimé par quelques membres de la Commission, que l'ancien vocable de cette chapelle de *Saint-André,* ait été modifié. Elle est aujourd'hui consacré sous le titre de l'*Immaculée-Conception.*

M. l'abbé Jeuffrain observe que Rome interdit ces modifications.

Note de M. Bouquet sur le fer à cheval du Musée des Antiquités. — M. Bouquet obtient ensuite la parole et lit une note sur une pièce du Musée des Antiquités, dite Fer à cheval.

Cette note pourra être reproduite dans le *Bulletin* s'il y a place.

(1) Voir aussi *Bulletin de la Commission,* vol. 1870, p. 89-90.

Communication de M. de Beaurepaire sur les Sépultures de la Cathédrale. — A la fin de la séance M. de Beaurepaire donne également connaissance à la Commission de notes recueillies dans les registres du chapitre métropolitain et complétant les renseignements fournis par M. Deville sur les tombeaux de la Cathédrale.

Elle sera également annexée au *Bulletin* s'il y a lieu.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire,

Vte Robert d'Estaintot.

Séance du 16 août 1872.

Présidence de M. l'abbé Cochet.

Le vendredi 16 août 1872, sur la convocation de M. Lizot, Préfet de la Seine-Inférieure, Président, et sous la présidence de M. l'abbé Cochet, Inspecteur des Monuments historiques et religieux, Vice-Président, se sont réunis, dans une des salles de la Préfecture, les Membres de la Commission des Antiquités.

A deux heures précises, la séance est ouverte.

Étaient présents : MM. l'abbé Cochet, Vice-Président; de Beaurepaire, de la Londe, de Merval, Baudry, Brianchon, l'abbé Somménil, Gouellain, de Lépinois et Gosselin.

Ont adressé leurs excuses, entre les absents : MM. Darcel, l'abbé Lecomte, le docteur Gueroult, l'abbé Jeuffrain et Roessler.

En l'absence de MM. le vicomte Langlois d'Estaintot, secrétaire; Bouquet et l'abbé Loth, secrétaires-

adjoints, M. Brianchon est désigné par le Président pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. de Beaurepaire donne lecture du dernier procès-verbal, en date du 20 juin, qui, sous le bénéfice de rectifications opérées séance tenante, est adopté.

Ont été offertes à la Commission, depuis sa dernière séance, les publications diverses dont détail suit :

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1871, 48 p., 1 pl., 6 dessins intercalés dans le texte.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1er trimestre, 1872, 80 p., 1 dessin intercalé dans le texte. — Ce *Bulletin* contient la liste des correspondants nationaux de la Société des Antiquaires de France, parmi lesquels nous trouvons, pour la Seine-Inférieure, MM. l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Rouen, 9 août 1853 ; de Lépinois, conservateur des hypothèques, à Rouen, 16 novembre 1859 ; E. Semichon, à Rouen, 2 avril 1862 ; René de Belleval, au château de Bois-Robin, par Aumale, 4 mars 1864 ; Joachim Menant, juge, au Havre, 1er avril 1863 ; Ch. de Robillard de Beaurepaire, archiviste du département, à Rouen, 6 avril 1870. — On signale aussi, dans ce *Bulletin,* la découverte du tombeau des Machabées, faite par M. Guérin, en 1870.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 77e, 78e, 79e et 80e livraisons, comprenant l'année 1871, p. 458-592.

Un *Mémoire* du P. Apollinaire, capucin, à Paris, mentionne deux maisons de Franciscaines, d'après Gonzage, fondées dans le Pays de Bray, l'une à Neufchâtel-en-Bray, sous Louis XI et par ses libéralités ; l'autre à Gournay-en-Bray, à une époque inconnue de Gonzage, qui dit qu'elle fut rétablie en 1523.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1872, n° 1, p. 41-96.

Bulletin de la Société dunoise, n° 13, juillet 1872, p. 107-114, comprenant 1 pl., et suivi de la *Topographie archéologique du pays dunois,* 16 pages.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, tome XIV, n° 3, 1872, 3e trimestre, p. 129-224.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. Ier, 1er fascicule, 168 pages, avec 8 planches, dont un beau Vespasien en terre cuite de la collection de Rouen, et deux dessins intercalés dans le texte, dans lequel se trouve une Notice sur le comte Bégouen, né au Havre, le 22 décembre 1791, et décédé à Compiègne en 1869. — Ce *Bulletin* renferme en outre un *Vidimus* en langue vulgaire, du 5 mai 1473, de Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beme, baron d'Ivry et de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du roy Louis XI et garde de la prevosté de Paris; des lettres-patentes datées de *Compiengne,* février mil CCCC LXX, concernant la fondation d'une *chapelle de Nostre-Dame de Salvacion* à la porte de Pierrefons.

M. le Président distribue aux membres présents la 2e livraison du tome II du *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* formant l'année 1871.

Saint Martial et saint Nicaise. — M. l'abbé Cochet croit devoir donner quelques explications à propos d'un incident survenu dans la séance des Antiquaires de France, du 17 janvier 1872, à laquelle il assistait. Il s'agit de la borne milliaire du Moutier d'Ahun, inscrite à notre procès-verbal, et à laquelle une tradition locale veut que saint Martial ait été attaché et battu de verges. Cette pierre fut dressée sous le dernier consulat de Gordien, l'an 241 de notre ère. Dom Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé, ayant réclamé contre l'opinion

de M. Quicherat qui voit, dans la tradition du Moutier d'Ahun, la preuve négative de la contemporanéité de saint Martial, de Limoges, avec les apôtres, M. Quicherat répète que si saint Martial a été attaché à une pierre dont la pose ne date que du milieu du troisième siècle, saint Martial n'est pas contemporain de Jésus-Christ.

M. l'abbé Cochet, intervenant dans le débat, assure n'avoir jamais rencontré, en Normandie, de monuments chrétiens que l'on puisse attribuer aux deux premiers siècles. Il regrette que l'esprit de critique soit aussi souvent absent des choses liturgiques et hagiographiques. C'est ainsi qu'au diocèse de Rouen, en 1861, on a reculé saint Nicaise du IIIe siècle au Ier, pour en faire, *ad majorem breviarii gloriam,* un contemporain de Jésus-Christ. De plus, on l'a qualifié d'apôtre de Neustrie. Or, le nom de Neustrie n'a été prononcé pour la première fois que par Frédégaire, au VIIe siècle. Le mot de Neustrie est inconnu à Grégoire de Tours. Le seul titre apostolique qui convienne à saint Nicaise, si on tient à lui en donner un, c'est celui des Véliocasses dont Rouen était la cité.

Mort de M. Le Roy, ancien préfet. — Renouvelant des regrets déjà exprimés dans la séance du 10 novembre 1870, M. l'abbé Cochet fait un chaleureux éloge, auquel s'associent les membres de la Commission, de M. le baron Ernest Le Roy, à l'occasion de son décès, des services récemment célébrés pour le repos de son âme dans l'église métropolitaine et dans plusieurs autres églises du diocèse. « Si jamais, dit M. le Président, la reconnaissance se mesurait aux bienfaits, toutes les églises du département, et non simplement quelques-unes, devraient prendre part à cette manifestation. Personne n'a plus fait que M. Le Roy pour nos églises et pour nos monuments. Le nombre des monuments historiques, classés par ses soins, a été

porté, depuis son entrée à la préfecture, de dix à quatre-vingts. M. Le Roy a trouvé la caisse des églises et presbytères vide et même n'existant pas. Il l'a laissée inscrite au budget pour quarante-deux mille francs. La dotation annuelle, des monuments historiques, qui n'était que de huit mille francs, en 1849, s'est élevée sous lui au chiffre de trente-quatre mille francs. Enfin, s'il est vrai de dire que nous sommes tous issus des mains de M. le baron Le Roy et qu'il nous a faits ce que nous sommes, ajoutons que jamais père n'a montré plus de bienveillance pour ses enfants et n'a su accueillir leurs réclamations en toute circonstance avec plus d'intérêt et d'affabilité. Aussi n'est-il que juste de consigner ici, encore une fois, l'expression de notre deuil et de notre gratitude. »

M. l'abbé Cochet présente ensuite une série de communications dont suit l'analyse sommaire.

Rouen. — La Cathédrale. — Chapelle Saint-Étienne. — La question du bas-relief de Saint-Étienne, à la Cathédrale, qui a été si agitée dans les séances de la Commission des 12 janvier, 12 février, 28 mars, 4 novembre et 7 décembre 1865, n'est pas terminée. Le bas-relief, en terre cuite, du martyre de saint Étienne ayant été détruit, sous prétexte de mutilation irréparable, il s'agit de le remplacer par un autre. Deux projets sont en présence, l'un qui propose de reproduire la scène du Crucifiement ; l'autre qui consiste à restituer, le plus exactement possible, le sujet du bas-relief brisé. Sur la proposition de M. le chanoine Colas, la Commission a émis un vœu dans le sens du second projet, à sa dernière séance. M. l'abbé Cochet a soumis à Monseigneur le cardinal archevêque de Rouen un extrait du procès-verbal. Son Éminence n'ayant pas encore répondu, on peut en conclure que *adhuc sub judice lis est.* M. l'abbé Cochet espère néanmoins que la décision à intervenir donnera gain de

cause au système qui respecte le plus l'Histoire et les précédents, c'est-à-dire la reproduction du martyre de saint Étienne, tout à la fois mémorial et souvenir.

Rouen. — Restauration de la Croix-de-Pierre. — La restauration de la fontaine de la Croix-de-Pierre, par M. Barthélemy, est admirable. C'est un chef-d'œuvre. L'ancien monument sera conservé dans le jardin qui entoure le Musée d'antiquités.

Graville-Sainte-Honorine. — Statue votive de Notre-Dame du Havre. — Le projet qui consistait à surmonter la tour de Graville-Sainte-Honorine, dans son état actuel, d'une vierge votive, avec un rocher pour socle, est modifié. Sans doute la délibération de la Commission, du 5 décembre 1871, n'aura pas été étrangère à cette détermination. La Commission approuve le plan de surélévation de la tour, à la hauteur du toît, et terminé par une console romane, présenté par M. Lemaître, architecte, au Havre. Mais le devis se montant à dix mille francs, et le comité des dames du Havre n'étant pas en état de pourvoir à cette dépense, il est sursis à l'exécution.

Clochers de Clais et de Mélamare. — Mutilations. — M. l'abbé Cochet regrette que le zèle de certains curés les entraîne à des travaux inconsidérés et qu'on ne saurait, en aucun cas, qualifier de restaurations. Ainsi, la solidité des clochers de Clais et de Mélamare, l'un du XIe, l'autre du XIIIe siècle, a été compromise par des suppressions de colonnettes et l'entaille profonde des murs afin d'y placer des stalles. Si l'on n'oublie pas que les églises sont propriété communale, quand il s'agit de demander des fonds, on devrait également s'en souvenir quand il s'agit de les employer, et, selon le vœu de Monseigneur l'archevêque lui-même, ne jamais exécuter aucuns travaux sans l'approbation de l'autorité administrative.

Auffay. — Clocher neuf. — Le souffle archéologique

continue de passer, comme un principe fécond, sur la terre normande. C'est à lui que l'on doit, sans aucun doute, de voir une élégante flèche en pierre, d'après les dessins de M. Barre, remplacer prochainement l'ancien clocher en bois d'Auffay, détruit par l'incendie du 4 octobre 1867.

Longueville. — Tête de Duguesclin? — Une tête mutilée en pierre, la tête d'un chevalier, vient d'être trouvée, dans le château de Longueville, au fond d'un puits. On dit que le prieuré de Longueville était autrefois décoré des deux statues de Duguesclin et de Dunois. Ces statues dateraient du xve siècle. MM. Barabbé, de Beaurepaire et de Montaiglon leur ont consacré des dissertations. M. de Beaurepaire promet de nouveaux renseignements. La tête dont il est ici question provient sans doute de l'une de ces statues. Mme Laîné veut bien en faire don au Musée des antiquités.

Hautot-l'Auvray. — Église et clocher. — A la prière de M. l'abbé Cochet, l'architecte chargé des travaux de reconstruction de l'église de Hautot-l'Auvray, M. Couillard, conservera le chœur et le clocher, œuvres du xiiie siècle.

Fécamp. — Sépulture romaine. — Il y a peu de mois, dans deux articles écrits par une plume anonyme mais distinguée, le *Progrès de Fécamp* annonçait la découverte d'une sépulture romaine, trouvée rue Charles Leborgne, ancienne rue des Capucins. La sépulture occupait, à la profondeur de 1 mètre 50 centimètres environ, un encaissement de 2 mètres de longueur. Elle contenait le squelette d'une jeune femme, accompagné d'une foule d'objets précieux, qui ont été d'abord saisis par les ouvriers, vendus, puis récupérés par le propriétaire du terrain, M. Émile Leborgne, en la possession duquel ils se trouvent actuellement. Ces objets, qu'a visités M. l'abbé Cochet, et qui ont été

esquissés par notre collègue, M. Roessler, consistent en deux ou trois vases de terre, un en verre, des cisailles, attribut également commun aux sépultures romaines et franques, une belle épingle en argent, une fibule en bronze, deux attaches en or, formées d'une sorte de tête de tigre, avec les yeux vides, une pincée de fils d'or retenus par un coulant d'autre métal, deux bracelets d'argent et des fragments de coffret ornés de plaquettes en os. Un plateau en bronze, caché à Fécamp, reposait, dit-on, près de la tête de la jeune fille. Mais aucun des objets n'a été vu en place, ce qui, comme pour la sépulture de Lillebonne, diminue singulièrement l'importance de la découverte aux yeux de l'observateur. On a trouvé aussi, parmi ces objets, une monnaie romaine d'argent. « Pour moi, dit M. l'abbé Cochet, en général, la monnaie de bronze ne date pas. La monnaie d'or date, au contraire. La monnaie d'argent est souvent incertaine, mais celle-ci, admirablement conservée et fleur de coin, pour ainsi dire, peut être invoquée pour dater le tombeau. » D'après M. P. Baudry, elle porte, à l'avers, D. N. EVGENIVS P. F. AVG. *(Dominus noster Eug. Pius, Felix, Augustus)*, et, au revers, VIRTVS ROMANORVM. Or, Eugène, l'un des tyrans de l'empire, maître du palais de Valentinien II, fut reconnu empereur à Vienne, vers la fin de mai 392, par les soins d'Arbogaste, meurtrier de ce prince. L'an 394, Théodose l'ayant battu auprès des Alpes Juliennes, lui fit trancher la tête, le 6 septembre, sur le champ de bataille. Une médaille de ce prince est chose excessivement rare. Son état de conservation porte à l'admettre pour dater la sépulture. Le squelette trouvé dans le tombeau de Fécamp appartient donc, selon M. l'abbé Cochet, à une jeune femme morte vers l'an 400, à la veille des grandes invasions de barbares décrites par saint Jérôme.

Collection de Monnaies gauloises de M. de Saulcy. —

Vœu. — La Commission des Antiquités ayant émis le vœu que la collection des monnaies gauloises formée par M. de Saulcy fut acquise par l'État, M. Anatole de Barthélemy écrit du château de Saint-Germain, Musée des Antiquités nationales, à la date du 10 juillet 1872, « qu'il a mis ce vœu, ainsi que les délibérations analogues de plus de soixante Sociétés académiques de la province, sous les yeux du Ministre de l'Instruction publique qui paraît parfaitement disposé à chercher les moyens les plus sûrs d'arriver au but proposé. »

Vieux-Rouen, Londinières, Épinay. — Objets anciens. — M. l'abbé Cochet fait ensuite passer sous les yeux de la Commission :

1° Une tétine ou godet en verre, vase romain, trouvé au Vieux-Rouen, donné au Musée des Antiquités par M. Dergny ;

2° Une fibule carlovingienne, trouvée à Londinières, donnée au Musée des Antiquités par M. Cahingt ;

3° Un charmant trépied en bronze, avec ornements d'argent, décoré de trois têtes de lions, remontant au Ier ou IIe siècle, à usage de lampe ou brûle-parfums, provenant, selon toute apparence, d'Épinay-Sainte-Beuve, et prêté également par M. Cahingt au Musée des Antiquités (1).

Caudebec-en-Caux. — Fragment d'inscription. — M. le docteur Gueroult envoie à la Commission le calque d'un fragment original de l'inscription obituaire de Guillaume Le Telier, maître maçon de l'église de Caudebec-en-Caux, décédé le 1er septembre 1484, qu'il vient de retrouver à Caudebec au commencement du présent mois. Ce fragment de l'inscription que M. de Caumont, dans son *Abécédaire,* n'avait pu citer en en-

(1) Nous avons reproduit ce même trépied à la page 316 de ce Recueil. — Dans l'ouvrage intitulé : *Herculanum et Pompeï*, on trouve au tome VIII, planche 57, deux trépieds en bronze qui ont le plus grand rapport, pour la forme, avec celui de Londinières.

tier que d'après une copie imparfaite de M. Lesage, est ainsi conçu :

.... R NATIF DE
SO VIVAT MAITRE
.... Y PAR LESPACE
.... A CONDVICTE
.... E LOV ET
DICELLE EGLISSE.

La parole est ensuite donnée à divers membres de la Commission.

M. Baudry montre à la Commission une agrafe mérovingienne trouvée à Valmont.

Caudebec-lès-Elbeuf. — Vases étranges. — Dans les dernières fouilles, pratiquées à Caudebec-lès-Elbeuf dans la cour de M. Rault, M. Gosselin a trouvé beaucoup de noms de potiers et un vase romain du Ier siècle, qu'il fait voir à la Commission. En reconstruisant l'église de Caudebec-lès-Elbeuf, M. Barthélemy a dû se décider avec regret à supprimer l'abside romane, mais il conserve le clocher du XIe siècle.

Rouen. — Objets anciens. — M. Gouellain expose une série d'objets curieux, trouvés dans les fouilles de l'hôtel Saint-Amand, en 1853, et dont il fait don au Musée des Antiquités :

1° Une pelle en bronze ; 2° une clé en bronze ; 3° un vase cylindrique en bronze ; 4° une chouette en bronze (ce dernier objet est particulièrement curieux, l'abbaye de Saint-Amand ayant été construite sur les ruines d'un temple de Vénus) ; 5° un fragment de tessère en os ; 6° une clé en os.

Rouen. — Inhumations dans des cercueils de bois. — M. de Beaurepaire appelle ensuite l'attention de la Commission sur la vignette d'un manuscrit, de la fin du XVe siècle. Cette vignette représente un corps que l'on se prépare à descendre dans la fosse, après l'avoir retiré du cercueil. A ce sujet, notre savant confrère

donne lecture d'un document qui précise la date où les corps ont été inhumés, avec leurs coffres, dans la Cathédrale de Rouen.

Extrait des délibérations du chapitre de Notre-Dame de Rouen, 21 août 1612 :

« Sur la remonstrance faicte par M. Guernier qu'il seroit decent d'inhumer les corps en ceste église avec leur coffre, a esté ordonné qu'a l'advenir les corps qui seront inhumez en l'église seront inhumez avec leur coffre sans couverture. »

Montivilliers. — Cimetière de Brisegaret. — Le même membre donne lecture d'une lettre de M. Ch. Roessler, datée du Havre, 15 août 1872, qui a dessiné les objets trouvés dans la sépulture de Fécamp, la peinture murale nouvellement découverte à Montivilliers, à la voûte de la chapelle de Brisegarret, et estampé l'inscription de la pierre sépulcrale de Jacques Deschamps, sieur de Captot.

Rouen. — Les Filles de la Congrégation de Notre-Dame. — La Note suivante de M. J.-A. de Lérue, rédigée en juin dernier, est communiquée à la Commission par M. d'Estaintot :

« Le Lion des Filles Notre-Dame.

» Avant la suppression générale des monastères en 1792, quelques couvents de Rouen avaient été réformés et réunis à d'autres. De ce nombre fut, en 1743, la communauté des Filles de Notre-Dame ou de la Congrégation, qui se fondirent avec les Dames de Saint-Louis.

» Leur maison, qui s'appelait le Petit-Couvent, était située et existe encore vers l'extrémité de la rue des Filles de Notre-Dame, qui, au commencement du siècle, a pris le nom de la rue des Arpents, corruption probable du mot *appents* (nom ancien de la rue où, sur des cordes tendues d'un bord à l'autre, les drapiers et toiliers *appendaient* leurs étoffes), rue dont elle forme le prolongement depuis la rue de la Grosse-Bouteille, jusqu'à la rue Martainville, dans le voisinage de l'aître Saint-Maclou.

» Encore aujourd'hui, cette maison qui paraît s'étendre inté-

rieurement sur l'espace occupé par les numéros 88 à 102, est connue dans le quartier Martainville sous le nom du couvent des Filles de Notre-Dame.

» Delaquérière *(Dict. des anc. Maisons de Rouen*, t. Ier, p. 64) assigne le no 102 d'alors à la situation de cet ancien établissement religieux.

» Le tome II du même ouvrage, p. 117 et 118, contient une double mention qui paraît s'appliquer au siége du couvent dont il s'agit, ou, du moins, à l'une de ses dépendances.

» I. « La pièce de bois qui porte l'escalier a, dit-il, la forme élégante d'une archivolte surbaissée, supportée à ses extrémités par une console, et décorée à son centre, dans la partie antérieure, d'une tête ou mascaron. A droite et à gauche du mascaron, on lit ces vers latins, en lettres saillantes prises sur le bois :

CVI DOMVS EST VICTVS Q. DECENS ET PATRIA DVLCIS
SVNT SATIS HAEC VITAE, CAETERA CVRA LABOR (1). »

» II. « En outre, le premier balustre de l'escalier, de forme carrée, est surmonté d'un petit lion debout, présentant un écusson de la forme de ceux du commencement du XVIIe siècle, chargé d'un chevron et de trois étoiles, posées deux et une. Au-dessous est un autre écusson, avec un monogramme, composé de plusieurs grandes lettres d'écriture cursive entrelacées. »

» L'affirmation du propriétaire et des voisins ne laisse guère de doute sur ce fait que les objets d'art dont il s'agit appartenaient au couvent des Filles de Notre-Dame.

» Toutefois, les *Affiches de Normandie* (V. Périaux, *Dict.* 1870, p. 11) mentionnent l'existence d'un couvent nommé la Chartreuse de Gaillon dans cette même rue des Filles de Notre-Dame. Était-ce l'une des appellations populaires du Petit-Couvent?

» De son côté, Farin *(Hist. de Rouen)* rappelle qu'un terrain situé dans le haut de la rue des Arpents, près de Saint-Maclou, avait été abandonné par le seigneur de Captot, pour l'usage des Filles de Notre-Dame.

» Toutes ces indications, que l'état actuel des localités ne permet de contrôler qu'en partie, semblent cependant se rapporter assez exactement à la maison ancienne et aux sculptures qui font l'objet de cette Note.

(1) Avoir une maison, une existence convenable, une douce patrie, c'est assez pour vivre. Le reste n'est que peine et travail.

» L'archivolte décrite par Delaquérière est encore à la même place. Quant au balustre surmonté du lion, d'une hauteur totale de 1 m. 13 c., il est en ma possession. Ce morceau paraît avoir été doré et ses sculptures sont remarquables par la hardiesse et le relief du travail. Le monogramme, renfermé dans une double palme, se compose des lettres F, H, L et V. Enfin, il est décoré jusqu'à sa base, sur trois faces, de bouquets de palmes, fleurs et fruits, suspendus à un anneau.

» J'ai pensé que ces renseignements pourraient présenter quelque intérêt pour les investigations historiques de la Commission des Antiquités. »

Mesnil-sous-Lillebonne. — Croix de grès. — M. Brianchon fait passer, sous les yeux de la Commission, un dessin, dû au crayon de M. de Warenghien, des quatre faces de la base d'une croix en grès, provenant du Mesnil-sous-Lillebonne.

La première face présente un écusson, sommé d'un heaume, que, grâce aux indications fournies par l'héraldiste ordinaire de la Commission, M. Stéphano de Merval, nous pouvons attribuer à un membre de la famille Le Roux de Touffreville, et que nous blasonnons en conséquence de sable, à la fasce d'argent, chargée de 3 croix de sable, surmontée d'un lambel en chef aussi d'argent, et accompagnée de 3 molettes d'or, posées 2 et 1. Au-dessous, est sculpté, en relief, le monogramme du Christ.

Sur la seconde face, on distingue les lettres C. L. R.

Les initiales F. L. R. se lisent sur la troisième face.

Enfin, la quatrième face donne le millésime de 1631.

Chaque face est décorée d'un arceau, et, de l'intersection des arceaux, aux quatre angles, s'élève une fleur de lotus.

Ce fragment de croix en grès, spécimen intéressant du XVIIe siècle, est offert par M. Duponchel, garde forestier de M. le marquis de Lillers, au Musée des Antiquités.

Lillebonne. — Inscriptions du manoir d'Alincourt. —

Le même membre termine la séance par la lecture d'une Notice sur le manoir d'Alincourt :

« Le manoir d'Alincourt est une maison renaissance de Lillebonne, aujourd'hui cadastrée sous le n° 436, et appartenant à M. Léon Lemaître, de Bolbec, qui possède également le manoir aux faïences de Lintot. Il se compose d'un rez-de-chaussée en pierre, et d'un étage en bois. Le pignon droit, à rampants nus, en appareil de pierre et briques de Mélamare, est couronné d'un aigle. Les tuyaux de cheminée sont à dents de scie. Un porche ouvert, à colonnes d'ordre composite, et surmonté d'un étage, accidente heureusement la façade du manoir et en rompt l'uniformité.

» A l'intérieur, on remarque encore quelques détails de sculpture qui ne sont pas sans intérêt, tels que colonnettes cannelées, consoles à têtes d'homme et de femme, syrène et rinceaux.

» Des inscriptions sur bois, gravées en creux, et primitivement remplies d'un mastic noir dont on retrouve encore les restes, occupent toute la longueur de la façade, ainsi que toute l'étendue des pourtours intérieur et extérieur du porche.

» Voici ces inscriptions, relevées par les soins de M. Duval, percepteur, à Lillebonne.

Inscription de la façade, avant le porche.

LHOMME EST PRVDENT QVI EDIFFIE
POVR SON LOGIS SOIT MAISON OV CHASTEAV
MAIS GARDE QVE TROP NE SY FYE
BELLE CAGE NE NORRIT PAS LOYSEAV.

COMBEN QVE LE LOGIS SOIT BEAV
DE TRAVAILLER FAVLT PRENDRE ENVYE
QVI NE LENTEND IL EST BIEN VEAV
VNG CHACVN DOIT GAIGNER SA VIE.

LA(N) [1] AVEC M ET V^c
P ARTISA(N) SVBTILZ, INGENIEVX
EN SEPTE(N)BRE FVS FETE P BO(N) SE(N)S
AVDA(N)T LE ROY ETERNEL GLORIEVX.

Inscription de la façade, après le porche.

SOVTENANT SANS PLVS TA DETRESSE
D'VN PAIN TON LABEVR EST (.....?)
LES BENIS D'EN HAVT VIVENT ASSEVREMENT
TOVT BON HEVR LEVR VIEN A LEVR AISE DORMANT
VEOY QVE

Inscription du pourtour extérieur du porche.

SI LE TOVT PVISSANT
NETABLIT LA MAISON
LHOMME Y TRAVAILLANT
SE PENE OVTRE RAISON
VOVS VEILLES SANS FRVICT
LA CITE DEFENDANT
DIEV NE LA GARDANT
AINS QVE L(A)VBE ENCOR
AIT LE IOVR ECLAIRCY
QITTE MOY TON LICT
REVEILLE DE SOVC (I)

Inscription du pourtour intérieur du porche.

COMBIEN QVE SOIS EXALTÉ EN RICHESSE
EN HAVLTZ HONNEVRS ET SVPREME NOBLESSE
POVRTANT NE FAVT LES PAVVRES MEPRISER
AINS LEVR AYDER ET CHARITE PRISER
FORTVNE MONTE ET TOVT SOVDAIN RABAISSE
NEC VLLI PRÆSTAT (V) ELOX FORTVNA FIDEM.
1622.

» A la simple inspection des caractères, la première inscription nous paraît de beaucoup antérieure aux trois autres.

» Un monogramme, composé des lettres C, D, E, F, G, H, I, L, M, N, O, P, R, T, V, se trouve au bout du millésime de 1622, et est reproduit quatre fois sur l'étage du porche.

» Sans nous arrêter à l'interprétation du monogramme, qui se rapporte sans doute au nom d'un ouvrier, nous dirons seulement, en ce qui concerne la signature du bâtisseur, que le P. Anselme cite un Alexandre de Bonsens, seigneur des Espinais et du Rommois, qui épousa Marguerite du Bose d'Esmandreville. De son côté, Magny signale N..... de Bonsens, sieur des Epines et des Haulles, etc., de l'élection de Pont-Audemer, maintenu le 11 août 1666. D'après l'Armorial de France, la famille de Bonsens portait d'argent, à une fasce de gueules, chargée de trois croix pattées d'or, et accompagnée de six merlettes de sable, trois rangées en chef et trois en pointe, posées deux et une. Par son alliance avec une du Bosc d'Esmendreville, Alexandre de Bonsens paraît appartenir à la religion réformée. On sait, en effet, que du Bosc d'Esmendreville fut l'un des chefs du parti protestant, à Rouen, et,

comme tel, condamné à être décapité après la prise de cette ville par Charles IX en 1562. Si l'on rapproche de ce fait l'observation que presque toutes les inscriptions des maisons de l'époque de la Renaissance sont dues à des familles protestantes, il est à présumer que c'est à un membre quelconque des Bonsens, de Basse-Normandie, que revient l'honneur d'avoir créé cet élégant manoir qui prit, au siècle dernier, le nom d'Alincourt.

» Quant à l'appellation d'Alincourt, il ne faut pas, comme on serait porté à le croire, en rechercher l'origine en Champagne et dans la maison de Neufville-Villeroy. Elle désigne tout simplement une famille bien connue en Normandie, la famille Hellouin de Menibus, comme nous avons pu nous en convaincre par l'acte de baptême, en date du 10 septembre 1717, de *Marie-Marguerite de Menibus d'Alincour, fille de messire Nicolas Helouin, chevalier, seigneur de Menibus d'Alincour, capitaine de cavalerie dans le régiment de Nouailles-duc, et de dame Claude-Marguerite Chrestien*, morte, six jours après, à l'âge de trente-cinq ans, et inhumée dans la chapelle de la Vierge de l'église de Saint-Denis de Lillebonne, sa paroisse.

» Les registres de Bielleville, paroisse réunie à Rouville, mentionnent, à la date du 15 mai 1763, un certificat du sieur curé de Bénarville, signé *Hellouin d'Alaincourt.*

» Nous supposons que l'addition d'Alincourt se sera greffée sur la tige Hellouin à la suite d'alliance avec les d'Alincourt de la généralité d'Alençon qui portaient, dit l'Armorial de France, de gueules, à deux lions affrontés d'or.

» D'après Magny, les armes de Hellouin de Menibus, écuyer, sieur de Menibus, Revilly, Boscage, etc., élection de Caudebec, se blasonnent ainsi : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et, en pointe, d'un fer de pique renversé d'argent. »

» La Note suivante, communiquée par M. de Beaurepaire, fixe la date précise où le manoir d'Alincourt est sorti des mains des Hellouin de Ménibus :

« Vente de Domaines nationaux.

» 21 nivôse an 13 de la République.

» Vente au sieur Pierre Huet, fabricant à Bolbec, d'une maison, masure édifiée de bâtiments, jardin, terre labourable et terrain planté, ainsi que la masure, d'arbres de haute-futaie, le tout situé à Saint-Denis de Lillebonne, contenant 2 hectares 55 ares 19 centiares, borné au midi La Voipière et Pierre Delaunay, d'un bout

une ancienne sente, d'autre bout au nord le sieur Maurice Le Teurtre, et tenu par la veuve Gosselin.

» Lesdits biens provenant de l'émigré Hellouin Menibus, mis sous la main de la Nation, par les lois des 8 avril et 2 septembre 1792.

» Prix de vente, 7,026 francs. »

« L'émigré Hellouin avait épousé une demoiselle Fautereau.

» C'est sans doute à un d'Alincourt que l'on doit le cadran solaire du dernier siècle, gravé sur la façade de notre manoir, avec cette inscription de mort, la meilleure, après tout, qui convienne encore aux vivants :

» LATET ULTIMA. »

L'ordre du jour étant épuisé, à quatre heures la séance est levée.

BRIANCHON.

Séance du 26 octobre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, dans une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, Vice-Président.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, Desmarest, de Beaurepaire, de la Londe, Simon, de Merval, Grandin, Paul Baudry, G. Gouellain, Dr Gueroult, Gosselin, de la Serre, Roessler et l'abbé Loth.

Se sont excusés, par lettres, MM. Bouquet, d'Estaintot, Brianchon, Jeuffrain et Hardy.

Le procès-verbal, de la précédente séance, rédigé par M. Brianchon, est lu par M. l'abbé Cochet et adopté.

La correspondance imprimée comprend les volumes suivants :

Comité archéologique de Senlis ; Comptes-Rendus et Mémoires, années 1869-71.

Études locales ; Incheville, par M. D. Dergny.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1872 (1re année).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1872, n° 2.

Longueville. — Tête de chevalier du XVe siècle. — M. l'abbé Cochet annonce à la Commission qu'il a été trouvé, à Longueville, une tête de chevalier, du xve siècle, qu'on peut attribuer à Duguesclin, à La Hire ou à Dunois, d'après des documents historiques qui constatent que le buste de ces chevaliers a dû orner l'église du prieuré. Nous voyons, en effet, dans une pièce publiée par les Archives de l'Art français, d'après M. de Beaurepaire, que Dunois avait fait préparer trois niches ou tabernacles pour ces statues.

Saint-Pierre-le-Vieux. — Dalle de Philippe Desmarets. — M. le Président a reçu une lettre de M. l'abbé Comont, curé de Saint-Pierre-le-Viger, à propos d'une dalle placée dans une ferme de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux. Cette dalle est celle de Philippe Desmarets, mort en 1570, descendant de Charles Desmarets, le libérateur de Dieppe, et acquéreur, en 1455, des fiefs de la Cour-le-Comte et de Saint-Aubin-le-Cauf.

Boîte à feu du XVIIe siècle. — Série de médailles romaines argentées trouvées à Elbeuf. — Divers objets intéressants, découverts récemment, passent sous les yeux de la Commission : c'est d'abord une boîte à feu de la première moitié du xviie siècle, donnée pour le Musée des Antiquités, par M. Delarue, courtier à Dieppe ; puis une série de médailles argentées, frappées dans l'espace de vingt ans, à l'effigie des dix tyrans, trouvées dans les travaux exécutés à l'église de Saint-Jean d'Elbeuf. Plusieurs litres de ces médailles ont

été recueillies à Elbeuf et quelques-unes sont en partie en la possession de MM. Grandin et Gosselin. Bien conservées, elles n'offrent ni comme matière ni comme fabrication de particularités remarquables.

Bellosanne. — Fragments de poterie gauloise. — M. le Président donne avis à la Commission que, d'après une lettre de M. l'abbé Collette, chapelain de Bellosanne, il a été trouvé dans la propriété de M. le général Pajol, par le garde, une certaine quantité de morceaux de poteries gauloises, lesquelles dénotent vraisemblablement la présence d'un cimetière gaulois.

Caudebec-lès-Elbeuf. — Vases remarquables. — M. Gosselin soumet à l'examen de la Commission un délicieux vase noir trouvé au milieu d'objets antiques, dans un cimetière gallo-romain, à Caudebec-lès-Elbeuf. Ce vase, d'une ornementation sobre, de bon goût et d'un dessin délicat, paraît appartenir à l'art étrusque ou indien.

Une discussion s'engage à ce sujet entre divers membres de la Commission. M. Gouellain estime que ce vase est mexicain et d'une importation récente. Il répugne à croire, après un examen attentif, qu'il ait jamais séjourné dans la terre. M. Gosselin répond que le vase a été trouvé à Caudebec, en compagnie de nombreux objets antiques, et que son état parfait de conservation peut s'expliquer par la nature du terrain et l'impénétrabilité de la matière fabriquée. M. Grandin fait ressortir, avec raison, que les dessins du vase sont tellement primitifs, qu'ils sont de tous les temps et de tous les peuples, et qu'on ne peut en faire honneur plus aux Mexicains qu'aux Étrusques. M. l'abbé Cochet intervient dans la discussion. On ne peut mettre en doute, dit-il, la communauté d'origine des arts décoratifs. D'ailleurs beaucoup d'objets étrusques ont été introduits dans les Gaules avec l'invasion romaine. Des travaux récents, et notamment une dissertation de

M. Schurmanns, dans la *Revue archéologique*, prouvent, jusqu'à l'évidence, que les conquérants apportèrent en Gaule de nombreux spécimens de l'art indigène de la primitive Italie, plusieurs siècles avant Jésus-Christ, et que rien ne s'oppose à ce que le vase de Caudebec ne soit un de ces précieux demeurants d'un art disparu.

Eu. — Fouilles du Bois-l'Abbé. — Notre savant Président, après avoir constaté que les origines de la ville d'Eu sont obscures comme toutes celles des anciennes villes de France, et rappelé les travaux scientifiques, entrepris au siècle dernier pour les élucider, par M. Capperon, ancien doyen de Saint-Maxent; M. l'abbé Le Beuf et Claude du Moulinet, dans le *Mercure de France*, se plaisent à mentionner les tentatives faites sur un autre terrain, en 1820 et 1821, par M. Louis Estancelin, le futur historien des comtes d'Eu.

De l'Histoire, qui était muette, M. Estancelin en appela aux fouilles qui sont toujours éloquentes. Il interrogea le Bois-l'Abbé, qui fut le siége d'une ville antique, comme le Châtelet, comme *Landunum*, comme le Mont-Berny, comme Champlieu, dans la forêt de Compiègne. Malheureusement l'heure de l'archéologie n'était pas encore sonnée, et M. Estancelin ne tira pas de ses fouilles tout le parti qu'il eût pu en tirer. De ce travail de deux années il ne nous est resté qu'une note, et il a négligé de lever un plan géométrique, cette consolation de toute ruine qui retourne sous terre.

Sans autre guide qu'un débris de monument laissé au-dessus du sol, je me suis mis à l'œuvre, dit notre honorable Président, et, grâce à une allocation accordée par M. le Préfet, j'ai pu continuer et développer les tranchées commencées par M. Estancelin. Par l'ensemble de mes travaux j'ai reconnu et mis au jour une série de bâtiments antiques qui n'a pas moins de 300 mètres de longueur.

Cette série de monuments est coupée par la route d'Eu à Foucarmont, et par une ferme nouvellement établie par la famille Fauquet, de Rouen. Tout cet espace a été reconnu renfermer les fondations d'édifices importants dont jusqu'à présent il n'a pas été possible de déterminer la destination. Toutefois je suis porté à croire qu'à l'est de la ferme et de nos fouilles, le premier édifice qui se présente est un temple antique. C'est une construction carrée dont les proportions sont de 12 m. 60 c. sur 11 m. 90 c. Les murs qui la composent n'ont pas moins de 1 m. 20 c. d'épaisseur sur trois côtés. Le quatrième n'a que 80 c., mais il touche à d'autres bâtiments.

Au bas des murs, au niveau du pavage, on remarque deux ou trois canaux en terre cuite disposés pour l'écoulement des eaux. A l'intérieur de cet édifice on voit des murs se diriger dans des sens différents; mais ces murs sont loin d'avoir l'épaisseur des premiers.

A ce bâtiment, que nous croyons consacré à la religion antique, parce qu'il ressemble aux temples d'Avallon, de Jublains, de Champlieu, du Mont-Berny, de Sainte-Marguerite-sur-Mer et de la Cité-de-Limes, commençait un grand édifice qui se dirigeait vers l'ouest et dont les murs intérieurs sont construits avec du silex et des matériaux du pays; mais l'appareil extérieur est revêtu avec de la pierre tuffeuse taillée carrément.

L'édifice principal est d'une étendue beaucoup plus considérable. Il n'a pas moins de 40 m. de longueur sur 20 de largeur. Dans certaines parties ces mêmes murailles ont encore 1 m. 80 c. de hauteur; leur épaisseur est de plus d'un mètre. Ces murs sont construits en moëllon taillé en petit appareil et chaînés avec des assises de briques rouges; ce qui leur donne l'aspect bien connu des constructions antiques. Ces murs ont été recouverts de crépis coloriés; nous en

avons rencontré des masses parmi les débris. Les couleurs qui dominent sont le rouge et le bleu obtenus à l'aide de l'ocre antique.

Le grand édifice se partageait en salles et en galeries dont il est plus aisé de montrer le plan que d'en assigner la destination. Des marbres et des objets d'art en sont sortis autrefois ; mais nous n'en avons recueilli qu'une très-petite quantité, tout ce qui était intéressant ayant disparu dans les précédentes explorations. Les monnaies romaines étaient rares, presque frustes et sans intérêt. Nous ne devons pas oublier de citer du verre à vitre dont les fragments se sont rencontrés parmi les ruines.

Il nous faut dire un mot du sondage que nous avons tenté dans le théâtre situé à la naissance de la vallée de la Bresle. Il était adossé au couchant et s'ouvrait au levant. De ce théâtre nous avons reconnu les hauts gradins seulement. Il devait être aussi grand que celui de Saint-André-sur-Cailly.

Un peu au-dessous de cet édifice, du côté de la forêt d'Eu, nous avons sondé une maison particulière ; nous avons reconnu des murailles qui descendaient à plus de deux mètres sous le sol. Cette maison était construite en petit appareil. Parfois elle était revêtue de grandes dalles en terre cuite, et nous avons cru y reconnaître des appareils de chauffage.

Tout le plateau de Beaumont fut recouvert de constructions qui demandent à revoir le jour. Il y a quelques années (en 1863), MM. Fauquet rencontrèrent un vase de bronze contenant 1,300 monnaies d'argent de Posthume et de Tetricus. C'est à peu près l'époque de la première destruction de la ville.

Espérons, conclut M. le Président, que M. Daniel Fauquet, de Rouen, dont la bienveillance nous a permis la fouille de cette année, ne se lassera pas, et que, dans l'intérêt des arts, de la science et de l'histoire, il

nous permettra, une autre année, quelques sondages qui nous révèleront une partie des richesses que cette terre recèle.

Son dernier mot, enfin, est qu'il tient maintenant pour fixée la situation d'Augusta.

La Commission accueille avec une satisfaction marquée cette communication qu'elle estime du plus haut intérêt pour notre histoire locale, et exprime le vœu que son Président donne suite aux travaux commencés sous de si heureux auspices.

Neuville-le-Pollet. — Fouilles de la côte. — Au haut de la côte de Neuville-le-Pollet, des fouilles ont été pratiquées avec succès. Elles ont amené un mobilier assez important qui provient de trois sépultures distinctes. Dans la première on a trouvé onze vases, dans la seconde sept, dans la troisième trois. On a recueilli une tablette en schiste à écrire, un barillet, des assiettes rouges et noires. Plusieurs des vases étaient en verre.

Arques. — Objets trouvés. — On a rencontré à Arques, dans de récentes explorations, un vase moyen-âge du XIIIe siècle, une bague allongée et des empreintes en cire.

Elbeuf. — Travaux de l'église Saint-Jean. — M. de Merval signale, à l'occasion des travaux dont l'église Saint-Jean est l'objet, qu'on se propose de détruire quelques gargouilles intéressantes, ainsi que des chapiteaux du moyen-âge. Il demande si l'on ne pourrait pas recueillir ces débris qui ne sont pas sans valeur pour le Musée d'Elbeuf et les remettre à M. Grandin, conservateur de ce Musée.

Rouen. — Monastère des Dominicains. — Plaques commémoratives. — M. le Président espère que la Commission n'a pas oublié qu'en 1868, lors des premiers travaux de la Préfecture, on procéda à la démolition de l'église et du cloître, en un mot, de tout ce qui restait

des anciens Dominicains. Dans le cours de la destruction, on trouva six plaques de plomb du commencement du XVIIe siècle, qui relataient la fondation de différentes parties de la chapelle et du monastère au temps de Louis XIII. Ces inscriptions nous donnent les noms de conseillers du roi, de conseillers au Parlement, d'échevins de la ville, de receveurs de décimes et autres fonctionnaires qui, dans les années 1619, 1620 et 1621, posaient la première pierre de piliers, de portes, d'arcades, de pignons et autres constructions monastiques (1).

On croyait que c'était tout, quand, cette année, il y a quelques semaines à peine, en défonçant le sol pour les jardins de la Préfecture, on a trouvé six nouvelles plaques de plomb, toutes de l'année 1620, et mentionnant la pose de la première pierre d'un pilier du cloître des Frères prêcheurs.

Ce cloître, du XVIIe siècle, dut être démoli dès le milieu du XVIIIe, lorsque le couvent fut approprié au service de l'Intendance ; car le cloître détruit, en 1868, était tout entier du temps de saint Louis.

Les nouvelles plaques ont été réservées par les soins de l'entrepreneur et de l'architecte, puis déposées par eux entre les mains de l'administration départementale. M. le Préfet, toujours soucieux des monuments de l'histoire, a adressé ces inscriptions au Musée d'antiquités, où le public pourra les voir prochainement. En attendant, nous croyons être agréable aux habitants de la ville et du département en donnant ici les noms de ces six bienfaiteurs de l'ordre de Saint-Dominique, et dont les descendants ne sont pas éteints parmi nous.

Nous avertissons le lecteur que nous avons conservé à ces petits monuments l'orthographe de leur époque :

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. Ier, p. 431-441.

1° Noble homme Robert Le Roux sieur de Tilly Le Mesnil Jourdain Veronne et conseiller du Roy en sa court de parlement à Rouen a mis la première pierre de ce pilier le 8 de juillet 1620

2° Noble homme Me Emeri Gueribout, conseiller du roy et commissaire aux requestes du palais sr Du Faveri a posé la première pierre de ce pilier le 16 de juillet 1620

3° Noble homme Louis Bretel conseiller du roy en sa cour de parlement abbé de Sainct Victor et d'Aulne (3), grand doyen de Lysieux chanoine de Nostre Dame de Rouen a posé la première pierre de ce pilier ce 9 daoust 1620 (4)

4° Noble homme Charles Le Febvre sieur de la Gaillard (e) conseiller du roy, baron d'Auvremeil (1) Daullage (2) Escalles, etc., a posé la première pierre de ce pillier le premier jour de septembre 1620

5° Noble homme maistre David Maynet conseiller du Roy viconte de Rouen a posé la première pierre de ce piller le douze jour de septembre 1620

6° Vertueux, pieux et très notable marchand bourgeois de cette ville de Rouen Alexandre Guillemot a posé la pierre de couronnement et entière perfection de ce cloistre le premier doctobre 1620

Acquisition de la collection Thaurin. — M. le Président a la satisfaction d'annoncer à la Commission que la collection de M. Thaurin composée, comme on sait, d'objets trouvés dans le sol de Rouen, et présentant à ce point de vue un intérêt réel, a été acquise par le Département au prix de 7,000 francs. Ainsi se trouve

(1) Envermeu.

(2) Aulage, près Neufchâtel.

(3) Aulnay en Basse-Normandie.

(4) Louis de Bretel, abbé de Saint-Victor-en-Caux, devint, en 1630, archevêque d'Aix en Provence, mourut en 1644 et eut un marbre funéraire dans l'église de Grémonville. (*Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. II, art. *Grémonville.*)

accompli le vœu que la Commission avait formulé lors du décès de ce laborieux archéologue.

Musée du Havre. — M. Rœssler annonce que la municipalité du Havre a nommé une commission pour procéder à l'installation définitive du Musée, et il vient, au nom de ses confrères, solliciter de la Commission des Antiquités quelques objets pour ledit Musée. Il entretient la compagnie des développements qu'a déjà pris cette collection et des dons qu'elle a reçus, notamment de la Commission de l'hospice.

M. le Président applaudit aux efforts de la ville du Havre et de M. Rœssler pour la formation d'un Musée. Il exprime le désir que les objets trouvés à Saint-Nicolas-de-l'Eure soient installés d'une manière convenable et que les antiquités soient placées sous la garde et la direction d'un conservateur particulier.

Objets découverts à Saint-Wandrille et à Elbeuf. — Le Dr Gueroult fait part à la Commission de découvertes récentes provenant de l'abbaye de Saint-Wandrille : un sceau de bulle du pape Grégoire X, et une empreinte sigillaire sur laquelle M. de Beaurepaire lit ces mots : S. Reginaldi de Voirevats (Véraval?). A la face opposée se voit un pélican nourrissant ses petits.

M. Gosselin communique une clef avec couronne, du xve siècle, trouvée au mois de juillet à Elbeuf.

Fac-simile de l'épitaphe de Nicolas Blancbaston. — M. l'abbé Cochet a reçu de M. Le Filleul des Guerrots communication d'un dessin reproduisant l'épitaphe suivante :

« Ci-gist noble homme Nicolas Blancbaston, en son vivant ecuier seigneur, patron de Pelletot, lequel trespassa le premier jour d'octobre l'an de grâce mil 490. Priez Dieu pour lui. »

Freneuse. — Portrait de Mme la marquise de Harcourt sous figure de sainte. — M. l'abbé Cochet rappelle qu'il a fait réintégrer (en 1858), dans l'église de Freneuse,

un portrait de Mme d'Harcourt, sous figure de sainte Marguerite, dont on avait cru pouvoir disposer (1). A propos de ce portrait historique, M. le Président annonce que M. Mignet vient de publier la correspondance du duc d'Harcourt, ambassadeur de France lors de la succession d'Espagne et mari de la dame dont le portrait acquiert ainsi un intérêt nouveau.

La Londe. — Fouilles du Mont-à-la-Chèvre. — M. Gosselin annonce à la Commission qu'il a commencé des fouilles au Mont-à-la-Chèvre (près La Londe), lesquelles sont demeurées jusqu'ici sans résultat notable. Il espère néanmoins que le succès viendra bientôt couronner ses efforts.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire-Adjoint,

JULIEN LOTH.

Séance du 27 novembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, Président ; Barthélemy, de Beaurepaire, Simon, de Merval, l'abbé Colas, Paul Baudry, Brianchon, Gouellain, de Bellegarde, Dr Gueroult, l'abbé Jeuffrain, Gosselin, Ed. Frère, de la Serre, Hardy, et l'abbé Loth, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Loth donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté.

(1) *Procès-Verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure,* t. II, p. 81 et 87.

Ouvrages offerts. — La correspondance imprimée comprend :

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (1872).

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 2e trim., 1872.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim., 1872.

Bulletin de la Société Dunoise, octobre 1872.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 2e livr., 1872.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, 8e année, 1871.

Elbeuf. — Église Saint-Jean. — M. le Président croit devoir rassurer la Commission au sujet d'une crainte qui avait été exprimée, dans la séance précédente, sur le sort de certains fragments détachés, disait-on, de l'église de Saint-Jean. Il a tenu à se rendre sur les lieux et il a constaté que rien n'avait été démoli d'intéressant à l'église susdite, et que rien n'était en péril.

Pièce d'artillerie. — M. de Merval revenant sur la pièce d'artillerie soumise précédemment à l'examen de la Commission et provenant de la succession de Mlle de Crény, dit que les armes, ornées de licornes, que porte cette pièce, sont communes à six familles au moins de la Normandie, et qu'il ne peut déterminer d'une manière précise son origine.

Le Dr Gueroult ajoute que ces armes ont été portées par une autre famille dont il est fait mention dans un manuscrit relatif au Parlement de Normandie, qui se trouve en sa possession, la famille de Bunache, conseiller au dit Parlement.

Vase hispano-mauresque provenant de l'abbaye de Fécamp. — M. le Président communique, à la Commission, le dessin d'un vase hispano-mauresque, ou arabe, qui faisait autrefois partie du mobilier de l'ab-

baye de Fécamp, où il servait le Jeudi-Saint à la cérémonie du lavement des pieds.

Soumis à l'examen de M. Jacquemard, il a été attribué, par ce savant céramiste, à la fabrique de Valence, du XIVe siècle.

M. Cochet montre, d'ailleurs, le dessin d'un vase absolument identique, publié par le *Musée universel*, et qualifié d'hispano-mauresque.

Quant à l'authenticité de l'origine de ce vase, elle est indiscutable. M. Le Tellier, mort curé de Goderville, avait été le dernier prieur de la célèbre abbaye fécampoise, et avait emporté avec lui tout ce qui lui avait convenu du mobilier conventuel. C'est à Goderville que ce vase a été conservé.

Don fait par M. Dutuit d'un album pour la Commission. — M. le Président est heureux d'apprendre à la Compagnie que M. Dutuit qui avait déjà offert généreusement un des albums de la Commission, vient de renouveler ses libéralités en donnant un nouvel album où seront renfermés les dessins réunis depuis ces dernières années.

La Commission exprime sa reconnaissance à M. Dutuit, et émet, à l'unanimité, le vœu que ce savant collectionneur soit invité à retirer la démission qu'il avait donnée il y a quelques années. Elle désire que M. Dutuit consente à reprendre, au plus tôt, dans son sein, une place qu'elle a toujours laissée vide.

M. l'abbé Cochet nomme la Commission chargée de composer le troisième volume des dessins : il désigne MM. de Beaurepaire, Gouellain et de Bellegarde.

Caudebec-lès-Elbeuf. — Vase noir. — M. Gosselin revient sur le vase noir, trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf, qu'il a fait passer, le mois dernier, sous les yeux de la Commission. Il est en mesure de donner des renseignements précis sur sa provenance, car il s'est livré à une enquête minutieuse. Il a acquis la conviction que

ce vase a été trouvé à Caudebec, à 1 m. 50 c. sous terre, dans un milieu antique.

Trépied de Londinières. — Dessin. — M. le Président communique un dessin colorié du trépied trouvé à Londinières, et qui a été apprécié par la Commission. Ce dessin est l'œuvre de M. Billard fils.

Ételan. — Dolium et vases antiques trouvés en 1852. — M. Cochet rappelle qu'on a trouvé à Ételan, en 1852, un dolium qui renfermait plusieurs vases, parmi lesquels une urne en plomb et un grand vase de verre de 34 c. de hauteur, tous deux remplis d'os brûlés, plus un troisième, une urne à libation que l'honorable Président présente à la Compagnie. Il a le plaisir de lui apprendre que ces vases, qui étaient jusqu'ici en la possession de M. Bettancourt, régisseur du château d'Ételan, ont été donnés, par lui, au Musée des Antiquités.

La Commission exprime, par l'organe de son Président, sa gratitude à M. Bettancourt.

M. le Dr Gueroult se rappelle avoir vu, en 1852, un as des Antonins joint à ces vases, et l'avoir tenu dans ses mains.

M. Cochet répond que le témoignage, rendu par cette monnaie, à l'origine des vases, est sans doute intéressant, mais assurément superflu, tous ces objets portent en eux-mêmes les caractères de leur authenticité.

Visite des stations les plus importantes de l'âge de la pierre, en Périgord, par M. Michel Hardy.— M. le Président invite notre savant et zélé collègue, M. Hardy, à faire part à la Compagnie de son récent voyage d'exploration dans les cavernes de la Dordogne.

Nous résumons le récit très-intéressant de l'honorable membre :

« M. Michel Hardy, pendant le cours de son voyage archéologique, a visité presque toutes les stations im-

portantes de l'âge de la pierre que renferme le département de la Dordogne.

» Les lieux primitivement habités par l'homme dans cette partie de la France ne sont autres que des grottes ou cavernes plus ou moins profondes et des abris sous roches. Certains de ces abris offrent une étendue considérable et semblent avoir été préparés par la Providence pour servir de demeure à nos ancêtres, à demi-sauvages, des temps préhistoriques.

» M. Hardy cite, entre autres, l'abri de Laugerie dans la pittoresque vallée de la Vézère. Cet abri, situé à quelques mètres seulement de la rivière, a 10 à 15 m. de profondeur sur une étendue de plus de 300 m.

» Voulant donner un aperçu des recherches auxquelles il s'est livré, M. Hardy a recours à la classification imaginée par M. de Mortillet, qui lui permet de présenter dans leur ordre chronologique les stations principales qu'il a visitées.

» C'est d'abord la *grotte du Moustier*, commune de Saint-Léon-sur-Vézère. Cette grotte paraît avoir été habitée par l'homme avant la période diluvienne, car la faune qui y a été reconnue est la même que celle du diluvium, et il existe une grande analogie entre les silex taillés que l'on trouve dans cette grotte et ceux des terrains quaternaires. M. Hardy y a recueilli lui-même une hachette en silex du type de Saint-Acheul.

» A cette grotte se rapporte également, pour le département de la Dordogne, la grotte du *Pez-de-l'Aze*, commune de Lacanéda.

» Dans la grotte du Moustier et dans les stations contemporaines, tous les instruments sont en pierre taillée à grands éclats ; l'un d'eux, la pointe de lance, *type du Moustier*, est lisse sur un côté et retaillé de l'autre.

» La deuxième époque des cavernes est dite de *Solutré*. La station de Solutré (Saône-et-Loire) étant la

plus importante et la mieux étudiée de celles de cette deuxième époque.

» L'instrument *type de Solutré* est une tête de lance finement retaillée sur ses deux faces et appointie à ses deux extrémités.

» Deux grottes, celle de *Badegoule,* commune de Beauregard, et celle de *Saint-Martin,* commune d'Excideuil, puis une petite station sous abri, *Laugerie-Haute,* commune de Tayac, représentent l'époque de Solutré dans le département de la Dordogne.

» M. Hardy met sous les yeux de la Commission un magnifique grattoir en quartz hyalin, d'une limpidité parfaite, qu'il a rapporté de la grotte de Badegoule.

» Enfin la troisième époque des cavernes est celle de *la Madelaine.* Tel est le nom d'une station sous abri située sur les bords de la Vézère, dans la commune de Tursac (Dordogne).

» Les abris de la Madelaine et ceux de Laugerie-Basse, ainsi que la grotte des Eyzies, sont connus de tous les archéologues, depuis les fouilles qu'y firent exécuter, en 1864 et 1865, MM. Lartet et Christy.

» Les hommes de l'époque de la Madelaine, ne se contentant plus du silex pour se façonner des instruments, utilisaient encore les bois de renne et les ossements des animaux qu'ils abattaient à la chasse. Habiles de leurs mains, ils connaissaient la couture et fesaient de fines aiguilles en os d'un merveilleux travail ; enfin ils gravaient à la pointe de silex, sur des lames de schiste ou sur des os, des représentations d'animaux dont plusieurs dénotent un véritable sentiment artistique.

» M. Hardy a longuement exploré ces diverses stations et en a rapporté de grandes richesses archéologiques pour sa collection d'antiquités préhistoriques. »

Darnétal. — Silex taillés trouvés en septembre et octobre 1872. — M. Gustave Gouellain a la parole pour

une communication qui se rapporte à l'âge de pierre dont M. Michel Hardy vient d'entretenir d'une façon si intéressante la Commission.

M. Gouellain donne lecture de la communication ci-jointe :

« Nous croyons que c'est pour la première fois, Messieurs, que des objets appartenant à l'âge de pierre sont signalés comme provenant du sol de la ville de Darnétal.

» En effet, dans son remarquable *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, notre savant Président n'a enregistré la découverte d'aucun monument de cette nature, et vous savez avec quel soin ce magnifique ouvrage décrit jusqu'à la plus petite trouvaille archéologique, faite dans cette localité comme dans toute autre.

» Je viens préciser, d'une manière particulière, la situation de certains de ces monuments dans la topographie de la vallée, vous dire la place où je les ai rencontrés, vous en donner une description sommaire, et, enfin, les mettre à la disposition du Musée départemental des Antiquités, si, après l'examen que vous en allez faire, ils vous semblent assez intéressants pour engager le zélé conservateur de cette collection à les ajouter aux spécimens qu'il possède.

» D'abord, Messieurs, je dois vous déclarer, de la façon la plus péremptoire, qu'il n'y a point lieu de mettre en doute l'origine des silex que je vous présente ; je les ai soigneusement recueillis à différentes profondeurs, dans les fouilles que j'ai suivies régulièrement ; il m'est donc permis de vous garantir l'authenticité absolue et la provenance bien certaine des échantillons que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

» De l'inspection la plus sommaire des quatre-vingts pièces environ, groupées en ce moment sur le bureau de la Commission, résulte incontestablement la conviction, pour l'esprit même le plus sceptique, que le hasard est étranger à la réunion, dans un même lieu, d'un si grand nombre d'objets taillés ; sans être taxé de théories spéculatives et romanesques, il n'est point impossible d'admettre qu'elles nous fournissent l'indice d'une station importante, établie dans les âges préhistoriques non loin du périmètre où nous recueillons aujourd'hui ces précieux vestiges de l'homme primitif.

» Le travail de tous ces fragments dénote une main habile, servie par une intelligence qui poursuit un but fixé d'avance ; telle

est, Messieurs, la conviction que nous croyons faite dès à présent dans votre esprit comme dans le nôtre.

» C'est dans un terrain quaternaire, composé de couches inégales de sable et de gravats, que j'ai trouvé les objets que je soumets à votre examen ; ils sont tous sortis d'une carrière à ciel libre, située sur le bord de la route de Darnétal à Lyons-la-Forêt, à l'ouverture de la vallée de Saint-Aubin, non loin de la mairie de Saint-Léger-du-Bourg-Denis dont un chemin étroit la sépare.

» Nous ne croyons pas, Messieurs, avoir ici affaire à des objets ayant servi à la guerre ; ce sont, à notre avis, des outils, de différentes formes, se rapportant tous à des usages domestiques ; ce sont d'abord des *coins*, en assez grand nombre, dont plusieurs sont bien caractérisés ; l'un surtout, en silex noir, est d'une élégance remarquable ; un autre est énorme.

» J'appellerai votre attention sur les *racloirs* triangulaires ou de forme ovale ; il y en a de toutes dimensions, de grands et de petits.

» Les *perçoirs* sont également très-variés d'aspect ; les uns aiguisés, les autres émoussés par l'emploi auquel ils ont été affectés.

» Il y a aussi des *pointes de flèches* ou de poignard avec lesquelles on s'explique très-bien qu'on ait pu frapper des animaux, soit à la chasse, soit dans l'étable.

» Tous ces objets, sans exception, appartiennent à l'époque de la pierre taillée ; il y a bien, sur quelques-uns, des traces de polissage, mais elles sont peu caractérisées : à vous, Messieurs, d'en décider, et de prononcer en dernier ressort sur l'âge exact de ces découvertes.

» Qu'il me soit permis d'analyser ici un article du *Journal officiel*, du 10 octobre 1872, qui semble avoir été écrit pour élucider la question controversée de l'origine et de la destination usuelle des silex que je vous soumets.

» Une excellente observation qui a été faite, c'est que les spécimens qui proviennent de la surface du sol sont, « dans la plupart des cas, émoulus et polis ; ceux des cavernes ou des graviers quaternaires sont invariablement dégrossis, taillés par éclats et non usés. »

» Vous remarquerez, Messieurs, que tous nos fragments ont ces caractères ; ce qui les rend infiniment précieux.

» L'article précité renferme quelques détails intéressants, que je crois opportun de mettre également sous vos yeux : ils se rapportent à la fabrication des silex taillés dans les temps préhistoriques.

» On peut s'en faire une idée par une fabrication qu'on pourrait

croire éteinte, mais qui existe encore dans les comtés de l'Est de l'Angleterre, celle des pierres à fusil, où l'on taille jusqu'à 250,000 de ces pierres destinées à l'exportation, surtout pour l'Afrique. A Brandon, on peut voir encore le tailleur de pierre armé de son marteau de fer et de son ciseau à l'aide desquels il détache d'une masse de silex des éclats, pour les tailler ensuite en pierres à fusil. Un habile ouvrier peut dans une semaine en tailler de 16 à 18 mille. C'est par un procédé semblable que les instruments de pierre étaient jadis fabriqués.

» Il est vrai que nous avons aujourd'hui le marteau et le ciseau de fer ; mais des expériences faites par un tailleur de pierres de Suffolk ont démontré qu'à l'aide de cailloux ronds, on peut détacher des éclats très-réguliers qui ne se distinguent pas de ceux qu'on a obtenus avec un marteau de fer. Il paraît que le célèbre naturaliste suédois Nilsson a fait, il y a longtemps, la même expérience avec le même succès.

» Au surplus, nous avons sur ce point autre chose que des probabilités ; on a retrouvé d'antiques ateliers de pierre, en Angleterre et ailleurs, dans lesquels, au milieu de débris et de blocs à tailler, il y avait encore les marteaux de pierre destinés à l'opération. On possède aussi des meules qui servaient à polir les pierres ; ces meules étaient fixes et ne tournaient pas ; dans presque tous les cas les stries remarquées sur les pierres taillées sont longitudinales et non transversales ; le frottement se faisait sur la meule dans le sens de leur longueur. C'est un moyen de reconnaître les falsifications modernes, dont le fameux Flint Jack et ses successeurs ont inondé le cabinet des collectionneurs trop peu défiants.

» Dans ces temps reculés on sciait aussi la pierre à l'aide de lames de silex, de sable et d'eau ; on perforait de même les haches, pour les adapter à une poignée, avec une pointe de silex ou même de bois, du sable et de l'eau.

» Ces outils de pierre, qui prenaient toutes sortes de formes, servaient à couper les arbres, creuser des canots, fabriquer des charpentes, tuer les animaux ; ils servaient aussi à tous les usages domestiques.

» Nous regrettons de ne pouvoir nous appuyer sur la signature de l'auteur de ce savant article ; nous nous contenterons de vous le signaler, en vous prévenant qu'il porte le titre de *l'Age de pierre dans la Grande-Bretagne*, et est anonyme, et qu'il a été publié, ainsi que nous vous l'avons dit plus haut, dans le *Journal officiel*, du 10 octobre 1872.

» Ne vous semble-t-il pas avoir été écrit pour élucider l'histoire des silex taillés de Darnétal?

» S'ils vous paraissent intéressants, eu égard à leur importance propre et à la localité d'où ils proviennent, en raison de sa proximité notamment, vous aurez à statuer sur le point de savoir si vous les acceptez pour votre Musée départemental; afin de les rapprocher, dans leur ensemble, de la collection nouvellement installée d'objets du même genre provenant de fouilles faites, hors de votre contrôle et de notre région, dans un marais en Danemarck, près d'Elseneur.

» La question d'authenticité et d'origine locale prime toutes les autres pour ces monuments de l'âge de pierre.

» Ne voyons-nous pas, en effet, à l'une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, celle du 11 de ce mois, M. Paulin Paris émettre des doutes sur ces fragments et ne point partager l'opinion de certains archéologues sur la très-haute antiquité de l'âge de pierre.

» Le savant membre « croit que cet âge, qui a généralement précédé la connaissance et l'usage des métaux, se rapporte à des époques très-variables, et que la plupart de ces époques ne sont nullement préhistoriques; c'est-à-dire que les armes et instruments de pierre étaient encore employés par des peuplades barbares et misérables alors que sur certains points du globe la civilisation avait depuis longtemps introduit et perfectionné l'usage du cuivre, du bronze et du fer; c'est-à-dire que les instruments de pierre ont dû et ont pu être employés concurremment d'abord avec les objets métalliques correspondants et de préférence à ces derniers dont la rareté et la cherté faisaient des objets précieux. Il en résulte que la prétendue antiquité préhistorique des hommes qui fabriquaient les haches et les couteaux de pierre pourrait bien être postérieure aux temps où se sont développés les empires des bassins du Nil, du Tigre et de l'Euphrate. » — (*Journal officiel*, du 15 octobre 1872, page 6505).

» Nous laissons à l'honorable membre de l'Institut la responsabilité de ses inductions; pour nous, il est constant que la plupart des spécimens de l'âge de la *pierre polie* n'appartiennent pas aux temps préhistoriques. On les rencontre le plus souvent dans les couches supérieures du sol, dans des tombeaux, sous des dolmens, dans des cavernes. Rien n'indique, dans la plupart des cas, si ces échantillons n'appartiennent pas à la période celtique, dont les vestiges sur notre sol sont aussi précieux pour nous et pour l'ar-

chéologie française moderne, que les restes plus anciens d'un âge antérieur.

» Ce sont des monuments de cet âge primitif que nous croyons avoir trouvés à deux pas de notre ville, dans des bancs de gravier du terrain quaternaire, où ils ont été déposés par l'une des grandes révolutions du globe; c'est sous l'empire de la conviction profonde de leur authenticité que nous avons cru qu'il était utile de les signaler à votre bienveillante attention. »

Opinion de M. Hardy sur ces silex. — Les silex trouvés par notre confrère sont étalés sur la table de la Commission et soumis à l'examen des membres présents. M. Michel Hardy, après avoir étudié ces silex, dit que bien qu'il lui en coûte de détruire les illusions de M. Gouellain sur la très-haute antiquité de ces silex taillés, croit devoir les attribuer à *l'âge néolithique.* Quelques-uns, il est vrai, ont une *patène vernissée* très-brillante, telle qu'on la remarque souvent sur les instruments en silex de l'époque quaternaire, mais ce caractère ne saurait suffire pour démontrer que le silex qu'il présente appartienne à l'époque diluvienne. On l'observe assez fréquemment sur des silex de l'âge néolithique *qui ont longtemps séjourné dans une couche de terrain perméable à l'eau.*

Toutefois, comme les silex recueillis par M. Gouellain sont pour la plupart de simples éclats, et qu'il n'y a parmi eux *aucun instrument de forme assez caractéristique pour qu'on en puisse déterminer sûrement l'époque,* il paraît prudent à notre collègue M. Hardy, avant d'émettre une opinion définitive, d'étudier au point de vue géologique le gisement de Darnétal et de bien s'assurer de la place qu'occupent ces silex taillés dans l'épaisseur de la couche.

Photographies offertes par le Dr Gueroult. — M. le docteur Gueroult offre à la Commission la photographie d'un fragment de l'ancien jubé en pierre de l'église de Caudebec-en-Caux, et d'une armoirie sculptée sur un cuivre trouvé à Saint-Arnoult.

Rouen. — Métropole. — Question du bas-relief de la chapelle Saint-Etienne. — La question du rétable de la chapelle de Saint-Etienne à la Métropole, si souvent agitée au sein de la Commission, revient de nouveau en discussion. M. le Président entretient l'Assemblée de la suite qu'il a donnée au vœu émis précédemment. Ce vœu a été transmis à Son Eminence Mgr le Cardinal-Archevêque, alors à Eu. Son Eminence en a conféré avec M. Barthélemy, qui communique à la Compagnie la lettre qu'il a eu l'honneur d'écrire à ce sujet à Mgr le Cardinal.

Rouen, le 2 juillet 1872.

Monseigneur,

Pour répondre au désir exprimé par votre Éminence, j'ai demandé à M. de Beaurepaire, archiviste du département, des renseignements au sujet du bas-relief représentant le martyre de saint Étienne, qui existait autrefois au milieu du rétable de la chapelle située sous la tour de Beurre, à la Cathédrale ; et j'ai reçu de lui la lettre ci-jointe :

Rouen, le 25 juin 1872.

Cher Monsieur,

Vous m'avez fait demander la copie des documents conservés dans nos archives, qui concernent le bas-relief de la chapelle de Saint-Étienne.

En voici deux qui se rapportent, sans le moindre doute, à ce travail :

Compte de la Fabrique de Saint-Étienne, pour l'année finissant à Pâques 1584 :

« Paié à Estienne des Planches, dit de Rouen, le 16 octobre 1583, 30 livres à rabattre sur le marché fait avec lui pour la table d'autel, jouxte la quittance, pour xxx l. »

Autre compte de la même Fabrique, pour l'année finissant à Pâques 1585 :

« A Marie-Estienne Des Planches, dict de Rouen, imaginier, la somme de onze écus, sçavoir huit escus pour le reste et parpaye du marché fait avec lui pour une table d'autel par les prédécesseurs trésoriers, et 3 escus pour ung aultre marché fait avec lui par les modernes trésoriers, presence de Pierre Levillain le jeune, pour l'embassement de pierre sur lequel est portée la dite table, par ses

quittances des XIXe may et pénultième jour de juillet an vc IIII** IIII (1584). »

Le bas-relief détruit portait en effet la date de 1584. On sait qu'il représentait le martyre de saint Étienne.

Les Huguenots s'étaient rendus maîtres de la ville de Rouen en 1562, ils l'occupèrent pendant plusieurs mois, pillèrent, saccagèrent la Cathédrale, et y firent des ravages tels que la Révolution est restée au-dessous d'eux dans leur œuvre de vandalisme. — Les chapelles furent privées de leurs autels, et il s'écoula plusieurs années avant qu'on fût en état de les rétablir. Il ne faut donc pas être surpris de voir en 1584 de nouveaux travaux entrepris dans l'église de Saint-Étienne.

L'autel principal de cette église était dédié à ce saint Patron. Il y en avait deux autres que nous voyons indiqués dans un procès-verbal de visite dressé par les commissaires du chapitre : l'un, sous l'invocation de la sainte Vierge; l'autre (ce qui me paraît digne d'être noté) sous l'invocation de saint Joseph (9 oct. 1583).

Saint Étienne a eu pendant très-longtemps deux églises à l'intérieur de Rouen : Saint-Étienne la grande église (celle-ci est assurément d'une très-haute antiquité) ; et Saint-Étienne-des-Tonneliers ; — l'une et l'autre ont été supprimées par la Révolution. — C'est une raison de plus pour conserver soigneusement tout ce qui témoigne de la vénération de nos pères pour le premier des martyrs chrétiens.

Veuillez recevoir, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Signé : Ch. DE BEAUREPAIRE.

Cette lettre constate, d'une manière certaine, que ce bas-relief a été fait en 1584 par « *Estienne Des Planches, dict de Rouen, imaginier*, » et comme cette date est exactement la même que celle que j'ai trouvée sur les restes mutilés existants en 1865, lorsque j'ai commencé la restauration de cette chapelle, il ne peut, je pense, y avoir aucun doute sur l'origine de ce bas-relief.

La question de son remplacement donnant lieu aujourd'hui à des appréciations diverses, je demanderai à Votre Éminence la permission de lui exposer que ma *première pensée* avait été de rétablir ce bas-relief tel qu'il était en 1584 ; mais que M. l'abbé Robert m'ayant observé qu'il était plus convenable de placer au fond de cet autel une grande figure de Notre Seigneur en croix, accompagné de la sainte Vierge et de saint Jean l'Évangéliste, et

que d'ailleurs Votre Éminence approuvait cette disposition, j'avais été obligé de renoncer à mon projet ; — tout en me demandant si nos devanciers n'avaient pas eu de bonnes raisons pour placer, sur cet autel, la représentation du martyre de saint Étienne, patron de cette paroisse, — et en regrettant, je l'avoue, de ne pouvoir, comme je l'ai fait ailleurs, restaurer cette œuvre qui avait près de trois siècles d'existence.

Au surplus quelle que soit la décision que Votre Éminence juge à propos de prendre aujourd'hui à cet égard, je m'y conformerai et m'empresserai de l'exécuter.

En attendant je suis, avec le plus profond respect,

Monseigneur, de Votre Éminence,

Le très-humble et très-respectueux serviteur,

BARTHÉLEMY.

M. Barthélemy a eu avec M. l'abbé Robert des conférences à ce sujet, et il en est résulté un projet de transaction auquel déclare se rallier M. le Président. Ce projet consisterait à diviser le bas-relief en trois parties : dans la partie supérieure on placerait le Crucifiement, dans les deux autres parties le Martyre de saint Etienne et de saint Laurent, ces deux grands témoins du Christ. Toutefois, M. le Président soumet cette pensée à la ratification de la Commission, et avant qu'il soit procédé à la discussion, il croit devoir lui donner lecture d'une note de M. l'abbé Robert et d'une lettre postérieure à cette note que cet honorable chanoine vient de lui adresser.

« Avant la Révolution, une Confrérie du Sacré-Cœur-de-Jésus avait été canoniquement érigée à l'autel de Notre-Dame-de-Pitié (ancien autel Saint-Sever). Aujourd'hui cette dévotion renaît dans la cathédrale ; mais l'autel Notre-Dame-de-Pitié n'étant pas commode pour distribuer la sainte communion, des aumônes, dont le chiffre s'élève à près de cinq mille francs, ont été recueillies pour mettre un autel définitif dans la chapelle Saint-Etienne, avec la promesse de représenter sur le tombeau de l'autel la *Cène*, et sur le rétable le *Crucifiement*, la Passion et la Sainte-Eucharistie étant les deux objets principaux de la dévotion au Sacré-Cœur-de-Jésus.

» Il n'est en cela nullement question de changer le vocable de l'autel Saint-Etienne, pas plus qu'avant la Révolution on n'avait changé le vocable de l'autel Notre-Dame-de-Pitié.

» En agissant ainsi, on ne supprime que la représentation du Martyre de Saint-Etienne qui existait sur le rétable ; mais ce fait historique est suffisamment rappelé par les figures de lapidateurs placées dans les niches qui forment les pied-droits de celle de la grande image de saint Etienne. Ce fait est encore représenté dans le tympan de la petite porte à droite du grand portail. — Puisque ce fait historique est dejà rappelé deux fois dans cette partie de l'église, pourquoi exiger une troisième fois ? »

Ceci est de M. Barthélemy. Voici maintenant la lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Robert :

Rouen, le 26 novembre 1870.

Monsieur,

Puisque la question de l'autel Saint-Etienne doit revenir devant la Commission des Antiquités, je désire que les honorables membres de cette Commission soient fixés sur les motifs de mon insistance.

Quand nous avons restauré Saint-Etienne, c'était avec la pensée d'y mettre la dévotion des Trépassés : mais pour des motifs que je n'ai pas à apprécier, elle ne sert plus à cet usage. On la trouve trop petite, trop éloignée, trop retirée, et de fait, actuellement, elle ne sert à peu près à rien.

C'est ce qui m'a donné la pensée d'y fixer la dévotion au Sacré-Cœur-de-Jésus, qui n'a pas actuellement un siége commode dans la cathédrale.

Pour cela, il ne s'agit pas de changer le vocable. L'image de saint Etienne est à la place où doit être l'image du patron. Elle n'avait plus ni tête ni mains, elle a été restaurée. Quant au sujet placé sur le rétable de l'autel, il n'en reste qu'un souvenir. Il n'y a pas là d'antiquité à conserver, tout a été détruit.

La chose étant ainsi, je me suis mis à quêter parmi les personnes dévotes au Sacré-Cœur-de-Jésus. Je leur ai promis, après m'être assuré du consentement de Mgr l'Archevêque, que l'autel porterait les deux mémoriaux chers aux fidèles du Sacré-Cœur, la Passion et la Sainte-Eucharistie.

C'est alors qu'un extrait d'anciens registres nous a appris (ce que tout le monde savait) qu'avant la Révolution, la niche contenait la lapidation de saint Étienne.

Sur les représentations qui lui ont été faites, Mgr m'a donné le conseil et la permission de porter cette dévotion dans un autre endroit de la cathédrale.

Je le ferai si je ne peux pas autrement tenir parole aux personnes dont j'ai reçu les offrandes ; mais ce sera avec un extrême regret que je verrai saint Etienne devenu, dans la cathédrale, un simple objet de curiosité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur.

ROBERT.

M. Jeuffrain, archiprêtre de la Cathédrale, prend le premier la parole et exprime son profond regret du changement qui est proposé. Il revient sur les traditions historiques attachées à la chapelle Saint-Etienne et à son bas-relief, dont il désirerait le rétablissement, et il craint de voir le vocable antique de cette chapelle disparaître par suite de la nouvelle destination qu'on se propose de lui donner.

M. l'abbé Colas, M. de Merval, M. Simon et M. Paul Baudry appuient le sentiment de M. l'archiprêtre et prennent part à la discussion.

M. l'abbé Cochet répond aux honorables préopinants que la transaction lui paraît le moyen le plus pratique et le plus avantageux de terminer cette question. « Il ne faut pas perdre de vue, dit M. le Président, que les fonds ont été réunis par M. l'abbé Robert pour un objet spécial et déterminé. »

C'est à prendre ou à laisser. M. Robert déclare qu'il emploiera ces fonds à une autre chapelle si l'on ne veut pas entrer dans les intentions des donateurs. Faut-il laisser pour une ornementation toute secondaire l'œuvre de la chapelle Saint-Etienne inachevée ? M. Cochet ne le pense pas. Le projet soumis par M. Barthélemy donne d'ailleurs satisfaction à tout le monde. En divisant le bas-relief, on fera au mémorial du Martyre de saint Etienne une place suffisante.

M. Simon dit qu'il lui paraît impossible de diviser le rétable.

M. Barthélemy répond que rien ne s'oppose à ce qu'il soit partagé en trois tympans avec chacun son sujet, et il en cite des exemples dans les œuvres les plus correctes de l'époque du rétable primitif.

M. de Merval croit que la Commission s'égare en cherchant des transactions. Il désire que la question soit posée nettement et soumise à un vote de l'Assemblée.

Après diverses observations de M. le Président, de M. Frère et de M. Paul Baudry, la question est maintenue dans ces termes :

Les membres de la Commission auront à choisir entre la restitution pure et simple de l'ancien rétable, et le projet de transaction confié à M. Barthélemy.

On procède à l'appel nominal.

Ont voté pour la restitution pure et simple MM. Paul Baudry, Simon, Gouellain, de Merval, Gosselin, Dr Gueroult.

Ont voté pour la transaction Barthélemy MM. l'abbé Cochet, Barthélemy, de Beaurepaire, l'abbé Colas, Brianchon, l'abbé Jeuffrain, Ed. Frère, de la Serre, Hardy, l'abbé Loth.

M. Jeuffrain demande qu'il soit bien entendu que le projet sera exécuté sous la direction de M. Barthélemy.

M. le Président déclare que telle est l'intention formelle de la Commission.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire-Adjoint,

JULIEN LOTH.

RAPPORT ANNUEL

A MONSIEUR LE PRÉFET

DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

SUR LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DE SON DÉPARTEMENT,

Pendant l'année administrative 1871-72.

Monsieur le Préfet,

L'année administrative qui va du 1er juillet 1871 au 30 juin 1872, a été pour tout le monde plus heureuse que la précédente. Non-seulement elle a vu la fin de nos troubles civils et militaires, mais encore après avoir mis un terme à l'occupation allemande en Normandie, elle nous a de nouveau ouvert la porte à toutes découvertes. Le travail a repris sur toute la ligne, et les fouilles n'ont pas été les dernières à se montrer sur la brèche.

Dans ce rapport, Monsieur le Préfet, vous verrez que la Commission des Antiquités a repris avec plus de vigueur ses séances qu'elle n'avait jamais complètement interrompues. Moi-même j'ai parcouru le pays dans tous les sens ; ici, faisant face aux découvertes produites par le hasard, et là, provoquant de nouveaux trésors par des recherches méthodiques et persévérantes. Rien n'a été négligé, et autant que les précé-

dentes années les grands souvenirs ont été protégés et toutes les reliques soigneusement recueillies.

Les entreprises des chemins de fer ouvriront de nouvelles sources aux travaux de l'histoire, et les ouvriers de la pensée suivront avidement le sillon créé par les pionniers de l'industrie. Déjà, cette année, les tranchées du chemin de la Bresle ont révélé des points inconnus, et avec eux on devra refaire les annales des villes et des communes que la Bresle arrose. C'est dans ce but que vous avez établi, pour la Commission des Antiquités, des correspondants sur tous les points du département. De cette sorte, il y aura sur la surface de cette province comme un réseau de surveillants actifs et éclairés : rien n'échappera à leur sollicitude. La Commission a trop à se louer de MM. Dergny et Brianchon pour croire que MM. Hardy et Rœssler ne marcheront pas sur leurs traces. Déjà dans le passé nous avons utilisé leur zèle et nous comptons encore plus sur l'avenir.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Préfet, d'entrer dans quelques détails sur les opérations archéologiques de votre département, pendant l'année 1871-1872.

TEMPS PRÉHISTORIQUES ET ÉPOQUE GAULOISE.

Hachettes préhistoriques. — L'étude des monuments préhistoriques est en grande faveur depuis quelques années. L'intérêt qui s'attache à ces documents primitifs de l'histoire de l'humanité va partout croissant. J'ai donc cru, Monsieur le Préfet, qu'il serait intéressant pour la Seine-Inférieure de connaître les principaux gisements qu'elle renferme.

C'est dans ce but que j'ai voulu explorer quelques-uns des points qui me sont signalés comme abondants dans les monuments de l'âge de pierre. Depuis quelque

temps les environs de Dieppe et de Blangy se sont montrés fertiles en instruments de silex de la plus haute époque. Il en a été de même du territoire de Saint-Saëns et de Sotteville-lès-Rouen. Mais une première source m'a été signalée au lieu dit *les Marettes*, entre Fréauville et Londinières. J'ai dû attaquer cette station appartenant à la pierre polie et j'y ai rencontré une nombreuse série de *nuclei*, de racloirs, de haches, de gouges, de pointes de flèches et autres instruments de diverses espèces.

Marettes. — Mais la plupart de ces pierres étaient des essais ou des ébauches, ce qui me paraît prouver qu'il y avait là un atelier d'outils de pierre. C'est là un fait important pour la vallée de l'Eaulne et pour tout le pays. Tous les échantillons provenant de l'atelier des *Marettes* ont été réunis au Musée de Rouen où ils formeront une série particulière.

Blangy. — Le Campigny. — Je ne suis pas le seul de la Seine-Inférieure qui se soit préoccupé des monuments de l'âge de pierre. Je sais qu'à Blangy, MM. de Bommy et Daliphard, mais surtout MM. Levasseur et de Morgan, ont recueilli des masses de silex taillé au Campigny et sur les bords de la Bresle. Chacun d'eux a formé une charmante collection d'autant plus intéressante qu'elle sent le terroir et que le monde de la pierre polie y vit tout entier. M. de Morgan a voulu partager ses richesses avec le public et il a envoyé au Musée de Rouen tout une caisse lapidaire composée de 150 pièces. Ces pièces sont des couteaux, des gouges, des racloirs, des hachettes et tout le mobilier d'un monde primitif.

Hachettes. — M. Hardy. — Mais personne, à ce que nous croyons, ne dépasse dans cette voie M. Michel Hardy, bibliothécaire à Dieppe. Ce jeune géologue, non content d'explorer les grottes du Périgord et d'en rapporter tout l'outillage de l'homme des cavernes, a

découvert dans les couches de la Seine-Inférieure, les traces de l'homme quaternaire. Il en a su trouver les restes à Caude-Côte, près Dieppe ; à Gruchet, près Arques ; à Coqueréaumont, près Ancourt ; au Val-de-

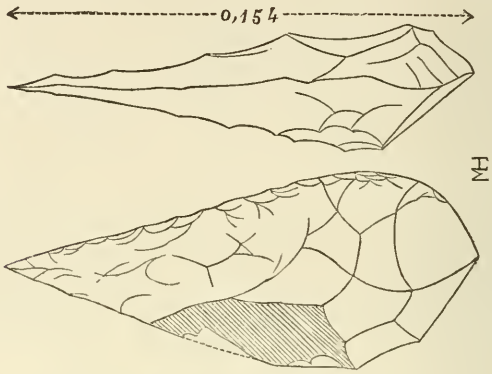

CAUDE-CÔTE (DIEPPE), 1870. M. HARDY.

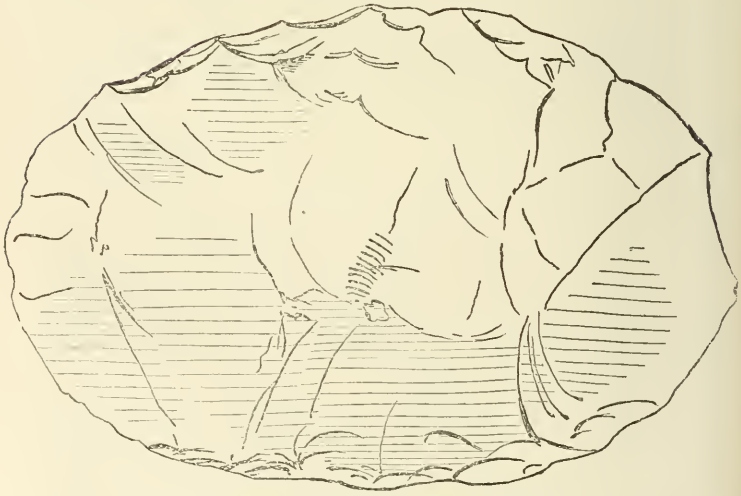

GRUCHET-SUR-ARQUES, 1863. M. HARDY.

Gland, près Eu ; à Sotteville, près Rouen, et ailleurs. Nous considérons la collection formée par M. Michel Hardy comme une bibliothèque précieuse de l'homme primitif dans nos contrées.

Terre cuite. — Ingouville. — De la pierre, premier instrument de l'homme, passons à la terre cuite, sa première création industrielle. En août 1871, j'étais au Havre dans l'enceinte des Dominicains, afin d'y étudier le gisement de vases antiques qui se produisaient d'eux-mêmes sous l'action des eaux, quand une coupe de terrain, voisine du monastère et placée au même niveau que les vases romains, me révéla tout un cimetière des Calètes indigènes. Une douzaine de fragments de poteries celtiques se fit jour. Ces fragments provenaient évidemment d'urnes celtiques en forme de pot à fleurs comme les urnes trouvées par moi à Moulineaux, près Rouen, en 1855 ; au Vaudreuil (Eure), en 1859 ; aux *Caillettes,* près Saint-Wandrille, en 1861 ; à Caudebec-lès-Elbeuf, en 1864 et 1865 ; à Alisay (Eure), en 1870, et à différentes reprises, dans la basse forêt d'Eu, de 1863 à 1865. C'est la même terre que M. Feret a trouvée en 1826-27 et que l'on trouve tous les jours dans la Cité de Limes, près Dieppe, cet oppidum belge des mieux caractérisés. Des fragments semblables à ceux du Havre ont été reconnus par nous à Dieppe, à Rouen, à Foucarmont et à Londinières. M. l'abbé Decorde en a signalé à Bouelles (canton de Neufchâtel) en 1854 et à Saint-Remy-en-Rivière (canton de Blangy) en 1865. Enfin, comme dernier analogue, je citerai le vase celtique trouvé aux Baons-le-Comte en 1842, vase qui contenait 99 pièces gauloises en argent. Ces monnaies, toutes anépigraphiques, remontaient à 2 ou 300 ans avant Jésus-Christ. Dans tout état de chose, c'est la première fois que la céramique indigène et nationale est reconnue au Havre et dans son arrondissement.

ÉPOQUE ROMAINE.

Havre. — Ingouville. — Puisque nous sommes au Havre, restons-y un moment pour dire les restes romains que nous y avons trouvés ; cela nous fera entrer naturellement dans cette partie de notre travail.

Dans le courant de l'année 1870, un cimetière romain à incinération s'était révélé au Havre dans l'enclos des Dominicains, situé rue *des Gobelins*, au pied de la *Côte Maurice*. La Société havraise d'études diverses fit pratiquer une fouille dont elle a donné le récit. Cette fouille fut fructueuse, et elle a fourni, outre des urnes ordinaires en terre grise, un beau vase en terre rouge couvert de reliefs et aujourd'hui déposé au Musée de Rouen.

Les orages des 14 et 15 août 1871 ayant raviné le jardin des religieux, mirent à découvert une urne en terre noire de forme ollaire. Le R. P. Souaillard, prieur des Dominicains, ayant bien voulu me prévenir de cette découverte faite par la nature toute seule, je me suis hâté de répondre à cette bienveillante invitation, et avec l'aide de quelques ouvriers, j'ai pratiqué une fouille. J'ai exhumé une urne en terre noire et une autre en terre grise, toutes deux de forme ollaire. Ces deux urnes étaient accompagnées de vases aux offrandes, dont un en terre rougeâtre et l'autre en verre verdâtre. Ce dernier parfaitement intact était une fiole à parfums, munie à son ouverture de deux anses en cou de cygne. Des fioles de ce genre, mais de forme arrondie, sont communes dans les incinérations romaines du pays de Caux. La forme de celle-ci est exceptionnelle.

Bolbec. — D'autres sépultures romaines et en plus grande quantité qu'au Havre, se sont fait jour à Bolbec dans le courant du mois d'août 1871.

Au commencement de septembre, je me suis rendu

sur le théâtre de la découverte. J'ai reconnu que le hasard venait de faire retrouver de nouvelles pièces intéressantes dans un bois taillis où déjà s'était révélée toute une nécropole.

En 1848, MM. Lemaître-Lavotte, grands manufacturiers de Bolbec, ayant fait commencer le défrichement d'un bois taillis dans leur propriété du Vivier, à quelques pas de l'ancien château de Fontaine-Martel, il s'y découvrit tout un cimetière romain des trois premiers siècles de notre ère. Les objets qui provenaient de cette découverte accidentelle furent partagés entre diverses personnes du lieu. Mais la majeure partie passa entre les mains de M. Platel, architecte de la ville du Havre, qui la plaça dans son cabinet.

Depuis 1848, chaque fois que la nécessité a fait travailler dans le taillis, on ne cessa d'y découvrir de nouvelles pièces. Cette année, MM. Lemaître ayant fait pratiquer un chemin d'accès, rencontrèrent plusieurs vases de terre au milieu desquels se firent remarquer deux beaux vases de verre qu'ils voulurent bien me céder pour le Musée départemental.

MM. Lemaître poussèrent encore plus loin leur bienveillance. Ils me permirent de pratiquer des fouilles dans leur bois du Vivier. Cette exploration que j'ai suivie pendant plusieurs jours, m'a fait rencontrer une trentaine de vases provenant de sept ou huit groupes de sépultures à incinération.

Bon nombre de ces vases sont sortis brisés du sein de la terre ; d'abord à cause de la dureté du terrain composé de cailloux de transport ; ensuite à cause de la présence des racines et de la proximité du sol qui les laissait ainsi sans protection. Malgré cela on a pu sauver une belle urne en terre grise de forme ollaire, haute de 52 centimètres, et différents vases destinés aux offrandes. Ces pièces délicates étaient renfermées dans les urnes et de cette sorte ont été préservées de

la destruction. Parmi les morceaux les plus intéressants, nous citerons une coupe rouge en terre de Samos et une lampe en terre recouverte d'un vernis jaunâtre métallique. C'est la première pièce de ce genre que j'ai recueillie dans mes fouilles.

Rouen. — Saint-Ouen. — Rouen ne s'est pas montré étranger à nos découvertes. Après la grande et belle tranchée du portail des Marmousets, le jardin de Saint-Ouen nous a ouvert une mine nouvelle entre la porte de l'Hôtel-de-Ville et le bassin central.

Une fouille pratiquée pendant quelques jours en cet endroit a montré le sol romain à la profondeur d'environ 2 mètres. C'était une vraie *fosse aux moules.* Le terrain n'était qu'un composé de cendres, de moules, de patelles, d'écalles d'huîtres et de coquilles du genre *Cardium.* Dans ce détritus antique, j'ai recueilli sous une masse de tuiles à rebords plus de 200 fragments de terre de Samos, des meules à broyer en poudingue, des grands bronzes de Trajan et d'Antonin, une dizaine de quinaires du Bas-Empire, une épingle et un palet en os, un poids en pierre, une boîte à parfums et une fibule en bronze émaillé.

Incheville. — Les travaux du chemin de fer de la Bresle ont fait découvrir, sur le territoire de la commune d'Incheville, une tuilerie romaine. Cette fabrique est située entre la rivière et la colline, au lieu dit le *Quesne à Leu.*

Le déblai avait fait rencontrer des masses de tuiles à rebords, et le four s'est présenté juste dans le talus oriental. On m'a permis de le déblayer et voici ce que son étude m'a appris. La longueur intérieure du four est de 2 m. 25 ; sa hauteur prise sous voûte est de 86 et sa largeur de 74. Sur plusieurs points la voûte, qui est cintrée, est percée à jour afin de faciliter le développement de la chaleur. Elle ressemble à un immense gril. Sur chacun des côtés se voient également six

bouches de chaleur, placées sur les flancs du fourneau. Chacune de ces bouches a 14 centimètres d'ouverture. Elles sont séparées les unes des autres par un intervalle de 30 centimètres. A 30 centimètres de ces ouvertures était une forte muraille en partie détruite par les travaux du chemin de fer. Ce mur était fait avec de la tuile antique. Il formait un carré destiné à conserver la chaleur pour l'intensité de la cuisson. Cette enceinte mesurait 2 m. 95 de long sur 1 m. 95 de large.

En avant du four dont l'ouverture était placée à l'est, on remarquait un ouvrage en maçonnerie formé de deux murailles pareilles à celles de la voûte dont elles sont la continuation. C'est ce que de nos jours les briquetiers appellent l'avant-four ; c'est là que l'on dispose le bois destiné au foyer.

Dans cette fouille on a rencontré des écailles d'huîtres, des défenses de sanglier, des ossements d'animaux et de petites mottes de terre destinées à la fabrication des tuiles. Cette terre ressemble à celle qui compose les marais de la Bresle, et elle paraît indiquer que les tuileries romaines utilisaient par leurs produits la glaise et la vase du pays.

Ponts-et-Marais. — Incheville n'est pas le seul point romain que nous ait révélé le chemin de fer de la Bresle. Un cimetière à incinération a été rencontré dans la traverse de Ponts-et-Marais. Ce cimetière, à l'exploration duquel personne n'a présidé, a donné plusieurs vases en terre aux agents de la Compagnie. L'un d'eux, M. Moulin, a bien voulu se désister de quatre vases en terre grise en faveur du Musée archéologique de Rouen. C'est aux persévérantes démarches de M. Dergny que l'on doit ce résultat.

Le même M. Dergny a continué avec un zèle des plus louables l'examen des tranchées de la vallée de la Bresle, de sorte qu'au Vieux-Rouen il a rencontré des

débris romains sur un point nommé le Vieux-Bert. C'est de là qu'il a rapporté un charmant biberon de verre qui est entré au Musée départemental. Je soupçonne qu'il existe en cet endroit quelque cimetière antique dont on n'aura sauvé qu'un seul débris. Quoi qu'il en soit, on doit de grandes obligations à M. Dergny qui a bien voulu sacrifier son temps et sa peine à surveiller les chantiers de la vallée de Bresle.

Forêt d'Eu. — Pour être complet dans l'étude romaine que nous avons faite cette année, il ne nous reste plus qu'à signaler la recherche que nous avons poursuivie dans la basse-forêt d'Eu au territoire des Essarts-Varimpré. Ce point nous a déjà donné, à diverses reprises, trace du passage de nos ancêtres ; tantôt la forêt d'Eu nous a fourni des haches de pierre ou de bronze ; tantôt elle nous a montré des sépultures gauloises. Dans d'autres circonstances, elle nous a ouvert des fosses profondes, creusées par les habitants de nos contrées aux périodes gauloise et romaine. Cette fois, c'est encore une trace de l'homme des premiers âges qu'elle nous a présentée, mais cette trace appartient, je pense, à la civilisation romaine.

De vastes et énormes terrassements avaient attiré mon attention et celle de M. de Girancourt. Nous avons voulu nous rendre compte du motif de ces grands mouvements de terrain et de la date où ils avaient été effectués. Nous avons donc pratiqué des tranchées dans ces fosses gigantesques et nous croyons avoir trouvé la raison de leur existence. Nous pensons que ce sont d'anciennes ferrières ou extractions du minerai existant, bien que rare, dans nos argiles rouges.

Les ferrières étaient connues chez nos pères, et le fer fut autrefois exploité et travaillé dans la contrée qui a formé le département de la Seine-Inférieure. Je puis en citer plusieurs exemples qui me sont familiers. On les trouve notamment au Bosc-le-Hard, à

Bellencombre, à Beausseault, à Forges-les-Eaux et à Ferrières, près Gournay, dont le seigneur était surnommé le *premier baron fossier de Normandie*. Nous croyons avoir encore une preuve de l'antique extraction du fer à la forêt des Hogues, près Fécamp, dans les grandes fosses qui portent le nom de *fosses, faisières* ou *ferrières*. Notre dernière exploration nous a démontré qu'on l'exploitait aussi dans la forêt d'Eu.

L'étude attentive du sol nous a fait voir des fragments de poteries romaines mêlées à des morceaux de fer natif. Ces deux débris étant rencontrés dans un sol remué, nous devons en conclure que la forêt d'Eu renfermait des exploitations métalliques à l'époque romaine. C'est là ce qui explique les morceaux de laitier et de mâchefer que nous avons recueillis il y a quelques années au triége nommé les *Verts-Marais*, dans les déblais d'une maison romaine.

ÉPOQUE FRANQUE.

Petitville. — Les cimetières francs n'ont pas été abondants cette année. Trois seulement se sont montrés ou ont été explorés. Le premier s'est fait jour à Petitville (canton de Lillebonne). La découverte a eu lieu dans une cailloutière, lorsque des entrepreneurs de routes exploitaient une carrière de silex pour ferrer les chemins. Grâce à l'attention de M. Delarue, agent-voyer, qui visitait le travail, il fut rencontré, en sa présence, une plaque de ceinturon en cuivre et deux sabres ou scramasaxes en fer qu'il a recueillis. Ces pièces démontrent mieux que tout ce que l'on pourrait dire l'existence d'une population franque qui demande à être étudiée.

Orival. — Un travail d'aménagement dans la forêt de la Londe a fait découvrir sur la commune d'Orival, canton d'Elbeuf, un cercueil de pierre contenant des

ossements. Ce cercueil était placé sur la crête d'une colline, au lieu dit le *Mont-à-la-Chèvre*. Cette colline isolée et escarpée sépare deux vallons boisés qui portent le nom de *Longs-Vallons*. Ce côteau domine le second tunnel du chemin de fer de Serquigny.

Ce cercueil placé à 25 centimètres du sol est orienté nord et sud. Sa longueur intérieure est de 1 mètre 83 et sa largeur de 20 centimètres aux pieds et de 52 à la tête. La hautenr compte 45 centimètres. Il est en pierre du pays, ce qui n'est pas habituel à la période franque. Les ouvriers forestiers qui ont rencontré et visité ce cercueil déclarent n'y avoir trouvé que des ossements, ce qui est fort possible. Nous dirons tout-à-l'heure ce qui nous fait penser que ce cercueil pourrait avoir été violé dans les temps anciens.

J'ai pratiqué une fouille autour de ce cercueil et j'ai constaté que loin d'être isolé, il se trouvait au milieu d'une nécropole mérovingienne ou carlovingienne.

Daus la principale fosse s'est montré un cercueil en plâtre coulé sur place, et encore entouré de cendres comme celui d'Ouville-la-Rivière en 1854. Ce cercueil avait été brisé il y a des siècles, et le corps qu'il contenait avait été dépouillé.

Quand nous disons dépouillé, nous parlons avec certitude; car nous avons reconnu sur les hanches des traces d'oxyde de cuivre, provenant des boucles ou agrafes de ceinturon.

A droite et à gauche nous avons constaté l'existence de fosses violées dans des temps antérieurs.

Bien que cette exploration ne nous ait donné aucun objet d'art, nous ne sommes pas moins assuré qu'il y a là un cimetière de l'époque franque. S'il est surprenant que l'on ait pu percher sur une crête aussi escarpée toute une tribu de défunts, il ne l'est pas moins que leur pauvre sépulture ait été visitée par la rapacité des contemporains.

Blangy. — Camp-Comtois. — Enfin, cette année, M. le baron de Morgan, assisté de ses fils, a fait l'exploration méthodique du cimetière franc de Blangy. Cette nécropole située au *Camp-Comtois* avait été aperçue en 1861 en plantant des arbres. En 1862, j'en fis un rapide examen et j'ai constaté que plusieurs fosses avaient été violées. Malgré cela je recueillis une hache en fer, trois vases de terre, une coupe en verre et une pince à épiler.

Guidée par ces premières découvertes, la famille du baron de Morgan, qui habite ce pays, a pu, en 1871, fouiller à loisir ce champ de repos et y faire faire une belle moisson dont voici le relevé exact :

4 scramasaxes, 3 grands couteaux et 10 à 12 petits, 7 haches ou francisques, 11 lances.

Vases : 1 un terre rouge, 1 en terre blanche, 10 en terre noire ou gris noir, 2 en verre (un autre fut trouvé en 1861 et un en 1862).

Objets divers : 2 plaques de ceinturon avec les contre-plaques, l'une d'entre elles offre une damasquinure argent et bronze ou or, l'autre tout argent. 2 autres avec plaques seulement, 1 boucle en fer avec deux ornements ronds, 10 petites boucles en fer, 1 poinçon avec une partie importante de son manche en bois, 2 autres objets que nous croyons des poinçons, 2 fragments de mors de cheval avec empreinte d'étoffe, 1 clef de fer.

Objets en bronze : 6 grandes boucles en bronze ou alliage. Un certain nombre de plus petites, 1 boucle avec plaque, 1 boucle en fer avec une sorte de plaque en bronze, 35 ornements de ceinturon, 1 boucle d'oreilles, 6 aiguilles, 3 fibules, 2 stylets, 1 pince à épiler à trois branches, 1 petit médaillon orné de verroteries rouges, doublées d'une feuille d'or estampé, 3 bagues.

La partie la plus intéressante de la fouille consiste dans les monnaies de bronze et d'argent qui ont été

recueillies. Quatre sont de petits bronzes romains et deux ont été percés d'un trou de suspension. Deux se sont laissé déchiffrer et appartiennent à Magnence et à Constance II. Les trois autres pièces sont franques ou barbares, et elles offrent un intérêt particulier. Ces pièces indéchiffrables ont été trouvées à la ceinture des morts, absolument comme les monnaies d'Envermeu, en 1853, sur lesquelles nous avons publié un aperçu. Ces pièces donnent bien le sceau des temps barbares où ce cimetière recevait les morts de la centaine des Francs qui occupaient Blangy.

MOYEN-AGE.

Généralement parlant, on ne fouille pas le moyen-âge. Mais cette année, chose singulière, deux établissements céramiques se sont montrés, chacun d'eux à l'extrémité du département.

Incheville. — Le premier s'est fait voir à Incheville, dans la vallée de la Bresle, et il me paraît remonter au moins jusqu'au XVIe siècle. Ce four était destiné à cuire des vases de terre pour les usages les plus ordinaires de la vie, des pavés émaillés pour le pavage des châteaux et des églises, et enfin des dalles funéraires dont nous retrouvons des spécimens dans nos chapelles, églises et abbayes.

Nous connaissions les carreaux émaillés du moyen-âge. On les retrouve dans toutes les constructions qui ont quelques siècles. On rencontre même des salles entières encore couvertes de ces sortes de pavés qui remontent parmi nous jusqu'au XIe siècle. Mais nous ne connaissions pas de four où on les fabriquait. Ça donc été une bonne fortune pour nous que d'en rencontrer un.

Exploré avec beaucoup de soin par M. Dergny, de Grandcourt, membre de la Commission des Antiqui-

tés, qui nous a secondé dans ce travail, il nous a donné toute la partie inférieure du four. La partie conservée s'élève jusqu'aux bouches de chaleur appelées *bulins* par les hommes du métier. Le four est précédé d'une petite chambre qu'on nomme l'avant-four et qui est assez bien conservée. La longueur du four est de 2 mètres 70 ; les proportions de la chambre sont de 80 centimètres de long sur 50 de large. Les *bulins* ont 10 centimètres d'ouverture et l'on en compte quatre de chaque côté.

Sur les fragments de dalles tumulaires que j'ai recueillis, j'ai constaté la présence de dates et les mots : *Pierre, Dieu, son âme.* Le caractère des lettres et des ornements indique le XVIe et le XVIIe siècle.

Roumare et Saint-Georges-de-Boscherville. — Le second four a été trouvé en mai 1872 dans la forêt de Roumare, sur la commune de Saint-Martin-de-Boscherville. J'avais entendu dire que dans le voisinage du *Chêne-à-Leu* des tuiles avaient été trouvées en abondance et que deux ouvertures semblaient annoncer une ancienne fabrique. Je me mis donc à l'œuvre et je découvris un four à tuile que j'estime remonter au XIVe ou au XVe siècle.

Ce four enseveli sous plus d'un mètre de remblai était parfaitement conservé dans ses parties inférieures. Il avait été construit avec de la tuile, la même absolument que celle qu'il était destiné à produire. Large de 2 mètres 10, il avait 1 mètre 40 de profondeur ; dans ces mesures ne sont pas compris les murs qui avaient environ 35 centimètres d'épaisseur. Vers le four, le mur se composait exclusivement de tuiles, comme nous l'avons déjà dit ; mais vers le sol il était recouvert d'une chappe de gros moëllons pris dans la contrée.

Ce four consistait en deux fourneaux ou ouvertures cintrées sous lesquelles on faisait le feu. Les tuiles à

cuire se chargeaient sur un gril composé de cinq ouvertures par où s'échappait la fumée avec la chaleur. La hauteur du mur qui encaissait carrément la tuile à cuire n'était plus que que de 1 mètre 50, mais elle avait été autrefois de 2 mètres au moins. Quant au fourneau et à son gril, il était dans un état de conservation tel qu'il pourrait encore servir aujourd'hui.

La tuile que l'on cuisait dans ce four avait 25 centimètres de long sur 18 de large ; dans sa partie haute, elle était munie d'un crochet qu'accompagnaient à droite et à gauche deux trous disposés pour recevoir les clous d'attache.

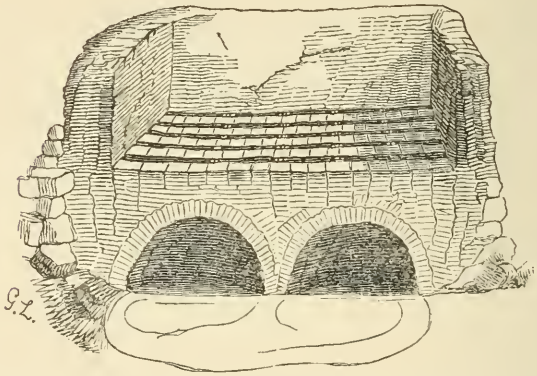

DESSIN DU FOUR : OUVERTURE DES DEUX FOURNEAUX ET DES CINQ OUVERTURES. (Forêt de Roumare, 1872.)

Nous avons reconnu des tuiles semblables à la nôtre dans les cheminées du manoir d'Agnès Sorel, au Mesnil-sous-Jumiéges. Le manoir de la dame de Beauté est une construction du XIVe siècle.

L'avant-four qui est moins bien conservé que le four lui-même, s'avançait, en se rétrécissant, de 1 mètre 45 au devant du fourneau.

L'administration forestière de la Seine-Inférieure, qui s'est prêtée à cette exploration avec une bienveillance extrême, a jugé à propos d'entourer d'une haie ce curieux monument, et elle conserve soigneusement cet échantillon de l'industrie céramique du moyen-âge.

Voici encore une nouvelle fouille du moyen-âge, et celle-ci est entièrement sépulcrale.

Graville-l'Abbaye. — Le désir de retrouver le fondateur de l'abbaye de Graville, illustre seigneur anglo-normand du XIIIe siècle, a fait entreprendre une recherche dans l'ancienne église de Graville-Sainte-Honorine. On savait par la tradition et aussi par les monuments que Guillaume Malet, sire de Graville et signataire de la grande charte, reposait dans le chœur de sa fondation. La dalle tumulaire destinée à conserver sa mémoire donnait ce renseignement. Cette dalle avait été enlevée du chœur, vers 1833, et transportée dans la chapelle de Sainte-Honorine où elle a été relevée dans ces derniers temps.

En 1870, M. Brianchon a commencé cette fouille avec le concours de M. l'abbé Jeuffrain, alors curé de Graville. En 1871, j'ai continué la portion commencée et j'ai extrait du sol des ossements que l'on suppose être le complément des corps de Guillaume Malet et de son épouse, dont le nom est inconnu.

Continuant son œuvre de piété, M. Brianchon, membre zélé de la Commission des Antiquités, a fait creuser un caveau au lieu même de la sépulture, il en a fait maçonner l'étendue, puis il a replacé dans deux cercueils de plomb les ossements distincts de Guillaume Malet et de son épouse : puis il a fait placer sur la tombe une dalle de pierre munie d'inscriptions commémoratives. On ne saurait assez louer cet acte de conservation et de piété historique qui émane des meilleurs sentiments et qui est du meilleur exemple. Aussi il a touché jusqu'aux larmes les membres de la

famille Malet qui habitent encore l'Angleterre et qui ont voulu s'associer aux efforts tentés en Normandie pour honorer une famille anglo-normande.

Graville a encore été le théâtre d'une proposition qui a agité tout à la fois la Commission des Antiquités et la Commission d'Architecture. Le Comité des Dames du Havre qui, pendant la dernière guerre, avait voué une statue à Notre-Dame du Havre si la ville était épargnée, a cru devoir remplir son vœu à la paix. Il a choisi pour base, de sa statue de métal de six mètres de hauteur, la vieille tour de Graville, celle qui est en ruines au côté du portail. Les deux Commissions réunies, sans s'opposer à cet emploi de la tour, ont demandé un plan qu'elles pussent accepter, un plan conforme au style de la tour qui remonte au XIe siècle. M. Roussel, architecte au Havre, a produit un plan fort convenable et un devis qui s'élève à 10,000 francs. Aucune difficulté administrative ne s'oppose plus à son exécution. La seule qui subsiste est celle de l'argent, et celle-ci peut n'être que temporaire. Quoiqu'il arrive, une solution heureuse a été obtenue dans cette délicate affaire.

Étretat. — Ce n'est pas seulement l'église de Graville qui a été menacée dans sa forme antique et vénérable. L'église d'Étretat, monument des XIe et XIIIe siècle, a été sur le point d'être mutilée dans ses fenêtres par celui-là même qui devait la protéger. Une intervention efficace, manifestée à propos, tant par vous que par Mgr l'Archevêque, a empêché tout le mal.

Clais (canton de Londinières). — Il n'en a pas été de même à Clais (canton de Londinières) où le mal est devenu si grand qu'il a fallu ordonner d'étayer d'urgence un clocher du XIIe siècle. En 1838, un curé de Clais, pour obtenir quelques stalles, se mit à entailler des faisceaux de colonnettes romanes et une grande partie du mur. Après trente-quatre ans de porte-à-

faux, les colonnes se détachent du mur et la muraille elle-même ne demande qu'à s'en aller. Averti à temps par l'autorité locale j'ai pu appeler sur cette faute une salutaire réparation.

Saint-Victor-l'Abbaye. — Un mal que je n'ai pu empêcher, malgré mes prières, ça été la destruction à peu près totale de la charmante salle capitulaire de Saint-Victor-l'Abbaye, devenue propriété particulière à la grande révolution. Isolée en 1868, par suite de la destruction du vieux bâtiment abbatial qui la renfermait et la protégeait, elle s'est trouvée n'avoir pour se défendre contre l'intempérie des saisons qu'une légère couche de ciment Portland qui a fondu sous l'effort de deux ou trois hivers.

La neige, si abondante en 1871, a affaissé cette couche de ciment, et les voûtes séculaires ont cédé à la pression. Les voûtes sont tombées, les colonnes sont brisées, et la salle qui a entendu Eudes Rigaud au XIIIe siècle est perdue pour toujours.

Saint-Georges-de-Boscherville. — Celle de Saint-Georges-de-Boscherville, plus heureuse que la précédente, n'a souffert que de la présence des Prussiens et de leurs chevaux ; mais ce mal a été léger et il a bientôt disparu.

Montchaux. — Comme nous l'avons déjà dit, les travaux de chemin de fer sont une source de découvertes utiles pour la science et l'histoire. Le moyen-âge revendique sa part dans les découvertes que les grandes tranchées amènent toujours. C'est ainsi que l'archéologie a bénéficié de la vue du château de Monchaux qui avait disparu depuis près de deux siècles. Il a reparu avec ses murs bosselés de tours et nous avons pu jouir de la présence de ce géant féodal un instant sorti de sa tombe. De bons dessins et des photographies en ont été prises, et grâce à cette appa-

rition rétrospective, on connaîtra mieux son aspect et sa constitution.

Grandcourt et Fontaine-le-Dun. — Ces travaux de dégagement et de destruction ont amené la découverte de sceaux en cuivre, du XIIIe siècle. D'autres sceaux ont été rencontrés à Grandcourt et à Fontaine-le-Dun. Le premier était du XIVe siècle et le second du XIIIe.

Rouen. — Saint-Gervais. — Puisque nous en sommes arrivé aux objets de métal, je mentionnerai un denier normand en argent, du XIe siècle. Ce denier, contemporain de Guillaume-le-Conquérant, a été trouvé à Rouen, sur l'ancien cimetière qui précède l'église de Saint-Gervais. D'un côté est une croix pattée avec une légende illisible. De l'autre est une espèce de croix à double branche, comme la croix de Lorraine, et autour on croit lire le différent de *Ratumacus*. C'est à Saint-Gervais qu'est mort Guillaume-le-Bâtard, le 9 septembre 1087.

Lintot et Saint-Eustache-la-Forêt. — Après les découvertes faites par suite de fouilles accidentelles et de recherches méthodiques, il y a celles qui sont dues à d'heureuses rencontres et à une attention soutenue. On se souvient, par exemple, qu'il y a une douzaine d'années, M. l'abbé Somménil et M. Pottier, par suite d'une inspection, découvrirent à Lintot, près Bolbec, la maison de Lecoq de Villeray, un des plus remarquables faïenciers de Rouen au dernier siècle. Cette maison était entièrement revêtue de faïence et elle a obtenu pendant quelque temps les honneurs de la célébrité. C'est quelque chose de pareil qui est arrivé à la maison Baron, de Saint-Eustache-la-Forêt, près Bolbec. M. Brianchon, dans une de ces pérégrinations auxquelles il nous a accoutumés, a découvert une maison de la Renaissance, entièrement remplie, dans

ses colombages, de briques en terre cuite, moulées en dedans et en dehors. Malgré les ravages du temps, il en reste encore près de 600 à leur place naturelle. M. Brianchon a su en tirer une certaine quantité pour en donner au Musée des Antiquités de Rouen, au Musée céramique de Sèvres, au Musée du Havre et à diverses collections particulières.

Rouelles. — Une autre découverte est due aux investigations de M. Roessler ; c'est la reconnaissance qu'il a fait, à Rouelles, d'un cadran solaire du commencement du XVIe siècle. Ce cadran, triangulaire, reproduisait, à l'aide de deux aiguilles, les heures du soir et les heures du matin. Nous avons pu le faire graver dans les procès-verbaux de la Commission, et M. le baron de Rivière nous en a demandé la description et le dessin pour un traité complet qu'il rédige sur la matière.

Dieppe. — Église Saint-Jacques. — Vous n'avez pas oublié, peut-être, qu'en juin 1870, je fis, dans l'église Saint-Jacques de Dieppe, une fouille heureuse qui eut un certain retentissement. Je trouvai dans la chapelle de Saint-André, dite des *Écossais,* les restes présumés de Robert Reid, évêque d'Orkney (Orcades), et de ses trois compagnons du Parlement d'Écosse, qui avaient été envoyés au mariage de Marie Stuart. Une tradition assurait que ces quatre commissaires députés étaient morts à Dieppe, empoisonnés par les Guises. Les mêmes personnes affirmaient qu'ils avaient été inhumés dans la chapelle affectée à la colonie écossaise et dédiée au patron de l'Écosse. Pour perpétuer le souvenir d'un pareil événement, si fortement ravivé par la dernière fouille, j'ai cru devoir mettre dans la chapelle une inscription commémorative. J'y ai été autorisé par vous et par Mgr l'Archevêque. Voici ce que j'ai fait graver sur les murs :

A LA MÉMOIRE
DE
ROBERT REID
ÉVÊQUE D'ORKNEY (ORCADES)
PRÉSIDENT DU PARLEMENT ÉCOSSAIS,
COMMISSAIRE DÉPUTÉ DE L'ÉCOSSE
AU MARIAGE DE MARIE STUART,
DÉCÉDÉ A DIEPPE, EN SEPTEMBRE 1558,
INHUMÉ DANS LA CHAPELLE SAINT-ANDRÉ
DITE DES ÉCOSSAIS.

REQUIESCAT IN PACE.

Rouen. — Crypte de Saint-Gervais. — Je termine le rapport de cette année par le récit sommaire d'une fouille faite à Rouen et qui, par la nature de ses résultats, tient autant à l'antiquité qu'au moyen-âge. Mais il m'a paru qu'il était bon de finir par elle. La fouille dont je parle a eu lieu dans la crypte de Saint-Gervais de Rouen. Cette terre est la plus sacrée et la plus vénérable de notre ville métropolitaine. Elle a connu nos premiers évêqnes et elle les a reçus dans son sein. Elle a bu la sueur de saint Victrice et elle l'a vu, à l'aurore du ve siècle ou à la chute du IVe, porter des pierres sur le dos afin de construire un *martyrium* et une église en l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais, nouvellement retrouvés à Milan par saint Ambroise. C'est ce pontife lui-même qui nous raconte qu'étant à Vienne des Allobroges, il a rencontré dans cette ville des martyrs, saint Paulin, de Nole, et saint Martin, de Tours. Tous trois alors s'étaient partagé une caisse de reliques envoyée par le saint évêque de Milan. Ces précieux restes, rapportés à Rouen, ne furent point déposés à la cathédrale; mais on leur creusa dans les faubourgs une confession qui prit le nom d'Eglise et de Crypte de Saint-Gervais.

Ce qui reste de construction ancienne dans cette église tant de fois renouvelée, ne consiste guère que

dans la crypte et dans l'abside qui surmonte le chevet de la crypte. Dans cette abside extérieure on remarque trois ou quatre chapiteaux de pierre que plusieurs savants monumentalistes ne croient pas antérieurs au XIe siècle et que pourtant nous sommes porté à attribuer à l'époque mérovingienne ou aux derniers temps de la domination romaine dans les Gaules. L'aigle aux ailes déployées et la forme épanouie des fleurons rappellent le type corinthien dégénéré.

En 1846, lors d'une reconstruction à l'église de Saint-Gervais, M. Deville et moi nous avons parfaitement reconnu des murs romains de petit appareil, chaînés de briques rouges et posées sur des cercueils de pierre entassés sous leurs assises.

Quant à la crypte, les deux tombeaux en *arcosolia* attribués aux premiers évêques de Rouen, le petit appareil des murs, la présence des tuiles à rebords, tout cela démontre l'antiquité de cette construction. J'espérais donc que quelque tombeau d'évêque, quelque inscription, quelque objet d'art ancien viendrait me récompenser de mes peines et de mes sacrifices.

Cette crypte se partage en trois parties que je nommerai la nef, le chœur et l'abside du sanctuaire.

J'interrogeai d'abord le voisinage des deux *arcosolia* et je n'eus pas de peine à constater la présence du sol naturel à 30 centimètres de l'aire. Cette fouille aura du moins servi à constater que la crypte avait été creusée dans le roc.

Le voisinage des *arcosolia* ne m'ayant rien donné, je transportai mon chantier dans la partie de la nef qui avoisine le chœur. Là, je découvris six sépultures ecclésiastiques. Ces six personnages avaient été inhumés successivement et sans aucun cercueil. La cavité qui les contenait avait environ 70 centimètres de profondeur sur une largeur de 60 centimètres. Le dernier seulement était en place et dans son attitude d'inhu-

mation. Les autres avaient été relevés et leurs ossements employés pour faire place aux nouveaux venus. Des traces d'étoffes de soie et d'orfrois de cuivre indiquaient la présence d'ornements ecclésiastiques consumés par le temps. Ce sont ces débris qui me font supposer qu'il y a là six prieurs de Saint-Gervais du XIVe au XVe siècle. Cette conjecture, toute gratuite, je la jette au vent de la publicité.

La troisième fouille fut tentée dans ce que j'appelle le chœur de la crypte qui a juste 2 mètres de longueur. Là, j'ai rencontré deux cercueils, tous deux incomplets. Le premier n'était guère qu'à fleur du sol ; il ne consistait plus que dans les deux extrémités, la tête et les pieds : ce cercueil, en pierre de vergelé, appartenait aux temps mérovingiens.

Le deuxième, profond de 55 centimètres, remontait à l'époque romaine. Il avait disparu presque en entier ; il n'en restait plus que le fond, absolument ce qui reste à Paris du tombeau de sainte Geneviève. Le nôtre était en pierre blanche du pays, d'une largeur parfaitement égale aux pieds comme à la tête. Sa longueur était de 2 mètres 04 ; l'épaisseur du fonds n'était pas moins de 25 centimètres, ce qui est considérable. La largeur totale était de 35 centimètres, et l'épaisseur de parois dût être de 12 centimètres environ.

Ce cercueil véritablement authentique fut sans doute le sarcophage du plus grand personnage qu'ait possédé la crypte ; mais nous ignorons parfaitement à qui il a appartenu ; son mutisme est complet. Aucune inscription, aucun débris n'est venu trahir le premier propriétaire de cette relique.

Enfin, j'ai terminé mon exploration par un petit sondage pratiqué dans l'abside et jusque sous l'autel de pierre. Bien que je sois descendu jusqu'au sol, qui est ici à près de 2 mètres, je n'ai rencontré que des débris antiques, des restes de vitraux et des fragments

de sculptures romanes, mais rien d'important ni de bien caractérisé.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance du profond respect de

Votre très-dévoué serviteur,

L'Abbé Cochet.

Rouen, le 30 juin 1872.

Entrée dans la Commission de M. Roessler, du Havre,

Le 12 février 1872.

Messieurs,

Ce n'est pas sans un certain embarras que je me vois appelé à l'honneur de prendre la parole au milieu de vous. Le mérite scientifique de vos travaux et la part que vous avez prise à toutes les recherches entreprises dans le département depuis un demi-siècle, pourraient faire supposer que de grandes découvertes ont seules le droit d'être soumises à votre attention. S'il en est ainsi, je dois me borner à vous remercier de l'accueil bienveillant que vous m'avez réservé, et attendre l'occasion de me justifier auprès de vous de votre choix si honorable. Mais notre pays est si riche en monuments, si fécond en souvenirs, que nous pouvons tous, en essayant de montrer notre bonne volonté, rencontrer des faits dignes de mention, indiquer des questions dont l'étude, encore incomplète, demande de nouvelles observations. L'attention et l'à-propos dans les constatations, sont souvent, en archéologie, aussi utiles au progrès de la science que les plus brillantes nouveautés.

Les travaux de notre honorable président sont la meilleure preuve de cette thèse. Vous savez tous, Mes-

sieurs, comment un jugement intelligent et sévère a pu triompher des erreurs qui faisaient prendre auparavant les tombeaux francs pour des sépultures du Bas-Empire, et reconnaître des incinérations gauloises dans ce qui pouvait, avec moins d'attention, passer pour des incinérations romaines. De même, hier à peine, vous avez assisté à la reconnaissance de la première page de l'archéologie scandinave dans nos contrées. De tels résultats ne sont pas dans le domaine commun sans doute, mais c'est une nouvelle raison pour nous encourager à porter une critique sévère dans l'examen de tous les faits qui arrivent, plus ou moins directement, à notre connaissance.

Le monumentaliste, Messieurs, possède des moyens de contrôle tels que si la science était plus généralement connue dans le domaine historique, nous verrions bien des jugements se modifier et bien des faits se raconter autrement que les procédés ordinaires ne permettent de les raconter. Dès qu'un fait isolé est connu, il doit expliquer à l'archéologue une foule de circonstances qui se joindront à d'autres, amenées par de nouveaux faits ; et, pour certaines périodes, l'ensemble sera plus complet en archéologie seule qu'en un ou plusieurs autres groupes de la science. L'observation des temps passés est, d'ailleurs, trop entrée dans votre domaine, pour que j'aie besoin de faire une analyse de la connaissance des monuments. Quelques faits isolés sont plutôt ce que vous avez attendu de moi en m'appelant à participer à vos travaux.

La portion du territoire que j'habite, située à la jonction du fleuve et de la mer, semble avoir été toute disposée pour recevoir de bonne heure des établissesements où la configuration géographique du sol permettait de former des abris propres à assurer à l'homme des relations faciles et agréables en même temps que des moyens de défense. Les grandes vallées

qui viennent déboucher soit dans la Manche, soit dans la Seine, ont été habitées de bonne heure. Leurs cours d'eau, encore vénérés de nos jours, ont dû voir se former sur leurs bords des établissements dont nous n'oserions aujourd'hui préciser les premiers essais, mais que nous pouvons, sans danger, commencer à suivre dès les premiers siècles qui ont précédé notre ère.

Aux environs immédiats du Havre, j'ai déjà signalé quelques vestiges de cette époque relativement reculée. Vous connaissez, Messieurs, les antiques preuves de la civilisatiou gauloise, que la numismatique nous offre à l'entrée des vallées d'Oudalles, d'Harfleur, de Sandouville. Vous y avez remarqué ces types nationaux dont quelques-uns semblent empruntés aux croyances de nos ancêtres, et que nous retrouvons chez tous les peuples spiritualistes dont le souvenir honore l'histoire du monde. — A diverses reprises, vous avez entendu parler de découvertes de bronzes celtiques faites aux environs de Gonfreville-l'Orcher. Permettez-moi de vous les rappeler en y ajoutant un corollaire que le hasard vient de mettre à ma disposition.

Au siècle dernier, M. Dubocage de Bléville avait recueilli à Orcher, du côté de la route nationale, quelques hachettes dont le musée du Havre possède actuellement un spécimen. Il y a douze ans, à Notre-Dame-des-Bois, une découverte beaucoup plus importante eut lieu. On reconnut une grande quantité de hachettes disposées en cercle, et accompagnées de deux moules, un moule à hachette en bronze et un moule à pointe de lance de même nature. Ces deux derniers objets ont été conservés par un amateur intelligent, M. Toutain Mazeville, et je ne doute pas que leur reproduction ne vous paraisse intéressante et digne de votre attention.

Plus récemment encore, dans les premiers jours de cette année, des travaux ont fait rencontrer, près du

parc du château, deux nouveaux objets dont l'examen est très-intéressant.

Ces deux objets sont de forme circulaire à leur base. Ils sont ornés, dans cette partie, de doubles cercles semblables à ceux des vases en verre du Mesnil-sous-Lillebonne, et soutenus par trois supports en forme de pieds de lion. Le mieux conservé porte une tige évidée à sa partie supérieure. Ces caractères ne semblent pas, au premier abord, indiquer une époque aussi ancienne que celle que l'on est généralement disposé à accorder aux hachettes dites *celtiques*. En effet, nous croyons qu'il s'agit ici de porte-lampes romains, et notre opinion se trouve étayée par ce fait que des similaires ont été recueillis dans les fouilles de Pompéi (1). Si nous sommes bien informé, on a aussi rencontré des objets semblables dans le département de l'Eure. Le beau recueil de M. Bonnin, *Antiquités des Aulerques-Eburoviques*, pourra nous servir à contrôler ce fait, assez intéresssant en lui-même. Si vous jugez à propos de faire prendre un dessin des moules de haches et de pointes de lances. je recommanderai aussi ces deux nouveaux morceaux à votre étude.

Peut-être la reproduction de nos monuments est-elle un des points qui méritent le plus notre attention. A ce sujet, je citerai encore plusieurs choses dont l'étude demande des réductions préparatoires. J'ai lu dans un de vos derniers bulletins un savant travail sur des charniers de la Normandie. Cela m'a fait souvenir d'un monument très-curieux du cimetière de Montivilliers. C'est une galerie longue et étroite comme celle d'un

(1) N'ayant pas vu les porte-lampes de Gonfreville-l'Orcher, je ne puis me prononcer. Mais en général il faut classer les porte-lampes antiques parmi les pièces incertaines. Plusieurs d'entre eux peuvent être antiques ; mais un grand nombre ont été découverts au milieu d'objets du moyen-âge. Le Musée de Rouen en possède plusieurs que nous n'hésitons pas à ranger dans le moyen-âge.

cloître, qui doit remonter au commencement du XVIe siècle. La toiture, haute et aiguë, est soutenue, d'un côté par un mur, et de l'autre par des piliers en bois reposant sur un soubassement élevé jusqu'au niveau du cimetière.

Les piliers sont courts et octogones. A leur sommet ils sont ornés de petites sculptures qui, malgré l'infériorité de leur exécution, sont très-curieuses à étudier. Sur les unes, on voit des écussons avec des attributs de la Passion, et, sur les autres, des squelettes et des personnages en costumes différents, qui paraissent appartenir à diverses classes de la société. Ici on ne voit pas, comme à l'aître Saint-Maclou, la Mort, figurée par une sorte de demi-squelette, entraînant l'être humain dans le tombeau. Les personnages sont isolés chacun sur leur pilier, et on ne retrouve l'idée de la danse macabre que sur une sculpture représentant un squelette qui tient une pelle et qui court en gambadant, et sur une autre qui montre un squelette armé d'une faulx et sautillant dans la même direction que le premier.

Tous ces sujets isolés, le rétable de la chapelle ménagée à l'extrémité du cloître, et surtout la magnifique croix du cimetière mutilée par le fanatisme en 1562, sont des objets dignes du crayon d'un artiste et de l'intérêt des antiquaires. A ce double titre, je les recommande à l'attention de la Commission.

Nous avons encore, dans le même rayon, une série de peintures murales presque uniques en leur genre, et que la Commission a préservées de la destruction. C'est le moment de rendre hommage à la mémoire d'un artiste décédé tout récemment, et dont l'attention intelligente a réussi à sauvegarder le souvenir d'un monument qui, hélas ! dépérit de jour en jour. Je veux parler de Saint-Jean d'Abbetot et de M. Anatole Dauvergne.

M. Dauvergne, sous les auspices du préfet du département d'alors, et du président actuel de la Commission des Antiquités, a restauré les peintures de la crypte d'Abbetot. Il ne pouvait entreprendre la restauration des peintures de la partie supérieure de l'église, mais il les a reproduites en détail dans un magnifique atlas, acquis par la bibliothèque du Havre et accompagné d'un texte descriptif des plus intéressants. Peut-être quelques assertions de détail sont-elles sujettes à examen dans cet ouvrage ; mais l'ensemble est consciencieux et laisse en somme très-peu de chose à désirer.

L'auteur a montré que les figures peintes sur les murs de l'église ne sont pas si anciennes qu'on est généralement porté à le croire. La fin du XIIIe siècle nous semble en effet la véritable date des décorations principales, visibles actuellement. Malgré le triste état où elles se trouvent aujourd'hui, les décorations de l'église de Saint-Jean d'Abbetot paraissent mieux réussies que celles de la crypte. On serait tenté de croire que ces dernières ont été faites par un peintre moins habile, ou qu'elles ont été exécutées à une époque postérieure.

Sur la voûte de l'église, et dans une auréole quadrilobée de couleur jaune, Jésus-Christ est représenté sur un trône. De la main droite, il bénit à la manière latine, et de la main gauche il porte le globe céleste enveloppé d'une croix. Un nimbe crucifère rouge et jaune lui entoure la tête. Autour de lui, et dans les demi-cercles de l'auréole, sont représentés les attributs symboliques des quatre évangélistes. A la partie supérieure, l'ange, attribut de saint Mathieu, est placé à sa droite, et l'aigle, représentant saint Jean, à sa gauche ; à la partie inférieure ; le lion, qui désigne saint Marc, est à droite, et le veau, indiquant saint Luc, à gauche.

Entre les fenêtres de l'abside se trouvent les traces des quatre figures qui complétaient la série des apôtres peints sur les murs du chœur. Celles qui peuvent être reconnues représentent, dans l'abside, saint Pierre et saint Paul, et, dans le chœur, saint Mathieu, saint Jacques, saint Bartholomé, saint Thomas et saint Barnabé.

Peu d'églises, sans doute, offrent une série aussi complète. Combien ne devons-nous pas regretter la dégradation latente qui fait craindre la destruction de ces curieuses peintures? Aussi, M. Anatole Dauvergne a-t-il droit à notre reconnaissance pour l'attention qu'il a eue de les relever avec tant de soin.

Ceux de vous, Messieurs, qui se décideraient à feuilleter l'album de M. Dauvergne, ne devront pas négliger de consulter le manuscrit de Fontenelle, également conservé à la bibliothèque du Havre. En 1866, j'en ai publié une petite description dans laquelle je m'efforçais de démontrer que cette ancienne chronique a été écrite en grande partie vers les années 840 et 860. Je m'appuyais sur divers faits pris dans les indications mêmes du manuscrit, et depuis j'ai eu le plaisir de voir mon opinion partagée.

Cette première étude pouvait suffire pour signaler le monument et en donner la date. Mais je pense que vous croirez, comme moi, qu'une édition complète serait la meilleure élucidation du texte de cette vieille chronique. En attendant, les monumentalistes peuvent tirer parti des deux miniatures du manuscrit, représentant saint Ansbert et saint Wulfran. On voit ces personnages placés devant des édifices dont les façades sont ornées de tourelles latérales, nouvelle preuve que les tours, semblables à celles des églises du xve siècle, existaient bien antérieurement à cette époque dans des proportions, il est vrai, beaucoup moins importantes.

Il y a, du reste, dans les monuments de tous nos âges, des parentés tellement suivies, qu'on est étonné de saisir parfois des rapports, en apparence complètement étrangers l'un à l'autre. Un monument qui a eu le privilége d'exciter vivement votre attention, nous en donne une nouvelle preuve. Il y a deux mois, j'étudiais les moyens d'obtenir une réduction satisfaisante de la mosaïque de Lillebonne. En reproduisant les personnages à une échelle considérablement réduite, je remarquais dans le travail du mosaïste des procédés semblables à ceux qui ont été mis, plus tard, en pratique, pour la peinture sur verre. Les groupes des figures sont isolés et mis en place à l'aide de lignes semblables aux plombs qui séparent et joignent en même temps les personnages des vitraux. Ces lignes donnent les contours généraux et viennent peu à peu se confondre avec les bordures, ce qui assure la régularité des plans du dessin et empêche leur confusion.

Aux deuxième et troisième plans, les lignes servant de fond prennent en grande partie la forme de feuillages autour des figures et, principalement au-dessous, viennent aider à l'harmonie de l'ensemble sous forme de traces et de rameaux plus ou moins larges. Au point de vue de l'histoire de dessin, je trouve donc que l'examen de la mosaïque est des plus intéressants. Aussi ajouterai-je aux vôtres mes vœux les plus sincères pour la conservation de ce monument, à la découverte duquel vous avez tant contribué.

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE.

DÉCOUVERTE

D'UNE

STATION DE L'AGE NÉOLITHIQUE

A Bernouville, commune de Hautot-sur-Mer (Sne-Inférieure).

Le hasard seul, comme il arrive souvent aux archéologues, nous mit sur la voie de la découverte que nous allons signaler.

Dans le courant du mois de décembre 1871, nous nous promenions sur les coteaux de Bernouville, l'un des hameaux de la commune de Hautot-sur-Mer, quand nous trouvâmes deux belles lames de silex évidemment taillées de main d'homme. Quelques éclats sans importance, mais présentant tous le bulbe de percussion, achevèrent de fixer notre attention, et nous ne doutâmes plus que dans le voisinage se trouvait une station préhistorique.

Le 10 janvier suivant, nous revinmes aux mêmes lieux. Après trois heures d'inutiles recherches, fatigué et presque découragé, nous descendîmes nous reposer à la cime du talus qui domine le moulin du Petit-Appeville.

Le ciel, généralement brumeux à cette époque de

l'année, était complètement dégagé de nuages et un point de vue magnifique et d'une grande étendue s'offrit à nos yeux.

A gauche, dans le lointain, la mer et les falaises de Pourville ; à nos pieds la gracieuse et poétique vallée de la Scie et le village boisé du Petit-Appeville ; sur la droite, les futaies d'Offranville, le village de Saint-Aubin, et devant nous une chaîne de collines fermant l'horizon. — Ajoutons que l'endroit où nous nous étions arrêté, élevé de quarante mètres environ au-dessus de la vallée, en est séparé par un talus coupé presque à pic et qui se relie sur la droite à un ravin très-profond.

La beauté du site, son exposition, le voisinage d'un cours d'eau et les facilités qu'un pareil endroit pouvait offrir pour la défense, conditions recherchées par nos ancêtres de l'âge néolithique pour établir en un lieu leurs demeures, ne tardèrent pas à occuper tellement notre esprit, que nous résolumes d'étudier attentivement le champ voisin.

Quelle ne fut pas notre joie en le voyant jonché d'instruments en silex !

Dès nos premiers pas, nous avions recueilli une vingtaine de silex taillés. Le doute n'était plus possible ; c'était bien une station préhistorique que nous venions de découvrir.

Plusieurs excursions faites depuis à Bernouville achevèrent de mettre en notre possession l'outillage à peu près complet des stations de la pierre polie. Toutefois, si les types présentent une assez grande variété, il s'en faut que l'on trouve chacun d'eux dans les proportions numériques que nous offrent la plupart des autres stations.

Les *couteaux* sont les plus nombreux et semblent devoir, par leur abondance, donner à la station de Bernouville son caractère principal.

Par contre, les *grattoirs*, si fréquents d'ordinaire, sont ici d'une assez grande rareté.

Nous n'avons en outre trouvé jusqu'à présent aucun instrument ayant subi l'action du polissage, et le seul fragment de *hachette* que nous ayions rencontré est taillé sur les deux faces à petits éclats.

De cette absence d'objets en silex poli, il faudrait bien se garder de conclure que la station de Bernouville n'appartient pas à l'*âge de la pierre polie*, dit aussi d'une façon plus générale et plus vraie *âge néolithique*.

Les caractères extérieurs des silex taillés de Bernouville démontreraient le contraire aux moins experts. En outre, on ne doit pas oublier que les hachettes en pierre polie, considérées habituellement comme les instruments types de l'âge néolithique, sont réparties très-inégalement dans les stations de cette époque. Pour ne parler que de celles appartenant à notre département, nous rappellerons que ces hachettes extrêmement abondantes aux *Marettes* de Londinières, sont de la plus grande rareté au *Campigny*, station cependant très-importante et qui a déjà fourni près de cinq mille objets travaillés.

Parmi les silex de Bernouville, nous n'aurions garde d'omettre les *percuteurs*, ou marteaux, avec lesquels on détachait les lames de silex, et les *nuclei*, résidus des blocs qui avaient fourni un nombre suffisant d'éclats. L'un des *nuclei* de Bernouville nous a présenté dix facettes concaves, empreintes laissées par les dernières lames étroites et allongées qui en furent détachées. Les *nuclei* et les *percuteurs* ont pour l'archéologue un très-grand intérêt, car ils démontrent nettement que l'endroit où on les a trouvés a été réellement habité par l'homme.

Il nous reste à signaler un instrument grossièrement travaillé, mais assez curieux. Nous le désignerons sous le nom de *coin*. C'est un rognon naturel de silex taillé

en coin à une de ses extrémités. La face opposée au tranchant est étoilée par suite des coups répétés qu'elle a reçus. — Quoique porté instinctivement à réagir contre toute hypothèse qui pourrait paraître imaginaire, il nous semble cependant difficile de ne pas admettre que cet instrument devait servir à fendre le bois. Sa forme elle-même semble l'indiquer, et les traces nombreuses de percussion de la face opposée au tranchant démontrent clairement que ce coin a été enfoncé dans un milieu qui ne pouvait être que le bois. Par l'examen des fines cassures étoilées de la partie frappée, nous croyons de plus que la percussion se faisait à l'aide d'une masse ou d'un maillet en bois. Autrement nous aurions peine à comprendre comment ce coin de silex, frappé vigoureusement avec un caillou aussi dur que lui, n'aurait pas été fendu lui-même et brisé.

Les silex taillés de la station de Bernouville sont en général assez bien conservés. Quelques-uns même ont les arêtes vives et d'une étonnante fraîcheur, ce qui doit être attribué à la nature du terrain qui est meuble et profond. Placé vers la partie inférieure d'un coteau à pente douce, le champ de la station s'est exhaussé peu à peu sous l'action des pluies, qui des hauteurs voisines entraînaient une certaine quantité de particules terreuses. Aussi le sol antique est-il recouvert d'une couche assez épaisse d'humus, et ce n'est que dans les labours les plus profonds que les silex taillés peuvent être ramenés à la surface.

La station de Bernouville, comme la plupart des stations néolithiques qu'il nous a été donné d'examiner, est dirigée vers l'est.

Voici, croyons-nous, le motif qui a déterminé le choix d'une semblable exposition.

On sait que dans toute la région du nord de la France les vents dominants, et en même temps les

plus froids et les plus humides, soufflent de l'ouest et du nord-ouest. Nos vallées, qui s'ouvrent sur la mer, ayant une orientation générale du sud au nord, il en résulte que les pentes des coteaux dirigées vers l'est sont le plus à l'abri.

C'est donc le besoin de se garantir contre le froid et l'humidité qui a dirigé les hommes préhistoriques dans l'établissement de leurs demeures à l'ouest des vallées.

Le même motif du reste n'a cessé depuis de déterminer le même effet ; car de nos jours encore, c'est à l'ouest des vallées que sont bâties nos villes du littoral de la Manche.

Michel Hardy.

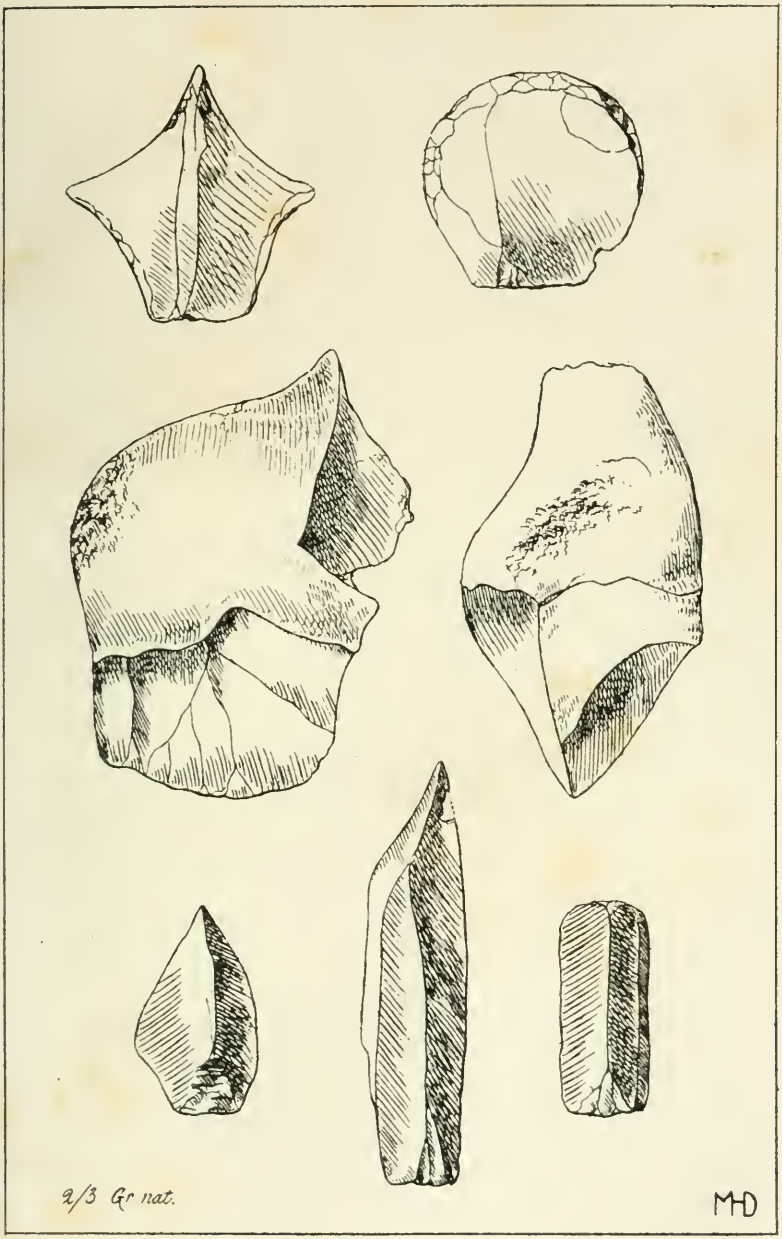

Silex taillés de la Station de Bernouville

Cne de Hautot-sur-Mer (Seine-Inférieure)

NOTE

SUR LES

TOMBES DE L'ABBAYE DE BONDEVILLE

(Canton de Maromme, arrondissement de Rouen).

Michel Doublet, dont M. l'abbé Cochet a retrouvé la dalle tumulaire, se trouve mentionné dans un registre de l'abbaye de Bondeville, qui contient un obituaire et un nécrologe.

Obituaire : A la date du 29 nov. : « Michel Doublet curé de Grand Torssy. »

Nécrologe : « A esté inhumé devant le grand autel de céans honorable homme Mre Michel Doublet, prieur de Ste Marguerite de Pubel, et curé de Grand Torcy qui décéda le 29 de novembre. »

J'ai fait quelques recherches au sujet de ce personnage dans les archives de l'archevêché et de la Chambre du Clergé.

Il avait été nommé à la cure de Grand-Torcy en 1637 sur la présentation de Claude Groulart, baron de Monville, conseiller au Parlement de Normandie. La présentation est datée du 9 juillet 1637 (G. 1469).

Il fut nommé syndic de la chambre particulière du clergé du diocèse de Rouen entre le 8 juin 1652 et le mois d'octobre 1653. — Il avait pour collègues à cette chambre en 1654 Antoine Gaulde, docteur de Sorbonne, vicaire-général de l'archevêque ; Pierre de la

Place, chanoine de Rouen, prieur de Héron, conseiller au Parlement ; trois autres chanoines, Jean Caresmel, Alphonse de Bretteville, Claude d'Ailly, Antoine d'Harcourt, promoteur général ; Dom. Guil. Cotterel, grand prieur de Saint-Ouen, et Guil. Hamelin, curé de Saint-Godard.

Le prieuré de Pubel était alors à la présentation du prieur conventuel de Saint-Laurent-en-Lyons. A la mort de Michel Doublet, le prieur Nicolas du Tot y présenta frère Georges Uger, 3 déc. 1661 (Insinuations ecclésiastiques).

Michel Doublet était, je crois, un des fils de David Doublet, ancien secrétaire du premier président Groulart, bailli de Dieppe et en dernier lieu trésorier des Etats de la province de Normandie, décédé dans le courant de l'année 1622.

Le nécrologe de l'abbaye de Bondeville, dont nous avons parlé, contient une longue nomenclature d'inscriptions funéraires en tête de laquelle est écrit en lettres rouges :

« *Icy sont escris les noms des corps de ceux qui sont ynumez dans l'église et dans le clouëstre de l'abbaye de Notre-Dame de Bondeville.*

Caux qui ont leurs tombes au clouëstre ont esté enterrez dans l'église, leurs tombes furent transportées au clouëstre l'an 1649, que l'église fut planchée. Voicy ce qui est gravé sur les tombes du clouëstre. »

On ne compte pas moins de 126 inscriptions.

On remarquera dans le nombre :

« Cy gist dame Marie Bondeville abbesse qui trespassa l'an de grace 1200.

« Cy gist honorable religieuse sœur Marguerite de Barville en son vivant abbesse de céans qui trespassa en l'an 1400.

« Cy gist honorable dame Perrette Du Bosc, en son vivant abbesse de céans, laquelle trépassa l'an 1410.

« Cy gist honorable dame Sr Jeanne Naguet en son vivant abbesse de céans, qui trespassa l'an 1476 le 24e juillet vigille St Jacques et St Christophe.

« Cy gist Alix de Conteville jadis abbesse qui trespassa l'an de grace 1300.

« Cy gist Isabeau La Viane, iadis abbesse en ce couvent qui trespassa l'an de grace 1372 le 10e jour de septembre. (Ces deux abbesses n'ont qu'une seule tombe).

« Cy gist Jeanne de La Lande abbesse de céans qui trespassa l'an de grace 1357 le 26 de mars.

« Cy gist Jean de La Lande prestre qui trespassa l'an 1361 le 13 février. (Ces deux n'ont qu'une mesme tombe.)

« Cy gist messire Jean de Clere et sa femme. Priez pour leurs ames.

« Cy gist Nicolle Naguet qui trespassa l'an 1276 le mois de novembre la veille de St Adrieu (prob. Andrieu).

« Cy gist Mabire Fessart laquelle trespassa l'an 1273 le 6 mars, pour l'âme de laquelle on doit une messe par chacun jour célébrée.

« Cy gist Pétronille Nauget qui trespassa l'an de grâce 1284 aux octaves de la feste de Toussaints.

« Cy gist Nicolle Naguet qui trespassa l'an 1300 à un vendredy après les octaves de l'Assomption N. D.

» Cy gist Jean Naguet jadis maire de Rouen, qui trespassa l'an 1313 la veille de St Thomas avant Nouël.

« Cy gist Monseigneur Richart Selles, prestre, qui trespassa l'an 1362 le premier dimanche d'oust.

« Cy gist messire Pierre Houel prestre qui trespassa l'an 1348, le 30e jour de janvier.

« A esté inhumé dans l'église de l'abbaye de N. D. de Bondeville Mme Jeanne du Buc, abbesse de ce lieu qui trespassa le 2e janvier 1556.

« A esté inhumée dans un coffre de plomb au milieu de l'église de l'abbaye de Bondeville Mme Fran-

çoise Martel de Bacqueville, religieuse de Malnoue, abbesse de St Leger de Préaux et abbesse des céans qui décéda âgée de 66 ans le 10 janvier 1604. Sa tombe fut mise au chapitre lorsque l'église fut planchée.

« A esté inhumé devant le grand autel de l'église de cette abbaye honorable homme Jean Mathin, prestre, curé du Houlme, ayant esté confesseur de céans 30 ans, trespassa le 7 de novembre 1645, lessa trois cens livres pour faire prier Dieu pour son âme.

« A esté inhumée dans le chapitre madame Marie de St Julien, seconde abbesse de ce non qui décéda le 2 de juin 1652.

« A esté inhumée dans le clouëstre du costé de l'église demoiselle Anne de Vozanbite, veuve de feu M. de Bardouville qui décéda le 4me de septembre 1652.

« A esté inhumée dans le chapitre dame Françoise Le Normand de Beaumont, veuve de feu M. Despaville qui descéda le 17 de janvier 1655.

« A esté inhumé dans l'église devant le grand autel Mons. Louis Le Normand de Beaumont, abbé de Beaupré de l'ordre de Cisteaux en Picardie qui décéda le 16 d'avril 1656 (1).

« Ce 13 octobre 1675 a esté inhumée dans l'église de l'abbeye de N.-D. de Bondeville, proche le grand autel du costé gauche, dame Elisabeth-Lucresse d'Auxi

(1) L'abbé de Beaupré, Louis Le Normand de Beaumont, a été inhumé dans l'église de Saint-Denis qui n'existe plus. M. de Glanville et moi-même parlons de son tombeau. Sa dalle tumulaire subsiste. Elle sert de table à manger. L'abbé est représenté en chappe, gravé sur la pierre. C'est très-curieux. Elle avait été bénite en 1658 par M. Jean de Malveau, évêque d'Aulonne, qui consacra le maître-autel et dédia l'abbaye des Récollets de Rouen, la même année. En mai 1873, M. F. Deschamps, propriétaire de l'abbaye de Bondeville, a donné au Musée de Rouen la tombe de l'abbé de Beaupré.

de Monceaux, femme de messire Jean de Lestendart de Bully, chevalier gouverneur de Neufchastel ; elle a aumoné ceans cinq cents escus pour fonder à perpétuité une messe toutes les semaines pour le repos de son ame.

« Ce 12 novembre 1676 a esté inhumée dans le chapitre, sr Gabrielle Le Normand de Beaumont, religieuse, probablement sœur de l'abbesse.

« Le 30 de novembre 1684 a esté inhumée dans le chapitre, sr Marie-Anne de Caulincourt, religieuse.

« Le 13 de juin 1695 a été inhumée dans le chapitre madame Françoise Le Normand de Beaumont, abbesse.

A la première page de l'obituaire qui précède ce nécrologe, on lit les vers suivants :

Latet ultimus dies ut observentur omnes (S. Aug.)

C'est un arrest du Ciel, il faut que l'homme meure,
Tel est son partage et son sort :
Rien n'est plus certain que sa mort.
Rien de plus incertain que cette dernière heure.
Heureuse incertitude, aimable obscurité
Par où la divine bonté
A veiller, à prier sans cesse nous convie.
Que ne pouvons-nous point avec un tel secours ?
Qui nous fait regarder tous les jours de la vie
Comme le dernier de nos jours ?

Ch. de Beaurepaire.

NOTE

SUR UNE

PIÈCE DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS

DITE *FER A CHEVAL.*

Messieurs,

A votre séance du 16 avril dernier, on a fait passer sous vos yeux une pièce en fer, qu'un échange avec la ville de Tours a permis de placer dans notre Musée d'Antiquités, sous le numéro 928.

L'attribution de cette pièce paraît avoir été judicieusement déterminée, en la classant dans la catégorie des fers antiques, destinés à protéger le sabot des bêtes de somme.

Le mérite de la détermination primitive revient à M. Bonnin qui, ayant rencontré quelques-unes de ces pièces dans les fouilles du Vieil-Evreux, en fit, à la date du 1er juillet 1840, l'objet d'une *Lettre à MM. les Membres de la Société des Antiquaires de Normandie.* Elle se compose de sept pages de texte in-4° et est accompagnée de trois planches renfermant chacune deux spécimens de ces fers antiques.

Il paraît que M. Nicard s'est aussi occupé de cette question, il y a peu d'années, et que son Mémoire figure dans les publications de la Société des Antiquaires de France ; mais il ne nous a pas été possible de le consulter, pour voir en quoi notre solution se rapproche ou s'éloigne de la sienne.

Le travail de M. Bonnin sera donc notre unique point de départ, et d'autant mieux qu'il s'agit d'un archéologue normand dont les travaux en ce genre sont bien connus et bien appréciés de chacun de nous.

Le premier, M. Bonnin attira l'attention du monde savant sur trois de ces fers découverts près d'Evreux, en mars 1839, et, le premier, il dit, en s'appuyant sur quelques textes : 1° que, chez les Romains, les bêtes de somme, à l'état habituel, n'avaient point de fers ; 2° que leurs fers, en certains cas, étaient une sorte de chaussure dont la description est donnée d'après les pièces trouvées au Vieil-Evreux.

Sur ce dernier point, les autorités invoquées sont celles de Ménage et de Scaliger.

Dans toute cette discussion, dont le fond est juste, mais peu développé, l'auteur, par un sentiment d'extrême réserve, présente ses explications, le plus souvent sous une forme dubitative, faute sans doute de textes complètement concluants pour la démonstration de sa thèse.

Plus heureux que lui, Messieurs, du moins nous le supposons, nous croyons pouvoir confirmer et développer ses affirmations à l'aide de quelques textes nouveaux qui nous permettront de rectifier et de compléter ces affirmations en ce qui touche et la forme et le nom de cet appareil.

1° LES BÊTES DE SOMME, A L'ÉTAT HABITUEL, N'AVAIENT POINT DE FERS.

Pour le prouver, M. Bonnin s'en tient à ces simples mots : « Le vers si connu de Virgile, dit-il,

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

» paraît indiquer le pied naturel du cheval, et éloigner
» l'idée de ferrement. »

Ce même Virgile, plus explicitement que dans le passage de l'*Enéïde* (chant VIII, v. 596), rappelé par

M. Bonnin, où il est question d'une troupe de cavaliers marchant contre l'Etrurie, a dit dans son troisième chant des *Georgiques*, en faisant sa belle description du cheval au sein des pâturages :

> At duplex illi agitur per lumbos spina; cavatque
> Tellurem, et solido graviter sonat *ungula cornu*.
> (Vers 85 et 86.)

« Mais le long de ses reins, dit Virgile, se déploie » une double arête ; son *sabot* creuse la terre, et la fait » bruyamment résonner sous les coups de sa *corne* » solide. » Les mots *ungula* et *cornu* du texte, chez un poète aussi précis, excluent l'idée d'un fer quelconque placé sous le sabot de la bête ; sans quoi il n'aurait pas manqué de le dire en termes explicites et formels. Cette description du cheval de son temps, et non pas du cheval contemporain d'Enée, prouve donc bien que les chevaux romains, à l'époque d'Auguste, ne portaient point de fers habituellement.

Au reste, il en était de même en Grèce. Un grand écrivain, un homme de guerre, Xénophon, dans un traité spécial *sur l'Equitation*, quatre siècles avant Virgile, n'a pas parlé autrement que lui. Décrivant les qualités nécessaires au jeune cheval destiné à devenir un cheval de guerre, il dit, en s'appuyant de l'autorité de Simon, auteur de l'*Hipposcopique* ou de l'*Art de connaître les chevaux :* « Simon affirme que le son est » une preuve de la bonté du pied, avançant avec raison » que le sabot, quad il est creux, résonne comme une » cymbale. » (ch. 1.) Le mot grec *oplê*, dont il se sert, est comme *ungula* chez les Latins, toute la corne du pied des quadrupèdes à l'état de nature, le *sabot*, qui n'aurait jamais pu fournir, d'une façon convenable ni complète, la preuve cherchée, s'il avait été armé d'un fer quelconque.

D'après cela, nous croyons pouvoir affirmer que,

chez les Grecs et chez les Romains (car sur ce point les deux peuples avaient les mêmes usages), les chevaux, les mulets, les ânes, en un mot toutes les bêtes de trait et de somme, gardaient leur pied, leur sabot, tel qu'il était à l'état de nature.

Cependant, si l'on pouvait sans danger laisser ces animaux errer dans les pâturages, ou demeurer à l'écurie, ou même circuler sur certaines parties des belles voies de l'antiquité, avec leur sabot à l'état naturel, il n'en était plus de même, quand ces animaux avaient soit une longue route à fournir, soit un passage difficile à franchir. Leur sabot se serait trop promptement usé, ou bien aurait été trop fortement endommagé pour tenter l'aventure. On avait alors recours à un ferrement, on leur mettait des fers. Aussi Aristophane dit-il que « le fracas des chevaux reten- » tissant du bruit de l'airain plaît à Neptune. » Les mots *chalkokrotân ippôn ktupos* dont il se sert *(Les Chevaliers*, v. 557) ne peuvent s'appliquer qu'au fer ou à l'airain dont leurs pieds étaient armés, c'est-à-dire au bruit de leurs fers.

Mais il faut bien s'entendre sur la valeur de ce mot *fers*, qui, dans nos idées modernes, ne peut servir qu'à nous éloigner de la réalité, de la vérité des faits. Ce serait, en effet, s'abuser étrangement que de croire à l'existence, dans l'antiquité, soit grecque, soit latine, de cet appareil circulaire, avec une pince sur le devant, évidé au centre, ouvert aux deux extrémités, et percé de trous de place en place, pour livrer passage aux clous destinés à l'attacher au pied de l'animal.

Il n'en était rien. Comme l'a fort bien dit M. Bonnin, ce fer était une chaussure.

Tâchons donc d'examiner et de démontrer plus complètement que ne le fait le Mémoire cette seconde proposition :

2° LES FERS DES BÊTES DE SOMME ÉTAIENT DES CHAUSSURES.

Pour qui réfléchit, le nom seul donné par les Grecs et les Romains à cet appareil serait déjà une preuve que ces prétendus fers étaient une vraie chaussure.

Les Grecs, en effet, l'appelaient du nom d'*upodêma*, le nom même qu'ils donnaient à une variété de leurs chaussures. L'*upodêma* était un soulier ou brodequin, qui montaît à droite ou à gauche, de manière à couvrir complètement le pied. Il se rencontre chez Xénophon *(de l'Equitation)*; et le diminutif *upodêmation*, appliqué à un ânon, chez Epictète *(Dissertations*, liv, IV, ch. 1.) Mais vainement nous avons cherché dans Appien, *De Bello Mithridatico*, le mot *upodêmon* que M. Bonnin dit s'y trouver. La première raison, c'est que ce n'est point un un mot grec, et que le mot qui s'en rapproche le plus, *upodêmata* (ch. 2), s'applique à un roi de Bithynie, Prusias qui, pour complaire aux Romains, avait pris leurs chaussures, « des souliers à l'italienne, » nous dit l'historien grec.

Chez les Romains, cet appareil était désigné aussi par le nom d'une chaussure. Il s'appelait *solea*, mot dont Aulu-Gelle nous a donné cette définition : « Toutes » les chaussures qui, ne couvrant que la pointe du » pied, laissent le reste nu, et se croisent avec des » cordons, ont été appelées *soleæ*, et quelquefois d'un » nom grec, *crepidulæ*. » *(Nuits attiques*, liv. XIII, ch. 21.) C'était une chaussure de maison que rappellent les sandales des capucins d'aujourd'hui, et de ce mot *solea* est venu notre mot *soulier*.

Tel est le point de départ de l'appellation latine qui nous occupe.

Mais, quand ce mot *solea* s'appliquait aux animaux, il prenait presque toujours une épithète caractéristique. Tantôt on disait *solea spartea, soulier en sparterie*, quand il s'agissait d'une sorte de soulier ou de

botte tressée de genêt d'Espagne, afin de protéger le pied malade d'un bœuf : c'est Columelle qui nous l'apprend. *(De l'Agriculture*, liv. VI, ch. 12.) Tantôt on disait *solea ferrea, soulier ferré*, quand il s'agissait de défendre efficacement le pied de la bête de trait contre les accidents d'une route longue ou difficile. Catulle, par une comparaison piquante, se représente empêtré, embourbé dans une affaire pénible, « comme la mule » qui laisse sa chaussure de fer dans la boue tenace » d'une fondrière :

> Et supinum animum in gravi derelinquere cæno,
> *Ferream* ut *soleam* tenaci in voragine mula.
>
> (Epigr. XIX, v. 26.)

Que cet appareil fut, chez les Latins, une véritable chaussure, il est impossible d'en douter, en considérant encore les verbes dont ils se servaient avec le mot *solea*, ou bien pour exprimer le fait que ce mot rappelle : ce sont précisément ceux qu'ils emploient pour leurs vêtements et pour leurs chaussures. Ainsi, Pline l'ancien dit : « *Soleas inducre,* » lorsqu'il parle des appareils de cette espèce, faits en or, que Poppée, l'épouse de Néron, mettait à ses attelages de prix. (*Histoire naturelle*, liv. XXXIII, ch. 49.)

C'était si bien une chaussure, qu'ils se servaient même du verbe *calceare* ou *calciare, chausser*, comme pour eux-mêmes, quand ils mettaient leur chaussure appelée *calceus*, c'est-à-dire un soulier, un brodequin, qui montait à droite et à gauche, de manière à couvrir tout le pied, par opposition aux *crepidæ* ou aux *soleæ* qui ne le couvraient qu'en partie. Plus catégoriquement qu'aucun auteur, Suetone a dit : « *Mulas calciare,* » *chausser les mules.* Il s'est servi de cette expression dans le récit de la petite aventure de Vespasien et de son muletier, pour flétrir l'avarice proverbiale de cet empereur romain. Permettez-nous d'en citer le

texte même, dont les mots ont ici une grande importance. « Mulionem in itinere quodam suspicatus ad » *calciandas* mulas desiluisse, sunt adeunti litigatori » spatium moramque præleret, interrogavit : « Quanti » *calciâsset?* pactusque est lucri partem. » (Suétone, vie de Vespasien, ch. 23). C'est-à-dire : « Dans un » voyage, Vespasien ayant eu le soupçon que son mu- » letier était descendu précipitamment de son siége » pour *chausser* les mules, afin de donner du temps » et du répit à un plaideur qui l'avait abordé, lui de- » manda combien il avait reçu pour les *chausser ;* et » il s'arrangea avec lui pour avoir une partie de la » somme. » Ainsi les traducteurs, même les plus nouveaux, ont-ils grand tort de dire que : « le muletier » s'arrêta brusquement pour faire *ferrer* ses mules ; » et que Vespasien lui demanda : « Combien il avait » reçu pour les *fers ?* » Il ne s'agissait point de *fers*, mais de *chaussures*, et chez les Romains, on ne *ferrait* point les bêtes, on les *chaussait* de brodequins ou plutôt de *souliers* pour rendre plus exactement le mot *solea*. Ici comme en maint passage des auteurs anciens, quelques connaissances archéologiques n'auraient pas été superflues pour traduire avec une exactitude rigoureuse.

Mais alors s'élève pour nous un nouveau problème. Comment l'appareil qui a passé sous vos yeux pouvait-il être une chaussure ? Il se compose, vous vous en souvenez, d'une petite plaque de fer, résistante et solide, d'un seul morceau, affectant la forme du pied de l'animal, c'est-à-dire arrondie du côté de la pince, mais sans être évidée au milieu ni ouverte du côté du talon, comme nos fers d'aujourd'hui. Cette pince est relativement fort large, avec deux boutons vers le milieu de la courbure ou de la saillie de la pince. Il y a aussi une petite ouverture oblongue au milieu de la plaque en fer servant de base à l'appareil, et, à la par-

tie postérieure, de chaque côté du talon, un bouton au-dessus duquel sont deux fortes oreillettes, garnies chacune d'un anneau mobile, quoique l'un d'eux soit encore engagé dans une gangue de boue et de sable qui l'a fixé. Enfin le dessous de la plaque est légèrement concave avec la trace de quelques rainures pratiquées dans la partie qui se trouvait en contact avec le sol. Sur bien des points cet appareil se rapproche de celui que M. Bonnin a décrit, sous le numéro 3, dans le texte de son Mémoire (p. 5) et qu'il a reproduit dans la planche 3.

Pour expliquer comment cet appareil pouvait être assujéti au pied de l'animal, M. Bonnin suppose que « deux oreillettes garnies d'anneaux fixes devaient » servir à fixer les courroies qui venaient s'attacher à » une espèce de *bouton* dont on voit les restes en ar- » rière. » Mais supposez ces boutons encore plus forts et plus saillants qu'ils ne le sont, comment des courroies auraient-elles jamais pu être attachées assez solidement soit à l'appareil lui-même, soit au pied de l'animal pour résister à un exercice aussi violent que celui de la marche d'un cheval, dont le poids seul aurait suffi pour détacher les courroies fixées aux boutons en question ? Cela nous paraît de toute impossibilité.

Aussi proposons-nous une autre explication. Nous pensons que là où l'on n'a vu jusqu'ici que des boutons, il faut voir, tant sur la pince qu'au-dessus des deux oreillettes, les têtes d'un clou ou d'un morceau de fer rivé des deux côtés, et qui aurait servi à retenir les tiges de cuir partant d'une semelle de cuir retenue elle-même par un clou placé au centre de l'appareil, et dont l'ouverture oblongue accuse la place. Il semble aussi que la pince offre la trace de deux pièces de métal distinctes, entre lesquelles le cuir aurait été engagé, pour être plus solidement assujéti par les clous

en question. De cette façon on avait une véritable chaussure, un brodequin, un soulier, comme le disent les expressions grecque et latine. De plus, les oreillettes jouaient le rôle des *ansæ* ou *œillets*, dans la chaussure des hommes, et c'est par elles que l'on passait les *amenta*, c'est-à-dire les *courroies* destinées à assujétir tout l'appareil au pied de la bête, en le fixant près du paturon, au-dessus de la couronne et du boulet.

Ainsi construit, l'appareil restait solidement fixé au pied de l'animal, qu'il emboitait étroitement, et l'on a l'explication de ces expressions usitées chez les Latins, *soleas induere*, *calceare mulas ; mettre des souliers aux mules, chausser les mules.*

L'idée de cette présence du cuir dans ces sortes de chaussures nous a été suggérée par un passage du *Traité de l'Equitation* de Xénophon, dont nous avons déjà parlé. Après s'être expliqué sur la nécessité d'armer le cheval d'un chanfrein, d'un poitrail, d'un garde-flancs, il ajoute : « Quant aux autres parties du » cheval et du cavalier, elles seront armées comme il » suit : les jambes et les pieds se prolongeant au-dela » des cuissards, on les garantira aussi en les recou- » vrant d'une enveloppe de *cuir* semblable à celui qui » sert à faire les *crépides* (sorte de chaussure) : de » cette façon il y aura tout à la fois une défense pour » les jambes et des chaussures pour les pieds. » (ch. 12). On voit donc par ce passage, que le cuir figurait dans les *upodêmata* des chevaux (c'est le mot même de Xénophon), tout aussi bien que dans les *crépides* des hommes.

Ainsi une pièce de fer, garnie d'une semelle de cuir, d'où partaient des tiges de cuir, assujéties au pied de l'animal à l'aide de courroies passant dans des anneaux mobiles, telle était, pour nous, la forme complète de l'appareil dont vous avez vu un spécimen. Le cuir en

a disparu, parce qu'il n'avait pas la même solidité, la même résistance que le fer qui seul est resté.

Passons maintenant à la question du vrai nom qu'il convient de donner à cet appareil, peu connu jusqu'à M. Bonnin, et incomplètement décrit et défini par lui.

3° DU NOM QU'IL CONVIENT DE DONNER A CET APPAREIL.

On lui a donné et l'on devait nécessairement lui donner des noms divers, puisqu'il était mal connu. On l'a successivement appelé : *Fer antique, Fer à cheval, Hipposandale.* Ces noms accusent bien l'emploi de cet appareil, mais ils sont loin d'avoir la justesse et la précision nécessaires pour prévenir toute erreur ou toute interprétation fautive de la part des lecteurs.

Le mot *Fer antique* a le premier tort de rappeler l'idée de nos fers modernes avec lesquels les appareils des anciens n'avaient de commun que le but qu'on se proposait en les employant. De plus ce mot de *Fer antique* laisse dans le vague celle des deux antiquités, soit grecque, soit latine, à laquelle la pièce peut appartenir.

Le mot de *Fer à cheval* n'est pas plus heureux, parce qu'il désigne un *cheval* comme ayant porté l'appareil de cette espèce, et, par ses dimensions assez exiguës, cet appareil devait servir plutôt à un mulet, à une mule, à un âne, qu'à un cheval. Il y a cela de remarquable, en effet, que tous les passages des auteurs latins où il est question de cet appareil, se rapportent à des mules. Catulle et Suétone parlent de *mules* (*mula*), et Pline l'ancien de *bêtes de somme (jumenta).* C'est que les mules, le plus ordinairement, servaient de bêtes de trait ou de somme chez les Romains, comme nous le faisons encore dans le midi de la France.

Enfin le mot *Hipposandale*, inventé par les modernes et composé de deux mots grecs, *Hippos*, cheval, et *sandalon*, sandale, laisse aussi à désirer. Il ne saurait

convenir qu'à l'antiquité grecque. Mais, chez les Grecs, le mot *sandalon* indique une pantoufle très-ornée, à l'usage exclusif des dames, et non la chaussure d'une bête de somme, dont le vrai nom était *upodêma*, comme nous l'avons vu plus haut, ou peut-être bien chez les poètes, *crêpis*, traduit dans certains lexiques modernes par le mot *Fer à cheval*. (Voir Coustaud Divesnéresse, Dict. français-grec, p. 777.)

Puisque ce mot est impropre même pour l'antiquité grecque, il ne saurait convenir en aucune façon à un appareil, à une pièce qui provient de l'antiquité latine.

D'après les témoignages incontestables des auteurs anciens, il résulte que le nom de ces chaussures était chez les Grecs *upodêma*, ou peut-être *crêpis*, et, chez les Latins, tantôt *solea*, ou bien d'une façon plus explicite, *solea ferrea*.

La pièce qui nous vient de Tours étant de provenance romaine, il semble qu'on devrait la désigner ainsi : « *solea ferrea*, portion ou semelle de la chaus-
» sure usitée, chez les Romains, en guise de fer pour
» leurs bêtes de somme. »

Vous nous excuserez, Messieurs, de vous avoir entretenus de nos recherches pour aboutir à compléter la description d'un seul appareil, et à rectifier les noms en usage, convaincus, comme nous, qu'en archéologie, comme en tout, il faut tâcher d'approcher de la vérité le plus possible, et que le mot propre vaut mieux que le synonyme, quelqu'ingénieux qu'il puisse être.

F. Bouquet.

NOTES

Extraites des délibérations de l'ancien Chapitre

Messieurs,

En analysant les registres du Chapitre de Notre-Dame de Rouen, j'ai relevé quelques notes qui pourraient peut-être servir à compléter l'ouvrage de M. A. Deville sur les *Tombeaux de la Cathédrale*. Je vous demande la permission de vous en communiquer quelques-unes dont la lecture ne vous occupera pas longtemps.

La délibération relative à la tombe dite de S. Maurile, ouverte en 1480, quand on fit le monument funéraire du cardinal d'Estouteville, mérite d'être rapportée en entier (1).

11 avril 1480. — « Cum juxta olim concessa et nuper iterum accordata in facto erectionis sepulture reverendissimi domini cardinalis archiepiscopi Rothom. moderni, hac in ecclesia, loco videlicet qui vulgò la Tumbe saint Mauril appellatur, erigende, die hesterna post meridiem, operarii propterea assumpti ad evulsionem lapidum tumbe hujusmodi atque pavimenti neccessarii processuri venissent, et evulsis lapidibus,

(1) M. Deville parle en plusieurs endroits de cette tombe.

fodientes in terram, unum sepulcrum lapideum clausum et coopertum invenissent, quod cum postmodum vocatis et assistentibus pluribus de dominis appertum extitisset, repertis in eodem nonnullis ossibus humanis cum parte unius crucis lignee et aliquibus frustis unius casule que corpus unius archiepiscopi ibi sepultum fuisse designarent, quamobrem recluso sepulcro hujusmodi, opus ceptum ita dimissum nec ulterius processum fuisset donec alias per capitulum rebus cognitis ordinaretur, materia igitur in medium posita et super illa matura deliberatione habita, quoniam in appertura sepulcri hujusmodi aut in eo nichil videtur inventum aut visum esse quo possit aut debeat facta concessio retractari, à majori parte fuit conclusum opus inchoatum juxta eandem concessionem perfici et compleri. Sed quia locus ille et tumba antiqua desuper erecta vulgo *la Tumbe S. Moril* vocabatur, quod eciam pie creditur, ne fama et memoria ejus depereat, cum ipse vivens licet canonicus (canonizatus?) non existat, vite sanctissime fuerit, atque huic ecclesie, ut invenitur, bona maxima contulerit, fiat aliquod signum aut epitaphium vel sepultura quo ejus memoria et inhumatio perpetuo conservari valeat, et nichilominus per primum nuncium scribatur ad dominum archiepiscopum ea que in appertura loci et sepulcri predictorum fuerunt reperta (1). »

On ignorait le lieu de la sépulture de Pierre Cochon, auteur de la *Chronique normande* récemment publiée par les soins de la *Société de l'Histoire de Normandie.* Une autre délibération capitulaire nous apprend que le corps de notre chroniqueur fut inhumé dans le cimetière de la cathédrale, du côté de la Madeleine, dans cette partie qui cessa d'être affectée à usage de

(1) Arch. de la S.-Inf. — F. du Chapitre, reg. cap. à la date indiquée.

cimetière et fut couverte de maisons vers la fin du XVIe siècle.

28 avril 1449. — « Domini capitulantes concesserunt domino Jacobo Cochon (1) quod possit apponi facere, in muro ecclesie extra, unam epitaphiam prope loca in quibus fuerunt inhumati pater et mater, et dominus Petrus Cochon, frater ipsius in parrochia S. Stephani.»

On sait toutes les difficultés auxquelles donna lieu l'inhumation de Jean Masselin, doyen du Chapitre, principalement connu comme auteur du Journal des États généraux de 1484. Il avait obtenu pour sa sépulture une place dans le chœur même de l'église; mais le chapitre se refusa à ce qu'aucune inscription fut mise sur la tombe, dans un endroit aussi saint et aussi vénéré. Le 4 juillet 1555, Robert Masselin, procureur du Roi, petit neveu du doyen, neveu d'un autre chanoine du même nom, décédé depuis peu, demanda la permission de faire placer autour de la tombe de ce dernier (près de l'*Ecce Homo)* l'inscription suivante qui rappelait le nom et le lieu de sépulture du personnage auquel sa famille devait sa notoriété.

« Johanni Masselino, patruo charissimo, viro integerrimo, in fani penetralibus proxime majus candelabrum sepulto, æneam hanc laminam decreverat, ejusque cineri aptabat Johannes Masselinus ex fratre nepos piissimus in hoc collegio cooptatus. Tandem et ipse octogenarius quinquagintaque annos post mortem patrui nature satisfecit, illiusque sepulcro laminam hanc ad ejus patruique magni sempiternam memoriam, colegii permissu, Robertus Masselinus nepos mœstissimus instauravit. »

Le Chapitre approuva cette inscription. Il s'était contenté de retrancher une ligne qui indiquait la qualité de procureur du Roi de Robert Masselin.

(1) Chanoine, curé de Grainville-la-Teinturière.

On voit par cet exemple combien le Chapitre était peu porté pour ces inscriptions ambitieuses qui, sous le prétexte d'honorer les défunts, n'ont souvent pour but que de satisfaire la vanité des vivants.

Il proscrivait l'usage des armoiries sur les tombes des chanoines et ne souffrait pas qu'on décorât de ces ornements profanes les tentures qui servaient à leurs obsèques. Ainsi nous le voyons, le 12 décembre 1584, enjoindre au chapelain Beauval de faire arracher les armoiries qu'on avait eu la malencontreuse idée de placer près du cercueil du chanoine Merille, attendu que cela n'était « *in usu*, ne pratiqué de tout temps à faire aux chanoines (1). » Son aversion pour les armoiries s'était révélée d'une manière plus remarquable encore en 1511. On s'occupait de la reconstruction du grand portail de la cathédrale, et à première vue, il paraissait assez naturel d'y placer les armes du cardinal d'Amboise dont les libéralités avaient rendu ce travail possible. Et pourtant nous lisons dans la délibération du 21 août : « Non apponantur armoria in compositione portalicii magni. » Il faut convenir qu'on faisait alors des armoiries un scandaleux abus dans la plupart des églises ; les seigneurs patrons, laïques ou ecclésiastiques, *timbraient* les édifices sacrés avec aussi peu de façon que s'il se fut agi de leurs maisons et de leur argenterie, et l'on ne saurait imaginer combien de riches verrières ont dû leur destruction à cette manie.

Un scrupule d'un autre genre faisait proscrire sur les tombes la représentation de la croix ou des saints, témoin la délibération du 7 août 1459, par laquelle le chapelain Gouchard, obtient droit de sépulture dans la chapelle de Saint-Jean, près des fonts, et permission d'y faire placer une pierre plate (*tabulare*) avec son nom et son effigie s'il le désirait, mais *sine cruce*

(1) Arch. de la S.-Inf. — F. du Chap. Délib. cap.

aut aliis ymaginibus sanctorum ne pedibus conculcentur.

A plus forte raison ne pouvait-il y avoir de croix sur les tombes placées à l'extérieur, dans le cimetière. La tombe de Robert Becquet ne portait que son nom et son surnom. Il est à remarquer que cet habile artiste, auquel la cathédrale devait la construction de sa belle flèche, était mort dans un état voisin de la misère.

Ch. de Beaurepaire.

FOUILLES A EU.

EXPLORATION DE LA VILLE ROMAINE D'AUGUSTA.

Les origines de la ville d'Eu sont obscures comme toutes celles des anciennes villes de France. Dès le siècle dernier, elles furent l'objet d'études et de travaux scientifiques. M. Capperon, ancien doyen de Saint-Maxent (Picardie), retiré à Eu à la fin de sa carrière, s'efforça d'en élucider les antiquités dans le *Mercure de France* (1) et les *Mémoires de Trévoux* (2), ces véritables moniteurs scientifiques du XVIIIe siècle. L'abbé Lebeuf (3) et le père Claude du Moulinet, plus connu sous le nom d'abbé des Thuilleries (4), relevèrent le gant et soutinrent à ce sujet une polémique dans les mêmes recueils.

En 1820 et 1821, M. Louis Estancelin, le futur historien des comtes d'Eu, transporta la question sur son vrai terrain. De l'histoire qui était muette, il en appela aux fouilles qui sont toujours éloquentes. Il

(1) *Mercure de France*, de juillet, août et septembre 1720; de mai 1722; avril et mai 1731; février et juin 1732.

(2) *Mémoires de Trévoux*, de mai 1714 et mai 1716.

(3) *Mercure de France*, juin 1731.

(4) *Mémoires de Trévoux*, de septembre 1716, et *Mercure de France*, de juin 1722.

interrogea l'étroit plateau de *Beaumont* que le *Bois-l'Abbé* recouvrait alors de ses halliers et de ses broussailles. Il y trouva le siége de la ville antique, absolument comme M. Grignon en trouva une au Châtelet, près de Saint-Dizier, sous Louis XVI, comme MM. Mignard et Coutant ont rencontré *Landunum* sur un plateau de Bourgogne, comme M. de Roucy en a rencontré une au Mont-Berny et à Champlieu, dans la forêt de Compiègne.

Malheureusement, en 1820, l'heure de l'archéologie, déjà fort avancée aux Iles Britanniques, n'avait pas encore sonné sur le sol de la France. La Société des Antiquaires de Normandie, dont M. Estancelin fut un des plus ardents promoteurs, ne devait naître que quatre ans plus tard. Aussi, cet archéologue prématuré ne sut-il pas tirer de ses fouilles tout le parti que comportait un pareil travail. Il se borna à des sondages, et de ces essais de deux années il ne nous est resté qu'une note qui, en 1825, forma le première page des publications de la Société des Antiquaires de Normandie (1). Plus tard, M. Estancelin en fit la préface de son *Histoire des Comtes d'Eu* (2). Nous regretterons toujours que le premier explorateur d'*Augusta* n'ait pas conservé de son travail un plan géométrique, cette suprême consolation de toute ruine destinée à retourner sous terre.

Grâce à une allocation votée par le Conseil général de la Seine-Inférieure, et dont M. le Préfet de ce département a bien voulu disposer en ma faveur, j'ai pu, cette année, commencer sur l'emplacement d'*Augusta* une exploration que les pluies de l'automne ont vivement contrariée. Malgré cette épreuve inattendue, j'ai

(1) *Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1825, p. 1 à 24.

(2) *Histoire des comtes d'Eu*, p. 1 à 20 et 399 à 404. Rouen, Mégard, 1828.

continué mon œuvre entreprise dans les premiers jours de septembre 1872. Je l'avais commencée au point où M. Estancelin tenta ses premiers sondages et là où MM. Emile et Daniel Fauquet, de Rouen, avaient fondé, vers 1860, un établissement rural.

C'était à l'endroit où la route d'Eu à Foucarmont, ouverte seulement depuis un demi-siècle, coupe la crête des monuments antiques. J'ai pu m'assurer, par une série de fouilles et de sondages, que l'ensemble des constructions ne mesure pas moins de 150 mètres de longueur. Tout cet espace que la charrue ne saurait entamer, est couvert de salles, de couloirs, de galeries, de carrés dont la destination nous paraît, à cette heure, impossible à déterminer.

Toutefois, je suis porté à croire qu'à l'est de la ferme et vers la partie orientale de nos fouilles, le premier édifice qui se présente est un temple ou un *cella* antique. C'est une construction carrée dont les proportions sont de 12 mètres 60 sur 11 mètres 90. Les murs n'ont pas moins de 1 mètre 20 d'épaisseur sur trois côtés. Le quatrième n'a que 80 centimètres, mais il touche à d'autres bâtiments.

Au bas des murs et au niveau du pavage qui a disparu, mais dont l'assise subsiste, on remarque trois carreaux en terre cuite disposés pour l'écoulement des eaux. Toutefois il existe, à l'intérieur, des murs beaucoup moins épais que ceux du dehors et dont je ne saurais donner l'explication.

J'ai supposé ce bâtiment consacré à des usages religieux, parce que sa forme carrée rappelle les temples d'Avallon, de Jublains, de Champlieu, du Mont-Berny, de Sainte-Marguerite-sur-Mer et de la Cité-de-Limes, près Dieppe ; mais cette détermination ne me paraît pas sans appel.

Les murs de ce petit édifice, mystérieux comme toutes les constructions antiques, étaient construites

à l'intérieur avec du silex et autres matériaux de notre sol, mais l'appareil extérieur était revêtu avec de la pierre tuffeuse taillée carrément et en petit appareil. C'est à ce petit monument que commençait la suite des édifices que nous avons reconnus. La chaîne était ininterrompue, mais les constructions étaient arrasées.

L'édifice principal que nous ayons dégagé entièrement est d'une étendue beaucoup plus considérable que le précédent. Il n'a pas moins de 40 mètres de longueur sur 20 de largeur. Dans certaines parties les murailles ont encore 1 mètre 80 de hauteur, leur épaisseur est de plus d'un mètre. Ces murs sont construits en moellon taillé en petit appareil et taillés avec des assises de briques rouges, ce qui leur donne l'aspect bien connu des constructions antiques. Tous ces murs furent autrefois récouverts de crépis coloriés. Nous en avons rencontré des masses parmi les décombres. Les couleurs qui dominaient sont le rouge et le bleu, obtenus à l'aide de l'ocre ou fritte d'Alexandrie. En dehors des lignes horizontales qui composaient l'ensemble de la décoration, nous avons recueilli des grappes de fruits imitant des raisins gigantesques.

Ce grand édifice se partageait en salles et en galeries dont il est plus aisé de montrer la place que d'en assigner la destination. Des marbres l'ont autrefois décoré, car nous en avons encore recueilli des débris de plusieurs, bien qu'il en ait été ramassé davantage dans les précédentes explorations.

Nous pensons que cet édifice, si imposant à son origine, était orné de colonnes rondes d'ordre Corinthien. Nous avons recueilli trois fûts et deux chapiteaux que nous supposons provenir de cet endroit. La pierre de ces colonnee est jaune et nous la croyons du bassin de Paris.

Mais ce qui provient assurément de ce monument

antique, ce sont trois fragments de corniche qui dénotent une grande importance et presque la destination de l'édifice. Le premier fragment ne se composait que de feuillages gravés à l'aide du ciseau. Le second, beaucoup plus important, présente des trophées d'armes où l'on reconnaît des boucliers ronds, des faisceaux de boucliers allongés, des pointes de lances, des poignées d'épées, enfin tous les attributs de la guerre et du Dieu des combats. Le troisième, enfin, déjà déposé au musée depuis quinze ans, provient des fouilles de M. Estancelin, qui me le céda peu de temps avant sa mort. Ce morceau est imposant et il donne une grande idée du travail qu'il couronnait. Sous de puissants rameaux de chêne et de lauriers qui surplombent, on voit des boucliers et des trophées d'armes antiques. Tout ceci fait naturellement penser à un temple de Mars.

Ajoutons que le point de vue dont on jouit ici est vraiment magnifique, et il semble que les maîtres de la Gaule aient voulu y placer tout à la fois : un signe de leur domination et une sentinelle vigilante pour surveiller les pays conquis.

Cette fouille nous a fourni peu d'objets d'art. Cependant nous devons signaler au premier chef quelques débris de terre et de cristal, parmi lesquels nous avons remarqué un fragment de verre à vître ; c'est une preuve de plus, parmi tant d'autres, qui viennent témoigner en faveur de l'usage des fenêtres dans l'antiquité. Ce genre de débris est rare parmi nous, et il a fallu toute l'attention de l'archéologie moderne pour parvenir à recueillir des preuves d'une coutume dont les restes sont cachés sous nos ruines antiques.

En dehors du verre à vître, nous signalerons une fibule en bronze couverte d'une belle patène verte ; un ornement composé d'une plaque d'argent doré et imitant des pommes, des épis de blé et des grappes de

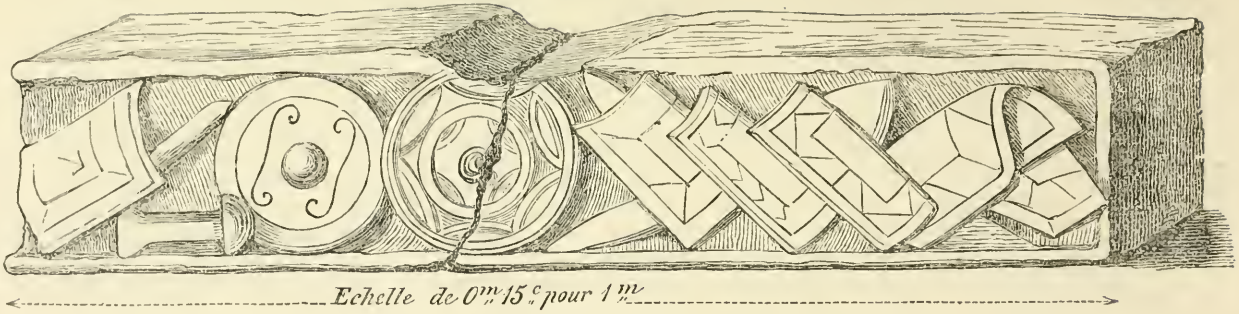

CORNICHE ROMAINE. TEMPLE PRÉSUMÉ DE MARS. (FORÊT D'EU, 1872.)

raisin. Enfin, on a également recueilli quelques monnaies romaines en bronze dont la plus grande partie était fruste. Pourtant j'ai pu discerner un Constant (337) et une Lucille (161).

Il nous faut dire un mot du sondage que nous avons tenté dans le théâtre situé à la naissance de la vallée de la Bresle. Il était adossé au couchant et s'ouvrait au levant. Il est aujourd'hui tout recouvert d'un épais taillis, et l'œil des hommes exercés peut seul le reconnaître. De ce théâtre qui semble avoir été recouvert de terre avec une intention difficile à deviner, nous nous sommes contenté de reconnaître les hauts gradins, mais il nous paraît que sa forme est bien conservée. Il devait être aussi grand que celui de Jublains (Mayenne) et de Saint-André-sur-Cailly (Seine-Inférieure).

Un peu au-dessous de ces grandes constructions, en allant vers la forêt d'Eu, nous avons trouvé une maison particulière. Nous avons reconnu des murailles qui descendaient à plus de deux mètres sous le sol. Cette maison était construite en petit appareil. L'intérieur était revêtu de dalles en terre cuite. Nous avons cru y reconnaître des appareils de chauffage. Depuis des siècles la charrue passe sur cette terre où s'agita si longtemps l'homme des temps antiques.

Tout le plateau de Beaumont fut autrefois couvert de maisons qui demandent à revoir le jour. Il y a là une ville gisante sous les broussailles des taillis ou sous l'herbe des prairies. En 1863, lorsque MM. Fauquet opéraient les défrichements nécessaires pour préparer leur exploitation rurale, ils trouvèrent, à peu de distance de ce que nous nommons le petit temple au *Cella,* un vase de bronze contenant treize cents monnaies d'argent à bas titre. Un millier environ de ces pièces fut recueilli par les propriétaires. Quelques-unes étaient frustes ; mais 996 furent déchiffrées. On y

reconnut des Trébonien-Galle, des Volusien, des Gallien, des Salonin, des Salonine et surtout des Posthume. Ces derniers, au nombre de 669, sembleraient indiquer l'époque de l'enfouissement du trésor, la fin du IVe siècle. Il est probable qu'à partir de cette époque l'existence d'*Augusta* fut languissante et que les invasions saxonnes achevèrent ce que les guerres civiles avaient si bien commencé.

Espérons que M. Daniel Fauquet, de Rouen, dont la bienveillance nous a permis la fouille de cette année, ne se lassera pas et que, dans l'intérêt des arts, de la science et de l'histoire, il nous permettra une autre année quelques sondages qui nous révéleront une partie des richesses que cette terre recèle.

L'Abbé Cochet.

LA MOSAÏQUE DE LILLEBONNE

Personne n'ignore tout le bruit qu'a fait dans notre pays la mosaïque romaine de Lillebonne, découverte en mars 1870. Dès le mois d'avril de la même année, il en fut question à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, et cela se renouvela à différentes reprises (1).

Jusqu'à présent nous n'avions pu en donner un dessin. Grâce à la photographie obtenue par M. Letellier, de Bolbec, aujourd'hui au Havre, nous pouvons donner à nos lecteurs une esquisse, incomplète sans doute, mais proportionnée aux ressources dont nous pouvons disposer.

Nous avons déjà dit que M. Duchesne, de Rouen, en avait fait, pour la Commission des Antiquités, un dessin que la photographie a multiplié parmi nous.

Dans le 37-38e volume de ses publications, la Société Havraise d'études diverses a donné la mosaïque de Lillebonne, seulement elle est en photographie multipliée par la gravure (2).

Enfin, le XXVIIIe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* vient de publier, en 1873, avec une dissertation de M. Châtel, quatre planches d'un dessin reproduit par M. Bouet, de Caen, une

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Infér.*, t. II, p. 28, 32, 49, 75, 78, 145-146.

(2) *Public. de la Soc. hav. des Études diverses*, t. 37-38, p. 568, 595.

reproduction de la mosaïque de Lillebonne où l'auteur a consigné les moindres détails.

Je ne puis oublier la reproduction de grandeur naturelle ordonnée par la ville du Havre. M. Fleury en a fait un calque exact, et le Musée-Bibliothèque possède quelques détails très-curieux de ce chef-d'œuvre. C'était une excellente manière de reproduire cette merveille de l'antiquité et de nous en conserver les traits.

MOSAÏQUE DE LILLEBONNE.

TABLES.

Table chronologique des séances.

1870	27 janvier	1	1871	5 octobre	161
	28 février.....	11		21 novembre ..	176
	7 avril	21		27 décembre ..	195
	19 mai.....	31	1872	12 février.....	277
	10 novembre..	45		16 avril	288
1871	23 février	125		20 juin.....	306
	4 avril	134		16 août	324
	23 mai.....	140		26 octobre	340
	18 juillet.....	148		27 novembre ..	350

Table générale des chapitres et articles.

Procès-verbaux de 1870. . . . . de la page 1 à la page 66
Procès-verbaux de 1871. . . . . de la page 125 à la page 205
Procès-verbaux de 1872. . . . . de la page 277 à la page 366

Liste des Membres de la Commission . . . . . v à vii
Rapports annuels à M. le Préfet de la Seine-Inférieure sur les opérations archéologiques de son département pendant les années 1870, 1871 et 1872. . . . . 67, 206, 360
Les porches de la Seine-Inférieure à propos du porche de Bosc-Bordel. 97
Note sur des sépultures antiques trouvées au Havre, en 1870 et en 1871. 109
Notice sur des sépultures chrétiennes trouvées en mars 1871, à Saint-Ouen de Rouen. 216
Note sur une tête de lance, en silex, trouvée dans le diluvium, à Caudecôte, près Dieppe. 258
Note sur le manoir de Bévilliers, près Harfleur. 263
Une pierre-limite de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. . . 273
Entrée dans la Commission de M. Roessler, du Havre. . . . 392

Découverte d'une station de l'âge néolithique, à Bernouville, près Dieppe. 400
Note sur les Tombes de l'abbaye de Bondeville, près Rouen. 405
Note sur une Pièce du Musée d'Antiquités, dite *Fer à Cheval.* 410
Notes extraites des délibérations de l'ancien Chapitre. 421
Fouilles à Eu. — Exploration de la ville romaine d'Augusta. 426
La Mosaïque de Lillebonne 434

Table des planches, dessins et gravures insérés dans ce volume.

PRÉHISTORIQUES.

Tête de lance en pierre trouvée à Dieppe. 261, 370
Hachette de silex de la côte de Gruchet à Arques 370

ÉPOQUE ROMAINE.

Cimetière romain du Havre. 111
Tranchée du cimetière romain du Havre 112
Clous romains du Havre. 114
Couteau romain du Havre. 114
Plaque en os du Havre. 114
Vénus et Mars sur un vase du Havre. 119
Vase rouge des Dominicains du Havre (pl.), de la page 118 à 119
Urnes romaines du Havre. 52, 113
Fiole en verre de forme hexagone (Havre). 120
Théâtre de Saint-André-sur-Cailly. 50, 75
Tube en terre cuite (Saint-André-sur-Cailly). 149
Tubes en terre cuite, du Mans. 151
Corniche de boucliers provenant d'un temple (Eu). 431
Vase en bronze (Épinay-Sainte-Beuve). 316
Mosaïque de Lillebonne. 435

ÉPOQUE FRANQUE.

Fibule scandinave du Musée de Rouen. 30
Fibule scandinave, de Pîtres. 29
Fibule en bronze de Foucarmont. 79, 162
Fibule avec chaînette (Aubermesnil-lès-Érables). 80
Vase en verre (Saint-Saëns). 82

Fibule en bronze (Nesle). 84
Fibule en or (Nesle). 85
Monnaie d'argent de Théodebert Ier. 86
Dalle tumulaire carlovinglenne d'Étretat. 79
Cercueil de Rouen. 218, 241
Cercueils de pierre carlovingiens (Rouen). 240
Cercueil de pierre, d'Ouville-la-Rivière. 242
Cercueil de pierre, de Dieppe. 242
Vase de Rouen. 243
Vase d'Envermeu. 243
Vase carlovingien de Rouen. 246
Agrafes en bronze de Rouen. 245
Agrafe en bronze d'Envermeu 246
Tissu de crin de Rouen. 138, 250

MOYEN-AGE.

Vase chrétien du XVIe siècle (Rouen). 219
Vase chrétien du XIIIe siècle (Rouen). 221
Vases chrétiens du XIIIe siècle (Seine-Inférieure). 222
Vases chrétiens du XIIIe siècle (Seine-Inférieure). 223
Cercueils chrétiens du XIe au XIIIe siècle (Rouen). 225
Cercueil chrétien du XIe au XIIe siècle (Bouteilles). 227
Croix d'absolution sur plomb du XIe au XIIe siècle (Bouteilles). 228
Croix tracée au XIIIe siècle (Rouen). 229
Tombe du XIIIe ou du XIVe siècle (Étretat). 87
Vase et broc en bronze du XVe siècle (Trefforest) 152
Broc en bronze d'Étretat. 152
Broc en bronze de Duranville. 153
Lettres du XVe siècle (Trefforest) 152
Cercueil de plomb de 1604, à Biville-la-Martel. 90, 130
Cadran solaire du XVIe siècle (Rouelles). 169
Porche de Bosc-Bordel, XVIe siècle (planche) . . . . de 106 à 107

TEMPS MODERNES.

Tour d'Étretat du XVIIIe siècle. 15
Tour d'Étretat du XIXe siècle. 14

TABLE

DES

NOMS DE LIEU

CITÉS DANS CE VOLUME.

Abbeville, 238, 259, 307.
Ailly, 240.
Aix-la-Chapelle, 171.
Alincourt (Lillebonne), 339.
Alizay (Eure), 30, 33, 34, 70, 71, 122, 371.
Amiens, 104.
Ancourt, 140, 260, 370.
Angers (Maine-et-Loire), 231, 232, 233, 234.
Anneville-sur-Scie, 173.
Anquetierville, 70.
Antifer, 79.
Appeville (le-Petit), 100.
Arcy-Sainte-Restitute, 100.
Arques, 59, 86, 106, 140, 259, 311, 344, 370.
Arras, 134, 250.
Arundel (Angleterre), 226.
Aubermesnil-lès-Erables, 80, 142, 153.
Auberville-la-Campagne, 287.
Auffay, 104, 221, 223, 236, 321, 330.
Augusta, 343, 344, 345, 346, 426 à 433.
Aumale, 4, 10, 221, 290.
Auppegard, 106.
Auriol (Bouch.-du-Rhône), 40, 41
Autun, 179.
Auxerre, 232.
Avallon, 428.
Badegoule (Dordogne), 140, 355.
Baons-le-Comte, 122, 371.
Barentin, 121, 127.
Bayeux, 165, 167, 207.
Beaupré (Somme), 408.
Beaulieu, 34, 37, 38, 39, 40, 87, 88.
Beaumont, 409.
Beaumont-le-Harenc, 206, 266.
Beaussault, 377.
Beauvais, 255, 309.
Bec (le) [Eure], 248, 255.
Bellencombre, 244, 377.
Bellosanne, 342.
Bénouville-sur-Orne, 221, 226, 235.
Bernay (Eure), 44, 115, 191, 230.
Bernières, 68.
Bernouville, 331, 400, 401, 402, 403.
Berthouville, 118.
Bertrimont, 61.
Berville-sur-Mer, 8.
Beuvreuil, 278.
Beuzeville-la-Giffard, 149.
Bévilliers, 118, 133, 180, 181, 182, 198, 199, 200, 201, 243, 244, 245, 247, 248, 269, 270, 271, 272.
Biville-la-Martel, 90, 130, 131, 210, 259, 260, 340, 369, 370.
Blangy, 3, 17, 21, 91, 182, 183, 184, 185, 210, 259, 260, 340, 369, 379.
Bohain, 43, 44.
Bois-Cormont, 213.

Bois-l'Abbé (V. Eu).
Bois-l'Evêque, 36, 37, 38, 39, 61, 62, 87, 88.
Bolbec, 174, 188, 278, 339, 372, 373.
Bologne (Italie), 166.
Bonnebosq (Calvados), 129.
Bondeville, 279, 304, 405, 406, 407, 408, 409.
Bord (forêt de), 43, 53, 54, 55, 56, 57, 72, 126, 127, 208.
Bordeaux, 114.
Bornambusc, 133.
Boscherville (Saint-Georges de), 267.
Bosc-le-Hard, 376.
Bosc-Bordel, 106, 107, 108.
Bouelles, 122, 371.
Boulogne-sur-Mer, 2.
Bouteilles, 212, 222, 223, 224, 227, 228, 229, 232, 233, 234, 238.
Bresle (la), 279.
Breteuil, 200.
Breuilly, 204.
Bully, 106, 109.
Bures, 8, 86.
Bretagne (la), 234, 248.
Brétigny (Oise), 226.
Brotonne (forêt de), 47, 49, 72.
Caen, 273, 279, 434.
Cailly, 49, 50, 51, 115, 123, 153.
Camp-Comtois, 184, 185, 379, 380.
Camp-Cusson, 6.
Camp de Mortagne, 204.
Campigny (le), 3, 182, 183, 184, 402.
Camp-Souverain, 7, 72, 73, 81, 82.
Canteleu, 89, 270.
Cantorbéry, 232, 239.
Cany, 34, 115, 121, 233.
Carnac, 102.
Carrière-du-Roi (la), 301.
Carville, 176.
Carthage, 164, 165.
Câtillon, 221, 225, 235.
Caudebec-en-Caux, 57, 62, 104, 142, 147, 148, 186, 187, 213, 332, 360.
Caudebec-lès-Elbeuf, 53, 54, 57, 105, 122, 139, 141, 155, 160, 165, 208, 304, 333, 342, 343, 352.
Caudecôte (Dieppe), 140, 259, 260, 262, 370.
Caumont, 211, 238.
Cerlangue (la), 188.
Chambrais, 44.
Champlieu, 74, 301, 343, 427, 428.
Chartres, 104, 115.
Chateaudun, 11, 32, 46, 99.
Châtelet (le), 343, 427.
Chelles, 232.
Christiania, 42.
Clais, 329, 384.
Clercy, 133.
Clères, 49, 208.
Cliponville, 275, 276.
Cologne, 172.
Compiègne, 141, 301, 326.
Copenhague, 30, 32.
Coqueréaumont (Ancourt), 140, 260, 370.
Cottévrard, 18, 91.
Couronne (Petit-), 70.
Courseul, 178.
Coutances, 167.
Criquetot-l'Esneval, 269.
Crique (La), 59, 60, 61, 213, 214.
Croisset, 89, 270.
Croix-Saint-Leufroy, 73.
Croyland (Angleterre), 274.
Dalles (les), 37.
Dampierre-en-Bray, 278.
Dangu, 20.
Darnétal, 62, 176, 355, 356, 357, 358, 359, 360.
Déville, 40.
D'hiban, 20, 21.
Dieppe, 6, 16, 17, 89, 90, 94, 105, 120, 122, 135, 140, 196, 207, 226, 230, 233, 238, 242, 248, 260, 269, 275, 300, 322, 323, 369, 370, 387, 388, 406, 428.
Dijon, 158, 230.
Dordogne (la), 140, 363.
Duclair, 58, 284, 289.
Dunkerque, 19.
Duranville (Eure), 151, 153.
Durham, 104.

Eawy (forêt d'), 6, 7, 19, 43, 67, 71, 72, 73, 81, 82.
Écosse, 323.
Elbeuf, 208, 341, 342, 346, 349, 351.
Ely, 104.
Emmurées (les), 93, 319.
Ennemain (Somme), 237, 246.
Envermeu, 55, 185, 243.
Epinay-sur-Duclair, 105.
Epinay-Ste-Beuve, 316, 317, 332.
Essarts-Varimpré (les), 376.
Ételan, 353.
Etran, 89, 100, 225, 248.
Etretat, 13, 14, 15, 16, 78, 79, 86, 87, 102, 151, 152, 168, 304.
Eu, 22, 104, 140, 260, 343, 344, 345, 346, 371, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432.
Eu (forêt d'), 122, 343, 344, 345, 346, 371, 376, 377.
Evreux, 166.
Eyzies (les), 355.
Fatouville (Calvados), 13.
Fécamp, 19, 115, 121, 128, 214, 253, 255, 330, 331, 334, 351, 352, 377.
Ferrières, 377.
Fleurus (Landes), 134.
Florence (Italie), 157.
Fontaine-la-Mallet, 257.
Fontaine-le-Dun, 202, 386.
Fontaine-Martel, 174.
Fontenelle, 398.
Forêt d'Eawy, 6, 7, 19, 43, 67, 71, 72, 73, 81, 82.
Forêt de Bord, 208.
Forêt d'Eu, 122, 154, 371, 376, 377.
Forges-les-Eaux, 377.
Fermentin, 129.
Foucarmont, 79, 122, 153, 162, 298, 371.
Fréauville, 369.
Fresnaye (la), 205.
Freneuse, 349, 350.
Fresquienne, 18, 19.
Gabris, 154.
Gainneville, 266.
Gièvres (Eure-et-Loire), 154.
Gonfreville-l'Orcher, 263, 264, 267, 270, 271.
Gournay-en-Bray, 325, 377.
Grainville-l'Alouette, 121.
Grainville-la-Teinturière, 223.
Grandcourt, 2, 201, 386.
Grandmont, 40, 69, 92, 143, 282, 283, 380.
Graveron (Eure), 199.
Graville-Sainte-Honorine, 82, 83, 121, 196, 197, 264, 291, 292, 329, 383, 384.
Hallatte (la), 110.
Harfleur, 16, 105, 109, 132, 133, 180, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270.
Hautot-l'Auvray, 330.
Hautot-sur-Mer, 93, 226, 287, 400.
Havre (le), 16, 51, 52, 71, 108, 109, 110, 111, 112, 113 à 122, 126, 141, 169, 174, 179, 188, 196, 197, 198, 204, 207, 209, 221, 270, 278, 287, 288, 326, 349, 371, 372, 373, 387, 392, 394, 434, 435.
Heaume, 200, 201.
Hève (la), 207.
Hildesheim (Hanovre), 138, 139.
Hodeng-en-Bray, 105.
Hogues (les), 377.
Hollande, 270.
Honfleur, 314, 392.
Houlme (le), 408.
Hoxne (Angleterre), 260.
Incheville, 143, 155, 203, 204, 295, 296, 297, 374, 380.
Ingouville (près le Havre), 71, 108 à 123, 209, 220, 371, 372.
Janaillac (Creuse), 116.
Jouy en Josas, 43.
Jublains (Mayenne), 209, 344, 428.
Jumiéges, 185, 186, 231, 239, 255, 272, 274, 285.
La Londe, 350, 377.
Lammerville, 207, 260, 297.
Landes (les), 3.
Landunum, 343.
Laon (Aisne), 226.
Léry (Eure), 293, 294.
Leure, 221.
Ligugé, 326.
Lillebonne, 22, 23, 24, 25, 26,

27, 28, 32, 43, 53, 72, 74, 75, 76, 77, 96, 115, 117, 121, 145, 146, 147, 160, 221, 285, 286, 287, 336, 337, 338, 339, 340, 399, 434, 435.
Limes (cité de), 135, 207, 247, 272, 341, 428.
Limoges, 327.
Lincoln, 104.
Lintot, 386.
Lisieux (Calvados), 180.
Loges (les), 121, 127.
Londinières, 122, 243, 332, 353, 369, 371, 384, 402.
Londres, 239, 274.
Longueil, 275.
Longueville, 213, 330, 341.
Longroy, 143.
Loupiac (Gironde), 32.
Lucy, 153.
Luxembourg 21.
Madelaine (la) [Dordogne], 355.
Manchecourt (Somme), 182, 402.
Manoir (Calvados), 165.
Mans (le), 141, 150, 151.
Marettes (Londinières), 142, 369.
Maris (Vienne), 166.
Martin-Eglise, 142, 226.
Massy, 223.
Maulévrier, 72, 147.
Mélamare, 188, 190, 329.
Melun, 8.
Ménouval, 316.
Méry, 233.
Mesnil-Mauger, 151.
Mesnil-Raoult, 202.
Mesnil-sous-Jumiéges, 311, 382.
Mesnil-sous-Lillebonne, 336, 395
Metz, 257.
Milan, 232, 312, 388.
Moab, 21.
Monchaux, 81, 385.
Mont-Berny (le), 343, 344, 427, 428.
Montivilliers, 186, 187, 188, 233, 264, 265, 267, 289, 292, 293, 321, 322, 334, 395.
Mont-Saint-Michel, 255.
Monville, 199.
Morbihan, 32.
Moulineaux (Calvados), 314.
Moulineaux (Seine-Infre), 371.
Moulins, 285.
Moustier, 344.
Moutier d'Ahun, 326, 327.
Nantes, 158, 267, 270.
Neufbosc, 105.
Neufchâtel-en-Bray, 34, 70, 83, 192, 223, 316, 325.
Nesle-Hodeng, 67, 68, 83, 84, 85, 244.
Neubourg (le), 151, 248.
Neuville-Champ-d'Oisel (la), 202
Neuville-le-Pollet, 120, 300, 346.
Niort, 158.
Nole, 252.
Norwège, 42, 43, 98.
Noyon, 244, 255.
Oberflacht (Wurtemberg), 233, 249.
Offranville, 297, 401.
Orcher, 132, 199, 264, 394.
Orival, 121, 155, 377.
Orkney, 89, 387.
Orléans, 21, 32, 56, 236, 304.
Ondalles, 394.
Ouville-la-Rivière, 241, 242, 378.
Paris, 33, 46, 89, 99, 161, 182, 200, 230, 231, 237, 241, 249, 257, 266, 274, 275, 286, 289, 291, 307, 323, 326.
Pavilly, 307.
Petit-Appeville (le), 223, 226, 401
Petitville, 285, 327.
Périgord, 353.
Péron, 141.
Pevensey, 16.
Picardie, 32.
Pierre (la), 133, 134.
Pierrefonds, 326.
Pitres (Eure), 28, 29, 31, 141, 233.
Poitiers, 257.
Pompeï, 304, 395.
Pont-Audemer, 338.
Pont-de-l'Arche, 13.
Ponts-et-Marais, 143, 155, 278, 375.
Pontigny (Yonne), 232.
Port-Jérôme, 147.
Pourville, 6, 96, 97, 262.
Préaux, 37, 38, 39, 40, 88, 89.
Pubel (le), 405, 406.
Quatre-Mares, 127, 207, 233.

Quevilly (le Petit-), 93.
Quierzy, 226.
Quineampoix, 13.
Rambouillet, 20.
Rançon, 12.
Ratvmaevs, 202.
Ravenne (Italie), 143.
Rebets, 106.
Reims, 114, 248, 250.
Remuée (la), 205.
Rennes, 234.
Réole (la), 226.
Riom, 285.
Rome, 166, 167, 254, 257, 319, 320, 321.
Roncherolles, 131.
Rosay, 149.
Rouelles, 166, 168, 169, 387.
Rouen, 1, 4, 8, 10, 13, 19, 20, 22, 28, 31, 34, 37, 40, 41, 44, 45, 48, 59, 61, 62, 67, 69, 70, 71, 78, 88, 89, 92, 94, 95, 98, 101, 105, 122, 127, 128, 129, 131, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 170, 172, 173, 175, 177, 179, 188, 192, 197, 199, 202, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 215, 218, 219, 220, 221, 226, 229, 230, 233, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 268, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 304, 305, 309, 312, 313, 314, 317, 318, 319, 324, 327, 328, 329, 333, 334, 335, 344, 346, 347, 348, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 369, 371, 374, 386, 387, 388, 395, 406, 407, 410, 421, 422, 423, 424, 428, 433, 434.
Roumare (forêt de), 296, 310, 311, 312, 381, 382.
Rouxmesnil, 101, 223, 225.
Ry, 92, 105, 106.
Saane, 40, 282, 283.
Sallandrière, 72, 98.
Sandouville, 394.
Sanvic, 110.
Saint-Acheul (Somme), 182, 183.
Saint-André-sur-Cailly, 49, 50, 51, 66, 72, 73, 74, 75, 96, 141, 149, 150, 208, 232.
Saint-Aubin-sur-Mer, 94.
Saint-Aubin-sur-Scie, 249, 299, 300, 401.
Saint-Denis (Seine), 226, 243, 248.
Saint-Denis-sur-Scie, 59.
Saint-Dizier, 427.
Saint-Eustache-la-Forêt, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 286, 287.
Saint-Georges-de-Boscherville, 16, 39, 167, 248, 300, 311, 381, 382, 385.
Saint-Germain-sur-Eaulne, 316, 317.
Saint-Gondran (Ille-et-Vilaine), 158.
Saint-Jean-d'Abbetot, 285, 396, 397.
Saint-Leger-du-Bourg-Denis, 257, 258, 259.
Saint-Léon-sur-Vézère, 354.
Saint-Maclou-de-Folleville, 133.
Saint-Mards, 105, 270.
Saint-Martin-aux-Buneaux, 35.
Saint-Martin-du-Manoir, 264.
Saint-Martin-en-Campagne, 39, 166.
Saint-Maxent (Somme), 343, 434.
Saint-Meloir, 178.
Saint-Nicolas-d'Aliermont, 104.
Saint-Paër, 105, 254.
Saint-Pétersbourg, 2, 278.
Saint-Pierre-le-Vieux, 341.
Saint-Pierre-le-Viger, 364.
Saint-Pol, 254.
Saint-Quentin (Aisne), 22.
Saint-Remy-en-Rivière, 122, 371.
Saint-Romain-de-Colbosc, 188, 270, 271.
Saint-Saëns, 4, 19, 72, 73, 170, 171, 294, 369.
Saint-Saire, 4, 70.
Saint-Serges (Angers), 226.
Saint-Sever (Landes), 194.
Saint-Valery-en-Caux, 131, 132.

Saint-Victor-l'Abbaye, 18, 91, 133, 385.
Saint-Vincent-de-Nogent, 70.
Saint-Wandrille-Rançon, 57, 58, 121, 122, 202, 203, 221, 226, 230, 248, 249, 371.
Sainte-Adresse, 109.
Sainte-Croix du Tréport, 82, 83.
Sainte-Gertrude, 187.
Sainte-Marguerite-sur-Mer, 344, 428.
Savignies (Oise), 153.
Scandinaves, 28, 29, 30, 42, 43, 141.
Sédan, 10, 11.
Senitot, 262, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 272.
Sens, 92, 140, 232.
Sèvres, 188, 192, 387.
Sigy, 220, 221.
Sion (Suisse), 179.
Soissons, 2.
Solutré, 354, 355.
Sommesnil, 92, 199.
Sotteville, près Rouen, 127, 148, 207, 239, 269, 366, 378.
Southampton (Angleterre), 158.
Stuttgart, 232.
Tarbes, 285.
Tarons (Basses-Pyrénées), 226.
Testour, 164.
Thérouenne, 255.
Theveste, 164, 165.
Torcy-le-Grand, 405.
Touffreville, 270, 271, 272.
Toulouse, 257.
Touques (Calvados), 167.
Tourneville (Havre), 121.
Tours, 419.
Tourville-sur-Seine, 54.
Trefforest, 151, 152.
Trembley (Eure), 248.
Tréport (le), 34, 35, 36, 81, 82, 83, 105, 226, 260.
Trèves, 257.
Troyes, 257.
Tunis, 164.
Turgère (la), 199.
Turretot, 268.
Val-de-Gland (le), 140, 260, 371.
Val-Gilles, 149, 260.
Valleville, 105.
Varengeville-sur-Mer, 94, 192.
Varimpré, 154, 170.
Vatican, 167.
Vatteville-la-Rue, 148, 187.
Vaudreuil (Eure), 121, 371.
Ventes-Saint-Remy, 6, 7, 13, 72.
Verdun, 172.
Vergelé, 78.
Vernon (Eure), 62, 63, 64, 65.
Veteres Domos, 57.
Vieil-Evreux, 410, 411.
Vieilles-Maisons, 208.
Vienne (en Dauphiné), 106, 253, 312, 331, 388.
Vieux-Rouen, 332, 375.
Vilette, 155.
Vivier, 174, 373.
Vraiville (Eure), 20.
Worcester, 226, 231, 255.
Xanten (Rhin), 121.
Yonne, 104.
Ypreville, 90, 130.
Yvetot, 58, 59, 275, 289.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

Abbayes — de Bellosanne, 342. — de Bondeville, 279, 304, 405. — de Fécamp, 128, 351. — de Graville-Sainte-Honorine, 197, 383. — de Jumiéges, 185. — de Saint-Amand, 333. — de Saint-Lucien de Beauvais, 309. — de Saint-Ouen, 136, 145, 154, 210, 216, 273, 304. — de Saint-Victor, 385.
Acquisitions — de la collection de Saulcy, 307. — de la collection Thaurin, 48, 348.
Agrafes mérovingiennes, 142, 162, 210, 211, 245, 246, 333.
Aiguilles — romaines, 140. — franques, 84, 185, 379.
Album de la Commission, 126, 144.
Alènes franques, 142.
Ambre, 204.
Anneau de Childéric, 279.
Anse d'amphore, 8.
Antiquités romaines, 43, 72, 145, 147.
Appareil à air chaud, romain, 302.
Appareil de chauffage, 345.
Appareil romain, 54.
Archéologie malgré la guerre, 125.
Archives de la Commission, 126, 144.
Arènes, 33.
Armoiries, 9, 360.
Assiettes rouges et noires, 346.
Aureus, 316.
Autel du cimetière de Montivilliers, 292, 321.
Bagues franques, 85, 185, 210, 379. — du Moyen-Age, 346.
Barillet antique, 346.
Bas-relief — du XVe siècle, à Dieppe, 17, 91. — de la chapelle de Saint-Etienne à la Cathédrale, 328, 361.
Bâtiments antiques, 343.
Bigot (Jean), 157, 162, 176, 198.
Bijoux d'or francs, 67.
Boîte à feu du XVIIe siècle, 341.
Borne milliaire romaine, 155, 162, 176.
Bouches de chaleur, 375.
Boucle de cheval du XIIIe siècle, 294.
Boucles de fer franques, 184, 210, 379.
Boucles d'oreilles franques, 185, 210, 379.
Boutons francs, 210.
Bracelet en verre, 154, 211.
Briques historiées, 187.
Bronze romain, 43.
Buste de femme, 8.
Cachettes monétaires, 59, 213. — romaine, 315.
Cadavres francs, 81.

Cadran solaire en pierre, 168, 170, 387.
Calètes, 121.
Calice du XIVe siècle, 153.
Calvaire, XVe siècle, 99.
Camp-Souverain, 73, 81. — de Mortagne, 204, 297.
Canaux en terre cuite, 344.
Carreaux émaillés, 180, 380. — XIIIe siècle, — XVIe siècle, 139, 212. — romains, en terre cuite, 56.
Cartouche en pierre, XVIIe siècle, 202.
Casse-tête gaulois, 8.
Caveau funéraire, 8.
Céramique (pièce de), 90, 145.
Cercueils — carlovingiens, 211, 242, 243. — mérovingiens, 210, 313. — de bois, 333 — de pierre, 287. — de plâtre, 160, 378. — de plomb, romain, 71, 126, 130. — en maçonnerie, 233.
Chaire à prêcher, 175.
Chambre aux clercs, 212.
Champ du Paradis, 83.
Chandelier en bronze, 153, 317.
Chapelles — du XIIIe siècle, 88. — des Chartreux, 93. — des Ecossais, 89. — de Saint-Etienne, à la Cathédrale, 328, 361.
Chapiteau, 147, 346.
Château d'Eau, à Rouen, 128.
Châteaux — de Beuvreuil, 278. — du Blanc-Buisson, 191. — de Fontaine-Martel, 373. — d'Harfleur, 180. — de Longroy, 143. — de Longueville, 330. — de Montchaux, 385. — de la Pierre, 133.
Chaussures franques, 231.
Cheminée antique, 131, 189.
Chouette en bronze, 333.
Cimetières — gaulois, 13, 70.— romain, 71, 111. 126, 174, 209, 293, 299, 346, 372, 375 — franc, 78, 79, 80, 84, 184, 202, 210, 211, 377, 379.
Cimetières — d'Aumale, 10. — de Brisegaret, 334. — de Montivilliers, 292, 396.
Ciseaux — en silex, 299. — romain, 56.
Cité de Limes, 135, 207.
Clefs — en bronze, 333. — de fer, franque, 184. — en os, 333. — du XVe siècle, 349.
Clochers — d'Auffay, 329. — de Clais, 329, 384. — de Fresquienne, 18. — de Hautot-l'Auvray, 330. — de Mélamare, 329.
Clous — romains, 114. — francs, 142.
Cœur en plomb, du XVIIe siècle, 90, 130.
Coin en silex, 403.
Coffret en plomb, 44.
Collection de silex de M. de Morgan, 3.
Collections — de MM. Courtin, 3. — Levasseur, 182. — de Saulcy, 307, 322. — Thaurin, 48, 348. — Varambaux, 298.
Colombier du XVIIe siècle, 170.
Colonnes romaines, 207.
Conglomération, 140.
Coq en bronze, 279.
Corniche romaine, 430.
Coupes — romaines, 375. — en verre, 299. — franque, en verre, 82. — du XVe siècle, en étain, 153.
Couteaux — gaulois, 70. — romains, 54, 56.
Crépis coloriés, 344. — francs, 142, 184, 379.
Croix — d'absolution, du XIe, XIIe siècle, 228. — tracée sur pierre, 229. — en grès, 131, 336.
Croix — la croix de pierre à Rouen, 329. — de Pourville, 6. — de Saint-Léger, 132.
Cruche romaine, 127.
Cuillère romaine, 56, 154, 208.
Dague à ressort, 8.
Dalles tumulaires, 9, 18, 37, 38, 40, 86, 87, 92, 93, 140, 145, 186, 205, 279, 341, 381, 383, 406.

Dauvergne (Anatole), 285.
Débris antiques, 147.
Denier d'argent, 8, 386.
Dessins de la Commission, 126, 144.
Dessins — d'un cadran solaire, 168. — de carreaux émaillés, 180. — à Darnétal, 356. — de fibules scandinaves, 141, — des fouilles de Saint-Ouen, 135. — de Hᵉ Langlois, 198. — de Merlin, 10. — de la mosaïque de Lillebonne, 49, 434. — id. de Brotonne, 49. — d'un trépied antique, 316, 353. — de sculptures antiques, 147. — du vase des Dominicains du Havre, 126. — d'un vase hispano-mauresque, 351.
Destruction d'une salle capitulaire, 385.
Discours de M. Roessler, 392.
Dolium, 353.
Don d'un album, 352.
Donjon du XIIIᵉ siècle, 82.
Doublet (Michel), 304.
Ecritoire en plomb, 295.
Ecusson gravé, du XVIᵉ siècle, 212.
Edifices romains, 344.
Eglises — de Biville-la-Martel, 130. — la Cathédrale, 282, 328, 361. — de Caudebec, 142, 186, 332. — de Dieppe, 322, 387. — d'Etretat, 168. — de Graville-Sainte-Honorine, 292. — de Hautot-l'Auvray, 330. — de Préaux, 37. — de Rouelles, 168. — de Saint-Eloy, 143. — de Saint-Georges-de-Boscherville, 167. — de Saint-Jean-d'Elbeuf, 346, 351. — de Saint-Ouen, 304. — de Saint-Saëns, 170. — de Saint-Sever, 175.
Empreintes de cire, 346, 349.
Epées gauloises, 70.
Epingle romaine, 54, 56, 149, 207, 208.
Epitaphe de N. Blancbaston, 349.
Etoffes de crin, 137.
Exploration de la ville romaine d'Augusta, 426.
Fabrique d'osserie gallo-romaine, 208.
Faïence de Rouen, 19, 44. — de 1720, 284.
Fer à cheval antique, 323, 410.
Ferrières, 376.
Fibules — gauloises, 70. — romaines, 154, 430. — scandinaves, 28, 42, 141. — franques, 80, 84. — en or, 85, 142, 185, 379. — carlovingiennes, 332.
Filles de la Congrégation de Notre-Dame, 334.
Fiole romaine, en verre, 34, 120.
Forêt d'Eawy, 6.
Forges antiques, 154.
Fosses maçonnées, 39, 88. — franques, 80, 142.
Fouilles — au Bois-l'Abbé, 343. — à Bois-l'Evêque, 36, 88. — à la forêt de Bord, 53, 126, 207. — à Bolbec, 174. — dans la Chambre aux Clercs, 212. — dans la crypte de Saint-Gervais, 312. — au collége de Darnétal, 8. — à la forêt d'Eawy, 6, 72. — à Eu, 426. — à la forêt d'Eu, 154, 376. — au Havre, 209. — à l'hôtel Saint-Amand, 333. — à Incheville, 203, 295, 374, 380. — à Longueville, 213. — au Mont-à-la-Chèvre, 356. — à Neuville-le-Pollet, 346. — à Orival, 377. — à la forêt de Roumare, 310. — à Saint-André-sur-Cailly, 49, 73. — à Saint-Ouen, 136, 145, 154, 207, 210, 216.
Fours — romain, 203, 375. — à potier, du moyen-âge, 295. — à tuiles, du XIVᵉ siècle, 310, 380.
Fourneau à tuiles, 296.
Fragments antiques, 62.
Fragments d'inscription, 332.
Granges dîmeresses, 133.
Gargouilles antiques, 346.

Habitations romaines (emplacement d'), 7.
Hachettes — celtiques en silex, 183, 297, 316, 368, 402. — franques, 70, 142, 210, 379, 394
Hipposandale, 4.
Hôtels de la famille Bigot, 177, 198.
Hypocauste romain, 54, 55, 141, 149, 208, 300.
Incinérations — gauloise, 70. — romaine, 71, 126, 155, 174, 278, 299, 372, 375.
Inscriptions — *commémoratives*, 41, 128, 252, 253, 322, 387. — *religieuses*, 10, 335. — tumulaires, 4, 17, 18, 40, 45, 62, 86, 91, 93, 129, 143, 166, 214. — sur plomb, 131.
Inscription fausse, 205.
Inscriptions — du cimetière Saint-Godard, 318. — du manoir d'Alincourt, 337.
Inscriptions — hébraïque, 20. — romaine, de Tétricus, 156.
Jeanne d'Arc, 255.
Jetons de présence, 12.
Jetons en cuivre — Louis XIV, 58. — Louis XV, 187.
Lacrymatoire romain, 299.
Lambris du XVIe siècle, 28.
Lampe romaine, 374.
Lances — gauloises, 70. — franques, 142, 183, 209, 379.
Le Roy (mort de M.), ancien préfet, 327.
Lettres de MM. — Darcel, 170. — Mgr le Cardinal, 361. — Floquet, 129, 288. — Hucher, 150. — Leroy, 134. — de Morgan, 184. — Mowat, 155, 178. — le Préfet de Police, 161. — l'abbé Robert, 364.
Lion des Filles Notre-Dame, 336.
Maisons romaines, 43, 72, 126, 208, 345, 432.
Maisons — à briques historiées, 187. — croisées, 276. — des Filles Notre-Dame, 334. — de Lecocq de Villeray, 386. — de la Prévôté, 143. — de Mélamare, 188.
Manoirs — de Bévilliers, 132, 168, 181, 198, 263, 292. — de Clercy, 133. — de la Bouteillerie, 170. — d'Alincourt, 336.
Médailles romaines, 31, 58, 341.
Médaillons francs, 185, 379.
Membres de la Commission décédés : MM. de la Quérière, 1; Thaurin, 48. — Nouveaux membres : MM. Dergny, 2; Frère, 12; Hardy, 196; Roessler, 287 ; de la Serre, 196.
Meules romaines, 7, 202, 207, 297.
Monastère des Dominicains de Rouen, 346.
Monnaies — gauloises en or, 13, 135, 207, 371. — romaines, en argent, 148, 207, 251, 331, 345. — en bronze, 8, 13, 154, 187, 432. — franques, en argent, 43, 58, 59, 85. — normandes, 202. — moyen-âge, en argent, 187. — de Jeanne d'Albret, 321. — gallo-grecques, 40. — anglaises, 60. — des comtes du Mans, 202.
Montoirs, 286.
Monument antique, 428.
Monuments romains, 145.
Mors de cheval, franc, 184.
Mosaïques — de Lillebonne, 22, 49, 76, 145, 160. — de Brotonne, 49, 434.
Mutilations de clochers, 329.
Notices — sur les sépultures chrétiennes de Saint-Ouen, 216. — sur une tête de lance en silex, 258. — sur le manoir de Bévilliers, 263. — sur une station celtique, 400. — sur les tombes de l'abbaye de Bondeville, 405. — sur une pièce du Musée d'Antiquités, 410. — Notes extraites des délibérations du Chapitre, 421. — sur les tapisseries de l'église de Vernon, 62. — sur le porche de Bosc-Bordel, 97. — sur les sépultures antiques du Havre, 109.
Ollas gauloises, 70.

Outils romains, 208.
Palet en os, 154.
Pavage en terre cuite, 212.
Pavés émaillés en terre cuite, 38, 88, 213.
Peigne franc, 210.
Peintures murales, 334, 396.
Pelle en bronze, 333.
Pendentifs, 142.
Perles d'or, franques, 85.
Photographies du trésor de Varus, 138.
Pièce d'artillerie, 351.
Pièce de cuivre, 10.
Pierre-limite de l'abbaye de Saint-Ouen, 135, 273.
Pierres tombales — de Robert Tousé, 280. — de Jehan de Sane, 282. — de Jean Capelle, 285. — de Michel Doublet, 304.
Piliers romains, 55.
Pinces à épiler, franques, 185, 379.
Plan de Rouen du xe siècle, 284.
Plaques de ceinturons francs, 79, 184, 210, 379.
Plaques commémoratives, 346. — en plomb, 309.
Plaquettes romaines — en os, 55, 144. — en pierre, 10, 49, 58.
Plateau romain, 208.
Poids romains, 208.
Poinçon franc, 379.
Porches — de Bosc-Bordel, 97. — de St-Jacques de Dieppe, 105.
Porte romane, 317.
Portrait de Mme la marquise de Harcourt, 349.
Poterie rouge, 56, 376.
Prieurés — de Beaulieu, 36, 87. — de Grammont, 92.
Prieurs supposés de Saint-Gervais, 313.
Racloir en silex, 297.
Rapports à M. le Préfet, 67, 206, 367.
Reid (restes de Robert), évêque d'Orkney, 387.
Reliquaire de Saint-Saëns, 170.
Restauration de la Croix de Pierre, 329.
Rétable de la Cathédrale, 318.
Rosace faïencée, 168.
Ruines romaines, 147.
Saïga d'argent, 83.
Saint Martial et saint Nicaise, 328.
Saint Sépulcre du xve siècle., 211.
Salles capitulaires — de Beaulieu, 88. — de Rouen, 205. — de Saint-Georges, 385.
Salle pour la Commission, 160.
Sarcophage mérovingien, 78.
Scel de la vicomté de Montivilliers, 186.
Sceaux — moyen-âge, 8, 86. — papal, de Martin IV, 127. — de la Bulle de Grégoire X, 349. — en cuivre, 201. — du xiiie siècle, 386. — en plomb, 202.
Sifflets romains, 303.
Scramasaxes, 80, 184, 379.
Sculptures exécutées à Rome, 319.
Sépultures — gallo-romaines, 33, 51. romaines, 110, 127, 155, 293, 330. — franques, 34, 153, 283. — chrétiennes, du xiiie siècle, 38. — ecclésiastiques, 313.
Station celtique, 182, 287, 353, 400.
Statues — moyen-âge, 86, 330. sépulchrales, 95. — des Sybilles, 106.
Statue de la République, 145.
Statue votive à Notre-Dame-du-Havre, 196, 384.
Stylets francs, 185, 379.
Tabatière en cuivre du xviiie siècle, 58.
Tablette à écrire, 346.
Tapisseries, 63.
Temple romain présumé, 251.
Tête — de chevalier, 341. — de Duguesclin, 330.
Tête de lance en silex, 258.
Théâtres romains, 49, 73, 208, 286, 345.
Tissus antiques, 137.
Toile polychrome, 57.

Tombeaux — du XIIIe siècle, 87. — du XVIIe siècle, 64. — de 1604, 90.
Tombeaux — de Guillaume Malet, 292. — de saint Maurile, 421. — de Pierre Cochon, 422.
Tours — de Carville, 176. — de Graville-Sainte-Honorine, 197. — du Rivage, à Etretat, 13.
Tradition d'église, 147.
Trépied en bronze, 316, 332, 353.
Tubes — en terre cuite, 141, 149, 151. — en verre, 154.
Tuilerie romaine, 143, 374.
Tuyaux d'hypocauste, 300.
Urnes — celtiques, 121. — gauloises et gallo-romaines, 33. — romaines, 113, 127, 207, 294. — en plomb et en verre, 291.
Vandalisme des Prussiens, 133, 146, 167.
Vases — antiques, 353. — gaulois, 8, 70. — gallo-romains, 51, 342 — romains, 13, 71, 73. — des Dominicains, 116, 126, 179, 209. — 127, 138, 139, 141, 142, 143, 154, 155, 180, 207, 208, 209, 278, 299, 232, 333, 345, 346, 373, 375. — francs, 184, 210, 243, 379. — chrétiens, 31, 39, 88, 142, 152, 222, 223, 346.
Vases acoustiques, 142, 213.
Vases — égyptien, 279. — hispano-mauresques, 351. — péruviens, 141.
Vases — noir, 383. — rouge, 4.
Vase à eau bénite (XVe siècle), 219.
Verre à vitre antique, 345, 430.
Verrières du XVIe siècle, 144.
Viennens (famille de), 266.
Villas romaines, 53.
Voie romaine, 71.
Vrille franque, 210.

DIEPPE. — IMPRIMERIE D'ÉMILE DELEVOYE.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TROISIÈME LIVRAISON.

Procès-verbaux des séances tenues en 1872. . . . 277 à 366

Dans les procès-verbaux on trouve des Notes intéressantes sur diverses matières, telles que :

La dalle de Robert Touzé 279

La pierre tombale du prieuré de Grandmont 282

Notice sur M. Anatole Dauvergne 285

Lettre de M. Floquet 289

Autel du cimetière de Montivilliers 292, 321

Travaux intérieurs de Saint-Ouen 304

Collection de Saulcy. 307

Plaques en plomb des évêques de Beauvais 309

Four à tuiles du moyen-âge 310

Fouilles romaines : à Léry, 293; — à Incheville, 295; — à Eu, 343; — à Saint-Aubin-sur-Scie, 399.

Fouilles préhistoriques 297, 356, 375

Tuyaux d'hypocauste. 300

Tubes en os. 303

Fouilles de la crypte de Saint-Gervais 312

Tête de Duguesclin 341

Canon du XVIIe siècle. 346, 351

Sépulture romaine de Fécamp. 330

Sépulture romaine d'Etelan 353

Mort de M. Le Roy 327

Inscription de Robert Reid. 322

Le manoir d'Alincourt 336

Inscriptions des Dominicains 346

Chapelle de Saint-Etienne à Notre-Dame . . . 317, 328, 341

Rapport annuel à M. le Préfet de la Seine-Inférieure . . . 367

Entrée de M. Rœssler à la Commission 392

Station préhistorique, par M. Michel Hardy 400

Note sur les tombes de l'abbaye de Bondeville, par M. de Beaurepaire 405

Sur un fer à cheval du Musée, par M. Bouquet 410

Fouilles à Eu, par M. Cochet 426

Mosaïque de Lillebonne. 434

GETTY CENTER LIBRARY